BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET SCIENTIFIQUES

MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1897

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX EDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

M DCCC XCVIII

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE,
DES MEMBRES NON RÉSIDANTS,
DES CORRESPONDANTS ET DES CORRESPONDANTS HONORAIRES
DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES.

MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président honoraire :

Le Blant (Edmond), membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française de Rome, rue Leroux, 7.

Président :

Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Vice-président :

Chabouillet (Anatole), conservateur honoraire du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, boulevard Malesherbes, 65.

Secrétaire :

Lasteyrie (Le comte de), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

Membres :

Babelon, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut, rue d'Anjou, 9.

Berger (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, quai Voltaire, 3.

Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

Guiffrey (Jules), administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, avenue des Gobelins, 42.

Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

Longnon, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Bourgogne, 50.

Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

Müntz (Eugène), membre de l'Institut, bibliothécaire de l'École des Beaux-arts, rue de Condé, 14.

Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Prou (Maurice), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue des Martyrs, 41.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

Saglio, membre de l'Institut, directeur du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, rue Du Sommerard, 24.

Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27.

COMMISSION DE PUBLICATION

DES DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD.

Président honoraire :

Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Président :

Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

Secrétaire :

Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

Membres :

Babelon, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

Berger (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, quai Voltaire, 3.

Gauckler, directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Houdas, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, avenue de Wagram, 29.

La Martinière (H. de), secrétaire général du Comité de l'Afrique française, rue de Saint-Pétersbourg, 28.

La Noë (Le général de), directeur du Service géographique de l'armée, rue de Grenelle, 140.

Lasteyrie (Le comte de), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

Milne-Edwards, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57.

Périn (Georges), membre de la Société de géographie de Paris, rue de Douai, 65.

Reinach (Salomon), conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

Saladin, architecte diplômé du Gouvernement, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 240.

COMMISSION

DES MUSÉES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

Président :

Boissier (Gaston), secrétaire perpétuel de l'Académie française, professeur au Collège de France, quai Conti, 23.

Vice-président :

Lastevrie (Le comte de), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

Secrétaire :

Babelon, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

Membres de droit :

Charmes (Xavier), membre de l'Institut, directeur du Secrétariat et de la comptabilité.

Saint-Arroman (Raoul de), chef du 1er bureau de la direction du Secrétariat et de la comptabilité.

Membres :

Fouqué, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Humboldt, 23.

Guimet, directeur du Musée Guimet, avenue d'Antin, 49.

Hamy (Le docteur), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'ethnographie, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.

Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

Milne-Edwards, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57.

Oustalet, docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, rue de Buffon, 55.

Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Reinach (Salomon), conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ.

Albanès (L'abbé), docteur en théologie, à Marseille.

Allmer (Auguste), correspondant de l'Institut, à Lyon.

Babeau (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes.

Beaurepaire (Charles de Robillard de), correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Seine-Inférieure.

Blancard (Louis), correspondant de l'Institut, archiviste du département des Bouches-du-Rhône.

Blucher, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy.

Bouriant, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale, au Caire.

Brun-Durand (Justin), à Crest (Drôme).

Buhot de Kersers, président de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Bulliot, président de la Société éduenne, à Autun.

Caillemer, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Lyon.

Cartailhac, directeur de la *Revue d'anthropologie*, à Toulouse.

Chantre (Ernest), sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

Chevalier (Le chanoine Ulysse), correspondant de l'Institut, à Romans.

Cournault (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy.

Delattre (Le P.), correspondant de l'Institut, à Carthage.

Deloye, ancien conservateur du Musée Calvet, à Avignon.

Demaeght (Le commandant), président de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran.

Derrécagaix (Le général), commandant la 36e division d'infanterie, à Bayonne.

Desnoyers (L'abbé), conservateur du Musée archéologique d'Orléans.

Dézeimeris (Reinhold), correspondant de l'Institut, à Bordeaux.

Doumet-Adanson, délégué à la Direction des travaux de la mission scientifique d'exploration de la Tunisie.

Dumoutier, directeur de l'enseignement, à Hanoï.

Finot (Jules), archiviste du département du Nord.

Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble.

Garnier, archiviste du département de la Côte-d'Or.

Gasté (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Gauckler, directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Grandmaison (Charles Loiseau de), correspondant de l'Institut, archiviste honoraire du département d'Indre-et-Loire.

Harmand (Le docteur), ministre plénipotentiaire de France, à Tokio.

Julliot, président de la Société archéologique de Sens.

Kerviler (René), ingénieur en chef des Ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.

La Borderie (Arthur de), membre de l'Institut, à Vitré.

La Croix (Le P. de), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Lennier, directeur du Muséum du Havre.

Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers.

Maître (Léon), archiviste du département de la Loire-Inférieure.

Marsy (Le comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne.

Maxe-Werly (Léon), président de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Merlet (Lucien), correspondant de l'Institut, archiviste honoraire du département d'Eure-et-Loir.

Mireur, archiviste du département du Var.

Morgan (De), directeur général du Service des antiquités égyptiennes.

Œlhert, conservateur du musée d'histoire naturelle de Laval.

Papier (Alexandre), président de l'Académie d'Hippone, à Bône.

Petit (Ernest), président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Pilloy (Jules), ancien agent voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin.

Port (Célestin), membre de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire.

Poulle (Alexandre), ancien président de la Société archéologique de Constantine, à Montauroux (Var).

Révoil (Henri), correspondant de l'Institut, architecte du Gouvernement, à Nîmes.

Rondot (Natalis), correspondant de l'Institut, à Lyon.

Roschach, archiviste de la ville, conservateur des musées archéologiques de Toulouse.

Rostand (Eugène), publiciste, à Marseille.

Sabatier, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier.

Saige (Gustave), conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais de Monaco.

Sauvage (Le docteur), conservateur du musée de Boulogne-sur-Mer.

Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Teissier (Octave), bibliothécaire de la ville de Draguignan.

Thiollier, membre de la Société historique et archéologique du Forez *la Diana*, rue de la Bourse, 28, à Saint-Étienne.

Trufat, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse.

Villey, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Caen.

CORRESPONDANTS HONORAIRES DU MINISTÈRE.

Alric, interprète pour les langues orientales au Ministère des Affaires étrangères.

Arbaumont (Jules d'), secrétaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Arbellot (Le chanoine), président de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

Barbier de Montault (Le chanoine), à Poitiers.

Barckhausen, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux.

Basset, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger.

Bazin, proviseur du lycée de Reims.

Beauchet, professeur à la Faculté de droit de Nancy.

Bertholon (Le docteur), à Tunis.

Bigarne (Charles), membre de la Société archéologique de Beaune, à Chorey (Côte-d'Or).

Boulard (Gustave), directeur des contributions directes en retraite, rue de la Bienfaisance, 4, à Paris.

Brocard, membre de la Société historique et archéologique de Langres.

Cerf (Le chanoine), membre de l'Académie nationale de Reims.

Chatel (Eugène), ancien archiviste du département du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris.

Chénon, agrégé de la Faculté de droit de Paris.

Chevreux, archiviste du département des Vosges.

Closmadeuc (Le docteur de), président de la Société philomathique du Morbihan, à Vannes.

Collignon, inspecteur du Service des monuments historiques, à Tlemcen.

Contades (Le comte de), membre de la Société historique et archéologique de l'Orne, à Magny-le-Désert.

Courmeaux, conservateur de la bibliothèque et du musée de la ville de Reims.

Dehaisne (Le chanoine), ancien archiviste du département du Nord, à Lille.

Dejeanne (Le docteur), à Bagnères-de-Bigorre.

Dion (A. de), président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Dissard, conservateur des musées de la ville de Lyon.

Domergue, géomètre, à Constantine.

Duhamel, archiviste du département de Vaucluse.

Estaintot (Le comte d'), avocat, à Rouen.

Farges (Le capitaine), attaché aux Affaires indigènes, à Constantine.

Frossard, pasteur de l'Église réformée, à Bagnères-de-Bigorre.

Garnier (Le chanoine), curé de Corlée (Haute-Marne).

Garrigou (Le docteur), président de l'Association pyrénéenne, à Toulouse.

Gautier (L'abbé), curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).

Gide, professeur à la Faculté de droit de Montpellier.

Guesnon, professeur honoraire de l'Université, rue du Bac, 93, à Paris.

Guignard, bibliothécaire de la ville de Dijon.

Guigue (Georges), archiviste du département du Rhône.

Hérelle, professeur au lycée de Bayonne.

Jullian (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Jussieu (De), ancien archiviste du département de la Savoie, à Chambéry.

Leblanc, ancien conservateur du musée de Vienne, à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).

Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur du Musée des antiquités de la Seine-Inférieure et du Musée céramique de Rouen.

Lechevalier-Chevignard, professeur à l'École des arts décoratifs, à Paris.

Ledain (Bélisaire), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Ledieu (Alcius), bibliothécaire de la ville d'Abbeville.

Lemire (Charles), ancien résident de France en Annam, boulevard de Latour-Maubourg, 14, à Paris.

Leroy, bibliothécaire de la ville de Melun.

Lescarret, correspondant de l'Institut, à Bordeaux.

Leymarie (Camille), conservateur de la bibliothèque communale, à Limoges.

Liégeois, professeur à la Faculté de droit de Nancy.

Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans.

Lottin de Laval, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).

Maignien, bibliothécaire de la ville de Grenoble.

Marion, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.

Marionneau, correspondant de l'Institut, à Bordeaux.

Montégut (De), ancien magistrat, à La Rochefoucauld (Charente).

Montessus (Le docteur de), à Chalon-sur-Saône.

Mougins de Roquefort (Le docteur), conservateur du musée d'Antibes.

Mugnier, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Pacqueteau, syndic des gens de mer, à Ténès (département d'Alger).

Paillard, au château de Charly, par Mazille (Saône-et-Loire).

Parrot (Armand), membre de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

Piche (Albert), à Pau.

Piette, archéologue, à Rumigny (Ardennes).

Poquet (Le chanoine), curé de Berry-au-Bac (Aisne).

Pothier (Le général), rue de Bellechasse, 14, Paris.
Prarond (Ernest), membre de la Société d'émulation d'Abbeville.
Privat, colonel du 49e régiment d'infanterie, à Bayonne.
Revillout, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier.
Robert (Zéphirin), conservateur du musée de Lons-le-Saunier.
Rochambeau (Le marquis de), membre de la Société archéologique du Vendômois, à Thoré (Loir-et-Cher).
Roserot (Alphonse), ancien archiviste de la Haute-Marne, rue Saint-Placide, 60, à Paris.
Sabatier (Camille), conseiller de préfecture du département de la Seine.
Sainte-Marie (Pricot de), ancien consul de France à Santander.
Saint-Genis (Flour de), ancien conservateur des hypothèques, rue Gounod, 7, à Paris.
Saleilles, agrégé près la Faculté de droit de Paris.
Saurel (L'abbé), membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Soucaille (Antonin), ancien professeur à Béziers.
Soulice, conservateur de la bibliothèque de la ville de Pau.
Tartière, archiviste du département des Landes.
Thomas, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, boulevard Raspail, 213.
Vallentin (Ludovic), juge au tribunal de Montélimar.
Verlaque (L'abbé), à Fréjus.
Verneilh (Le baron Jules de), membre de la Société historique et archéologique du Périgord, à Puyraseau (Dordogne).
Vétault, bibliothécaire de la ville de Rennes.
Voulot (Félix), conservateur du musée d'Épinal.

CORRESPONDANTS DU MINISTÈRE.

Allain (L'abbé), archiviste diocésain, à Bordeaux.
André (Édouard), archiviste du département de l'Ardèche.
André (Ferdinand), ancien archiviste du département de la Lozère, rue Rougier, 14, à Marseille.
Arnaud, notaire, à Barcelonnette.

Aubépin, archiviste du département du Cantal.

Audiat (Louis), président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Autorde, archiviste du département de la Creuse.

Barbaud, archiviste du département de la Vendée.

Bardey, négociant, à Aden.

Bardon, receveur des domaines, à Nimes.

Bardy, président de la Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié.

Baye (Le baron Joseph de), membre de la Société des antiquaires de France, à Baye, par Montmort (Marne).

Beaune (Henri), avocat, à Lyon.

Beaurepaire (Eugène de Robillard de), secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

Beauvois, à Corberon (Côte-d'Or).

Berthelé (Joseph), archiviste du département de l'Hérault.

Berthomieu, secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne.

Bertrand (Louis), conservateur du musée de Philippeville.

Beylié (De), membre de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère, à Grenoble.

Blanchet, professeur au lycée de Constantine.

Bled (L'abbé), président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Bloch, archiviste du département du Loiret.

Bondurand, archiviste du département du Gard.

Bonno (L'abbé), curé de Chenoise (Seine-et-Marne).

Bordier, contrôleur civil, à Maktar (Tunisie).

Borrel, architecte, à Moutiers (Savoie).

Bourbon, archiviste du département de l'Eure.

Bourdery (Louis), avocat, à Limoges.

Bourgeois (Alfred), archiviste du département de Loir-et-Cher.

Braquehaye, directeur de l'École municipale de dessin, à Bordeaux.

Bray (De), capitaine au 4e régiment de tirailleurs, à Sousse (Tunisie).

Brocard (Le commandant), chef de bataillon du génie en retraite, à Bar-le-Duc.

Brossard, archiviste du département de l'Ain.

Bruchet (Max), archiviste du département de la Haute-Savoie.

Brune (L'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (Jura).

Brutails, archiviste du département de la Gironde.

Bry (Georges), professeur à la Faculté de droit d'Aix.

Bureau (Le docteur Louis), directeur du Muséum d'histoire naturelle, à Nantes.

Cabanès, membre de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes.

Cardaillac (De), conseiller à la cour d'appel d'Agen.

Carrière, président de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes.

Carsalade du Pont (Le chanoine de), président de la Société historique de Gascogne, à Auch.

Carton (Le docteur), médecin-major au 19e régiment de chasseurs, à Lille.

Cazalis de Fondouce, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Chauvigné, secrétaire général adjoint de la Société de géographie de Tours.

Chavanon, archiviste du département de la Sarthe.

Claudon, archiviste du département de l'Allier.

Clerval (L'abbé), docteur ès lettres, à Chartres.

Combarieu, archiviste du département du Lot.

Cornillon, conservateur du musée de Vienne (Isère).

Cortez (Fernand), à Saint-Maximin (Var).

Coüard, archiviste du département de Seine-et-Oise.

Courant (Maurice), interprète attaché au consulat de France, à Tien-Tsin (Chine).

Coutil (Léon), président de la Société normande d'études préhistoriques, aux Andelys (Eure).

Dannreuther (Henri), pasteur de l'église réformée, à Bar-le-Duc (Meuse).

Dast le Vacher de Boisville, secrétaire de la Société des archives historiques de la Gironde, à Bordeaux.

Demaison, archiviste municipal de la ville de Reims.

Des Méloizes (Le marquis), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Desdevises du Désert, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

Desplanque, archiviste du département des Pyrénées-Orientales.

Douais (Le chanoine), secrétaire général de la Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

Dubarat (L'abbé), aumônier du lycée de Pau.

Duchâtellier (Paul), archéologue, au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (Finistère).

Dujarric-Descombes, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.

Dumoulin (Maurice), professeur au lycée de Roanne (Loire).

Du Paty de Clam (Le comte), chef du poste de Kouadiokofi, par Grand-Lihou (Côte d'Ivoire).

Durand (Georges), archiviste du département de la Somme.

Dutilleux, chef de division à la préfecture de Versailles.

Duval, archiviste du département de l'Orne.

Duvernoy, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle.

Dybowsky (Jean), directeur de l'agriculture, à Tunis.

Eck (Th.), conservateur du Musée de Saint-Quentin.

Espérandieu, capitaine au 61e régiment d'infanterie, à Privas.

Fage (René), avocat, à Limoges.

Favier, conservateur de la bibliothèque de la ville de Nancy.

Ferrand (Gabriel), vice-consul de France, à Bender-Bouchir (Perse).

Fillet (L'abbé), curé d'Allex (Drôme).

Flamare (De), archiviste du département de la Nièvre.

Fleury (Paul de), archiviste du département de la Charente.

Fouquet (Le docteur), archéologue, au Caire.

Fourdrignier, receveur des contributions, à Sèvres (Seine-et-Oise).

Foureau (Fernand), à Biskra.

Fréminville (De), archiviste du département de la Loire.

Gauthier (Jules), archiviste du département du Doubs.

Germain (Léon), membre de la Société française d'archéologie, à Nancy.

Giraud, conservateur du Musée archéologique de Lyon.

Giraud (Arthur), chargé de cours à la Faculté de droit de Poitiers.

Grandmaison (Louis Loizeau de), archiviste du département d'Indre-et-Loire.

Grasset (Le comte de), archiviste adjoint du département des Bouches-du-Rhône, à la Tourelle, par Mazargues, près Marseille.

Grave, pharmacien, à Mantes (Seine-et-Oise).
Gsell, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.
Guibert (Louis), membre de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Guillaume (L'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes.
Guyot, professeur à l'École nationale forestière de Nancy.
Habasque, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.
Hannezo, capitaine au 108e régiment d'infanterie, à Bergerac.
Hautreux, ancien directeur des mouvements du port, à Bordeaux.
Héron, professeur libre, à Rouen.
Hubert (Eugène), archiviste du département de l'Indre.
Hugues, archiviste du département de Seine-et-Marne.
Imbault-Huart (Camille), consul de France, à Canton (Chine).
Isnard, archiviste du département des Basses-Alpes.
Jadart, secrétaire général de l'Académie nationale de Reims.
Jarry (Louis), membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Jouan (Le commandant), capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg (Manche).
Joubin, professeur à la Faculté des sciences de Rennes.
Jovy, professeur au collège de Vitry-le-François.
Labande, conservateur de la bibliothèque de la ville et du Musée Calvet, à Avignon.
Labat, ancien président de la Société des archives historiques de la Gironde, à Bordeaux.
Labrouche, archiviste du département des Hautes-Pyrénées.
Lacroix, archiviste du département de la Drôme.
La Grasserie (Raoul de), juge au tribunal civil de Rennes.
Lahondès (De), président de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Laigue (De), consul général de France, à Rotterdam.
Laugardière (De), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
Laurent, archiviste du département des Ardennes.
Le Clert, conservateur du Musée archéologique de Troyes.
Lemoine, archiviste du département du Finistère.
Lempereur, archiviste du département de l'Aveyron.
Leroux, archiviste du département de la Haute-Vienne.

L'Espinasse-Langeac (Le vicomte de), président de la chambre consultative d'agriculture de Tunisie, à Sfax.

Letainturier (Gabriel), publiciste, sous-préfet de Nogent-sur-Seine.

Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire.

Lhuillier, chef de division à la préfecture de Melun.

Lhuillier (Victor), membre du Conseil départemental des bâtiments civils de l'Oise, à Beauvais.

Libois, archiviste du département du Jura.

L'Isle du Dreneuc (Pitre de), directeur du Musée archéologique de Nantes.

Loir (Le docteur), directeur du laboratoire de bactériologie et de vinification, à Tunis.

Malavialle, secrétaire général de la Société languedocienne de géographie, à Montpellier.

Mély (De), au château de Mesnil-Germain, par Fervacques (Calvados).

Mercier (Ernest), président de la Société archéologique de Constantine.

Merlet (René), archiviste du département d'Eure-et-Loir.

Métais (L'abbé), secrétaire archiviste de l'évêché, à Chartres.

Mingaud (Galien), secrétaire général de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes.

Molard (Francis), archiviste du département de l'Yonne.

Monceaux, membre de la Société des études historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Monlezun, lieutenant-colonel du 53e régiment d'infanterie, à Tarbes.

Morel (L'abbé), curé de Chevrières (Oise).

Morel (Léon), receveur particulier des finances, en retraite, à Reims.

Moris, archiviste du département des Alpes-Maritimes.

Musset (Georges), bibliothécaire de la ville de La Rochelle.

Nicaise (Auguste), membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne.

Ottavi, vice-consul de France, à Mascate.

Pagart d'Hermansart, secrétaire général de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Parfouru, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.

Pascaud, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Pasquier, archiviste du département de la Haute-Garonne.

Pélicier (Paul), archiviste du département de la Marne.

Pélissier, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier.

Pérathon (Cyprien), à Aubusson (Creuse).

Pey (Joanny), membre de la Société d'économie politique, à Lyon.

Pigeon (Le chanoine), membre de la Société académique de Coutances.

Plancouard, membre de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Berck-Plage (Pas-de-Calais).

Portal (Charles), archiviste du département du Tarn.

Pottier (Le chanoine), président de la Société archéologique de Montauban.

Pradère (Bertrand), conservateur du Musée du Bardo, à Tunis.

Prudhomme, archiviste du département de l'Isère.

Raffray, consul de France, au Cap.

Rançon (Le docteur André), médecin principal des colonies, à Tamatave (Madagascar).

Rebillet, lieutenant-colonel au 4e régiment de zouaves, à Tunis.

Renault (Bernard), président de la Société des sciences naturelles d'Autun.

Requin (L'abbé), à Avignon.

Revon (Michel), professeur à la Faculté de droit de Tokio.

Reymond (Marcel), à Grenoble.

Richard (Alfred), archiviste du département de la Vienne.

Richard (Jules-Marie), archiviste-paléographe, à Laval.

Richemond (Meschinet de), archiviste du département de la Charente-Inférieure.

Ricouard, président de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, à Arras.

Rivières (Le baron de), secrétaire adjoint de la Société archéologique du Midi de la France, à Albi (Tarn).

Rochemonteix (De), maire de Cheylade (Cantal).

Rocher, consul de France, à Malte.

Roman (Joseph), au château de Picomtal, par Embrun (Hautes-Alpes).

Rouchon, archiviste du département du Puy-de-Dôme.

Roule, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse.
Rousset, correspondant de la Société nationale des antiquaires de France, à Uzès.
Rouvier (Le docteur), professeur à la Faculté française de médecine de Beyrouth.
Rupin (Ernest), président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.
Saint-Venant (De), inspecteur des forêts, à Nevers.
Schirmer, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
Souchon, archiviste du département de l'Aisne.
Steenackers, consul de France, à Nagasaki.
Swarte (Victor de), trésorier-payeur général des finances, à Lille.
Thoison (Eugène), membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais, à Larchant (Seine-et-Marne).
Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne.
Thomas (L'abbé), curé de Taverny (Seine-et-Oise).
Thoulet, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.
Travers (Émile), archiviste-paléographe, à Caen.
Triger (Robert), membre de la Commission des monuments historiques de la Sarthe, au Mans.
Trihidez (L'abbé), président du Comité de géographie de la Société industrielle de Reims.
Trouillard, archiviste du département de l'Ariège.
Urseau (L'abbé), secrétaire de l'évêché, à Angers.
Vallette (René), inspecteur de la Société française d'archéologie, à Fontenay-le-Comte (Vendée).
Vernier, archiviste du département de la Savoie.
Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan.
Vignat (Gaston), membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Villepelet (Ferdinand), archiviste du département de la Dordogne.
Villers, membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.
Vissière, premier interprète de la légation de France, à Pékin.
Waille, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1897.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Berthelé, correspondant du Comité à Montpellier, envoie une note sur une cloche.

A la suite d'observations présentées par M. Müntz sur cette communication, le Comité en décide le dépôt aux archives.

La Société archéologique du Midi de la France sollicite une subvention pour faire de nouvelles fouilles à Martres-Tolosanes.

Le Comité maintient à ce sujet sa délibération précédente, et estime qu'il convient d'attendre pour donner suite à cette demande que le département de la Haute-Garonne et la ville de Toulouse aient témoigné par une subvention de l'intérêt qu'ils portent à ces fouilles.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Fouilles de la nécropole de Meliosedune (*Melun*), par M. G. Leroy;

Les plaques de foyer, par M. de Marsy.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Babelon rend compte des fouilles que le R. P. de La Croix poursuit sur l'emplacement et dans le voisinage du temple de Mercure à Berthouville, près Bernay (Eure) :

« A quelque distance de l'emplacement des deux temples qui furent élevés à Mercure, le P. de La Croix a découvert un puits romain, dont il a entrepris le déblaiement, et les substructions d'un vaste théâtre. Il ne reste malheureusement que 0 m. 10 à 0 m. 30 en hauteur des fondations des murailles de cet édifice dont on peut toutefois établir un plan très exact : « La façade de ce « théâtre, écrit le R. P. de La Croix à M. Babelon, orientée presque « à l'Ouest, mesure 65 m. 50 de longueur, y compris celle du *post-* « *cenium* qui est de 15 m. 80. L'ouverture de l'*orchestra* (ici *arena*) « est de 29 m. 30. La superficie des six murs courbes, sur les- « quels se trouvaient les gradins occupés par les spectateurs, est de « 2,541 mètres carrés. Ce théâtre offre quelques particularités re- « marquables. Les murs Nord et Sud, qui se rattachent à la façade, « sont évasés en trapèze, et c'est sur eux que viennent buter et se « perdre trois des murs concentriques. La partie centrale, qui se « compose habituellement du *podium* et de l'*orchestra*, semble être « ici une *arena* destinée à divers usages. Enfin, le *proscenium*, au lieu « d'être terminé par un mur droit, est adossé à deux gros murs fai- « sant face aux spectateurs et formant un angle obtus, comme aux « théâtres de Millet et de Laodicée. »

« Ces découvertes du P. de La Croix donnent à la station gallo-romaine de *Canetonum* une importance qu'on ne lui soupçonnait pas jusqu'ici; elle se trouvait située à la limite du territoire des Lexovii, des Éburovices et des Véliocasses. Le P. de La Croix se propose d'explorer les environs et de dresser, à l'aide de sondages multiples, le plan des voies romaines qui aboutissaient à *Canetonum* et qui paraissent avoir été très nombreuses[1]. »

M. Babelon donne lecture du rapport suivant :

« M. l'abbé Bled, correspondant du Comité et président de la Société des antiquaires de la Morinie, a envoyé en communication

[1] Cf. ci-après, p. 71.

au Comité une bague en bronze doré découverte récemment sur l'emplacement du vieux Thérouanne. Cette bague ne saurait remonter plus haut que le XVIIe siècle. Le chaton, qui fait corps avec le jonc, représente une tête grotesque, imberbe, au nez crochu, avec des oreilles et des cornes de bélier. Le style, peut-être flamand ou allemand, n'en est pas mauvais; néanmoins l'époque récente à laquelle il convient de rapporter cette bague lui enlève à peu près tout intérêt archéologique. »

M. de Barthélemy rend compte d'une communication de M. Dergny, relative à diverses inscriptions gothiques recueillies dans les environs de Grandcourt (Seine-Inférieure). Il semble que l'auteur de cette communication ait l'intention de soumettre au Comité un projet de publication des inscriptions du moyen âge conservées dans la Seine-Inférieure, mais il est impossible en l'état de se prononcer sur l'opportunité de son projet. Si, comme il le croit, les quelques textes qu'il a envoyés au Comité sont inédits, on pourrait les publier dans le *Bulletin*, mais il faudrait au préalable que M. Dergny reprît sa copie et disposât son travail de façon à en permettre l'impression.

M. Alexandre Bertrand rend compte de la découverte d'une sépulture préhistorique aux Boutards (Seine-et-Oise) :

« M. E. Tavoillot, professeur de huitième au collège d'Étampes (Seine-et-Oise), signale aux Boutards, hameau de Saint-Hilaire, à 8 kilomètres d'Étampes, la découverte d'une nouvelle allée couverte. Nous en connaissons déjà dix-huit[1] dans le département. Nous devons remercier M. Tavoillot des renseignements qu'il nous donne sur cette dix-neuvième sépulture mégalithique. Les fouilles pratiquées aux Boutards par M. Tavoillot et un habitant d'Étampes, M. Maudemain, montrent que cette dernière allée couverte est du même caractère que les dix-huit précédentes. Elle contenait quatorze ou quinze squelettes accroupis, les jambes croisées, les bras repliés dans une attitude bien connue de tous ceux qui ont fouillé des sépultures mégalithiques. Les squelettes étaient malheureusement en très mauvais état. M. Tavoillot a pu toutefois reconstituer

[1] Elles sont situées dans les communes suivantes : Argenteuil, Bouray, Breuil, Cherence, Conflans-Sainte-Honorine, Épone(?), Étang-la-Ville, Isle-Adam, Luzarches, Marly-le-Roy, Mantes, Meudon, Presle, Thionville(?), Vauréal.

un crâne complet et mettre de côté des fragments intéressants. Près des squelettes ont été recueillies plusieurs lames de silex très grossièrement taillées dont une scie et quelques os d'oiseaux et de lapins (?), percés d'un trou de suspension témoignant, ainsi que leur poli, qu'ils avaient fait partie d'un collier qui avait été longtemps porté. Ces divers objets, ainsi que les ossements humains, sont conservés chez M. Maudemain, à Etampes. »

Le rapporteur propose de déposer la note de M. Tavoillot au Musée de Saint-Germain. Adopté.

M. Philippe Berger donne lecture du rapport suivant sur une communication de M. Bordier :

« Le travail de don Manuel de Ossuna sur l'inscription de Avraga (Ténériffe), dont M. Bordier nous a adressé une traduction française, a été publié à Santa-Cruz de Ténériffe en 1889. Ce mémoire est intéressant à cause des renseignements qui s'y trouvent réunis sur les traces d'anciennes civilisations dans les îles Canaries, et par la mention des diverses inscriptions qui ont été recueillies dans l'une ou dans l'autre de ces îles. On a, en effet, relevé tant dans Palma que dans l'île de Fer, à Fuerteventura, et dans la Grande Canarie, des textes épigraphiques encore assez obscurs, qui paraissent se rattacher, en partie du moins, à l'alphabet libyque usité sur la côte Nord de l'Afrique. Ces inscriptions sont si incomplètement publiées et encore si mal connues, que toutes les indications relatives à leur origine et à leur publication doivent être précieusement recueillies.

« L'inscription de Avraga, découverte par don Manuel de Ossuna, si elle est authentique, comme les détails très précis qu'il donne sur sa découverte semblent l'indiquer, appartient peut-être à la même catégorie. Elle est gravée sur une petite pyramide d'aragonite, haute de 0 m. 08 sur 0 m. 035 de large; une autre pierre pyramidale, de même nature, mais sans inscription, a été trouvée non loin de là. M. de Ossuna l'a reproduite en fac-similé en tête de son mémoire. Malheureusement, l'essai de traduction qu'il en donne n'apporte aucune lumière ni sur son origine ni sur sa signification. Il a été chercher des points de comparaison avec les différents caractères de cette inscription dans les alphabets sémitiques les plus divers, depuis le phénicien jusqu'à l'arabe, en passant par

l'hébreu carré et par le libyque, et il croit y voir une preuve des influences multiples qui se faisaient jour dans ces contrées. Une empreinte en cire à cacheter, qu'il a bien voulu m'envoyer, est en si mauvais état que je n'ai rien pu en tirer.

« On rendrait un véritable service en réunissant toutes les inscriptions des îles Canaries, et en en donnant des reproductions absolument fidèles. Ce serait le seul moyen de les éclairer par la comparaison et d'arriver, à leur sujet, à des conclusions présentant quelque solidité.

« En tout cas, le travail de M. Bordier n'étant que la traduction d'un ouvrage déjà imprimé n'est pas de nature à trouver place dans le *Bulletin archéologique du Comité.* »

M. Cagnat donne lecture du rapport suivant :

M. de Laigue nous a communiqué l'inscription d'une base en forme d'autel, trouvée à Castillo de Gibalbin (à 30 kilomètres Ouest de Jerez de la Frontera, l'ancienne *Asta regia*). Le dessin qu'il nous envoie de la pierre, transportée au Musée de Cadix par les soins du R. P. Vera, a été fait par le peintre Don Pedro Sanchez Acuna : il est beaucoup plus utile pour l'établissement du texte que l'estampage fragmentaire que notre correspondant y a joint. D'après ce dessin, la pierre porterait:

TANIIIIAE FESTIAE
IIINIVS RESII
S. LIB. D

. . . iniae Festiae . . . inius Resti[tutu]s lib[ertu]s d[edit].

M. de Lasteyrie rend compte d'une communication de M. Pitre de l'Isle, relative à des découvertes faites en 1896 dans le lit de la Loire. Les objets recueillis sont principalement des armes. Notre correspondant en donne une énumération qui ne permet guère d'en apprécier l'âge ou l'intérêt. Il ne paraît donc pas utile de la reproduire dans le *Bulletin*, mais on pourrait la renvoyer à M. Bertrand, qui la déposerait, s'il le croyait utile, dans la bibliothèque du Musée de Saint-Germain. Cette proposition est adoptée.

M. Eugène Müntz rend compte d'une communication de M. Louis de Grandmaison, correspondant du Comité à Tours, relative à un

des architectes de la cathédrale de cette ville à la fin du XVe siècle.

M. Louis de Grandmaison adresse au Comité un contrat passé en 1473 et qui se rapporte, selon toute vraisemblance, à la cathédrale de Tours.

Dans ce document, Jean Rapin, maître d'œuvres de la cathédrale, Yvonnet de Mauléon, maçon, commandent à deux perriers de Saint-Aignan-sur-Cher cent soixante « ogives », une clef de voûte et différentes autres pièces de construction, moyennant la somme totale de 28 livres tournois.

Le contrat découvert par M. de Grandmaison, ainsi que le commentaire qui l'accompagne, méritent de prendre place dans le *Bulletin du Comité* [1].

M. Salomon Reinach rend compte d'une communication de M. des Méloizes, correspondant du Comité à Bourges, relative à une œnochoé en bronze récemment acquise par le musée de Bourges. Bien qu'il n'y ait pas certitude à cet égard, l'objet en question paraît bien avoir été découvert dans le département du Cher. Une œnochoé toute semblable a été autrefois trouvée en Belgique, dans le tumulus d'Eigenbilsen. Il sera intéressant de publier dans le *Bulletin* la note, très courte d'ailleurs, de M. des Méloizes [2].

M. Salomon Reinach rend compte également d'une communication de M. l'abbé Parat, curé de Bois-d'Arcy (Yonne), sur trois grottes historiques qu'il a explorées dans la vallée de la Cure, pendant l'été de 1896. Ces travaux, qui doivent être continués, n'ont pas encore fourni de résultats autrement dignes de mention.

Il n'en est pas de même des recherches faites par M. l'abbé Hermet, aux environs de l'Hospitalet (Aveyron), et qui ont donné des statues assises d'un style très primitif, tout à fait analogues à celles que l'on a déjà trouvées dans la même région et qui sont déposées au Musée de Rodez. M. l'abbé Hermet demande une petite subvention pour continuer des recherches. Sur la proposition de M. Reinach, le Comité émet un avis favorable.

M. Guiffrey lit un rapport sur le projet de publication de l'in-

[1] Voir ci-après, p. 106, le texte de cette communication.
[2] Voir ci-après, p. 146, le texte de cette note.

ventaire des tableaux du Roi par Bailly. — Renvoi à la Commission des inventaires.

M. Maspéro lit un rapport sur une demande de souscription.

Le Comité s'occupe de régler diverses questions relatives au prochain Congrès de la Sorbonne.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1897.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Temple de Jupiter à Aueiac, suivi d'une observation sur la légende de saint Martial, par M. l'abbé Arbellot.

Inventaires corréziens. — Inventaire de Méréglise en 1594, par M. le chanoine Barbier de Montault.

L'iconographie de Jeanne d'Arc. — La science préhistorique. — Saint Firmin, patron des boulangers d'Orléans, par M. l'abbé Desnoyers.

La pierre dite de saint Martin à Jabreilles, par M. Guibert.

Le Caen illustré de M. Eugène de Beaurepaire. — Cinquantenaire de la Société historique et archéologique du Limousin (1845-1895), par M. Émile Travers.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. de Lasteyrie rend compte de la mission confiée à M. Camille Enlart par M. le Ministre de l'Instruction publique, à l'effet d'étudier les monuments gothiques de l'île de Chypre. Pendant un séjour de près de quatre mois dans cette île, M. Enlart a soigneusement relevé et photographié les restes gothiques d'environ cinquante églises, douze châteaux, quatre monastères, et vingt monuments d'architecture civile. Il a rapporté de nombreux et importants matériaux pour l'histoire de l'architecture dans ce pays et l'étude des influences françaises sur le développement de cette architecture. M. Enlart a bien voulu communiquer ses notes à M. de Lasteyrie; elles constituent un ensemble précieux de renseignements dont il

est à souhaiter que l'auteur tire sans trop tarder un travail d'ensemble. Le Comité ne manquera pas, le moment venu, d'aider M. Enlart à publier le résultat de ses recherches.

M. Schlumberger rend compte d'une communication de M. le capitaine Hannezo relative à un sceau trouvé par lui dans une liasse de parchemins à Veynes (Hautes-Alpes). Le sceau en question est fort connu. Il est de François Ier; son contre-sceau, qui manque, devait être écartelé de France et de Dauphiné.

M. Hannezo a envoyé en même temps la photographie d'une sculpture sur pierre provenant de Montauban et représentant un personnage en buste, portant casque et cuirasse. C'est une œuvre moderne sans valeur d'art et sans intérêt.

M. de Barthélemy revient sur la communication de M. Dergny dont il a parlé à la dernière séance. L'auteur a revu le texte des inscriptions qu'il avait relevées. Ce sont :

1° Une inscription rappelant la dédicace de l'ancien cimetière d'Aumale (Seine-Inférieure), qui fut supprimé à la fin du XVIIIe siècle. Il était attenant à l'église Saint-Pierre, et c'est dans le mur de cette église, du côté de la rue du Vieux-Cimetière, que l'inscription se lit encore aujourd'hui. Elle est ainsi conçue :

le XIXe jor de sep
tembre mil vi l u
fut dediee ce cy
mitiere an nom
de messire sainct
pierre priez dieu
pour les ames de
ceulx dont les cor
ps y reposeront

2° Inscription de dédicace de l'église Saint-Martin-Gaillard. Elle devait être encastrée dans le mur de l'église, mais elle gît sur le sol, dans le coin d'une chapelle. Il serait à souhaiter que les Mo-

numents historiques qui ont classé cette église, avisassent à la conservation de cette inscription, qui est ainsi conçue :

Le 1 iour doctobre lā de grace m ccc iiiixx et 11 fut ceste eglise de Saint Martin le Gaillard du titre de Nostre de dediee par reverēt pere en dieu maistre Robert Clemēt augustin doctr en theologie evesque d yponēce
A la requeste de maistre . . . . . .
. . . . . Guillem Gosselin . . . . . .
. . . . . Jehā Lasnier Laurēs Viradien
. . . . . et plusieurs autres paroissiens

6° Inscription d'une des cloches de l'église Notre-Dame à Blangy-sur-Bresle :

m vc xxxi Francois de Cleves abbe commendataire du Treport Jehan de Montpelle abbe d en Adrian Landry

François de Clèves, protonotaire du Saint-Siège, évêque de Nevers, fut nommé abbé de Saint-Michel du Tréport en 1523. Fils d'Engilbert de Clèves et de Catherine de Bourbon et frère de Charles, comte d'Eu, il mourut en 1545.

Jean de Montpellé a été le dernier des abbés réguliers de l'abbaye d'Eu. Les beaux travaux que cet abbé fit exécuter à son monastère lui méritèrent le surnom de *Magnifique bâtisseur*.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 15 MARS 1897.

PRESIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de deux arrêtés ministériels nommant MM. Saglio et Prou membres de la Section d'archéologie du Comité.

MM. Müntz, Georges Perrot et Prou sont chargés de l'examen de divers ouvrages pour lesquels des souscriptions ont été demandées à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

L'ornementation du foyer depuis la Renaissance. — Un sculpteur italien à Bar-le-Duc en 1463. — Notes sur des plombs antiques trouvés en Gaule. — Notes sur quelques plateaux de balance. — Étude d'une plaque de foyer. — Notes et documents pour servir à l'histoire de l'art et des artistes dans le Barrois, antérieurement à l'époque de la Renaissance, par M. Maxe-Werly.

Les vitraux de la cathédrale de Bourges postérieurs au XIIIe siècle, par M. des Méloizes.

M. Eugène Müntz offre au Comité, de la part de M. René Fage, un travail intitulé : *Un chapitre inédit de l'histoire du collège de Tulle* (1790-1792).

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. de Lasteyrie fait un rapport sommaire sur une note de M. G. Michaud relative à un tableau conservé dans l'église Saint-Jean à Joigny. Le tableau en question est une œuvre intéressante de l'école flamande du XVe siècle; il mérite un examen attentif et

il y aurait lieu de renvoyer la note de M. Michaud à un autre membre du Comité plus spécialement versé dans l'étude de la peinture flamande à la fin du moyen âge. Le Comité accepte cette proposition et renvoie cette note à l'examen de M. Müntz.

M. Salomon Reinach lit un rapport sur trois demandes de subvention formées par M. l'abbé Hermet, à l'effet d'entreprendre des fouilles archéologiques dans le département de l'Aveyron; par M. l'abbé Parat, à l'effet de poursuivre des fouilles dans les grottes de la Cure; et par M. Léon Coutil, président de la Société normande d'études préhistoriques, à l'effet d'entreprendre des fouilles archéologiques à Pitres (Eure). — Le Comité émet un avis favorable.

M. de Lasteyrie lit un rapport sur la demande formée par la Société archéologique du Midi de la France, à l'effet d'obtenir une subvention pour reprendre les fouilles de Martres-Tolosanes. La ville de Toulouse et le département de la Haute-Garonne ayant témoigné de l'importance qu'ils attachent à la reprise de ces fouilles qui ont déjà donné de si curieux résultats, le Comité émet un avis favorable à la demande.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1897.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. l'abbé Bonno, correspondant du Comité à Chenoise (Seine-et-Marne), envoie une notice sur l'église Saint-Pierre à Provins, d'après un inventaire inédit de 1782. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. Cazalis de Fondouce, correspondant du Comité, à Montpellier, envoie une note sur une cachette de fondeur de l'âge du bronze, découverte à Bantarès, près de Péret (Hérault). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Gaston Gauthier, membre de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, envoie un compte rendu de fouilles récemment exécutées à Champvert (Nièvre). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Labande, correspondant du Comité à Avignon, envoie une note sur divers documents sigillographiques conservés à la bibliothèque d'Avignon. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. G. Leroy, correspondant honoraire du Comité à Melun, envoie une note sur des œuvres d'art conservées au couvent des Franciscains de Cimiez, près Nice. — Renvoi à M. Eugène Müntz.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Du titre de bourgeois et du titre de sieur suivi d'un nom de fief ou de domaine, par M. l'abbé Arbellot;

Les reliques de saint Omer; Épigraphie ancienne de la ville de Saint-Omer, par M. l'abbé Bled;

Un portrait inédit de Louis XIV, par M. Roucaute;

Le général Souham, par M. René Fage.

M. Eugène Müntz rend compte d'une communication de M. G. Michaud relative à un tableau du XVIe siècle conservé dans l'église Saint-Jean à Joigny. Il estime cette œuvre d'art assez intéressante pour qu'il y ait lieu de la reproduire dans le *Bulletin* s'il est possible d'en avoir une bonne photographie.

MM. Müntz et Prou lisent des rapports sur diverses demandes de souscription.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

RÉUNION ANNUELLE

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

À LA SORBONNE.

SEANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE.

La 33e réunion des délégués des Sociétés savantes de France s'est ouverte le mardi 20 avril 1897, à 2 heures précises, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, président de la Section d'histoire et de philologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Etaient présents : MM. Levasseur, Bouquet de la Grie, Alexandre Bertrand, Xavier Charmes, le docteur Hamy, Lyon-Caen, Anatole de Barthélemy, Himly, Frédéric Passy, A. de Boislisle, membres de l'Institut; Vaillant, Gabriel Marcel, Bruel, Octave Noël, général de La Noë, Bienaymé, Angot, Cordier, Omont, Le Roy de Méricourt, Babelon, Tranchant, Servois, des Cilleuls, Renou, Gazier, Baguenault de Puchesse, membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques; le chanoine Ulysse Chevalier, Ernest Chantre, Charles Joret, Léon Maxe-Werly, le comte de Marsy, J.-F. Bladé, Jules Finot, le P. de La Croix, Caillemer, Fernand Daguin, E. Lefèvre-Pontalis, Lièvre, Seré-Depoin, Julliot, Léon Salefranque, le marquis de L'Estourbeillon, Charles Lucas, Drapeyron, le baron Textor de Ravisi, Eugène Chatel, Gabriel Joret-Desclosières, l'abbé Morel, Eugène Thoison, le chanoine Pottier, Camoin de Vence, Emile Chevalier, Alfred Neymarck, Victor Ad-

vielle, Edgar Marcuse, Sorel, le chanoine de Carsalade du Pont, le chanoine Douais, Émile Belloc, Léon de Vesly, Martial Imbert, etc.

Au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, M. Léopold Delisle déclare ouvert le Congrès des Sociétés savantes et donne lecture de l'arrêté qui constitue les bureaux des sections :

M. Léopold Delisle prend ensuite la parole en ces termes :

Messieurs,

« C'est toujours un grand honneur pour un membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques que d'avoir à ouvrir une de ces réunions annuelles, où, de tous les points de la France, les délégués des Sociétés savantes viennent nous entretenir de leurs découvertes, de leurs travaux et de leurs projets. C'est, en même temps, un grand plaisir que d'avoir à leur souhaiter la bienvenue et à leur renouveler l'expression des sentiments de cordiale sympathie avec lesquels sont accueillies ici leurs communications sur des sujets d'études aussi fécondes que désintéressées.

« Les ordres du jour arrêtés pour les séances de cette semaine nous ont déjà montré que ces séances seront bien remplies et qu'elles ne le céderont point en intérêt à celles des années précédentes. Nous aurons ainsi une nouvelle occasion de constater que les progrès de la critique ne cessent point de se développer en France et que l'emploi des meilleures méthodes se généralise de plus en plus, dans les lettres comme dans les sciences. Ces heureux résultats ne sont pas seulement attestés par les communications que vous apportez au Congrès; on les saisit encore mieux en parcourant les recueils dans lesquels sont insérés vos travaux collectifs et dont l'importance est bien mise en relief par les dépouillements bibliographiques, dont ils sont aujourd'hui l'objet de la part du Comité, aussi bien dans le domaine des sciences mathématiques, physiques et naturelles que dans celui de l'histoire et de l'archéologie.

« La plupart de nos Sociétés, Messieurs, ont déjà derrière elles un long passé, sur lequel elles peuvent porter leurs regards avec un légitime orgueil. Beaucoup d'entre elles ont célébré ou s'apprêtent à célébrer le cinquantième anniversaire de leur fondation. Les plus jeunes ont profité de l'expérience de leurs aînées et rivalisent d'ar-

deur avec elles. Toutes, aujourd'hui, sauf de bien rares exceptions, consacrent leurs ressources et leurs efforts à des entreprises d'une utilité générale et souvent d'une étendue et d'une difficulté qui auraient effrayé les plus vaillantes, quand elles étaient à leurs débuts et qu'elles n'avaient point conscience de leurs forces.

« Il ne m'appartient pas, Messieurs, de signaler les services que vos Compagnies ont rendus et qu'elles rendent encore tous les jours aux sciences mathématiques et naturelles, aux sciences économiques et sociales. Mais la Section d'histoire et de philologie, celle d'archéologie et celle de géographie historique et descriptive me reprocheraient de ne pas rendre ici témoignage de l'accueil réservé par elles à vos travaux. C'est avec la plus vive curiosité et la plus sincère satisfaction qu'elles voient s'allonger chaque année la série des publications dont vous enrichissez nos bibliothèques. N'est-ce point grâce à votre propagande que le respect des monuments de tous les âges a pénétré dans les différentes classes de la société? Et quel profit la science de nos antiquités n'a-t-elle pas retiré des fouilles que vous avez dirigées, des musées que vous avez fondés, des statistiques dont vous avez rassemblé les éléments, des descriptions et des dessins que vous avez publiés?

« Votre concours n'a pas été moins utile pour la conservation et la mise en lumière des textes qui sont le plus solide fondement de notre histoire. C'était pour faire parler ces muets et éloquents témoins du passé de la France que notre Comité fut institué, il y a déjà plus de soixante ans. On ne soupçonnait pas alors la richesse des mines qu'il s'agissait d'exploiter, et c'est à peine si la volumineuse collection des Documents inédits, inaugurée en 1835 et poursuivie sans défaillance jusqu'aujourd'hui, nous présente quelques échantillons des principaux genres de richesses renfermés dans les archives et les bibliothèques de Paris, des départements et de l'étranger. La tâche était immense et l'Etat ne pouvait avoir la prétention de s'en charger à lui seul. Au Ministère de l'Instruction publique revient l'honneur d'avoir donné l'exemple et l'impulsion. Mais vos Sociétés, Messieurs, peuvent être fières de l'entrain avec lequel elles se sont associées à l'entreprise. Elles ont merveilleusement compris que, pour elles, rien n'était plus noble et plus utile que de faire sortir de l'oubli et de sauver à tout jamais des pages sur lesquelles la société des siècles passés a laissé son empreinte et son image, et c'est par centaines que se comptent au-

jourd'hui les volumes où vous avez publié, analysé et commenté des cartulaires, des correspondances, des coutumes, des registres de délibérations et de jugements, des comptes, des pouillés ecclésiastiques, des rôles de fiefs, des chroniques, des mémoires et des livres de raison, de vieux poèmes, et ce qui subsiste des traditions, des chants et des parlers populaires. Comment ne pas vous féliciter de cette direction imprimée à vos travaux?

« Je crois être l'interprète de l'Administration supérieure en disant, à l'ouverture du Congrès, combien elle est heureuse de vous voir si bien employer les publications entreprises ou encouragées par elle, auxquelles vous avez pris une part active, pour porter à la connaissance du public lettré les trésors amassés dans nos dépôts publics et libéralement mis à la disposition de tous les travailleurs.

« Maintenant, en effet, vous avez entre les mains des inventaires pour vous guider dans les dédales des Archives nationales et de plusieurs des archives ministérielles. L'œuvre de l'Inventaire sommaire des archives départementales, communales et hospitalières se poursuit avec une régularité exemplaire, sous une direction qui, tout en maintenant dans ses grandes lignes l'uniformité du plan primitif, n'hésite pas à accepter et même à prescrire les améliorations suggérées par l'expérience ou justifiées par des circonstances particulières.

« La collection des catalogues raisonnés ou abrégés des manuscrits de toutes les bibliothèques de Paris et des départements n'offrira bientôt plus la moindre lacune.

« Les livres imprimés au xve siècle, dont la plupart sont aussi précieux que des manuscrits, ont été patiemment recherchés dans toutes nos bibliothèques, dans les plus grandes comme dans les plus modestes, pour être l'objet d'un catalogue général, dont l'apparition du premier volume est, en ce moment même, saluée comme un événement notable dans l'histoire de la bibliographie des incunables.

« Vous comprendrez encore, Messieurs, mon empressement à vous faire part d'une nouvelle à laquelle aucun de vous ne saurait être indifférent. Ce n'est pas à cet auditoire qu'il faut apprendre que la Bibliothèque nationale est l'établissement français dans lequel se conserve le plus grand nombre de publications anciennes et modernes, imprimées en France et à l'étranger. La rédaction du catalogue alphabétique de toutes ces publications est terminée depuis

un an, et M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu autoriser, à titre d'essai, l'impression d'un volume. Aujourd'hui même, ceux d'entre vous qui entreront dans notre salle de travail y pourront voir en bonnes feuilles ou en épreuves un exemplaire complet du tome Ier du *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*. Il comprend 11,067 articles, depuis le mot Aacus jusqu'au mot Albyville. Mais nous avons aujourd'hui sur les rayons bien près de 3 millions de volumes ou de brochures, et le nombre des articles du catalogue (articles principaux et articles de rappel) ne devra guère s'élever à moins de 2 millions. Avant d'arriver au terme, il reste donc une longue route à parcourir et bien des obstacles à surmonter. Vous pouvez nous aider, Messieurs, à accomplir cette lourde tâche. C'est à vous, en effet, qu'il appartient d'apprécier et de faire apprécier l'utilité d'une entreprise qui mériterait vos suffrages quand elle ne devrait avoir pour résultat que d'offrir un inventaire de la majeure et meilleure partie des produits des presses françaises depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours.

« Vous réussirez, n'en doutons pas, à faire comprendre qu'il faut faciliter à tous les hommes d'étude l'usage des trésors bibliographiques à la formation desquels tant de générations ont silencieusement travaillé depuis quatre siècles. Le jour où cette vérité sera reconnue, les pouvoirs publics s'empresseront de nous mettre à même de pousser activement et de conduire à bonne fin une publication tant de fois réclamée et promise, qui rendra d'immenses services aux lettres et fera grand honneur au pays. »

La séance est levée à 2 heures et demie, et les différentes sections se réunissent dans les locaux qui leur ont été affectés.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1897.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Le bureau est ainsi constitué :

Président : M. Alexandre Bertrand;
Assesseurs : M. Julliot et M. de Marsy;
Secrétaire : M. de Lasteyrie;
Secrétaire adjoint : M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. Bourrez, de la Société archéologique de Tourraine, lit une étude sur les monuments mégalithiques de Maine-et-Loire, dont il fait passer les photographies devant les yeux des membres du Congrès. Les dolmens et les allées couvertes sont assez nombreux dans l'Anjou, surtout autour de Saumur. L'allée couverte de Bagneux est l'un des plus grands spécimens connus de ce genre de monuments. L'auteur décrit également les dolmens de la Bajoulière, de la Forêt, de Charié, de l'Étiau et de Saint-Lambert.

Les menhirs se rencontrent aussi dans la même région, mais il ne faut pas les confondre avec les blocs naturels si nombreux dans les environs de Cholet. Au milieu de ces amoncellements de pierres, il est impossible de distinguer les débris d'un monument mégalithique sans s'exposer à commettre une erreur. Les dolmens de la région sont formés de dalles de schiste, de granit ou de grès. Les cromlechs et les alignements sont de véritables exceptions; mais grâce aux lieux-dits on pourrait signaler de nombreux monuments mégalithiques aujourd'hui disparus. On compte aujourd'hui 49 dolmens et 34 menhirs dans le département de Maine-et-Loire. Malheureusement 54 monuments du même genre ont été détruits depuis le commencement du siècle.

Le P. de La Croix, de la Société des antiquaires de l'Ouest, communique au Congrès le résultat de ses fouilles à Berthouville

(Eure). En 1830, M. Taurin y découvrit un magnifique trésor d'argenterie gallo-romaine, et cette préciense collection est entrée au cabinet des médailles. M. Join-Lambert et M. Babelon ayant fait ressortir l'intérêt que pouvaient présenter de nouvelles fouilles, le P. de La Croix se mit à l'œuvre au mois de septembre dernier. Il découvrit d'abord les fondations de deux temples enchevêtrées les unes dans les autres, comme l'indiquent les teintes des plans relevés sur place. La surface du grand temple couvre 4 ares, et ses fondations se distinguent de celles du petit temple par leur plus grande profondeur. On y a trouvé une chambre souterraine qui pourrait avoir servi aux prêtres à rendre des oracles.

Le P. de La Croix suppose que ce temple était dédié au Mercure de Canetum. L'édifice fut détruit sans doute vers le milieu du IIIe siècle, au moment de la première révolte des Bagaudes. Sur ces ruines, on éleva un nouveau temple, moins bien construit. A une certaine distance des temples se trouvait un puits très profond qui vient d'être déblayé. Profond de 70 mètres et large de 1 m. 10, ce puits avait servi à extraire de la marne au moyen âge, mais au fond le P. de La Croix a trouvé une clef romaine, la manivelle du treuil primitif, une petite houe, un grappin et la chaîne d'un seau. Les fouilles ont également permis de reconnaître les substructions d'un vaste théâtre qui pouvait contenir 5,000 personnes. Les gradins étaient en bois, et les vestiges de la scène sont encore visibles.

Entre Berthouville et le hameau du Villeret, le P. de La Croix a pu fixer l'emplacement de Canetonnum. Cette petite ville gallo-romaine était entourée de voies antiques et possédait un temple, un théâtre, de nombreuses habitations et des puits fort curieux. Berthouville continue à être le siège d'un pèlerinage très fréquenté qui a dû succéder aux pèlerinages païens du Villeret. Le P. de La Croix termine cette intéressante communication en comparant les découvertes de Sauxay et celles de Canetonnum[1].

M. le Président fait ressortir l'intérêt considérable des fouilles du P. de La Croix, qui mérite toute la reconnaissance des archéologues.

M. de Saint-Venant, correspondant du Comité, lit une étude sur

[1] Voir ci-après, p. 71, le texte de cette communication.

les Volkes Arécomiques et sur les traces de cette peuplade celtique dans la région du Gard.

L'auteur a étudié les sépultures des Volkes, qui brûlaient leur morts, comme le prouvent les traces d'incinération qu'il a relevées. L'une des sépultures les plus curieuses a été découverte à Nimes, en 1891, par M. Vignes. Elle se trouvait à 0 m. 70 de profondeur et contenait deux grandes amphores protégées par une large dalle, une épée, des boucles, deux fers de lance bien conservés. L'épée mesure 1 m. 10 et la lame n'a pas moins de 0 m. 90 de longueur; le fourreau est brisé; on a pu reconstituer un crochet à belière.

M. de Saint-Venant énumère les résultats des fouilles faites dans 17 sépultures de Volkes Arécomiques. Toutes ces tombes ont fourni des armes et notamment 12 épées, 9 umbo, 13 fers de lance, des couteaux, des fibules, des bracelets et des poteries. La longueur des épées varie de 0. m 86 à 1 m. 10. Ces dimensions dépassent de beaucoup celles des épées gauloises trouvées dans le Cher et dans la Marne. On n'a recueilli des monnaies que dans une seule tombe, et les fouilles n'ont fait découvrir aucune sépulture féminine. L'auteur signale, en outre, les objets trouvés autour des enceintes préhistoriques de la région, qui sont limitées par des murs cyclopéens en pierre sèche. On peut rapprocher les enceintes du Gard de l'oppidum du mont Beuvrey en comparant les poteries et les méthodes de construction des murs. Ces camps retranchés semblent appartenir à une époque qui a précédé de bien peu la conquête romaine[1].

M. Imbert donne quelques détails sur l'enceinte de Nages, qui présente des caractères tout à fait particuliers.

M. de Nussac, de la Société archéologique de la Corrèze, lit un mémoire sur les fontaines du Limousin, qui sont l'objet d'un culte, de légendes et de pratiques variées. L'histoire, l'hagiographie et les sciences médicales ont de nombreux rapports avec ces rites populaires. Après avoir examiné les curieuses singularités du culte des eaux dans le Limousin, M. de Nussac les étudie au point de vue de la persistance des traditions païennes et du symbolisme chrétien[2].

M. Imbert lit, au nom de M. d'Abzac, une note sur la survivance des dolmens en Limousin. Les pierres tombales de la région re-

[1] Ce mémoire sera inséré *in extenso* dans le *Bulletin*.

[2] Voir ci-après, p. 150, le texte de ce mémoire.

posent sur quatre pieds, comme les monuments mégalithiques. L'auteur cite les dispositions des tombes dans plusieurs cimetières de la région.

M. le Président fait remarquer que les supports de ces tombes peuvent tout aussi bien s'expliquer par la nécessité de préserver la dalle de l'humidité.

Divers membres signalent des pierres où l'on dépose les cercueils pour permettre aux porteurs de se reposer le long des routes ou à l'entrée des villages du Limousin.

M. Delort, professeur au collège de Saint-Claude, lit une étude sur une sépulture gauloise découverte à Belliguat (Ain). Cette tombe renfermait un torque, une ceinture formée d'une plaque estampée, un anneau et des bracelets dont l'auteur décrit les ornements. Le squelette inhumé était celui d'un jeune homme.

M. Luguet, professeur à l'Université de Poitiers, présente au Congrès les photographies de trois hachettes en fer et en bronze, qui sont ornées d'une tête barbue, d'un lion accroupi et d'un personnage. Des rinceaux de feuillages ornent les deux faces de la hachette. L'auteur prouve que ces objets ne sont pas assez lourds ni assez solides pour avoir un caractère défensif. Il suppose que ce sont des hachettes d'apparat d'origine scandinave.

M. Luguet décrit ensuite un monument préhistorique découvert au bois de la Folie, à Pouzauges (Vendée) et qu'il croit être un autel. C'est un bloc posé sur deux pieds; son existence explique la tradition qui représente le bois de la Folie comme une enceinte sacrée. L'assemblage des pierres forme un canal qui se rétrécit.

Divers membres discutent l'origine du mot *Folie* appliqué à certains lieux-dits. Les uns rapprochent ce mot de celui de la *Feuillée*, les autres y voient l'indice d'un lieu de réjouissance.

La séance est levée à 5 heures et quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1897

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Roman, correspondant du Comité, signale trois églises du département des Hautes-Alpes qu'il serait utile de classer parmi les monuments historiques. Ces monuments religieux ont un caractère roman très curieux, bien que leur construction se place au xve et au xvie siècle. Il s'agit des églises de Ville-Vallouise, de Névache et de Largentière. A Ville-Vallouise, le portail, du xvie siècle, les fonts baptismaux, datés de 1518, la chapelle funéraire de la famille de Montorcier, méritent d'attirer l'attention. A Névache, un curieux vitrail du xve siècle vient d'être détruit. A Largentière, une peinture murale datée de 1516 représente les Vices et les Vertus. L'auteur précise également les dates des églises des Cordeliers d'Embrun, de Saint-Sauveur, des Orres, de Saint-Chaffrey, des Vigneaux, de Saint-Crépin, de Guillestre, du Grand-Villard et du Puy-Saint-Pierre, bâties de 1413 à 1581. Les voûtes en berceau de la nef, les fenêtres et les portes en plein cintre, les porches et les chœurs carrés voûtés d'ogives, les clochers terminés par une flèche octogone portent l'empreinte du style en usage au xiie siècle, mais les moulures et d'autres détails prouvent que ces édifices ne sont pas antérieurs au xve et au xvie siècle.

M. Léon Plancouard, de la Commission des antiquités de Seine-et-Oise, lit une étude sur les fontaines sacrées, les pèlerinages et les superstitions du Vexin. Les sources vénérées se trouvent surtout dans le voisinage des voies romaines, autour de Gisors et de Chaumont, ce qui semble indiquer la survivance des traditions païennes concernant le culte des fontaines. L'auteur donne quelques détails sur les pèlerinages de Saint-Aubin d'Arronville, de Saint-Clair de Fréminville, de Saint-Clair de Gournay, de Saint-Leu et de Saint-

Gilles à Lesseville, de Notre-Dame de Vétheuil, de Notre-Dame la Désirée à Saint-Martin-la-Garenne, de Saint-Germain de Cléry, l'un des plus anciens sanctuaires de la contrée, et de Saint-Léger à Boissy-l'Aillerie.

M. Georges Musset, bibliothécaire de la ville de La Rochelle, rend compte des fouilles exécutées autour de la pile romaine de Villepouge (Charente-Inférieure). Ce monument appartient à une catégorie d'édifices que l'on a souvent étudiés, et qui ont donné lieu aux hypothèses les plus diverses. Tantôt on les a considérés comme des tombeaux, tantôt comme des fanaux. M. Musset a d'abord constaté que le soubassement de la pile mesurait 10 mètres de côté; puis il a reconnu que cette pile, précédée d'une enceinte, était formée d'un blocage dépourvu de cavité intérieure ou souterraine, comme la pile voisine d'Ébéon, qui est éventrée. En continuant les fouilles, on a découvert la tête d'une statue de femme de l'époque gallo-romaine. Cette tête mesure 0 m. 60 de hauteur; elle était percée de deux trous qui devaient servir à fixer une couronne ou un autre attribut. Dans le voisinage de la pile, M. Musset a trouvé des tablettes de plomb où des formules magiques sont gravées en caractères romains. M. Jullian, qui a déchiffré ces tablettes, est d'avis qu'elles reproduisent le texte d'une imprécation judiciaire. Le plaideur faisait appel à Pluton et à Proserpine pour gagner son procès. Enfin quelques monnaies du IIe siècle ont été trouvées au cours des fouilles. Quant à la destination de la pile, M. Musset remarque qu'elle sert de limite à trois comtés et peut-être à plusieurs pagi. Les fouilles de Villepouge confirmeraient donc l'opinion de M. Lièvre qui soutient que les piles n'étaient pas des mausolées, mais des monuments d'un caractère religieux[1].

M. l'abbé Bosseboeuf considère les piles comme le piédestal de statues de divinités ou de personnages dont on voulait perpétuer le souvenir. La tête de la statue trouvée au pied de la pile de Villepouge lui paraît confirmer cette hypothèse.

M. Nicolaï, après avoir résumé les intéressants travaux de M. Lièvre sur la question, décrit les piles de Peire-Longue et de la Tourasse (Lot-et-Garonne). Il est d'avis que toute hypothèse sur

[1] Voir ci-après, p. 79, le texte de ce mémoire.

la destination des piles est prématurée, mais il fait remarquer que les piles se trouvent sur le bord des voies romaines. Si ces monuments ont été l'objet d'un culte au VIe siècle, les piles ont pu servir de limite avant d'avoir été vouées à telle ou telle divinité.

M. Guignard signale une pierre contenant une niche trouvée dans le cimetière gallo-romain du Pressoir-Berry (Loir-et-Cher). Il suppose que cette pierre avait la même destination qu'une pile, car les piles renferment également des niches.

M. l'abbé Bosseboeuf développe quelques arguments pour prouver que la construction des piles est antérieure au VIe siècle.

M. Lièvre indique les raisons qui lui permettent de considérer les piles comme des *simulacra*, car ce mot latin ne s'est pas toujours appliqué à des statues. Ainsi, Tacite considère les menhirs comme des *simulacra*. Si l'on admet que les piles sont des monuments religieux, il faut leur maintenir la qualification de *fanum*.

M. l'abbé Bosseboeuf, de la Société archéologique de Touraine, lit une note sur l'étole de saint Pol de Léon conservée dans une chapelle de l'île de Batz. Cette étole, en soie, est faite d'un tissu oriental. C'est un morceau d'étoffe qui a servi à envelopper des reliques. On peut l'attribuer au XIIe siècle, en la comparant à des mosaïques ou à des tissus du même genre ornés de cavaliers.

M. l'abbé Bosseboeuf cite quelques fragments inédits des comptes du château d'Amboise conservés à l'hôtel de ville d'Amboise. Ces comptes indiquent une peinture commandée par Catherine de Médicis; mais le nom de l'artiste est malheureusement coupé et demeure inconnu.

La séance est levée à 11 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1897.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Piette présente une statuette en ivoire découverte à Brassempouy (Aisne). Cette figurine, dessinée par M. Pilloy, paraît remonter à l'époque préhistorique, car elle gisait au milieu d'ossements de mammouth.

M. Nicolaï, membre de la Société archéologique de la Gironde, fait une communication sur les puits funéraires trouvés au Mas-d'Agenais. Cette station gallo-romaine occupait le centre d'un vaste camp retranché limité par deux piles. On y a trouvé des poteries, des monnaies, un sarcophage de marbre, une inscription romaine et de nombreuses substructions antiques. Près du Mas, le cimetière de Saint-Martin renferme des puits funéraires très curieux. La sépulture se faisait en creusant une fosse où l'on déposait l'amphore contenant les cendres avec d'autres vases funéraires. Ces fosses, profondes de 1 m. 60, ont la forme d'une marmite. Pour en durcir les parois, on allumait un foyer avant de descendre l'amphore. En vidant ces puits, on trouve des silex taillés, des mâchoires, des débris de bronze, des monnaies. A la surface du sol, on avait bétonné l'orifice afin de protéger les sépultures. M. Nicolaï compare ces fosses à celles du Bernard, en Vendée. Ce qui l'a frappé, c'est le mélange des objets gaulois et des poteries romaines. En continuant les fouilles, M. de Luppé a découvert un puits parfaitement conservé, qui renfermait cinq vases, des ollæ, des patères sigillées, une monnaie de Constantin le Grand, une statue de déesse-mère en terre cuite. Des briques posées à plat protégeaient

l'orifice. Les vases ne se trouvaient pas au fond du puits, profond de 4 m. 90, comme au Bernard, mais à une faible distance du sol. On peut attribuer la plupart de ces tombes au IIIe siècle. Les puits funéraires de Saint-Martin prouvent que les objets jetés pêle-mêle au-dessus des vases funéraires proviennent d'un rite religieux. On comblait les fosses après la sépulture avec les reliefs du repas funèbre et des poteries, amphores, coupes et bols qui avaient servi aux assistants[1].

M. de Beaurepaire signale un puits funéraire creusé dans le roc et semblable à ceux de Saint-Martin. Ce puits, décrit dans le *Bulletin monumental*, se trouve à Primel (Cher).

M. le chanoine Pottier communique au Congrès les photographies du trésor de Grandselve, à Rouillac (Tarn-et-Garonne). Ce trésor renferme des reliquaires très remarquables du commencement du XIIIe siècle. Il signale également une statue reliquaire du XVe siècle conservée à Lasbordes. Elle représente saint Christophe portant l'Enfant Jésus sur son épaule. Les draperies de cette statue sont en argent repoussé et les mains furent fondues et retouchées au burin. M. le chanoine Pottier possède dans sa collection un buste reliquaire du XVIe siècle provenant de Saint-Nicolas de Toulouse. Enfin il décrit quelques pierres gravées antiques qui ornaient les reliquaires du moyen âge dans la région de Toulouse[2].

M. le chanoine Pottier fit ensuite une étude sur une inscription du XIIIe siècle en roman et en latin, provenant de l'abbaye de Belleperche. Cette inscription, datée de 1242, est ainsi conçue :

TU QUI MUES, SAPIAS QUE TU SERAS
SO QUE SOI, E SO QUE ES, EU FUI. Bs DE
CUSORN. DIGAS PER MI PATER NOSTER. ANNO DOMINI
M° CC° XLII. ASSIGNAVI SUPER ORTUM TO-
LOSE CONVENTUI BELLEPERTICE CON-
VIVIUM UNUM ANNUATIM QUOD EST AGEN-
DUM NEC OBMITTATUR.

[1] Voir ci-après, p. 84, le texte de ce mémoire.
[2] Voir ci-après, p. 239, le texte de cette communication.

C'est, on le voit, le mort Bertrand ou Bernard de Cuzorn qui interpelle le passant, lui rappelle que la mort le frappera également un jour, et lui apprend qu'il a fondé un repas annuel en faveur des religieux de Belleperche. Rien n'est plus commun que la formule par laquelle commence l'inscription. M. le chanoine Pottier en cite de nombreux exemples.

M. Héron lit une note sur une fabrication privée de doubles à Rouen, en 1639. Ce fait lui a été révélé par une plaquette intitulée la *Muse normande*. L'atelier monétaire se trouvait près de l'église Saint-Vivien. Les doubles étaient mal fabriqués; et comme leur émission donna naissance à de nombreuses plaintes, le Parlement s'en émut et rendit un arrêt, le 4 mars 1639, pour interdire la fabrication et la circulation des doubles qui ne seraient pas conformes aux ordonnances. Ces monnaies étaient fabriquées par un certain Jean Forest, qui avait établi un atelier secondaire à Maromme[1].

M. Eudes, architecte, lit un mémoire sur maître Huguet et les influences françaises dans les constructions de Batalha, en Portugal. Ce monastère fut fondé aussitôt après la victoire remportée en ce lieu par le roi de Portugal Jean Ier, en 1385. L'église et la chapelle de Batalha sont un chef-d'œuvre d'élégance et de légèreté. Il est évident que ces monuments furent élevés par un architecte étranger, car l'église de Batalha est le premier monument gothique du Portugal, qui ne possédait aucune école d'architecture au XIVe siècle. D'après Barboza, l'église de Batalha serait l'œuvre d'un artiste portugais nommé Dominguez, mais M. Eudes, à l'aide de diverses citations, restitue à maître Huguet, artiste français, l'honneur d'avoir construit l'église, la chapelle et le cloître de Batalha. On peut supposer que maître Huguet eut pour successeur son fils, car la direction française dura un demi-siècle. Ces artistes, aidés par un peintre verrier nommé Guillaume Beaulieu, préparèrent l'avènement du style manuélin. Maître Huguet devait être originaire de la Normandie, car l'église de Batalha, et surtout le croisillon sud, rappelle l'architecture gothique de cette province[2].

[1] Voir ci-après, p. 96, le texte de ce mémoire.
[2] Voir ci-après, p. 1, le texte de ce mémoire.

M. Eugène de Beaurepaire, de la Société des antiquaires de Normandie, donne lecture d'une notice sur les peintures murales de l'église de Bénouville, près de Caen. Ces peintures représentent des scènes de l'enfer, où les souffrances des damnés sont figurées d'une manière très réaliste. On voit à côté la roue de la vie qui symbolise les âges de l'existence humaine. L'homme monte à la conquête du pouvoir jusqu'au jour où il est précipité du faîte des grandeurs. M. de Beaurepaire signale d'autres exemples de cette roue de fortune représentée à Saint-Étienne de Beauvais, à la cathédrale d'Amiens, dans des fresques et dans des manuscrits. Les peintures de l'église de Bénouville remontent à la fin du xve siècle, comme l'indiquent les costumes des personnages et les inscriptions des phylactères[1].

M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, fait une communication sur le temple de la Fortune à Besançon. La topographie antique de Vesontio est assez mal connue, mais on sait que le Champ de Mars renfermait encore au xviie siècle des substructions romaines utilisées pour bâtir les fondations de l'église des Capucins en 1607. En 1847, la construction d'une caserne y a fait rencontrer d'autres ruines importantes. Les débris du temple de la Fortune sont placés sous le jardin de l'hôpital. En 1235 et en 1267, la donation de deux pièces de vigne à l'abbaye de Saint-Paul désigne sous le nom de *Fortunia* le lieu-dit où se trouvaient ces terres, situées sur l'emplacement du Champ de Mars. Il est donc inexact de prétendre, comme l'ont fait plusieurs érudits, que le temple du Champ de Mars était dédié à Mercure; les chartes signalées par M. Gauthier ne permettent plus de douter qu'il ne fût consacré à la Fortune[2].

M. Léon Coutil, correspondant du Comité, lit une note sur une sépulture gallo-romaine à incinération, découverte à Bléville, près du Havre. Cette tombe renfermait deux fioles en verre et un bol de la même matière. Il signale ensuite plusieurs fibules en bronze émaillé du musée de Rouen, qui proviennent des Andelys. Le procédé de fabrication à l'aide des pâtes de verre est identique à celui

(1) Voir ci-après, p. 116, le texte de ce mémoire.
(2) Voir ci-après, p. 63, le texte de ce mémoire.

des fibules du Caucase. Il est donc probable que l'émaillerie fut pratiquée par des populations d'origine orientale qui gagnèrent la France par la vallée du Danube.

M. Coutil signale l'intérêt que présenteraient des fouilles sur le territoire de Pitres (Eure), dont l'importance fut considérable à l'époque carlovingienne. En 1836, on y a trouvé un balnéaire curieux par les graffites qu'il renferme. En 1860, les débris d'un lavaire furent reconnus à Pitres par l'abbé Cochet. Enfin, l'auteur présente au Congrès une petite Vénus en terre cuite, les pieds d'une autre statuette et des fibules scandinaves, le tout découvert à Pitres. En effet, les Normands firent un séjour en ce lieu après les rois carlovingiens.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1897.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. BABELON.

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Schwab, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, lit un mémoire sur les épitaphes hébraïques conservées en France, notamment à Arles, à Dijon, à Mâcon. Il signale surtout l'inscription de Béziers datée du 16 juin 1144, qui ne comprend pas moins de douze lignes. A Nimes, à Vienne, à Narbonne, à Auch, à Toulouse, à Carpentras, à Paris, à Limay (Seine-et-Oise), M. Schwab indique d'autres épitaphes. Il a déchiffré trois inscriptions hébraïques à Mantes-sur-Seine, datées de 1248 et de 1292. A Senneville, près de Mantes, deux nouvelles inscriptions ont été découvertes récemment par l'instituteur de la commune. M. Schwab décrit ensuite quelques graffites qui se trouvent à Montreuil-Bonnin, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, à Angers, à Issoudun et à Alger. Le total des textes connus ne dépassait pas sept en 1851; M. de Longpérier a porté ce nombre à cinquante. Grâce aux recherches de M. Schwab, on connaît aujourd'hui cent quarante inscriptions hébraïques du moyen âge[1].

M. Morel décrit deux sépultures gauloises féminines découvertes à Hurlus et à Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne). Ces sépultures ont fourni deux torques de bronze dont l'un est orné de têtes fantastiques, deux parures en verroterie, des fibules et des bracelets. Il présente également au Congrès un torque qui représente un serpent se mordant la queue. C'est un modèle tout à fait nouveau découvert à Reims et qui complète les 120 torques de sa collection particulière.

[1] Voir ci-après, p. 178, le texte de ce mémoire.

M. Pilloy, de la Société académique de Saint-Quentin, lit un mémoire sur les verres francs à emblèmes chrétiens. Il signale d'abord les coupes découvertes en 1866 à Mayod et à Angnilcourt-le-Sart (Aisne). Les mêmes fouilles ont fourni plusieurs monnaies d'or et d'argent frappées par les Francs à l'imitation de celles des empereurs d'Orient. Il rappelle les trouvailles du même genre faites à Envermeu, à Arcy-Sainte-Restitute et à Andrésy.

Les morts qui les possédaient avaient un mobilier funéraire du même type que celui du tombeau de Childéric.

Il en conclut qu'il faut faire descendre ces sépultures à la première moitié du VIe siècle.

Parmi ce mobilier, on remarque beaucoup de verres dont l'ornementation est faite en émail. Des bijoux de ce temps ont aussi reçu une décoration d'émaux. L'art de l'émaillerie, qui était florissant dans la Gaule belgique au IIIe siècle, s'est donc perpétué chez nous dans les temps barbares par les verriers, qui étaient en même temps émailleurs.

Sur un certain nombre de ces verres, on voit imprimé en relief le monogramme du Christ. M. Frédéric Moreau en a trouvé dans l'arrondissement de Château-Thierry. Le musée de Namur en possède aussi de forts beaux. Au début du VIe siècle, les populations étaient donc déjà converties au christianisme, et si on trouve des chrétiens si loin de Reims où a eu lieu le baptême de Clovis, il faut en conclure, avec les historiens Junghans et Kurth, que c'est surtout aux prédications des saints évêques et missionnaires, dont la plupart ont été béatifiés, qu'on doit ces conversions[1].

M. Vauvillé, de la Société archéologique de Soissons, présente au Congrès un inventaire des monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Soissons. Il résume les découvertes de M. Frédéric Moreau au point de vue monétaire, et décrit les 1,821 monnaies trouvées dans l'enceinte de Pommiers. Ces fouilles ont donné surtout des monnaies à la légende de CRICIRV, dans la proportion de 13 et de 49 p. 100, et d'autres monnaies à tête de Janus. M. Vauvillé prouve que les monnaies de CRICIRV, qui passe pour avoir été un chef des Suessions, se rencontrent rarement chez les Bellovaques, tandis qu'elles sont très fréquentes dans les limites

[1] Voir ci-après, p. 218, le texte de ce mémoire.

de l'ancien diocèse de Soissons. La partie de ce diocèse comprise dans le département de l'Oise a fourni 299 monnaies gauloises, dont 40 têtes de Criciru. Au contraire, si on franchit la rivière d'Oise, on ne peut plus signaler qu'un très petit nombre de monnaies du même type. En résumé, on a découvert 2,397 monnaies gauloises sur le territoire des Suessions, dont 1,025 pièces à la légende de CRICIRV. L'enceinte de Pommiers, près de Soissons, qui couvre 40 hectares de superficie, ayant fourni le plus grand nombre de monnaies de ce genre, il faut la considérer comme le véritable oppidum de Noviodunum des Suessions.

MM. de Marsy et de Barthélemy indiquent l'intérêt que présente la démolition des murs d'Antibes et déplorent qu'on les fasse sauter à la dynamite au lieu de les démolir pierre par pierre pour conserver les inscriptions romaines afin de les déposer au musée.

Le Congrès émet le vœu que l'administration prenne des mesures efficaces pour sauver les documents épigraphiques et les sculptures romaines d'Antibes.

M. de Barthélemy lit, au nom de M. Cournault, conservateur du Musée lorrain, un mémoire sur les enseignes de métiers dans les stèles funéraires et dans les bas-reliefs gallo-romains. Il décrit les principaux monuments de ce genre trouvés à Grand (Vosges) et dans plusieurs localités de la région. Ces stèles sont déposées au musée d'Épinal et au Musée lorrain à Nancy. Le bas-relief le plus important, découvert à Langres en 1840, devait être l'enseigne d'un loueur de voitures. Une autre sculpture gallo-romaine, provenant de la citadelle de Metz, a dû servir au même usage. L'auteur signale également l'enseigne d'un bain public, un bas-relief représentant deux scieurs de long, et un groupe représentant un orfèvre qui frappe sur une enclume avec l'aide de ses ouvriers.

M. Guyot, de la Société d'archéologie lorraine, lit une étude sur les ruines de La Mothe (Haute-Marne) qui menacent de disparaître. Cette place forte, qui soutint de nombreux sièges, fut rasée par ordre de Mazarin, mais les remparts restèrent enfouis sous la terre et les décombres. L'auteur a reconstitué le plan de l'enceinte et signale le déblaiement de la porte de France et de plusieurs bastions. Il indique que les fortifications remontent dans leur en-

semble au XVIe siècle, mais que la porte d'Allemagne appartient au XIVe siècle.

Le Congrès émet le vœu que la Commission des monuments historiques fasse classer les parties les plus intéressantes des ruines de La Mothe.

M. l'abbé Hamard, curé de Hermes, lit une notice sur la nécropole gallo-romaine de Mouy-Bury (Oise). Ce cimetière paraît dater du IVe siècle; les poteries sont peu artistiques et portent comme marque de fabrique un X. Les vases en terre cuite, malgré leurs heureuses proportions, n'offrent plus les caractères élégants de la poterie dite *samienne*. On a trouvé un assez grand nombre de verreries : une coupe et une buire se font remarquer par leur légèreté et la pureté de leurs formes. Les bijoux sont beaucoup plus rares, mais M. l'abbé Hamard signale un collier formé de monnaies de Constantin jeune. Ces fouilles peuvent être comptées parmi les plus intéressantes trouvailles faites dans les cimetières gallo-romains du département de l'Oise.

M. l'abbé Hamard signale une nouvelle découverte faite au Mont de Hermes. Il a mis au jour les débris d'une statue équestre dont il espère reconstituer l'ensemble en continuant ses fouilles.

M. le Président présente au Congrès la description des objets découverts à Lemta, l'ancienne Leptis Minor (Tunisie). Ce travail, qui sera publié dans le *Bulletin*[1] du Comité, a été rédigé par les capitaines Hannezo et Molins et par le lieutenant Montagnon. Les auteurs ont décrit successivement l'amphithéâtre, la citadelle byzantine, l'église chrétienne, des maisons ornées de peintures murales et une curieuse nécropole punique.

M. Héron de Villefosse, après avoir rappelé les belles découvertes de M. Bulliot sur le mont Beuvray, prie le Congrès d'émettre un vœu pour que M. le Ministre de l'Instruction publique accorde une subvention à M. Bulliot, en vue d'assurer la continuation des fouilles.

La séance est levée à 11 heures 30 minutes.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

[1] Voir ci-après, p. 290, le texte de ce mémoire.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1897.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. DE BARTHÉLEMY.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le chanoine Muller, du Comité archéologique de Senlis, lit une nomenclature des autels, des fonts baptismaux, des pierres tombales, des statues, des verrières dignes d'être notés dans l'arrondissement de Senlis. Il signale les fonts du XIIIe siècle de Retz-Fosse-Martin, les peintures murales de la même époque à Varinfroy, les chapiteaux de Montataire, qui représentent le péché originel; les statues du XIVe et du XVe siècle des églises voisines de Creil, la cheminée et les verrières de Nogent-les-Vierges, le banc d'œuvre de Saint-Leu d'Esserent du XVIe siècle, la statue de saint Leu dans la même église du XIVe siècle; la tombe de Claude de Villers, maîtresse de François Ier, conservée dans l'église de Saint-Maximin.

M. le chanoine Muller décrit également les peintures murales de Villers-Saint-Paul; une adoration des bergers datée de 1651 à Villers-sous-Saint-Leu, les reliquaires en forme de buste d'Auger-Saint-Vincent, la pierre tombale de Béthisy-Saint-Pierre, du XVIe siècle; des chapiteaux du XIIe siècle à Crépy-en-Valois, la pierre tombale de Renée de Vieuxpont, religieuse de Poissy, morte en 1613, conservée à Crépy chez M. Guizot. Il faut encore mentionner une pierre tombale dans l'église de Duvy qui fut sculptée au XVe siècle, les fonts de Glaignes, de Trumilly, de Gilocourt qui remontent au XIIIe siècle, le lutrin, les pierres tombales et les stalles de Morienval, les vitraux d'Orrouy qui doivent être attribués au XVIe siècle, la statue de saint Jean en argent à Saintines, de la même époque; l'inscription funéraire d'une femme, du XIIIe siècle, et deux statues de la même date à Trumilly; une croix en fer forgé du XIIIe siècle, à Borest; une tombe du XIIIe siècle à Nanteuil-le-Haudouin, où le tombier a figuré la mère et l'enfant; des fonts métalliques du XVe siècle à Raray, les pierres tombales de Rully, la tombe de François

Varoquier à Courteuil, et les vitraux de Saint-Firmin, qui sont peut-être sortis de l'atelier de Jean Souldoier, peintre verrier à Senlis.

M. de Marsy fait remarquer que les instruments décrits par M. le chanoine Muller sur une clef de voûte de l'église de Crécy représentent les outils de la corporation des peigneurs de laine et non pas des ciseaux de perruquier.

M. de Vesly rend compte des fouilles qu'il a entreprises, de concert avec M. Quesné, au catelier de Criquebœuf-sur-Seine (Eure). Les deux archéologues ont trouvé des murs en petit appareil avec cordons de briques plates, des fibules, un sanglier en bronze, une réglette qui porte des divisions et qui doit être un calibre de maçon. Cette petite règle mesure un demi-pied romain, ce qui correspond à la hauteur des moellons.

M. Quesné décrit les 180 monnaies romaines découvertes dans le catelier de Criquebœuf. Cette série commence à Néron pour finir avec les empereurs Maximus Magnus et Constance.

M. l'abbé Bonno, de la Société d'archéologie de Provins, lit une notice sur les *aggeres* de la forêt de Chénoise (Seine-et-Marne). Ces levées de terre doivent remonter à l'époque gallo-romaine. En les coupant par une tranchée, on a trouvé des tuiles à rebord, un chandelier gallo-romain très élégant, une cuiller, une balance. Les retranchements étaient flanqués de tours dont on retrouve les substructions. Les fossés sont encore visibles. L'auteur signale les monnaies de Maxime trouvées dans ces *aggeres*, ce qui semble prouver qu'on a dû les élever au moment de l'invasion des Francs.

M. Imbert croit que ces enceintes servaient à protéger d'anciennes exploitations agricoles.

M. l'abbé Bonno réplique que ces enceintes sont situées au milieu d'une forêt et M. Nicolaï déclare partager son opinion, en ajoutant quelques considérations sur les anciennes mottes de l'Agenais.

M. Imbert déclare qu'il fait toutes ses réserves sur les observations de M. Nicolaï.

M. le Président s'engage à faire mettre la question à l'ordre du jour l'année prochaine.

M. Nicq-Doutreligne, de la Société d'émulation de Cambrai, fit une étude sur les vieux remparts de Cambrai et sur les débris que les travaux de démantèlement viennent de mettre au jour. L'ancien château de Cambrai remonte au XIe siècle; son plan a la forme d'un pentagone flanqué de tours. La tour du Coudron, construite au XIVe siècle, se compose d'une partie semi-circulaire faisant saillie sur le mur. A l'intérieur, une belle salle voûtée sur branches d'ogives conserve son caractère primitif. La clef de voûte, ornée de figures, et la disposition des meurtrières méritent d'attirer l'attention. Ces ouvertures ont la forme d'une croix. La construction de l'escalier est très soignée.

La tour des Arquets était destinée à la défense de l'Escaut et renfermait des vannes pour régler le niveau du fleuve. Le passage était défendu par une tour bâtie de l'autre côté. En examinant les machicoulis, on peut attribuer la tour des Arquets au XIVe siècle. La salle intérieure est bien conservée et sa voûte d'ogives ressemble à celle de la tour du Coudron. Une belle tête de Christ se détache sur la clef. M. Nicq-Doutreligne décrit ensuite quelques autres tours de l'enceinte de Cambrai malheureusement découronnées, sauf la tour d'Abancourt, qui a conservé son aspect primitif. Il émet le vœu que ces trois tours, le château et les sculptures découvertes pendant la démolition des remparts soient conservées.

Le Congrès s'associe au vœu de M. Nicq-Doutreligne et proteste contre la démolition des trois tours de l'enceinte de Cambrai, qui présentent un grand intérêt pour l'architecture militaire du XIVe siècle.

M. Charles Lucas indique l'intérêt de la porte Notre-Dame à Cambrai, qui présente un curieux spécimen de l'architecture espagnole au XVIIe siècle.

M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, fait une communication sur les deux cathédrales de Besançon. Il étudie successivement, à l'aide de nombreux documents graphiques, le plan primitif de l'église métropolitaine et de ses annexes et ses transformations du VIIIe au XIIIe siècle. Saint-Jean, l'église mère, fut élevée aux dépens des temples romains et du forum de Vesontio, comme l'indiquent les débris de sculpture enfouis dans les fondations. L'archevêque Berno (797-838) reconstruisit la cathédrale primitive en l'entourant de cloîtres et de maisons canoniales qui rappellent les dispositions du plan de Saint-Gall. Hugues Ier restaura l'édifice de 1031

à 1067, puis la cathédrale fut rebâtie dans la première moitié du XIIe siècle. Le pape Eugène III la consacra en 1148, et les cloîtres furent reconstruits au XIIIe siècle. M. Gauthier rappelle que l'édifice renferme un chœur en hémicycle à chaque extrémité, comme les églises romanes des bords du Rhin.

L'autre cathédrale, celle de Saint-Étienne, fut rasée par Vauban de 1674 à 1690, mais M. Gauthier en a retrouvé le plan au British Museum. Il rappelle que ce monument se composait d'une nef unique et d'une abside voûtée en cul de four. La construction, commencée vers 1025, fut terminée vers 1067, mais on conserva des parties de la cathédrale précédente fondée au Ve siècle[1].

M. l'abbé Brune, de la Société d'émulation du Jura, décrit le château du Pin (Jura), qui fut bâti dans la seconde moitié du XVe siècle par Guillaume de Vaudrey et par Lancelot, son fils. Ce château se trouve à l'extrémité d'une colline; son enceinte, flanquée de six tours, vient rejoindre un donjon carré, qui mesure 18 mètres de côté et qui est divisé en quatre étages. La grande salle renferme une petite chapelle prise dans l'épaisseur du mur et une grande cheminée à moulures prismatiques et à manteau plat décoré d'armoiries peintes. A la clef de voûte de la chapelle, on voit un écusson aux armes de la famille de Vaudrey. Au sommet du donjon, un double rang de modillons servait de machicoulis avant l'établissement de la toiture[2].

M. Ridel, architecte du département de la Mayenne, retrace l'histoire de l'abbaye de Fontevrault, fondée par Robert d'Arbrissel en 1119 et métamorphosée aujourd'hui en maison de détention. Il décrit les dispositions du monastère au XIIe siècle, en donnant de nombreux détails sur l'emplacement des bâtiments primitifs. La nef de l'église fut édifiée vers 1125 et le chœur renfermait le tombeau du fondateur. Le grand cloître, le réfectoire, le dortoir, entouraient l'église. L'auteur rectifie les erreurs commises par beaucoup d'archéologues sur l'emplacement des bâtiments monastiques. Dans l'église, M. Ridel décrit la disposition de la seule coupole encore intacte, en insistant sur les particularités de son appareil. L'édifice est malheureusement coupé par des planchers modernes. Les statues

[1] Voir ci-après, p. 128, le texte de cette communication.
[2] Voir ci-après, p. 321, le texte de ce mémoire.

d'Henri II, de Richard Cœur de Lion et d'Éléonore de Guyenne, qui remontent au XIIIe siècle, ornaient autrefois l'église.

M. Ridel s'efforce de reconstituer la forme des arcades du grand cloître et précise les dates des mutilations qui ont défiguré cette magnifique abbaye. Les ruines de la petite église de Saint-Benoît, la tour d'Évrault, qui doit être considérée comme une cuisine, présente des dispositions fort intéressantes. On sait que certains archéologues avaient regardé cette tour comme une chapelle funéraire. Mais M. Ridel décrit la véritable chapelle qui était affectée à cette destination dans l'abbaye. Il émet le vœu que des mesures urgentes soient prises pour restaurer un des plus beaux spécimens de l'architecture monastique laissé dans un déplorable abandon.

M. l'abbé Hardel lit une étude sur la Sainte-Chapelle du château de Blois. Cette chapelle, placée sous le vocable de saint Calais, fut construite par François Ier, en même temps que la grande aile du château. L'auteur rappelle que certains archéologues en ont attribué la fondation à Louis XII, mais il estime que c'est une erreur et cherche à justifier son opinion en analysant un mémoire daté de 1653, qui renferme de précieux renseignements sur l'histoire et sur les ornements de cette chapelle.

M. l'abbé Hardel décrit ensuite les fondations de l'ancienne église de l'abbaye de Notre-Dame de Bourg-Moyen, à Blois, détruite en 1806. Ces ruines viennent d'être remises au jour par l'entrepreneur qui construit le nouveau marché couvert. Grâce à d'anciennes descriptions, l'auteur restitue les dispositions de la nef, du transept, du chœur et du déambulatoire. Ce curieux édifice remontait au XIIe siècle, comme l'indiquent quelques fenêtres romanes de l'abside englobées dans des maisons modernes; mais au XIIIe siècle l'église avait été remaniée, et ses voûtes n'étaient pas antérieures au XVe siècle. Le clocher, qui devait appartenir au XIIe siècle, ressemblait à la tour de Saint-Nicolas.

M. Charles Magne, secrétaire général du Comité d'études historiques et archéologiques «la Montagne Sainte-Geneviève», donne lecture d'une notice sur les fouilles faites en 1896 au pied du mur d'enceinte de Philippe Auguste, à l'angle de la rue Clovis et de la rue du Cardinal-Lemoine.

C'est là que s'élève le seul fragment apparent qui nous reste de

ce vieux rempart. On s'était occupé déjà de cette grande muraille; mais on n'en connaissait pas les parties inférieures : le bas rempart, le chemin de ronde et les fossés, que des travaux d'excavation ont permis de déterminer très exactement avant que les terrassiers aient commencé leur œuvre de destruction.

M. Charles Magne a joint à sa notice un plan sur lequel il a tracé un profil indiquant le mur de Philippe Auguste, le bas rempart, le chemin de ronde et la contrescarpe de l'ancien fossé. Toutes les cotes de hauteur sont fidèlement rattachées au niveau de la mer.

L'auteur communique au Congrès les monnaies et les poteries romaines trouvées dans les fouilles, ainsi que les photographies prises au cours des travaux de déblaiement[1].

M. Maxe-Werly, de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, lit un mémoire sur l'ornementation du foyer depuis l'époque de la Renaissance. Il rappelle ses études antérieures sur cette question et les différents types de plaques de foyer conservées dans les musées. M. Maxe-Werly insiste sur l'intérêt des contre-cœurs de cheminée au point de vue héraldique et décrit de nombreuses plaques aux armes des familles du Barrois. Il recherche à quelle époque on a commencé à fondre des plaques de foyer dans le Barrois et signale la fonderie de Cousances, en pleine activité dès le XVIe siècle, comme l'un des ateliers qui ont produit des plaques d'un caractère particulièrement artistique au XVIe et au XVIIe siècle[2].

M. Guignard fait une communication sur une ville préhistorique découverte sur le territoire de la commune d'Averdon (Loir-et-Cher), dans la vallée de la Pierre-Longue, près des Maisons-Rouges et de l'Étang-du-Roi.

M. le Président, après avoir remercié les membres du Congrès de leurs intéressantes communications, leur donne rendez-vous à l'année prochaine.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,
Membre du Comité.

[1] Voir le texte de cette notice ci-après, p. 139.
[2] Voir ci-après, p. 328, le texte de ce mémoire.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 24 AVRIL 1897.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED RAMBAUD,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le samedi 24 avril a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, l'assemblée générale qui clôt, chaque année, le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements. Le Ministre est arrivé à 2 heures, accompagné de M. Méline, président du Conseil, qui avait bien voulu honorer de sa présence cette solennité.

Il a été reçu par MM. les membres du Comité des travaux historiques et scientifiques et les hauts fonctionnaires de l'Université.

M. Rambaud a pris place sur l'estrade, ayant à sa droite MM. Méline, président du Conseil des ministres; Faye, de l'Académie des sciences; Lyon-Caen, de l'Institut, secrétaire de la Section des sciences économiques et sociales; Vaillant, secrétaire de la Section des sciences; Hamy, de l'Institut, secrétaire de la Section de géographie historique et descriptive; Tranchant, vice-président de la Section des sciences économiques et sociales; à sa gauche, MM. Léopold Delisle, de l'Institut, président du Congrès; Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Levasseur, de l'Institut, président de la Section des sciences économiques et sociales; Mascart, de l'Institut, vice-président de la Section des sciences; Himly, de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres, membre du Comité.

MM. Gaston Paris, de l'Institut, vice-président de la Section d'histoire et de philologie; Glasson, de l'Institut; Troost, de l'Institut; A. de Barthélemy, de l'Institut; Juglar, de l'Institut; G. Servois, directeur général des Archives nationales, membre du Comité; général de La Noë, membre du Comité; Brunau, secrétaire général de la préfecture de la Seine; Laurent, secrétaire gé-

néral de la préfecture de police; Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon; Bruel, Bienaymé, Omont, Prou, Vidal-Lablache, Frédéric Passy, de l'Institut, Aymonier, membres du Comité; MM. Rabier, directeur de l'Enseignement secondaire; Bayet, directeur de l'Enseignement primaire; Gosselet, doyen de la Faculté des sciences de Lille; Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine; Kaempfen, directeur des Musées nationaux; Combette, inspecteur général de l'Instruction publique; Dounet-Adanson, membre non résidant du Comité, ont également pris place sur l'estrade.

Aux premiers rangs de l'hémicycle, on remarquait MM. Coppinger, inspecteur général de l'Instruction publique; Evellin, Fringnet, Gautier, Loubes, Pestelard, inspecteurs d'académie; Kortz, Fourteau, Plançon, proviseurs des lycées Montaigne, Janson-de-Sailly et Michelet; l'abbé Prudham, directeur du collège Stanislas; Laigle, censeur du lycée Louis-le-Grand; MM. le marquis de Croizier, Ludovic Drapeyron, Braquehaye, Parfouru, Eugène Lefèvre-Pontalis, chanoine Trihidez, Camoin de Vence, Charles Lucas, docteur Rouire, Émile Chevalier, Louis Audiat, baron Jules de Guerne, Félix Thiollier, Guesnon, Émile Travers, marquis de l'Estourbeillon, Ernest Chantre, Jules Finot, Léon Maxe-Werly, chanoine Pottier, de Marsy, Bélisaire Ledain, J.-F. Bladé, Léon Salefranque, Charles Lemire, Julliot, Albert Soubies, Jules Gauthier, Lièvre, etc.

La musique du 104e de ligne prêtait son concours à cette cérémonie.

M. le Ministre a ouvert la séance et donné la parole à M. Ernest Babelon, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, qui a lu le discours suivant :

« Monsieur le président du Conseil,

« Monsieur le Ministre,

« Messieurs,

« Notre grand moraliste, La Bruyère, après avoir raillé *la Curiosité*, qui « n'est pas un goût pour ce qui est bon ou ce qui est beau, « mais pour ce qui est rare, unique, pour ce qu'on a et ce que les « autres n'ont point », met en scène le curieux de médailles. Dio-

gnète : « Pensez-vous, dit-il, qu'il cherche à s'instruire par les mé-« dailles, et qu'il les regarde comme des preuves parlantes de certains « faits et des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire? « rien moins. Vous croyez peut-être que toute la peine qu'il se donne « pour recouvrer *une tête* vient du plaisir qu'il se fait de ne voir pas « une suite d'empereurs interrompue? c'est encore moins. Diognète « sait, d'une médaille, le *frust*, le *feloux* et la *fleur de coin;* il a une « tablette dont toutes les places sont garnies, à l'exception d'une « seule : ce vide lui blesse la vue, et c'est précisément, et à la lettre, « pour le remplir qu'il emploie son bien et sa vie. »

« Cette mordante satire emprunte encore un surcroît d'ironie à la place qu'elle occupe dans le chapitre de *la Mode*, où le curieux des monnaies anciennes a son rang marqué entre le fleuriste « qui a « pris racine au milieu de ses tulipes », l'amateur de prunes et le collectionneur de papillons et de serins.

« La Bruyère, Messieurs, tout en fustigeant de la belle façon les frivoles antiquaires de son temps qui possédaient des médailliers pour être à la mode, a donné en deux mots, avec le bon sens qui caractérise le génie, la définition de ce que doivent être les monnaies anciennes pour tout esprit sérieux et éclairé : « des preuves « parlantes de certains faits, des monuments fixes et indubitables « de l'ancienne histoire ».

« Ce n'est pas dans une assemblée d'élite comme la vôtre, Messieurs, dans cette réunion solennelle des savants de la France entière, dans ce vaste amphithéâtre de la science, que la démonstration de cette vérité devrait être présentée, si je ne m'étais simplement proposé pour but de me faire, en peu de mots, l'interprète de votre réponse au public qui, d'ordinaire, visite, pour se distraire, nos musées de province et qui voit, sans en bien comprendre l'utilité scientifique, les lépidoptères et les serins empaillés, parfois même des herbiers où la tulipe est en honneur, côtoyer une vitrine plus humble, où quelques médailles, les unes frustes, les autres à fleur de coin, ont marqué leur silhouette au milieu d'un champ de poussière protectrice. Il est tenté de considérer cette série numismatique comme un amas de petites curiosités, des spécimens d'un genre d'objets qu'il est bon d'avoir parce qu'il faut un peu de tout dans un musée bien compris; des échantillons d'un rang à peine un peu plus relevé que les collections voisines d'*ex libris*, de timbres-poste ou de boutons d'uniformes.

« Ce qui, d'ailleurs, explique cette opinion d'une partie du public, c'est qu'il se rencontre encore aujourd'hui, avouons-le, parmi les amateurs de monnaies anciennes, pas mal de Diognètes, les uns spéculateurs intéressés, les autres ignorants autant que passionnés, à la merci des brocanteurs et des faussaires, qui sont, en face de leur propre médaillier, comme l'amateur de livres qui ne lit jamais, ou comme un voyageur qui ne prendrait pas de notes au cours de ses pérégrinations. J'en connais qui, ne s'attachant qu'au petit côté de la numismatique, sont au comble de la joie lorsqu'ils ont rencontré une incorrection dans une légende monétaire, ou bien une tête impériale tournée à droite au lieu d'être à gauche, pareils en cela au bibliophile transporté d'aise quand il a découvert, dans la bonne édition d'un vieux livre, les trois coquilles typographiques qui ne se trouvent pas dans la mauvaise.

« Et puis, un esprit superficiel est naturellement porté à assimiler les monnaies anciennes à celles qui circulent journellement dans nos mains, et il ne saisit guère de quelle utilité seraient ces dernières pour écrire l'histoire contemporaine.

« Nous verrons tout à l'heure, Messieurs, que cette assimilation n'est pas entièrement conforme à la réalité; mais, si vous le voulez bien, acceptons-la provisoirement et plaçons-nous, par rapport à notre numéraire circulant, dans la situation où nous nous trouvons, par exemple, vis-à-vis des monnaies que nous ont laissées les Romains et les Grecs.

« Transportons-nous par la pensée dans un avenir lointain; franchissons les siècles et supposons que dans deux mille ans d'ici des savants cherchent à reconstituer l'histoire de notre civilisation, alors que le *tempus edax rerum* aura englouti nos monuments de toute sorte, et qu'il ne restera plus, de nos œuvres de l'art et de l'intelligence, que des ruines, des débris et des tombeaux : voici tout à coup un numismate de ce temps, il y en aura toujours, entre les mains duquel tombe une pièce de 5 francs au millésime de 1878. Que lui apprendra cette monnaie? Il est aisé de démontrer qu'armé de la critique la plus rigoureuse, il en tirera des éléments propres à enrichir le domaine de toutes les branches des sciences historiques et économiques.

« La légende *République française* lui apprendra quelle est la forme actuelle de notre gouvernement, et s'il a déjà rangé dans son médaillier un nombre raisonnable de monnaies de notre XIXe siècle, il

constatera que notre régime politique a changé souvent; il pourra même préciser la durée de chaque régime, l'époque de nos trop fréquentes révolutions.

« L'inscription du revers, *Liberté, égalité, fraternité*, lui indiquera quel est l'idéal social que nous poursuivions, et peut-être que les lambeaux de littérature que sa perspicacité saura confronter avec cette devise lui donneront à présumer que nous avions bien encore quelque progrès à faire pour en atteindre la parfaite réalisation.

« Le type de l'Hercule debout entre la Justice et l'Équité, ressouvenir de la mythologie romaine, lui donnera quelque idée des tendances philosophiques de notre siècle, en lui démontrant que nous préférons ces allégories païennes aux emblèmes de notre propre religion ou de notre histoire nationale.

« Peut-être s'étonnera-t-il que l'inscription *Dieu protège la France* ait été gravée sur la tranche, dans le voisinage de l'Hercule; il pourra toutefois, après un compliment mérité à la logique de notre entendement, en déduire le principe fondamental de nos conceptions religieuses et morales.

« La marque de valeur *5 francs* lui fera connaître notre système monétaire s'il veut bien peser la pièce. En consultant son médaillier, il s'apercevra que la frappe de la pièce de *5 francs* est suspendue chez nous depuis 1878, ce qui lui servira d'argument pour disserter sur la question du monométallisme et du bimétallisme qui, sans doute, ne sera pas encore épuisée.

« La suite des monnaies du XIXe siècle lui permettra de mieux comprendre la valeur réelle et relative des choses à notre époque, d'interpréter avec plus d'assurance les comptes et les marchés dont le texte aura réussi à se conserver jusqu'à lui. Pour l'histoire de notre droit public, il constatera que la République française ne donne pas à ses Présidents le droit d'effigie qu'ont eu nos souverains. Quel jugement portera-t-il sur l'acuité et la finesse de notre esprit s'il parvient à trouver la clef du rébus qui s'étale dans le champ de nos pièces d'or, sous l'image du coq gaulois?

« Je passe sous silence, Messieurs, bien d'autres considérations, et je vous laisse le soin de compléter par vos propres réflexions toute la portée historique que nos monnaies actuelles, ce banal instrument de nos échanges continuels, si pauvre comme invention et comme art, pourrait avoir dans un lointain avenir et dans une

situation scientifique comparable à celle qui nous a été faite, vis-à-vis de l'antiquité, par le temps et la révolution des siècles.

« Avant que j'aie esquissé à vol d'oiseau cette rapide comparaison, vous aviez déjà, Messieurs, reconnu par votre propre expérience que les monnaies anciennes sont des témoins oculaires et officiels, appelés sans relâche à déposer dans la vaste enquête entreprise, à des points de vue divers, par l'ensemble des sciences historiques, sur le passé de l'humanité. Voilà la raison de la présence de ces témoins, de ces pièces à conviction dans nos musées; voilà pourquoi nous recherchons aujourd'hui la modeste drachme qui circula de main en main sur l'agora, le moindre denier qu'on échangeait sur le forum ou dans les camps, comme un document authentique, contemporain, le seul témoin, parfois, qui nous serve à préserver un événement historique de la profanation de l'oubli.

« Nos monnaies modernes sont fixées pour une longue période d'années dans des types de convention qui ne changent guère; les mêmes emblèmes et les mêmes légendes se perpétuent aussi longtemps que dure un régime politique : on modifie seulement la date et les *différents* monétaires.

« Tout autres étaient les usages de l'antiquité qui, presque partout, a fait de sa monnaie non seulement un instrument pour les échanges, mais en même temps une médaille commémorative destinée à fixer dans la mémoire des peuples le souvenir des événements heureux de leurs annales. De là, dans les coins monétaires, des changements incessants, une prodigieuse variété de types qui s'accroît encore par la multiplicité des ateliers et par l'imperfection matérielle de l'outillage qui ne permettait pas de frapper un grand nombre de pièces avec les mêmes matrices.

« Pour le monde grec seulement, nous connaissons présentement 500 à 600 rois ou dynastes, et près de 1,400 villes qui ont frappé monnaie dans ces conditions d'inépuisable fécondité et de renouvellement continu, et les produits d'un grand nombre de ces ateliers s'échelonnent chronologiquement depuis le VIIe siècle avant notre ère jusqu'au IIIe siècle après Jésus-Christ.

« A Rome, la diversité des types monétaires est non moins grande et non moins instructive. Plus de 10,000 symboles différents ont été relevés sur les deniers que le triumvir monétaire Lucius Calpurnius Piso fit frapper dans une seule année, en 89 avant notre ère, et ses deux collègues dans les mêmes fonctions n'ont pas fait

graver un moins grand nombre de coins. Il fallait la coopération d'une véritable armée d'ouvriers pour monnayer les espèces nécessaires à la circulation générale; à tel point qu'un jour une rebellion ayant éclaté dans les ateliers de la Monnaie de Rome, les monétaires s'y trouvaient si nombreux, que la répression du désordre coûta la vie à 7,000 soldats.

« Une ville comme Éphèse, par exemple, frappe monnaie durant l'espace de huit siècles et demi et produit plusieurs centaines de types monétaires différents. Si vous les disposez dans l'ordre des temps, vous pourrez suivre pas à pas l'histoire de l'art dans cette ville; vous assisterez à ses débuts, à son épanouissement, à sa décadence; vous contemplerez, se déroulant sous vos yeux, l'imposante théorie des dieux honorés dans cette ville : l'Artémis éphésienne et ses symboles, Zeus, Yetios, Apollon Hikésios, Apollon Ambasios; des divinités allégoriques comme le dieu du mont Pion, les dieux fleuves Kaystros, Kenchrios et Marnas; différents épisodes des légendes relatives à l'établissement des Ioniens en Asie Mineure; Coresos, un des fondateurs mythiques du temple d'Artémis, et jusqu'à Héraclite, le philosophe de la mélancolie.

« Pour l'histoire politique, nous en suivons toutes les phases par les monnaies qui montrent Éphèse subissant tour à tour la suprématie athénienne ou la domination des Perses, s'alliant avec Rhodes, Cnide et Samos, ballottée entre la tyrannie et la démocratie, frappant ensuite au nom d'Alexandre, de Lysimaque, des Séleucides, des Ptolémées; prenant au gré de ses maîtres les noms d'Arsinoé et d'Eurydicée, retournant à son nom d'Éphèse, ouvrant son atelier aux rois de Pergame, affirmant son alliance avec Mithridate, enfin accueillant dans son port la galère qui portait le proconsul romain. Un grand nombre de ces événements dont le souvenir est consacré par les monnaies ne sont connus ou précisés que par elles.

« Dans l'ordre économique, nous voyons Éphèse adopter tour à tour, pour la taille de ses espèces, suivant les avantages de son commerce extérieur, le système phénicien, le système rhodien, le système attique; nous constatons des associations commerciales dont l'histoire, sans les monnaies, n'aurait nul souvenir : alliance d'Éphèse avec Aradus de Phénicie, avec Alexandrie d'Égypte, avec Cyzique, Smyrne, Mytilène, Pergame et vingt autres villes : sous nos yeux se forment et se dénouent, au gré des intérêts ou sous la

pression des événements, ces ligues hanséatiques dont le moyen âge n'eut pas le secret, et dont l'histoire est encore à écrire.

« Et quant aux annales municipales d'Éphèse, les bases essentielles en sont constituées par la série — qui s'accroît chaque jour — des prytanes éponymes dont les noms, au nombre de près de quatre cents, ont été, jusqu'ici, relevés sur les monnaies.

« Éphèse, Messieurs, n'est pas une exception. Parcourez, comme Anacharsis, toutes les contrées du monde hellénique : partout, aussi bien qu'à Éphèse, — à Smyrne, Alexandrie, Antioche, Corinthe, Syracuse, — enfin à Carthage et à Rome, vous trouverez dans les monnaies le reflet des commotions politiques, de l'histoire de l'art, de la vie municipale, de l'activité commerciale, du rayonnement au dehors; de cette diversité d'institutions, d'usages, de traditions locales; de cette décentralisation, en un mot, qui est pour un peuple, — l'histoire de la Grèce le démontre avec éloquence, — la meilleure condition du progrès social.

« Si Éphèse nous donne le nom de ses prytanes éponymes, dans d'autres villes, la monnaie est signée par le stratège, le grammateus, le boularque, l'éphore, le tamias, l'archiéreus, le stéphanophore ou surintendant des sacrifices, l'agonothète ou président des jeux publics, le théologos ou interprète des oracles, l'archiatre ou chef des médecins; il y a même des villes où les monnaies nous apprennent que les femmes pouvaient être investies des plus hautes fonctions publiques.

« Partout les dieux et les héros de chaque contrée vivent et s'agitent en des milliers d'épisodes. Jetez un regard sur la numismatique de la Crète : cinquante villes au moins de cette île fameuse y sont représentées, et quelle variété de types mythologiques ! La naissance de Zeus dans la grotte du mont Ida; Minos, le premier législateur; Thésée, le labyrinthe, le Minotaure; le géant Talos, précurseur des modernes Crétois, qui brandit une pierre et fait trois fois par jour le tour de l'île, pour empêcher les vaisseaux confédérés des Argonautes d'y aborder.

« Vous parlerai-je, à présent, des monnaies de la Thessalie, de la Béotie, de l'Argolide? Ces dernières, avec Héra et ses symboles, Apollon Lykios, le combat de Danaos et de Gelanor pour la domination du Péloponèse; la touchante histoire de Cléobis et Biton traînant eux-mêmes le chariot sur lequel leur pieuse mère est assise pour se rendre au temple de Héra. En Arcadie, c'est Ulysse,

armé d'un aviron, qui cherche l'homme mystérieux que lui a désigné Tirésias; à Syracuse, c'est la nymphe de la fontaine d'Ortygie qui a si divinement inspiré à la fois les poètes et les artistes graveurs des coins monétaires. A Néapolis, à Térina, à Tarente, ce sont les sirènes Parthénopé, Ligéa et le jeune Taras sauvé par un dauphin. Vous citerai-je enfin, à une autre extrémité du monde grec, le géant Ascos à Damas, les tables ambrosiennes à Tyr, les dieux syriens aux formes si étranges, au culte si monstrueux?

« N'est-il pas intéressant de retrouver en images, sur les monnaies d'une ville perdue de la Paphlagonie, Abonotheicos, le culte du serpent qu'un imposteur du IIe siècle de notre ère, Alexandre, avait réussi, à l'aide de bons tours de magicien, à introniser dans cette contrée? Vous vous souvenez des persécutions sanglantes que les rois de Syrie, surtout Antiochus IV Épiphane, firent endurer aux Juifs réfractaires, et les déportations qui s'ensuivirent. Des familles juives furent ainsi transplantées jusqu'à Apamée, en Phrygie: elles finirent par s'accommoder de cet exil, où elles prospérèrent tant et si bien que, trois cents ans plus tard, au temps de Septime Sévère, elles y avaient acclimaté les traditions bibliques elles-mêmes. On racontait que l'arche de Noé s'était arrêtée au plus haut sommet des montagnes voisines, et pour que personne n'en pût douter, des monnaies furent alors frappées, sur lesquelles on voit Noé et sa femme dans l'arche, et donnant à la colombe son libre essor.

« A peu près tout ce que nous savons des tribus de la Macédoine et de la Thrace avant Philippe — les Bisaltes, les Édones, les Odomantes, les Odryses, les Paeoniens — nous est révélé par leurs grandes et curieuses monnaies, d'un art si rude, si vigoureux, si expressif. Ailleurs, c'est le nom d'un fleuve, comme le Rhéon, à Hipponium, ou celui d'un port, comme le Lacydon, à Marseille, qui nous sont révélés, ou bien c'est le nom même d'une ville et de son emplacement. Une quinzaine, au moins, des rois de la Bactriane ne nous sont connus que par leurs espèces. La chronologie des rois de Sidon, de Byblos et des villes de l'île de Chypre n'a pu être constituée que par les monnaies. L'histoire des dynastes de la Cilicie, de la Pamphylie, de la Lycie, de la Carie, de la Cappadoce, n'a pas de plus solide fondement que les monnaies qui complètent, éclairent le récit des auteurs et permettent de vérifier leurs assertions plus ou moins controversées.

« Vous vous rappelez que Thémistocle, convaincu de trahison, dut quitter la Grèce et se réfugier sur le territoire de l'empire perse. Artaxerxès, dit Plutarque, accueillit avec empressement le général athénien, et, pour le récompenser d'avoir déserté la cause hellénique, il lui donna trois villes d'Asie Mineure, qui lui fournirent, l'une son pain, l'autre son vin et la troisième sa viande. On pouvait attribuer à ce récit traditionnel un certain caractère légendaire qu'un historien austère eût été tenté de répudier : quelle ne fut pas la joie du numismate entre les mains duquel, il n'y a pas quarante ans, tomba une monnaie d'argent portant le nom de Thémistocle, et frappée à Magnésie, l'une des villes données par le grand roi à l'illustre fugitif ?

« Cent vingt-trois ans avant notre ère, le roi de Syrie Alexandre Zebina, assiégé dans Antioche et réduit aux expédients, prit le parti d'aliéner, pour payer les troupes qui lui restaient, le trésor du temple de Zeus, et il alla jusqu'à enlever la Victoire en or massif que la statue colossale du dieu tenait sur sa main tendue en avant. Il essaya même, raconte Justin, de justifier ce sacrilège par une raillerie en disant qu'il acceptait la victoire que le dieu daignait lui offrir. Y avait-il dans ce récit quelque amplification anecdotique de la part de l'auteur latin ? On pouvait le soupçonner jusqu'à l'époque toute récente où il m'est parvenu un exemplaire de la monnaie d'or que Zebina fit frapper ; elle a pour type la statue même de Zeus tenant la Victoire d'or sur sa main, et le caractère exceptionnel de cette pièce est encore mis en évidence par l'absence de tout monnayage d'or en Syrie, avant comme après Zebina.

« Quand Mithridate, voulant chasser les Romains de l'Orient, fit alliance avec Éphèse, avec Athènes, avec les Italiens même, les révoltés de la guerre sociale, il envoya des subsides en or à tous ses alliés pour les aider à faire leurs préparatifs de guerre ; nous possédons de rares pièces d'or d'Éphèse, d'Athènes et des insurgés italiotes qui sont, dans nos médailliers, les irréfragables témoins du projet vaste et hardi qu'avait conçu le génie du redoutable adversaire de Lucullus et de Pompée.

« A qui la reine Philistis de Syracuse doit-elle sa célébrité, sinon à ses monnaies, où elle nous apparaît gracieuse et voilée comme une madone de la Renaissance ? Que saurions-nous de la plupart des villes de la Sicile et de la Grande Grèce avant Pyrrhus et les guerres puniques ? Fort peu de chose, sans ces admirables séries

monétaires qui racontent leur fondation, leurs légendes, leurs annales, les jeux publics qu'elles célébraient périodiquement comme nos Expositions universelles ou régionales; leur art enfin, si fécond dans ses conceptions, où toujours la grâce exquise s'allie à la noblesse de l'expression, à la pureté des lignes, à l'équilibre parfait de la composition.

« Comment parler dignement devant vous, Messieurs, de ces médailles que vous connaissez tous, que les Grecs ont faites si belles et qu'ils ont, mus par un sublime instinct d'immortalité, jetées à poignées, comme un solennel défi aux artistes de tous les âges futurs; de ces médailles dont le charme intraduisible émeut toujours, soit qu'on se contente des impressions fugitives et superficielles du dilettante, soit qu'il s'agisse des études approfondies de l'érudit. Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que la Grande Grèce et la Sicile étaient alors le théâtre merveilleux d'un miracle qui ne s'est renouvelé qu'une fois dans les annales de l'humanité : c'est à l'époque de la Renaissance, alors que chaque ville, chaque bourgade de l'Italie avait ses écoles d'artistes en tous genres et ses Mécènes, assistait à cette émulation d'ateliers, source du progrès, qui a fait éclore tant de chefs-d'œuvre éternels ?

« Œuvres d'art par elles-mêmes, les monnaies antiques nous conservent l'image et le souvenir des autres œuvres d'art, dans le domaine de la sculpture ou de l'architecture. Les primitifs essais de la sculpture grecque, ces bornes plus ou moins grossièrement équarries, images des dieux dont on voyait encore, du temps de Pausanias, des échantillons traditionnellement conservés dans les plus vieux sanctuaires de la Grèce, ces brutales et curieuses images, dis-je, nous les voyons reproduites sur les monnaies. A Byzance, Apollonie, Mégare, c'est le cippe allongé, la première image de l'Apollon des carrefours; à Pergé, à Iasos, c'est Artémis sous l'aspect d'une poupée enfantine affublée d'ornements.

« Voici venir, à présent, des représentants des différentes écoles. Le premier sculpteur de l'école d'Égine, Smilis, avait exécuté pour l'Héraion de Samos une statue que nous montrent les monnaies de l'île. Un tétradrachme athénien nous donne quelque idée de ce qu'était la fameuse statue d'Apollon, érigée à Délos, par Tektaios et Angelion. L'Athena Chalciœcos de Gitiadas, l'Apollon Didyméen, œuvre de Canachos, le Zeus Ithomatas du chef de l'école argienne, Ageladas; le groupe des Tyranoctones, exécuté en bronze par An-

ténor, au lendemain de la chute des Pisistratides, figurent sur des monnaies qui suppléent aux descriptions des auteurs et nous aident à restaurer et à identifier les débris de sculpture épars dans nos musées. Vous y retrouverez pareillement les plus renommées des œuvres de Myron, de Polyclète, de Calamis, de Phidias, de Praxitèle, de Bryaxis. On a invoqué avec profit des types monétaires à l'appui des restitutions qui ont été tentées de la Vénus de Milo; et, quand sont venus au Musée du Louvre les débris de la Victoire de Samothrace, ce sont les beaux tétradrachmes de Démétrius Poliorcète qui ont donné une certitude scientifique à l'assemblage de cet admirable morceau et en ont fixé rigoureusement la date.

« Que de monuments d'architecture seraient, sans les types monétaires qui les reproduisent, à la merci des restitutions fantaisistes de notre imagination ! Ici, nous voyons le temple d'Aphrodite à Paphos, avec son pylone, son parvis, son vaste péribole entouré d'un portique, et, au fond du sanctuaire, le bétyle, image de la déesse, autour duquel voltigent les colombes sacrées; là, c'est le temple non moins fameux du mont Garizim, rival de celui de Jérusalem, sur les cendres duquel les Samaritains de nos jours vont encore accomplir leurs pieux pèlerinages.

« Voici le temple rond de Mélicerte, à Corinthe; celui de Baal, à Émèse; d'Astarté, à Byblos; de Vénus, à Éryx, sur une montagne à pic dont la base est entourée d'une muraille, comme une forteresse; voici une vue de l'Acropole d'Athènes, avec l'Athena Promachos et la grotte de Pan; une vue des ports de Sidé, de Corinthe, d'Ostie; tous les monuments de Rome défilent sous nos yeux : les temples de Jupiter Capitolin et de la Concorde, avec leur toit surmonté de statues, les temples de Janus, de Vesta, de Vénus; les basiliques Émilienne et Ulpienne. A Tarse, c'est le monument singulier appelé « Tombeau de Sardanapale »; à Lyon, c'est l'autel de Rome et d'Auguste; à Antioche, sur le Méandre, c'est un pont gigantesque dont les piles sont surmontées de statues; ailleurs ce sont des théâtres, des thermes, des viaducs, des arcs de triomphe, des forteresses. De quelque côté que nous tournions nos regards, c'est comme un panorama gigantesque où les graveurs des coins monétaires ont rassemblé, pour nous en garder le souvenir, tous ces monuments où le temps et la barbarie devaient porter la sape et le marteau. Prenez en main la description de la Grèce par Pau-

sanias et rapprochez-en, chemin faisant, les médailles de chaque ville; vous jugerez combien la narration s'éclaire et prend, dans cette illustration, une physionnomie animée; combien le langage des images, si petites qu'elles soient, parle mieux à notre intelligence que la description littéraire la plus fidèle et la plus développée.

« Voulez-vous savoir ce qu'étaient les vaisseaux des anciens ? c'est par centaines que les monnaies grecques et romaines vous en montrent les variétés et le gréement: vous y reconnaîtrez parfois jusqu'au céleuste assis à la poupe et battant des mains pour donner aux rameurs le rythme de leurs chants et la cadence de leurs mouvements. Un historien militaire désire-t-il se rendre compte du changement de tactique préconisé par l'Athénien Chabrias : qu'il regarde la monnaie de Clazomène, où l'hoplite grec est figuré un genou en terre, la lance en arrêt et se couvrant de son bouclier. L'archer crétois, le frondeur baléare, le cavalier numide, le légionnaire romain, les chiens de guerre du roi des Arvernes, Bituit, les éléphants de Pyrrhus et d'Annibal forment cent variétés de types monétaires.

« Les modes vous intéressent-elles ? Voulez-vous connaître les transformations de la coiffure féminine en Grèce ou à Rome, et les suivre, pour ainsi dire, à chaque printemps, comme dans un journal parisien ? Voyez, par exemple, les monnaies de Syracuse, ou celles des impératrices romaines, et vous serez émerveillés de l'infini variété, de la science, de l'ingéniosité de ces édifices capillaires, toujours élégants, parfois artificiels, entremêlés de perles et de pierreries, soutenus par des sphendonés, des résilles, des bandelettes, des diadèmes, et qui justifient si bien ce mot d'Ovide, qu'il serait plus aisé de compter les feuilles d'un chêne ou les abeilles de l'Hybla que les variétés de coiffures imaginées par les raffinements de la coquetterie; mais nous nous refuserons à croire — parce que les monnaies n'en disent rien — cet autre poète latin qui accuse des matrones romaines de frapper jusqu'au sang de malheureuses esclaves, pour une seule boucle mal agencée dans l'échafaudage de leur chignon.

« Citerai-je, à présent, des traits de mœurs et de caractère, des jeux de mots, des scènes familières ? Considérez, par exemple, la suite nombreuse des monnaies de la République romaine. Des magistrats s'exercent parfois au calembour et au rébus : Antistius Gra-

gulus fait graver un geai sur ses coins monétaires ; Malleolus y place un maillet ; Furius Crassipes, un pied difforme ; Voconius Vitulus, un veau. C'était de l'esprit facile. Mais que dites-vous de ces austères démagogues, de ces amis des Gracques, de Marius ou de Brutus, qui se forgent des titres de noblesse sur les deniers dont ils ont à surveiller l'émission, se targuent de descendre de rois ou même de héros légendaires : Numa, Ancus Marcius, Philippe de Macédoine, Faustulus, uniquement parce que le nom qu'ils portent semble favoriser ces prétentions aristocratiques ? Tous, ils voudraient avoir pour ami un Horace qui leur chante :

Mæcenas, atavis edite regibus,

et nous, nous penserons avec philosophie, et envisageant notre histoire contemporaine, que si quelque chose a changé dans le monde depuis deux mille ans, ce n'est pas, à coup sûr, le culte des ancêtres, même de ceux qu'on n'a pas.

« Après Sylla et pendant tout l'empire, quelle incomparable galerie de portraits nous offrent les monnaies ! Sans eux, comment aurait-on pu donner des noms aux statues de nos musées ? Et quant aux revers, ils constituent, par leur variété et leur précision chronologique, les archives officielles de l'histoire. Un règne comme celui d'Hadrien, par exemple, ne compte pas moins de 2,500 revers monétaires différents, qui se répartissent en 1,600 pièces latines et 900 pièces grecques. C'est donc une galerie de 2,500 tableaux en miniature qui déroulent à nos regards les événements du règne, nous initient à la vie publique de l'empereur, nous le font suivre, étape par étape, dans ses nombreux voyages, complètent le récit des historiens, le rectifient au besoin ou nous aident à le mieux comprendre.

« Tout aussi bien que l'histoire militaire, l'histoire économique, administrative, juridique même, trouve ici son compte de renseignements. Si Nerva rend moins tyrannique la perception de la taxe sur les Juifs, les monnaies nous l'apprennent par leur légende : *Fisci Judaïci calumnia sublata ;* s'il lève l'impôt sur le transit des marchandises en Italie : *Vehiculatione Italiæ remissa*, nous disent les monnaies ; s'il crée un magasin de subsistances pour le peuple, des deniers sont frappés avec la légende *Plebei urbanæ frumento constituto.* Antonin le Pieux fonde-t-il en l'honneur de sa femme Faustine une institution d'assistance publique : *Puellæ Faustinianæ*,

portent des pièces qui représentent l'empereur et l'impératrice accueillant des familles d'indigents.

« Ce serait, Messieurs, passer en revue les fastes de l'histoire romaine, année par année, que d'énumérer tous les revers monétaires; et combien d'entre eux sont encore inexpliqués et attendent de votre perspicacité leur interprétation scientifique!

« Qui de vous, en sa qualité de membre d'une société savante, n'a pas eu à déchiffrer quelque bronze tout encrassé de rouille? Qui n'a eu à désillusionner quelque brave laboureur qui avait ramassé dans son sillon une vieille pièce qu'il a prise pour le trésor dont parle La Fontaine? Ce ne sont pas toujours, loin de là, des pièces banales qu'on vous apporte ou que vous rencontrez chez le bijoutier, et il est bon d'y regarder de près.

« C'est ainsi, par exemple, que l'année dernière un expert de Paris mettait en vente à l'hôtel Drouot un *aureus* romain qu'on venait de trouver en Égypte et qui portait le nom de l'un des tyrans du IIIe siècle, Saturninus. Que nous apprenait cette pièce nouvelle? Les historiens nous disent fort peu de chose sur ce personnage, et l'on a même suspecté leur véracité. Saturnin, raconte Vopiscus, était né dans les Gaules, au sein de cette nation agitée et toujours prête à changer ceux qui détiennent le pouvoir (*gens hominum inquietissima et avida vel faciendi principis vel imperii*) — nous avions déjà cette réputation au IIIe siècle. Aurélien l'envoya défendre l'Orient contre les Parthes, mais en lui interdisant expressément l'accès de l'Égypte où avaient eu lieu, naguère, des troubles dont un général ambitieux aurait pu profiter. La pièce d'or nouvelle frappée en Égypte nous est la preuve indiscutable que Saturnin enfreignit la défense qui lui était faite et se fit proclamer empereur à Alexandrie, — en dépit de l'assertion contraire de Vopiscus, qui avait un intérêt personnel à venger la mémoire de Saturnin de l'accusation de rébellion. Voilà donc une médaille qui vient contrôler et rectifier un historien romain, préciser un épisode des annales obscures du IIIe siècle et, du même coup, faire tomber les objections de l'hypercritisme allemand qui allait jusqu'à nier l'existence du tyran Saturninus.

« La numismatique gauloise, Messieurs, est peut-être plus intéressante encore, puisqu'elle se rapporte aux origines de notre pays. Dans tous les cantons de la France, on recueille des spécimens du monnayage de nos ancêtres. Si vos musées en possèdent une suite

assez nombreuse, placez-les, suivant les trouvailles, sur une carte géographique et vous serez étonnés vous-mêmes des renseignements que comporte cette simple disposition matérielle. Vous constaterez, par exemple, que les tribus de la région danubienne frappent des monnaies qui ne sont que de grossières imitations des tétrachmes de la Macédoine ou des statères d'or de Philippe, père d'Alexandre; que ces imitations se propagent graduellement à travers le pays des Helvètes, des Séquanes, des Éduens, jusqu'aux Arvernes qui frappent les beaux statères au nom de Vercingétorix. Vous aurez tracé ainsi avec ces monnaies, sur la carte de la Gaule, comme une grande et large voie que je ne puis mieux comparer qu'à la voie lactée, au milieu de la carte du ciel : c'est le chemin suivi par le commerce, c'est la route des Gaulois au temple de Delphes, c'est la ligne de communication de la Gaule avec la Grèce, c'est-à-dire avec l'un des grands foyers de la civilisation antique. Et jugez de quelle utilité scientifique peut être une pareille constatation pour éclairer des textes plus ou moins obscurs, ou expliquer certaines découvertes archéologiques ! D'autres monnaies gauloises vous diront le rayonnement du commerce des colonies grecques de Massilia, de Rhoda, d'Emporiæ; elles vous donneront la plus riche nomenclature de noms gaulois qui existe; elles vous montreront des Romains s'insinuant lentement dans notre pays et s'y créant des alliés avant d'en faire la conquête.

« Vous savez de même, Messieurs, tout le parti que la philologie et la géographie ont tiré des 1,200 noms de localités et des 2,400 noms de personnes qu'on a jusqu'ici relevés sur les monnaies mérovingiennes; plusieurs d'entre vous, enfin, ont puisé les plus utiles renseignements sur les origines de la féodalité dans la numismatique de l'époque carolingienne. Sans doute, la numismatique du moyen âge ne saurait être comparée à celle de l'antiquité, parce que les types monétaires s'immobilisent et que les documents écrits sont trop nombreux pour qu'on puisse espérer combler les lacunes historiques par les monnaies. Aussi, est-ce à un autre point de vue qu'il faut se placer pour en tirer un parti scientifique. L'histoire monétaire a, par elle-même, son attrait et son importance; et puis n'est-il pas nécessaire à l'historien et à l'économiste, par exemple, de savoir exactement ce qu'étaient les variétés d'espèces monétaires qu'ils trouvent mentionnées dans les textes : le parisis, le tournois, l'agnel, le florin, le franc, l'esterlin, le gros, la pougeoise, le ducat,

le sequin, la pistole, le marabotin, pour ne citer qu'un petit nombre d'espèces, comparativement à toutes celles qui furent en usage? Combien de gens s'imaginent que les monnaies d'or et d'argent de Philippe le Bel sont en métal altéré parce qu'il est de mode de donner à ce prince l'épithète de faux monnayeur?

« Mais voici, Messieurs, que nous touchons au seuil des temps modernes : le moment est venu de clore cette causerie un peu austère. Lorsque M. le Ministre de l'Instruction publique, par une insigne et trop bienveillante faveur, me fit l'honneur, il y a quelques semaines, de me désigner pour prendre la parole dans cette solennelle réunion et voulut bien m'inviter à occuper cette place où m'ont précédé tant d'hommes éminents ou illustres, je me suis demandé, non sans inquiétude, de quel sujet je pourrais vous entretenir. Au risque de paraître prêcher pour mon saint, j'ai pensé à faire de la numismatique le terrain neutre sur lequel toutes les Sociétés savantes ne refuseraient pas de se rencontrer et de se donner la main. Figure de second plan, la numismatique se plaît à être l'humble servante de toutes les branches des sciences historiques qui ont en vous leurs représentants les plus autorisés. En ce temps de recherches précises et de sévère critique, où chacun est forcé de s'enfoncer dans une spécialité étroite, parce qu'il vaut mieux être profond sur un point que superficiel en toutes choses, une collection de monnaies anciennes est la source historique où chaque spécialiste est assuré de trouver quelque élément utile à ses recherches. Voilà pourquoi je souhaiterais de voir les séries numismatiques se développer dans nos musées de province; tout le monde y trouverait son profit : artistes et historiens, érudits et dilettantes, économistes, géographes, philologues, moralistes; car ce microcosme des médailles — j'aurais voulu le démontrer plus amplement — est bien la plus complète et la plus fidèle évocation du passé que nous procurent les sciences historiques.

« N'avons-nous pas, Messieurs, tous tant que nous sommes, pris plaisir, dans notre jeune âge, à feuilleter maintes et maintes fois quelqu'une de ces Bibles d'images qui, en nous berçant des plus délicieux récits, nous initiait à la culture intellectuelle et morale? Eh bien, Messieurs, je comparerais volontiers un médaillier à une Bible d'images; et si l'Histoire, comme l'a définie Michelet d'un mot sublime, est une résurrection, une suite de médailles anciennes est la résurrection du passé par les images. »

M. le Ministre a pris ensuite la parole en ces termes :

« Monsieur le Président du Conseil,

« Messieurs,

« Il y a cinq mois, dans cette même salle de la nouvelle Sorbonne, nous inaugurions, en présence de M. le Président de la République, le régime nouveau que la loi de juillet 1896 a institué pour notre enseignement supérieur, le régime du groupement des facultés en universités presque autonomes.

« De même que M. le Président de la République avait voulu, devant l'Université de Paris, apporter à toutes les universités françaises « le témoignage des sympathies nationales », je suis heureux, en présence des membres de ce Congrès annuel, de pouvoir donner à toutes les Sociétés de province dont vous êtes ici les délégués, l'assurance des sentiments de sympathie et de gratitude avec lesquels le gouvernement de la République suit leurs utiles travaux.

« Ces sentiments datent de loin. Quand M. Guizot faisait appel aux Sociétés de province cherchant à les réunir par un effort commun, il proclamait bien haut qu'il n'avait « nul dessein de porter « atteinte à la liberté, à l'individualité des Sociétés savantes, ni de « leur imposer quelque organisation générale ou quelque idée do- « minante ». Vous vous souvenez de ces paroles; elles sont, pour ainsi dire, inscrites en tête de notre charte. Tous les ministres de l'Instruction publique, depuis plus de soixante ans, ont manifesté le même respect pour la liberté et l'individualité de vos compagnies.

« En instituant le Comité des travaux historiques, on n'a point prétendu leur imposer une tutelle, mais uniquement, suivant les paroles mêmes de ce grand ministre, « leur transmettre, d'un centre « commun, les moyens de travail et de succès qui ne sauraient leur « venir d'ailleurs, et recueillir à ce même centre les fruits de leur « activité, pour les répandre dans une sphère plus élevée ». Quant à vos réunions annuelles, elles sont restées, suivant l'expression d'un de mes plus récents prédécesseurs, des « fêtes de la science libre ».

« Ce régime n'a point nui à votre activité; car aux Sociétés savantes qu'avait connues M. Guizot, les unes se rattachant par leurs origines aux académies de l'ancienne France, les autres nées de son temps, mais qui, pour la plupart, ont déjà célébré leur cinquantenaire, ne cessent de s'en ajouter chaque année de nouvelles. Celles-ci, en général, adoptent des titres moins compliqués que ceux qui

sont consacrés par un antique usage; elles se proposent un but plus rigoureusement défini que les anciennes; elles se vouent plus exclusivement à l'étude de telle branche de la science ou de l'art français.

« L'organisation du Comité central, celle de vos assises annuelles ont dû se transformer pour mieux répondre à cette multiplication, à cette floraison spontanée des Sociétés savantes de province.

« Le Comité des travaux historiques est devenu le Comité des travaux historiques *et scientifiques*, et votre Congrès a dû se fractionner en sections de plus en plus nombreuses.

« Au temps de M. Guizot, on ne connaissait que la Section d'histoire et de philologie et la Section d'archéologie. Puis s'est formée la Section des sciences. Sous le ministère de Jules Ferry est venue s'adjoindre à celles-là la Section des sciences économiques et sociales. La création d'une Section de géographie a coïncidé avec la splendide expansion de notre empire colonial. La Section des sciences, à son tour, s'est subdivisée, et nous comptons parmi les sous-sections celle de médecine et d'hygiène et celle de photographie. Toutes les salles dans cette vaste Sorbonne sont occupées par vos séances multiples et simultanées; la durée du Congrès a dû être portée à quatre jours, à raison de deux séances par jour. Enfin, la réunion des Sociétés des beaux-arts des départements, qui a dû adopter les locaux de l'École des beaux-arts, forme une sixième section de ce grand congrès vraiment national.

« Si j'invoquais tout à l'heure le souvenir d'une autre solennité intellectuelle, celle du 19 novembre 1896, c'est que, à mon sentiment, ces deux grands faits, le groupement des facultés en universités régionales et l'importance croissante du Congrès formé à Paris par les délégués des Sociétés de province sont comme les deux manifestations d'une même évolution.

« D'une part, la science officielle accepte une sorte de décentralisation, et nous espérons bien que les universités nouvelles, dont les villes et départements appelaient de la même ardeur que nous la fondation, y deviendront des centres puissants de rayonnement, y trouveront de cordiales et actives sympathies, y puiseront des éléments de force et de durée, et, en revanche, sauront, comme elles ont déjà commencé à le faire, s'adapter aux conditions de la vie locale, aux besoins intellectuels, scientifiques et économiques des régions qui les ont adoptées de si grand cœur; d'autre part, la

science libre que vous représentez, en acceptant une certaine centralisation, à la fois compatible avec la liberté et l'individualité de vos sociétés et nécessaire à leur développement scientifique, deviendra comme les sections d'une immense atelier de travail en commun et comme autant d'officines où s'élaboreront et se renouvelleront les éléments de la science nationale. Et ainsi, comme par l'effet d'une puissante circulation, sans cesse la vie affluera au cœur de la France pour être ensuite distribuée avec une intensité nouvelle dans tous ses membres; universités régionales, Congrès national des Sociétés de province, c'est par ce double organisme que sera conjuré ce qu'ont tant redouté nos devanciers : la pléthore au centre et l'anémie aux extrémités.

« Si nous espérons beaucoup des universités régionales, nous n'en sommes plus aux espérances pour vos sociétés et pour votre Congrès. J'ai pu suivre les travaux de vos sections grâce aux comptes rendus insérés au *Journal officiel*. J'admire le grand nombre des travaux vraiment utiles qui ont été lus dans les séances, la variété et la fécondité de vos recherches, la vive lumière qui s'est dégagée de vos discussions.

« Dans la Section d'histoire, votre éminent président constate « les progrès de la critique », « l'emploi des meilleures méthodes », le dévouement de tous à la science. Qu'il me soit permis, après lui, de rendre hommage à l'œuvre de Mlle Pellechet : avec un désintéressement qui n'est égalé que par sa vaste et solide érudition, elle a consacré sa fortune et sa vie à rechercher dans toutes nos bibliothèques les livres imprimés au XVe siècle et à en donner un catalogue, dont l'apparition est « saluée comme un événement no- « table dans l'histoire de la bibliographie des incunables ».

« Je ne puis, comme je le souhaiterais, signaler tant de travaux originaux, explorations des archives et des dépôts de chartes, publications de lettres inédites de nos rois, études sur la vie intime de nos aïeux, sur l'origine de certains chants populaires, sur les diversités dans les cérémonies du mariage, etc.

« Il y a longtemps, Messieurs de la Section d'histoire, que vous n'arrêtez plus vos études à la date de 1789; aussi vos travaux promettent de renouveler de fond en comble l'histoire de la Révolution. Cette histoire ne sera plus uniquement celle des grandes séances de la Constituante et de la Convention, celle des constitutions élaborées par la sagesse, souvent déçue, des hommes d'État;

nous suivrons désormais dans les provinces, jusque dans les moindres bourgades, le retentissement des paroles tombées de la tribune, les effets divers des lois qui y furent proclamées; là nous retrouverons la Révolution, mais teintée en quelque sorte de l'originalité de chaque région, tout autre dans le Midi que dans l'Ouest, aux prises avec les problèmes locaux les plus divers, descendue en quelque sorte des sommets fulgurants du Sinaï pour être vécue par les ouvriers et les paysans des provinces de France.

« Dans votre Section d'archéologie, que de grandes découvertes viennent d'être révélées et comme notifiées au monde savant! Ce sont les recherches de M. Bousrez sur les monuments mégalithiques de Maine-et-Loire, les fouilles du P. de la Croix dans les fondations des temples de Villeret, de l'abbé Hamart dans la nécropole de Mouy-Bury, les études de M. de Nussac sur les fontaines sacrées du Limousin.

« Dans votre Section de géographie, le monde entier, les colonies françaises, mais notamment celles d'Indo-Chine, ont tenu, comme on devait s'y attendre, le premier rang, avec les récits de voyage de M. Chanel, les études si précises de MM. Paulus et Lemire.

« Dans votre Section des sciences sociales, les grands problèmes législatifs et économiques ont été discutés avec une remarquable compétence, et vos travaux sur le droit d'association, la mutualité, la liberté de tester, la recherche de la paternité, les marchés à terme, l'état monétaire du monde en 1897, seront consultés avec fruit par les hommes d'État.

« Vos sous-sections des sciences ne sont point restées inactives, et notamment celle de photographie a trouvé les séances trop peu nombreuses et trop courtes.

« La Section des beaux-arts a justifié ces belles paroles de son président :

« Chacune de vos sociétés, dans sa sphère d'action... aura écrit « un différent chapitre de l'histoire de l'art et ajouté une page nou- « velle à la liste déjà longue des trésors d'art de la France. »

« Il vous a donné l'assurance que, de tant de recherches éparses en apparence, coordonnées cependant par l'action du Comité et du Congrès, on « élèvera le monument dont vous aurez fourni les « pierres, une étude générale de l'art français, province par pro- « vince, avec l'accent et le génie propres à chaque région, les carac- « tères qui servent à les reconnaître, le sceau dont sont marqués du

« Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, les artistes et les œuvres qui y « ont pris naissance ».

« Cela est vrai de toutes vos sociétés, et de chacune d'elles on pourra dire qu'elle « aura bien mérité, en glorifiant sa patrie lo- « cale,... de la grande patrie française ».

« Messieurs, cette grande patrie française veut garder la place d'honneur qu'elle a toujours tenue dans le progrès universel. La science française est partout à l'œuvre, hors de France comme en France. Il vous sera certainement agréable de passer avec moi une revue rapide de ce qu'elle a récemment accompli. Dans notre Afrique française, les fouilles de Timgad se poursuivent et, après qu'ont été dégagés les monuments publics, on s'est attaqué aux parties moins brillantes de cette Pompéi algérienne, aux maisons des simples particuliers, pour leur arracher de nouveaux détails sur la vie privée des Romains d'outre-mer. Sur le sol classique de l'Hellade, vous savez quels résultats imprévus ont donnés les fouilles de Delphes, toute une période inédite de l'art grec, la silhouette étrange du Sphinx au regard plein de légendes, et les surprises de l'hymne à Apollon. Nous avisons déjà aux moyens de transporter sur un autre point non moins fameux du monde hellénique nos équipes de travailleurs et notre état-major d'archéologues exercés. Si les fouilles de Chaldée, qui ont enrichi nos collections nationales et assuré à notre musée du Louvre le premier rang pour l'archéologie chaldéenne et la haute antiquité orientale, sont suspendues pour quelques mois, une récente convention signée avec le shah, et qui constitue en notre faveur un véritable monopole, va livrer à nos investigations les régions encore inexplorées, non les moins riches en trésors cachés, du territoire persan. En Égypte, l'Institut français d'archéologie orientale aura prochainement son palais : il se construit et sera certainement achevé pour la fin de cette année; l'action scientifique de la France sur la terre des Pharaons va s'accroître par l'adjonction d'artistes à nos égyptologues.

« L'Extrême Orient ne reste pas en dehors de nos recherches : un de nos compatriotes, M. Chaffanjon, vient de traverser toute l'Asie centrale, rectifiant en chemin, sur un parcours de 2,000 kilomètres, les cartes russes. Un autre, M. Courant, a recueilli, en Corée même, les éléments d'un catalogue des manuscrits coréens qui a confondu d'admiration les plus érudits des mandarins.

« La France n'en est pas à ses premiers services envers la science

de l'Orient : sur presque tous les points, elle en a été l'initiatrice; vous ne vous étonnez donc pas, Messieurs, que les orientalistes des deux mondes, même ceux de l'Orient, aient fait choix de Paris pour y tenir leur prochain congrès. Il s'ouvrira le 5 septembre 1897. Il trouvera dans le gouvernement de la République le concours le plus empressé.

« Après cette énumération des conquêtes de la science, il en est une autre, très douloureuse, mais qui s'impose à nous : c'est celle des pertes qu'elle a subies dans le cours de cette année.

« Dans votre Section d'histoire, la mort a frappé M. de Mas Latrie, l'éditeur des historiens des croisades, l'historien de l'île de Chypre, l'auteur de l'immense répertoire connu sous le nom de *Trésor de chronologie, d'histoire et d'archéologie*, et enfin d'œuvres si précieuses pour l'histoire de l'Afrique du Nord, notamment les *Traités de paix;* et M. de Rozière, érudit de race, qui a pris une part prépondérante dans la réorganisation des archives de la France, et dont les *Formulaires*, notamment, ont renouvelé la science de l'ancien droit.

« Dans la Section d'archéologie, nous avons à regretter M. Courajod, si passionné pour l'histoire de l'art français, si fin connaisseur de ses productions et le créateur d'un véritable musée au sein du Musée du Louvre, et M. de La Blanchère, dont le nom est inséparable des plus belles découvertes archéologiques dans l'Afrique du Nord, car c'est à lui que nous devons l'organisation scientifique du travail de recherches ainsi que la fondation du musée du Bardo.

« Parmi les membres honoraires du Comité, M. Barbet de Jouy, dont l'héroïque attitude, aux jours tragiques de 1871, a sauvé du pillage et de l'incendie nos musées du Louvre, et qui, parmi tant d'œuvres remarquables, a laissé le magnifique volume des *Gemmes et joyaux de la Couronne ;* M. Hauréau, l'éminent directeur de l'Imprimerie nationale, l'historien de la *Philosophie scolastique* et de l'*Inquisition albigeoise*, un des collaborateurs les plus actifs à l'*Histoire littéraire de la France;* M. de La Ferrière-Percy, si compétent pour notre histoire du XVIe siècle, et qui avait été rechercher jusque dans les archives de la Russie les documents que les nôtres avaient perdus; M. Léon Say, dont le dernier livre, comme le dernier discours à la tribune de la Chambre, furent consacrés à la défense de la société française contre de dangereuses utopies.

« Vous vous êtes déjà associés, Messieurs, à d'autres pertes qui, en cette même année, ont affligé le pays tout entier : celles de

MM. Challemel-Lacour, Jules Simon, de Rémusat; celles de MM. Résal, Daubrée, Tisserand, d'Abbadie, Fizeau, Trécul, qui ont mis en deuil les sciences françaises.

« Le plus grand hommage que nous puissions rendre à la mémoire de ceux que nous regrettons, c'est de suivre courageusement les voies qu'ils ont ouvertes. Et ils sont nombreux ceux qui s'empressent à ressaisir l'arme tombée de leurs mains.

« Je ne puis penser à nommer seulement les plus méritants. Si je fais exception pour trois d'entre eux, Messieurs, c'est que vous-mêmes, par les présentations arrêtées dans vos sections, vous les avez désignés à l'attention du Gouvernement pour la plus noble distinction qu'il puisse leur conférer.

« Avant de pouvoir inscrire leurs noms dans un décret publié au *Journal officiel*, je suis contraint d'attendre quelques semaines encore; mais je suis autorisé par M. le Président de la République et par M. le grand chancelier de la Légion d'honneur à proclamer dès aujourd'hui leurs noms.

« M. Jules Finot vous serait déjà suffisamment connu rien que par les savants mémoires qu'il a lus dans le présent Congrès. Ancien élève de l'École des chartes, successivement archiviste dans les départements du Jura et du Nord, lauréat, en 1873, du concours des Antiquités nationales, correspondant du Ministère depuis 1875, il a, tout en publiant de nombreux inventaires d'archives, trouvé le temps de faire personnellement œuvre d'historien, et il ne s'est pas cantonné uniquement dans les siècles écoulés, car il a écrit *Une mission militaire en Prusse* (1851) et *la Défense nationale dans le Nord de 1792 à 1802*.

« M. Maxe-Werly, actuellement président de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, est ce qu'on appelle un fils de ses œuvres. Ayant débuté dans la vie comme ouvrier tisseur et teinturier, il a été successivement contremaître, puis voyageur de commerce et enfin patron. Dans tous les états qu'il a traversés, il est resté fidèle à la passion qu'il avait manifestée, dès l'école primaire, pour les études historiques et archéologiques. Il n'est peut-être pas une branche de ces études qui ne lui doive quelque précieux résultat; mais c'est peut-être dans la science dont M. Babelon faisait tout à l'heure un éloge aussi éloquent que fortement documenté que M. Maxe-Werly a conquis le premier rang.

« M. Désiré André, ancien président de la Société mathématique de

France, a été plusieurs fois appelé par vous à diriger vos séances. Trente-trois ans d'éminents services dans le professorat, de très importants travaux scientifiques auraient suffi pour lui mériter la distinction qu'il devra désormais aux présentations de votre Section des sciences, et je suis heureux qu'il vous la doive.

« J'ai encore un devoir à remplir : c'est de vous remercier, Monsieur le Président du Conseil, d'avoir bien voulu honorer de votre présence notre solennité annuelle. Vous y trouvez réunis les délégués de toutes les provinces de France, de ces provinces que vous avez si souvent parcourues, toujours soucieux d'assurer aux travailleurs de la terre le bienfait de lois équitables et d'une administration vigilante. C'est encore la province, la province laborieuse, que vous retrouvez ici, et si dans d'autres circonstances vous avez eu à cœur d'encourager ceux qui de leurs peines accroissent la richesse du pays, vous n'êtes point indifférent — votre présence ici nous en est la meilleure preuve — aux efforts que s'imposent les membres de nos sociétés pour accroître le patrimoine intellectuel et le glorieux renom de la France dans le monde de la pensée et de la science. »

M. de Saint-Arroman donne ensuite lecture d'arrêtés ministériels décernant des palmes d'officier de l'Instruction publique et d'officier d'Académie[1].

Sont nommés :

Officiers de l'Instruction publique :

MM.

Baratte (Gustave), collaborateur de la mission d'exploration scientifique de la Tunisie.

Berthaud (Michel), photograveur, collaborateur artistique des publications du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Berthelé (Joseph), président de la Société des langues romanes.

Cuissard (Charles), membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais et de la Société dunoise.

La Martinière (Henri de), secrétaire général du Comité de l'Afrique française, membre de la Commission de publication des documents archéologiques de l'Afrique du Nord.

[1] Nous ne donnons ici que les nominations qui intéressent les Sections d'archéologie et d'histoire.

La Tour (Henri de), membre de la Société française de numismatique et d'archéologie.

Leblanc de Lespinasse (René), président de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.

Piette (Édouard), correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique.

Le chanoine Pottier (Fernand), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Le chanoine Saurel, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique.

L'abbé Thédenat, président de la Société nationale des antiquaires de France.

Wiener (Lucien), conservateur du Musée historique lorrain, à Nancy.

Officiers d'Académie :

MM.

Arlot de Saint-Saud (Jean-Marie-Hippolyte-Aymar d'), membre de la Société historique et archéologique du Périgord.

Auvray (Lucien), membre de la Société historique de l'Orléanais.

Barrière-Flavy, membre de la Société archéologique du Midi de la France.

L'abbé Batiffol (Pierre), lauréat de l'Institut, correspondant de la Société nationale des antiquaires de France.

Champion (Eugène-Alfred), membre de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Dorez (Léon), membre de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Le capitaine Dupont, commandant l'artillerie de l'arrondissement de Sousse, collaborateur de la Commission archéologique de l'Afrique du Nord.

Godard (Charles-Anatole), membre de la Société belfortaine d'émulation.

Guibeaud (Jean), membre de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, archiviste de la ville de Perpignan.

Le capitaine Jacques, du 93e régiment d'infanterie, détaché au service géographique de l'armée.

Jacqueton (Gilbert), lauréat de l'Institut, archiviste paléographe, ancien secrétaire de la Société historique algérienne.

Le capitaine de Larminat, du 4e bataillon d'infanterie légère, détaché au service géographique de l'armée.

L'abbé Laveille (Auguste-Pierre).

Le capitaine Ordioni, du 4e régiment de tirailleurs, collaborateur de la Commission archéologique de l'Afrique du Nord.

Pichot, membre de la Société scientifique, archéologique et littéraire du Vendômois.

Le capitaine Prévost, du 136e régiment d'infanterie, détaché au service géographique de l'armée.

Le capitaine Scherdlin, de l'état-major particulier du génie, détaché au service géographique de l'armée.

Spont (Alfred), archiviste paléographe, membre de la Société de l'École des Chartes.

Toutain (Ernest-Émile-Justin), membre de la Société centrale des architectes.

Le capitaine Vauloger de Beaupré, du 144e régiment d'infanterie, détaché au service géographique de l'armée.

Le capitaine Vibert, du 77e régiment d'infanterie, détaché au service géographique de l'armée.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SEANCE DU 10 MAI 1897.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

La Société archéologique de Montpellier sollicite une subvention dans le but de publier le catalogue de son médaillier. — Renvoi à M. Babelon.

M. Destandeau, pasteur de l'église réformée de Mouriès (Bouches-du-Rhône), annonce la découverte d'une inscription antique dans un verger du territoire des Baux. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam, envoie une note sur le titre de *Fratres et amici populi romani*, attribué aux Bataves. — Renvoi à M. Cagnat.

M. Rousset, correspondant du Comité à Uzès (Gard), envoie une note accompagnée de dessins relative à des découvertes archéologiques faites dans les communes de Sainte-Anastasie et de Saint-Quintin-la-Poterie (Gard). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Paul Sausseau, instituteur à Antoigné, près Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), envoie une notice sur un temple gallo-romain récemment découvert dans la commune de Méron. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Georges Tholin, correspondant du Comité à Agen, envoie une notice sur un cadeau de mariage du roi de Navarre, plus tard Henri IV, à la reine Marguerite. — Renvoi à M. Eugène Müntz.

M. l'abbé Urseau, correspondant du Comité à Angers, envoie une note sur une inscription angevine du XVIIIe siècle, gravée sur ardoise. — Renvoi à M. Guiffrey.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Le compte testamentaire d'un doyen de Soignies en 1426; Archives des hospices civils de la ville de Soignies, colligées et inventoriées par M. Demeuldre; *Soignies, son origine, son nom, église, vieux cimetière; Jadis : Tablettes des archéologues* (1re année, quatre numéros), par M. Amé Demeuldre, président du Cercle archéologique du canton de Soignies;

Une ville préhistorique à Averdon, par M. Ludovic Guignard;

Le Mas d'Agenais sous la domination romaine et le cimetière gallo-romain de Saint-Martin, par M. Alexandre Nicolaï.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Babelon rend compte d'une communication de M. Adrien Pons sur diverses trouvailles faites dans un puits gallo-romain à Altimurium, près Murviel-lez-Montpellier (Hérault) :

« En 1872, des ouvriers qui creusaient les fondations de la maison de M. Xavier Sabadel, propriétaire à Murviel-lez-Montpellier, trouvèrent un puits de construction gallo-romaine, qui sert actuellement à l'alimentation de cette maison. Ce puits a 11 mètres de profondeur sur 13 mètres de circonférence; il est situé à 270 mètres des premiers remparts d'Altimurium (côté du midi), et à 160 mètres de la fontaine romaine qui existe encore.

« On trouva, au fond de ce puits, les margelles romaines en pierre de taille, des poutres en bois, des ossements d'animaux, des inscriptions qui, malheureusement, n'ont été ni copiées ni conservées; enfin deux têtes, l'une d'homme et l'autre de femme. La tête d'homme, mal conservée, paraît être une tête de Jupiter, à cause de l'abondance de ses cheveux et de sa barbe; le visage est mutilé. Elle mesure 0 m. 44 de hauteur. La tête de femme est diadémée et paraît voilée; ce serait donc, suivant nous et autant qu'on en peut juger, une tête de Cérès; le visage est également mutilé. Elle a 0 m. 40 de hauteur. L'état défectueux de ces débris de sculpture ne permet pas d'en donner utilement une reproduction. »

M. Guiffrey donne lecture du rapport suivant :

« M. l'abbé Bonno a résumé en six pages le texte d'un inventaire portant la date 1782, et lui appartenant, qui donne la description du mobilier, des ornements religieux, des tableaux, du trésor et l'énumération des biens d'une église de Provins placée sous l'invocation de saint Pierre, aujourd'hui détruite[1].

« La date récente de l'inventaire, la nature des objets énumérés et le peu d'importance de l'édifice nous engageraient à demander le dépôt de cette communication aux archives, mais le manuscrit de M. l'abbé Bonno est de peu d'étendue, et il importe de ne pas décourager la bonne volonté de nos correspondants. »

M. Héron de Villefosse rend compte d'une note de M. Gaston Gauthier, instituteur, sur les fouilles qu'il a dirigées lui-même à Champvert, près Decize (Nièvre), au nom de la Société nivernaise. Le résumé de M. Gauthier est sommaire, mais très intelligemment fait; le rapporteur en propose l'insertion dans le *Bulletin*. Il serait bon qu'on y pût joindre la reproduction du plan des fouilles et du pavage en mosaïque[2].

M. Salomon Reinach rend compte d'une communication de M. Cazalis de Fondouce, relative à une cachette de fondeur découverte à Bantarès (Hérault). Il en propose l'insertion dans le *Bulletin*[3].

L'ordre du jour appelle la nomination d'une sous-commission pour la rédaction du programme du Congrès des Sociétés savantes en 1898. La commission de l'an dernier est maintenue en fonctions.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

[1] Voir ci-après, p. 123, le texte de cette communication.
[2] Voir ci-après, p. 313, le texte de cette communication.
[3] Voir ci-après, p. 48, le texte de cette communication.

SÉANCE DU 21 JUIN 1897.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société historique et archéologique de la Charente demande une subvention à l'effet de publier un travail de M. Barbier de Montault sur un triptyque d'émail découvert à Cherves, près de Cognac. — Renvoi à M. Saglio.

M. le Ministre des Affaires étrangères signale au Comité un concours archéologique ouvert à Barcelone, en exécution d'un legs de M. F. Martorell y Peña. — Le Comité décide que le programme de ce concours sera imprimé en annexe au procès-verbal de la séance.

M. de Cardaillac, correspondant du Comité à Toulouse, sollicite une subvention pour aider aux fouilles entreprises par les Frères d'Uzès. — Renvoi à M. Bertrand.

M. de Laigue, correspondant du Comité, à Rotterdam, envoie une note relative à une pointe de hallebarde trouvée dans les environs de Rotterdam. — Renvoi à M. Saglio.

Le même correspondant envoie une lettre au sujet des *Vicani Neriomagenses*, dont il a précédemment entretenu le Comité. — Renvoi à M. Longnon.

M. Auguste Nicaise, correspondant du Comité à Châlons-sur-Marne, envoie une note sur une sépulture gauloise à incinération découverte à Cernon-sur-Coole (Marne). — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Histoire de la Provence dans l'antiquité depuis les temps quaternaires jusqu'au ve siècle après J.-C. (tome II), par M. Castanier;

Vieilles rues et vieilles enseignes de Reims, par M. Jadart;

Le Limousin préhistorique, par M. Masfrand;

Quelques monnaies gauloises recueillies dans le nord-ouest de Seine-et-Oise; — Les anciennes cloches d'Arthies, par M. Plancouard;

Les peintres sur verre à Lyon du XIVe au XVIe siècle, par M. Natalis Rondot;

Les satrapes Mazaïos et Bélésys, par M. le Dr Rouvier.

M. Babelon donne lecture d'un rapport sur une demande de subvention formée par la Société archéologique de Montpellier en vue d'entreprendre la publication de son médaillier. — La collection numismatique dont il s'agit est une des plus importantes de province, il y a grand intérêt à la faire connaître. Le Comité émet en conséquence un avis favorable à cette demande.

M. Babelon rend compte d'une demande de M. l'abbé Urseau, correspondant du Comité à Angers, tendant à obtenir l'autorisation de rouvrir le tombeau de l'évêque Ulger, retrouvé l'an dernier dans la cathédrale d'Angers, afin d'étudier les objets qui y sont contenus. — Le Comité renvoie cette demande à l'examen de l'administration.

M. Alexandre Bertrand rend compte d'une demande de subvention formulée par M. Louis Montlahuc, en vue d'opérer des fouilles permettant de déterminer le vrai chemin suivi par Annibal pour la traversée des Alpes. — L'auteur de cette demande ne paraissant pas suffisamment préparé à l'étude de la question, ni bien au courant des travaux qui pourraient l'éclaircir, le Comité estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder cette subvention.

M. Cagnat donne lecture du rapport suivant sur une communication de M. de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam :

« M. de Laigue a envoyé une note sur « le titre de *fratres et* « *amici populi romani* attribué sans raisons suffisantes aux Bataves ». Il constate que les deux inscriptions sur lesquelles on a appuyé cette assertion sont au moins douteuses. Ces textes ne figurent pas, en effet, dans les ouvrages épigraphiques les plus récents où ils auraient dû trouver place. Je propose de publier la partie de la note de M. de Laigue relative à ce détail[1].

[1] Voir ci-après, p. 234, le texte de cette communication.

« La seconde partie de la communication est consacrée par M. de Laigue à définir ce qu'étaient la *civitas* des Bataves et leur *summus magistratus*. Les conclusions de notre zélé correspondant ne sont, à mon avis, ni suffisamment nouvelles, ni, quand elles le sont, suffisamment certaines pour que nous en décidions l'impression. »

M. Guiffrey rend compte d'une communication de M. l'abbé Urseau relative à une inscription sur ardoise du XVIIIe siècle. Le texte en est complètement inintelligible, il conviendrait d'en demander une photographie ou un bon estampage.

M. Héron de Villefosse rend compte d'une lettre de M. Destandau. Cette lettre est relative à une inscription romaine découverte sur le territoire des Baux (Bouches-du-Rhône).

Elle est gravée sur une pierre tendre, carrée, mesurant 0 m. 41 de côté, et se trouve encastrée aujourd'hui dans l'un des murs de la remise de M. le maire des Baux :

Q·LICINIO
MENTONI

Il reste des traces d'une troisième ligne où M. Destandau a cru voir un V, mais l'estampage ne permet pas de reconnaître clairement cette lettre.

Cette pierre aurait été exhumée, il y a environ quarante ans, à une profondeur de 0 m. 80, dans un verger d'oliviers appelé *la Grivette* et sis au territoire des Baux, quartier de Mouleyrol, tout près de la route qui va de Maussane à Saint-Remy.

Le gentilice *Licinius* est très répandu en Narbonnaise; on le retrouve à Saint-Remy et dans les environs d'Arles. Quant au surnom *Mento*, il n'a pas encore été rencontré dans cette province. Il est porté par un rhéteur célèbre cité par Sénèque. On le retrouve dans une inscription d'Aquilée et dans une inscription des environs d'Obulco[1].

M. de Lasteyrie rend compte d'une communication de M. Paul Sausseau, instituteur, relative à des restes de construction de l'époque romaine récemment découverts à Méron, non loin de Mon-

[1] *Corpus inscr. lat.*, t. V, n° 8329; et t. II, n° 2149.

treuil-Bellay. M. Sausseau suppose que c'était un temple rond périptère; M. de Lasteyrie ne croit pas cette hypothèse vraisemblable, mais il est impossible de déterminer avec certitude le caractère de ces ruines sur des renseignements aussi sommaires. Le Comité possède dans la région un correspondant bien qualifié pour se prononcer sur la question, c'est M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire; il conviendrait de la renvoyer à son examen.

M. Eugène Müntz rend compte d'une communication de M. Leroy relative à des tableaux conservés au couvent des Franciscains, à Cimiez, près Nice, et d'une communication de M. Tholin, relative à un cadeau de mariage de Henri IV à la reine Marguerite. La date et l'attribution de ce dernier objet donnent lieu à une assez vive discussion et il est décidé que M. Müntz en fera un nouvel examen.

M. Alexandre Bertrand rend compte, au nom de M. Salomon Reinach, d'une demande de subvention formée par la Société belfortaine d'émulation, à l'effet de publier la monographie de la station préhistorique du Mont-Vaudois, près de Belfort. Le Comité émet un avis favorable.

M. Eugène Müntz lit un rapport sur une demande de souscription.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

PROGRAMA

PARA EL CONCURSO QUE, EN CUMPLIMIENTO DEL LEGADO QUE DON FRANCISCO MARTORELL Y PEÑA HIZO A LA CIUDAD DE BARCELONA, ABRE EL EXCMO. AYUNTAMIENTO CONSTITUCIONAL DE LA MISMA, BAJO LAS BASES SIGUIENTES.

1ª.

Se concederá un premio de *veinte mil pesetas* á la mejor obra original de Arqueología española que se presente en este concurso, si lo mereciere, á juicio del Jurado que se nombre.

2ª.

El expresado premio será adjudicado en el dia 23 de Abril del año 1902, festividad de San Jorge, patrón de Cataluña.

3ª.

Se admitirán obras impresas ó manuscritas y de autores españoles ó extranjeros; terminando el plazo para la presentación en la Secretaría de este Ayuntamiento, el día 23 de Octubre de 1901, á las doce de la mañana.

4ª.

Podrá estar escrita la obra que se presente en el concurso, en los idiomas latino, castellano, catalán, francés, italiano ó portugués.

5ª.

La obra deberá presentarse anónima con un lema que corresponda al sobre de un pliego cerrado que deberá acompañarse, conteniendo el nombre y domicilio del autor.

6ª.

Serán jueces ó censores en este concurso cinco personas idóneas,

que elegirá este Ayuntamiento; y será su Presidente honorario el Alcalde Presidente de la misma Corporación.

7ª.

El dia 23 de Octubre de 1901, á las doce de la mañana, se constituirá la Comisión especial nombrada para llevar á cabo el legado de D. Francisco Martorell y Pena, bajo la presidencia del Excmo. Sr. Alcalde, y procederá desde luego á levantar acta de todas las obras que se hubieren presentado, y al nombramiento del Jurado, ó sea, de los cinco censores ó jueces de este concurso.

8ª.

El autor de la obra, á quien se hubiese adjudicado el premio, deberá publicarla dentro del término de dos años, contaderos desde la fecha de la adjudicacion de aquél, debiendo entregar cinco ejemplares á la Corporación municipal. Si no estuviera escrita en castellano, deberá traducirla á este idioma para dicha publicación.

En el caso de que el autor de la obra no diere cumplimiento á las dos prescripciones que preceden, podrá el Ayuntamiento publicarla y traducirla á costas de la misma Corporación, reservándose los derechos de propiedad de la obra premiada, los cuales en caso contrario corresponderán al Autor.

Barcelona 17 Mayo 1897.

P. A. del Excmo. Ayuntamiento.

El Secretario, — *El Alcalde Constitucional*,

José Gómez del Castillo. — José Mª. Nadal.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1897.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Audiat, correspondant du Comité à Saintes, envoie une note relative à une inscription chrétienne du IVe siècle découverte à Saintes, au quartier Saint-Vivien. — Renvoi à M. Cagnat.

M. Henry Corot, membre de la Société archéologique du Châtillonnais, à Savoisy (Côte-d'Or), envoie, au nom de Mme veuve Gaveau, divers objets provenant des tumulus de Magny-Lambert. — Le Comité décide que ces objets seront déposés au Musée de Saint-Germain et que des remerciements seront adressés à M. Corot et à Mme veuve Gaveau.

M. de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam, envoie une note sur la collection Chiellini. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Plancouard, correspondant du Comité à Berck, envoie une note sur une cuiller berckoise du XVIIe siècle. — Renvoi à M. Saglio.

M. Eugène Müntz est chargé de divers rapports sur des ouvrages pour lesquels des souscriptions sont demandées.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Du titre de bourgeois et du titre de sieur suivi d'un nom de fief ou de domaine, par M. l'abbé Arbellot.

Les reliques de saint Omer. — Épigraphie ancienne de la ville de Saint-Omer, par M. l'abbé Bled.

Un portrait inédit de Louis XIV, par M. Roucaute.

M. Babelon fait un rapport sommaire sur une communication de M. Rouvier intitulée : *Les satrapes Mazaios et Bélésis.*

M. Anatole de Barthélemy fait un rapport sommaire sur une communication de M. Labande relative à des bulles de plomb d'évêques, de seigneurs, de consuls, etc., conservées au Musée Calvet à Avignon. Il fournira un rapport plus détaillé lorsqu'il aura pu se procurer certains renseignements complémentaires qui lui manquent actuellement.

M. Alexandre Bertrand rend compte d'une note adressée au Comité par M. Auguste Nicaise sur une sépulture à incinération découverte à Cernon-sur-Coole (Marne). Il en propose l'insertion au *Bulletin.* — Adopté.

M. Salomon Reinach rend compte d'une communication de M. L. Rousset, d'Uzès. Il s'agit d'une dizaine de vases gallo-romains, d'une coupe en terre rouge vernissée et d'une lampe qui ont été découverts par un cultivateur à Saint-Quentin-la-Poterie (Gard). La même trouvaille comprend deux vases en verre irisé, un anneau ou bracelet creux en verre vert tirant sur le violet, une pincette en bronze, enfin un objet en bronze indéterminé, muni de trois anneaux non mobiles. Trois des vases, de la contenance de 3 litres chacun, contenaient des ossements. Le paysan, auteur de la découverte, disait avoir recueilli dans son champ un très grand nombre de poteries. Il est probable que cet emplacement a été occupé par une nécropole gallo-romaine.

M. Salomon Reinach demande que les dessins, joints à la note de M. Rousset, soient déposés au Musée de Saint-Germain. — Adopté.

MM. de Lasteyrie et Maspéro font des rapports sur des demandes de souscription.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1897.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 1897 est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. le Directeur de l'enseignement primaire informe le Comité que l'inscription latine conservée à l'école communale de Chagnon (Loire) sera envoyée au musée archéologique fondé par la société *la Diana*, à Montbrison.

M. l'abbé Bonno, correspondant du Comité, à Chenoise (Seine-et-Marne), envoie quatre communications sur :

a. L'abbaye de Saint-Jacques de Provins, ordre de Sainte-Geneviève, congrégation de France, d'après un manuscrit inédit de la Bibliothèque de Provins, 1790. — Renvoi à M. de Barthélemy.

b. Monnaie gauloise des Lenques (n° 9147 de l'Atlas), découverte à Chenoise. — Renvoi à M. de Barthélemy.

c. Médaillon, poignée et clou en fer à tête de bronze, probablement de l'époque franque, trouvés à Mortery, près Chenoise. — Renvoi à M. de Barthélemy.

d. Deux figurines en bronze, découvertes à la Chapelle-Véronge, près la Ferté-Gaucher. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Alfred Leroux, correspondant du Comité à Limoges, communique la copie d'un acte de 1495 relatif à la reconstruction d'une chapelle du prieuré de Valeys, en Limousin. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. Massereau, instituteur public en retraite, à Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre), demande une subvention en vue de la publication de trois études manuscrites relatives à la commune de Neuvy-Saint-Sépulcre. — Renvoi à M. Berger.

M. l'abbé Parat, curé de Bois-d'Arcy (Yonne), adresse un rapport sur les fouilles archéologiques entreprises dans la grotte de Nermont, située à Saint-Moré, au bord de la Cure. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Léon Plancouard, correspondant du Comité à Berck, envoie une note intitulée : *Les cloches de Vi, dit Joli-Village (Seine-et-Oise)*. — Renvoi à M. Müntz.

M. le docteur Jules Rouvier, correspondant du Comité à Beyrouth, adresse deux communications, la première sur la répartition chronologique des monnaies autonomes de Béryte (Phénicie); la seconde sur les ères de Tripoli et de Phénicie. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. E. Thoison, correspondant du Comité à Larchant (Seine-et-Marne), envoie une note sur des découvertes gallo-romaines faites à Larchant. — Renvoi à M. Cagnat.

M. l'abbé Angot, curé de Louverné (Mayenne), envoie une notice sur une statue placée dans l'église de Saulges. — Renvoi à M. Saglio.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademiens Manadsblad : Tjugondeandra Argangen, 1893.

Cachette de fondeur découverte à Kerhon, en Roudouallec (Morbihan), par M. Aveneau de La Grancière.

Chaudron étrusque sur roulettes trouvé à Skallerup. — Antiquités prémycéniennes, étude sur la plus ancienne civilisation de la Grèce, par M. Chr. Blinkenberg, traduction de M. E. Beauvois.

La vallée de l'Ardres, par M. l'abbé Chevallier.

Prise de Montpellier par Louis XIII, d'après une médaille rare du temps. — Une médaille rare de l'empereur Quietus. — Un sceau de Bertrand de Cardaillac, par M. Ém. Delorme.

Musée de Troyes : Numismatique, monnaies gauloises, catalogue descriptif et raisonné. — Musée de Troyes : Art décoratif (musée Piat); catalogue descriptif et raisonné, par M. Le Clert.

Jean Crignon, facteur d'orgues à Mons, et les petites orgues de l'église Notre-Dame de Saint-Omer. — Les dalles tumulaires de la Belgique, par M. de Marsy.

Saint-Mathurin, enseignes, méreaux, médailles : notice iconographique, par M. E. Thoison.

Les fouilles archéologiques de Méron, par M. l'abbé Ch. Urseau.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Ph. Berger rend compte de divers envois de M. Zamavia de Naplouse (inscriptions grecques et sémitiques, empreinte d'un cylindre en agate). Il fait ressortir l'intérêt de ces communications qu'il juge bonnes à faire paraître dans le *Bulletin*.

M. Cagnat, chargé d'examiner l'estampage d'une inscription chrétienne découverte à Saintes, que M. Audiat a envoyée au Comité, fait observer qu'elle vient d'être publiée par M. Allmer dans sa *Revue épigraphique*, et qu'il est inutile de la publier à nouveau.

M. Guiffrey donne lecture du rapport suivant :

« M. l'abbé Urseau, correspondant du Comité à Angers, avait adressé au Comité le dessin d'une inscription sur ardoise datée de 1766. Ce dessin était accompagné d'une note succincte mentionnant l'origine de l'inscription, avec un commentaire suffisant pour indiquer ce qu'elle pouvait présenter de curieux.

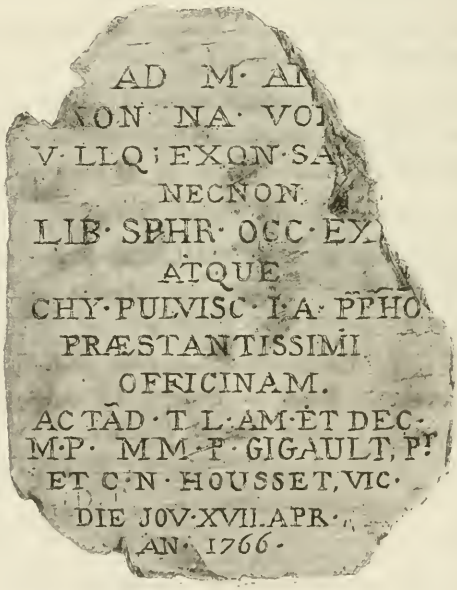

« Toutefois, comme plusieurs lignes du dessin communiqué semblaient incompréhensibles, le Comité décida qu'on ne se conten-

terait pas de la reproduction, peut-être infidèle sur certains points, envoyée par M. l'abbé Urseau et qu'une photographie du texte lui serait demandée.

« M. l'abbé Urseau, se conformant au désir du Comité, lui a adressé deux photographies permettant de contrôler l'exactitude de son dessin. C'est à peine si l'on pourrait proposer quelque rectification au début de la deuxième ligne et au milieu de la septième. L'inscription n'en devient pas plus claire. Aussi proposerai-je de la publier pour soumettre les difficultés qu'elle soulève à la sagacité de nos correspondants de province.

« M. l'abbé Urseau nous apprend qu'elle a été recueillie par M. David, pharmacien à Angers. Elle provient de l'ancien prieuré-cure de Jumelles[1]. Elle était fixée au-dessus d'une des portes d'entrée. Rappellerait-elle la construction d'une cuisine, *officinam?* Pierre Gigault de Targé, dont le nom se lit à la fin de l'inscription, fut nommé curé-prieur de Jumelles en mars 1760 et mourut le 11 juillet 1774, à l'âge de 45 ans[2]. »

M. Guiffrey donne lecture du rapport suivant :

« M. Henri Beaune, se référant à un mémoire de M. Perrault-Dabot sur un portrait de Charles le Téméraire, inséré dans le *Bulletin* du Comité de 1894, avait envoyé, il y a quelque temps déjà, une note dans laquelle il signalait un autre portrait du dernier duc de Bourgogne sur une des tapisseries de Berne représentant l'entrée de Jules César à Rome.

« D'après M. Beaune, le personnage représentant dans cette scène Crassus offrirait une grande ressemblance avec un portrait de Dijon portant cette inscription : *Carolus Audax. Ph. F. Dux Burgun.* Une photographie de cette peinture, communiquée par M. le Conservateur du Musée de Dijon, établit nettement que l'exécution de la peinture est postérieure de cinquante années au moins à la mort du personnage qu'elle représente. C'est donc la reproduction d'un original inconnu ou un portrait fait d'imagination. Dans tous les

[1] Cant. de Longué, arr. de Baugé. Ce prieuré était à la présentation de l'abbé de Toussaint, à Angers; la maison, aliénée à la Révolution, est occupée aujourd'hui par un fermier.

[2] Célestin Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, t. II. v° *Jumelles;* et *Invent. somm. des Archives de Maine-et-Loire*, E, suppl.

cas, on ne peut le considérer comme un document iconographique bien sûr.

« Si le rapprochement proposé par M. Henri Beaune n'offre pas grand intérêt pour la raison qui vient d'être exposée, sa note mériterait cependant d'être publiée, parce qu'elle pourrait provoquer de nouvelles recherches et des communications curieuses sur l'iconographie des grands personnages du xve siècle, et surtout parce que l'auteur attribue à la tapisserie, conservée à Berne depuis la journée de Granson, une origine que personne n'avait signalée avant lui.

« D'après M. Beaune, la tenture dite *de Jules César* décorait le pavillon de Quantin de la Baume, seigneur de Saint-Sorlin, tué à la bataille de Granson, dont elle porte les armoiries.

« Voici, au surplus, la note de M. Henri Beaune :

Le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques (année 1894, 2e livr.) renferme, page 432, sous le titre de : *Un portrait de Charles le Téméraire*, un mémoire de M. Perrault-Dabot qui décrit une miniature du xve siècle, appartenant à la Bibliothèque de Montpellier, et dans laquelle l'auteur a cru, avec raison ce semble, reconnaître la figure du dernier duc de Bourgogne de la maison de Valois. M. Perrault-Dabot fait justement remarquer que les portraits de ce prince sont très rares. Il les décrit tous avant de représenter celui qu'il a découvert, notamment celui du Musée de Bruxelles, dans lequel on a cru voir à tort les traits du grand bâtard de Bourgogne Antoine, et celui qui appartient au Musée de Dijon, œuvre de seconde main, il est vrai, mais qui donne une vivante idée du Téméraire et est, pour ce motif, restée populaire. Qu'il me soit permis d'ajouter à l'énumération, d'ailleurs très complète, de M. Perrault-Dabot et de signaler à son attention une autre image du duc Charles, celle-ci non peinte, mais tissée, qui se trouve dans une tapisserie aujourd'hui déposée au Musée de Berne et qui provient du pillage du camp bourguignon à Granson ou à Morat en 1476, après la défaite de Charles.

Cette tapisserie, dite *de Jules César*, représente l'entrée triomphale de César à Rome en l'an 47 et la constitution du triumvirat en l'an 60 avant J.-C. Je passe sur sa description, que j'ai donnée minutieusement dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. VIII, année 1872, p. 310. Au milieu de la foule qui se presse autour des triumvirs on aperçoit un jeune homme à qui un varlet amène son cheval et à qui un messager s'adresse respectueusement. C'est Crassus, dit la légende de la tenture. Or, ce prétendu Crassus a tous les traits du portrait du Musée de Dijon, à cette différence près qu'ils sont plus jeunes et que la figure est imberbe. Sauf ce détail, le personnage est identique. Les vêtements de la tapisserie de Berne ne permettant pas d'attribuer à cette œuvre une date

antérieure à 1450, et Charles le Téméraire ayant à cette date 17 ans, il ne semble pas douteux que l'artiste ait voulu représenter l'image du jeune comte de Charolais.

Ajoutons que dans le Mémoire précité j'avais émis la conjecture que la tapisserie dite *de Jules César* provenait de Guy de la Baume, seigneur de la Roche-Vaneau, vivant en 1476. Depuis la rédaction de ce travail, j'ai acquis la conviction qu'elle décorait le pavillon de Quantin de la Baume, seigneur de Saint-Sorlin, tué à la bataille de Granson [1]. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un seigneur bourguignon ait placé l'image du futur héritier du duché dans une tenture qui porte les armes de sa famille : *d'or à la bande vivrée d'azur*.

M. Héron de Villefosse entretient le Comité d'une demande de subvention formée par la Société éduenne des lettres, sciences et arts en vue d'installer dans son musée une mosaïque de l'époque romaine. Sur sa proposition, et vu l'urgence qu'il y a à sauver la mosaïque, le Comité émet un avis favorable.

M. Maspéro propose le dépôt aux archives d'un numéro du *Courrier français de Mexico*, en date du 14 mai 1897, contenant le texte d'une loi sur la conservation des monuments archéologiques, votée récemment par le Congrès.

M. Salomon Reinach demande qu'on dépose à la bibliothèque du Musée de Saint-Germain une note de M. de Laigue accompagnée d'un album de 12 planches sur la collection Chiellini.

M. Saglio, chargé d'examiner une cuiller trouvée à Berck-plage et envoyée par M. Plancouard, propose de l'envoyer à un musée voisin du lieu de la découverte, par exemple à celui de Boulogne. — Adopté.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

[1] Gingins la Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais*, t. I, p. 319.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1897.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président offre à M. Babelon, présent à la séance, les félicitations du Comité au sujet de sa récente élection à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres et demande que ces félicitations soient inscrites au procès-verbal. M. Babelon remercie M. le Président en quelques mots.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société nivernaise des lettres, sciences et arts demande une subvention en vue de poursuivre les fouilles entreprises sur le territoire de la commune de Champvert, près Decize. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. H. Bardy, correspondant du Comité à Saint-Dié, envoie une note sur une pierre tombale de la cathédrale de Saint-Dié. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Casati, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, adresse au Comité une proposition de création d'un Comité archéologique par arrondissement. — Une commission spéciale est nommée pour examiner cette proposition ; elle sera composée de MM. Héron de Villefosse, de Barthélemy, Müntz et du bureau.

M. Meschinet de Richemond, correspondant du Comité à la Rochelle, communique une copie de l'extrait du contrat de mariage de Gabriel Allegrain, maître sculpteur, passé à Brouage le 24 mars 1768. — Renvoi à M. Saglio.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Les tombeaux de David et des rois de Juda et le tunnel-aqueduc de Siloë, par M. Clermont-Ganneau.

Les tumulus de Minot : la Buge-ez-Clausets et Dessous-le-Breuil. — Les tumulus de Minot : la Moloise et les Vendues. — Nomenclature des épées du type de Hallstadt, des rasoirs de bronze et de fer et des perles trouvées dans le tumulus de la Côte-d'Or, par M. Henry Corot.

Les origines préhistoriques de Cléry. — Les anciennes cloches d'Arthies. — Scènes et coutumes de la vie berckoise; par M. Léon Plancouard.

Notice sur la famille Sohier de Château-Porcien, par M. Paul Pellot (en collaboration avec M. Albert Baudon).

Notes sur les familles de Bombelles et de Toupet. — Notes sur les familles de Baude et de Coipel, seigneurs de Macheroménil, par M. Pellot.

Une visite à l'ancienne abbaye du Trésor (diocèse de Rouen). — A travers la Normandie; notes et observations archéologiques (I. *Mortain;* II. *A Falaise et dans la vallée d'Auge;* III. *Sainte-Marguerite-sur-Mer et le manoir d'Ango*). — *Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin* (I. *Reilly;* II. *Église de Chaumont;* III. *Bachivilliers, Boissy-le-Bois, Hardivilliers, Chambors et Lattainville;* IV. *Bouconvilliers, Delincourt*), par M. L. Régnier.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

L'ordre du jour appelle la désignation de trois candidats à présenter à M. le Ministre de l'Instruction publique pour une place de membre titulaire vacante dans la Section d'archéologie du Comité, et l'examen des propositions de distinctions honorifiques qui seront distribuées à l'occasion du prochain Congrès des Sociétés savantes.

M. de Barthélemy rend compte de différentes communications de M. l'abbé Bonno :

« M. l'abbé Bonno a communiqué une description de l'abbaye de Saint-Jacques à Provins, d'après un inventaire dressé en 1790 lors de la suppression des établissements religieux. Ce document est conservé à la bibliothèque de Provins.

« Cet inventaire est très sommaire et ne fournit pas de détails archéologiques sur l'abbaye elle-même, aujourd'hui complètement détruite, non plus que sur les tableaux, tapisseries, objets d'orfèvrerie, etc. Je proposerais le dépôt aux archives de la communication de M. Bonno, s'il ne semblait préférable de la mettre à la

disposition de quelque publication locale, comme la *Revue de Champagne*, par exemple, où elle figurerait utilement.

« M. l'abbé Bonno a communiqué en outre quatre objets antiques : d'abord une monnaie gauloise en potin qu'il attribue aux *Leuci*[1] et qui me paraît appartenir plutôt aux *Senones*[2]. Cette pièce a été trouvée à Chenoise (Seine-et-Marne). — Les trois autres objets viennent de Mortery, village voisin; c'est : 1° un clou assez long en fer, avec tête en bronze; 2° une poignée en bronze, de travail assez grossier, formée de deux dauphins affrontés; ces deux objets sont évidemment d'époque romaine; 3° enfin une petite applique, représentant une tête humaine, avec de grandes oreilles. Ici j'hésite sur la date et je n'ose affirmer si ce petit monument est antique ou s'il figure une tête de fou du moyen âge. »

M. de Barthélemy avait été chargé, de plus, d'examiner deux envois de M. le Dr J. Rouvier, l'un sur la répartition chronologique des monnaies autonomes de Béryte (Phénicie), l'autre sur les ères de Tripoli de Phénicie. Ces travaux ayant déjà été communiqués à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et l'un d'eux ayant été renvoyé à la *Revue numismatique*, il n'y a pas lieu de les insérer au *Bulletin*.

M. Berger a examiné l'opportunité d'une demande de subvention présentée par M. Massereaux en vue de la publication de trois études manuscrites relatives à la commune de Neuvy-Saint-Sépulcre. L'attribution d'une indemnité de cette nature étant tout à fait contraire aux habitudes du Comité, celui-ci décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande.

M. Cagnat rend compte d'une note de M. Thoison relative à des découvertes gallo-romaines survenues à Larchant et en propose l'insertion au *Bulletin*. — Adopté[3].

M. Jules Guiffrey rend compte d'une communication de M. Alfred Leroux, correspondant du Comité à Limoges. Il s'agit d'un acte de 1495 accordant une indulgence de quarante jours aux fidèles qui visiteront la chapelle du prieuré de Valeys, dépendant de l'abbaye

(1) Voir H. de La Tour, *Atlas des monnaies gauloises*, n° 9147.
(2) *Ibid.*, n° 7417.
(3) Voir ci-après, p. 532, le texte de cette communication.

des Alloys, et contribueront par leurs dons à la restauration de cette chapelle ruinée par les guerres.

La pièce communiquée par M. Leroux est peu ancienne, et l'édifice auquel elle se rapporte n'a guère d'importance; toutefois, comme le document est court et que notre correspondant a eu soin de l'annoter suffisamment, le rapporteur en propose l'insertion au *Bulletin* [1].

M. Héron de Villefosse propose de renvoyer à M. l'abbé Bonno deux figurines en bronze, découvertes près de la Ferté-Gaucher, ces deux monuments, par leur date, ne rentrant pas dans le domaine des études du Comité. — Adopté.

M. Müntz rend compte d'une communication de M. L. Plancouard, correspondant du Comité, sur les cloches de Vi, dit Joli-Village (Seine-et-Oise), et les fondeurs lorrains.

« Le Comité a reçu, dans ces dernières années, de MM. Berthelé et Régnier d'intéressantes communications sur les fondeurs de cloches. M. Plancouard, à son tour, nous apporte une contribution à l'histoire de l'art campanaire dans un village de Seine-et-Oise. Il nous fait connaître deux fondeurs lorrains qui y ont travaillé, en 1747, et ajoute quelques notes sur d'autres maîtres du XVIIe et du XVIIIe siècle.

« Ce petit travail a sa place marquée dans notre Bulletin, à la suite des monographies de MM. Berthelé et Régnier » [2].

M. Salomon Reinach entretient brièvement le Comité du résultat des fouilles que M. l'abbé Parat a entreprises dans la grotte de Nermont, grâce à une subvention ministérielle.

« M. l'abbé A. Parat a repris l'exploration de la grotte de Nermont, située à Saint-Moré (Yonne), à 50 mètres au-dessus de la Cure. M. le Dr Ficatier, qui avait seul, jusqu'à présent, fait une étude méthodique de ce gisement, y avait reconnu trois couches caractérisées, de bas en haut, comme il suit : 1° tranchets, poterie sans ornement ou seulement marquée à l'ongle; 2° haches en granit du Morvan, haches polies en jadéite, pointes de flèches en feuille de laurier, poterie fine et assez bien ornée; 3° bronze, fer, jarres et

[1] Voir ci-après, p. 478, le texte de cette communication.
[2] Voir ci-après, p. 472, le texte de cette communication.

fuseaux en terre cuite, poterie fine et bien ornée. Le gisement est donc néolithique.

« Le travail de M. l'abbé Parat a consisté, jusqu'à présent, à déplacer les terres remuées par ses prédécesseurs pour arriver aux couches intactes. Les objets qu'il a recueillis, tous néolithiques, témoignent de la richesse de la station. Il y a des molettes en granit, des nucleus, des percuteurs, des lames et racloirs concaves en silex, des poinçons et aiguilles en os, des dents et des os percés. La poterie est généralement grossière, peu ornée; quelques spécimens sont d'une pâte noire et fine, avec des lignes droites ou courbes incisées. Citons encore des pots en argile, une douzaine de fusaïoles, un fragment de bracelet en schiste poli, une moitié de vase en serpentine. La faune est celle de l'époque actuelle; le sanglier est très commun, le cheval très rare; on a trouvé une molaire de l'ours moderne.

« M. l'abbé Parat compte entreprendre, pendant l'hiver 1897-1898, l'exploration de la grotte des Fées à Arcy. »

M. Saglio, chargé d'examiner une communication de M. l'abbé Angot sur une statue placée dans l'église de Saulges (Mayenne), lit le rapport suivant :

« M. l'abbé Angot a communiqué deux photographies, l'une représentant dans son ensemble l'autel de l'église de Saulges (Mayenne), l'autre une des statues qui ornent le retable de cet autel, statue qui est, à son avis, une image du grand Condé.

« Le prince de Condé était seigneur de Saulges, du chef de sa femme Claire-Clémence de Maillé-Brezé, la nièce du cardinal de Richelieu, et les habitants de Saulges, en faisant reconstruire leur église, ont pu avoir la pensée d'y placer la statue du grand homme, alors défunt. L'autel était achevé en 1692, comme il appert d'un reçu délivré à l'architecte, que M. l'abbé Angot a transcrit; il ne restait plus qu'à y graver les armes, y est-il dit. Ces armes que l'on distingue, quoique obscures dans la photographie, sont au-dessus de la statue en question, celles de Bourbon-Condé accolées à celles de la famille de Thévalle, les anciens seigneurs de Saulges. Le personnage figuré dans la niche que ces armes surmontent est vêtu, par-dessus son armure à la romaine, d'un manteau fleurdelisé; il porte les colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit; de la main droite il tient le bâton de grand maître de France, dignité

longtemps héréditaire dans la maison de Condé; la serviette qu'il tient dans sa main gauche est aussi un attribut du grand maître, qui avait le commandement sur les officiers de la maison et de la bouche du roi.

« M. l'abbé Angot arrive, on le voit, à sa conclusion par des preuves tirées de tous les accessoires de la figure dans laquelle il croit reconnaître Condé, en déclarant qu'il n'est point à même de décider si les traits du visage sont bien ceux du prince. Or, pour quiconque a vu quelques-uns de ses portraits, la ressemblance n'est pas douteuse.

« On peut regretter que la statue, autant qu'on en peut juger par la photographie, ne soit pas plus intéressante au point de vue de l'art, mais la communication me paraît mériter d'être imprimée avec la confirmation que lui donne l'iconographie.

« La statue, dit l'auteur de la notice, est en terre cuite et presque de grandeur naturelle. On peut se demander si elle n'est pas peinte; il serait intéressant de savoir, en ce cas, quelles en sont les couleurs [1]. »

MM. de Barthélemy, Berger, Müntz et Prou rendent compte de diverses publications pour lesquelles des souscriptions ont été demandées au Ministère.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

[1] Voir ci-après, p. 547, le texte de cette communication.

RAPPORTS

ET

COMMUNICATIONS

ÉTUDES D'ARCHITECTURE EN PORTUGAL.

MAÎTRE HUGUET,

ET LES INFLUENCES FRANÇAISES DANS LES CONSTRUCTIONS DE BATALHA,

PAR M. E. EUDE.

S'il est un nom qui soit cher au cœur des Portugais encore dignes de leurs ancêtres, c'est celui de Batalha, qui rappelle le plus glorieux souvenir de l'indépendance nationale. Pour ceux qui ne sont pas seulement patriotes, mais amis des arts, ce nom rappelle aussi le plus beau monument d'architecture du pays.

Les faits historiques sont connus. Le 14 août de l'année 1385, le nouveau roi de Portugal, Jean Ier, le roi de l'acclamation populaire, qu'on désignait souvent encore sous le titre de « mestre d'Aviz », — se trouvait avec 10,000 hommes à peine en face de l'invasion espagnole, en face d'une armée qui comptait au moins 30,000 combattants. La rencontre était inévitable, auprès de la bourgade d'Aljubarrota.

Dom Joam, dans ces terribles circonstances, fit un vœu solennel à la Mère de Dieu, promettant, s'il avait la victoire, d'élever un monastère plus beau qu'aucun autre à sa céleste Protectrice. Dom Joam remporta la victoire (15 août 1385), et la patrie portugaise fut sauvée du plus grand péril qu'elle eût couru jusqu'alors. Le vainqueur tint son vœu : sur l'emplacement même de la lutte, il se mit en devoir d'élever le monastère promis, qu'il appela Santa-Maria da Batalha, celui dont nous voulons nous occuper aujourd'hui.

Nous reviendrons sur l'historique de ce célèbre monument, dont

la construction dura plus d'un siècle; mais nous allons d'abord l'analyser au point de vue architectonique.

A vrai dire, on peut considérer que l'œuvre était arrivée à son plein épanouissement vers 1450, et ne regarder les travaux ultérieurs que comme des continuations, ou, pour mieux parler, des altérations assez malheureuses des projets et des constructions de la première époque. Batalha se trouve donc être, suivant une expression souvent répétée, l'une des plus brillantes manifestations de la dernière période du moyen âge chrétien : c'est un ouvrage *gothique*[1] dans son ensemble, qui porterait la marque du XIVe siècle, comme science et comme sécheresse, et qui cependant accuse avec netteté des tendances nouvelles, l'origine de ce qu'on appelle dans la péninsule le *style manuélin*[2].

Le plan de l'église comprend une nef et deux collatéraux. Les dimensions principales sont : Longueur, 80 mètres; largeur de la nef centrale, 7 m. 50; largeur du transept, 33 mètres; hauteur de la nef centrale, 32 m. 50.

La nef est séparée des collatéraux par huit piliers, dont la base carrée mesure 2 m. 65 de côté. Ces piliers sont très simples. Il n'y a pas de triforium.

La sculpture ne reproduit que des feuillages.

Il convient de remarquer la rectitude du plan et l'harmonie parfaite qui règne dans les proportions de toutes ses parties. Cela n'est pas sans importance au point de vue de l'attribution du concept et des constructions.

Au premier regard, on est frappé par la singulière horizontalité des parties supérieures des bâtiments. Cette horizontalité n'est rompue que par les pinacles en pyramide, et par les couronnements des escaliers du transept. Ni tours attirant de loin l'attention du pèlerin, ni toitures apparentes. Il résulte de la correction même de cette architecture une sorte de raideur, que certains nommeront froideur; je crois, pour mon compte, que le mot le plus exact serait *étrangeté*. Quelques voyageurs anglais ont prétendu que l'église de Batalha ressemblait étonnamment à la cathédrale d'York : d'où des déductions que les faits n'appuient point. On peut sans

[1] Il faut bien revenir à ce mot, puisqu'il est consacré par l'usage!

[2] Voir une étude de l'auteur : *De l'influence française dans le style manuélin* (Paris, Impr. nat., 1897).

doute rapprocher ces deux ouvrages comme caractère d'architecture; mais qu'est-ce que cela prouverait? L'ordonnance de la cathédrale d'York est tout autre que celle de l'abbaye portugaise : elle offre, par exemple, deux hautes tours sur sa façade.

Nous ne nous attarderons point à décrire les grandes fenêtres placées au-dessus du portail principal, ni la guipure des couronnements, ni les pyramides à crochets, ni les escaliers en hélice, dont les *Guides* vantent les cent vingt marches.....

Mais il faut remarquer, avec M. H. Nodet, les contreforts fréquemment recoupés par les bandeaux; les arcs-boutants ajourés par des «quatre-feuilles»; les moulures verticales rapprochées, s'épanouissant en lobes superposés, comme par une réminiscence arabe, pour donner aux corniches une grande importance décorative.....

Il faut encore noter une particularité qui détonne quelque peu dans l'ensemble : c'est le caractère archaïque du transept sud, d'allure toute normande. Ailleurs, on daterait sans hésitation cette architecture, de la première moitié du XIVe siècle : ici, force est de convenir qu'elle est beaucoup plus récente.

Le cloître, contre l'église, mesure 50 mètres de côté. Les arcades en ont été à demi fermées par des réseaux de pierre ajourée, à l'époque du roi Manoel. Cette adjonction fut évidemment une faute architecturale; mais comment en vouloir au sage D. Manoel d'avoir mutilé les baies antérieures, quand on a vu le cloître de l'abbaye de la Bataille le soir, à la lueur des étoiles portugaises, sous un ciel sans égal? C'est grâce aux «ajourées» de D. Manoel que l'on se croit transporté dans les palais chantés par le poète :

Où l'on entend, la nuit, de magiques syllabes,
Quand la lune, à travers les mille arceaux arabes,
Sème les murs de trèfles blancs!...

Alors on aperçoit, sur ces murs, et passant comme dans un rêve, la grande chevauchée d'Aljubarrota, — le jeune roi criant : *Sam Jorge! Sam Jorge! Adelante, senhores!*... Les soldats «du vert estandart», la bande des «enamourés» qui se fit si vaillamment tuer, et tous les héros de la journée du Souvenir.....

Mais laissons le rêve et revenons à la réalité. La chapelle funéraire de Jean Ier, dite *chapelle du Fondateur*, n'a plus la flèche qui surmontait sa partie centrale, mais l'intérieur en est encore fort

remarquable : c'est là surtout qu'on peut étudier l'art de transition vers le style manuélin dont nous aurons l'occasion de reparler.

La voûte de la salle du Chapitre couvre, sans appuis intermédiaires, un carré de 17 mètres de côté, ce qui nous paraît être un assez joli tour de force. Les nervures dessinent en plan une étoile à huit rais. Les joints de remplissage des voûtains sont concentriques : telle une coupole. Dans un angle est sculpté le portrait d'un des maîtres de l'œuvre : on a voulu, naturellement, donner un nom; en réalité, nul ne sait quel est l'artiste ici représenté. Le portrait est d'ailleurs plein de caractère.

En arrière de l'église, et communiquant avec le chevet par une vaste baie d'une admirable richesse sculpturale, on trouve la salle octogone appelée *chapelle incomplète* [1]. Elle n'est en effet montée que jusqu'à la naissance des voûtes. Telle qu'elle est et qu'elle restera (car je voudrais bien savoir qui se chargerait de l'achever [2]?) c'est une œuvre bizarre, très critiquable, et cependant puissante. L'ornementation manuéline y brille avec tous ses défauts et toutes ses qualités : décoration excessive, prodigieuse, désordonnée, mais brillante et hardie. Un mot mystérieux, une devise non expliquée, se montre partout dans la chapelle incomplète : *Tanyaserei*. Problème historique au milieu du problème architectural.

Maintenant que nous avons parcouru les œuvres, bien que d'une manière rapide, essayons de déterminer quels en furent les « maîtres », et de fixer la part qui revient à chacun d'eux parmi de si longs et si magnifiques travaux.

Dans son *Histoire de l'ordre de saint Dominique* (en Portugal), publiée vers les premières années du XVIIe siècle, Luiz de Sousa nous dit [3], en s'appuyant sur le témoignage d'un écrivain antérieur [4], à propos du monastère de la Bataille : « Le roi (Jean Ier) appela de pays lointains les plus célèbres architectes qu'il connût; il réunit de tous côtés des tailleurs de pierres (sculpteurs?) habiles et instruits. A certains il accorda des honneurs, à d'autres de gros salaires. Il retint plusieurs de ces étrangers en Portugal, les comblant de distinctions et d'argent. »

[1] On dit souvent, en Portugal, *les* chapelles incomplètes.

[2] Certains architectes anglais ont présenté des projets d'achèvement qui sont simplement grotesques.

[3] Cap. XIII.

[4] Cacegas.

— « En vérité! dit avec quelque humeur D. Francisco de San-Luiz, le savant archevêque de Lisbonne, en vérité, cette œuvre grandiose méritait bien que l'illustre chroniqueur examinât avec plus de soin et nous rapportât en détail quels furent ces architectes et ces maîtres appelés de lointains pays pour tracer et diriger l'ouvrage! Il aurait rencontré moins de difficultés que nous à faire avec fruit cet examen..... »

Ainsi parlait le patriarche dans un mémoire publié vers 1825. Que devra-t-on dire aujourd'hui que les archives du couvent, dispersées au souffle des guerres civiles, sont devenues Dieu sait quoi?... Force est donc de s'en rapporter aux renseignements de D. Francisco, puisés aux archives susdites.

« Les paroles de Fr. Luiz de Sousa, déclare le patriarche, qui semblent donner aux conjectures un si vaste champ, ont été cause que l'orgueil et la présomption des étrangers se sont arrogé la gloire de la première invention et de la direction du superbe édifice, sans qu'il se soit trouvé un champion portugais pour défendre la dignité de sa nation! »

Là-dessus, l'archevêque dresse le catalogue suivant des maîtres des œuvres de Batalha :

Le premier dont il soit fait mention est Affonso Dominguez, nommé dans un document du 7 décembre 1402. Ce document est le mesurage d'un terrain possédé par « Marguerite Annes, nourrice de défunt Affonso Dominguez, maître des travaux du monument ». Ici nous citons textuellement l'archevêque : « Si nous considérons, dit-il, que ces travaux n'avaient été commencés que depuis quinze ou seize années [1], et que Dominguez n'existait déjà plus à la date du document (1402), notre conjecture paraîtra bien fondée, qu'il fut sans doute le premier architecte qui s'occupa de tracer le plan de l'édifice et qu'il en dirigea l'exécution, vaste, difficile et compliquée. » Nous ne sommes nullement d'accord; mais passons, pour le moment.

« 2. Maître Ouguet, ou Huguet, ou Huet. — Dans le document même où figure le nom d'Affonso Dominguez se trouve cité, comme témoin, maître Ouguet, qui sans doute aura été le successeur immédiat de Dominguez dans la direction des travaux. C'est, à ce que nous croyons, le même artiste, qui paraît, sous les noms de maître

[1] A peine, car le vœu de D. Joam est du 14 août 1385.

Huguet et de maître Huet, dans des documents des années 1450 et 1451, et auquel le roi Duarte avait fait don de la maison habitée par cet architecte auprès du couvent. Cette maison avait été destinée, dès l'origine, à la résidence des maîtres des œuvres[1].» Ici, nous ne pouvons qu'approuver; nous développerons d'ailleurs plus loin nos opinions personnelles.

«3. Maître Martim Vasquez. — Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer le temps pendant lequel maître Huguet présida à la direction des travaux, nous savons cependant qu'il était déjà chargé de cet emploi en 1402, et qu'il le conservait encore sous D. Duarte[2]. Nous savons également qu'en 1450-1451, il était mort depuis quelques années; c'est donc immédiatement après Huguet qu'il faut placer Martim Vasquez, lequel est mentionné comme *déjà décédé* dans un document daté de 1448.» Il résulte de là que Vasquez n'a fait que passer à la tête des travaux.

«4. Fernam d'Évora, neveu et successeur du précédent, jusqu'en l'année 1473.» Cela fait environ vingt-cinq ans de direction.

«5. Matheus Fernandez. — Un document de 1503 le nomme comme étant le maître des œuvres. Mort en 1515.

«6. Matheus Fernandez, fils du précédent.

«7. Antonio Gomez, appelé maître-maçon, en 1548...

«8. Antonio Mendez, mentionné en 1578.»

Tel est le catalogue dressé par D. Francisco. Le problème est posé, bien posé. Cherchons maintenant à le résoudre.

D. Francisco se défend d'avoir agi par suite d'un «patriotisme étroit». Tout en affirmant qu'il n'existe pas, pour nous, d'étroit patriotisme, nous devons cependant faire remarquer : d'abord combien la phrase de Luiz de Sousa, très certain écho de la tradition, est grave et nette; ensuite — et c'est là notre thèse, — à quel point les quelques renseignements recueillis par l'archevêque de Lisbonne confirment les origines exotiques du monastère créé par Jean Ier.

Un archéologue portugais qui ne manquait pas de sens critique, Barbosa, semble avoir été mieux inspiré que le patriarche, lorsqu'il écrivait : «Le style architectural, avec sa belle ornementa-

[1] Ce devait être l'*agence*.

[2] Successeur de Jean Ier, son père, Duarte régna de 1433 à 1438.

tion, qui produisit le monument de Batalha, nous vint de l'étranger. Si nous l'acceptâmes en toute sa pureté et perfection, c'est qu'il se modelait exactement sur l'état de développement moral de la nation [1]. Nous avouons n'entendre pas très bien cette dernière phrase. Qu'on nous montre d'autres monuments gothiques, en Portugal, antérieurs à Batalha! Nous n'en connaissons qu'un seul qui relève de ce genre d'architecture, c'est l'église du Carmel à Lisbonne; et cette église est absolument contemporaine des débuts de Batalha, puisqu'elle résulte aussi d'un vœu fait le même jour que celui de D. Joam, 14 août 1385, par le connétable Nun'Alvares Pereira, l'ami du roi. La seule différence qu'il faille noter, c'est que, le connétable semblant avoir été plus pressé de terminer son église que le roi de terminer son monastère, l'œuvre du Carmel fut achevée en 1423 [2], si bien qu'elle est d'une architecture beaucoup plus une que l'œuvre de Batalha, qui se prolongea... tant et si bien qu'il y reste encore quelque chose à faire aujourd'hui.

« Le style ogival pur, continue Barbosa, se maintint jusque vers le milieu du xve siècle. Sa dégénérescence commença pendant le règne d'Alphonse V : on troqua la pureté, la sage décoration, contre une plus grande abondance d'ornements, distribués avec moins de goût... »

C'est très juste, mais cela ne nous fait pas trouver en Portugal d'églises gothiques, soit antérieures, soit postérieures à Batalha!

Fatalement, le digne Barbosa se voit amené devant la question délicate : Quel fut le premier architecte de l'abbaye de la Bataille?... Là, le bonhomme dut tourner plusieurs fois sa plume entre ses doigts.

« Il faut s'étonner, je ne puis le nier, qu'il y eût, à cette époque, en Portugal, un artiste assez consommé pour faire le dessin (*risco*) d'un pareil monument. L'architecture se trouvait chez nous, *avant l'exécution de cette œuvre*, dans un état, comment dire : de grand retard? non! mais du moins elle n'était pas en avance [3]. Elle était dans un tel état, qu'aucun mémoire ou document ne nous autorise à considérer qu'il existât une école d'où pût sortir un artiste aussi consommé. »

[1] *Monumentos.*

[2] La première pierre avait été posée en 1389.

[3] Encore une fois : montrez-nous un seul monument!

Voilà le grand mot lâché! le mot juste. Sans doute, il n'existait pas alors d'*école* en Portugal, et c'est pour cela qu'on n'y trouve pas de monuments gothiques. Depuis la mort du roi Denis (1325) sous lequel on construisait encore suivant les données de l'art roman [1], le pays traversait une période désastreuse : guerres civiles, guerres étrangères malheureuses, épidémies, famines, invasions, rien n'y manque. L'indépendance nationale y faillit rester. Durant ces temps maudits, on détruisit probablement beaucoup, mais on construisit peu. Cela dura soixante ans environ. Aussi lorsque Jean le Grand voulut, en accomplissement de son vœu, faire élever le monastère promis à Notre-Dame de la Victoire, dut-il «appeler des pays lointains, suivant la phrase incriminée de Luiz de Sousa, les plus célèbres architectes qu'il connût, et réunir de tous côtés des tailleurs de pierre». Il n'y a pas de protestation qui tienne; et si le chroniqueur s'était tu, les pierres elles-mêmes crieraient pour prouver l'origine étrangère d'une architecture apparaissant spontanément sur le sol portugais.

Mais enfin, pourrait-on objecter, un document mentionne le maître des œuvres Affonso Dominguez, et ce nom est essentiellement national?

C'est vrai; je vous accorderai même que ce nom, bien que très commun [2], soit celui d'une dynastie d'artistes ou du moins de praticiens portugais; car on trouve un Domingo Dominguez, architecte d'Alcobaça, l'an 1310. Mais comment admettre que le roi D. Joam eût appelé de l'étranger tant d'hommes capables, s'il avait eu sous la main, chez lui, des «maîtres» de force à projeter, puis à construire l'œuvre qu'il méditait?... Allons au fond des choses: Dominguez, sur qui tous nos renseignements consistent à savoir qu'il avait encore sa nourrice lorsqu'il était d'âge à se passer de ses soins, — Dominguez, selon nous, ne fut que le prête-nom imaginé par l'orgueil national, tandis qu'un sous-ordre, et même plusieurs, s'acquittaient des fonctions réelles. Qui ne sait que «M. le directeur général des travaux» n'est parfois ainsi désigné que par antiphrase? Je ne veux pas faire ici de satire; mais enfin, nous connaissons tous cela.

Si cette fiction s'est présentée un peu partout, il faut ajouter qu'elle

[1] Nous le prouverons peut-être ailleurs.

[2] Il signifie : Fils de Dominique.

semble avoir été pratiquée avec amour en Portugal. Je ne prendrai point mes exemples dans l'histoire contemporaine, car je ne veux chagriner personne. Mais j'ai déjà relevé[1], pour ne citer que cet exemple, le fait suivant : A l'époque où maître Nicolas le Français était incontestablement maître des œuvres de l'église Santa-Cruz, à Coïmbre (1524), exerçant cette charge d'une manière effective et très personnelle, il existait dans la même ville un « architecte des travaux royaux », Jacques de Castilho. Cet architecte se trouve nommé conjointement avec maître Nicolas, que dis-je? avant lui, dans un ordre du roi D. Manoel, de payer des travaux se rapportant à l'église même de Santa-Cruz[2]. Résultat : si l'on n'avait pas des preuves indubitables que l'auteur de Santa-Cruz est maître Nicolas le Français, on pourrait faire honneur de cette admirable construction au sieur Jacques de Castilho, qui paraît avoir joué dans la circonstance le rôle accablant de la mouche du coche. Cet exemple n'est pas unique. Il faudrait encore parler de Mafra, de... Mais j'ai dit que je ne voulais froisser personne.

Ainsi, d'après Barbosa lui-même, il n'existait pas d'« école » d'architecture portugaise d'où pût sortir l'auteur des plans de Batalha. Mais le pauvre homme est si désolé de cet aveu compromettant, qu'il cherche à le pallier de son mieux. « Dominguez, dit-il, dirigea l'œuvre. » (Admettons!) — « Donc il la fit, car pour la diriger, il fallait autant de génie que pour la projeter. » (Là, nous nous inscrivons en faux.) — Donc « il avait dû apprendre... en Angleterre »!

La chute en est jolie!... Si le défenseur de Dominguez n'avait pas d'argumentation plus serrée ni de documents plus probants à présenter, il eût mieux fait sans doute de garder un silence prudent. Il reconnaît en effet que maître Huguet exécuta « la partie principale de l'œuvre ». Nous citons

« Ses travaux sont, à mon avis :
« L'achèvement (?) de l'église;
« de la chapelle du Fondateur;
« de la sacristie;
« de la salle du Chapitre et du réfectoire;

[1] Voir, dans mes *Études d'architecture en Portugal*, celle qui regarde le *style manuélin*.

[2] Archives royales de Lisbonne (tome de Tombo), *Lettres missives*, page 1, n° 395.

« Et la plus importante partie du cloître royal.

« Il mérite bien le titre de *digne successeur* d'Affonso Dominguez par la grande habileté qu'il mit à diriger de si difficiles travaux... Ce fut le même architecte *certainement* qui donna le dessin primitif des « chapelles imparfaites », et qui les commença, puisque le roi D. Duarte, leur fondateur, mourut en l'année 1438, peu de temps après maître Huguet... On ignore la nationalité de cet artiste : à juger cependant par son nom, on *pourra* lui donner la France pour patrie [1]. »

Arrêtons-nous; cela suffit. *Habemus confitentem reum.* D'abord, la dernière phrase est un chef-d'œuvre : en dehors des Anglais qui, pour les besoins de leur cause, ont prétendu que le nom de Huguet, si français, était une corruption portugaise de « Hacket », ce qui paraît une plaisanterie un peu forte, même pour une plaisanterie britannique, nous ne croyons pas que personne ait jamais vu dans Huguet autre chose qu'un vocable français.

Si nous avons bien compris, Barbosa concède à maître Huguet à peu près toute l'œuvre comme « achèvement », plus les « chapelles imparfaites » comme projet et comme début de construction.

Ici nous sommes d'accord, sauf sur le mot « achèvement ».

Remémorons les dates. Le vœu de D. Joam est de 1385. Il ne paraît guère probable que les travaux aient été mis en train avant l'année 1389, année où les travaux de l'église du Carmel de Lisbonne, lesquels marchaient beaucoup plus rapidement que ceux de la Bataille, ont été commencés. En 1402, Dominguez était déjà mort. Il n'a donc été maître des œuvres, titulairement ou réellement [2], que durant une dizaine d'années. Suppose-t-on que pendant ce temps les travaux extérieurs, en dehors des fondations, eussent beaucoup avancé?

Mais admettons. Est-il possible de croire que ce maître Huguet, qu'on voit succéder immédiatement à Dominguez comme directeur des travaux; qui, par conséquent, était architecte en second du vivant du susdit, ne fût pas depuis longtemps la cheville ouvrière des constructions de la Bataille? Il faut même penser que sa supério-

[1] L'auteur reconnaît ailleurs que ce fut principalement du temps de Jean Ier, le fondateur de Batalha, que l'on importa les usages et modes étrangers, « surtout français ».

[2] On se rappelle que, d'après Barbosa, personne alors en Portugal, et Dominguez pas plus que les autres, n'eût été capable de dresser les *projets* de Batalha.

rité d'artiste était tellement accusée, et ses services antérieurs tellement appréciés, qu'on n'osa pas nommer un surintendant national, ayant le pas sur un homme d'une pareille valeur. On passa par-dessus sa qualité d'étranger, parce qu'on ne pouvait sans doute faire autrement.

Il me paraît donc très probable que ce fut notre compatriote, maître Huguet, « qui s'occupa de tracer le plan de l'édifice et qui (d'abord sous le nom de Dominguez) en dirigea l'exécution vaste, difficile et compliquée ». Je reprends ici les termes de l'archevêque de Lisbonne, mais en les appliquant à maître Huguet[1].

Nous avons vu quelle est la part d'Huguet ou des Huguet dans l'œuvre construite. De cet artiste, ou de ces artistes, date évidemment une école, celle d'où sont sortis les maîtres et les ouvriers qui durent achever les ouvrages de Batalha, malheureusement en modifiant les principes provenant de la direction Huguet.

Vasquez ne fit que passer comme chef des travaux. Il semble d'ailleurs que pendant sa gestion, comme pendant celle de Fernam d'Évora, les œuvres n'aient été poussées qu'avec peu d'ardeur[2]. Le « fondateur » était mort en 1433, son fils en 1438. Le règne d'Alphonse V (1438-1481) fut un règne troublé. Celui de Jean II (1481-1495) fut occupé par des idées nouvelles et des projets tout différents. Bref ce n'est guère que sous D. Manoel qu'on se reprit à à penser sérieusement à Batalha.

« D. Manoel étant monté sur le trône, écrit encore Barbosa, voulut achever les « chapelles incomplètes[3] ». Il chargea de cette entreprise l'architecte Matheus Fernandez (premier du nom). Ce fut cet artiste qui altéra le dessin primitif en donnant au monument, d'allure simple et sévère, les façons capricieuses de l'architecture qui symbolise le règne glorieux de D. Manoel (*style manuélin*). C'était d'ailleurs un artiste très distingué. . . »

Sans doute, mais il n'en est pas moins vrai que c'est là que commence la décadence. Le temps du gothique est fini.

[1] Nous disons plus loin qu'il conviendrait, à notre avis, de dédoubler le personnage de maître Huguet; mais cela ne change rien à la thèse.

[2] Barbosa : « Vasquez dessina et commença le second cloître, dit d'Alphonse V... Si l'on en juge par là, il était très inférieur en talent aux architectes qui l'avaient précédé. Fernam d'Evora n'exécuta aucune œuvre importante de son dessin, qui lui permit de montrer son habileté. »

[3] Abandonnées depuis 1438, c'est-à-dire depuis près de soixante ans.

Si l'on examine les parties attribuées à la direction Huguet, on y découvrira (je parle des portions les plus récentes) l'origine des formes nouvelles qui devaient prendre, à la fin du siècle, un développement si désordonné, sous le nom de *style manuélin*. Mais elles étaient alors «d'allure simple et sévère»; c'était la grâce et pas encore le caprice, une évolution et pas encore une révolution. Quoi qu'il en soit, il paraît difficile de refuser aux artistes français une influence sur le mouvement de l'architecture portugaise vers les formes manuélines, quand ce ne serait que pour cette raison capitale, que les artistes portugais de la seconde moitié du xve siècle sortaient, en somme, de l'école française des Huguet.

A partir de Matheus Fernandez II, on ne fait plus guère à Batalha que des choses médiocres, très médiocres. D'ailleurs D. Manoel se désintéressait de ce monastère depuis qu'il avait entrepris une œuvre qui lui tenait plus personnellement au cœur, le couvent de Belem, souvenir de l'expédition de Vasco da Gama (1497). Pour activer les travaux de Belem il retira presque tous les ouvriers occupés à l'abbaye de la Bataille.

«Antonio de Castilho prit la direction des travaux de Batalha en 1528. C'est lui qu'on doit, paraît-il, accuser de la barbarie[1] d'avoir fait la troisième, la plus triste altération du dessin primitif, des «chapelles incomplètes»... Il mêla le style de la Renaissance à l'architecture gothique..... Ce fut le dernier architecte habile employé dans les constructions du monastère..... — Pendant sa direction, les travaux des «chapelles incomplètes» furent complètement arrêtés..... — Le cloître de Jean III, s'il fut dessiné par lui, ne lui fait pas honneur.

«Le dortoir, la bibliothèque, l'infirmerie, et les autres dépendances construites du temps et par ordre dudit Jean III[2], eurent pour auteur Antonio Gomez, qui ne s'illustra certes pas dans une pareille œuvre.

«On continua, sous les règnes suivants, la charge de «maître des œuvres de Batalha»; mais les travaux se réduisaient à l'entretien du monument.»

On voit, en dehors de maître Huguet et de l'énigmatique Dominguez, à quoi se réduit la part des divers architectes qui s'oc-

[1] Barbosa.

[2] De 1521 à 1557.

cupèrent de l'abbaye de la Bataille! En somme, ce célèbre monastère est une œuvre procédant d'artistes français et de l'art français; et c'est ici le lieu d'examiner ce que j'appellerai la question des deux Huguet.

La direction Huguet a duré près d'un demi-siècle. Ce serait beaucoup pour un seul homme. Mais surtout peut-on admettre qu'un poste pareil ait été donné de prime abord à quelque jeune architecte? Non! il fallait que maître Huguet fût, en 1400, un artiste d'un certain âge, en pleine possession de son talent; qu'il eût une cinquantaine d'années. Il aurait été bien vieux, dans ces conditions, vers 1438, époque de la mort de D. Duarte, qui suivit de près celle de maître Huguet. Et puis, rappelons-nous le portail du transept sud, et l'observation qu'il provoquera chez tout architecte ou tout archéologue qui le verra : son caractère archaïque est incontestable, et porterait, chez nous, la date de la première moitié du XIVe siècle. Il y a donc lieu de penser que l'homme qui le conçut et l'exécuta, vers l'année 1400, était déjà vieux, ayant appris, dans sa jeunesse, avec des maîtres imbus des anciennes méthodes : c'est la seule façon, croyons-nous, d'expliquer la physionomie très particulière du transept méridional.

Dans notre hypothèse, Huguet II serait le fils ou le neveu d'Huguet Ier. Outre qu'on trouve plus tard, de la même façon, les deux Fernandez, le père et le fils [1], se succédant comme maîtres des œuvres de Batalha, — quoi de plus naturel que d'admettre la survivance de l'emploi chez un artiste parent du défunt, ayant la même « manière », possesseur des mêmes secrets, et préparé par une longue pratique des mêmes travaux à prendre la succession de la charge, avec ses avantages et ses dangers?... Ce serait à ce second maître Huguet que reviendrait l'honneur des hardiesses de style [2] qui, tout en restant dans la note gothique traditionnelle, préparent déjà la Renaissance portugaise de la fin du siècle.

Résumons-nous. L'influence française, due à maître Huguet, ou aux maîtres Huguet, semble incontestable dans les constructions de Batalha. C'est sous cette direction française d'un demi-siècle qu'ont été projetées et que se sont élevées presque toutes les parties importantes du monastère, d'ailleurs les plus pures de style. Enfin, c'est

[1] Et Martim Vasquez et Fernam d'Evora, l'oncle et le neveu.

[2] Entre autres, dans la chapelle du Fondateur.

pendant le même laps de temps que s'est formée l'école architecturale de Batalha, et les artistes qui prolongèrent les constructions, mais ne surent pas se maintenir à la hauteur des premiers maîtres des œuvres.

Nous avons la mention du nom d'Huguet; c'est le plus important de tous sans doute, mais non pas le seul des artistes français à qui Batalha soit redevable de ses splendeurs. Nous n'en voulons qu'une seule preuve : parmi les « maîtres » dont parlent les documents, nous trouvons Guilherme Bolleu, mentionné dans des pièces des années 1448, 1463 et 1473 [1], comme peintre-verrier. Le nom de Bolleu, prononcé par des bouches portugaises, se rapproche beaucoup du nom français « Beaulieu »; c'est pourquoi des archéologues portugais, peu portés à donner aux étrangers des louanges exagérées, ont vu dans « mestre Guilherme » un de nos compatriotes appelé Guillaume Beaulieu.

Le nom de Guillaume est surtout normand. Nous pourrions en rapprocher celui d'Huguet, encore si fréquent de nos jours en Normandie. Nous avons dit combien le caractère du portail du transept sud rappelle les œuvres de cette province : ne faudrait-il pas en conclure que maître Huguet en était originaire? Nous serions assez de cet avis. En somme, par mer, seul moyen d'aller en Portugal dans les siècles passés, Lisbonne n'est pas très loin de Rouen. — C'est de Rouen que devaient venir un peu plus tard les artistes appelés en Portugal par D. Manoel [2], et qui furent les véritables pères du style manuélin.

Émile Eude,

Membre correspondant des Antiquaires de France.

[1] Archives de Tombo. Remarquons les dates ci-dessus : elles montrent que, même longtemps après les Huguet, on faisait encore venir de France des artistes pour Batalha.

[2] Voir l'étude déjà citée : *De l'influence française dans le style manuélin.*

LES ARTS À TOULON

AU MOYEN ÂGE.

NOTES RECUEILLIES PAR M. LE CHANOINE ALBANÈS,

Correspondant du Comité, à Marseille.

Il ne serait pas facile de se procurer quelques renseignements sur les œuvres d'art qui ont pu être exécutées à Toulon avant l'époque moderne, et sur les artistes par qui elles furent faites. Les écrivains, même les plus diffus, qui se sont occupés de l'histoire de cette ville, ne contiennent rien sur cette intéressante matière; et il n'en saurait être autrement, parce qu'ils n'ont pas recouru aux seules sources où ils auraient eu chance de rencontrer les documents qui nous ont conservé le souvenir des faits qui s'y rapportent. En parcourant les vieux registres des notaires toulonnais, pour en tirer les nombreuses pièces concernant l'histoire ecclésiastique de ce diocèse, nous en avons extrait une série assez notable d'actes qui ont les arts pour objets et qui jettent une certaine lumière sur la vie artistique à Toulon à la fin du xve siècle et au xvie. Ils sont au nombre de vingt-cinq. Nous les avons classés par ordre chronologique, malgré la différence des sujets et leurs divers degrés d'importance. C'est l'ensemble et la variété qui font la valeur d'une collection d'actes peu communs, et il ne sera pas difficile de retrouver et de rapprocher ce qui a trait à chacun des arts en particulier.

Parmi nos documents, il y en a qui concernent l'architecture et nous font connaître les noms de ceux qui exécutèrent à cette époque les constructions qui furent faites à l'évêché de Toulon, à la cathédrale et aux Dominicains, les seules églises existant alors dans la ville. On peut facilement croire qu'on s'adressa pour cela aux hommes les plus renommés dans leur profession, quoiqu'on les voie désignés sous le simple titre de *lapiscides*, en provençal *peyriers*, titre d'ailleurs fréquemment donné, on le sait, aux auteurs

d'œuvres fort importantes. Le premier de ces architectes toulonnais est maître Antoine de Colla, qui fut chargé, en 1460, de travaux considérables au palais épiscopal, où Jean Huet, nouvellement sacré évêque de Toulon, se proposait de venir faire sa résidence au prochain carême; le mauvais état de l'édifice, dont plusieurs parties étaient en ruine, nécessitait de nombreuses réparations et de notables changements, que le grand vicaire du prélat donna à prix fait au susdit entrepreneur (pièce n° I). Malgré les engagements souscrits, l'ouvrage ne put être achevé qu'à Pâques[1].

En 1483, maître Antoine Montagne fut appelé de Cuers, pour construire dans l'église cathédrale la chapelle de la Conception de Notre-Dame, ou plutôt la voûte de ladite chapelle, que le prieur de la vénérable confrérie fondée sous ce nom entreprenait de faire faire à ses frais[2]. La chapelle en question était située sous la sacristie et touchait du fond la muraille de la maison épiscopale, ce qui fixe sa position (n° II).

Une œuvre identique fut confiée en l'année 1500 à maître Vital Jaquini, par Bertrand Licosse, riche et pieux Toulonnais, que nous allons voir concourir à de nombreux travaux ayant pour objet la décoration des églises. Maître Jaquini fut chargé de bâtir à la cathédrale de Toulon, dans la nef de Saint-Sauveur, qui ne peut être que la nef de droite, puisqu'elle était du côté de la place publique, une chapelle en l'honneur de saint Joseph. Il devait prendre pour modèle la chapelle de Sainte-Anne, construite antérieurement, et donner à celle de Saint-Joseph la largeur, la profondeur et la hauteur de la précédente, en mesurant pourtant l'élévation de la nouvelle à partir du sol de l'église; car la chapelle de Sainte-Anne paraît avoir été à un niveau plus élevé que le sol de la nef. Il eut à refaire, dans le fond, la partie correspondante du mur extérieur de la cathédrale qui donnait sur la place, et à y pratiquer une fenêtre convenable pour donner du jour à la chapelle (n° V).

Six ans après, on entreprenait un ouvrage plus considérable,

[1] Anno a nativitate Domini M° CCCC° LXI°, et die XV^a^ februarii. . . M. Anthonius de Colla, gratis et sponte promisit. . . Reverendo in Christo patri domino J. episcopo Tholonensi, presenti, stipulanti etc., perficere atque complere dictum prefach hinc ad proximum festum Pasce. (Arch. du Var, E. 628, fol. 74.)

[2] Cette confrérie avait été fondée au mois de mars 1480, par Luc de Milan, de l'ordre des Frères mineurs. Bertrand Licosse avait fait faire pour ladite chapelle un retable, qui fut plus tard peint et décoré par ses soins (n° XI).

pour lequel on appela de Nice maître Philippe de Carbon. C'était la construction du presbytère ou chevet de l'église des Frères Prêcheurs, église établie dans l'intérieur de la ville, et qui n'était pas achevée encore depuis plus d'un siècle que l'ordre avait reçu de la reine Jeanne son nouveau local. Deux généreux bienfaiteurs, le médecin Alexandre Leonis et Bertrand Licosse, s'étaient mis en tête de l'œuvre et tracèrent le projet du monument que l'on donna à exécuter à maître Philippe. Ce projet, dont nous avons la reproduction dans le prix fait, donne de nombreux détails sur cette partie de l'église des Dominicains de Toulon, sur la hauteur des piliers, sur les trois fenêtres qui éclairaient le fond de l'abside, sur les contreforts qui soutenaient les murailles par dehors, sur les voûtes, dont les arceaux étaient en pierre d'Ollioules et les pleins en pierre tendre ou en tuf. On emprunta, pour la bâtisse nouvelle, des matériaux à l'ancien couvent situé hors de la ville et abandonné depuis longtemps (n° VIII).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

CONSTRUCTIONS AU PALAIS ÉPISCOPAL DE TOULON.

1460, 3 novembre.

Prefach pro reverendo in Christo patre et domino domino Episcopo Tholonensi.

Anno a nativitate Domini M° IIII° LX° et die tercia mensis novembris, sit notum etc., quod reverendus pater dominus Guillelmus Gaufridi, prepositus Tholonensis ac vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus totius episcopatus Tholonensis, pro reverendo in Christo patre et domino domino J[ohanne] Dei gratia episcopo Tholonensi, ac administratore perpetuo prepositure Piniacensis, ac prioratus loci de Valle, bona fide etc., dedit, tradidit seu quasi, et concessit Anthonio de Colla, lapicide, habitatori civitatis Tholoni, presenti, stipulanti etc., a prefach, sive ad construendum parietes domus episcopalis Tholoni, videlicet tocius domus dirrupte ante puteum dumtaxat, quæ confrontatur cum patuo et coquina ipsius domus, cum viridario heredum Johannis Fresqueti, et cum carreria, et cum pactis et conventionibus subscriptis,... et in layca lingua descriptis. — Primo, es

de patit que lo dich maystre Anthoni adobara a tot ponch las dichas pares, et las fortifficara a son dever, reservant se hi avia sostrach dabas que non paregues. — Item, metra las pares a nivel per far la taulissa. — Item, enfrascar et enblanquir, d'alt et dabas, fin al segon solier. — Item, far los dos soliers del gip, et aver lo gip, buyar et endurre dabas los dichs solies. — Item, doas estras an crosiera, revestidas de la peyra blanca de la Val. — Item, una estra cayrada en l'estudi. — Item, doas crosi[er]as de gip, una en la sala, et l'autra en la cambra, en que aya doas huyssieras honestas. — Item, far foudre las doas pares dabas. — Item, deu aver lo mortier que es necessari a metre sobre las cannas de la taulissa, fasedoyra per maystre Anthoni Turrel; et lo dich maystre Anthoni, peyrier, deu caussar las trans et los cabrions del crestenh. — Item, far far doas chamineyas bellas et honestas, una en la sala, et l'autra en la cambra, de gip. — Item, que le dich maystre Anthoni, peyrier, deia aver atrach et gip, et autras causas necessarias; et que lo dich mossenhor li deu donar de tot florins cxx a escas (?). — Item, car on ha revisat la paret de la carriera et del fort, la qual es necessari, en tot ho en part, per so que non sera sufficient, en l'estament en que es a fondre; es de patit que lo dich maystre Anthoni sara tengut de reffar la dicha paret. Et deu aver, otra la somma susdicha, xviii gr. per canna cayrada, a estas (?). Et lo dich mossenhor non li es tengut, si non de peyra, et de lenhame per far las hostagieras. — Item plus, es de patit que lo dich mossenhor lo prebost et vicari sia tengut de pagar, o de far pagar al dich maystre Anthoni los dichs cxx florins, et las cannas cayradas que fara en la dicha paret, videlicet per las pagas que s'en segon. Primo, florins xl per tota aquesta semana, des quals florins xl lo dich maystre Anthoni confessa d'aver agut et resauput del dich mossenhor lo prebost florins xxvi et dimiex. Et altres florins xl en la festa de Calennas prochanament venent. Et los autres florins xl restans, fachas las doas pars del dich obrage. — Item, si es cas que calha a reffar la dicha paret, que lo dich mossenhor lo prebost et vicari, sia tengut de far comprar tot l'atrach necessari, o de baylar l'argent d'aquel al dich maystre Antoni, per aquel aver davant que refassa la dicha paret. Et que lo dich maystre Antoni deia pendre en sort lo dich atrach, del pres que deu aver per canna cayrada. Et la resta que poyria estre, de li pagar o far pagar lo plus tost que si poyra. — Item plus es de patit que lo dich maystre Antoni sia tengut de aver complit lo dich prefach d'ayssi al jort de Caremantrant prochanament venent. — Promittentes etc... Sub expressa... Renunciantes etc... Actum Tholoni, in camera paramenti domus prepositure Tholonensis... Et ego Nicolaus Marini, not.

(Arch. du Var, E. 628, fol. 74. Protoc. de Nicolas Marini, not. à Toulon.)

II

CONSTRUCTION DE LA CHAPELLE DE LA CONCEPTION DANS LA CATHÉDRALE DE TOULON.

1483, 11 juin.

Conventiones inhite inter dominum priorem confratrie Beate Conceptionis in Ecclesia Tholonensi fundate, et magistrum Anthonium Montanhe.

M° IIII° LXXXIII, et die XI mensis junii. Notum sit etc... quod vir discretus magister Nicholaus Marini, notarius civitatis Tholoni, prior venerabilis confratrie Beate Conceptionis Virginis Marie in ecclesia cathedrali Tholonensi fundate, parte ex una, et probus vir magister Anthonius Montanhe, lapiscida, habitator castri de Coreys, parte ex altera, bona fide, convenerunt et conventiones ac pacta invicem fecerunt et inhierunt que infra sequuntur. — Et primo, convenerunt quod dictus magister Anthonius Montanhe teneatur et debeat, et ita promisit, crotare bene et decenter de tuves bonis et sufficientibus, et suis propriis sumptibus et expensis, cappellam Beate Conceptionis predicte, que quidem capella est subtus sacristiam dicte ecclesie cathedralis; et ipsam crotam facere, a pariete existente a parte domus episcopalis, usque ad arcum existentem in ingressu ipsius capelle, ad equalitatem ipsius arcus et arcus existentis in medio ipsius cappelle, ipsis arcubus in loco suo remanentibus. Et deinde ipsam crotam desubtus infrasquare, et debite aplanare et emblanquire, prout paries ipsius cappelle est infrasquatus et emblanquitus. Et deinde ipsam crotam desuper, ubi est sacristia, arrasare morterio et lapidibus, ad modum soli, et desuper ipsum solum, facere unum gretum gippi debite aplanatum. Et premissa omnia teneatur facere et complere, suis propriis sumptibus et expensis, hinc et per totum presentem mensem junii, a esquas. — Item, quod ipse magister Nicholaus Marini, prior, teneatur et debeat habere et emere, suis propriis sumptibus et expensis, gippum necessarium in dicto greto fiendo in solo dicte crote; et teneatur adducere et apportare, sumptibus suis, dictos tuves, calsem et arenam, a loco in quo ipse magister Anthonius illos habebit, ad ecclesiam cathedralem predictam, seu illius plateam, et ad alia non teneatur. — Item, quod dictus Marini, prior, teneatur dare ipsi magistro Anthonio Montanhe, pro labore suo in premissis fiendo, florenos duodecim, et unam metretam et mediam vini meri; solvendos ut sequitur; videlicet, in ingressu ipsius operis terciam partem; in medio operis, aliam terciam; et impleto ipso opere, aliam terciam partem... Actum Tholoni, in platea ecclesie cathedralis...

(Arch. du Var, E. 641, fol. 184. Protoc. d'Honoré Pavès.)

III

PEINTURES À L'ORGUE DE LA CATHÉDRALE DE TOULON.

1498, 29 novembre.

Conventiones facte inter dominos canonicos Tholonenses et magistrum Petrum Bovis, pictorem habitatorem de Aquis.

M° IIII° LXXXXVIII et die XXIX mensis novembris. Notum sit etc... quod venerabiles et egregii domini Johannes Batista Cossa, archidiaconus, Guigo Ricardi, precentor, Gaufridus Arnulfi, Petrus Fornerii et Carolus Valserre, canonici Tholonenses, parte ex una, et magister Petrus Bovis, pictor, habitator civitatis Aquensis, parte ex altera, convenerunt, et conventionem et pactum invicem fecerunt, ut sequitur. — Et primo, tenetur dictus magister Petrus Bovis, pictor, pingere bene et decenter, cum bonis et debitis picturis, portas organorum ecclesie cathedralis Tholonensis, ut sequitur: Videlicet fayre et penher dintre sant Honorat, archivesque, et sant Ciprian, evesque, vestis en pontifical, ambe la cros d'or et lo pe d'argent; l'un vestit ambe casubla d'asur, et l'altra roia en damas, et los offres d'or; et dos armas de Capitol, so es en quascun canton. — Item, lo cleri, so es canonges et beneficias, d'un las et l'altre, revestis ambe sobrepellis de manchas et merlins, aginolhas; et los evesques sien donant la benediction, et ayan mitras et dyademas convenientas, ambe picturas degudas. — Item, lo revers deu penher, et y metre Dieu lo Payre, et los quatre evangelistas, ambe lo selestin de asur, et las vestimentas licitas et honestas, ambe asur et or, come dels evesques; et los petis pilhiers de dessus, d'or; et las clerevoyas, de penchuras; et las moluras, d'or; la voute [coma] sera necessari, e y penhira lo solelh daurat. — Item, defforas, penher la Nunciada, a blanc et noer, ambe sos appertenemens. — Item, dictus magister Petrus Bovis tenetur dictum opus continuare et non deserere donec completum fuerit; et sibi et socio suo facere et ministrare sumptus, donec perfectum fuerit. — Item, dicti domini canonici tenentur sibi magistro Petro dare, pro premissis, florenos triginta, incontinenti dicto opere completo. — Item equidem, dicti domini canonici tenentur sibi facere stagerias necessarias, et in illis ipse magister Petrus tenetur juvare... Actum Tholoni, infra ecclesiam cathedralem...

(Arch. du Var, E. 647, fol. 299. Protoc. d'Honoré Pavès.)

IV

RETABLE DE L'ASSOMPTION, AUX DOMINICAINS DE TOULON.

1500, 25 janvier.

Conventiones et pacta inhita inter videlicet discretos viros Stephanum Selhani, civitatis Tholoni, et magistrum Petrum Bovis, pictorem civitatis Aquensis.

M° IIII° LXXXXIX, et die XXV januarii. Notum sit etc. quod cum discretus vir Stephanus Selhani, civitatis Tholoni, motus sicut dicit devotione, intendat construere, seu construi et depingi facere unum retabulum, sive retaule, in venerabili ecclesia Fratrum Predicatorum civitatis Tholoni, ad honorem Dei et gloriosissime virginis Marie, dictum de Assumptione; igitur dictus Selhani, parte ex una, et discretus vir magister Petrus Bovis, pictor civitatis Aquensis, bona fide etc., convenerunt, ac pacta et conventiones invicem fecerunt et inhierunt, ut sequitur infra. — Et primo, quod dictus magister Bovis teneatur et debeat, itaque facere promisit, depingere bene, decenter ac sufficienter, ac debitis et sufficientibus coloribus infrascriptis, dictum retabulum..., quod sit altitudinis septem palmorum, et latitudinis sex palmorum et medii, totum plenum. Videlicet, in medio ipsius retabuli depingere teneatur, bene et decenter, ac sufficienter, ymaginem gloriosissime Virginis Marie dictam de Assumptione, cum decem angelis circum circa, videlicet quatuor ab uno latere, et quatuor ab altero latere, et uno ad caput, qui coronet ymaginem predictam, et uno alio ad pedes dicte ymaginis. Et in inferiori parte ipsius retabuli, depingere teneatur ymagines duodecim appostolorum, debitis et sufficientibus coloribus. Que quidem ymagines beate Marie, angelorum et appostolorum habent et faciant modos et figuras, sive vulgariter loquendo las contenensas a cascun de aquellos necessarias, et como lur aparten. — Item, quod ymago predicta Nostre Domine sit depicta, videlicet, mantellum de asur bon et bel et sufficient, et las lesieras et la diadema sie d'or fin. — Item, quod dictus Bovis depingere teneatur equidem lo revers del dig retaule bene et decenter, ut sequitur; videlicet, in medio illius, ymaginem de Dieu lo Payre, ambe cel de asur, estelat d'or. — Item, que lo dig Buou sie tengut et deya penher l'escabella del dig retaule, ben et sufficientament et degudament, so es, al mitan, la figura de la Resurrection de Nostre Senhor, et a l'ung bot, la figura et ymage de sanct Peyre, martir, representant lo dich Selhan, et a l'autre bot, l'ymage de sanct Domenge, representant la molher del dich Selhan. — Item, que totas las lesieras et totas las dyademas dels dichs ymages sien et deyan esser d'or fin. — Item, que totz los dichs ymages que seran en los dichs retaule, revers et escabol, sien et deian esser de colors bonas, finas et sufficientas, como a chescun de

aquellos apertendra. — Item, que lo camp del dich retaule sie et deya esser de las colors que s'aperten a la dicha istoria, bonas et sufficientas. — Item, que totas las moluras del torn del dich retaule, revers et escabel, sien et deyan esser d'or fin, dedins, deforas et dessus. — Item, quod omnia premissa sint depicta et perfecta... hinc ad Pasca proximum, (sine aliquo custu ipsius Selhani, nisi solum quod dictus Selhani, ultra precium infrascriptum, eidem Bovis solvere teneatur, prout promisit, unum florenum pro vino, incontinenti incepto opere), — precio florenorum triginta sex, monete Provincie nunc currentis, et cursum nunc habentis..., solvendorum ut sequitur: videlicet, nunc et incontinenti, florenos duodecim, quos dictus Bovis fuit confessus habuisse et recepisse...; item, florenos duodecim, facta medietate dicti operis; et alios florenos duodecim restantes, incontinenti perfecto dicto opere... Actum Tholoni, videlicet, in conventu predicto, et in camera domini prioris... Et ego Jacobus Pavesii, notarius etc.

(Arch. du Var, E. 656, fol. 245. Protoc. de Jacques Pavès.)

V

CONSTRUCTION DE LA CHAPELLE DE SAINT-JOSEPH, À LA CATHÉDRALE DE TOULON.

1500, 26 avril.

Conventio construendi capellam Beati Joseph, pro Bertrando Licosse de Tholono, et magistro Vitale Jacquini, lapiscida, habitatore Tholoni.

M° V^c et die XXVI aprilis. Notum sit etc... quod discreti viri Bertrandus Licosse, civitatis Tholoni, et magister Vitalis Jaquini, lapiscida, habitator Tholoni, gratis etc., convenerunt et conventiones et pacta invicem fecerunt, quod dictus Jaquini teneatur construere et edifficare unam cappellam beati Joseph, in venerabili ecclesia cathedrali Tholonensi, ut sequitur. — Primo, quod dictus Jaquini teneatur et debeat edifficare et construere in venerabili ecclesia cathedrali Tholonensi, et in navi Sancti Salvatoris ejusdem ecclesie, videlicet, in loco in quo sunt duo crotoni superiores, qui sunt a parte platee ipsius ecclesie. Que quidem capella sit forme, longitudinis, latitudinis et altitudinis, quarum est capella Beate Anne, ejusdem ecclesie, et cum bona et decenti crota, ac sufficienti; et cum bonis et decentibus parietibus lapideis, bene, decenter et sufficienter sementatis et massonatis, ac ligatis. Et de omnibus et quibuscunque sibi necessariis pro constructione dicte capelle sibi providere, ita quod non sit oppus eidem Licosse aliquid apponere. — Item, quod crota ipsius capelle sit de tuveribus bonis et sufficientibus. — Item, quod idem Jaquini teneatur et debeat in fundo dicte capelle, sive retro illam a parte platee, facere unam parvam fenestram de petra scissa, latitudinis duorum palmorum, et altitudinis sufficientis juxta ipsam capel-

lam, et pro claritate ipsius. — Item, quod parietes ipsius capelle sint de lapidibus frigidis, bene et decenter fundati, sive cum debito fundamento. — Item, quod idem Jaquini teneatur et debeat facere unum arcum bonum et sufficientem de lapidibus frigidis, quantum durabit spicitudo parietis ecclesie, qui regat parietem ipsum ipsius ecclesie, et sit decens et sufficiens ad illum regendum. — Item, quod idem Jaquini teneatur et debeat edifficare seu construere parietes ipsius capelle a parte exteriori, videlicet platee, hinc et per totum mensem madii proximum. — Item, quod paries ipsius ecclesie qui erit demoliendus pro constructione dicte capelle, non demoliatur donec dicti parietes exteriores sint edifficati et constructi usque ad equalitatem crote fiende, ne ipsa ecclesia remaneat aperta. — Item, declarando altitudinem ipsius capelle, fuit de pacto quod altitudo illius sit tanta quanta est altitudo dicte capelle Beate Anne, recipiendo altitudinem a solo ecclesie, et non dicte capelle Beate Anne, usque ad summum ejusdem capelle. — Item, quod lapides ipsius parietis ecclesie demoliendi, et dictorum duorum crotonorum, sint ipsius Jaquini, pro constructione dicte capelle; et si supersint aliqui lapides, constructa dicta capella, sint et esse debeant ejusdem Jaquini. — Item, quod dictus Jaquini teneatur dealbare, sive emblanquir, bene et decenter, dictam capellam, a parte interiori, sicuti est dicta capella Beate Anne. — Item, quod totum oppus dicte capelle sit perfectum hinc ad festum Omnium Sanctorum proxime venturum. — Item, quod dictus Licosse teneatur eidem Jaquini dare et solvere, pro edifficatione seu constructione dicti operis, florenos triginta duos monete Provincie, ut sequitur : videlicet, nunc et incontinenti, florenos decem septem..., restantem vero summam incontinenti perfecto opere... Actum Tholoni, in viridario camere domini Anthonii Muratoris, et subtus arangelerium... Et ego Jacobus Pavesii, not. etc.

(Arch. du Var, E. 657, fol. 13 v°. Protoc. de Jacques Pavès.)

VI

NOUVELLE CONVENTION POUR LE RETABLE DE L'ASSOMPTION, AUX DOMINICAINS DE TOULON.

1500, 15 décembre.

Anno premisso [1500], et die xv mensis decembris. Notum sit etc..., quod cum dudum fuerit facta conventio, cum certis pactis in eadem descriptis, inter discretos viros Stephanum Selhani, civitatis Tholoni, et magistrum Petrum Bovis, pictorem civitatis Aquensis, de quodam retabulo quod idem Bovis depingere tenebatur modo et forma contentis in nota per me infrascriptum notarium sumpta sub anno Domini M° IIII° LXXXXIX, et die XXV januarii, nuncque orta esset questio inter easdem partes, super eo videlicet quod dictus Selhani pretendebat dictum Bovis sibi teneri restituere summam

habitam in diminutione dicti operis, seque posse facere depingi ipsum retabulum per alium, ad sui placitum, et dictam conventionem esse infirmatam, eo quo dictus Bovis non impleverat pacta; et ipse Bovis e converso pretendebat et asserebat dictam conventionem debere observari, seque nulla pacta infrinxisse. Hinc est quod dicte partes, bona fide etc., convenerunt ut sequitur. Videlicet, que lo dich maistre Peyre Buou sie tengut et deia penher lo dich retaule en la forma et maniera contenguda en la dicha convention: et que las penchuras, visages, portracturas, colors et dauraduras, sien et deyan esser bonas, bellas et sufficientas per lur grat, como son aquellas de l'autar de sanct Anthoni, sive retaule de la gleysa dels Predicadors de aquesta cientat de Tholon, fach sive layssat per lo seintras Anthoni Castellan; et que sie pench et assovit una fes d'ayssi a Pascas prochanament venent. Et que lo dich Buou non deya far altra besonha, jusques a tant que aquesta sie facha. — Item, que totz los patis contengus en la dicha convention, si observon per los partidas... Actum Tholoni, videlicet in appoteca domus nobilis viri Jacobi Gaufridi. Testes, M. Jacobus Silvi, consindicus Tholoni, magister Johannes Riperti, notarius Tholoni. Et ego Jacobus Pavesii, notarius, etc.

(Arch. du Var, E. 657, fol. 69. Protoc. de Jacques Pavès.)

VII

RETABLE DE NOTRE-DAME, À LA CATHÉDRALE DE TOULON.

1505, 23 août.

Precium factum pro Bertrando Licosse, mercatore ciritatis Tholoni.

Anno incarnationis Domini M V^c V, et die XXIII mensis augusti..., discretus vir Bertrandus Licosse... dedit ad pretium factum... discreto viro magistro Johanni Guiramandi, fusterio civitatis Tholoni, videlicet, ad faciendum quoddam retaule, et hoc cum pactis et conventionibus sequentibus.

Et primo, fuit de pacto quod dictus Johannes Guiramandi teneatur et debeat dictum retaule facere de nuce, largitudinis quindecim palmorum, et altitudinis magni altaris conventus Fratrum Predicatorum dicte civitatis Tholoni, per ipsum Licosse fieri factum, et hoc cum ymaginibus inferius descriptis et designatis. — Primo, a la banda drecha, unum ymage de Nostra Dama ambe l'angel. — Item, a la banda senestra, sant Joachin et sancta Anna, ambe ung angel, en la moda et maniera que venguet a la Porta daurada. Los quals ymages sian a demi bossa, ambe la massonaria facha en lo dich autar del convent. — Item, al miech del dich aultar, sive retaule, una ubertura de sieys pauls de large, en laqualla aura ung ymage de Nostra Dama, tot relevat, ambe ung coyssin tenent sota la testa; loqual

ymage aura sieys pauls de lonc; lo cel d'aut, ambe crosiera de melle; et dessota ladicha crosiera, los apostols et Dieu lo Payre, de la aultor de dos pauls; et al dessus de cascun apostol, una canquilha; et tout sera a demi bossa. — Item, fuit de pacto quod magister Johannes Guiramandi teneatur et debeat facere dicto retaule dos pinacles, videlicet, a cascuna part del dich retaule ung, en la forma et maniera que es fach en l'autar sive retaule del dich convent. — Item, quod debeat dictum retaule facere completum et perfectum infra xx menses proximos. — Item, quod teneatur et debeat facere l'escabel dicti retauli largitudinis quindecim palmorum; in quo scabello deu mettre los apostols en la modo et maniera que es l'escabel de l'autar del dich convent; et a cascun cap de l'escabel, ung angellot. — Item, fuit de pacto quod dictus Bertrandus Licosse teneatur et debeat eidem magistro Johanni Guiramandi dare.., pro factura dicti retaule, videlicet florenos ducentum..., et duas botas vini meri boni.., videlicet, incontinenti florenos cxxiv.., et restantem summam, videlicet medietatem, quant sera fach la mitat del dich retaule, et residuum finito dicto retaule, et posito in loco suo, videlicet in capella Sancte Conceptionis venerabilis ecclesie cathedralis civitatis Tholoni... Actum Tholoni, videlicet in aula domus venerabilis capituli, testibus, etc... Et ego Gabriel Fornerii, notarius.

(Arch. du Var, E. 633, fol 39. Protoc. de Gabriel Fournier.)

VIII

CONSTRUCTION DU CHEVET DE L'ÉGLISE DES DOMINICAINS DE TOULON.

1506, 31 décembre.

Precium factum pro conventu Predicatorum Tholoni et magistro Philippo de Carbon, lapiscida, habitatore Nicie.

Anno et die premissis [ultima decembris 1506]. Notum sit etc.., quod honorabiles viri magister Alexander Leonis, phisicus[1], et Bertrandus Licosse, civitatis Tholoni, et frater Johannes Marini, ordinis Predicatorum conventus Tholoni, operarii ordinati per reverendum dominum priorem provincialem dicti ordinis Predicatorum ad causam constructionis presbiterii dicte ecclesie conventus Predicatorum Tholoni, gratis, etc., omnes tres simul, cum beneplacito et voluntate venerabilium et devotorum religiosorum fratris Johannis de Figeyrolis, prioris, magistri Berengarii de Alis, magistri in sacra pagina, fratrum Petri Gavoti, Bartholomei Carelli, Bonigiraudi Bonigiraudi, Ferreoli Garnerii, Anthonii Aydosii, Stephani Salvatoris, Jacobi Raymundi, Bartholomei Bosqueti, Johannis Barberii, tam conventualium dicti conventus, quam assignatorum et noviciorum ejusdem,

[1] Alexandre Louis était originaire de Nazareth au diocèse de Besançon, comme l'indique son testament en date du 18 mai 1508 (*Ibid.*, E. 662, fol. 33).

ibidem presencium etc.., dederunt ad precium factum magistro Philippo de Carbona, lapiscide, habitatori civitatis Nicie, presenti etc.., perfectionem presbiterii novi dicte ecclesie, sub pactis et conventionibus precioque contentis, expressis et designatis in quadam parcella manu dicti magistri Alexandri partim, et partim mei notarii, in vulgari descripta, cujus tenor talis est :

Jhesus. Maria. S'en sec la moda et maniera de la composicion, et fasson du presbiteri et edificacion d'aquello. Et primo, de l'a[u]tor de los pilons, de l'ar que son encomensat, de palme videlicet XXIIII^c, de lo plan de l'eglisia amont fin a l'encomensament de l'arco. — Item, metant tota lo boques a plan. — Item, fasando le dicte crosiera de peira tailhada, d'aquella d'Oliolos, a la moda et fasson de una peyra que es ja tailhada con una crose † ; et la clau de la crosiera redonda, ambe hum san, an las armes que luy seran divisadas, como es ayssi sotas designat. — Item, en los sieys boques sian en election de metre les armas d'aquello que elegiran, so es, dels quatre, a election de mestre Alexandre Leon, et los altres dos, dels conventuals. — Item, per far tres fenestras a crosiera, a la fasson d'aquella de la capella de la Maria Magdalena, autas selon la largor et autas plus de dos palmas ou plus segon que sera raysonable. — Item, fasando hum rivelin de mellon en lo entor del redon de la dicha crota. — Item, far la dicha crota de mellon ou de tuve, a la volentat del mestre, que sian bon et sufficiant. — Item, lo dito mestra debia dealbare sive emblanquir, et cayronar denfra lodich presbiteri, et rocar la crota et la muraya; item, emfresquar defora lo dich presbiteri. — Item, faire ly acola que son defora, en la moda que son encomensadas, octo palmes montan, et moran en la murale soberayne, devant le peras en lo dicho luego. — Item, metant lodich mestro lo lignan que sera mestie per far la dicha crota et estagieras, reservando aquello que es de present al covent, et des cabrions que son al presbiteri viou, desqualx si pot ajudar lo dich mestre; et facho lo dich obrage, restan lo lignan que [es] del covent, au dich covent. — Item, deu dar cordailha et clavason lo dich mestre a sos propres despens. — Item, que lo dich mestre sia tengut aver caulx, arena et peyras, pilant premierament las peras del presbiteri viou, et autras que si troberian utilas al covent per la dicha obra, et se per aventura mancavon peyras, que ello en puisque prandre al covent viou defora la villa. — Item, sia tengut menar la muralla delpuys l'ar del presbiteri, tirant devers lo cor, jusque a la mural[h]a vi[e]lla, et l'autor del pendent de la dicha muralha, et pueys si retirara a l'arc amossas. — Item, per l'obra sobradicha, nous sian tengut luy dar florins II^c LXX, et quatre somadas de blat, et una bota de vin; et luy prestar las aysinas desqualas si sert al present, como ferramenta, paulas, et las autras causas desqualas ello si sart al present. — Et lo dich obrage sia perfecy d'aqui a Pandecostas prochanament venant. — Item,

que lo dich mestre sia tengut de pausar la pe[i]ra de l'autar en son esse, et far lo pilon per aquo necessari; et a l'intrada del presbiteri una marcha, et does marchas alpres del luoc on sera l'autar, que seront marchas aquellas metemes del presbiteri vielh. — Item, nous obries sian tengut luy bailhar al present, et per caparre, et en deminicion de paga, florins quaranta; et la resta en does pagas, l'una al mitant de l'obrage, et l'autre en la fin, et perfecy que sia lo dich obrage; et altrament besonhant, secorre li de so que li fara besonh d'argent. — Item, es de pati, que si per aventura lo dich mestre moria, so que Dieu garde, davant que lo dich obrage fusse fact et perfeci, que son heres non sia tengut a lo perfeci; mais se obrage fact il aura, sia pagat rata pro rata de l'obrage, justa lo pres sobredich, et a cognoysance de mestre. Et se plus avia resoput lo dich mestre que non monteria tal obrage facht, a cognossansi sobradicha de mestre, sia tengut restituy son heres aquo que plus avia resauput. — Item, que los obriers son tengus al dich mestre li aver licencia de tirar peyras en la dicha peyriera d'Oliolas, sensa costa. — Item, que se en esta cieutat, que Dieu garde, venia interim pestilencia, lo dich mestre non sia tengut de perfecir son obrage, tant quant durara la dicha pestilencia. Has autem, etc... Asserentes etc... Promittentes etc... Actum Tholoni, videlicet in refectorio antiquo dicti conventus... Et ego Jacobus Pavesii, notarius, etc...

(Arch. du Var, E. 660, fol. 318 v°. Protoc. de Jacques Pavès [1].)

IX

RETABLE DE LA CONCEPTION À LA CATHÉDRALE DE TOULON.

1507, 11 janvier.

Conventio super depictione retabuli Sancte Conceptionis, pro Bertrando Licosse et magistro Marco de Furno.

M V^c VI ab Incarnatione, et die XI januarii. Notum sit quod discretus vir Bertrandus Licosse, civitatis Tholoni, dedit ad precium factum magistro

[1] Il y a au fol. 264 v° une convention antérieure, du 15 septembre 1506, entre les mêmes parties pour le même objet. A la fin, à la date du 31 décembre 1506, on mentionne qu'une partie du chevet est faite, et que les parties, ayant fait une nouvelle convention, font canceller la première et s'en déchargent. D'après celle-ci, les ouvriers demeuraient et étaient nourris au couvent, et avaient ensemble 25 florins par mois, le couvent demeurant chargé des fournitures. Les travaux furent terminés en 1508 comme le prouvent une quittance donnée le 11 mars par le couvent à Alexandre Leonis et Bertrand Licosse, ouvriers de l'œuvre du presbytère de l'église, constatant qu'ils y avaient employé toutes les sommes reçues et 200 florins promis par le même Alexandre (E. 661, fol. 204 r°), et une quittance générale donnée le 13 décembre 1508 à Philippe de Carbona, par Alexandre Leonis, Bertrand Licosse et le prieur et les frères dudit couvent (E. 684, fol. 189).

Marco de Furno, loci de Envers, pictori, Tholoni commoranti, presenti, etc., depictionem sive deaurationem retabuli Sancte Conceptionis gloriosissime Virginis Marie, quod ipse construi fecit in ecclesia cathedrali Tholonensi, super quo convenerunt ut sequitur.

In primis, quod ipse de Furno, pictor, teneatur et debeat dictum retabulum bene et decenter depingere et deaurare fino auro et debitis ac sufficientibus coloribus, taliter que aytant daurat sie lodich retaule como es lo retaule del grant autar de la gleysa dels frayres Predicadors de Tholon, loqual a fach fayre lodich Licossa: exceptat lo reyre escabel, loqual sera daurat como lodich autar dels frayres. Item, et hoc propriis sumptibus ipsius de Furno. Et quod dictum opus sit perfectum hinc ad festum beati Michaellis archangeli proximum. — Item, quod pro toto opere predicto dictus Licosse teneatur et debeat dare et solvere, itaque facere promisit, eidem magistro Marco florenos quadringentos, ut sequitur: videlicet, nunc et incontinenti florenos ducentum, quos confessus fuit habuisse et recepisse. . ., reliquos vero ducentum florenos, solvere teneatur ut sequitur, videlicet terciam partem quamprimum inceperit dictum opus, et aliam terciam partem circa medium operis, et residuum perfecto opere. In pecunia etc. . . In pace etc. . . Actum Tholoni, videlicet in appoteca scriptorii mei notarii. . . Et ego Jacobus Pavesii, notarius, etc. . .

(Arch. du Var, E. 660, fol. 322 v°. Protoc. de Jacques Pavès.)

X

GRAND CRUCIFIX DE L'ENTRÉE DU CHOEUR DE LA CATHÉDRALE DE TOULON.

1511.

Conventio inhita inter venerabilem virum Martinum Bermundi[1] *et magistrum Marcum de Furno, pinctorem.*

Anno Incarnationis Domini M V^c XI, et die XX mensis aprilis. Notum sit etc.., quod venerabilis et egregius vir dominus Martinus Bermundi, canonicus ecclesie cathedralis Tholonensis, parte ex una, et magister Marcus de Furno, pictor, habitator Tholoni, gratis etc.., ambo simul convenerunt, et conventionem invicem fecerunt, et pacta solemniter inhierunt, ut sequitur infra. — In primis enim convenerunt quod ipse magister Marchus teneatur et debeat depingere et deaurare Crucifixum noviter constructum in ecclesia cathedrali Tholonensi supra portam ingressus chori illius, et ymagines Nostre Domine, beati Johannis et Marie Magdalenes, modo et forma infrascriptis et vulgariter descriptis.

Primo, penhira lo mantel de Nostra Dame ambe azur fin, ambe de rosas d'or dessus, tantas quantas seran necessarias, ambe bors d'or ramezat a l'entor de la rauba, large de dos des: et la roba soteyrana sera tota d'or,

et la dyadema, dessus et desobtz, sera d'or. — Item, lo ymage de la Magdalena aura lo mantel de vermelhon damassat, lo plus riche que si poyra far, et la roba soteyrana sera d'or, los pels d'or, et la dyadema d'or, et las manegas seran d'or damassat, ambe son bort, et la boyta d'or. — Item, lo ymage de sanct Johan aura lo mantel dessus tot d'or, et bort damassat dessus et desotas, de laca fina, et lo bort de la roba dessus, de laca et azur sur lo purpre, damassat de fina laca, de dos des. — Item, la roqua sera a colors finas. — Item, lo drapellet del Crucific sera d'or, et lo incarnament sufficient et bon, et los pels et dyadema et barba seran d'or mat. — Item, lo lenhan que sostendra la cros, ambe los escrichs que seran donas, et la marqua, ambe altras colors que convendra. — Et tot aysso sera en los dichs ymages, tant davant que darrier, et la honte sera necessari de far a oly, ho fassa a oly; et totas las colors susdichas seran finas. — Item, que totas las causas susdichas seran fachas et perficidas una fes d'ayssi a Pandecosta prochanament venent. — Item, penhira lodich mestre Marc la cortina per mestre sobre lodic Crucific, et los bordons que la regiran, et fara ung solelh dessobz ladicha cortina. — Item, que per tot lodich obrage, lodich moss. Martin sera tengut de ly baylar et pagar des escus d'or de solelh. Et confessus fuit dictus de Furno se habuisse ab eodem domino Bermundi, in diminutione dicti precii, duo scuta auri cugni solis, que ibidem realiter habuit etc... De quibus... Actum Tholoni, in ecclesia cathedrali. Testes... Et ego Jacobus Pavesii, notarius etc.

(Arch. du Var, E. 665, fol. 17. Protoc. de Jacques Pavès.)

XI

GRILLAGE EN FER DE LA CHAPELLE CONSTRUITE PAR L'ÉVÊQUE DENYS BRIÇONET.

1513, 26 avril.

Pretium factum pro nobili Bertrando Licossa, civitatis Tholoni.

Anno et die premissis. Notum sit etc.., quod nobilis vir Bertrandus Licosse, civitatis Tholoni, gratis etc.., dedit et tradidit ad pretium factum magistro Marsallo Flaubelli, serralherio, habitatori Tholoni, presenti, opus infrascriptum, super (quo) convenerunt ut sequitur infra, partim vulgariter stipulantibus.

In primis, convenerunt quod dictus Flaubelli teneatur ut debeat construere unam cledam ferream pro capella nova quam reverendus in Christo pater et dominus dominus Dyonisius, miseratione divina Tholonensis episcopus, facit construi et edificari in ecclesia cathedrali Tholonensi, modo et forma sequentibus: videlicet, quod ipsa cleda erit bona et sufficiens, illamque bonam et sufficientem ipse Flaubelli faciet suis propriis sumptibus et expensis, grossitudinis paulo minoris illius clede capelle Sancte Concep-

tionis dicte ecclesie; et erit bene et decenter rotunda, videlicet, montans et traverses, et altitudinis duodecim palmorum super terram. — Item, quod summitas cujuslibet barre, sive de chascun montant, erunt a fulhages, videlicet alternative, videlicet, una a flor de lis, e altera a fuelhas de arangelier: et tos los fulhages seran estanhas, ben et degudament. Et quelibet inferior pars cujuslibet barre sit et esse debeat ambe sobasses. — Item, quod dicta cleda erit botida in duobus capis ponendis in pariete; et in qualibet volta de la botidura erit una barra, sive ung montant, de alt debas. Que quidem volta botidure erit unius palmi franchi a pariete. — Item, quod porta ingressus ipsius clede erit illius forme cujus est portractura michi notario per easdem partes tradita ibidem. — Item, quod molura que est supra dictam portam erit stagnata. — Item, quod supra dictam portam erunt arma dicti reverendi domini episcopi ferrea, prout continetur in ipsa portractura. — Item, quod ipse Flaubelli ipsam cledam ponet in loco suo, suis propriis sumptibus; verumtamen ipse Licosse habebit plumbum necessarium, et lapiscidam pro illam ponendo, suis propriis sumptibus. — Item, quod ipse Flaubelli totum opus predictum perficiet et perfectum reddet, hinc et per totum mensem junii proximum. — Item, quod ipse Licosse teneatur et debeat dare et solvere eidem Flaubelli, pro dicta cleda, florenos septem, sive ad rationem septem florenorum pro singulo quintali, itaque facere promisit: videlicet, nunc incontinenti florenos triginta, in diminutione totius pretii, et residuum pretii incontinenti perfecta et posita in suo loco dicta cleda. Et confessus fuit dictus magister Marsallus se habuisse et recepisse, in diminutionem totius pretii predicti, dictos triginta florenos a dicto Licosse: de quibus eumdem quitiavit... Actum Tholoni, in ingressu appotece scriptorii domus dotalis mei notarii... Et ego Jacobus Pavesii, notariue etc...

(Arch. du Var, E. 668, fol. 62. Protoc. de Jacques Pavès.)

XII

HORLOGE DE LA VILLE DE TOULON.

1516, 22 novembre.

Precium factum inter universitatem hominum civitatis Tholoni, et magistrum Dominicum Crespi, civitatis Grassensis.

Anno Incarnationis Domini M V^c XVI, et die XVII mensis novembris. Notum sit etc., quod honorabiles viri Stephanus Selhani et Robertus de Gardino, sindici et sindicariis nominibus universitatis hominum civitatis Tholoni, ac vice et nomine ipsius universitatis, in exequtionem ordinationis hodie in consilio facte et commissionis eis date, dederunt, tradiderunt et concesserunt ad precium factum, sive a presfach, ad construendum et faciendum

unum horologium pro dicta universitate, prudenti viro magistro Dominico Crespi, magistro sive artifici horologiorum civitatis Grassensis, ibidem presenti, etc., super quo gratis et sponte convenerunt et pepigerunt ut sequitur infra.

In primis enim convenerunt, etc., quod magister Dominicus Crespi teneatur et debeat facere et construere unum horologium dicte universitati Tholoni, bonum et sufficiens, cujus sedes, sive la gabia, sit et esse debeat latitudinis duorum palmorum et medii, et longitudinis trium palmorum et medii, et altitudinis sufficientis juxta latitudinem et longitudinem illius predictas. Et piloni, sive los piliers, illius sint et esse debeant fortes et firmi ad sufficientiam juxta illius magnitudinem. Et rote, sive las rodas, ipsius horologii sint et esse debeant danpse sive espessas, et magne sive grandas, bone et sufficientes ac ydonee, juxta magnitudinem ipsius sedis sive gabie. — Et nichilominus tenebitur idem magister Dominicus facere in eodem horologio monstrum, sive una ensenha, de la luna, en que termes es, et quant deu virar; et una man que monstrara per deforas quantas horas seran; et seran bonas et sufficientas. Et trassara sive senhara la mostra, sive las regas necessarias designans las dichas horas. Et fara la dicha luna de la grossor que voldran los dichs sendegues; et sera de eram. — Et omnia premissa faciet ipse dictus Dominicus, et facere tenebitur, suis propriis sumptibus. Verumtamen dicta universitas tenebitur facere, seu fieri facere, lignamina sive lo lenham necessari per la dicha mostra: et la fara penhar la dicha universitat a sos propris despens; sic et taliter quod ipse magister Dominicus non tenebitur aliquid facere in camera, neque en lo enfytament, ni pinctura, ni bastiment necessari al dich reloge, mays solament en las causas susdichas de la ferramenta del dich reloge. — Et tenebitur ipse magister Dominicus dictum horologium facere et construere modo et forma predictis, bonum et sufficiens, et perficere ad factum et perfectum reddere, et in suo loco, in quo ipsa universitas illud ponere voluerit, positum sive mes et assetat, suis ipsius Crespi propriis sumptibus et expensis, hinc ad festum beati Archangeli proxime venturum. — Item, similiter convenerunt etc.., quod si contingeret quod postquam dictum horologium erit positum perfectum in suo loco, si dissarquessa, uno fes ho plusors, quod ipse magister Dominicus Crespi teneatur et debeat, totiens quotiens opus fuerit, et requiretur parte dicte universitatis Tholoni, intelligendo quamdiu ipse magister Dominicus vivet in humanis, et erit in statu quod possit huc venire ad ipsum horologium aptandum, illud venire aptatum, et aptare bene et decenter, sine aliquo custu dicte universitatis nisi tantum quod ipsa universitas tenebitur, totiens quotiens requisitus ad hoc veniet, sibi dare et prestare sumptus, et ejus equitature et servitori, veniendo et redeundo Grassam, et quamdiu propterea steterit in hac civitate Tholoni. Nisi ipsum horologium fuisset voluntarie devastatum; quo casu ipse Crespi ad premissa non

teneretur. — Item equidem convenerunt quod dicta universitas teneatur et debeat, suis propriis sumptibus, facere et ministrare sumptus sive victum eidem magistro Dominico, et ejus equitature et servitori, tandiu quandiu manserit in hac civitate Tholoni, en pausant en son luoc lodich reloge et la mostra. — Item etiam convenerunt quod dicta universitas teneatur et debeat eidem magistro Dominico dare, tradere, solvere et realiter expedire, pro toto dicto opere, bene et perfecte facto et perfecto, florenos tricentum monete Provincie, terminis sequentibus; videlicet, hinc ad primam diem mensis januarii proxime venturi florenos centum, et hinc ad festum beati Johannis Baptiste florenos quinquaginta, et reliquos centum quinquaginta florenos incontinenti facto, perfecto et in loco suo posito dicto opere. Actum Tholoni, in appotheca scriptorii mee domus dotalis. Testes, Jacobus Enguilranni de Valleta, Petrus Botini de Garda, Honoratus Bosqueti, ejusdem castri de Garda. Et ego Jacobus Pavesii, notarius, etc.

(Arch. du Var, E. 670, fol. 224 v°. Protoc. de Jacques Pavès.)

XIII

GRANDE CROIX DU CIMETIÈRE DE SAINT-MICHEL.

1518, 29 avril.

Precium factum pro nobili Bertrando Licosse et magistris Guilhelmo de Bitre et Francisco Senelle.

Anno et die premissis. Notum sit etc.., quod nobilis Bertrando Licosse, civitatis Tholoni, gratis, etc.., dedit, tradidit et concessit ad precium factum magistris Guilhelmo de Bitre et Francisco Senelle, pictoribus, nunc Tholoni commorantibus, presentibus, etc.., ad pingendum et deaurandum crucem fusteam cimiterii dicti Sancti Michaellis ecclesie cathedralis Tholonensis, extra muros dicte civitatis Tholoni, modo et forma infrascriptis, super quibus convenerunt et pepigerunt ut sequitur infra.

In primis enim convenerunt... quod ipsi pictores teneantur et debeant ipsam crucem bene et decenter depingere et deaurare de fin or bruni et finas colors; videlicet, l'ymage del Crucific ben et degudament incarnat, et las brayas, los pels et la barba, d'or. Et l'ymage de Nostra Dama, la corona et lo mantel d'or, et la cota, de asur, et la lampea que la sosten, de bonas et finas colors. Et lo pilier de la cros, tant lo drech que lo travers, sera de porfire roge, et los botz d'or, et dos detz a la volta. Et los fulhages que si mostron seran d'or, et lo demorant, de color; et las quatre talhas fachas a jort, sive poyntas, seran ossi d'or. Et lo subassament de ladicha cros sera aussi d'or. Et lo pilier que sosten ladicha cros sera de asur; et totas las flor de lis que hi son, seran d'or. Et lo sobassa-

ment deldich pilier sera de porfire, et sera vernissat, la honte besonh sera. — Et totum dictum opus finient et perficient... hinc ad tres menses proximos. — Item, quod pro toto dicto opere, dictus Licosse teneatur dare, tradere et solvere eisdem pictoribus florenos XXI, et unam barrillam vini meri... Actum Tholoni... Et ego Jacobus Pavesii, notarius, etc.

(Arch. du Var, E. 672, fol. 47. Protoc. de Jacques Pavès.)

XIV

RETABLE (DE SAINTE-CATHERINE) PAR HONORÉ GUIRAMAND.

1521, 14 juin.

Anno Incarnationis Domini M V^c XXI, et die XIIII junii. Notum sit quod honorabilis vir magister Johannes Fassilis, mercator civitatis Tholoni, gratis, etc.., dedit ad precium factum magistro Honorato Guiramandi, lignifabro ejusdem civitatis Tholoni, presenti, etc.., ad faciendum et construendum opus infrascriptum, super quo convenerunt ut sequitur. — In primis, convenerunt quod dictus Guiramandi teneatur et debeat facere et construere eidem Facilis unum retabulum bonum et sufficiens, cujus campus sit et esse debeat de ligno nucis. Et sera lodich retaule de la grandor, modo et forma que es lo retaule de sanct Joseph de la gleysa cathedral de Tholon, exceptat lo parquet del mitan, lo qual sera infonsat de melve (?) per hi poder metre ung ymage relevat. — Item, que la talha del revers deldich retaule sera de telh, et de la faysson del parament del grant altar de ladicha gleysa. — Item, quod ipse Guiramandi dictum opus faciet et perficiet, et perfectum reddet, bene et decenter, suis propriis sumptibus et expensis, hinc ad festum Nativitatis Domini proxime venturum. — Item, quod ipse Facilis teneatur et debeat pro eodem retabulo dare et solvere, ac realiter expedire eidem Guiramandi florenos viginti sex monete Provincie... Actum Tholoni... Et ego Jacobus Pavesii, notarius, etc.

(Arch. du Var, E. 674, fol. 19. Protoc. de Jacques Pavès.)

XV

STATUE DE SAINTE CATHERINE, PAR L'IMAGIER MATHIEU BOLLENS, D'ANVERS.

1521.

Precium factum pro magistro Johanne Facilis et magistro Matheo Bollens.

Anno premisso [1521] et die penultimo mensis jullii. Notum sit, etc.., quod honorabilis vir magister Johannes Facilis, mercator civitatis Tholoni, gratis, etc.., dedit ad precium factum opus infrascriptum magistro Matheo Bollens, lignifabro, ymagerio loci d'Anvers, presenti, etc.., super quo convenerunt ut sequitur infra.

In primis enim convenerunt quod dictus Bollens teneatur et debeat facere et construere unam ymaginem sancte Catherine, ligni nucis, boni et sufficientis, ac ipsam ymaginem bonam et sufficientem, altitudinis quatuor palmorum et medii, cum corona, tenentem unum ensem in una manu, et in alia matutinas, et sub pedibus illius unum regem, cum rothis fractis, cum uno angelot tenentem ensem, ambe degudas contenensas, et ben et degudament portrachs: dictumque opus perficere et perfectum reddere, hinc et per totum mensem septembris proximum. — Item, quod incontinenti, perfecto dicto opere, dictus Facilis teneatur et debeat pro illo dare et solvere dicto Bollens florenos sexdecim... Actum Tholoni... Et ego Jacobus Pavesii, notarius, etc.

(Arch. du Var, E. 674, fol. 56. Protoc. de Jacques Pavès.)

XVI

TABLEAU DU RADIX JESSE, PAR DIDIER DE LA PORTE.

1525, 24 octobre.

Pretium factum inter dominum priorem confratrie Sancte Conceptionis et magistrum Desiderium de la Porta, pictorem.

Anno et die premissis. Notum sit etc... quod probus vir magister Honoratus Marini, prior venerande confratrie Sancte Conceptionis glorissime virginis Marie, gratis etc.., dedit ad pretium factum magistro Desiderio de la Porta, pictori, habitatori de Soleriis, presenti etc.., ad depingendum et faciendum opus infrascriptum, super quo convenerunt ut sequitur, ut continetur in quadam parcella papiri in vulgari descripta, cujus tenor sequitur.

Segon si los patils entre monsenhor lo prior de la Sancta Conception et mestre Deydier de la Porta, pintre, habitant de Solies. — 1525, dic 24 d'octobre. — Primo, que lodich mestre Deydier sera tengut et deura ben et degudament far sive penher ung Radix Jesse, en lo tableau que es sobre la capella de la Sancta Conception en la gleysa cathedral de Tholon, en la forma et maniera que s'ensec. Videlicet, que lodich mestre Deydier sera tengut donar bon blanc, et nerviar et telar las joinctas a colla forta. Et fara lo revers deldich tableau tot daurat d'or brunit; et lo coronament, las moluras et l'entorn dels montans, et desoto, seran totz dauras d'or brunit fin. Entre lo plat del revers, ung trone d'angels, so es, en cascun parquet ung angel portant so que li sera devisat; lo drap dels angels, de blanc et negre; los encarnamens de ladicha penchura fachas en oly, ben degudament et sufficientament. La Nostra Dama sera granda coma lo natural, et al darrier de Nostra Dama, lo camp de asur, ambe petis raysses d'or fin. Al dessus lodich ymage de Nostra Dama, aura dos angels portant la coronna d'or. — Item, lo Jesse, plus grand que lo natural; et quatre

prophetas als quatre cantons, plus grans que lo natural: et lo camp de darrier de tot lodich retable sera de ajur clar. — Item, los Reys que seran entorn de l'aubre, seran, las coronas d'or, et los septres ossi d'or brunit: las dyademas que hi seran, seran profiladas d'or. Et to l'or que sera en lodich retable sera or fin; et aussi, tot lo asur sera fin, et totas las colors seran bonas et sufficientas, coma si aperten. Et en lo plat dels montans, fara ung fris a l'antiqua; et lo camp deldich fris sera de asur; et las dichas frisas seran rousadas d'ocro; et lo traversier, dessus et dessoto, seran de fris a l'antiqua, ho cornis rousat d'ocro como los altras fris. Et tot lo camp deldich retaule sera de asur fin et clar; et tota la draparia sera de blanc et de negre: et las lesieras ronjadas de jaune. Et tot lodich obrage fara ben et degudament, et sufficientament; et rendra fach et perfect, una fes d'ayssi al jort de la Sancta Conception prochanament venent. — Item, lodich monssnhor lo prior sera tengut pagar aldich mestre Deydier, per lodich obrage, florins cent et vint: so es, al jort d'uey, doze escus; et altres doze escus, quant sera fach la mitat de l'obra; et la resta, perfect lodich obrage. — Item, lodich prior fara far las estagieras, et aura tot lo lenhan et cordas per aquo necessarias; et pagara las candelas que luy faran mestier per veser besonhar. — Promittens etc... Sub expressa etc... Renunciantes etc... De quibus etc... Actum Tholoni, in appoteca scriptorii domus dotalis mei notarii. Testes, magister Johannes Guiramandi, Michael Girardi de Tholono. Et ego Jacobus Pavesii, notarius etc.

(Arch. du Var, E. 677, fol. 160 Protoc. de Jean Pavès.)

XVII

RETABLE DES SS. CRÉPIN ET CRÉPINIEN AUX DOMINICAINS DE TOULON.

1525, 27 octobre.

Pretium factum inter dominos priores confratrie sanctorum Crespini et Crespiniani, et magistrum Johannem Guiramandi.

Anno premisso et die XXVII mensis octobris. Notum sit etc... quod providi viri magister Andreas Alardi, Petrus Ferrandi et Henricus Tassilis, priores venerande confratrie sanctorum Crespini et Crespiniani, civitatis Tholoni, gratis etc.., presentibus ibidem, annuentibus et consentientibus, ac ita fieri persuadentibus probis viris magistris Martino Grannhardi, sabbaterio, Johanneto Dominici, Dionisio Chartrassii, Pancrassio Audemaris, Johanne Roque, Petro Vitrole et Petro Isnardi, sabbateriis dicte civitatis, dederunt ad pretium factum, ad construendum et faciendum opus infrascriptum, magistro Johanni Guiramandi, lignifabro et ymagerio civitatis Tholoni, habitatori civitatis Aquensis, presenti etc.., super quo convenerunt ut sequitur infra. — In primis convenerunt... quod dictus Guiramandi tene-

atur et debeat facere et construere, bene et decenter, unum retabulum ad honorem et laudem Dei, et beatorum Crespini et Crespiniani, modo et forma inferius particulariter et vulgariter descriptis.

Videlicet, fara lodich Guiramant lodich retaula a l'antiqua, loqual aura au mitan l'ymage de Nostra Dama de pietat ambe son enfant, et ung ymage de sanct Johan, vers la testa, et ung ymage de la Magdalena als pes, ambe la boyta; et dos ymages, so es, de sanct Crespin et sanct Crespinian, losquals ymages seran sa et la de l'ymage de Nostra Dama, et auran d'alt los dichs ymages tres pals et miech, et seran totz relevas de noguier. Et aura lodich retaule non palmes de large et des palmes d'alt, incluses l'escabel et la cauquilha. Et aura aussi lodich retaule, a cascun costat, ung chandelier a l'antiqua, ambe capitel aussi a l'antiqua; et dessus, una frisa, et una cornissa dessus la frisa, et dessus la cornissa, una coquilha, en que hi sera Dieu lo Payre, a mieja bossa. Et tot sera de noguier, bon et sufficient; et la cayssa que sera dintre la massonaria, en qui si metran los dichs ymages, sera de melve. Et aussi fara unas portas al dich retaule, totas de melve, so es, de falquetas. — Item, quod dictus Guiramandi dictum opus bene et decenter construet et perficiet, et in suo loco ponet, hinc et per totum mensum maii proxime venturum: itaque facere promisit, suis sumptibus et expensis. — Item, quod dicti domini priores, pro toto dicto opere bene et decenter facto et constructo, teneantur et debeant dare et solvere, uti priores predicti, eidem Guiramandi, florenos centum monete Provincie; et ipse magister Petrus Ferrandi, nomine suo proprio et ex sua propria pecunia, florenos decem; et sic universaliter, florenos centum et decem. Itaque facere promiserunt, ut sequitur infra: videlicet, ipsi priores, nunc incontinenti, florenos tringinta tres et grossos quatuor, quos ipse Guiramandi confessus fuit se habuisse ibidem...: residuum vero dictorum centum florenorum dicti priores, et reliquos decem florenos dictus Ferrandi proprio nomine, solvere promiserunt, illo perfecto dicto opere, et per eumdem Guiramandi in suo loco posito. Renunciantes etc... Promittentes etc... Actum Tholoni, in magno reffectorio conventus Predicatorum... Et ego Jacobus Pavesii, notarius etc.

(Arch. du Var, E. 677, fol. 163 v°. Protoc. de Jacques Pavès.)

XVIII

RELIQUAIRE EN ARGENT POUR LA FÊTE DE SAINT CYPRIEN.

1526, 5 janvier.

Pretium factum pro venerabili Capitulo Tholonensi et confratria sancti Cipriani, ac magistro Jacobo de Mosteriis, aurifabro.

Anno Incarnationis Domini M V^c XXV et die quinta januarii. Notum sit etc... quod reverendus parte venerabilesque et egregii viri domini Gaspar de

Glandeves, prepositus, Andreas Ricardi, precentor, Johannes de la Landa, Petrus Signerii, Philippus Facilis et Anthonius Fornerii, canonici venerande ecclesie cathedralis Tholonensis, nunc soli residentes et Capitulum residens facientes; necnon idem dominus Andreas Ricardi, dominus Honoratus Turrelli, Anthonius Selhani, et magister Johannes Aycardi, notarius dicte civitatis Tholoni, uti priores venerande confratrie beati Cipriani ejusdem ecclesie cathedralis: cupientes, ut dixerunt, augeri facere et in formam sublimiorem construi facere caput argenteum ipsius beati Cipriani, pro recondendo in eodem reliquias sive ossa capitis ipsius sancti; igitur, omnes simul, unanimiter et concorditer, dictis nominibus, dederunt ad pretium factum discreto viro magistro Jacobo de Mosteriis, aurifabro civitatis Massilie, ad faciendum et construendum caput ipsius sancti Cipriani argenteum, super quo convenerunt ut sequitur.

In primis enim, convenerunt quod dictus magister Jacobus de Mosteriis teneatur et debeat facere et construere dictum caput, cum suo subassamento et angelis, ex argento sibi per dictos dominos de Capitulo et priores tradendo, bene et decenter, ac probe et legaliter, juxta formam sive portrach super hoc factum, et existens et remanens in manibus dicti domini precentoris, scriptum nomine ipsius de Mosteriis et ipsius manu propria, et melius sive magis pulcrum, si voluerit et potuerit. — Item, quod idem de Mosteriis teneatur et debeat facere et construere, videlicet faciem et spatulas, bene et decenter prout supra, et perficere ac perfectum reddere hinc ad Pascha proximum; et illud faciat, et facere debeat et teneatur, infra hanc civitatem Tholoni et non alibi, ex ipso argento prout supra sibi tradendo, et quod ipsi Capitulum et priores tradere teneantur; et ipse de Mosteriis ipsum argentum extra presentem civitatem Tholoni extrahere non debeat, et super hoc cavere et ydoneam cautionem prestare teneatur. — Item equidem, convenerunt quod idem de Mosteriis, postquam ipsum Capitulum et dicti priores, presentes aut futuri, dicte confratrie, sibi tradiderint argentum necessarium pro dictis subassamento et angelis, teneatur et debeat illud et illos facere et construere, juxta dictum portractum prout supra, ex ipso argento, infra decem octo menses a die expeditionis dicti argenti sibi fiende in antea computandos, et hoc, in presenti civitate Tholoni vel Massilie, aut alibi, infra tamen Provinciam et non extra. — Item, quod fundendo dictum argentum, tam pro capite predicto, sive facie et spatulis, quam subassamento et angelis, sibi tradendum, teneatur et debeat ipse magister Jacobus de Mosteriis eidem Capitulo et prioribus tradere lo contrapes et la tocha dicti argenti sibi tradendi, tam pro facie et spatulis quam subassamento et angelis. — Item, quod pro factura et laboribus premissorum, dicti Capitulum et ipsi priores, presentes et futuri, teneantur et debeant dare et solvere ipsi de Mosteriis, ad rationem quinque florenorum cum dimidio pro qualibet marcha argenti, ut sequitur, videlicet, quando facta erit facies cum spatulis, pretium illius ad rationem

premissam; et pretium del subassement et angels, etiam quando factum fuerit, et ad rationem premissam, juxta pondus illius. — Item, quod etiam teneatur et debeat idem de Mosteriis dictum opus bene et decenter deaurare; verumtamen ipsum Capitulum et ipsi priores teneantur et debeant eidem tradere aurum necessarium et mercuriales pro ipsa fienda deauratione. — Item, quod equidem teneatur idem de Mosteriis fidejubere ydonee, quando recipiet argentum pro subassamento et angelis fiendis. Renunciantes etc... Actum Tholoni, in camera Capitulari domus ipsius Capituli..., Et ego Jacobus Pavesii, notarius etc.

(Arch. du Var, E. 677, fol. 207 v°. Protoc. de Jacques Pavès.)

XIX

PEINTURE DU RETABLE DE LA CONFRÉRIE DE SAINT CRÉPIN.

1528, 28 janvier.

Pretium factum pro confratria sanctorum Crespini et Crespiniani, et magistro Desiderio de la Porta, pictore.

Anno premisso et die XXVIII januarii. Notum sit etc... quod discreti viri magister Dionisius Chartrassi, Johannes Hermeline alias Pelat, et Bertrandus Alardi, sabbaterii, priores venerande confratrie sanctorum Crespini et Crespiniani civitatis Tholoni, gratis et sponte... dederunt et tradiderunt ad pretium factum magistro Desiderio de la Porta, pictori, habitatori dicte civitatis Tholoni, presenti etc.., ad faciendum opus infrascriptum, sive pingendum retabulum sanctorum Crespini et Crespiniani, quod est in capella eorundem sanctorum, que est in ecclesia conventus Predicatorum dicte civitatis Tholoni: super quo convenerunt ut sequitur infra vulgariter scriptum.

Primo namque convenerunt. que lodich mestre Deydier sera tengut penher lodich retaule, ben et degudament, ambe bonas et sufficientas et finas colors, et daurar como s'ensec. Videlicet, en l'escabella del dich retaule fara sinc historias, so es de sanct Crespin et Crespinian, las quatre, et la sinquena sera al mitan, de la resurrection de Jhesu Christ; et las moluras de la dicha escabella seran dauradas d'or fin brunit. Et seran finas las colors, ambe oly, Nostre Senhor incarnat ambe oly, et los drapelles d'or brunit. — Item, lo ymage de Nostra Dama, lo mantel sera de fin azur, et las lesieras, d'or; et lo dessobz del dich mantel sera d'or brunit; item, dessus lo mantel, aura de florons d'or mat. — Item, l'ymage de sanct Johan, la rauba sera d'or brunit, et lo mantel d'argent brunit, et glassat de roge clar; los pels d'or mat; la corona de l'ymage de Nostre Senhor de vert, ambe oly. — Item, la Magdalena la cota d'or brunit, et lo mantel d'argent brunit, glassat de roge clar. — Item, l'ymage de

sanct Crespin, le sayon sera de broquat d'or, relevat, et lo camp sera glassat de lacca veniciana: et lo mantel sera de roge clar, et las caussas d'or brunit, glassadas de roge clar, et lo encarnament ambe oly, coma si aperten. — Item, l'ymage de sanct Crespinian aura l'auqueto de broquat d'or relevat, et campeiat de asur; et lo mantel de asur fin, ambe florons d'or mat, et las caussas d'or brunit. — Los marchapes dels ymages seran de jaspis et de semblansa de porfiri; et lo dorsier de darrier los ymages seran penchs a plata peinctura, ambe dos layrons, et lo pays del Mont Calvari, comme si aperten, de bonas colors finas a destrempa, vernissat. — Item, lo dessus del dorsier, que es de taula de melve, seran de rosas a l'antiqua, et lo camp sera de asur, fach a moda de massonaria. — Item, los candelabres los basses et capitels seran d'or brunit, et las moluras, et la frisaria que regna al mitan, seran d'or brunit, et lo camp de asur. — Item, lo quitran sera d'or brunit de blanc polit: et lo creyneaux, lo camp sera de asur. — Item, la frisa que es au dessus, sera d'or brunit, et lo camp de asur. — Item, la cornis et altras moluras en aquel apertenent, seran d'or brunit, et los creneaulx de asur. — Item, la molura que es a l'entorn de Dieu lo Payre, sera d'or brunit, et tot a l'entorn de Dieu lo Payre sera un cors d'angels ambe oly, a plata forma. — Item, Dieu lo Payre sera tot d'or brunit et de roge clar. — Item, lo roleaux et dalphins seran d'or brunit. — Item, las portas seran coment s'ensec; videlicet, de foras, seran sanct Crespin et sant Crespinian, ambe dos priors, dessa et dela, aginolhas, tenens cascun ung syre, en blanc et negre, ambe massonaria a l'entorn, a l'antiqua. Et de dintre las dichas portas, chascuna aura dos historias, justa las historias de sanct Crespin et sanct Crespinian, coma ordonara monsenhor lo prior del dich convent, ambe finas colors ambe oly. — Item, quod premissa omnia ipse magister Desiderius de la Porta faciet seu depinget, modo et forma premissis, et perfecta reddet bene et decenter, videlicet, dictas ymagines hinc ad festa Pasche proxime ventura, et totum residuum hinc ad festum sanctorum Crespini et Crespiniani proximum. — Item, quod pro toto dicto opere, dicti priores teneantur et debeant dare et solvere eidem magistro Desiderio, summam florenorum centum monete Provincie, ut sequitur; videlicet, nunc et incontinenti, florenos viginti quatuor..., et residuum eidem solvere teneantur, videlicet, hinc ad dictum festum beatorum Crespini et Crespiniani proximum, tantum quantum fuerit peccunie in boyta dicte confratrie; et inde, anno quolibet in dicto festo, tantum quantum fuerit in dicta boyta, donec et quousque fuerit eidem magistro Desiderio de dicta summa integre satisfactum... Actum Tholoni, in parvo reffectorio dicti conventus Predicatorum... Et ego Jacobus Pavesii, notarius etc.

(Arch. du Var, E. 679, fol. 141. Protoc. de Jacques Pavès.)

XX

BANNIÈRE DE LA CONFRÉRIE DU CORPUS DOMINI.

1529, 22 novembre.

Pretium factum pro venerabili confratria Corporis Christi civitatis Tholoni.

Anno Incarnationis Domini MV^c^XXIX et die XXII mensis novembris. Notum sit etc... quod honorabiles viri magistri Honoratus Marini et Manuel Garnerii, civitatis Tholoni, priores et eo nomine devote confratrie Corporis Christi ecclesie cathedralis civitatis Tholoni, gratis etc.., dicto nomine dederunt, tradiderunt, concesserunt ad pretium factum, et titullo pretii facti, magistro Petro Capioni, loci de Someyre, presenti, ad construendum quamdam ipsius confratrie banderiam, modo et forma, ac sub pactis et conventionibus inferius in sermone vulgari descriptis, de ipsarum partium consensu.

Premierament, es tengut lodich Pierres Quapion de far dous anges en chascuna banda, tenent ung calici en leur man; d'autour de tres pals de franc, despueis la diadema jusques als pies; et las allas dels dichs anges seran ondeiadas, et de seda. — Item, fara lodich mestre Quapion lo calissi d'or, et l'ostia d'argent: las diademas[1] dels anges, d'or dormen: las lezieras de las manchas et del collet, et del fons de l'auba, d'or dormen; et lo demourant fournida de seda, talla coma convendra a l'obra. — Item, fara en chascuna banda dous escussons, videlicet, ung de las armas del rey, et l'autre de las armas de la present cieutat, de la grandeur de aquellas que son en la capella de ladicha confreria; et fara lo champ de las armas de ladicha villa, de azur, et la croux, d'argent. — Item, seran tengus lous dichs prieux de aver lo taffetas ho damas neccessari, als despens de ladicha confraria, et lodich mestre Quapion pausar ladicha bandiera sus lodich taffetas, ben et degudament, a sous despens. — Item, promet sourtir ladicha obra d'ayssit a Pascas prochanament venent, et interim, pourter a Tholon, a sous despens. — Et pro satisfactione premissorum, dicti domini priores, dictis nominibus, eidem solvere promiserunt scuta solis sex, incontinenti recepta ipsa banderia, modo et forma prescriptis. Promittentes etc... Actum Tholoni in apotheca mei notarii. . . Et ego Marcus Salvatoris, notarius, etc.

(Arch. du Var, E. 744, fol. 279. Protoc. de Marc Salvatoris.)

[1] Ce mot est écrit par deux fois *diedama*.

XXI

JOUEUR DE TAMBOURIN ET DE GALOUBET À TOULON.

1532, 8 janvier.

Conventio inter magistrum Petrum Dionisii, istrionem, parte ex uno, et Nicolaum Marini, Johannem de Clusa, et Stephanum Royerii, parte ex altera.

Anno et die premissis. Notum sit etc... quod magister Petrus Dionisii, barbitonsor et istrio, taborin, habitator civitatis Tholoni, parte ex una, et magister Nicolaus Marini, calsaterius, Johannes de Clusa, lignifaber, et Stephanus Royerius, barbitonsor dicte civitatis Tholoni, omnes simul..., parte ex altera, gratis etc.., per se et suos etc.., convenerunt ut sequitur.

In primis enim convenerunt... quod dictus Dionisii teneatur et debeat sonare cum fistula et taborino, singulis diebus dominicis et festis colibilibus, hinc ad Carnisprivium proximum, et etiam diebus aliis non festivis, durantibus quindecim diebus proximis dicto Carnisprivio, incluso die ultimo ipsius Carnisprivii; scilicet, sumpto prandio et sumpta sena juxta solitum, in domibus indicandis, usque ad decimam horam noctis; et tribus diebus ultimis ipsius Carnisprivii, usque ad mediam noctem, et ad lucem diei sequentis, si opus sit et amorum necessitas suadeat. — Item, convenerunt... quod dictus Dionisii teneatur et debeat sonare cum fistula et taborino, etiam in friscis sive moresquis fiendis per quascumque personas, citra tamen obmissionem dansarum temporibus permissis saltari solitis; et quod dimidia consecutionis satisfactionis dictarum friscarum sit ipsorum Marini de Clusa et Royerii, et alia dimidia ipsius Dionisii. Declarantes quod si ipsi, aut aliquis alius de eorum societate et trayn vellet facere moriscas, quod aliis non existentibus de eorum societate preferantur; et quod teneantur solvere ipsi Dionisii dimidiam partem talis sonationis, sive laboris. — Item, convenerunt quod dicti Marini, de Clusa et Royerii teneantur eidem Dionisii dare panem, vinum et obsonia pro merendando, singulis diebus quibus sonabit, aut illorum loco, grossum unum quolibet die. — Item, convenerunt quod dicti Marini, de Clusa et Royerii teneantur et debeant eidem Dionisii dare et solvere pro laboribus premissis, ultra premissa, pro toto dicto tempore, florenos sex, prout et ita facere promiserunt.., ut sequitur, videlicet, nunc incontinenti florenos duos, quos dictus Dionisii confessus fuit se habuisse et recepisse..; et hinc ad quindecim dies proximos, totidem, videlicet alios florenos duos; et die jovis Carnisprivii proximi, de mane, restantes duos florenos, in pecunia etc... — Item etiam convenerunt quod ultra premissa, dictus Dionisii teneatur sonare unam aubatam, singulis diebus, pro illo qui tali die faciet traynum, sive

banquetum, sine alia satisfactione... Actum Tholoni, in appotheca domus mei notarii publici... Et ego Johannes Pavesii notarius.

(Arch. du Var, E. 720, fol. 387. Protoc. de Jean Pavès.)

XXII

PORTES SCULPTÉES POUR LA GRANDE ENTRÉE DE LA CATHÉDRALE DE TOULON.

1532, 22 avril.

Precium factum venerabili capitulo Tholonensi et magistro Honorato de Clusa, lignifabro Tholoni.

Anno et die premissis. Notum sit etc.., quod congregati capitulariter in loco subscripto reverendi venerabilesque et egregii viri dominus Anthonius Pavesii, sacrista, Andreas Ricardi, precentor, Johannes de la Landa, Symon Moteti et Anthonius Tomacii, canonici venerabilis ecclesie cathedralis Tholonensis, capitulantes et capitulum tenentes, gratis etc.., dederunt ad pretium factum magistro Honorato de Clusa lignifabro Tholoni, presenti etc.., ad construendum opus infrascriptum, super quo convenerunt ut sequitur.

In primis enim, convenerunt... quod magister Honoratus de Clusa teneatur et debeat construere portas de nuce in magna intrata, bene et decenter scissas et scultas, a colombetas relevades a miege bosse, juxta poretraturam in papiro depictam, videlicet, a latere dicte portracture, in quo est ipsa portractura magis onusta, obragio a l'antique; et in parte superiori earumdem portarum etiam sculpere, videlicet, in alia earumdem la Nuntiada, et in alia Angelum, more solito, a miege bosse, prout supra; et hoc, suis ipsius de Clusa propriis sumptibus et expensis; et dictas portas ponere in loco suo, et suis ipsius de Clusa sumptibus. — Item, convenerunt... quod prefati domini et capitulum teneantur et debeant providere ipsi de Clusa de omni lignamine, ac de omnibus ferramentis pro dicto opere necessariis, suis ipsius venerabilis Capituli sumptibus et expensis. — Item, convenerunt quod dictus magister Honoratus de Clusa teneatur et debeat facere omnia ad dictum opus necessaria, exceptis tamen lignamine et ferramentis predictis, ac excepto quod non teneatur ponere seram nec pallamellas dictarum portarum; et dictum opus bene et decenter perfectum reddere, hinc ad tres menses proximos et interim. — Item, convenerunt... quod pro toto opere predicto, prefati domini et Capitulum teneantur et debeant eidem magistro de Clusa dare, solvere, tradere, solvere et realiter et cum effectu expedire florenos quinquaginta unum monete Provincie etc.., et hoc, illico perfecto dicto opere; in pecunia etc... Renunciantes etc... Actum Tholoni, in platea ecclesie cathedralis. Testes, magister Petrus Claperii de Sancto Maximino, Vincentius de Gardana. Et ego Johannes Pavesii, notarius.

(Arch. du Var, E. 721, fol. 39 v°. Protoc. de Jean Pavès.)

XXIII

CONVENTION PASSÉE AVEC DES MÉNÉTRIERS.

1536, 15 janvier.

Promissio pro nobili Johanne Francisco Moteti, civitatis Tholoni.

Dicta die decima quinta januarii. Notum sit etc... quod magistri Laurentius Seilhans, ville Insule Veneyssini, Petrus Tradieu, de Castro Reynardo, et Anthonius Belloni, loci de Chabeau, bona fide etc.., per se et suos etc... promiserunt et convenerunt nobili Johanni Francisco Moteti, civitatis Tholoni, presenti etc.., medio summe subscripte, eidem Moteti servire, bene et decenter, juxta et secundum pacta inferius sermone vulgari... descripta, hinc ad diem primam Cadragesime proxime.

Premierament, lous dichs Selhan, Tradieu, Bellon, menestriers, seran tengus tous tres ensemble, servir a las dansas, sive toucar, d'ayssi al premier jourt de Caremo prochana, tant de jourt que de nuech, honte voldra far tocar lodich Motet; embe talla condition, que tutos fes que toucaran, lodich Motet sie tengut lous dichs menestriers deffrear, ben et degudament, a sous despens. — Item, es de pati que cant lous dichs menestriers acomensaran de sonnar tous lous jours, lou dich Frances Motet lous deia nourrir tous lous jours, fins al dich premier jour de Carema, non obstant que non sonnessan sive touquessan. — Item, si durant lou dich temps, lous dichs menestriers touquavan a fermadas, que non leur sie rebatut de la soma soutoscricho, si non proportionablamant, temps per temps. — Item, que toutas las adventuras que elous auran, sien dels dichs menestriers. — Et pro satisfactione premissa, ultraque sumptus victuum eorumdem Selhans, Bellon et Tradieu, dictus Johannes Franciscus Moteti, gratis, per se et suos, dare et cum effectu expedire promisit eisdem presentibus etc... florenos sexaginta, quos solvere promisit in dicta die prima Cadragesime proxime... Actum Tholoni, in aula domus heredum Pollonie Gauffrede. Testes, dominus Anthonius Facilis, cannonicus, Petrus Arnulphi. Et ego Marcus Salvatoris, notarius.

(Arch. du Var. E. 749, fol. 350. Protoc. de Marc Salvatoris.)

XXIV

RABILLEMENT DES ORGUES DES DOMINICAINS DE TOULON.

1552, 25 octobre.

Pres faict pour le devot couvant des Jaccoupins.

Du vingt cinquiesme d'octobre. Sçaichent tous que congregez capitulairement au lieu que desooubz reverend et devotz religieux mestre Guillhaume de

Bosco, docteur en sacrée theologie, prieur moderne du convant des Freres Prescheurs de Thoulon, freres Maiximin Bruni, Honorat Raysson, Marin Pannon, Jacques Bestre, Jacques Baudon et Jacques Artigue, conventuaulx dudict convent, à son de cloche, pour celebration de ce contract, et pour evidente decoration de l'eglise dudict convant, tous unanimement, lesdicts religieux avec licence dudict prieur, et icelluy prieur avec bon plesir desdicts religieux, ont bailhé à pres faict, et par tiltre d'icelluy, à mestre Pierre Garneri, organiste dudict Thoulon, present et acceptant, pour luy et les siens, assavoyr : à rebilher les orgues dudict convant, et icelluy reduyre et metre bon et suffizant; aussi luy metre ung tramblant davantage, et construire troys soufflés, sive bouges, en la manière moderne. Et sera tenu ledict Garnier fournir tout ce que sera necessaire à ces despans. Et sera tenu ledict convant deffréer, durant la facture dudict pres faict, icelluy Pierre Garneri et son serviteur dans ledict convant, et par l'espace de deux moys et demy, et luy provoyr de une chambre, luy bailler huylle et lict, boys et chandelles pour sauder, et cuiller pour reffondre le plonp. Lequel pres faict sera tenu ledict Garneri sourtir bien et deuement, et dans deux moys et demy à compter du jour qu'il commansera dicte facture. Et sera tenu de faire bon et valable lesdictz orgues par l'espace de ung an et trois jours, à compter du jour que dict pres faict sera parachevé. Et la et quant par rapport de maistres expertz feust dict ladicte besongne n'estre deuement faicte, allors sera tenu dicte facture desmonter, et à ces propres despans habilher bien et deuement. Et ledict pres faict a promis sourtir, comme dict est, pour et moyennant quatorze escus sol; desquelz, en deduction, en a receu, en presences de moy notaire et tesmoingz soubz escriptz, six escus, desquelz a quicté ledict convant, avec pache de n'en faire jamais demande; et les huict escus de reste ont promis, eudict nom, lui fornir, incontinent parachevée dicte facture. A esté pache, que s'il estoit besoing croistre la tribune, ou bien concaver la muraillhe, pour loger les bouges, ledict convant sera tenu supporter ladicte declaration... Faict et publié par moy notaire soubsigné, audict Tholon, dans le grand reffectoire dudict convant.

(Arch. du Var, E. 754, fol. 141. Protoc. de Marc Salvatoris.)

XXV

RECONSTRUCTION DE LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME D'HUMILITÉ.

1561, 19 février.

Pris faict pour les prieurs des Batus de Nostre Dame de Thoulon.

Du XIXe de febvrier. Frère Jehan Lambert, Hugues et Pierres Francoys, prieur des Batus, frères Nicolas Fornier, Jehan Anthoine Julian, Jehan Chochon et Jehan Alardon, tous ensemble et chascun pour le tout,

tant en leur nom que des autres frères Batus leurs compaignons, ont bailhé à pris faict à Salvador Geoffroy, maçon dudict Thoulon, present, à haulser et faire une crotte à leur casète de Nostre Dame d'Humilité, hors les murs dudict Thoulon; aux paches ensuyvantz. C'est que ledict Salvador Geoffroy sera tenu, du quartier de midy de ladicte quasète, asseurer les murailhes de troys partz, assavoyr, du quartier de levant, acomenser le fondement, ainsi que a ja esté cavé, et du quartier de midy continuer la murailhe ja acomensée, et de ponent, acomenser le fondement, ainsi que a ja esté cavé. Et les dictes troys murailhes haulser, de la espesseur que sera de besoing, de la aulteur que sont les murailhes de ladicte quassete. Sur les dictes murailhes fera une crote, de la aulteur et fasson que est la crote faicte à la dicte quassète; et icelle crote joindra à l'arc de pierre qu'est en ladicte quasète. Et lesdictes murailhe et crote fera bonnes et suffisantes, le tout à diche et cognoissence de gens espertz. Et ladicte crotte couvrira de teules, bien et deuement. — Et pour faire ladicte facture lesdicts prieurs et Bastus seront tenus fornir audict Salvador Geoffroy le mortier, pierres et tout ce que luy sera necessaire pour ce faire, sur le lieu, hormis de estagieres et cindres, et mains hobres, que ledict Geoffroy aura et fornira a ses despens. — Et pour ledict pris faict, ilz seront tenus payer audict Geoffroy unzes escus d'or d'Italie, comme s'ensuyt: assavoir, dimenche prochain cinq escus, et le demeurant, à la fin de ladicte facture. Et lesdictz prieurs et frères seront tenus luy bailler les teules, sur le lieu. Et ledict Geoffroy sera tenu avoyr achepvé ladicte facture, d'icy à la feste des Rameaulx. Promettantz etc... Obligeantz... Faict à la boutique de Paulet Roche.

(Arch. du Var, E. 768, fol. 74 v°. Protoc. de Michel Cabasson.)

CACHETTE DE FONDEUR

DE L'ÂGE DU BRONZE,

À BAUTARÈS, PRÈS PÉRET (HÉRAULT).

Communication de M. Cazalis de Fondouce.

Dans le courant du mois de septembre 1895, MM. Jules et Justinien Chabaud, propriétaires à Péret[1], en défonçant un terrain au quartier de Bautarès pour y planter une vigne, rencontrèrent, enfoui assez profondément dans le sol, un grand vase en poterie grossière rempli d'objets de bronze qu'ils recueillirent. Informé de cette trouvaille je me rendis sur les lieux au mois d'octobre et je pus acquérir tous les objets qui la composaient.

Ce dépôt est la quatrième cachette de fondeur de l'âge du bronze trouvée dans le département de l'Hérault et la plus importante par le nombre d'objets qui la composaient. C'est à tort que l'on donne le plus souvent à ces petits dépôts le nom de fonderies. Celui de cachette de fondeur me paraît seul leur être approprié. On ne pourrait appeler fonderie que le lieu même où était établi l'atelier permanent ou passager du fondeur. On devrait donc trouver dans ces gisements, en même temps que les matières destinées à être fondues, les outils nécessaires à l'industrie du fondeur, moules, creusets, etc., ainsi que des traces de foyer.

Or il n'en est pas ainsi. On n'y trouve guère que des matières soigneusement ensevelies en terre comme pour les y cacher et, très accidentellement, quelque valve de moule peut-être hors d'usage. C'était donc bien plus sûrement des dépôts que les fondeurs ambulants, trop chargés de matières pesantes, confiaient à la terre pour les retrouver à une prochaine tournée. Le nom de cachette est donc bien celui qui leur convient.

[1] Commune du canton de Montagnac, arrondissement de Béziers.

Le vase trouvé à Bautarès était une sorte de grande marmite en poterie grossière de 8 millimètres d'épaisseur, noir, avec une légère couche à peine rougie à l'extérieur, par conséquent très peu cuit. Il tomba en morceaux entre les mains de MM. Chabaud lorsqu'ils voulurent le sortir de terre. Il était recouvert d'une pierre plate, d'une nature tout à fait différente de celle des roches de Bautarès. C'était une sorte de dalle qui avait dû être tirée du quartier de l'Arnède, dans la commune de Fontès.

Le poids total des bronzes de Bautarès est de 28,835 grammes, sur lesquels 10,400 grammes de lingots en 23 morceaux et 18,435 grammes d'objets divers : haches, bracelets, objets d'ornement, d'armement et de travail.

HACHES.

Les vestiges de cette catégorie consistent en 75 haches à douille et 9 fragments se subdivisant en plusieurs types qui se groupent dans deux séries :

1° HACHES À DOUILLE CARRÉE.

8 haches à douille carrée, avec renflement en bourrelet dans le haut, sans anneau, et 30 avec anneau. Dans quelques-unes, les deux faces latérales affectent une tendance à être brisées sur le milieu, de façon à donner à la section de la douille une forme hexagonale. Sur une seule, le tranchant est très développé et élargi des deux côtés, dans le genre du tranchant d'une hache à douille ronde dont il sera parlé plus loin.

2 haches avec double bourrelet dans le haut, sans anneau, et 5 avec anneau.

1 hache avec triple bourrelet dans le haut, avec anneau.

1 hache avec un seul bourrelet et anneau, présentant sur les faces deux mamelons terminant les arêtes.

1 hache avec un seul bourrelet et anneau, présentant sur une des faces une côte longitudinale, partant du bourrelet et se terminant au tiers de la hauteur de la hache par un cercle.

3 haches avec un seul bourrelet et anneau, présentant sur les faces trois côtes partant du bourrelet et se terminant au tiers de la hauteur par une goutte; 4 avec cinq côtes; 2 avec cinq côtes et double bourrelet.

Cette ornementation à côtes avec gouttes se retrouve en Bretagne et dans le comté de Suffolk en Angleterre.

Les 9 fragments de haches appartiennent tous à la classe à douille carrée. Ce sont deux extrémités supérieures à un bourrelet et anneau et 7 tranchants.

2° HACHES À DOUILLE RONDE.

5 haches à douille ronde, avec un bourrelet dans le haut, sans anneau; 12 avec anneau.

1 hache semblable, avec anneau, dont le tranchant est très développé à droite et à gauche, de façon à doubler presque sa largeur naturelle.

Ce sont donc 84 haches à douille qui sont représentées dans le dépôt de Bautarès, savoir 66 à douille carrée et 11 à douille ronde.

BRACELETS.

1° BRACELETS MASSIFS.

1 bracelet massif à tige ronde, dont la décoration consiste en 84 anneaux alternativement unis et striés dans le sens de la largeur du bracelet.

1 fragment du même genre.

12 morceaux de bracelets massifs à section ronde, présentant différents motifs de décoration linéaire, chevrons, dents de loup, etc.

2° BRACELETS CREUX.

6 morceaux de grands bracelets, à section angulaire ouverte vers l'intérieur, avec différents motifs d'ornementation au trait, chevrons, dents de loup, etc. Ces bracelets devaient offrir une certaine analogie avec ceux de Réalon, mais leur dos était à arête vive au lieu d'être rond.

Un fragment de bracelet, ruban à carène, offrant une grande analogie avec un bracelet de Réalon, mais plus étroit.

ARMES.

Une douille ou extrémité inférieure d'une pointe de lance.

2 talons de lance coniques, absolument semblables à celui de Rieux-Mérinville, qui est au musée de Narbonne [1].

1 manche de couteau plat avec épaississement tout autour, orné de chevrons.

APPLIQUES.

Une sorte d'applique en forme de losange, incurvée, percée aux quatre angles de trous pour la fixer.

5 plaques en forme de trapèze, portant dans la partie étroite deux appendices latéraux qui se repliaient pour envelopper l'objet sur lequel elles devaient être placées.

OUTILS ET MÉTALLURGIE.

1 ciseau à douille carrée, sans anneau.

1 valve de moule en bronze. Les moules en bronze sont assez rares. On en cite pourtant quelques-uns dans la vallée du Rhône, en Suisse, en Allemagne, dans les Îles Britanniques, dans les pays scandinaves. La valve de Bautarès appartenait sans doute à un moule à valves inégales, dont il était la moins profonde, ce qui fait qu'il ne m'a pas été possible de reconnaître au moulage de quel objet il était affecté.

6 fragments d'une sorte de baguette demi-ronde, dont l'un présente l'épaississement et l'évasement d'un culot. La destination de ces morceaux est assez difficile à préciser. Peut-être sont-ce de simples lingots ou des résidus de fabrication.

Enfin, dans la catégorie des objets qui se rattachent à l'industrie du fondeur viennent prendre place naturellement les 23 morceaux de lingots bruts qui complètent le dépôt de Bautarès. Ces lingots paraissent avoir été coulés simplement dans un creux, en forme de cuvette peu profonde, fait dans la terre, de façon à donner des gâteaux plus ou moins compacts et épais, amincis sur les bords.

Les bracelets et presque tous les autres objets que je viens de mentionner après ceux-ci sont des fragments d'objets rompus ou

[1] Mortillet, *Musée préhistorique*, pl. LXXXIII, fig. 253.

des objets hors d'usage, recueillis par notre fondeur ambulant au cours de sa tournée, pour en utiliser la matière. Il n'en est pas absolument ainsi des haches. La moitié seulement de celles-ci, et dans ce nombre il faut compter les 9 fragments, sont des haches endommagées ou hors d'usage. Toutes les autres, c'est-à-dire 40 sur 84, sont des haches qui sont mal venues au moulage et qui, ne pouvant être livrées ainsi au client, devaient repasser par le creuset.

A quoi faut-il attribuer cette grande proportion de haches mal fabriquées? On pourrait se demander si elle ne tiendrait pas à un état encore peu avancé de l'industrie du fondeur, dans lequel les opérateurs n'étaient pas absolument sûrs de leurs procédés et de leur tour de main, si elle avait été déjà signalée dans d'autres gisements analogues. Mais je ne sache pas qu'il en ait été ainsi, et je crois plutôt qu'il s'agit ici d'un cas particulier et que le vase de Bautarès renfermait le dépôt d'un débutant, encore malhabile dans son art. La valve de moule est elle-même empâtée et montre que l'ouvrier qui s'en est servi ne savait pas préparer son moule de façon à empêcher les adhérences du métal qui y était coulé.

Les haches à douille carrée, très communes dans le nord et le nord-ouest de la France, étaient presque inconnues jusqu'à ces dernières années dans le sud-est, à tel point que M. Chantre, rencontrant dans les musées quelques exemplaires de ces haches donnés comme provenant de localités du bassin du Rhône, met en doute ces provenances. « Comme il n'en a jamais été observé, dit-il, dans des stations ou des ensembles tels que les palafittes, les trésors ou les fonderies, je crois que les exemplaires ci-dessus indiqués proviennent de la Bretagne et des Côtes-du-Nord. »

La trouvaille de Bautarès ne permet plus de mettre en doute l'origine méridionale de ces haches. Les haches à douille carrée sont ici en grand nombre, et leur ensemble présente cette particularité de fournir à la fois des exemplaires absolument carrés et d'autres plus ou moins déformés, reliant à la série des premières ces quelques haches de la vallée du Rhône, dont M. Chantre dit qu'« on en rencontre cependant dans cette région dont les douilles ne sont pas complètement circulaires, sans être carrées. » A cause du passage insensible de la forme franchement carrée à ces formes déformées, je crois que celles-ci doivent être rattachées, comme je l'ai fait, au type à douille carrée.

Cazalis de Fondouce.

CONSIGNATION D'ARMES ITALIENNES

À LYON, EN 1561,

PAR M. J.-B. GIRAUD,

Conservateur du Musée archéologique de la ville de Lyon.

Entre deux larges voies navigables et sur la grande route de l'Italie, Lyon, par son génie commercial, ses banquiers universels, ses quatre foires annuelles célèbres dans toute la chrétienté, s'était maintenu place d'échange de premier ordre, et surtout point de pénétration éminemment favorable à la diffusion des produits apportés par le commerce transalpin. Parmi les nombreux étrangers qui avaient leurs comptoirs sur la rive droite de la Saône, entre le port Saint-Paul et le cloître emmuré des chanoines comtes de Lyon, un certain Stefano Mucio, citoyen milanais, se livrait à l'importation des armes italiennes. Ce commerce paraît avoir été largement rémunérateur si nous en jugeons d'après les corselets et les morions qui armaient les bandes de Mr de Strozzi [1].

Pour faciliter l'écoulement de sa marchandise, notre intelligent Lombard «estimant que ledit Genoud faisant profession de vendre armes, et qui estoit regnicole et habitant de laditte ville, auroit plus de faveur que lui qui estoit estrangier», lui en avait fait la vente pour la somme de 9,184 livres 15 sols tournois; mais cette vente était fictive «et combien que laditte vente ait esté ainsi faicte, la vérité fut que ledit Genoud n'estoit que commissaire pour vendre lesdittes armes; et que pour ce fère, ledit de Mussiz lui eust promis ung sol pour livre [soit 5 o/o] de provisions de ce qu'il en vendoyt, et luy rendre et payer tous les fraiz qu'il feroit, tant pour le nettoiage et fourbissure de ses armes que pour le rabillage et garde d'icelles». C'est le genre d'opération qui, sans avoir besoin

[1] Cf. Brantôme, *Couronels françois*... p. 649, éd. Buchon.

d'altérer la vérité en recourant à une vente simulée, s'exerce couramment aujourd'hui sous le nom de consignation.

D'après l'acte passé en 1561 par le notaire Claude Marchant, la marchandise consignée chez l'armurier Genoud comprend un large assortiment d'armures pour hommes de pied et cavaliers. Avec la plus grande partie des 280 corselets garnis et les 1,050 morions, il y a de quoi équiper un joli noyau d'infanterie, sans oublier les officiers qui peuvent choisir parmi les « morions dorés d'or de feuille, les corsellets gravés bien fournis de velours, et les rondelles gravées ou dorées avec leurs franges d'or et de soie ».

Pour être moins considérable numériquement, le lot des harnais et armures d'homme de cheval qui sont nécessairement d'un prix plus élevé, constitue encore un stock bien fourni. Dans tout cela, sauf trois hallebardes, pas une seule arme blanche, épée, dague ou lance, preuve que malgré les désordres de nos guerres civiles, les martinets savoisiens et dauphinois [1], comme qualité et quantité, suffisaient quand même à la consommation nationale et tenaient tête à la concurrence étrangère.

Parmi les réflexions que nous suggère la rédaction de Me Du Troncy, nous remarquons l'expression de « corcellet garni » qui s'entend de la cuirasse avec ses brassards, gantelets, cuisseaux et harnais de tête, soit l'armure défensive complète. Il y a encore le mot « scarpes » pour solerets, de l'italien *scarpa* « chaussure », et les « spallettes » copiées sur l'acte de 1561, qui en 1563 sont transformées en « espaullettes ». Dans cet arrangement pour solde, les armes rendues à de Mussiz sont en très petit nombre; leur écoulement a été facile, et cela n'a pas de quoi surprendre quand nous aurons fait connaître les procédés de nature extra-commerciale employés par la plus forte clientèle de Genoud. Sur le peu qui reste invendu, nous devons signaler la buffe d'homme d'armes et les seize bavettes. Pas un seul de ces objets n'a trouvé preneur, même en échange d'un simple reçu; on peut donc dire que vers 1560, ces accessoires défensifs de l'homme d'armes ne sont plus en faveur; absolument démodées, la salade des compagnies d'ordonnance et sa rigide bavière fixée au plastron [2] sont définitivement remplacées par l'armet et la bourguignotte.

[1] Pour ne parler que de la région du Sud-Est.

[2] Les salades en usage dont il peut encore être question sont très différentes de la jolie pièce de forge du xve siècle. Quant à notre texte évidemment inspiré

Avant de franchir le cap de sa liquidation, le capital marchandise confié à notre «commissaire regnicole» donna en plein contre un écueil qui fit une trouée brutale dans ses œuvres vives. Cet accident hypothétique, notre lombard l'avait escompté : «Prévoyant aussi ledit de Mussiz les troubles qui se descouvroient dès lors et qui bien tost après survinrent». Le baron des Adrets, entré par surprise à Lyon dans la nuit du 1er mai 1562, avait agi comme en pays conquis; englobée fatalement dans ce tragique épisode de nos discordes, la brillante ferraille militaire des fabriques milanaises était une proie trop attrayante pour être négligée, aussi Am. Genoud eut-il le dangereux honneur d'avoir le terrible baron et ses lieutenants pour clients obligatoires et probablement..... désintéressés, car on lui fit des billets ou «certiffications» sur le règlement desquels il lui fut permis d'avoir plus que des inquiétudes.

Que cette affaire un peu risquée ait donné des mécomptes à Étienne de Mussiz, nous l'admettrons volontiers, mais il en a certainement réussi d'autres bien meilleures, et beaucoup, car sa fortune a marché rapidement [1]. N. de Nicolay, dans sa *Description* écrite vers 1573 [2], le classe comme possédant les paroisses de Morancé, Civrieu, Lozanne, Chazay d'Azergue et Dompmartin, «bons païs et fertiles à bletz et vins, qui souloient estre à l'abbé et abbaye d'Aisnay, mais à présent sont possédés par le sieur Stephano Mutio qui l'a acquis dudict abbé suivant l'édict du Roy». Enfin en 1574, c'est-à-dire onze ans après le règlement de son marché avec le petit armurier du quartier Saint-Paul [3], notre Estienne de Mussiz, *alias* Stefano Mucio, ci-devant citoyen milanais, est devenu marquis de Vaulx en Velin, conseiller et maître ordinaire de l'hôtel du roi Charles IX [4]. Il laisse un fils; le nom subit une nouvelle

de l'italien, nous ferons observer que depuis longtemps déjà le mot *celata* s'employait couramment au delà des monts pour désigner l'armet, ainsi que la plupart des coiffures de guerre protégeant le visage.

[1] En 1564-1565 il est parmi ceux qui ont prêté de l'argent à la ville. (*Arch. com.*, CC 1118.) — En 1571, la somme de 100 livres à laquelle il est taxé le range au nombre des gros négociants de sa nation. (*Ibid.*, CC. 152.)

[2] *Description de la ville de Lyon et des provinces du Lyonnais et Beaujolais;* édit. par la Société de topographie historique de Lyon. Lyon 1881, p. 221.

[3] Vers 1555, Amy Genou, fourbisseur, est inscrit dans le personnage du Chapeau Rouge, rue des Habergeries? sous le capitaine contrôleur Bonin. (*Arch. com.*, EE, 198 IV.)

[4] Lettres du roi Charles IX qui érigent la terre de Vaulx en Velin... etc. (*Inv.*

transformation : l'héritier de la terre de Vaulx en Velin qui a définitivement repris le patronymique italien y ajoute la particule française, René de Mucio; c'est ainsi du moins que nous le trouvons inscrit dans un acte [1] enregistré par la Chambre des Comptes de Dauphiné.

COPIE DE L'ACTE.

Du troiziesme jour de mars mil cinq cens soixante trois. Comme ainsi soit que le quatorziesme jour de mars mil cinq cens soixante ung, noble homme Estienne de Mussis, citoyen milanoys dem[eura]nt à Lyon, ayt vendu, remis et transporté à honorable homme Amé Genou, marchant armeur audit Lyon :

Deux cens corcelletz blancs tous garnis;

Item, ung autre corcellet sans brassatz ni gantelletz;

Item, septante huict aultres corcelletz blancs tous garniz sauf res[er]ve, cinquante une bourguignottes [2] et trente une paires de brassalz;

Item, deux aultres corcelletz gravez, tous fournys de velours, l'ung de rouge et l'aultre de verd;

Item, sept harnoys et armes d'homme à cheval, tous garnys avec grèves [3] et scarpes [4];

Item, douze aultres harnoys d'homme à cheval, blancz, longs de corps, avec grèves jusques aux genoux;

Item, dix-sept armures de cheval blanches, tous garnies avec leurs sallades et gollete [5];

Item, ung harnoys d'homme de cheval gravé, tout fourny de ses grèves et scarpes;

Item, huict cent cinquante huict morrions blancz;

Item, cent quatre vingtz dix huict morrions gravez;

Item, cinq rondelles [6] gravées, blanches avec leurs franges d'or et de soye noyre et leur poinsson doré;

sommaire des archives départ. de l'Isère. Chambre des Comptes du Dauphiné, B, 2383.

(1) 1596-1638. (*Ibid.*, B, 3094.)

(2) A cette époque est surtout un casque de cavalerie; tire son nom de son origine bourguignonne. Son timbre, surmonté d'une crête, s'abaisse par derrière en couvre-nuque; des oreillettes défendent les joues.

(3) Partie de l'armure couvrant la jambe au-dessous du genou jusqu'au cou de pied.

(4) Pour solerets, de l'italien *scarpa* «chaussure».

(5) Pour gorgerin, pièces de mailles ou de plates articulées entourant le cou.

(6) Cf. *Documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge*, par J.-B. Girard, p. 22. *Inventaire d'un fourbisseur lyonnais en 1555.*

Item, deux aultres rondelles dorées avec leurs franges d'or et de soye noire et turquin, avec leur couverte [1] de cuyr;

Item, deux bourguignottes dorées qui sont de la mesme façon desdictes deux rondelles;

Item, huit morrions dorez d'or de feuilles [2];

Item, une salade dorée d'or molu;

Item, deux sallades blanches d'homme d'armes,

Item, sept bourguignottes gravées;

Item, deux brassalz sans spalletes;

Item, ung aultre brassal;

Item, une buffe d'homme d'armes [3];

Item, deux paires de spallettes petites de courselletz;

Item, deux allebardes blanches;

Item, une allebarde dorée;

Item, seize bavettes [4] de sallade blanches pour courcelletz;

Item, six paires d'espallettes [5] petites pour courselletz;

Pour le prix particulièrement mentionné au contract de lad. vente, receu et stipulé par Mre Claude Marchant [6], notaire royal audit Lyon, les an et jour que dessus, montant tout ledict prix la somme universelle de neuf mil cent quatre vingts quatre livres quinze solz tournois, sauf touteffoys à desduyre et rabattre sur toute ladicte somme lesdicts cinquante une bourguignottes et trente une paires de brassalz qui se manquent des septante huict courselletz blancz cy dessus au troisiesme article mentionnez, que nous ont esté delivrez par ledict de Mussiz, et que par ledict contract de vente ont esté estimez et advalluez à raison de troys livres tournois chacune paire brassalz et quarante solz pour chacune bourguignotte; et combien que ladicte vente ait esté ainsi faicte, la vérité fut que ledict Genoud

(1) Pour étui, enveloppe.

(2) Cf. J.-B. Girard, *Documents*... p. 29. *Dorage des métaux.*

(3) Mentonnière lamée destinée à protéger la figure; elle s'ajoutait à la bourguignotte, qui devenait ainsi un casque fermé dans le genre de l'armet. Ne pas confondre avec la buffe du commencement du XVIe siècle, pièce de renfort qu'on vissait en passe-garde sur l'épaulière gauche.

(4) Pour bavière, pièce qui s'ajustait en haut du plastron sur la poitrine, et montait en s'évasant rejoindre la visière de la salade; cette partie supérieure était souvent articulée.

(5) Les spallettes de piétons étaient bien plus petites que les spallettes de cavaliers : 1535-1592. « Les Chevaux-légers seront bien à cheval, et armez de haussecol, de hallecret avec les tassettes iusques au-dessous du genou, de gantelets, d'avant-bras et grandes espaulettes, et d'une salade forte et bien couverte à veüe couppée. » Langey, *Discip. mil.*, p. 51.

(6) Les actes du notaire Claude Marchant n'existant pas aux *Arch. dép. du Rhône*, nous n'avons pu donner le texte de ce premier traité entre Ét. de Mussiz et Amy Genoud.

n'estoit que commissaire pour vendre lesdictes armes, et que pour ce faire, ledict de Mussiz lui eust promis ung sol pour livre de provision de ce qu'il en vendoyt, et luy rendre et payer tous les fraiz qu'il feroit, tant pour le nettoiage et fourbisseure de ses armes que pour le rabillage et garde d'icelles.

Prévoyant aussi ledict de Mussiz les troubles qui se descouvroient dès lors, et qui bien tost après survinrent, estimant que ledict Genoud faisant profession de vendre armes et qui estoit regnicole et habitant de ladicte ville auroit plus de faveur que luy qui estoit estrangier, les luy avoit remises, luy ayant toutesfois promis que si elles luy estoient prinses et levées, la perte en tomberoit sur ledict de Mussiz, et n'y seroit tenu ledict Genoud pouvu qu'il feist deuement apparoir de la prinse desdictes armes, comme de ce que dessus lesdicts de Mussis et Genoud ont dict et affirmé par ces présentes estre vray, et comme il est apparu par promesse dudict de Mussis escripte et signée de sa main, en datte dudict jour quatorsiesme de mars, qui lui a esté rendue par ledict Genoud en passant les présentes.

Or est-il que par devant Benoist du Troncy notaire et tabellion royal demeurant audict Lyon soubzsigné, et présens les témoings après nommez personnellement establys, ledict s^r Estienne de Mussiz en son nom et des siens d'une part, et icelluy Amé Genoud pour luy et les siens d'aultre, lesquels de leurs bons grez désirant fonder compte ensemblement de toutes lesdictes armes, en recognoistre bonne foy l'ung envers l'aatre respectivement, ont faict et font entre eulx acceptant par mutue stipulation des quictan[ces], cession et transport que s'ensuyvent :

Premièrement, ledict de Mussiz a confessé et confesse avoir receu en devant, à plusieurs payemens dont il a passé plusieurs quictances les unes par devant notaires et tesmoings et les autres signées de sa main, dudict Amé Genoud, la somme de six mil sept cens soixante deux livres, seize solz tournois; en icelle somme comprinse la somme de dix sept cens nonante livres tournois deue audict Genoud par quatre cedules de Robert Nardy [1], procédant de la vente de partie desdictes armes, y comprinse aussi la somme de sept cens cinquante livres tournois deue par cédule de s^r Jaques Brunicard [2] et Jehan Malesieu [3], marchant dudict Lyon, procédant aussi de la vente de ses armes; lesquelles cedules ledict de Mussiz a prinses et acceptées pour demorer containz à ses arretz perilz et fortunes, et partie desquelles ledict Genoud a cy devant cédées, remises et transportées audict de Mussiz par transport receu par ledict notaire les an et jour y contenus; et lesquelles d'habondant en tant que besoing seroit avec celles qui ne sont

[1] Vers 1560 est inscrit dans le personnage de M. de la Motte, quartier de Porte-Froc. (*Arch. com.*, EE, 198, IV.)

[2] Est échevin en 1556, 1561 et 1563. (*Inv. des arch. com.*, BB 370 et 371.)

[3] En août 1568, il est quartenier dans le personnage de Guillaume Regnauld; Establies du pont de Saône à la rue du Garillan. (*Arch. com.*, EE. 198, IV.)

comprinses audict transport il luy transporte et remet par ces présentes pour toujours irrevocablement, le faisant et constituant son procureur irrevocable pour exiger, demander et recevoir les sommes y contenues ou qui en sont restantes, en passer quictance, et en fère comme de son propre faict et debte. Et néanlmoings, à la prière et requeste dudict de Mussiz, ledict Genoud a promis, sera tenu et promet poursuyvant en son propre et privé nom, au despens touteffoys d'icelluy de Mussiz, lesdicts débiteurs au payement desdictes sommes lesquelles ledict Genoud dict et afferme estre bien loyaument dues. Et là où il se trouveroit lesdictes sommes de mil sept cens nonante livres tournois d'une part, et sept cens cinquante livres tournois d'aultre n'estre deues, ledict Genoud sera tenu de payer ce que s'en trouvera avoir esté par luy receu ou aultre pour luy, comprinse aussi en ladicte somme de six mil sept cens soixante deux livres seize solz, la somme de soixante sept livres, quatorze solz, deux deniers tournois, laquelle ledict de Mussiz a entrée, vallouée audict Genoud, tant pour le louaige de la chambre ou magasin[1] où lesdictes armes ont reposé, que pour le nettoiage et rabillage d'icelles. De laquelle totalle somme de six mil sept cens soixante deux livres, seize solz tournois, ledict de Mussis s'est tenu et tient pour content et bien payé, et en quicte et promet acquiter et tenir quicte ledict Genoud et les siens envers et contre tous.

Et quant au surplus de tout le prix de ses armes mentionné au contract receu par ledict Marchant, ledict Genoud pour en demeurer quicte et suivant la promesse dudict s^r de Mussis de porter et prendre en soy toute la perte des armes qui luy seront prinses et levées ainsi que dit est, a ledict Genoud au lieu de rendre lesdictes armes, baillé et remis audict de Mussis une certiffication du baron des Adrès, comme ledict baron avoit fait prendre en la maison dudict Genoud le nombre de soixante morrions gravez et cinq plains pour armer les soldatz, ladicte certiffication dattée du vingtsixiesme jour de may mil cinq cens soixante deux;

Item, une autre certiffication signée Calandrier et Lespine dattée du troisiesme de may 1562, qu'ilz ont prins en la maison dudict Genoud ung corcellet gravé, salade et brassaltz et son accomplissement;

Item, ung aultre corselet tout garny de toutes pièces, deux corcelletz blantz tout garnys;

Item, ung corsellet garny de veloux rouge gravé;

Plus une aultre certiffication des sieurs de Soubize[2], Brandamere, de Beaujeu et Brandon, que l'on a prins pour le service des soldatz chez ledict Genoud les armes de geus de cheval, sallades, brassalz et ganteletz

[1] Vers 1555? est inscrit dans le quartier des Habergeries. (*Ibid.*)

[2] Le 19 juillet 1562, il arrivait à Lyon, où il était envoyé par le prince de Condé pour y remplacer des Adrets dans le commandement militaire de cette ville. Ant. Péricaud, *Notes et documents... règne de Charles IX*, p. 33.

mentionnez en une feuille de papier du xxvij^e septembre mil cinq cens soixante deux, le vingtneufviesme may mil cinq cens soixante troys que s'ensuyvent :

Premièrement, ung coursellet regravé, chanfrein [1], sallade et bourguignotte, et tout l'aultre complément pour ung homme à cheval;

Item, ung coursellet gravé avec tout son complément pour ung homme à cheval, excepté la sallade qu'est blanche;

Item, ung aultre corsellet gravé et deux espaullettes seulement, et gantelletz et sallade blanche;

Item, une sallade, brassalz et gantelletz;

Item, ung corsellet, brassaulx, et une bourguignotte gravé, et troys gantelletz;

Item, ung corps de cuirasse sans brassaulx que aultre chose;

Item, ung corsellet, sallade, gantelletz et cuissaux;

Item, ung corsellet, et brassaux et sallade;

Item, ung corsellet, brassaux, sallade et gantelletz;

Item, ung corsellet, brassaux, sallade et gantelletz;

Item, une sallade et ung gantellet;

Item, ung corsellet, brassaux, sallade et ung gantellet;

Item, ung corsellet, brassaux, sallade;

Item, ung corsellet, brassaux et sallade;

Item, ung corsellet, brassaux et gantelletz;

Item, ung corps de cuirasse seul;

Item, ung coursellet sans goulette, brassaux, cuissaux et sallade;

Item, ung coursellet et sallade;

Item, ung coursellet et sallade;

Item, quatre sallades, ungs gantelletz, plus deux corseletz et une bourguignotte;

Item, quatre aultre corselletz, plus cinq corseletz.

Lesquelles certiffications ledict Genoud a aussi cédées, remises et transportées pour toujours irrévocablement audict sieur de Mussis pour en avoir son recours et action à ses despens, périls et fortunes contre qu'il appartiendra. Et néanlmoings a promis ledict Genoud poursuyvre en son nom aux despens touteffois, perils, fortunes dudict de Mussis pour le recouvrement desdictes armes ou bien le payement du prix d'icelles, et en bailler ce qu'il en reviendra audict de Mussis à sa prière volonté et requeste; du prix desquelles armes perdues et levées ledict de Mussis s'est tenu et se tient pour content et en quicte ledict Genoud et les siens, lequel pour s'acquiter entièrement de tout le contenu audict contract a rendu audict de Mussis ce qui luy restoit de ses armes assavoir :

Une bourguinotte dorée;

[1] Pièce rigide protégeant le devant de la tête du cheval.

Ung morion doré;
Une sallade blanche;
Quatre bourguignottes gravées;
Deux brassalz;
Ung aultre brassal;
Deux allebardes;
Une aultre allebarde;
Seize bavettes;
Six espaullettes;
Ung corsellet gravé;
Deux corselletz blancz;
Une buffe d'homme d'armes;
Et deux paires de petites espaullettes.

Au prix et estimation dudict contract, de manière que moyennant ce, ledict de Mussis a quicté et quicte pour tousjours irrevocablement ledict Genoud et les siens dudict contract de vente et de tout le contenu en icelluy; promettant qu'il ne luy en sera jamais riens demandé ni querellé par qui que ce soit, encores que les susdictes sommes payées, quictances et certiffications, avec lesdictes armes restantes rendues par ledict Genoud audict de Mussis reviennent à la susdicte première somme de neuf mil cent quatre vingtz quatre livres, quinze solz, parceque ledict de Mussis, faisant le present arrest et fin de compte, luy a desduict et rabattu la tare et perte faicte par ledict Genoud à la vente de ses armes, parceque les courselletz qui estoient estimez six escus pièce par ledit contract n'ont esté en partie par luy venduz que cinq et demy, et les morrions estimez troys livres n'ont esté en partie venduz que cinquante troys solz tournoys. D'aultre part aussi ledict Genoud a confessé et confesse avoir receu dudict sieur de Mussis la somme de troys cens quarante livres, deux solz, ung denier tournois pour la provision dudict Genoud à raison d'ung solz pour livre des armes qu'il a vendues, de laquelle somme provisionnelle il s'est tenu et se tient pour content et bien payé, et en quicte ledict de Mussis auquel ledict Genoud a rendu et délivré les quictances qu'il avoit en sa puissance des deniers qu'il luy avoit payez du prix de ladicte vente, sauf une quictance faicte en la ville de Chambéry du xxve d'apvril dernier passé, laquelle ledict Genoud dict avoir perdue et laquelle il consent demeurer nulle ou de nul effect et valeur, et promet la rendre comme cancellée si elle se retrouve.

Demeurant aussi par ces presentes toutes aultres quictan[ces] par ledict de Mussis faictes auparavant la presente au prouffict dudict Genoud, nulles de nul effect et valeur et cancellées par la presente laquelle est touteffoys contenue en icelle.

Lesdictes parties ont respectivement promis et promettent par leur serement a tousjours avoir à gré, entretenir et n'y contrevenir sur peyne de rendre et payer l'ung à l'aultre respectivement tous despens, dommages

et interestz, etc.: obligeans et soubzmettans pour ce fère chacun en son endroict tous respect[iveme]nt leurs biens etc.., à toutes cours royaulx et sen[echaussée], siège présidial et cons[ervation] des priviléges des foyres dudict Lyon et aultres etc.., par lesquelles etc.., renonc[ant] à tous droictz et à toutes lettres de reliefs, et avec les aultres clauses à ce nécessaires. — Faict audict Lyon au domicile dudict sieur de Mussis le troisiesme jour de mars l'an mil cinq cens soixante troys prinse à Pasques; présens à ce Nicolas Garlat et Jehan Baptiste Reynon, marchant milanoys, demeurant audict Lyon, tesmoings.

Ainsi signé : Stephano Mucis, Amé Genoud, Du Troncy.

(Arch. dép. du Rhône, *Minutes du notaire du Troncy,* 3 mars 1563.)

LE TEMPLE DE LA FORTUNE.

ÉTUDE SUR UN POINT INÉDIT DE LA TOPOGRAPHIE ANTIQUE DE VESONTIO,

PAR M. JULES GAUTHIER,

Archiviste du Doubs,
ancien président de l'Académie de Besançon.

Dès le milieu du XVIe siècle, au moment où la Renaissance donna à l'étude de l'antiquité un si prodigieux essor, nombre d'esprits curieux et distingués se sont efforcés d'interroger et d'interpréter à Besançon les vestiges de la civilisation romaine.

En 1575, l'érudit Jean Matal indiquait, sur une des premières gravures représentant la cité, l'emplacement traditionnel du forum et du capitole[1]; en 1610, Pierre Despotots, dans sa *Chronique*[2], en 1618 Jean-Jacques Chifflet, dans son *Vesontio*[3], recueillaient et mettaient en lumière, en les assaisonnant quelquefois d'hypothèses et d'étymologies risquées, les monuments, les textes, les inscriptions, qui pouvaient ressusciter les lointains souvenirs d'un brillant et glorieux passé.

Au XVIIe siècle le P. Prost et l'abbé Boisot, au XVIIIe Dunod de Charnage, Perreciot et dom Berthod, au XIXe le président Clerc, Just Vuilleret, les architectes Marnotte et Delacroix, Auguste Castan, pour ne parler que des morts, ont continué par des écrits, des fouilles, des travaux divers appréciés à juste titre, l'œuvre de

(1) *Vesontionis antiqvissimae celeberrimaeque... civitatis delineatio, coloniae veiorum.* M V LXXV.

(2) *Chronique de Pierre Despotots*, publiée dans le tome VII des *Mémoires et documents inédits de l'Académie de Besançon*, 217.

(3) J.-J. Chifflet, *Vesontio, Civitas imperialis libera*, Lugduni (grav. sur cuivre [358/502] extraite de la *Cosmographie* d'Hozenberg), Cayne, 1618, in-8°.

leurs devanciers. Mais les traditions s'effacent, le sol, rarement consulté, ne restitue plus ni inscriptions, dont il fut toujours avare, ni débris notables d'édifices gallo-romains; et cependant la topographie de Vesontio reste incomplète et bien des problèmes dont on pourrait soulever le mystère restent encore irrésolus.

Le hasard, ce grand inventeur, vient heureusement de loin en loin à notre secours; je n'en veux d'autre exemple que la rencontre fortuite de deux textes du XIIIe siècle qui vont restituer un nom et préciser un point entièrement inédits de la topographie ancienne de Besançon.

I

Le nom de Champ de Mars de la capitale de la Séquanie a traversé intact le moyen âge, en s'incorporant au vocable d'une des sept bannières, c'est-à-dire d'un des sept quartiers qui partageaient la cité. Affecté en totalité de nos jours aux exercices et aux établissements militaires, il a perdu dans le cours des âges une partie de son ampleur, moitié environ de sa surface ayant été envahie du IXe siècle de notre ère à nos jours par tout un ensemble de constructions publiques ou privées, représentant environ la dixième partie de la ville actuelle. Jadis son périmètre, d'après nos chartes du XIe au XVIe siècle, englobait tout l'espace compris dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Vincent, du Perron, Neuve et du Lycée, outre une surface équivalente en étendue, mais à demi couverte d'eaux et de marécages, qui le prolongeaient à l'Ouest jusqu'aux rives du Doubs dans la partie inférieure de sa boucle. Semblable au Champ de Mars de Rome, sur lequel il s'était naturellement modelé, notre Champ de Mars comportait comme lui une partie champêtre et verdoyante, une partie urbaine, côtoyée ou traversée par de grandes voies, sillonnée d'édifices publics ou d'habitations.

Au moyen âge, toute cette région, inhabitée après les désastres des IVe, V^e et Xe siècles, tomba, avec le domaine public de la cité, entre les mains des archevêques, grâce aux libéralités des rois mérovingiens ou carolingiens, et fut distribuée par eux en grande partie à des chapitres, à des abbayes, à des couvents. Le monastère de Saint-Paul avait été bâti au levant de la presqu'île, sur les ruines du *Palatium*, résidence du gouverneur romain; à l'Ouest, Saint-Vincent s'éleva dans le Champ de Mars, vers 1092, et dans

son voisinage les âges successifs installèrent des Cordeliers, des Clarisses, des Jésuites et des Capucins, en attendant un grand séminaire, un hôpital général et un refuge[1]. Épuisé par toutes ces libéralités, le domaine archiépiscopal gardait encore en 1790 les derniers vestiges du Champ de Mars qu'il avait possédé naguère en entier et qu'au XIIIe siècle il avait entouré du côté de la rivière d'une forte ceinture de remparts.

Or en 1607, quand l'archevêque Ferdinand de Rye établit entre les Clarisses et les Bénédictins de Saint-Vincent un couvent de Capucins, remplacé de notre temps par un arsenal, le creusage des fondations vint se heurter à des constructions antiques : « A avancer le bastiment de la fabrique, dit l'annaliste du couvent, se présenta inopinément une commodité par la rencontre des fondements de l'église que l'on treuva presque tout faits dans la terre, du reste de quelque viel bastiment sur lesquels on ne feit point de difficulté de dresser les murailles[2]. »

Témoin de ces découvertes, le médecin Jean-Jacques Chifflet les consigna à son tour dans les notes du *Vesontio* : « Dans la construction [du couvent des Capucins] on rencontra de nombreuses fondations d'édifices, des murs souterrains posés dans tous les sens et voûtés en forme de berceau; çà et là des conduites d'eau, des médailles et des morceaux de marbres variés, tout cela rappelant la splendeur insigne d'antiques édifices; mais ces découvertes journalières à Besançon ne furent pas les seules à exciter l'admiration; ce qui fut le plus merveilleux, c'est que les fondements de l'église étaient tracés sur le sol au moyen de cordeaux; quand la fouille eut atteint trois coudées de profondeur, on rencontra des fondations parfaitement alignées et composées de matériaux excellents, comme si le Ciel les eût disposés pour le saint édifice[3]. »

Ces fondations, sur lesquelles les Capucins bâtirent de 1608 à 1620, devaient reparaître de 1840 à 1847, quand les bâtiments d'un nouvel arsenal furent construits par l'état-major de l'artillerie; mais dans l'intervalle, sur un terrain voisin des Capucins, dans

[1] L'abbaye de Saint-Vincent date de 1092, les Cordeliers de 1224, les Clarisses du XIVe siècle, les Jésuites de 159..., les Capucins de 1607; quant à l'Hôpital général, il est de 1685, le Grand séminaire de 1670, le Refuge de 1690.

[2] *Chronique des Capucins de Besançon de 1607 à 1643* (ms. n° 131 de la bibliothèque de Dôle).

[3] *Vesontio*, pars II.

les vignes dont les séparait une ruelle conduisant au carrefour de l'Orme de Chamars, d'autres antiquités étaient apparues.

Chifflet va nous le raconter encore : « Le Champ de Mars de Besançon réclame le premier rang parmi les emplacements sacrés, enclos dans les remparts et défenses de la cité, rendu délectable par ses prés, ses vignes, le voisinage de la rivière; beaucoup y ont terminé leur vie par le martyre, d'après nos anciens manuscrits. C'est là que se réunissaient les comices populaires et c'est du temple de Mars (comme à Rome) qu'il a tiré son nom; on en a trouvé récemment les vestiges; les pavés en mosaïque, les marbres, accompagnés de monnaies impériales, dans certaines vignes renfermées dans les limites du Champ de Mars[1]. »

Ces vignes, l'historien Dunod, en 1735, nous en indiquera l'emplacement d'une façon plus précise, en s'appuyant à la fois sur le témoignage de Chifflet, sur la tradition et sur ses propres yeux, qui ont vu creuser les fondements du Refuge et exhumer des mosaïques sur les terrains où il s'éleva : « On découvrit au commencement du dernier siècle les restes d'un autre temple élevé au dieu Mars dans le lieu où est à présent le couvent du Refuge, et où je vous ai conté que j'avais vu des pavés à la mosaïque. C'est probablement ce temple qui a donné le nom au Chamars. Sur la fin du siècle précédent, on avait découvert dans la maison qui appartient à présent aux Pères Jésuites, auprès du couvent des Cordeliers, une inscription qui prouve qu'il y avait eu en ce lieu un temple dédié à Apollon et à Mercure[2]. »

Laissons de côté ce second temple pour nous en tenir cette fois exclusivement au premier, rencontré au nord du Champ de Mars, entre la tour de Montmartin, le jardin du collège, une ruelle conduisant au moulin de la ville et la rue des Capucins, c'est-à-dire, dans un langage plus moderne, sous la chapelle et les bâtiments de l'ancien Refuge, englobés aujourd'hui dans l'hôpital de Besançon.

Nous avons dit et nous répétons encore, car cela est indispensable pour bien saisir notre démonstration, que le Champ de Mars ou Chamars, jusqu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, époque du nivellement et du remblai des parties marécageuses, couvertes par de nouvelles

[1] Dunod, *Histoire des Sequanais*, t. I, 1.
[2] *Ibid.*, pars 1.

fortifications, comporte deux sections bien distinctes : l'une urbaine, comprise entre la rue Saint-Vincent et la rue Neuve; l'autre, complètement champêtre, entre la rue Neuve et les remparts.

Par la nature même du sol, la section marécageuse voisine du Doubs n'était utilisée qu'en prairies ou qu'en vergers. Dans l'autre section, au contraire, peuplée, dès le XIIe siècle, sur la lisière tournée au Levant, de meix et de maisons loués ou accordés par l'archevêque, l'abbaye Saint-Vincent, divers chapitres ou monastères, à nombre de particuliers, le terrain, surhaussé par des ruines et des déblais, irrigué par des égouts et des canaux à l'air libre, était meuble et se prêtait à toutes les cultures; son exposition au Sud-Ouest, en plein soleil, convenait merveilleusement à la vigne et aux arbres fruitiers; aussi, des Cordeliers à la rue du Perron, le côté du couchant fut-il enserré de bonne heure de vignes et de vergers. Au Nord, la totalité de ces cultures appartenait aux Cordeliers et au chapitre de la Madeleine; au Sud, dans une proportion plus vaste encore, puisqu'elle s'étendait de la rue du Perron, au delà de la rue de la Préfecture actuelle, aux religieux de Saint-Vincent. Entre ces deux ailes, dans le périmètre de l'hôpital et de l'arsenal modernes, s'étageaient, fractionnées en petites pièces, des vignes particulières, grevées de cens et de lods au profit de l'archevêque, de ses officiers et de son clergé.

Au début du XIIIe siècle, l'abbaye de Saint-Paul trouva moyen d'acquérir quelques pièces de ce vignoble, dont le cru, grâce à son heureuse exposition, devait être supérieur à la moyenne des vignes encloses dans la cité. Au mois d'août 1235, en présence d'Anselme, abbé de Saint-Vincent, et du grand chantre de Sainte-Madeleine, ratifiant et authentiquant le contrat, Girard Maltalent, du consentement de sa femme Etiennette et de ses cinq enfants, fit don en pure aumône à l'église de Saint-Paul d'une moitié de sa maison de Chamars, outre deux deniers de cens sur une vigne sise au voisinage[1].

En 1267, nouvelle acquisition d'une vigne immédiatement contiguë à celle que nous venons de citer (entre les vignes d'Hugues Maltalent et de la fille de Bourgeois du Maisel), donnée à l'abbaye par Béatrix, fille de Gui Le Champenois[2].

(1) Pièces justificatives à la suite du travail.
(2) *Ibid.*

Or le climat, très restreint sans doute en étendue, sur lequel Saint-Paul acquit cens ou propriété définitive, est ainsi désigné dans les deux chartes, en 1235, «vinea de la Furtugne», en 1267. «in territorio de Chamars, in loco qui dicitur la Fortugna».

Si l'on considère qu'au XIIIe siècle, à Besançon, la tradition antique est partout vivante, que le nom du Capitole, des Arènes, du Forum, de la Curie, du Palatium, du temple de Mercure, de l'aqueduc antique, existent couramment, avec beaucoup d'autres, dans le langage populaire des chartes, comme dans le latin des diplômes ou des rituels, ce nom de la Fortune donné à un carré de vignes semé de ruines considérables n'a pas besoin de longs commentaires.

Etant donné l'emplacement des vignes acquises par Saint-Paul en 1235 et 1267, qui s'étendent, nous le voyons par le contexte, derrière les maisons qui bordent la rue ou le carrefour de Chamars, étant donnée dans le même site la présence des constructions d'un temple reconnu par Jean-Jacques Chifflet et par Dunod, nous n'hésitons pas à substituer à l'ingénieuse hypothèse des deux historiens, en nous basant sur deux textes inattaquables, une vérité désormais acquise, en appelant «le Temple de la Fortune» ce que nos devanciers avaient baptisé «le Temple de Mars».

Cette attribution nouvelle, appuyée sur deux chartes singulièrement probantes, n'étonnera personne de ceux auxquels l'étude de l'antiquité est familière. Il n'était pas de culte plus populaire en Grèce et à Rome que celui de cette fille de Jupiter, à laquelle tant d'humains sacrifient encore et que Pline l'Ancien définit «la seule divinité qu'on invoque en tout lieu et à chaque instant... et qui, dans la comptabilité de la vie, remplit à la fois la page du doit et celle de l'avoir[1]».

Associée au nom de Mars, de Mercure, de la Bonne Foi, de la Victoire, ses temples s'élevaient par centaines de Thèbes et d'Égine à Préneste et à Sicyone; rien qu'à Rome, la Fortune comptait vingt-six autels. N'est-il pas naturel de retrouver son sanctuaire dans le Champ de Mars de cette colonie de Vesontio, dédiée à la Victoire, et qui s'est modelée sur Rome dans tous les détails de sa vie publique?

Si les architectes qui bâtirent le Refuge : André, Aillet et Nicole,

[1] *Nouvelle encyclopédie*, v° *Fortune*.

avaient compris l'intérêt de leurs trouvailles; si Dunod, plus soucieux de la méthode critique, en eût fait relever le plan, la base de nos observations serait moins étroite et nous pourrions donner à notre thèse un commentaire moins succinct.

Quelque jour, espérons-le, l'administration de nos hospices, obéissant à des nécessités nouvelles, entreprendra la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments du Refuge, où, par une singulière ironie, viennent s'abriter aujourd'hui les infirmes, les pauvres, les orphelins, tous les déshérités du destin.

Un pareil remaniement des sous-sols ne manquera pas d'amener d'intéressantes découvertes et de précieuses constatations. Ce sera le moment de consacrer au temple de la Fortune une étude archéologique dont nous aurons posé le premier jalon.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Jean Maltalent, citoyen de Besançon[1], *donne à l'abbaye de Saint-Paul de Besançon moitié de sa maison de Chamars, outre un cens de deux deniers sur sa vigne «de la Furtugne».*

(Août 1235.)

Ego A[nselmus], Dei gratia abbas Sancti Vincentii, et ego G[uillelmus] cantor Sancte Marie Magdalene Bisuntine, notum facimus omnibus presentem paginam inspecturis quod domnus Gerardus Maltalanz, civis Bisuntinus in nostra presentia constitutus, laude et assensu Stephanete uxoris sue et liberorum suorum Hugonis, Humberti, Henrici, Gertrude et Mathiete, dedit et concessit in perpetuam elemosinam ecclesie Sancti Pauli Bisuntini medietatem domus sue de Chamart[2] liberam et quitam; illam videlicet medietatem que est contigua domui Johannis Postel cum casali medietatis ejusdem; et duos denarios censuales in vinea sua de la Furtugne cum

[1] N'en déplaise à certaines opinions émises par d'éminents paléographes ou diplomatistes, je traduis ici *civis* par *citoyen* et non par *bourgeois;* la tradition bisontine est constante, reliquat sans doute de la tradition romaine; toutes les chartes et textes français des dépôts comtois du XIIIe au XVIIIe siècle portent invariablement «les citiens» et plus tard «les citoyens de Besançon».

[2] Remarquer la terminaison du mot *Chamart* tout fraîchement sorti de Campus Martis. On dira, peu après 1235, *Chamarz*, puis Champmars et Chamars. (Voir la charte suivante.)

laude et justicia annuatim in maio persolvendos. In hujus rei testimonium et ut hoc ratum et stabile permaneat, presentem paginam ad preces et petitionem predictorum corroborari fecimus nostrorum nnnimine sigillorum. Actum anno Domini M° CC° XXX° quinto, mense augusto.

(Orig. en parch. aux Arch. du Doubs, *Fonds Saint-Paul*, cart. 14, n° 6.)

II

Béatrix, veuve de Gui Le Champenois, donne à Jean, abbé de Saint-Paul, une vigne située à Chamars, au lieu dit « la Fortugna », située entre celle d'Hugues Maltalent et celle de la fille de Bourgeois du Maisel.

(Août 1267.)

Nos officialis curie Bisuntine notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod, venerabili patre Johanne, abbate Sancti Pauli Bisuntini, et Beatrice, relicta Vidonis dicti Champonois quondam civis Bisuntini, in presentia nostra constitutis, dicta Beatrix vineam suam sitam in territorio de Chamarc, in loco qui dicitur La Fortugna, juxta vineam Hugonis dicti Maultalant ex parte una, et vineam filie au Borgois de Macello ex alterâ, in elemosinam dedit et concessit dictis abbati et conventui Sancti Pauli Bisuntini ab ipsis perpetuo possidendam. Voluit insuper dicta Beatrix, quod dicti abbas et conventus similiter pro elemosina decem libras stephaniensium habeant super alia bona sua, nonobstante autem eo quod dictus abbas et conventus predictam Beatricem ut redditam et canonicam debent habere pariter et tenere. Dicta Beatrix omnia alia bona sua mobilia et immobilia habita et habenda acquisita et acquirenda sibi retinuit ad dandum et distribuendum quando et ubi et quibus sibi placuerit, et ad ordinandum et faciendum de eis libere et integre pro sue libito voluntatis. Laudantibus hoc, approbantibus et consentientibus predictis abbate et conventu suo, et stipulatione interposita promittentibus quod contra ordinationem quam dicta Beatrix de bonis suis fecerit vel facere voluerit non venient, nec contra venire volentibus consentient, sed potius contradicent.

In cujus rei testimonium, ad instanciam predictorum abbatis et Beatricis, una cum sigillo predicti abbatis fecimus apponi presentibus sigillum curie Bisuntine.

Datum anno Domini M° CC° LX° septimo, mense augusto.

(Orig. en parch. aux Arch. du Doubs, *Fonds Saint-Paul*, cart. 14, n° 7, fragment du sceau original de Jean, abbé de Saint-Paul.)

LE TRÉSOR

ET LES SUBSTRUCTIONS GALLO-ROMAINES

DE BERTHOUVILLE (EURE),

PAR M. LE R. P. DE LA CROIX.

Le 21 mars 1830, le nommé Prosper Taurin, propriétaire de terrains situés au Villeret, commune de Berthouville, arrondissement de Bernay, était occupé à labourer un champ, lorsque sa charrue heurta un obstacle qu'elle ne put déplacer. Taurin, voulant s'assurer de quelle nature était cet obstacle, prit son pic et mit à jour une grosse brique plate qu'il enleva. A côté, il aperçut aussitôt un amas de vaisselle d'argent, plats, vases, patères, statuettes, qu'il s'empressa de transporter à son domicile.

Un premier examen permit d'établir que ce trésor avait appartenu à un temple de Mercurius Canetus ou Kanetonensis, ainsi que l'indiquaient les inscriptions votives inscrites sur différentes pièces. Le nombre de ces pièces était exactement de 69.

La découverte s'ébruita et les amateurs affluèrent chez M. Liston, huissier à Bernay, que Prosper Taurin, son parent, avait chargé de vendre la trouvaille. — Après des incidents divers, l'État se rendit acquéreur du trésor, et il figure depuis cette époque à la Bibliothèque nationale (cabinet des médailles), où il est, à tort, qualifié de trésor de Bernay au lieu de trésor de Berthouville. Les sujets décoratifs des vases sont empruntés à la mythologie et à l'histoire grecque. L'ensemble de toutes les pièces forme un trésor incomparable, certainement supérieur à celui de Bosco-Réale et à celui d'Hildesheim.

Ainsi qu'on peut le supposer, la découverte de Berthouville ne laissa pas que d'imprimer des traces profondes dans l'esprit de la population de cette commune. Des légendes se formèrent, et les habitants du pays racontent encore aujourd'hui qu'une Vénus en or

massif, haute de 1 mètre, est enfouie dans un champ du Villeret.

Sous l'empire de ces idées, un archéologue de Bernay, M. Le Métayer-Masselin, résolut d'entreprendre des fouilles dans l'espoir de découvrir un nouveau trésor.

Malheureusement ses espérances ne se réalisèrent pas. Il trouva des substructions intéressantes, mais pas le trésor qu'il cherchait. Il en résulta qu'il n'apporta plus grande attention aux travaux, qui se prolongèrent indéfiniment. Les propriétaires le mirent en demeure d'avoir à combler les fouilles; il ne s'exécuta pas de suite et des procès lui furent intentés. Pendant son absence, on démolit les murs; les paysans vinrent chercher des matériaux, si bien qu'à son retour il ne restait plus qu'une faible partie des substructions. Il dressa un plan en toute hâte; mais dans son trouble et sa précipitation, il commit des erreurs qui rendirent son travail absolument incompréhensible, si bien que les savants de l'époque ne purent reconnaître si l'on se trouvait en présence d'une villa, d'un camp ou d'un temple.

Ces dernières années, un autre archéologue normand, M. Join-Lambert, à l'initiative duquel nous devons la reproduction phototypique du trésor de Berthouville, avait à plusieurs reprises porté son attention sur le Villeret. Après d'assez longues négociations en vue d'obtenir du locataire et du propriétaire l'autorisation de faire pratiquer des fouilles dans une butte de terre située à peu de distance de l'emplacement des temples, il put faire ouvrir une tranchée qui révéla la présence de murs en blocages de silex et fit découvrir des débris et des matériaux de l'époque gallo-romaine.

De son côté, M. Duval, propriétaire actuel du champ des temples, avait creusé assez profondément le sol et en avait extrait les morceaux d'un entablement de grande dimension. Il avait trouvé en outre un petit pied de vase en argent, entièrement semblable à ceux de certains canthares découverts par Taurin.

Surpris par la présence de ces grandes pierres employées en libage pour une construction postérieure avec des matériaux moins soignés, M. Join-Lambert en informa M. Babelon, conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale, sachant que ce dernier était dans l'intention de publier une monographie du trésor de Berthouville.

Le 2 mai 1896, M. Babelon se rendit avec M. Join-Lambert sur l'emplacement des fouilles. L'examen des lieux l'amena à penser

qu'il y aurait grand intérêt à joindre à sa publication le plan exact du temple où la découverte du mois de mars 1830 avait été faite. A son retour, il demanda au Comité des travaux historiques de me confier le soin de faire une exploration méthodique et un relevé complet de ces substructions. Je me mis à l'œuvre le 28 septembre 1896, à l'aide de subventions fournies par le Ministère de l'Instruction publique, le Conseil général de l'Eure, la Société libre d'agriculture de l'Eure et la Section de Bernay.

Au bout de quelques jours de travail, je m'aperçus que j'étais en présence de quatre édifices, dont deux d'une époque différente des deux autres. (*Planche I.*)

Ce ne fut pas sans peine que je parvins à débrouiller cet enchevêtrement de substructions; car il ne restait plus rien des murs que 0 m. 10 à 0 m. 20.

Un examen très attentif m'a permis de distinguer facilement la première époque de la seconde, grâce à la différence de profondeur des rigoles de fondation, celles de la seconde époque étant de 0 m. 10 à 0 m. 15 creusées plus avant dans la terre de nature argileuse.

Le premier édifice se composait d'une grande enceinte (péribole) enveloppant une aire de 4,600 mètres carrés environ.

A l'Ouest de cette enceinte s'élevaient deux temples :

1° L'un composé de deux rectangles enchâssés l'un dans l'autre. Le rectangle intérieur (*cella*) avait 100 mètres carrés. Un mur les séparait en deux parties très inégales. Le rectangle extérieur (*pronaos*) couvrait à peu près 4 ares. Il était flanqué, au Nord et au Sud, de deux petites chambres. Dans l'une, où était située une petite tourelle, on déposait peut-être les offrandes, parmi lesquelles le beau trésor de Berthouville; l'usage de l'autre nous paraît bien difficile à déterminer. Ce premier temple, dédié sans doute au Mercure Auguste de Canetonnum, était séparé du second sanctuaire par un préau de 3 ares.

2° L'autre temple, rectangle allongé, avait 24 mètres sur 6 mètres. Un mur, formant cloison, séparait la *cella* du *pronaos*. Il se pourrait que c'eût été là un temple consacré à une divinité parèdre du dieu Mercure. Le *pronaos* avait 12 m. 10 sur 8 m. 40 et la *cella* 5 m. 10.

Autour de ces édifices régnaient des galeries pavées en dalles de pierres blanches. Dans la partie Est des bâtiments, d'autres galeries,

ayant pour limites les murs du péribole, étaient également pavées en pierre. C'est probablement sous une de ces dalles que fut caché le trésor découvert par Prosper Taurin. Je rappelle en passant que le péribole que je viens de décrire a une très grande similitude avec celui du temple d'Apollon de Sanxay.

La destruction de cet ensemble de monuments eut lieu vraisemblablement dans la seconde moitié du IIIe siècle, peut-être au moment de la première révolte des Bagaudes.

A une époque qu'il est impossible de préciser, on rebâtit deux temples presque à l'endroit où étaient situés les premiers, mais sans cependant s'appuyer sur leurs fondations.

Le second temple fut sensiblement rapproché du premier. On reconstruisit également une tourelle dont le diamètre intérieur était de 3 m. 10, tandis que le diamètre intérieur de la première n'était que de 0 m. 60. Peut-être cette tourelle avait-elle la même attribution que l'ancienne.

Le nouveau temple, élevé sur l'emplacement du premier, était de dimensions plus petites et la *cella* ne comportait aucune division. Les murs étaient moins épais sans entes aux angles.

Le second temple fut réédifié dans l'ancien préau.

La *cella* carrée, à murs extrêmement épais, était entourée du *pronaos*. Les pierres de corniche, dont j'ai parlé plus haut, ont été mises à jour dans les fondations des murs de la *cella* de ce dernier temple.

Au Sud et chevauchant sur les constructions de première époque, on trouve une construction de seconde date terminée par deux murs concentriques coupant la galerie du péribole de première époque, ce qui prouve que ce péribole n'avait pas été reconstruit. Il serait bien hardi de déterminer l'usage de cette construction de forme rectangulaire, terminée à l'Ouest par deux hémicycles dont la forme rappelle celle des basiliques. Mon plan n° 4 montre la différence des deux époques dans leur ensemble.

Auprès des temples se trouvent toujours des sources ou des puits. L'élévation du plateau du Villeret (179 mètres au-dessus du niveau de la mer) ne permettant guère de croire à l'existence de sources, je m'occupai de savoir si un puits n'existait pas dans le voisinage des temples. On m'en signala un, situé à 90 mètres des temples, caché par des broussailles. L'ayant fait dégager, je me fis descendre dans l'intérieur et constatai qu'il était remblayé à une

profondeur de 35 m. 60. Je décidai aussitôt de le faire déblayer; mais son exploration a exigé des travaux fort longs et fort pénibles.

Ce puits avait été utilisé au moyen âge pour l'extraction de la marne. A cet effet, des chambres furent creusées à trois époques différentes, à 40 et 43 mètres de profondeur. J'ai minutieusement établi le plan et la coupe de ces galeries de marnière.

Les travaux de déblaiement ont été terminés à la profondeur de 70 mètres. Au milieu des vases du fond, il y avait 2 mètres cubes et demi de bois de chêne travaillé, ce qui me fit supposer que le puits était fermé. Une clef romaine en fer affermit mon opinion. Le puits n'était pas à colonne et à poulies, mais à manivelle, car je l'ai retrouvée. Il devait donc être réservé, je pense, au usages des temples. S'il eût été public, j'y aurais rencontré, comme dans d'autres que j'ai déjà explorés, des colonnes, des monnaies, des vases, des pierres chargées d'inscriptions, etc.

Le puits public était situé plus loin, le long d'une voie romaine, à 98 mètres environ des temples. Je l'ai malheureusement découvert trop tard pour l'explorer. J'espère cependant qu'on me donnera les moyens de le fouiller afin qu'il ne manque rien à mon étude. D'ailleurs, j'ai la conviction que son exploration nous fournira d'intéressants objets.

A 65 mètres des temples, et séparé d'eux par un chemin romain allant rejoindre les grandes voies d'Orbec à Rouen et de Lisieux à Rouen, un monticule renfermait, ainsi que l'avait démontré une première recherche faite par M. Join-Lambert, des traces de fondations en blocage de silex. Qu'avaient été ces constructions? Nul ne le savait ni ne s'en doutait.

Il me fallut plusieurs jours de travail, par des pluies torrentielles pour me rendre compte que je venais de découvrir un théâtre dont il ne restait plus que de faibles substructions.

La façade, orientée presque à l'Ouest, mesure 65 m. 50 de longueur, y compris celle du *postcenium* qui est de 15 m. 80. L'ouverture de l'*orchestra* est de 29 m. 30. La superficie des six murs courbes, sur lesquels se trouvaient les gradins occupés par les spectateurs, est de 2,541 mètres carrés.

Ce théâtre offre quelques particularités intéressantes. Les murs Nord et Sud, qui se rattachent à la façade, sont évasés en trapèze et c'est sur eux que viennent buter et se perdre trois des murs concentriques. La partie centrale, qui se compose habituellement du

podium et de l'*orchestra*, semble être ici une *arena* destinée à divers usages. Enfin le *proscenium*, au lieu d'être terminé par un mur droit, est adossé à deux gros murs faisant face aux spectateurs et formant un angle obtus, comme aux théâtres de Milet et de Laodicée.

Ce théâtre, d'après mes calculs, pouvait contenir environ cinq mille personnes. Les gradins devaient être en bois et supportés par les murs concentriques, à l'exception du mur extérieur et des murs Sud et Nord se reliant avec la façade.

Après avoir déterminé les temples, découvert les puits et le théâtre, il restait à chercher l'emplacement de *Canetonnum*.

Je dirigeai d'abord mes explorations dans le lieu dit *hameau du Villeret*. De longues tranchées et d'importants sondages, exécutés dans des cours habitées, ne firent apparaître que des traces du moyen âge, sans aucun vestige romain. On alla plus loin dans les propriétés voisines (propriétés Duval). Là, une fouille fit rencontrer des restes d'hypocauste. C'est à quelques mètres de ce point qu'existe le superbe puits romain, de 2 mètres de diamètre, que j'espère fouiller prochainement ainsi que je l'ai déjà dit.

Il était difficile, sinon impossible, d'entreprendre des fouilles en règle dans ces terrains plantés et cultivés. Toutefois, je remarquai sur certaines pièces des débris de tuiles à rebord.

Des trous, destinés à recevoir des plantations de pommiers, avaient mis à jour de nombreux débris romains; un très grand nombre de mottes de taupes avaient ramené à la surface des fragments de terre cuite et de poterie de même époque.

Pour contrôler et appuyer mes observations, je m'informai auprès de M. Duval, depuis longtemps propriétaire ou locataire d'une très grande partie de ces terrains, de ce que lui-même avait observé et trouvé. Avec une obligeance parfaite, M. Duval signala chacun des endroits où il avait rencontré des vestiges romains. Je vérifiai à nouveau ces indications, et par l'étude des différentes natures de terrains, je parvins à déterminer l'emplacement de *Canetonnum*, emplacement que j'ai consigné sur un plan.

M. Join-Lambert et M. Duval m'avaient fortement engagé, dès les premiers jours de mon arrivée, à visiter sur Morsant, la commune voisine, des terrains connus sous le nom de «Bout-de-la-Ville» et dénommés le *Poteau* sur le cadastre. J'examinai à plusieurs reprises ces terrains pendant que la culture y était encore et je ne découvris rien qui fut de nature à retenir mon attention.

L'hiver venu j'y retournai, et en étudiant plus attentivement encore les terrains mis à nu, je rencontrai de nombreux vestiges d'habitations gallo-romaines. Je longeai ensuite un ruisseau dont les eaux, partant de Boissy-Lamberville à 4 kilomètres en amont de cet endroit, vont se jeter à 9 kilomètres de là dans la Risle, à Brionne.

Suivant une certaine longueur de son parcours, je fus amené devant des parties basses mises aujourd'hui en prairies, grâce à des puits perdus et à des rigoles d'assainissement. Ces pièces, qui figurent au cadastre sous les numéros 94 et 137, sont entourées de glacis composés de terre glaise et de gros silex. Ces glacis ont à leur base 4 m. 50, 2 mètres de hauteur et sur la partie supérieure 4 mètres. Ces talus sont actuellement boisés. Je pense que ces deux pièces ont dû servir de viviers pouvant conserver environ 1 m. 50 de hauteur d'eau à basses-eaux. Les substructions voisines auraient pu être nécessitées par le service des étangs ou viviers. Ces substructions sont attenantes à un chemin romain se reliant avec des voies romaines, semblable à celui qui sépare le théâtre des temples. Le tout (Bout-de-la-Ville) est à proximité de la bourgade de *Canetonnum*. J'ajouterai que toutes ces substructions forment un ensemble, se trouvant sur la tribu des Lexoves et touchant celles des Eburoviques et des Véliocasses.

Des descriptions qui précèdent, il résulte :

1° Que des temples de deux époques différentes ont existé au Villeret;

2° Que le théâtre date de la première époque et n'a jamais été reconstruit après sa destruction;

3° Que le puits Ruel (celui fouillé) a servi aux deux époques;

4° Que la bourgade de *Canetonnum*, occupant une superficie de quelques hectares et longeant une voie romaine, est déterminée par un hypocauste, un puits romain (qui reste à fouiller), de nombreuses substructions, des viviers ou étangs et des traces d'habitations gallo-romaines qui les entourent.

Avant de clore ce travail, qu'il me soit permis de dire combien j'ai été frappé de la similitude qui me paraît exister entre Berthouville et Sanxay. Ainsi le *péribole* des temples de Sanxay pouvait contenir neuf mille personnes, nombre égal à celui que pouvaient recevoir et le préau du balnéaire et le théâtre. A Berthouville, le

péribole des temples et le théâtre étaient chacun disposés pour cinq mille personnes.

Lors de ma découverte de Sanxay, j'ai avancé que nous nous trouvions en présence d'un lieu de plaisirs, de pèlerinage et de transactions commerciales. Je penche à croire que Berthouville était un lieu identique. J'y suis d'autant plus porté que, de temps immémorial, l'église de la commune est un but de pèlerinage chrétien, suite probable du pèlerinage païen.

Du reste, je compte revenir sur ce sujet spécial dans une autre publication.

Je ne veux pas terminer cette communication sans adresser publiquement ici des remerciements à M. Babelon, le savant conservateur du cabinet des médailles, qui a mis tout en œuvre; à M. Join-Lambert, dont le concours aussi généreux qu'éclairé m'a permis de terminer mes fouilles, alors que fut épuisé le crédit mis à ma disposition par l'État, la Société libre d'agriculture, la Section de Bernay et le Conseil général de l'Eure. Et enfin je tiens aussi à rappeler qu'au milieu de toutes mes difficultés j'ai été vaillamment secondé par Auguste Gatellier, mon chef terrassier, dont depuis plus de vingt ans j'apprécie l'intelligence et le dévouement.

Si j'ai réussi dans ma mission, c'est au concours de toutes ces bonnes volontés réunies que je le dois. Et c'est pourquoi j'ai tenu à exprimer ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont aidé à reconstituer une page de notre histoire nationale.

Camille de la Croix, S. J.
Membre non résidant du Comité des travaux historiques.

FOUILLES
DE CHAGNON-VILLEPOUGE
(CHARENTE-INFÉRIEURE),

PAR M. G. MUSSET.

Depuis quelques années et notamment au Congrès des Sociétés savantes, en 1896, des discussions sont nées sur la question de savoir quels étaient le but, l'origine et la destination de certains monuments gallo-romains, sortes de pyramides, connus sous le nom de *piles* ou de *fanaux*. Les plus connus de ces monuments sont la pile d'Ebéon, la Pirelonge de Saint-Romain-de-Benêt, dans la Charente-Inférieure, et la pile de Saint-Mars sur les bords de la Loire.

M. Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers, reprenant une thèse qu'il avait déjà soutenue précédemment, a vu dans l'existence des piles les « simulacres » indiqués par Tacite comme des fétiches de pierre, provenant sans doute de la transformation des menhirs. Il les identifie avec les *fana* et *vernemets* de l'époque gauloise et gallo-romaine.

A l'occasion de cette discussion, le soussigné avait rappelé que l'on avait parfois vu dans ces piles des monuments funéraires. Il disait que ce problème mériterait d'être résolu et qu'il ne semblait pas impossible de le faire, sans compromettre l'existence des piles existantes. Il disait connaître en effet l'emplacement d'une ou deux piles aujourd'hui détruites, et se promettait de faire faire des fouilles qui permissent de résoudre la question.

Grâce au concours financier de la Société française d'archéologie et de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, ces fouilles sont en partie effectuées.

L'emplacement choisi a été celui d'un ancien fanal appelé jadis

le Fanau ou Faniau de Villepouge, la Ville ou Villa du Puy, et situé dans une petite commune de Saintonge, nommée Villepouge, au long de la voie romaine de Bordeaux à Autun par Saintes, Aulnay, Rom, etc. Il est figuré sur le plan 102 de Chastillon, en même temps qu'une pile voisine sous le nom des « Faniaulx, ruines antiques de Varaize au pais d'Angoumois ».

Les premières tranchées ont mis à jour un soubassement carré de 10 m. 40 de côté, composé au centre d'un blocage de grosses pierres et au pourtour d'un blocage cimenté remontant à l'époque gallo-romaine. Le tout reposait sur le sol naturel à une profondeur d'environ 50 centimètres du sol actuel. Le sol naturel était intact, ne présentant la trace d'aucun affouillement, d'où l'on peut conclure de la façon la plus positive que la pile ne s'élevait au-dessus d'aucune sépulture, d'aucun ossuaire.

La question semble donc tranchée contre l'hypothèse qui voudrait faire de ces monuments des sortes de mausolées, à moins de supposer qu'une *cella* destinée à recevoir des urnes ou des corps avait été ménagée à l'intérieur. Cette dernière hypothèse ne paraît pas soutenable en présence de l'examen qu'on peut faire de la pile d'Ébéon placée à quelques kilomètres de celle de Villepouge, et qui, à moitié éventrée par le fait du temps et des hommes, est incontestablement massive.

La continuation des fouilles de Villepouge a démontré qu'autour de la pile centrale, il y avait là, comme à Pirelonge, un couloir, sorte de *delubrum*, et une enceinte placée à 7 mètres de la pile centrale. Cette enceinte a 26 m. 25 sur chaque face, dont l'une est parallèle à la voie romaine et presque limitrophe à cette voie. Les murs ont été rasés assez profondément avant les fouilles pour qu'on puisse constater les traces de l'entrée qui pouvait faire pénétrer de la voie romaine dans l'enceinte. Aux angles de cette façade existent toutefois des sortes de renforcements formant saillies qui démontreraient peut-être que les angles soutenaient une construction un peu plus élevée que le mur lui-même.

Dans les fondations de la pile centrale, comme dans quelques pierres demeurées sur le terrain, nous avons rencontré un grand nombre de fragments de pierres sculptées, chapiteaux corinthiens, oves, moulures diverses, qui démontrent qu'on avait utilisé les débris d'un monument antérieur pour la construction de la pile.

En dehors du mur d'enceinte et au long de la voie romaine, se

trouvaient quelques restes de sépultures par inhumation, placées dans le sol, sans traces de cercueils.

Il semble donc y avoir analogie complète, comme disposition, entre le fanal et la tour de Pirelonge, également massive, conique et pourvue d'une enceinte. A sa sortie du sol, le fanal de Villepouge était composé d'énormes blocs de pierre de taille, munis de trous de louve, et conservés dans une métairie voisine, où, après avoir été creusés, ils servent d'auges pour abreuver les bestiaux. D'après les récits des anciens, alors que ces blocs étaient en place, on y aurait vu des inscriptions formées de grandes capitales romaines. Nous n'avons pu malheureusement retrouver aucune trace de ces inscriptions.

Nous en étions là de ces constatations quand dans l'enceinte, presque à fleur du sol, nous avons trouvé une énorme tête de statue féminine mesurant 60 centimètres de hauteur. Cette tête est caractérisée par une abondante chevelure tombant en boucles sur les épaules, par un rictus de la bouche qui donne à la physionomie un aspect presque redoutable, et par un trou carré situé au derrière de la tête et donnant à penser qu'elle était surmontée d'attributs ou d'une couronne en matière autre que la pierre, en métal par exemple. Mais les attributs manquant, il est difficile de déterminer le personnage qu'on a voulu représenter. Est-on en présence d'une divinité tutélaire, d'une Isis, d'une Cybèle ou d'une impératrice romaine? La question est difficile à résoudre tant qu'on n'aura pas trouvé des fragments des attributs qui l'accompagnaient, ou d'objets rappelant le culte qu'on lui rendait.

Parmi les objets qui pourraient aider à l'interprétation de ce remarquable monument, on peut signaler : 1° une petite cupule en bronze, sur laquelle figure un graffite sur lequel nous croyons pouvoir lire le mot LIVIA, VANIIA ou VANIIF; 2° une plaque triangulaire de bronze avec une feuille de lierre frappée sur une face, et qui rappellerait peut-être un culte dionysiaque; 3° deux tablettes en plomb de 10 centimètres sur 8, couvertes d'un graf-

fite déchiffré par M. Camille Jullian, rappelant les « incantamenta magica » et contenant des imprécations et des maléfices, ce qui semblerait établir que l'on n'a pas affaire à une bonne déesse.

La suite des fouilles donnera peut-être le moyen de résoudre ce problème intéressant.

Il est intéressant de noter que la tête sculptée est en pierre du pays, provenant soit de la carrière de Galanchat, près de Varaize, soit de celle des Molors, près de Fontenet, localités voisines.

La physionomie rude et rébarbative de cette tête pourrait être le résultat d'un manque d'art, chez le sculpteur, ou de la manifestation d'un type gaulois traditionnel.

Quelques monnaies romaines ont été rencontrées dans les fouilles en compagnie de nombreux fragments de poteries grossières, noires ou grises, et de poteries samiennes.

Les monnaies sont des fragments de bronze de la colonie de Nimes, une monnaie d'Antonin au type de la Liberalitas, et une monnaie de Marc-Aurèle.

Une observation intéressante à faire, c'est que la commune de Villepouge est l'une des plus petites en étendue de la Saintonge, et qu'elle a une forme à peu près rectangulaire, différente en cela de la plupart des communes de la Saintonge, ce qui laisserait croire que c'était peut-être à l'origine une sorte de territoire sacré. Non loin de la pile on rencontre de nombreuses substructions de l'époque gallo-romaine. Un village porte le nom de la « Cabourne », rappelant peut-être des réduits souterrains; un autre se nomme la « Crochette », rappelant vraisemblablement, comme la Crèche, dans les Deux-Sèvres, l'existence de ruines de la même époque. Sur la commune de Villepouge, on rencontre également des monuments et des stations des époques préhistoriques.

De plus, à quelques mètres de Villepouge se trouvent les limites de trois grandes seigneuries de la Saintonge : le comté de Taillebourg, celui d'Aulnay et celui de Matha. De ceci on pourrait conclure, à la rigueur, que la pile de Villepouge était un lieu traditionnel et celèbre qui avait conservé jusqu'aux temps de la féodalité l'importance qu'il avait eue à l'époque païenne.

Cette pile, comme celle d'Ébéon, avait d'ailleurs été l'objet d'une sorte de terreur superstitieuse. Les vieilles gens racontent que deux fées avaient conçu l'idée de les édifier; chacune d'elles travaillait à son monument et elles s'envoyaient de l'une à l'autre le marteau

avec lequel elles travaillaient. L'une d'elles avait même conçu le projet de couronner son œuvre avec une énorme pierre, un polissoir, gisant à 2 kilomètres de là dans un lieu dit *le Bois-Bellot;* mais le fardeau était trop lourd, et la fée le laissa tomber de sa «dorne» dans le lieu où il est encore. La journée finie, les fées allaient se reposer au foyer des paysans voisins; mais ceux-ci, las de ces visites terrifiantes, songèrent à s'en débarrasser. Un jour, l'un d'eux fit chauffer à blanc les landiers, sur lesquels elles venaient s'asseoir; les fées furent horriblement brûlées et ne reparurent plus. C'est depuis ce temps que les fanaux commencèrent à tomber en ruines.

Georges Musset.

LE CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN

DE SAINT-MARTIN

DU Ier AU IIIe SIÈCLE,

PAR M. A. NICOLAÏ,

Secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux.

La *Mansio Aginnensis* (Mas d'Agenais) a été, à l'époque de la conquête romaine, un poste d'occupation extrêmement important au point de vue stratégique. Sa ligne de coteaux commandait d'une part à la frontière du territoire des Nitiobriges, de l'autre à la plaine de la Garonne depuis Marmande jusque vers Aiguillon, où ce qui reste des anciens remparts romains est encore si intéressant [1]. A 2 kilomètres d'Aiguillon, un autre *castrum* avait été établi à Saint-Côme, relié au précédent par une chaussée sur le bord de laquelle se trouvait une de ces *piles* ou *nemets* (*nemetum*) que l'on peut encore voir sur la route qui mène d'Aiguillon au port Sainte-Marie [2]. Une autre lui fait face sur les hauteurs de Saint-Pierre de Buzet entre Damazan et Buzet [3], en sorte que l'on peut bien affirmer que cette contrée fut pendant la conquête un vaste camp retranché. Je passe sous silence une ligne de *mottes* dont je me suis attaché à retrouver les points de correspondance sur les deux chaînes parallèles de collines qui dominent la vallée de l'Avance depuis la *butte* de Montpouillan et Samazan où se trouvent les levées admirablement conservées d'un petit camp romain, jusque vers Montcassin (*Mons Cassii*) et Casteljaloux (*Castrum gelosum*). Un peu partout des tronçons de voies romaines ont été relevés.

La *Mansio Aginnensis* n'a conservé de l'époque romaine que des noms qui nous parlent de choses disparues : la porte *Galiane* et la

[1] Le château féodal de Lunac s'est élevé au moyen âge sur ces remparts. Ils sont flanqués de contreforts au sommet desquels court une série d'arcatures. Ils sont en petit appareil avec des filets longitudinaux de briques.

[2] On l'appelle la *Tourrasse*.

[3] C'est la pile de *Peyrelongue*.

fontaine du même nom, devenue lavoir public. Des substructions antiques ont été fréquemment reconnues dans le sous-sol de la ville; les monnaies, les poteries ont été trouvées en énorme quantité au Mas et dans les environs immédiats. Un balustre votif à la *Tutela d'Ussubio* que l'on voit dans l'église supportant la vasque d'un bénitier en place du *labrum* dont il fut le piédestal, porte une inscription qui a fait couler des flots d'encre sans que la question de l'emplacement d'*Ussubium*, la station de l'itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger, ait été vidée, au moins jusqu'ici, de façon satisfaisante[1]. L'église qui est du XIIe siècle, dédiée à saint Vincent martyr de l'Agenais, semble élevée sur les substructions d'une basilique plus ancienne; enfin, un beau sarcophage de marbre du Ve ou du VIe siècle[2] a été trouvé, il y a une cinquantaine d'années, auvant de l'église sur la place actuelle[3].

Telles sont les antiquités du Mas d'Agenais. Il importe d'ajouter que la position de deux camps, l'un en plaine et l'autre sur la hauteur, a été depuis longtemps reconnue et leur nom romain s'est perpétué jusqu'à nous à travers les siècles, *Camparome basse* et *Camparome haute*. Chose plus étrange mais non moins caractéristique, à Camparome basse, une métairie s'appelle *Caton* et dans sa muraille moderne on peut voir encastré un fragment de pierre sculpté figurant une sorte de chouette, de facture incontestablement romaine; à Camparome haute, un groupe de maisons s'appelle *Crasso* ou *la Crasse*.

Là où est une ville, il y a forcément une nécropole, la cité des morts à côté de celle des vivants.

[1] Voici cette inscription :

TVTELAE.AVG
VSSVBIOLABRVM
SILVINVS.SCI
PIONIS.F.AN
TISTES D

[2] M. de Caumont l'a reproduit dans son *Abécédaire d'archéologie* (archéologie religieuse) d'après le dessin de Léo Drouyn, p. 50, fig. 2.

[3] Voir C. Jullian : *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, p. 221 : «Chaudruc de Crazannes, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. I, p. 254 et 267. — *Inde :* Jouannet, *Statistique*, t. I, p. 240. — Renier, *Itinéraires romains de la Gaule*, p. 118. — Boudon de Saint-Amans, *Antiquités de Lot-et-Garonne*, pl. XVII, 2. — Casimir de Saint-Amans, *Dissertation sur un autel et un cippe votifs*, p. 5. — Bal (Charles Grellet Balguerie), *Les deux Églises*, pl. IV. — Gauban, *Histoire de la Réole*, p. 418. — Bladé, *Épigraphie de la Gascogne*, p. 189.» A. Nicolaï, *Le Mas d'Agenais sous la domination romaine*, p. 5, pl. I et II, 1896.

Celle du Mas se trouve à un peu plus d'un kilomètre au nord, à Revenac, plateau de Saint-Martin, au sommet d'un coteau dont les escarpements dominent le canal du Midi et la Garonne. Le fleuve coulait à ses pieds dans le haut moyen âge encore. Des colmatages successifs, l'apport des alluvions et, en dernier lieu, un changement de lit l'en ont aujourd'hui écarté de plusieurs centaines de mètres.

Le cimetière de Revenac n'avait pas encore été exactement reconnu lorsque j'y fis mes premières fouilles en août 1894. Depuis longtemps cependant, les archéologues de l'Agenais avaient indiqué ce poste comme point d'occupation romaine, mais les uns y avaient placé une ville, d'autres une villa, quelques-uns encore un camp. Notre savant collègue et ami M. Tholin, avec sa perspicacité rarement mise en défaut, y avait deviné un cimetière, au cours d'une rapide visite, mais enfin personne ne l'avait fouillé.

C'est à ce travail que j'ai consacré la plus grande partie de mon temps de vacances pendant trois années. J'ai été aidé dans ma fouille par un ami dévoué qui oublia qu'il était félibre gascon de grand talent, pour consacrer son temps à la recherche de vieux tessons et de marques de potiers. M. le comte de Luppé, sur les terres de qui nous avons opéré, nous a donné tous les encouragements et toutes les facilités. Il est devenu, depuis, archéologue passionné, et, le premier, sur nos indications il a découvert les puits funéraires dont il va être question.

Pour la compréhension de ce qui va suivre, un dernier détail est nécessaire. Il y a près d'un demi-siècle que la terre du plateau de Saint-Martin, très nourrie en potasse, très chaude et très riche, est l'objet d'une spéculation intéressante. On la vend aux propriétaires de terres maigres ou froides en matière d'engrais. C'est ainsi que plus de la moitié de notre cimetière a pu être enlevée sans qu'aucun savant de l'Agenais ait été averti des pertes considérables qui se sont faites pour les musées et l'archéologie. On continue à le faire disparaître, et comme on a ouvert une grande tranchée, que des pans entiers de terre s'abattent chaque jour pendant les deux mois d'août et de septembre, nous avons pu sans trop de peine en surveillant minutieusement les travaux et en fouillant nous-même, arriver à déterminer très exactement le mode funéraire en usage à Saint-Martin, tandis que toutes choses étaient bien en place.

La sépulture se faisait par l'enfouissement des urnes renfermant

les cendres dans une fosse, ensuite remplie de terre et d'objets commémoratifs.

Je dois dire que nous n'arrivâmes à cette constatation qu'après bien des incertitudes, qu'après avoir épuisé bien des conjectures. Un jour, dans la tranchée, une fosse intacte coupée dans sa partie médiane et toute remplie de son mobilier funéraire nous apparut, et depuis, grâce aux précautions prises, nous en avons pu étudier une soixantaine au moins. Il en a été sacrifié autant, que le défaut de temps ne nous a pas permis d'observer.

Ces fosses étaient distantes les unes des autres de 1 m. 40 environ dans tous les sens, et disposées en piles parallèles en sorte qu'on en voyait cinq, six, quelquefois davantage, mises à découvert dans la tranchée. Leur forme comme leur dimension variait un peu comme nous l'allons voir. Pendant trois années, nous avons pu nous rendre compte de l'uniformité du mobilier funéraire qui les garnissait; tout en a été recueilli par nos soins, et un inventaire minutieux en a du reste été publié dans les actes de la Société archéologique de Bordeaux.

Sur le mode funéraire lui-même, voici quelques observations qui ne seront peut-être pas sans intérêt, car, bien que ma bibliographie soit assez complète, je ne les ai encore vues dégagées nulle part.

La fosse, une fois creusée, une fosse en forme de marmite neuf fois sur dix, profonde de 1 m. 60 à 1 m. 80, et large de 1 m. 30 environ à l'orifice supérieur, était transformée en foyer. On y allumait un grand feu, sans doute activé par des matières combustibles dans lesquelles devait entrer la résine, afin d'en durcir les parois et de les rendre moins perméables. On sait, en effet, qu'un des premiers soucis des anciens était d'assurer la perpétuité à leurs sépultures. Les terres argileuses de Saint-Martin accusent cette action directe du feu par la couleur rougeâtre et la consistance de brique mal cuite, qui dessine à merveille le contour des fosses et les fait discerner de loin dans la tranchée. Peut-être même, ce foyer avait-il été utilisé à double fin pour l'opération de l'incinération du corps. Le bois, réduit par le feu, forme tout au fond ce lit très noir de charbons et de cendre sur lequel reposaient les urnes funéraires proprement dites. C'est là que nous les avons toujours trouvées, cassées ou écrasées par la pression des terres, mais entières quelquefois, si l'on en réunit les fragments. Pour chaque sépulture : trois ou quatre *ollae* de dimensions différentes, grises ou noires; un

ou deux cruchons au bec souvent trifolié; autant de pichets; une patère ou deux sigillées, de petits bols en poterie dite *samienne*, un lacrymatoire de verre invariablement cassé en mille morceaux, et la monnaie.

Au-dessus, on rencontre une épaisseur de cendres, d'abord à peu près pures, puis mélangées de plus en plus avec la terre au fur et à mesure que l'on remonte vers l'orifice de la marmite. C'est dans cette zone intermédiaire que sont en grande quantité les débris des vaisselles intentionnellement cassées après les cérémonies du repas et des libations, des ossements d'animaux: vertèbres, côtes, mâchoires, cornes de bœuf et de chèvre, dents de porc, reliefs de volailles, têts d'huître, limaçons de Bourgogne, etc. On sent au pêle-mêle de tous ces objets, parmi lesquels on trouve encore des tiges de fer, de gros clous, des éperons, des fers à cheval, des houes, des meules à bras, des silex taillés, des polissoirs, des percuteurs, etc.; que tout cela a été jeté à la pelletée pour servir de remplissage.

Fig. 1.

On arrive enfin à la couverture. Elle est faite au moyen d'une couche de cailloutis très dense, analogue au pavement d'une voie, dans lequel il nous est fréquemment arrivé de trouver, amalgamés, des poids de tisserand, des briques à rebords, des vestiges de bronze, des monnaies, etc.; son épaisseur varie de 0 m. 25 à 0 m. 30.

Cet empierrement ne recouvre pas seulement la surface des sépultures; il les relie toutes entre elles, donnant, à voir son cordon dans la partie supérieure de la tranchée, l'illusion d'un chemin qui aurait été directement construit au-dessus d'elles, et nous l'avons cru pendant longtemps. L'impression générale des ouvriers qui ont dû partout couper cette ligne de pierraille, est que le cimetière formait une grande place ainsi pavée ou mieux macadamisée, et c'est aussi la nôtre. Quelques signes extérieurs, des briques très probablement, devaient indiquer à la surface du sol l'emplacement de la

sépulture, ne fût-ce que pour la reconnaître, y faire les cérémonies commémoratives et aussi éviter la violation, toutes choses qui répondaient à des préoccupations constantes des Romains. Mais si nous supposons qu'un petit tertre de terre ou tel autre indice point encore relevé devait tenir lieu d'indicateur, nous en sommes réduits aux hypothèses, et le sol a été trop bouleversé depuis les invasions, ne fût-ce que par la culture superficielle, pour avoir conservé jusqu'à nous ce point de repère quel qu'il ait été.

Les fosses funéraires ont été trouvées en assez grand nombre dans diverses contrées des Gaules; les premières furent signalées par MM. l'abbé Baudry et Baltereau, au Bernard, en Vendée; ils en explorèrent un assez grand nombre dans d'assez bonnes conditions, mais point toujours peut-être avec un soin et des précisions suffisants. Nous ne nous occupons pas pour le moment de l'âge de nos fosses. Ce qui nous y a frappé c'est le mélange d'ustensiles gaulois et d'ustensiles romains d'importation italienne pour le premier siècle, puis fabriqués en Gaule pour le IIe et le IIIe siècle, tels que les vases de fabrication dite *samienne;* les poteries noires et grises indigènes sont bien reconnaissables; d'autres objets symboliques sont gaulois, et les rites gaulois et romains devaient être non moins mélangés, car on sait que les dieux gaulois finirent par être eux aussi latinisés.

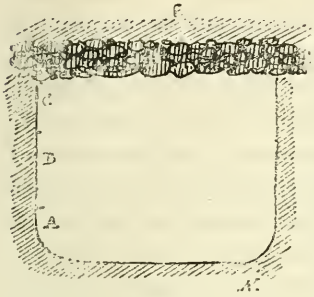

Fig. 2.

A côté de ces fosses on en trouve quelques autres, en très petit nombre, de dimensions plus grandes, de forme cylindrique; elles ne contenaient guère que des cendres, des ossements, très peu de débris de poteries; en somme, elles ont été les moins intéressantes à la fouille.

Lorsque nous publiâmes notre premier travail sur le cimetière gallo-romain de Saint-Martin, c'est sous toutes réserves et pour être complet que nous crûmes devoir indiquer qu'il y avait eu des puits funéraires, outre les fosses. Cela semblait en effet résulter des renseignements recueillis, mais nous n'avions pas cru pouvoir accueillir *de plano* les dires d'ouvriers et de paysans toujours enclins à croire au merveilleux, en tout cas peu faits à nos distinctions et surtout ignorants.

En septembre 1896, la certitude nous est également venue de ce côté. Travaillant sur nos données et nos indications, notre livre en mains, M. le comte de Luppé, que nos découvertes avaient intéressé, surveilla de plus près son chantier. Ses ouvriers lui signalèrent un jour qu'une fosse de forme quadrangulaire dans laquelle on venait de trouver un mobilier funéraire absolument intact, par un bien rare effet du hasard, semblait s'enfoncer au-dessous du sol de la tranchée; cela était facile à reconnaître, la fosse étant emplie de cendres tassées, dont la couleur et la consistance tranchaient sur l'apparence et la dureté de la terre environnante. J'ajoute que les fosses ordinaires que nous avons étudiées plus haut s'arrêtent dans la tranchée à 0 m. 60 au moins au-dessus de ce niveau. Sa curiosité fut mise en éveil, et, avec une méthode parfaite et des soins infinis, M. de Luppé fit creuser (fig. 3). Des tessons en grand nombre, des ossements d'animaux divers furent comme à l'ordinaire ramenés à la surface. On en sortit ainsi la valeur de deux brouettées. Rien ne fut négligé, et, au fur et à mesure, M. de Luppé dressait l'inventaire, et, sur un plan, remettait toutes choses en place à leur hauteur. On atteignit le fond à 6 m. 20. La vidange de ce puits dura du 9 au 23 septembre 1896.

Fig. 3.

Une particularité à signaler immédiatement : dans les puits du Bernard, la sépulture se trouvait au fond des puits uniformément; ici, on la trouve au contraire à la partie supérieure. En voici le détail : cinq pichets entiers en terre commune avec anse et pincés légèrement à la gueule, de dimensions différentes : 0 m. 20, 0 m. 19, et 0 m. 15 et de deux de 0 m. 18; deux autres pichets entiers de même terre à gueule circulaire sans bec et sans anse, de 0 m. 09 et 0 m. 06 de hauteur; une petite *olla* entière en terre noire, de 0 m. 08 de hauteur; un petit pichet entier, de forme très élégante, sans anse, avec bec, de 0 m. 07 de hauteur; un autre petit vase entier couleur terre cuite, sans anses, de 0 m. 09

de haut. Deux importants fragments de deux patères sigillées : CATONIS et ATEI; des fragments de verre et trois moyens bronzes dont un seul pouvait être lu; c'était un Constantin le Grand, ce qui date notre puits. Les formes des poteries samiennes, bien différentes de celles du Ier et du IIe siècle, l'avaient daté à nos yeux, non moins que l'absence de poteries frustes indigènes.

Il y avait également une statuette de déesse tenant ses deux jumeaux au sein, comme on en fabriquait dans les officines de l'Allier d'où elle provenait sûrement, en terre cuite blanche, d'un jaune d'ivoire, de celles que M. Tudot a attribuées au IIIe siècle dans son remarquable travail [1].

La sépulture était protégée à l'orifice par quatre grosses briques plates à rebord disposées en dôme, et puis par un opercule de cailloux comme nous l'avons vu pour les fosses. Deux autres briques semblables posées à plat séparaient ce premier dépôt du fond du puits, qui s'enfonçait exactement à 4 mètres au-dessous de la terre. Un inventaire de ce qui se trouvait dans cette seconde zone dépasserait le cadre assigné à notre mémoire. Quelques jours après, M. de Luppé découvrait à quelques mètres de là un second puits circulaire ayant 1 m. 65 de diamètre; il a donné des résultats à peu près identiques. Notre ami M. Joret en creusait un troisième dans les premiers jours d'octobre qui le menait à 4 mètres de profondeur. La sépulture en était également superficielle, mais il était beaucoup plus riche que les précédents en poteries samiennes, toutes d'un superbe éclat et entières. Plusieurs étaient sigillées; en voici les marques : MALCIO, L.S.CRE. (*Lucius S. Chresimus*), M.AI.

J'ai plus spécialement décrit ici le premier de ces puits afin de me limiter et de ne pas tomber dans des répétitions qui ne tendraient qu'à prouver l'uniformité de ce mode de sépulture.

Un détail à retenir : les uns et les autres étaient au milieu de fosses funéraires disposées de part et d'autre, et tous sont du IIIe siècle.

Il ne saurait être douteux après de telles constatations que nos puits ne soient funéraires comme les fosses.

L'objet de notre communication a pour but principal de réfuter à nouveau certaines théories qui se sont produites à leur sujet au

[1] La tête seule manque.

cours de ces dernières années. Lorsque MM. Baudry et Ballereau publièrent le résultat de leurs fouilles au Bernard, on se refusa généralement à les accepter comme sépultures. Étant pour la plupart bâtis en pierres taillées ou en moellons, on pensa que c'étaient de vrais puits que l'on avait plus tard comblés, sans prendre garde que les inventaires très complets qui en étaient donnés et les figures les accompagnant révélaient dans tous un mobilier identique placé au fond dans un ordre voulu et protégé intentionnellement par des briques ou des calottes de pierre qui l'avaient d'ailleurs admirablement protégé jusqu'à nos jours dans la plupart des cas. M. Baudry défendit son attribution et M. Quicherat, après examen, la consacra avec l'autorité qui s'attache à son nom vénéré des archéologues. On en découvrit bientôt d'autres en maints endroits; ici encore, on retrouva même mobilier profond, et au-dessus, même mode de comblement; il y avait évidemment quantité d'objets partout, disposés dans un même ordre voulu avec des significations et des symboles qui nous échappent encore. Et puis, pourquoi tant de puits dans des espaces si restreints? D'ailleurs, n'a-t-on pas trouvé des puits funéraires en Italie, plusieurs siècles avant Jésus-Christ? Ceux-là ne sont pas contestés, quant à leur affectation; M. Quicherat les a signalés lorsqu'il se rallia à l'opinion de M. l'abbé Baudry, il ajouta qu'il ne pensait pas que la Gaule en ait eu avant la fin du Ier siècle de notre ère. Les nôtres sont du IIIe siècle.

Il semblait donc que la discussion était close.

Elle s'est rouverte en 1894 à la suite de la publication par le savant bibliothécaire de Poitiers, M. Lièvre, d'une plaquette ayant pour titre : *Une méprise archéologique. — Les Puits funéraires*[1]. Par allusion aux travaux de M. l'abbé Baudry, il y écrivait : « Nous nous demandons si dans cette circonstance la sagacité de Quicherat n'a pas été mise en défaut, et s'il n'a pas consacré de sa haute autorité la plus lourde méprise qu'un archéologue puisse commettre. »

Des puits fouillés à la Terne, à Merpins et aux Grands Maisons, près de Jarnac, ont motivé la brochure de M. Lièvre. A côté d'eux se trouvaient également des fosses de 1 à 2 mètres de profondeur, semblables en tous points à celles décrites par M. l'abbé Baudry et par nous-même; on ne saurait assurément voir en elles des puits; néanmoins M. Lièvre ne les différencie pas et déclare au contraire toute

[1] Poitiers. P. Blanchier et E. Druinaud, libraires, 1894.

distinction de ce genre arbitraire. Le contenu des fosses de Jarnac était très varié, mais ce qui en formait le remplissage dans lequel tous les objets étaient noyés, c'était un terreau noir fortement chargé de matières animales. M. Lièvre fait remarquer avec insistance que M. l'abbé Baudry n'a pas attaché une importance suffisante à ce terreau sur la nature duquel il n'y avait guère à se tromper d'après lui. Dans les fosses de Jarnac comme dans les similaires, grande quantité d'ustensiles divers : talons de hache, crochets, dés, vieux clous, fibules, agrafes, charnières, molettes de quartz, fragments de vases en verre, vases brisés de toutes pâtes, de toutes formes, de toutes dimensions. Mais, comme presque toujours, la reconstitution des vases devient impossible ; il en manque des fragments importants; M. Lièvre conclut que ces objets ont été jetés tout brisés dans les puits. Il s'est trouvé, en effet, que les tessons d'un même plat ou d'un même pot étaient à des niveaux différents et la disposition d'autres fragments, quoique se complétant, était telle qu'il est impossible d'admettre que le bris du vase ait été produit par l'effet du tassement et de la pesée des terres.

Toutes ces remarques sont très judicieuses; nous les avons déjà faites nous-même; mais on va tout de suite apercevoir pourquoi nous ne saurions accepter la déduction finale qu'en tirera M. Lièvre. Il nous paraît, en effet, que la distinction à faire entre les diverses zones des fosses et des puits lui a totalement échappé et les résultats des fouilles l'imposent. On a vu, en effet, que les vases auxquels étaient confiées les cendres et le mobilier qui les accompagnait sont les seuls qui aient été déposés entiers dans la terre, au fond de la fosse, où nous les avons toujours retrouvés bien en place, rarement intacts mais complétables, et cela pour une soixantaine d'observations ayant porté sur autant de fosses. Tout le reste n'était que remplissage, et on comprend alors que cendres, gravois d'incinération, reliefs du repas funèbre, poteries intentionnellement brisées selon nous, y aient été jetés pêle-mêle. L'argument disparaît donc.

Nous n'avons pas à examiner toute la partie de la brochure de M. Lièvre, où il s'applique à surprendre l'abbé Baudry en contradiction avec lui-même ou en flagrant délit d'erreur, n'ayant pas pris à tâche de jouer le rôle d'arbitre ou de tenant dans cette querelle qui leur doit rester personnelle. Ce qu'il nous importe de relever et combattre, c'est la conclusion. Pour M. Lièvre, les puits funéraires sont simplement des *latrines*, et l'on aperçoit immédia-

tement quelle est, selon lui, la nature du fameux terreau noir qui emplit fosses et puits. Dans ces latrines, on aurait jeté tous les objets domestiques hors d'usage, verres cassés, poteries brisées, ossements, ferraille, etc.; c'est ce qui expliquerait que l'on ne trouve rien de complet mais exclusivement des objets incomplets, dépareillés, rebutés. Si l'identification faite par M. Lièvre des puits et fosses de Jarnac avec ceux du Bernard se fait tout naturellement avec ceux de Saint-Martin, et s'il en ressort que les uns et les autres ont eu une destination semblable, ce n'est point celle que veut bien leur donner M. Lièvre. Ne se méprendrait-il pas à son tour?

M. Lièvre pourra avoir raison, je le crois, lorsqu'on se trouvera en présence d'une fosse ou d'un puits dépendant directement d'une habitation romaine; et il a si bien senti que là seulement son attribution proposée se défendait vraiment, qu'il a eu soin de prendre le cas le plus favorable en reproduisant un plan de *villa* où la *latrina* se trouve à côté de la cuisine! Mais alors, nous en sommes assuré, on ne retrouvera plus aucun des caractères spéciaux à nos sépultures.

M. Lièvre ne pourra plus faire triompher sa théorie lorsqu'on se trouvera, comme sur le plateau de Saint-Martin, en rase campagne, qu'aucune habitation, qu'aucune trace de substructions n'auront été reconnues et que ces fosses se trouveront comme les nôtres en files parallèles, distantes les unes des autres de 1 m. 40 à 1 m. 80 dans tous les sens, alors surtout que dans une superficie par suite restreinte nous en avons pu étudier une soixantaine, qu'autant, à notre connaissance, ont été sacrifiées par les ouvriers, et que depuis des années, le sous-sol du plateau de Saint-Martin ne livre pas autre chose. Ce ne peuvent plus être des latrines.

Enfin le doute ne semble plus permis lorsqu'on se trouve en présence des puits funéraires de Saint-Martin, situés au milieu des fosses, où, au contraire de ce qu'on a constaté au Bernard et à Jarnac, la sépulture est à la partie supérieure au lieu de se rencontrer au fond. Par un bonheur extraordinaire, voilà que dans deux observations sur trois elle est découverte absolument intacte.

Et puis, ce terreau noir et gras est chez nous un dépôt de charbon et de bois calciné, tassé par le poids des terres mais fort peu dénaturé; c'est sur lui que reposent, on l'a vu, les vases funéraires. Ils sont noyés dans une couche de cendres à peu près pures, sauf encore de nombreux fragments charbonneux qui vont se mélangeant de pierraille au fur et à mesure que l'on remonte vers l'ori-

fice. Tout cela témoigne d'un comblement fait en une fois; il fallait remplir la fosse; on le faisait par-dessus les cendres au moyen des reliefs du repas funèbre et des poteries, amphores, patères, plats, pichets, coupes et bols qui avaient servi aux assistants. On les avait sans nul doute intentionnellement cassés, et c'est ce qui explique que les fragments de l'étage supérieur se retrouvent ici et là dans la terre accumulée dans la fosse. Le jet de ces objets répondait pour nous, comme pour M. Quicherat, à un rite; ne s'est-il pas d'ailleurs conservé en partie? Lorsque la bière de nos morts est descendue dans le caveau, le fossoyeur présente la truelle à la famille et aux amis et chacun envoie sur la bière quelques pincées de terre; c'est le prélude du comblement; l'homme de peine fait le reste; il est à supposer que les personnes du cortège antique se chargeaient de ce dernier et pieux travail dans nos campagnes gallo-romaines. Nos ruraux de la Gironde et du Lot-et-Garonne n'ont guère perdu l'habitude du repas après les funérailles de l'un des leurs. Encore de nos jours, ils glissent furtivement une monnaie dans la main du mort, une mauvaise pièce le plus souvent; que de fois en défonçant des cimetières désaffectés n'a-t-on pas trouvé dans une inhumation de ce siècle un vieux sou de Louis XVI ou de la première République? La libation sur la tombe avec le lait et le vin ne se fait-elle pas encore dans certaines localités de la Bretagne? Le Landais ne boirait pas un verre de vin sans jeter machinalement par-dessus son épaule gauche la dernière goutte pour conjurer le mauvais génie comme au temps où les Romains étaient les maîtres du monde!

La recherche des anciens usages perpétués dans nos campagnes serait donc bien instructive.

C'est pourquoi nous avons entrepris de démontrer que les fosses et puits funéraires ne sont pas un mythe, qu'ils existent réellement et qu'ils étaient le mode funéraire en usage dans les campagnes au temps de la domination romaine. Les cimetières de ce genre sont tous des cimetières de pauvres, et le mobilier qui les garnit le démontre bien; le bronze y est rare, à peine quelques statuettes et des fibules.

Nous avons déjà déterminé l'âge du cimetière de Saint-Martin, qui a été occupé du Ier au IIIe siècle, aussi n'entrerons-nous pas à nouveau dans des détails qui ne sont plus inédits.

A. Nicolaï.

UNE FABRICATION PRIVÉE DE DOUBLES

À ROUEN, EN 1639,

PAR M. A. HÉRON,

Correspondant du Comité.

Il semblerait que la frappe des monnaies ait dû être exclusivement réservée sous l'ancien régime, aussi bien qu'à notre époque, aux établissements que l'État a institués dans ce but. Cependant, il n'en fut pas toujours ainsi, et il arriva que des particuliers obtinrent du roi le privilège de fabriquer des pièces de monnaie, de minime valeur sans doute, comme celles dont il va être ici question.

L'indication de ce fait m'a été fournie par la *Muse normande*, alors que j'en préparais la réimpression pour la *Société rouennaise de bibliophiles*[1].

On trouve dans la quatorzième partie de cet ouvrage, publiée en 1638, une pièce intitulée : *les Nouvelles nouvelles yeuxtraites du Buriau estably sur la boise de no quartiers, proche du Plat, au bout d'en bas de Saint Nigaize.* Plusieurs commères s'y entretiennent de faits qui avaient intéressé le public pendant le cours de l'année.

Il est d'abord question de la création à Rouen de cinquante offices de charcutiers, au grand préjudice et mécontentement des bouchers, et de l'institution d'une justice à Darnétal; puis une commère parle en ces termes du métier de son mari :

> Et li son trafiq n'est que de rondiaux de cuivre
> Que no coupe et yetampe illoq prez S. Vivien.

A quoi une autre commère répond :

> Le vela bien plachey. Est-t'y de ste racaille
> Qui no forge des double afin d'aver notte or?

[1] *La Muse normande de David Ferrand*, publiée d'après les *Livrets originaux*, 1625-1653, et l'*Inventaire général de 1655* (1891-1895, 5 vol. petit in-4°).

Chez pieches là qui font ne vallent pas la maille;
Qu'est che qui les voudra fiquer dans son tresor?
Si plaist jamais à Dieu qu'o z'ait une criée,
Et que no gratte un ptiot le prurit des galleux,
Biaucoup de gens qu'o sait n'en feront la gohée;
Phebus pour un licos y rera ses queveux[1].

Plus loin, dans cette même partie, lettre d'une mère à son fils. Après lui avoir dit qu'elle ne lui envoie pas, comme elle avait l'intention de le faire,

Queuque petit baril d'excellente bechon

parce qu'on lui ferait payer en droits six fois la valeur de la chose, la bonne mère ajoute :

Mande nou cheu qu'on dit de la guerre et des troubles,
Si no ne pale point d'aver bien tost la pais,
Et d'où vien que no vait asteure tant de doubles
Qui pour estre tous neufs sont si mal étampaiz[2].

Ainsi, d'après ces passages de la *Muse normande*, il existait à Rouen, près de l'église Saint-Vivien, un atelier où l'on découpait des lames de cuivre en rondeaux qui étaient ensuite *étampez*, c'est-à-dire frappés d'une empreinte. Ces doubles deniers, car telle était la valeur de ces monnaies, d'ailleurs mal fabriqués, étaient répandus à profusion; par leur émission, on opérait le drainage de l'or. Le peuple en murmurait: « S'il arrivait, disait-on, quelque émotion populaire et qu'on appliquât ces bonnes volées de bois vert qui guérissent des démangeaisons, bien des gens n'auraient lieu de se réjouir; Phébus lui-même couperait volontiers sa belle chevelure pour en faire un licol qui servirait à les pendre. »

Le texte est bien précis et bien clair; mais le fait qu'il relate ne laisse pas d'être surprenant. Comment pouvait-il se faire que l'Etat se dessaisît en faveur d'un particulier d'un droit dont il est si jaloux et s'exposât ainsi à laisser jeter dans la circulation des monnaies défectueuses?

Était-ce un conte inventé à plaisir par l'auteur de la *Muse?* Il était également bien difficile de l'admettre. Les faits consignés dans

[1] *La Muse normande*, etc., t. II, p. 171.
[2] *Ibid.*, p. 174.

les plaquettes dont l'ensemble constitue la *Muse normande* sont toujours d'une rigoureuse exactitude. C'est comme une de ces revues de fin d'année dans lesquelles on met plaisamment en relief les événements qui ont le plus vivement frappé l'attention publique, et le menu peuple, pour qui ces pièces avaient été composées, ne pouvait se plaire à les entendre débiter au Puy des Palinods[1] et à les relire ensuite qu'à la condition d'y trouver le tableau fidèle de tout ce dont il avait ri ou souffert. Aussi toutes les fois qu'il est possible de contrôler, à l'aide de documents empruntés à diverses sources, les assertions de la *Muse*, les trouve-t-on toujours conformes à la réalité; jamais, à cet égard, la *Muse normande* ne se trouve prise en défaut.

La preuve de ces affirmations de la *Muse* relatives à une fabrication privée de doubles à Rouen devait donc se rencontrer quelque part. On la trouve dans un passage de l'*Abrégé historique du Parlement de Rouen* par Pavyot du Bouillon, et dans quelques textes que je tirerai des registres de ce même Parlement.

Mais à quelle cause attribuer la concession à des particuliers du privilège dont il est question? Les hôtels des monnaies ne pouvaient-ils donc suffire alors à la fabrication des doubles? ou bien le grand besoin d'argent qu'éprouvait l'État, engagé dans une longue guerre contre la maison d'Autriche, et qui le forçait d'accabler le peuple de taxes et de contributions de tout genre, l'amenait-il à céder à des partisans, moyennant le payement immédiat d'une somme considérable, l'exercice d'un droit dont il n'aurait dû jamais se départir? Cette dernière raison est sans doute la meilleure.

Il est vrai cependant que, peu de temps auparavant, il avait été nécessaire de jeter dans la circulation une assez grande quantité de pièces de billon, dont il y avait pénurie, et que probablement les partisans avaient saisi cette occasion pour faire leurs offres à l'État. « Cette année [1634], dit encore la *Muse* dans l'argument d'un chant royal de la onzième partie, cette année l'on fit monter l'or si haut et à tel prix que ceux qui en avoyent le mettoyent hors à cause qu'ils se doutoyent d'un prochain rabays, et ne se trouve

[1] On avait coutume à cette époque de lire au Puy des Palinods, à la suite des poésies sacrées célébrant l'Immaculée-Conception de la Vierge, des pièces plaisantes écrites en langage purinique, qui étaient publiées peu après en une mince plaquette. Les sujets de ces pièces étaient empruntés le plus souvent aux événements de l'année.

plus aucune monnoie dans le commerce à cause qu'ils en faisoient amas. »

La gêne apportée aux transactions les plus ordinaires avait alors été considérable et la *Muse* en présente ainsi le tableau :

Qui sans monnais court à la boucherie
Peut bien disner sans chair et sans navets;
Et qui n'en a sa pouquette garnie
Pour se caucher à la chavaterie
Peut bien s'atandre à queminer nu piais.
. . . . . .
Qui perd oncor à tout ste dieblerie
Sont en un mot hostes et taverniers;
Car, lors qu'o z'a la panche bien guernie,
La pieche d'or ossy tost o desplie,
Disant : « Tenez, rendez de la monnais. »
O ly qui craint le credit de su drolle,
Sur ses vezins y vretille, y nicholle,
Qui comme ly n'ont un blanc seulement.
Que fra ty donc? Sa bechon est trinquée;
Faut qui l'acrais, modissant fermement
L'or deniché et la monnais jouquée [1].

Mais revenons à la fabrication des doubles. Les doléances du peuple, que la *Muse* nous a fait connaître, furent entendues par le Parlement, qui décida d'intervenir dans cette affaire. Et son droit ne pouvait être contesté, car ces pièces, comme nous le verrons plus loin, n'étant ni du poids ni de la valeur établis par les ordonnances, il y avait, par la nature de la fabrication, crime de fausse monnaie, ce qui entraînait la peine de mort, et, par les procédés d'émission, crime de billonnage, pour lequel les ordonnances de 1559 et de 1577 infligeaient la même peine, remplacée par la confiscation de corps et biens aux termes de celles de 1578 et de 1629. Mais le Parlement ne pouvait le prendre de si haut à l'égard de partisans autorisés par lettres du roi, quelque abus qu'ils eussent fait du privilège qui leur avait été concédé. Il se borna à interdire la fabrication des doubles et son arrêt fut cassé, à la requête des intéressés, par un arrêt du Conseil d'État. Voici en quels termes

[1] *La Muse normande*, etc., t. II, p. 77-79.

Pavyot du Bouillon expose succinctement toute l'affaire dans son *Abrégé historique du Parlement de Rouen*[1] :

« 1639. Le Parlement, instruit par le procureur general du préjudice que le public souffroit pour le grand nombre de doubles Louis qui n'étoient pas de poids et se distribuoient neanmoins dans la province, voulut y mettre quelque ordre et rendit à cet effet un arrêt par lequel il donnoit entre autres choses la reforme de plusieurs pièces de cuivre qui n'étoient point encore marquées, dont on avoit trouvé vingt-trois barils remplis; mais celui qui avoit entrepris la fabrique de cette mesme monnoye, peu content de l'exactitude du Parlement, obtint un arrêt du Conseil qui ordonna entre autres choses que les barils de pièces de cuivre luy seroient delivrés pour être transportés à Tours et y être marqués, et cependant fit deffenses au Parlement de connoître de la fabrication de ces especes et au procureur general de faire aucune poursuitte sur cette matière. »

Les arrêts du Parlement et du Conseil d'État vont nous en apprendre davantage. Un certain Isaac Terier avait obtenu du roi le pouvoir d'établir en France des fabriques de doubles. Jean Forest avait traité avec lui de la fabrication des doubles à Tours et avait également établi des ateliers dans ce but à Rouen et au village de Maromme. Le Parlement rendit l'arrêt suivant, le 4 mars 1639, ordonnant qu'il serait fait une enquête au cours de laquelle nul ne pourrait *exposer* ni recevoir aucuns doubles qui ne seraient conformes aux conditions déterminées par les ordonnances :

Du quatrième jour de mars MVI^c^XXXIX. — Sur la remonstrance faicte par le procureur general du Roy qu'il a receu plusieurs plaintes et advis qu'il s'expose telle quantité de doubles de diverses matières marques et poids que le peuple ne reçoit plus d'autres espèces, mesme que pour une pistolle l'on baille pour unze à douze livres de ses doubles, et pour un quart d'escu vingt quatre solz; qui sont enarrements et moyens pour tirer l'or et l'argent du royaulme ce qui causeroit avec le temps ung notable prejudice, n'ayant esté la permission donnée par Sa Majesté de fabriquer des doubles en ceste ville que du poids et metail porté par les ordonnances et non pour en faire couler es mains du peuple de tant de sortes qui ne soient du poids et valeur qu'ilz doibvent estre, requerant ledit procureur general qu'il soit informé de ses abbus et expositions et à ceste fin deputé deux conseillers commissaires qui se transporteront sur les lieux où se fabriquent lesdictes

[1] Bibl. municipale de Rouen, ancien fonds; ms. Y, 91, p. 346.

espèces pour en sa presence, appellez aucuns des officiers de la monnoye, estre dressé procès verbal de ladicte fabrication poids et qualité desditz doubles, mesme du nombre qui en a esté faict et fabriqué, et ce pendant estre faict defenses à toutes personnes d'exposer ny recevoir aucuns doubles qui ne soient au vray coing, de matière et poidz accoustumé aux monnoyes du Roy, à peine de confiscation et d'amende arbitraire. La Cour a ordonné et ordonne que par les conseillers commissaires qui seront à ce par elle commis et deputez sera informé de ceulx qui rongnent les espèces d'or et d'argent, mesmes de ceulx qui exposent, billonnent, font trafficq et marchandise des doubles faictz et fabriquez contre et au prejudice des ordonnances du Roy, et à ceste fin que lesdits conseillers commissaires en presence dudit procureur general et aucuns officiers de la monnoye de ceste ville se transporteront sur les lieux ausquelz se fabriquent lesdites doubles pour dresser procès verbal de la fabrication poids et qualité d'iceulx mesmes du nombre qui en peult avoir esté faict et fabriqué, et ce pendant a faict et faict inhibitions et defenses à toutes personnes d'exposer ny recevoir aucuns doubles qui ne soient au vrai coing de France, matières et poidz accoustumé aux monnoyes du Roy à peine de confiscation et d'amende arbitraire.

De Faucon[1].

Comme on le voit, ceux qui fabriquaient ces doubles en faisaient trafic et accaparaient par ce moyen les monnaies d'or et d'argent; ils donnaient onze à douze livres de doubles pour une pistole et la valeur de vingt-quatre sous pour un quart d'écu, nom qu'on donnait alors à la pièce de vingt sous.

L'enquête eut lieu; les commissaires opérèrent la saisie de vingt-trois barils venus de Hambourg et contenant des flans et plaques de cuivre destinés à être frappés. Visitation de trois de ces barils fut faite en présence du maître et des essayeurs de la monnaie. Le conseiller Auber fit, en la présence du procureur général, le rapport de l'information faite par les conseillers commissaires. Le procureur général demanda alors que tout ce qui avait été fait par eux lui fut communiqué, « disant ne pouvoir conclure à la confiscation desdicts vingt trois barils arrestez puisque le caractere n'est point empraint sur les doubles, mais soustenoit qu'ils doivent estre fondus et employez à faire de l'artillerie pour le service du Roy[2]. »

[1] Archives de la Seine-Inférieure, fonds du Parlement, *Registre des arrêts du Conseil*, juin 1639.

[2] Bibl. municipale de Rouen, ancien fonds, Y, 214, *Recueil d'extraits des registres secrets ordinaires...*, t. XVI, p. 369.

A la date du 9 juin 1639, le Parlement rendit un arrêt portant que tous les flans et plaques reconnus défectueux seraient cisaillés; il interdisait l'émission et même le transport des doubles avant qu'ils eussent été vérifiés par les essayeurs, gardes et autres officiers de la monnaie.

Du IXe juin MVI^c XXXIX. — Veu par la Cour l'arrest d'icelle du quatorzième jour de mars dernier, informations faites en icelui par les conseillers commissaires à ce deputez les XII, XIII, XIIII, XIXe Mai et huict de ce mois, proces verbaulx desdictz conseillers commissaires du XVIIe dudict mois de May, VIII et IXe de ce mois sur le faict de l'exposition des doubles fabriquez contre les ordonnances et vidimus de l'arrest du Conseil du septieme febvrier MVI^c trente sept signifié au procureur general du Roy par Denis, huissier au bailliage de Rouen, le huictieme de ce mois et ouy le procureur general du Roy en ses conclusions.

Ladicte Cour a ordonné et ordonne que par ledict procureur general tres humbles remonstrances seront faictes au Roy des desordres commis et qui augmentent journellement par l'exposition en nombre extraordinaire et excessif des doubles qui ne sont du poidz et valleur requise. Et ce pendant a ordonné et ordonne que les flans et placques de cuivre enfoncées dans les trois barilz desquelz visitation et essey a esté ce jourdhuy faicte, du nombre des vingt trois aportez de Hambourg, de nouveau seront cisaillez par les officiers de la monnoye lesquelz continueront incessamment en presence du general des monnoyes a la visitation et essey desdictz barilz arrestez, et où il se trouveroit du defaultz au surplus il sera pareillement cisaillé et la matière remise entre les mains du facteur et commissionnaire sur lequel elle a esté saisie. Et qu'il sera faict par ledict general des monnoyes delivrance audit facteur de ce qui se trouvera estre bon suivant les reglemens, les frais qu'il conviendra faire prealablement pris. A faict et faict inhibitions et deffences à toutes personnes de quelque quallité et condition qu'ilz soient de faire apporter aucuns flanz ny placques de cuivre sinon aux termes des ordonnances et arrestz à peine de la vie. A ordonné et ordonne que les preposez et commissionnaires employez à la fabrication des doubles tant en ceste ville qu'au village de Maromme seront assignez à l'instance dudict procureur general pour estre ouys et interrogez sur ce qui resulte desdictes informations et proces verbaulx, et leur enjoinct de ne faire aucune delivrance des doubles dont ilz sont saisis ny en continuer la fabrique que appellez lesdictz officiers de la monnoye suivant les ordonnances. Et sy a ladicte Cour faict defenses à toutes personnes de quelque qualité qu'ilz soient de faire aucun traffic en troc, apport et distribution desdictz doubles qu'aprez qu'ilz auront esté visitez par lesdictz officiers des monnoyes sur les mesmes peynes. Et faict defenses aux officiers de la Romaine, voicturiers et charetiers de laisser passer et voicturer les doubles jusques à ce que au prealable visita-

tion en ayt esté faicte par lesdictz officiers des monnoyes à peine de dix mil livres d'amende pour le regard des officiers de la Romaine et de punition corporelle pour lesdictz voituriers et charretiers. Et a ladicte Cour ordonné qu'il sera procedé à l'execution du present arrest nonobstant oppositions, appellations, prise à partie, et autres veoyes quelzconques, et sans prejudice d'icelles et que ledict arrest sera leu et publié par les carfourgs sur les quays et lieux accoustumez à faire proclamations, imprimé et affiché à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

De Faucon. F. Auber[1].

Jean Forest en appela de cet arrêt du Parlement de Rouen au Conseil d'État, qui fit droit à cette requête en décidant que la « visitation » des cuivres se ferait à Tours où ils seraient transportés, attendu qu'il n'y avait dans la ville de Rouen « aucuns fondeurs pour jetter en lames comme en celle de Tours » les cuivres rebutés. Il était, en outre, défendu au Parlement de Rouen « de cognoistre du faict desdictes fabriques et à son procureur general de faire aucunes poursuittes pour raison de ce à peine de faulx et de cassation de procedures ». Le tout est ainsi consigné dans les registres secrets du Parlement à la date du samedi 30 juillet 1639.

M. le procureur general a envoyé a la Cour un vidimus imprimé d'un arrest du Conseil d'État du 26 de ce mois et a signifié le 21, à ce qu'il ait à informer ladite Cour du contenu en iceluy duquel la teneur ensuit.

Extrait des registres du Conseil :

Sur la requeste presentée au Roy en son Conseil par Jean Forest qui a traitté de la fabrique des doubles à Tours avec Isaac Terier ayant pouvoir de Sa Majesté d'establir des fabriques en France, à ce qu'il fut receu opposant à l'execution de l'arrest du 18 juin dernier en ce que entre autres choses auroit esté par iceluy ordonné que les cuivres arrondis non monnoyés saisis par les sieurs commissaires deputez du Parlement de Rouen, seroient veus et visités par le lieutenant general du bailliage dudit lieu et Me Hector Berenger, conseiller audict bailliage, commis par Sa Majesté à la visitation des doubles qui se fabriquent au dit Rouen, pour connoistre de la condition d'iceux et ce faisant ordonner qu'icelle visitation seroit faite en la ville de Tours par qui il plaira à Sa dite Majesté, attendu qu'icelle se faisant audit Rouen, ce ne pourroit estre qu'au grand prejudice du supliant, sa fabrique demeurant en chommage comme elle est à present depuis

[1] Archives de la Seine-Inférieure, fonds du Parlement, *Registre des arrêts du Conseil*, juillet 1639.

ladite saisie, joint que les cuivres qui seroient rebuttés luy tourneroient en pure perte ny ayant dans la ville de Rouen aucunes fonderies comme en celle de Tours, requerant outre ce ledit supliant que iteratives deffenses soient faites audit parlement de Rouen d'en connoistre, et du fait desdites fabriques, circonstances et dependances conformement aux arrests du Conseil.

Veu la requeste, le Roy en son Conseil a receu et reçoit le supliant opposant à l'execution dudit arrest du 18 juin dernier, ordonne que les cuivres arrondis saisis de l'auctorité du Parlement de Rouen seront conduicts et voicturés en la ville de Tours scellés et cachetés par ledit lieutenant general de la ville de Rouen et Berenger, commissaire en ladite fabrique de Rouen, pour estre lesditz scellés et cachets levés par le lieutenant general de Tours et par luy visités avec le juge garde general de la monnoye de ladite ville, commissaire à l'execution des arrests dudit Conseil concernant ladite fabrique de Tours, en la presence du procureur de Sa Majesté au presidial dudit lieu, pour estre lesdits cuivres arrondis qui ne se trouveront estre de la condition requise par les ordonnances cizaillés et mis à la fonte et ceux qui se trouveront bons delivrés audit Forest, pour estre monnoyés ainsi qu'il appartiendra. Fait Sadite Majesté iteratives deffences audit Parlement de Rouen de connoistre desdites fabriques et à son procureur general de faire pour raison de ce aucunes poursuites à peine de crime de faux et cassation de procedure.

Fait au Conseil d'Estat du Roy tenu à Paris le 16 juillet 1639. Signé : Galland.

Après la lecture duquel arrest le lieutenant general du bailliage de Rouen a esté fait entrer et a dit que l'on venoit de mettre presentement en ses mains un arrest du Conseil du 16 de ce mois à l'execution duquel il n'avoit voulu proceder qu'au préalable il n'en eust averty la Cour.

Et n'ayant esté sur ce dit aucune chose au dit lieutenant general attendu les deffences portées par ledit arrest du Conseil de connoistre par ce parlement du fait desdites fabriques et au procureur general de faire aucune poursuite à raison de crime de faux et de cassation de procedure, s'est ledit lieutenant general retiré et la Cour levée[1].

Le Parlement était réduit au silence, mais l'affaire des doubles devait avoir un fâcheux épilogue. Dans la funeste journée du dimanche 21 août de la même année, le populaire rouennais, accablé, comme toute la province, par le poids des charges sans cesse aggravées qui venait de provoquer dans la Basse-Normandie la sédition des Nu-Pieds, se soulevait à son tour, mettait au pillage les

[1] Bibliothèque de la Cour d'appel de Rouen, *Registres secrets*, juillet 1639.

maisons et les bureaux des traitants et des collecteurs d'impôts et, dans le nombre, la maison des «fabricateurs de doubles[1]».

On sait quel châtiment rigoureux le chancelier Séguier tira de cette sédition. La variation fréquente du taux des monnaies, la dépréciation qui frappait les pièces d'or et d'argent par suite de la *rogne*, la circulation d'une foule de monnaies étrangères, sur la valeur desquelles il était difficile d'être exactement fixé et qui pouvaient porter à bien des confusions, étaient autant de causes de malaise venant s'ajouter à celles qui résultaient de l'exagération des droits, taxes et contributions de tout genre. Le mal n'était pas pour cesser de sitôt, et s'il ne provoqua pas des événements aussi funestes que l'émeute de 1639, il amena par la suite des embarras qui ne manquèrent pas de gravité. C'est ainsi qu'une certaine agitation, un *tribouillement*, comme dit la *Muse normande*, se produisit à Rouen en 1658, par suite du décri des liards[2].

A. Héron,
Correspondant du Comité.

[1] «Mêmes troubles devant la maison d'un nommé Molant, commis à la recette du droit des cuirs, rue de la Crosse, devant les maisons des fabricateurs de doubles et d'un nommé Noël...» *Inventaire sommaire des Archives communales de la ville de Rouen*, etc., rédigé par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire, 1887, p. 518, 2e col. Voir aussi *Mémoires du président Bigot de Monville sur la sédition des Nu-Pieds*, etc., publiés par M. le comte d'Estaintot, pour la *Société de l'histoire de Normandie*, 1886 : «On eut advis que les séditieux avaient attaqué le bureau des doubles vers Saint-Nicaise», p. 34.

[2] Voir *Normandie historique, archéologique et littéraire*, 10e année, 1895, n° 9, septembre, p. 257-266 : A. Héron «*Une émotion populaire causée à Rouen, en 1658, par le décri des Liards.*»

JEAN PAPIN,

MAÎTRE DE L'ŒUVRE DE LA CATHÉDRALE DE TOURS,

1473.

Communication de M. Louis de Grandmaison.

L'acte qui suit est un contrat, passé le 1er octobre 1473 devant le notaire Jaloignes, par Jean Papin, maître de l'œuvre de l'église de Tours, et Yvonnet de Mauléon, maçon ou plutôt architecte, avec des perriers de Saint-Aignan-sur-Cher, pour une fourniture considérable de pierres [1].

La qualification de maître de l'œuvre de l'église de Tours que prend l'architecte bien connu Jean Papin, dont l'épitaphe subsiste encore fort mutilée à Saint-Pierre-des-Corps [2], permet de supposer que cet acte se rapporte à la construction de cette cathédrale. A la date de 1473 en effet, cet édifice n'était pas encore achevé; on en bâtissait la façade, qui précisément était élevée en pierres de Belleroche, près Saint-Aignan [3]. Un autre travail important s'y faisait également, en cette année, sous la direction de Jean Papin : l'érection du jubé aujourd'hui détruit [4]. Il n'est donc pas téméraire de croire que cette commande, du reste assez considérable, était occasionnée par l'un de ces deux travaux.

Il convient de signaler dans l'acte ci-joint l'expression *le faulx*

[1] Sur Jean Papin, voyez outre le livre de mon père, *Documents inédits sur les arts en Touraine*, p. 129, les ouvrages suivants : Bauchal, *Nouveau dictionnaire des architectes français*, p. 455-456; et Giraudet, *Artistes tourangeaux*, p. 317. — Yvonnet de Mauléon (*alias* de Malyon *et* de Maulion) ne paraît pas avoir jamais eu l'importance de Jean Papin; il s'agit ici d'Yvonnet II, fils d'Yvonnet Ier. Cf. sur lui : *Documents inédits*, p. 274; *Nouveau dictionnaire des architectes*, p. 394; et *Artistes tourangeaux*, p. 279.

[2] Une des églises paroissiales de Tours.

[3] Charles de Grandmaison, *Tours archéologique*, p. 140 à 142.

[4] *Ibid.*, p. 144.

molle, qui ne paraît pas avoir été relevée jusqu'à présent; le contexte semble indiquer qu'il faut la traduire par le mot *épure*.

Le premier jour d'octobre l'an mil IIII^c LXXIII personnellement establyz Jehan Papin, maistre de l'euvre de l'église de Tours, et Yvonnet de Mauléon, maçons, d'une part, et Pierre Delaunay et Jehan Lebeau, perriers demourans à Saint-Aignen en Berry[1], d'autre part, soubmectant, etc., lesquelx ont confessé avoir fait entre eulx marché tel que cy après s'ensuit, c'est assavoir que lesdis perriers ont vendu et vendent ausdis Papin et de Mauléon à ce présens, qui desdis perriers ont acheté et achètent, la quantité de huit-vings ogives, qui seront chascune de pié et demy de haulteur en ung sen et en l'autre sen, selon le faulx molle que lesdis perriers dient leur avoir esté baillé par lesdis maçons; item, une clef de troys piez de hault et de la longueur et largeur qu'est le faulx molle que lesdis perriers dient leur avoir esté pareillement baillé pour ce faire; item, cinq autres pierres faictes tant en grosseur, haulteur et façon que le faulx molle à eulx pour ce baillé; item, plus deux corbeaux à chemynée; toute laquelle pierre iceulx perriers promectent livrer ausdis Papin et Mauléon bonne et convenable, selon lesdis molles, sur le port de Saint-Aignen, dedans Nouel prouchain venant, pour le pris et somme de vingt huit livres tournois, que lesdis Papin et Mauléon promectent paier ausdis perriers, c'est assavoir : dedans le jourduy sous, et le surplus ainsi que lesdis perriers leur livreront sur ledit port ladite pierre. Et à ce obligeant lesdites parties l'une à l'autre, etc...

Présens à ce Guillaume Delaforest et Pierre Rouxeau, tesmoins.

JALOIGNES.

(Journal de Jean Jaloignes, notaire à Tours, prédécesseur de Me Champion.)

[1] Saint-Aignan-sur-Cher, arrond. de Blois (Loir-et-Cher).

INVENTAIRE

DES ARMES ET MUNITIONS

DE LA VILLE D'ALBI, EN 1595.

(Communication de M. le baron de Rivières.)

Le manuscrit d'où est tiré cet inventaire a été découvert, en 1896, dans la boutique d'un chiffonnier d'Albi par un chercheur, M. Norbert Doat, huissier. Ce manuscrit avait dû appartenir jadis aux archives de la ville d'Albi, où il portait le n° 61 ; il en avait été détourné à une époque incertaine. M. Doat, après l'avoir acheté, en a fait don aux archives municipales d'Albi.

C'est un gros volume in-folio de 380 feuillets de papier, assez bien écrit.

Le premier feuillet porte, en lettres écrites à la main en forme de caractères d'imprimerie minuscules romains :

« Livre ordonné pour en icelluy mettre et descrire l'estat des emolumens et revenus annuels de la presente cité d'Alby, obliges, arretz de comptes, et acquisitions, et aultres contraultz concernans la republique de ladicte cité. Commencé le seizieme jour du moys de septembre prochain dimanche apres la Saincte Croix de Nostre Seigneur mil cinq cens quarante huict. Auquel jour entrarent consuls egrège et honnorables personnes[1]. »

La première lettre L est en rouge dans une miniature peinte où l'on voit une tige de fraisier. Un écusson avait été réservé au mi-

[1] Le manuscrit ne donne pas le nom des consuls de l'an 1548-1549. C'étaient Jean Fabry, docteur ès lois, Étienne Brunet, Giles Gulet, Georges Clairet, Jean Vassale et Guillaume Bartha, Claude Bourdon étant leur trésorier.

Les consuls de 1594-1595 avaient pour nom Jacques Magnien, licencié, de Taffanel, François Denis, Jacques Gorsse, notaire et secrétaire de la commune, Jean Artus, marchand; Jean Forras était trésorier. (Archives municipales d'Albi, CC. 252, 277.)

lieu; il est resté sans peinture. Le registre, commencé en 1548, se termine à l'année 1596.

Inventaire des armes, pièces de campagne, mousquets, pouldres et munitions, meubles, libres, papiers, tiltres et documens apartenans à la ville et cité d'Alby, faict par nous consuls de ladite cité de l'année mil cinq cens nonante quatre, finissant nonante cinq, et avons procédé les jours, forme et manière :

Du vingt deuxieme d'aoust l'an mil cinq cens quatre vingt quinze.

1. Premierement, à la plus basse estaige de ladite maison consulaire et à la chambre joignant la maison des hoirs [1] de feu Claude de Tessier s'est treuvé une quantité de pouldre d'arquebuze dans deux barriques, de laquelle Me Jean Forras, trésorier de ladite maison consulaire, demeure chargé par acte retenu par Me François Gorsse notre notaire, greffier, secretaire, soubsigné le..... [2].

2. Et veriffié de relief le premier septembre audit an, s'est treuvée une barrique plaine et foncée de tous bons ensemble dans une barrique septante deux livres pouldre, compris le poix d'une petite sacque.

3. Plus, dans l'estaige du poix du gorrataige [3] joignant ladite chambre s'est trouvé les timons, balances et poix pour poizer et servir audit gorataige de quoy Pierre Barbes et Jean Drulhe, rentiers dudit gorataige, demeurent chargés par l'instrument des arrentemens reçeu par ledit Gorsse notaire le... [4].

4. Ung comptoir de menue soie avec armoires et tiroirs.

5. Deux pièces de canon de fer grosses, l'une montée sur quatre pettites roues.

6. Ung tonon de bouis [5] ayant deux canées de long.

7. Plus à ladite estaige où est la susdite pouldre s'est treuvé quatre roues ferrées de l'autre canon susdit estant petites.

8. Une roue de charriot.

9. Deux rusqs [6] de barriques neuves foncées d'ung bout.

(1) Claude de Teyssier, sieur de Silhac, avait épousé Jeanne Roger de Comminges (Archives de la mairie d'Albi).

(2) En blanc.

(3) *Gorrataige, gourratage*, droit de courtage sur les marchandises.

(4) Point de date.

(5) *Bouis*, buis, arbre (*Dict.* de Mistral, t. I, p. 321).

(6) *Rusqs*, cercles.

10. Trois bancqs à quattre pieds sans façon.

11. Cinq ays[1] sive postes bonnes.

12. Deux moles[2] de canon.

13. Le rusq d'un barricot neuf oultre les barriques où est la pouldre.

14. Ung nauc[3] rond de pierre pour faire une mezure à mesurer le bled.

15. Une semal[4] vielhe presque plaine de salpètre.

A l'estaige dudit poix du gorrataige.

16. Quattre moles fer pour tuille grosse, tuiles cannales, carreaulx et violettes affichées avec chaines de fer.

17. Ung degré de boys à sept marches.

A l'estaige où se met le charbon est bons pour la garde :

18. Quatre roues, deux semals, six barricots[5] servant pour monter falconneaulx.

A la chambrette qui est sur le degré joignant l'esglise et la grande salle de la maison consulaire.

19. Un grand coffre vieulx à l'antienne[6], faict à panneaulx, ferman à deux serures et par dessus un tapoys[7] vert fort uzé et rompeu.

20. Plus ung tapys deflety[8] de diverses coleurs servant au bancq de Mrs les consuls, ayant les armoyr[i]es de la ville à chacun bout, doublé de toylle.

21. Plus aultre trois tapis vieulx rompus ayant servi à mesme effect, auquel tapis sont les armoiries de la ville.

22. Une poste servant de bancq.

23. Une petite langue de cinq palmes de longueur.

(1) *Ays*, ais, *poste*, planche (G. Azais, *Dictionnaire des idiomes romans*, t. I, p. 157).

(2) *Moles*, moule (*Ibid.*, t. II, p. 602).

(3) *Nauc*, auge (F. Mistral, *Dictionnaire provençal-français*, t. II, p. 397).

(4) *Semal*, comporte, tinette (G. Azais, *Dictionnaire des idiomes romans*, t. III, p. 448).

(5) *Barricot*, tonneau contenant une demi-barrique, soit 110 litres environ (*Dictionnaire* de Mistral, t. I, p. 235.)

(6) C'est-à-dire à l'ancienne mode.

(7) *Tapoys*, tapis.

(8) *Deflety*, défraîchi.

24. Ung petit coffre de menuiserie de trois palmes de long fermant à clef et serure que les serviteurs desdits s^rs consuls ont dit leur apartenir.

25. Ung gros cable tout neuf servant pour traîner le canon.

Dans la grande salle.

26. Au bout du degré a ung grand coffre vieulx fermé de trois serrures appartenant à la ville.

27. Plus ung aultre coffre grand neuf fermé à deux serrures que ledit Forras tresorier a dit apartenir au diocèze.

28. Plus une grande limande ou drappier[1] de menuizerie neufve lamée de fer, fermée à trois cadenats, servant d'archive pour tenir les papiers du diocèze.

29. Ung bang long pour pourter aux esglises pour asseoir messires les consuls aux sermons.

30. Ung archibanq vieulx sans barre au devant de la cheminée[2].

31. Quattre aultres banqs dessubs servans pour asseoir les habitans à la ferme des assiettes et du consul général.

32. Une petitte table estroite à quattre pieds.

33. Deux bancqs ung à chaque cousté de ladite table l'un desquels a marchepied.

34. Une table longue avec ses treteaulx.

35. Une escabelle à l'antique, rompeue.

36. Ung pair de grands landiers de fer.

37. Une palefer.

38. Un chandelier latton à trois branches pendu à ladite salle avec une barre fer.

39. Trois petittes pièces de fer apellées falconneaulx courtes montées de boys.

A la chambre des conseils.

40. Ung grand coffre de menuizerie faict à paneaulx, party en deux, servant de comptoir ou table pour escripre, ayant deux couvercles, l'ung

(1) *Limando*, grande armoire à deux battants (*Dictionnaire* de Mistral, t. II, p. 217); *drappier*, armoire (*Ibid.*, t. I, p. 826).

(2) *Archibanq*, coffre servant de banquette, banc à dossier, banc d'honneur qui est au coin de la cheminée (*Dictionnaire* de Mistral, t. I, p. 124).

fermé à deux serures, l'autre à une serure; dans lequel coffre se sont tenus plusieurs papiers, l'inventaire desquels a été différé.

41. Plus par dessus ledit coffre sive comptoir a ung tapis verd bordé de jaulne à demy uzé.

42. Plus au dessus ledit coffre y a ung banq dossier d'ung bout de ladite chambre à l'autre, auquel y a quatre coffres aux trois desquels a plusieurs vieulx ferremens et à l'autre qui se ferme à clef y a plusieurs livres sy dessous inventoriés.

43. Du cousté de la grand salle a ung autre banq dossier fermé avec deux couvercles fermées à clef et un marchepied.

44. Plus ung cabinet sive armoire fermant à deux tampes [1] avec deux armoires et ung tiroir.

45. Plus une grande limande ou drappier fermé avec six cadenats et lame de fer servant d'archifs pour la maison consulaire.

46. Ung petit coffre de menuizerie neuf de trois palmes et demy de long fermé à clef.

47. Ung aultre vieulx et entier.

48. Une petite clochette de laton servant pour appeller les serviteurs.

49. Ung orloge petit garny de roues, poix, courdaige et clochette.

50. Ung tambourin de guivre vieulx.

51. Doutze mousquets montés de boys garnis de serpentine.

52. Doutze fourchettes [2], doutze bandouilières de cuir garnies chascune de six charges, et un polverin.

53. Huict morions graves.

54. Deux cascous ou pots de fer pour gens de guerre.

55. Une cuirasse.

56. Deux marques fer des armoyries de la ville.

57. Une autre marque de fer à manche de boys.

58. Deux chandeliers estaing.

59. Unes mouchettes.

60. Quatorze vielhes arbalestes à l'antiene.

61. Ung blouquier de fer à l'antiene fort petit et rond [3].

[1] *Tampes*, ouvrant, mot roman.
[2] Fourches à poser les mousquets.
[3] *Blouquier*, bouclier (*Dictionnaire* de Mistral, t. I, p. 302).

62. Ung timon de boys pour la lancer garny de fer.

63. Sept layettes ou petittes caisses, les quattre avec leurs couvercles.

64. Deux vieulx arcs de boys gros à l'antiène.

65. Une lance avec son fer pour homme d'armes.

66. Ung grand timon de fer pour poizer.

67. Quatre vielhes roumanes faulsés.

68. Ung tireau de metalle de cinq palmes [1] de long servant pour le grifoul du bout du pont.

69. Une pièce de fonte de metalle creuse.

70. Deux grands mousquets fer montés en bois avec serpentine.

71. Item autre mousquet fer de même que ledit Fourras, trezorier, a dit avoir baillé à s^r^ Jean Alary duquel l'a fait reçeu et est chargé ledit s^r^ metre à la tour du Vignan.

72. Ung autre mosquet de four de metalh de quattre palmes de long monté de boys.

73. Deux fourches de fer.

74. Un petard de fer à crocq [2].

75. Une masse d'armes.

76. Deux petites pièces à feu faictes de fer à crocq.

77. Deux barres fer rondes de dix palmes ou environ de long chascune.

78. Une alebarde rompeue sans pointe.

79. Ung ager fer pour une charrette.

80. Une grosse chaine fer d'environ deux canes et demy de long.

81. Autre petite chaine d'environ trois canes de long.

82. Ung arc de fer servant pour une ressegue tiradouyre.

83. Les armoyres de France en bois et champ d'azur avec trois fleurs de lis.

84. Deux mousquets appellés falconneaulx de fonte de metalh pour mettre sur la muralhe et y ont esté mis depuis.

[1] *Palme.* La palme ou pan d'Albi avait de longueur 223 millimètres.
[2] *Pétard*, canonnière (*Dictionnaire des idiomes romans*, t. III, p. 101).

Du vingt troizième dudit mois.
Par dessus la grande salle de ladite maison consulaire.

85. Vingt-cinq piques ferrées.

86. Deux grandes eschelles d'avet [1].

87. Dans ung des archibanqs de la chambre des consuls a esté treuvé une carge [2] fer pour faire culasses de falconneaulx.

88. Dans ung des coffres à ladite chambre joignant la muralhe s'est treuvé, cinq ciringues de latoum [3] avec les armoiries de la ville à chascune.

89. Ung molle en deux pièces pour fère des balles d'ung falconneau.

90. Dans l'autre desdits coffres ou archibanq afflche; ung aultre molle de metalh de deux pièces avec le manche de boys pour fère quattre balles de falconneaux.

91. Ung pot de fer pour gens de guere.

92. Ung autre petit molle de metalh pour fère des balles de falconneau.

Dans l'armoire du cabinet qui est dans ladite chambre.

93. Trois libres les fulhets de parchemin de la tariffe ou table pour fère le despartement des talhes sur tous les consulats du diocèze d'Alby, les deux en livres et l'autre en escus.

94. Un long escriptoire couvert de cuyr sans estre garny.

95. Deux calels fuilhe de fer blanc grands vieulx [4].

96. Quattre pintes [5] d'estaing, l'une de demy lyal, l'autre d'ung carton, autre de demy carton, et l'autre ardidal [6] sans couvercle servant pour escaudilher les mesures du vin.

97. Quattre pintes longues avec ance de quarton et demy chascune.

98. Une aygadière estaing couverte [7].

(1) *Avet*, sapin (*Dictionnaire* de Mistral, t. 1, p. 7).
(2) *Carge*, ce devait être un moule.
(3) *Ciringues de latoum*, seringue de laiton.
(4) *Calel*, lampe à queue (*Dictionnaire des idiomes romans*, t. 1, p. 88.)
(5) *Pinte*. La pinte d'Albi était d'un litre 902 millièmes.
(6) *Ardidal*. Ce devait une mesure équivalant à un *ardit* de vin L'*ardit*, en roman, était une pièce de monnaie valant un liard.
(7) *Aygadière*, aiguière.

99. Deux anders, ung grand et l'autre moyen [1].

L'inventaire des armes et meubles de la ville se termine ici. Viennent ensuite diverses nomenclatures de papiers des archives qui n'entrent point dans cette étude.

[1] *Ander*, trépied (*Dictionnaire des idiomes romans*, t. I, p. 88).

LES PEINTURES MURALES
DE L'ÉGLISE DE BÉNOUVILLE
(PRÈS CAEN),

PAR M. EUGÈNE DE BEAUREPAIRE,
Correspondant du Comité, à Caen.

Lorsqu'en 1846 M. de Caumont publia la *Statistique monumentale du Calvados*, il consacra une notice détaillée à l'église de Bénouville. Il en décrivit avec soin toutes les particularités architectoniques, essaya de déterminer approximativement la date de la construction du chœur et de la nef et releva même les inscriptions qui existaient tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice. L'église, à la même époque, avait été d'ailleurs étudiée par deux excellents observateurs, MM. Raymond Bordeaux et Georges Bouet, et l'on peut même remarquer que c'est d'après la copie qu'ils en avaient prise qu'a été publiée dans la *Statistique* la curieuse inscription relative à la fondation d'un obit par Pierre Bénouville et sa femme le 24 août 1529. Or, comme il n'est pas question dans le volume de M. de Caumont de peintures murales, on doit conclure de ce silence que celles dont nous nous occupons en ce moment ne frappaient pas les regards, soit qu'elles fussent recouvertes d'une couche de badigeon, ou qu'elles fussent masquées par un revêtement quelconque.

C'est il y a environ deux ans que, pour la première fois, l'existence de ces fresques nous fut révélée par M. Chifflet, artiste peintre, qui s'occupait spécialement de la décoration murale des églises. Depuis, un artiste distingué de l'École des beaux-arts, M. Vasnier, les a relevées avec la fidélité consciencieuse qu'il apporte dans tous les travaux. L'aquarelle, d'une rigoureuse exactitude, qu'il a bien voulu placer sous nos yeux permet d'embrasser, d'un seul coup d'œil,

l'œuvre tout entière et de déterminer les sujets qui y étaient représentés. Malheureusement ces peintures, très détériorées, ne se présentent pas à nous dans un état d'intégrité absolue; la fin de la composition manque et dans les parties qui nous ont été conservées, le percement de larges ouvertures, de date relativement récente, est venu introduire de regrettables lacunes. Malgré tous ces desiderata, il est aisé de reconstituer les principales scènes que le pinceau de l'artiste s'était chargé de représenter.

La zone la plus élevée de ces peintures, qui a été la plus maltraitée et dont il ne reste plus véritablement que des lambeaux, nous offrait, avec les détails ordinaires, la reproduction de la légende célèbre des *Trois morts et des trois vifs*. Le petit poème, attribué généralement à Baudoin de Condé, dans lequel trois squelettes apparaissent à l'improviste à trois jouvenceaux pour leur apprendre la vanité des choses humaines et la certitude de la mort, eut une vogue extraordinaire pendant le moyen âge et la renaissance; on le retrouve reproduit, avec de légères variantes, dans les monuments du XIIIe et du XIVe siècle.

Le dit de trois mors et de trois vis.
Selon la matere vous conte
Qu'il furent si cum duc et conte
Trois nobles homes de grant arroi [1].

Cette thèse a été, vers la même époque, exploitée avec une prédilection marquée aussi bien par les imagiers ou sculpteurs que par les peintres et les fabricants de vitraux. Le sujet est très souvent traité en Normandie. On le voyait peint à l'abbaye de Fontenay-Saint-André tout à la fois dans l'église et dans le cloître [2]. On le retrouve encore dans une église de Jersey et dans l'Eure à l'église de la Ferrière Haut-Clocher [3]; c'est encore la même histoire qui se développait vraisemblablement à Vaux-sur-Aure dans la grande fresque dont quelques fragments ont été signalés par M. le comte d'Osseville [4], et nous croyons la reconnaître à la bibliothèque de

(1) Bibl. nat., ms. fr. 68988. Cf. Paulin Paris, t. III, p. 147.
(2) *Statistique monumentale du Calvados*, t. II, p. 156.
(3) *Annuaire normand*, 1889, p. 390-450, article de M. Regnier.
(4) *Les fresques du manoir de Saint-Clair, à Vaux-sur-Aure*, par le comte d'Osseville. (*Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XVII, p. 213.)

Cherbourg dans les fines sculptures de la cheminée monumentale provenant de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vœux.

La popularité d'une pareille légende n'a rien qui puisse surprendre. La rencontre des trois squelettes surgissant dans un carrefour devant trois jeunes seigneurs au cours d'une joyeuse partie de chasse rappelait énergiquement aux heureux du monde l'approche de la mort inévitable et les forçait à songer à leurs fins dernières. C'était une prédication saisissante qui, pour être comprise, n'avait pas besoin de longues explications.

Dans ce qui reste des peintures de Bénouville, on aperçoit très distinctement les *trois squelettes*, un cavalier qui retourne la tête et dont le cheval se cabre, enfin la croupe d'un autre cheval et le buste du second cavalier, qui jette les yeux et étend la main vers son compagnon. Le troisième cavalier a complètement disparu.

Dans la zone inférieure, on voit se dérouler trois scènes différentes rattachées ensemble par un lien assez étroit de connexité : Une vision de l'enfer avec ses supplices, la roue de fortune, l'acheminement des élus vers le paradis à travers l'expiation du purgatoire.

Les supplices de l'enfer forment une composition originale d'un grand développement qui retient tout d'abord l'attention. L'artiste a placé dessous quatre groupes de réprouvés.

A gauche, on aperçoit un malheureux qu'un effroyable démon, couleur chocolat, articulé comme un crustacé, descend dans un puits à l'aide d'une poulie. (Pl. II.)

Le second groupe nous montre un arbre dépouillé de feuilles, portant des individus au nombre de huit, hommes et femmes, suspendus par le cou à chacune de ses branches. Il est impossible de ne pas voir dans cette représentation une réminiscence éloignée de ces arbres du chant XIIIe de la *Divine Comédie* qui étaient *sans feuilles vertes* et dans les branches noueuses desquels étaient emprisonnées les âmes des damnés.

Tout à côté, formant le troisième groupe, se dresse un gibet dont les trois montants sont réunis par une poutre transversale à leur extrémité supérieure, tandis que deux autres traverses figurant le V partent de l'angle formé par la traverse du haut et les deux montants extérieurs et viennent joindre l'autre montant à la moitié de sa hauteur. A ce gibet, trois personnes sont suspendues : l'une à la traverse supérieure, le corps appliqué le long du montant intérieur, les deux autres aux petites traverses.

Enfin, dans une fosse environnée de flammes sont plongés une dizaine d'individus, hommes et femmes, clercs et laïques, en proie aux convulsions de la douleur.

Toutes ces figures sont nues. Aux différences sexuelles, intentionnellement accusées, on reconnaît les hommes et les femmes. Quant aux clercs, ils se distinguent des laïques par leur large tonsure. Le peintre a placé au milieu d'eux, dans la chaudière infernale, un individu dont la face est noircie et un dignitaire ecclésiastique ayant sur la tête une mitre blanche.

Au bord du gouffre apparaît Belzébuth lui-même, large face huileuse et bestiale surmontée de deux cornes. Il étend la main vers les damnés, qu'il semble vouloir saisir. Un autre démon, avec une tête d'oiseau de proie et des ailes de chauve-souris, tient à la main une longue perche qu'il agite dans la fosse comme s'il voulait frapper les malheureux qui s'y trouvent pour activer leur marche. Ici encore on peut voir quelques analogies entre cette représentation et l'abîme infect dans lequel au XXIVe chant de l'*Enfer* le grand poète italien a précipité Judas, Brutus et Cassius. Sans doute les détails sont profondément modifiés, mais quelques lignes du dessin général subsistent.

Dans toutes ces peintures, l'inspiration dantesque est évidente et nous avons l'impression d'une sorte de libre imitation de miniatures anciennes empruntées à quelque manuscrit du XIVe siècle et formant l'illustration de la *Divine Comédie*. Des inscriptions qui énonçaient les crimes pour lesquels ces malheureux étaient frappés auraient pu éclairer plus complètement la question; nous y voyons que plusieurs avaient commis des vols et des paillardises; mais les légendes sont en partie effacées et d'une restitution fort difficile.

A côté de cette représentation de l'enfer, nous placerons immédiatement, bien qu'elle en soit séparée par un sujet sur lequel nous reviendrons plus tard, la marche consolante d'autres défunts vers le paradis ou tout au moins vers le purgatoire. (Pl. III.) La troupe que pousse devant lui un ange, à figure menaçante, tenant à la main une épée flamboyante, comprend six personnes, un religieux reconnaissable à sa tête rasée, trois séculiers et deux femmes. Tous ces personnages sont nus; ils ont les mains jointes dans une attitude suppliante. Au-dessus d'eux vole un ange tenant en main une banderole sur laquelle on lit : *Gloria in excelsis Deo.* Malgré cette invocation, exaltant la gloire du Seigneur, nous ne

croyons pas que l'artiste ait voulu peindre des âmes arrivées déjà à la pleine possession du bonheur céleste, mais bien des âmes que l'ange dirige vers le lieu de l'expiation pour qu'après leur purification accomplie, elles puissent être admises dans le séjour des élus. Nous le croyons d'autant plus qu'au delà de la fenêtre, dont l'ouverture désastreuse a coupé une partie du sujet, on aperçoit un château dont la porte est gardée par un ange armé. C'est probablement encore dans le *Purgatoire* de Dante qu'il faut aller chercher l'explication complète de la scène.

Le sujet qui la précède et dont nous avons réservé l'examen représente la *Roue de fortune*. Comme on le rencontre rarement dans les peintures et les sculptures de notre région, nous croyons utile d'entrer dans quelques détails.

« La *Roue de la vie*, lisons-nous dans le *Guide de l'art chrétien*, a été sculptée au xve siècle à la cathédrale de Bâle, sur les églises de Saint-Zénon à Vérone, de Saint-Étienne à Beauvais ; au xve siècle sur la cathédrale d'Amiens, toujours autour des roses qui s'ouvrent sur le portail principal, comme à Bâle et à Vérone, soit sur un portail latéral. Elle a été gravée, ciselée et incrustée sur le pavé de la cathédrale de Sienne.

« On la rencontre dans un certain nombre de manuscrits à miniatures.

« Le *Guide grec de la peinture* décrit, avec beaucoup de circonstances accessoires, le même sujet, qui se trouve reproduit sur les peintures murales de l'église de Sophadès (Thessalie) et du couvent d'Iveron au mont Athos [1]. »

Les éléments constitutifs de la *Roue de fortune* sont assez simples. Ils comprennent une roue qu'une personne placée au centre met en mouvement, tandis que quatre autres personnes sont placées à distance égale et dans diverses postures sur cette roue. L'une monte; l'autre, arrivée au sommet, siège sur un trône, la couronne en tête et le sceptre en main; la troisième descend; au bas, la quatrième est renversée sur le sol. A vrai dire, ces quatre personnages n'en font qu'un symbolisant ainsi les quatre âges de l'homme, les quatre périodes de la vie. La roue peut être réduite à un demi-cercle, comme à Amiens; le nombre des personnes qui montent et qui descendent à droite et à gauche peut être augmenté, la physionomie

[1] *Le guide de l'art chrétien*, par Grimoard de Saint-Laurent, t. III, p. 347.

du sujet reste la même et sa signification n'est pas modifiée. Cette représentation, dont l'enseignement moral est facile à saisir, nous montre l'homme en route pour arriver au pouvoir, en jouissant un instant, puis descendant tête baissée la pente fatale jusqu'au moment où, son évolution terminée, il se trouve gisant piteusement à terre sous la roue. Le rêve s'est évanoui et la comédie de la vie est terminée. Pour qu'il n'y ait point d'incertitude, une miniature italienne a placé, en regard de nos quatre personnages, des légendes explicatives. Elles sont brèves, mais pour la clarté elles ne laissent absolument rien à désirer. Le personnage qui monte le long de la roue dit : *Je régnerai : regnabo*, celui qui est au sommet dans tout l'appareil de la puissance dit : *Je règne : regno*, tandis que celui qui descend dit à son tour : *J'ai régné : regnavi*, et que celui qui est au bas s'écrie : *J'ai tout perdu, je suis sans royaume : sum sine regno.*

Il n'y a pas d'inscription sur la peinture de Bénouville, mais, à cette exception près, la *Roue de fortune* qui s'y trouve est la copie servile de la miniature du manuscrit de la Bibliothèque nationale[1].

On y retrouve, en effet, la personne placée au centre de la roue pour en actionner le mécanisme, le personnage qui monte, celui qui triomphe au sommet, celui qui gît à terre. Une partie de la peinture ayant été enlevée, nous n'avons plus le personnage qui devait descendre, mais cette lacune est sans importance puisque cette figure rappelait forcément celle qui a été conservée et qui lui faisait pendant.

A première vue, on pourrait s'étonner de voir la *Roue de fortune* entre les supplices des réprouvés et le groupe des élus. En y réfléchissant, on reconnaît bientôt que cette disposition est logique et conforme aux idées de l'iconographie sacrée. La *Roue de fortune* représente, en effet, la vie avec ses vicissitudes. Or la vie aboutit à la mort que suit le jugement dernier, séparant l'ivraie du pur froment, les bons, des méchants. Dans la fresque de Saphodès en Thessalie, le personnage renversé à terre au bas de la roue s'écrie : *Qui me délivrera du gouffre de la mort et de l'enfer.* C'est sous l'influence des mêmes sentiments que notre artiste anonyme a placé la *Roue de fortune* comme il l'a fait, indiquant ainsi l'alternative redoutable qui se pose pour l'homme au moment de la mort.

Les peintures de Bénouville nous paraissent appartenir au

[1] *Hemilion et cratines*, supplément latin, n° 132, folio 53 verso.

xve siècle, plutôt à la fin qu'au commencement. C'est l'époque que leur assignent l'ordonnance générale des scènes, le dessin des figures, la précision de certains détails anatomiques et le caractère graphique des lambeaux d'inscriptions qui subsistent encore. On connaît, dans notre région, des peintures murales plus anciennes ou d'une plus grande valeur artistique, mais celles-ci, par les sujets qui y sont traités et par les influences que ces sujets révèlent, nous semblent avoir un intérêt tout particulier. C'est pour cela que nous les signalons aujourd'hui.

Eugène de Beaurepaire,
Secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie.

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE PROVINS,

D'APRÈS UN INVENTAIRE INÉDIT DE 1782[1].

(Communication de M. l'abbé Bonno.)

Sur la montée de la Ville-Haute de Provins, au pied du palais des comtes de Champagne et à quelques pas du vieil Hôtel-Dieu, se dressent quelques pierres informes que le Provinois remarque à peine. Ce sont les derniers vestiges d'une église qui, durant plusieurs siècles, servit de paroisse au quartier Nord de la Ville-Basse de Provins. On la désignait sous le nom d'église Saint-Pierre.

Ceux qui ont prié dans cette église sont morts, leurs enfants, s'il en est encore, sont bien vieux; quant aux petits-enfants, ils oublient, lorsqu'ils passent devant ces ruines, de saluer ces pierres qui, peut-être, sont le seul souvenir qui demeure de leurs aïeux.

L'église Saint-Pierre comprenait un sanctuaire, un chœur, une nef, une tour avec horloge, des chapelles latérales et une sacristie.

LE SANCTUAIRE.

Le dallage, les degrés, la crédence, le maître-autel, le tabernacle; tout était en marbre. Un grand tableau, représentant saint Pierre en croix, décorait le fond.

L'autel était garni d'une croix, de six chandeliers en cuivre et de deux anges adorateurs; par devant se trouvaient les stalles des chantres, un aigle en potin et un lustre en cuivre à huit branches.

LE CHOEUR.

On y voyait un autel avec trois tableaux représentant saint Michel, saint Pierre, saint Paul et des statuettes en bois de ces apôtres.

[1] De notre collection.

Des orgues occupaient une partie de l'emplacement et un jubé faisait face à la nef. Une grille en fer forgé entourait le sanctuaire et le chœur.

LA NEF.

Le banc d'œuvre regardait la chaire; à gauche, on comptait trente, et à droite, dix-huit bancs. Au bas de la nef se dressait l'échelle qui donnait accès à la tour dite *de l'horloge;* sous cette tour, de grands coffres en bois et des armoires renfermaient les tentures et les étoffes des grands jours de fête; on y voyait encore le chariot à escalier pour le transport des orgues, les brancards pour les châsses... et les tapisseries destinées à recouvrir les piliers du sanctuaire, du chœur et de la nef.

CHAPELLE SAINT-ROCH.

Près de l'autel, une immense armoire contenait dix potences chargées de trente-trois chapes, de vingt tuniques et de dix ornements sacerdotaux; ils étaient de satin blanc, de damas à fleur, de velours rouge à fleurs d'or et de soie, de laine blanche, de damas rouge, de camelot vert, de camelot violet et noir.

CHAPELLE DE LA SAINTE-TRINITÉ.

L'autel et les boiseries en chêne étaient surmontés d'un tableau représentant la Sainte-Trinité; un autre tableau rappelait la scène de Marie-Madeleine pleurant aux pieds de son maître expirant; un grand Christ en ivoire dominait le tabernacle et une grille en fer forgé fermait la chapelle.

CHAPELLE SAINT-JOSEPH.

On y voyait un tableau de saint Joseph et des statues en pierre de saint Joseph, de la sainte Vierge et de sainte Anne. Un confessionnal occupait un angle avec le dais pour le saint Sacrement; au-dessus du confessionnal, une toile représentait saint Louis, roi de France.

Une simple grille en bois fermait la chapelle.

CHAPELLE DITE DE «SAINT-MICHEL ET DE SAINT-ÉTIENNE».

L'autel était surmonté d'un tableau représentant saint Hubert et saint Étienne; à droite et à gauche du tableau se dressaient huit statues en bois; un confessionnal et un grand bahut remplissaient la chapelle.

CHAPELLE SAINT-FIRMIN.

Cette chapelle, dite aussi des *fonts baptismaux*, donnait asile au matériel des pompes funèbres et à tout ce qui ne servait qu'accidentellement aux usages du culte.

Chacun des autels mentionnés possédait son ornementation complète : une croix, quatre chandeliers, deux coussins pour le missel, trois canons et un devant d'autel.

L'ameublement de la sacristie comprenait :

Un grand meuble en forme d'armoire-buffet, un coffre-fort, une table en chêne, une autre en bois blanc, neuf fauteuils, dont six en tapisseries, un fauteuil pour confesser, un prie-Dieu, deux armoires pour les croix de procession et les guidons de la confrérie du Saint-Sacrement.

1° L'armoire-buffet, divisée en trois compartiments, renfermait : à la partie inférieure, dix-neuf ornements sacerdotaux en damas violet, satin fond blanc à fleurs, damas fond blanc à fleurs, damas vert, damas fond rose pâle doublé de satin vert, satin rose, damas à fleurs fond brun, damas noir, tapisserie fond blanc, damas blanc à fleurs, soie fond blanc, camelot rouge avec image de saint Firmin, calmande noire, panne noire, satin rouge, étamine noire.

A la partie gauche supérieure, 35 aubes pour le prêtre, 17 aubes pour les enfants de chœur, 7 surplis de chantres, 45 nappes d'autel, 9 nappes de communion, 53 cordons, 47 amicts, 32 corporaux, 246 purificatoires, 125 tours d'étoles, 6 tuvayolles, 38 essuie-mains et 6 serviettes.

A la partie droite supérieure, tous les papiers et titres de la fabrique.

2° Le coffre-fort contenait l'argenterie d'un poids de 68 marcs, 4 onces, 4 gros (17 kilogrammes, 125 grammes, 28 centigrammes), ainsi décomposée :

1° «Un soleil d'argent doré, orné de perles dont la majeure

partie fine, et garny d'une bague à trois pierres dont celle du milieu forme tablette et plusieurs autres diamants en rosette de pierres étamées, à la croix, une bague à sept pierres fines et une croix de sept diamants fins formant pointes avec une couronne ornée de perles et une autre petite couronne très usée et garnie de perles fines» ;

2° Deux ciboires en argent, un grand et un petit;

3° Une petite boîte en argent;

4° Une croix d'autel en argent;

5° Deux boîtes en argent pour les saintes huiles;

6° Deux chandeliers en argent;

7° Deux burettes et un bassin en argent;

8° Deux encensoirs en argent;

9° Une navette et une petite cuiller en argent;

10° Deux bras (reliquaires) garnis d'une feuille d'argent, l'un de saint Pierre, l'autre de saint Firmin;

11° Une sainte Marguerite terrassant le dragon; la sainte, le dragon et le piédestal en argent;

12° Une coquille pour le baptême, en argent;

13° Une croix de procession, en argent.

BIENS ET REVENUS DE LA FABRIQUE.

Les papiers et les titres renfermés dans l'armoire-buffet relataient les biens et les revenus de la fabrique.

Ces biens et revenus, appartenant en commun à la fabrique et au curé, produisaient 219# 8 sols, 8 deniers de rente; 1 sol, 9 deniers de cens; 152 boisseaux de froment et 2 chapons.

Au nombre des débiteurs, nous voyons figurer les dames bénédictines de Provins pour la somme de 19# 8 sols à la fabrique et de 16# 12 sols de rente au curé.

Les biens de la fabrique et du curé se composaient de terres, prés, vignes, jardins, rentes et redevances sur Blunay, Noyen, Boisbourdin, Ravigny, Provins et Septveille.

La fabrique, d'accord avec le curé, avait vendu 102 pièces de prés sur Chambenoist pour le creusement de la Voulzie.

Les biens et revenus appartenant en propre à la fabrique produisaient annuellement 1,463# 13 sols 7 deniers de rente; 53# 13 sols de cens; 250 boisseaux, 1 bichet, 2 picotins de

froment; 4 boisseaux d'avoine; 4 poulets, 4 chapons et la moitié d'un chapon. Sur les 250 boisseaux de froment, 20 boisseaux, 2 picotins de froment «sec et net» devaient être livrés à l'Hôtel-Dieu de Provins.

Parmi les débiteurs, les commissaires du Conseil de Paris devaient 75 livres tournois sur les aides et gabelles; les Dames de la congrégation de Provins, 10 livres tournois; l'église de Mériot, 2 livres tournois; le duc de Fleury, 5 livres tournois; l'Hôtel-Dieu de Provins, 7 sols, 6 deniers; Douet, seigneur du Housset, 8 boisseaux de froment.

Les biens et revenus de la fabrique comprenant terres, prés, bois, vignes, jardins, maisons, loyers, rentes, cens et redevances, s'étendaient sur Provins, Chenoise, La Brosse, Saint-Loup, Saint-Brice, Poigny, Septveille, Rouillot, La Chapelle-Saint-Sulpice, Chalautre-la-Petite, La Houssié (près Les Sablières, finage du Meriot), Voulton, Petit et Grand Fleigny, Pivot, Noyen, Ravigny, Le Metz de la Madeleine, Villiers-Saint-Georges et Villegruis. — Un lot de terre à Villegruis rapportait 168 livres tournois.

L'armoire-buffet renfermait encore les pièces suivantes : livre terrier de cens et censimus (1548); livres de compte (1601, 1602, 1609, 1612); déclaration au terrier faite par Abraham Quittet, 1621; inventaire des titres (1663, 1664); titres de propriété de 20 arpents de terres sises à Saint-Loup-de-Naud et à Courton (1780), enfin 108 comptes de marguilliers.

A. Bonno.

LES DEUX CATHÉDRALES DE BESANÇON.

ÉTUDE SUR LE PLAN PRIMITIF DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE ET DE SES ANNEXES,

PAR M. JULES GAUTHIER,
Archiviste du Doubs.

Au livre I des *Commentaires* César dépeint en ces termes sobres, mais précis, l'*oppidum* gaulois de Vesontio : « Le fleuve du Doubs, décrivant une courbe à peu près circulaire, l'entoure presque entièrement. Au défaut de la rivière, sur une largeur de 1,600 pieds environ, se dresse une haute montagne, dont le pied, des deux côtés, plonge sur les rives du Doubs; une muraille la couronne et en fait une citadelle, partie intégrante de la ville[1]. »

A cela près que le rocher entrevu par César n'est devenu que depuis deux siècles, et grâce à Vauban, une citadelle effective, la description du conquérant des Gaules reste exacte après deux mille ans. Mais entre la campagne où succomba Arioviste et celle qui rendit Louis XIV maître de la Franche-Comté, la montagne qui domine et protège la presqu'île de Besançon joua un rôle considérable dans les annales de la cité. Les Romains l'appellent d'abord le mont Cœlius, et sur cet acropole, que d'autres cultes ont dû précédemment consacrer, construisent, à côté du chemin gaulois qui conduit chez les Helvètes, un temple, vraisemblablement dé-

[1] « . . . propterea quod flumen Dubis, ut circino circumductum, pæne totum oppidum cingit; reliquum spatium (quod est non amplius pedum [M] DC, quâ flumen intermittit), mons continet magnâ altitudine, ita ut radices ejus montis ex utrâque parte ripæ fluminis contingant. Hunc murus circumdatus arcem efficit et cum oppido conjungit. » (Cæsar, *De bello gallico*, I, 38.)

dié à Jupiter, dont les colonnes mutilées survivront jusqu'à la conquête française[1].

A sa base immédiate se dresse, regardant le septentrion et dominant la basse ville, toute une précinction d'édifices publics, de portiques et de temples au milieu desquels, sous la porte de Mars, arc triomphal élevé par Marc-Aurèle, la grande voie (*vicus magnus*) se fraye un passage pour gravir, au moyen de rampes en lacet, les flancs escarpés du mont Cœlius. (Pl. IV.)

Quand, au IVe siècle, le christianisme, implanté à Vesontio depuis cent ans par des missionnaires venus de Lyon, triompha sous la protection officielle des empereurs, les dieux furent chassés de l'acropole, et les matériaux de leur temple servirent à la construction d'un oratoire, élevé un peu en contre-bas et dédié à saint Étienne, le premier martyr.

En même temps, un plus grand édifice, consacré à la fois à saint Étienne, à saint Jean, à la sainte Croix, comme l'église mère de Lyon[2], s'élevait à côté de la porte de Mars, en utilisant les bâtisses ou les marbres des temples voisins, dont les substructions apparaissent de temps à autre; ce fut la première cathédrale de Besançon, immédiatement contiguë, d'une part, à la demeure de l'évêque, de l'autre, au baptistère primitif, placé au débouché d'un aqueduc romain, *ubi fons aquæ vivæ, per aquæductum... ab ipsis terræ meatibus evisceratur*[3].

Quand les invasions barbares eurent à deux reprises bouleversé la cité romaine et renversé ses monuments, quand la puissance impériale s'écroula et laissa les Burgondes maîtres de la Séquanie, le pouvoir temporel des évêques de Besançon s'échafauda sur toutes ces ruines[4].

L'enceinte de la cité, dépeuplée et aux trois quarts détruite, était devenue trop vaste et fort envahie par des cultures; le fossé du Doubs et une tête de pont fortifiée, faisant face aux arènes, situées

[1] La dernière des quatre colonnes (dont deux figurent encore à présent dans les armoiries de la ville de Besançon : une aigle tenant deux colonnes dans ses serres) est tombée en 1497. Les soubassements de ce portique figurent encore dans le plan de Vesontio de 1618 et dans le plan manuscrit de Verboom de 1669.

[2] Moréri, *Dictionnaire historique*, v° Lyon.

[3] J.-J. Chifflet, *Vesontio*, pars II, 35.

[4] Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*, I (2e édition, 1870).

sur la rive droite, suffisaient à la protéger. Mais des remparts flanqués de tours, s'étendant à droite et à gauche de la porte de Mars, ceignirent complètement la base de la montagne Saint-Étienne, enserrant dans un réduit solidement épaulé des abris suffisants pour l'évêque, son clergé et les rares survivants de la population urbaine[1].

Sous la protection de ce *castrum* improvisé, véritable cité ecclésiastique dont les bornes restèrent immuables et dont l'évêque et son clergé demeurèrent, durant mille ans et plus, sous la protection des rois, des empereurs, des comtes, les maîtres incontestés, Besançon survécut, se releva, se repeupla à la longue, d'abord soumis, bientôt rebelle à l'autorité épiscopale, quand, au XIIe siècle, y apparurent, pour y triompher bientôt, les premiers symptômes des aspirations communales[2].

Du Ve au Xe siècle, l'histoire de la ville épiscopale demeure obscure, éclaircie çà et là par des légendaires, dont l'autorité demeure incertaine, par des canons de conciles peu fréquents, par des textes liturgiques, tels que le rituel de saint Prothade, compilé dans le premier quart du VIIe siècle, ou par quelques documents émanés de Charlemagne ou de ses successeurs. La confrontation de ces monuments, leur rapprochement des chartes, diplômes ou bulles des XIe, XIIe et XIIIe siècles, qui les éclairent et les complètent, l'étude comparée des textes ou des vestiges archéologiques que nous possédons encore, permet de reconstituer de toutes pièces les annales de l'église mère de Saint-Jean, de l'église Saint-Étienne, devenue, grâce à une relique insigne, un pèlerinage fameux dès les temps mérovingiens, et de l'enclos capitulaire dont nous définissions tout à l'heure les limites et dont il nous reste à déterminer à présent le développement et la distribution.

Des diverses sources énumérées résulte la série des faits suivants, abstraction faite des légendes merveilleuses et apocryphes qui prétendent entourer le berceau de nos églises de noms tels que ceux de Constantin ou de sainte Hélène, de Galla Placidia ou de Théodose.

A l'épiscopat de saint Hilaire (314-337) remonterait la con-

[1] *Mémoires et documents inédits publiés par l'Académie de Besançon*, I (dissertations de Perreciot et de D. Berthod).

[2] Castan, *Origines de la commune de Besançon*, 1858, in-8°.

struction de la cathédrale Saint-Jean : *Eo loco ubis fons aquæ... evisceratur*[1].

A saint Léonce, la restauration de cette basilique, cent ans après sa création (414-443)[2].

A saint Célidoine (444-451), la réparation et l'embellissement de l'église Saint-Étienne; il avait marqué sa sépulture au chevet de la chapelle de Saint-Agapit, derrière l'autel sous lequel il avait placé le chef de ce saint martyr[3].

L'Ordinaire de saint Prothade, composé entre 613 et 624, nous montre autour des deux églises de Saint-Étienne, *in monte Coelio*, et de Saint-Jean, près de la porte de Mars, deux congrégations ou couvents ayant chacun un cloître, leur réfectoire, leur dortoir, et desservant, soit collectivement, aux grandes fêtes, soit isolément, aux jours ordinaires, les deux grandes églises[4]. D'après nos légendes, ce serait saint Léonce qui aurait bâti ces lieux réguliers : « De integro dicitur excitasse ampliore forma, ejusque claustrum, refectorium, dormitorium ac ceteras regulares officinas commodius ad quoscumque usus restituisse... [5] »

Au VIIIe siècle, l'évêque Albon rétablit parmi ses clercs la régularité compromise, d'après la règle que les disciples de saint Colomban pratiquaient à Luxeuil[6].

Trente ans plus tard, sous Gédéon, l'un de ses successeurs, un incendie anéantit la cathédrale de Saint-Jean; Gédéon eut pour successeur immédiat l'archevêque Bernouin, parent et favori de Charlemagne et de Charles le Chauve, qui rétablit, grâce à leurs libéralités, et dans des proportions magnifiques, la basilique dédiée à l'évangéliste saint Jean[7]. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette reconstruction, dont le plan, caractéristique, apparaît nettement sous la mutilation ou les réfections récentes; constatons seulement que deux cents ans après Bernouin, l'édifice tombait de vieillesse. Hugues le Grand, dont la générosité princière eut à suffire à la fois à l'achèvement de la grande église de Saint-Étienne,

(1) *Vesontio*, II, 35.
(2) *Ibid.*, II, 97.
(3) *Ibid.*, II, 115.
(4) *Ordinarium antiquum ecclesiæ Bisuntinæ.* Dunod, *Histoire des Sequanois*, I, *Preuves*, XVIII-LIII.
(5) *Vesontio*, II, 97.
(6) *Ibid.*, II, 171.
(7) *Ibid.*, II, 39 et 176-177.

commencée par Gauthier, son prédécesseur, à la construction des collégiales de Sainte-Madeleine et de Saint-Paul, commença, de 1031 à 1067, la restauration de Saint-Jean[1]. Ce ne fut qu'en 1148 que l'église métropolitaine, achevée par les soins des archevêques Guillaume d'Arguel (1109-1117), Anséric (1117-1134) et Humbert de La Tour Saint-Quentin, fut consacrée, le 5 mai, par le pape Eugène III. De cette reconstruction dernière datent les trois nefs encore debout de la cathédrale, communiquant entre elles par une double rangée d'arcades en plein cintre, hautes de 12 mètres, surmontées d'un triforium aveugle et d'un rang de fenêtres à plein cintre, une haute et deux plus courtes dans chaque travée, les bas côtés n'en comptant qu'une en regard de chacune des arcades. Aux deux extrémités de la nef, deux absides circulaires voûtées en cul de four et ajourées d'un double étage de fenêtres cantonnées de colonnettes se faisaient vis-à-vis; l'édifice était couvert de simples charpentes apparentes, qu'un incendie consuma vers 1210[2]. Les archevêques Amédée de Tramelay, Nicolas de Flavigny, Guillaume de La Tour, aidés de leurs suffragants ou voisins les évêques de Bâle, de Lausanne, de Belley et de Genève, multiplièrent les quêtes et les démarches pour réparer le désastre; les papes Innocent IV et Alexandre IV accordèrent de nombreuses indulgences[3], de 1237 à 1280. L'œuvre accomplie, semble-t-il, si l'on en juge aux profils des voûtes, aux arcatures des formerets en forme de chevalets qui les supportent, par des ouvriers sortis des chantiers de Lausanne, s'acheva sous le pontificat d'Eudes de Rougemont. Ce qui le prouve, outre nos textes de 1237-1257, c'est une clef de voûte voisine de l'abside Ouest, sur laquelle est sculptée l'effigie d'Eudes de Rougemont telle qu'elle est représentée sur un sceau de 1278, que nous avons naguère publié[4].

(1) *Vesontio*, II, 196 et suiv.

(2) Ce doit être à Saint-Jean et non point à Saint-Étienne qu'il faut attribuer la lettre d'Innocent III répondant à une consultation sur le point de savoir si l'autel des deux cathédrales ayant été brisé dans l'une de ses extrémités par la chute des charpentes incendiées devait ou non être à nouveau consacré. La réponse du pape fut négative. Bulle du 3 des nones d'octobre 1212, n° 30 des bulles, *Inventaire du chapitre*, G 443. (Archives du Doubs.)

(3) Mandements et bulles de 12.., 1231, 1237, 1245, 1250, 1253, 1257. *Ibid.*, bulles n°s 38-49, 101-111.

(4) J. Gauthier, *Catalogue des sceaux des archevêques de Besançon* (avec planches), dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1878-1879.

Cette rénovation de la cathédrale Saint-Jean, dont la totalité subsiste, moins l'abside effondrée le 25 février 1729 et remplacée par une abside néo-grecque, s'effectua, du XIe au XIIe siècle, dans un style moitié bourguignon, moitié germanique, mais en tous cas, et nous allons le démontrer, sur le plan et les fondations de l'édifice carolingien bâti par Bernouin de 797 à 830.

Chacun connaît le fameux plan d'abbaye dressé, dit-on, par Eginhard pour Gozbert, abbé de Saint-Gall, en 820[1]. Il est curieux de rapprocher ce plan-type du groupe de constructions que forment l'église et les dépendances de Saint-Jean de Besançon. Église à deux absides opposées, cloître latéral (sur le flanc droit par rapport à l'abside principale) côtoyé par les lieux réguliers, dortoir en haut, réfectoire à droite, cave et cellier en bas; tout concorde à Saint-Gall comme à Besançon; à Saint-Gall, le logis de l'abbé est rejeté sur le flanc gauche de l'église; à Besançon, vu l'étroitesse de la plate-forme, le logis archiépiscopal, précédé d'un cloître à triple couloir qui contourne le chevet, à l'ouest, et continue les bas côtés, est rejeté derrière l'abside. Un fragment de ce second cloître existe et révèle le XIe siècle; l'ensemble en est figuré partiellement dans un plan de 1563 que nous avons retrouvé[2]; enfin une lettre de Saint-Pierre-Damien, adressée en 1062 à l'archevêque Hugues Ier, ne laisse aucun doute sur la disposition des deux cloîtres : « Je me rappelle le cloître situé derrière l'abside de votre église, réservé uniquement à votre habitation et dans lequel, éloigné de toute distraction, vous pouvez, en paix, vous livrer à la prière ou à la lecture, comme dans une véritable solitude. Je n'ai pas oublié non plus l'autre cloître occupant le flanc droit de l'église où brille, comme un chœur angélique, la blanche réunion de vos clercs...[3] »

Il n'est pas jusqu'aux logis secondaires, écoles, fours, infirmerie, chapelle Saint-Michel dans la tour du clocher, demeures des vignerons, artisans, tonneliers, etc., qui ne se retrouvent à Be-

[1] Diplôme d'Henri II, empereur, « donnant pouvoir aux chanoines de Saint Jean [et à ceux de Saint Etienne] de bastir des maisons dez Porte Noire jusqu'au mur ancien qui est dans la montagne », et réglant la vente ou transmission desdites maisons, 4 des calendes de janvier 1042; autre du même, 5 des ides de juillet 1049; bulle de Léon IX, 16 des calendes de décembre 1048 autorisant la transmission de ces maisons. *Diplômes*, 6 et 8; *Bulles*, 2. (Inventaire G 443.)

[2] *Vesontio*, II, 273.

[3] *Ibid.*, II, 179.

sançon, comme à Saint-Gall, dans l'enceinte du *conventus* ou dans le clos immédiatement adjacent (*vicus clausi*). Les dispositions du plan carolingien, maintenues dans leurs lignes essentielles par les reconstructeurs de l'église Saint-Jean et du grand cloître aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, subsistent dans leur intégrité, en ce qui concerne soit le logis archiépiscopal, soit le *conventus*, jusqu'au lendemain de la consécration de Saint-Jean par Eugène III, en 1148. A ce moment la vie commune, déjà compromise au temps d'Hugues Ier par la sécularisation d'une partie des chanoines admis à construire et à habiter des maisons particulières entre la Porte Noire et la muraille antique qui ferme au Sud la montagne de Saint-Étienne[1], cesse complètement pour ne plus recommencer. Quand, en 1253, un légat du Saint-Siège réunit les deux chapitres de Saint-Étienne et de Saint-Jean en un seul corps pour faire cesser leurs longues querelles[2], ils sont d'accord depuis longtemps déjà sur cette sécularisation et abandonnent volontiers à l'archevêque Guillaume de La Tour, pour en faire un véritable palais à l'usage de ses successeurs, l'ancien réfectoire de Saint-Jean qui devient la salle synodale, l'ancien dortoir, l'infirmerie et la plupart des dépendances du *conventus*. Guillaume de La Tour abandonne au tribunal de l'officialité l'ancienne demeure d'Hugues le Grand, et au-dessus de la grande porte du palais tournée à l'ouest il fait sculpter sa statue avec cette inscription, aujourd'hui disparue :

GVILLERMVS ARCHIEPISCOPVS QVI FECIT HOC PALATIVM[3]

Et désormais, sauf le cloître, où il se réunissait, soit pour des processions, soit pour des distributions, soit pour des danses liturgiques, sauf la chapelle de Saint-Oyan (l'ancien baptistère), où il tenait chapitre, sauf l'écolâtrerie où les chorianx étaient instruits, sauf la cave ou cellier communs de temps immémorial aux chanoines de Saint-Étienne et de Saint-Jean, sauf ses deux églises ca-

[1] Il est reproduit notamment, en réduction, dans Viollet-Leduc, *Dictionnaire d'architecture*, I, 243.

[2] Voir le plan de 1563 (*Bibl. de Besançon*).

[3] « Teneo scilicet claustrum post absidam ecclesiæ, tuo dumtaxat habitaculo dedicatum ubi, tam privatè tam remotè studio potes orationis, ac lectionis insistere, ut eremiticâ videaris solitudine non egere. Alterum quoque claustrum, quod dextrum tenet latus ecclesiæ non omisi; ubi candidus clericorum tuorum cœtus tanquam chorus nitet angelicus... » *Vesontio*, II, 212.

thédrales dont l'entretien lui incombait tout entier, le chapitre métropolitain de Besançon ne conserva rien de ce qui rappelait la vie commune et les lieux réguliers des temps carolingiens, mentionnés encore çà et là dans les antiques ordinaires de l'église de Besançon.

Pour compléter cette étude, il est temps de revenir à l'église Saint-Étienne, qui, simple oratoire au IVe siècle, était devenue un édifice plus important, mais à nef unique et à chevet droit, quand, au XIe siècle, en présence d'une décadence très accentuée, l'archevêque Gauthier tenta de la reconstruire sur le plan de Saint-Pierre de Rome, disent nos plus anciens manuscrits[1].

Notons d'abord que Saint-Étienne, de même que Saint-Jean, était dès l'époque de saint Prothade (voir le Rituel ou Ordinaire déjà cité) doté d'une congrégation de clercs ou frères, vivant *sub regula*, sous la direction d'un doyen ou abbé. Soumis à l'autorité du chapitre de Saint-Jean, à raison du siège archiépiscopal qui y était en permanence en sa qualité de mère église, Saint-Étienne tenta maintes fois, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, de s'attribuer le privilège de maternité que son rival revendiqua toujours avec succès. Mais en fait et suivant l'échéance d'occasions favorables, Saint-Étienne balança à certains moments le crédit de ses adversaires et tint toujours dans la hiérarchie diocésaine un rang éminent et presque équivalent au leur. La montagne de Saint-Étienne, grâce à ses reliques célèbres, était devenue traditionnellement le cimetière des archevêques, des comtes de Bourgogne, d'un certain nombre de féodaux nommés les *Casati* de l'église de Besançon. Les archevêques étaient inhumés dans l'abside de Saint-Agapit, derrière le chœur de l'église du Xe siècle, les comtes de Bourgogne dans le parvis (ou *atrium*), les chanoines enfin, pêle-mêle, avec les féodaux, dans la nef[2].

L'archevêque Gauthier avait tracé pour la nouvelle église un plan très vaste qu'il ne put réaliser[3]. Hugues, son successeur, le réduisit tout en donnant à l'édifice une ampleur équivalente à celle de la cathédrale Saint-Jean. Trois nefs, celle du milieu terminée

[1] Manuscrits du chapitre de Besançon, XVIe-XVIIe siècles (*Collection Hugon*).

[2] Voir mes *Inscriptions de Saint-Étienne* (*Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1880), p. 322-373.

[3] *Vesontio*, II, 189 et 190.

par une abside rectangulaire et précédée d'un clocher, celle de droite ayant succédé comme emplacement à l'église mérovingienne et possédant sous son autel, soutenu de quatre colonnes d'argent, le chef de saint Agapit[1]. Un double rang de chapelles, construit sur chaque flanc aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, devait encore donner plus d'ampleur à la seconde de nos cathédrales. Mais, en attendant, elle eut à son chevet un cloître comprenant trois galeries, comme le cloître archiépiscopal de Saint-Jean, et aboutissant, comme lui, à l'extrémité des collatéraux. Sur ses flancs s'étagèrent un dortoir et un réfectoire au septentrion et à l'est; au sud, une chapelle dédiée à saint Martin, qui fut primitivement la salle capitulaire des chanoines de Saint-Étienne et devint plus tard soit un lieu de réunion pour les chapitres fondus en un seul, soit l'emplacement de confréries.

Au temps d'Hugues le Grand, quand l'église Saint-Étienne eut été consacrée par le pape Léon IX, le 3 octobre 1048, la vie régulière subsistait dans le cloître voisin : le rituel de Saint-Prothade interpolé à cette époque en témoigne; au XIIe siècle, elle avait cessé et des maisons particulières échelonnées sur toute la partie de la montagne, qui constituait le district particulier de l'église d'en haut ou Saint-Étienne, logeaient tous les chanoines. En 1210, moitié du dortoir fut aliéné et transformé en logis pour les chapelains de la chapelle de Saint-Georges[2].

Dès 1240, l'église consacrée par Léon IX tombait de caducité; des légats pontificaux en 1240 et 1254, Innocent IV en 1246, invitent les fidèles à contribuer aux réparations nécessaires auxquelles on travaille, et accordent aux bienfaiteurs éventuels des rémissions de pénitence[3]. En 1350, le 6 mars, la foudre tombe sur elle[4]

[1] *Vesontio*, II, 196.

[2] Donation par les doyen et chapitre de Saint-Étienne à Pierre de La Borde de la chapelle Saint-Georges, de la moitié du dortoir du chapitre, à charge par lui d'y faire bâtir une maison pour lui et ses successeurs. *Ancien invent. du chapitre*, G 443 (provisoire), fol. 93.

[3] Bref d'Innocent IV, du 3 des ides de février 1246, invitant les fidèles à donner quelque aumône pour aider à rétablir l'église Saint-Étienne ruinée de caducité. Mandements de légats de 1240 et 1254, n° 105 des Bulles. *Ibid.*

[4] Sur la porte de Saint-Étienne, on voyait encore, en 1618, une lame de cuivre portant cette inscription commémorative : «Mille c ter quater x postea tres numera ter martii sexta luce vespera jamque duce, tunc fuit ecclesia sancti protomartyris usta, et nocuit cunctis Stephanistis fulminis ignis.» *Vesontio*, pars II, 285 et 286.

et l'incendie avec toutes les maisons canoniales qui la touchaient :

M CCC IX et XL
A vespre le VI de mars
Ceste église icy présente
Et tous les hostels furent ars.

Il fallut de longues années pour réparer les dégâts du feu et rendre à Saint-Étienne la splendeur passée[1]. Du XVe au XVIIe siècle, provoqués par le prestige du bras du premier martyr ou du saint suaire, qu'à partir de 1523 on montra chaque année aux fidèles, les dons affluèrent et embellirent dans une proportion inouïe la cathédrale du mont Cœlius. Les tombes historiées ou armoriées s'y comptaient par centaines; de riches mausolées de bronze ou de marbre y couvraient les sépultures d'un certain nombre d'archevêques; des fresques garnissaient ses parois; des statues, des tableaux précieux, y avaient été accumulés par les Carondelet, les Vergy, les Granvelle. En 1668, un premier siège subi par Besançon, pris par Condé, puis rendu de suite à l'Espagne, fit pressentir la destruction prochaine du sanctuaire vénéré. L'ingénieur hollandais Verboom, appelé à fortifier la montagne sainte et à y créer une citadelle, respecta cependant l'enclos capitulaire et ses églises, et les laissa hors de ses plans tracés ou exécutés de 1669 à 1673. En 1674, Vauban fut moins discret; les boulets français avaient endommagé Saint-Étienne, incendié par des fusées durant le second siège de Louis XIV. Quand la ville fut prise, Saint-Étienne et toutes les maisons, oratoires ou églises, qui s'étageaient entre les deux cathédrales étaient condamnées et disparurent à bref délai sous la pioche et la sape qui devaient faire du mont Coelius une citadelle de premier ordre. Quelques débris encastrés dans les courtines, les casemates ou les casernes, quelques œuvres d'art sauvées à temps et conservées à Saint-Jean, une estampe gravée en 1667 par Pierre de Loisy, un dessin de Martellange[2], exécuté en 1617, quelques gravures ou peintures panoramiques datant de 1540, 1575,

[1] Brefs de cardinaux, 7 mai 1353, de Clément VII, 18 août 1378, d'Urbain VI, 7 des ides de mai 1381. (*Inventaire du chapitre.*)

[2] *Délibérations capitulaires.* (Archives du Doubs fonds du chapitre, cote G 93-141.)

1615, 1618, 1629 et 1662 [1], sont aujourd'hui les derniers vestiges d'un temple chrétien déjà célèbre au temps de Grégoire de Tours [2].

Jusqu'à ces derniers temps on ne connaissait aucun plan de Saint-Étienne et de ses abords; aussi le croquis de Verboom, que j'ai retrouvé en 1895 au British Museum, prend-il un véritable intérêt, car sur le roc dénudé de la citadelle de Besançon il ne reste en place aucune pierre de Saint-Étienne.

Deux points encore à signaler dans l'enclos capitulaire dont seule la partie inférieure a survécu; à droite de Saint-Étienne, sur une plate-forme regardant le sud-ouest était bâtie, dès le XIIe siècle au moins, une petite église paroissiale, à nef unique, dédiée à saint André, où les domestiques des chanoines, peu désireux de se mêler aux clients des paroisses urbaines, ou de descendre de leurs sommets, venaient ouïr l'office.

Plus bas, dès le XIIIe siècle, un reclusage composé d'un oratoire dédié à saint Michel, et d'un logis muré accosté d'un jardinet, abritait le grand pénitencier, reclus volontaire qui absolvait certains cas réservés et était tenu en grande estime auprès du populaire pour sa vie solitaire non moins que pour sa piété.

Paroisse Saint-André et maison des reclus ont été balayées comme tout le reste par les sapeurs de Vauban.

Les deux cathédrales de Besançon, Saint-Jean, qui subsiste presque intact, Saint-Étienne, dont il ne reste plus la moindre trace, mériteraient l'une une monographie complète, l'autre une consciencieuse restitution. Depuis vingt ans j'y travaille, et, sur le point d'aboutir, je n'ai cherché dans cette esquisse rapide qu'à tracer le préambule nécessaire de deux études plus développées, qui intéresseront, j'en suis certain, l'archéologie comtoise, et, qui sait, apporteront peut-être aux recherches d'un ordre plus élevé un modeste contingent d'informations.

Jules Gauthier.

[1] Les plans de 1540, 1575, 1618, sont gravés par N..., Hogenberg et Spirain; ceux de 1615, 1629 et 1662, sont peints par Bruley, N... et Guérin, et conservés, les deux premiers, au Musée archéologique de Besançon, le dernier chez mon confrère M. de Sainte-Agathe, même ville.

[2] Grégoire de Tours, *De gloriâ martyrum*.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES

AU PIED DU MUR D'ENCEINTE DE PHILIPPE AUGUSTE.

(Communication de M. Charles Magne.)

Les découvertes archéologiques deviennent rares dans le sol parisien. Avec la modernisation à outrance qui sévit de nos jours, on voit successivement s'effriter, puis disparaître tous les restes du passé que ne sauvegarde pas, au moment fatal, l'étiquette de monument historique. C'est à la science de conserver et d'entretenir, aussi complète que possible, la tradition du vieux Paris.

Nous voulons aujourd'hui fixer le souvenir de découvertes personnelles que nous ont permis d'obtenir pendant les mois de mai, juin, juillet et août 1896, des fouilles de construction à l'angle des rues Clovis et du Cardinal-Lemoine.

Là s'élève majestueusement une portion de l'enceinte construite sous le règne de Philippe Auguste. On s'était occupé déjà de cette grande muraille, qui fit l'admiration des temps féodaux; mais on s'était arrêté à la surface extérieure. On n'avait pas été plus avant ni plus profond; en un mot, on n'en connaissait pas les parties inférieures : le bas rempart, les fossés et le chemin de ronde, que des travaux d'excavation nous ont permis à nous-même de déterminer très exactement.

Le fragment du vieux rempart, construit sous le règne de Philippe Auguste, le seul apparent qui nous reste, a été heureusement conservé après plusieurs siècles de bouleversements; il fut déchaussé par le percement de la partie de la rue Clovis comprise entre la rue Descartes et la rue des Fossés-Saint-Victor, actuellement rue du Cardinal-Lemoine. Un décret de 1809 supprima la rue Clopin et ordonna le prolongement de la rue Clovis sur l'emplacement de l'ancienne église Sainte-Geneviève, laquelle, tombant en ruine, fut démolie en 1807. La tour Sainte-Clotilde, qui lui servait de clocher, fut conservée et employée pendant longtemps comme l'observatoire le plus élevé de Paris.

Les dimensions, que nous avons relevées et rapportées sur le plan ci-joint, donnent une élévation de 10 m. 25 en contre-haut du sol de la rue Clovis; sa largeur, qui est de 3 mètres au pied, se retraite avec fruit du côté extérieur et accuse dans sa partie supérieure une plate-forme de 2 m. 50. En 1434, Guillebert de Metz,

Partie de l'enceinte de Philippe Auguste

Mur, Bas-Rempart et Fossé

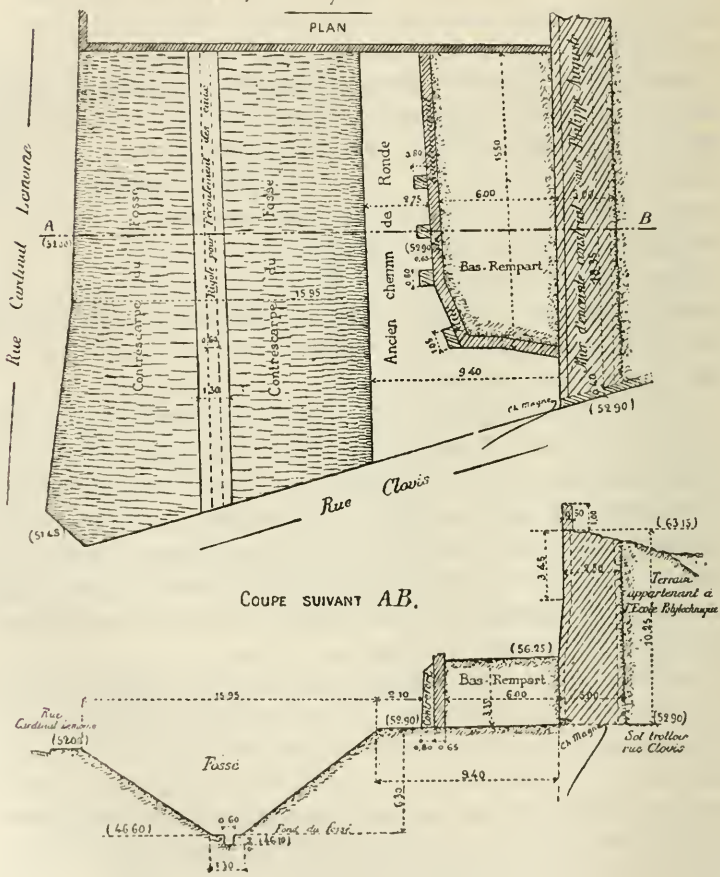

auteur d'une description de Paris, à cette époque, en parlant de l'enceinte méridionale s'exprime ainsi : les murs de la ville « sont moult fors et espés qu'on y menroit une charrette dessus ».

Son mode de construction consiste, d'après notre examen, en

deux parements d'environ 0 m. 60 d'épaisseur chacun, faits en pierres de moyen appareil équarries et inégales dans leurs dimensions. Ces deux murs sont reliés entre eux par un blocage de moellons noyés dans un maigre mortier de chaux.

Le chaperon qui formait la plate-forme et le parapet crénelé qui le surmontait n'existent plus; ils paraissent remplacés aujourd'hui par une légère clôture maçonnée, sorte de garde-fou de 1 mètre de haut sur 0 m. 50 de large.

Ce parapet crénelé du XIIIe siècle n'était pas établi en saillie sur des consoles avec les intervalles formant des créneaux ou mâchicoulis.

Cette intéressante ruine de la troisième enceinte de Paris supporte, du côté de l'Est, un monticule formé d'après un usage fort ancien d'entasser les immondices, les ordures ménagères et les gravois à proximité des habitations. Ces dépôts, d'abord placés extra-muros, se trouvèrent dans l'intérieur de Paris par suite de l'agrandissement des enceintes.

Cette butte, sur laquelle ont poussé des arbres et des broussailles qui lui donnent l'aspect d'une petite forêt vierge, faisait jadis partie des dépendances de l'ancien collège de Boncourt, lequel, réuni à celui de Navarre en 1790, devint la propriété de l'État pour servir de fondation et d'aménagement à l'École polytechnique.

C'est au pied de cet imposant vestige, spectateur immuable du passage de bien des générations et de bien des événements, que viennent d'être exécutés d'importants terrassements nécessités par la construction d'un bâtiment.

Le terrain a été fouillé sur une surface de plus de 500 mètres. Les déblais supérieurs ont mis à découvert un bas rempart, lequel, adossé contre le mur d'enceinte, était destiné à donner un second étage de défense et à protéger le pied du mur principal contre les coups de bélier.

Le Comité d'études historiques et archéologiques des Ve et XIIIe arrondissements adressa aussitôt à l'administration préfectorale un vœu de conservation de ce curieux vestige, en demandant qu'il fût dégagé des constructions nouvelles et encadré dans un square, pour la formation duquel la petite forêt, dont nous parlons plus haut et qui appartient à l'État, pourrait être avantageusement utilisée.

La demande restant sans réponse, je m'empressai de relever et de consigner sur mon plan les dimensions de ce bas rempart avant

que les terrassiers eussent commencé leur œuvre d'irréparable destruction.

Cette première défense consistait dans l'élévation d'une plate-forme en terre de 3 m. 35 de hauteur sur une longueur de 15 m. 50 et une largeur de 6 mètres; elle était entourée d'un mur de soutènement de 0 m. 65 d'épaisseur, qui se trouvait lui-même étayé par quatre contreforts de 80 centimètres carrés.

Les fouilles de l'excavation et le forage des puits, nécessités pour asseoir les fondations du bâtiment sur un sol résistant, me permirent de déterminer les largeurs supérieure et inférieure ainsi que la hauteur de l'ancien fossé pratiqué au devant du mur d'enceinte.

Les terres noires employées à remblayer cette partie du fossé formaient, sur la berge de la rue Clovis, une ligne de démarcation qui tranchait vivement sur le sol naturel non remué et très homogène; elles dessinaient ainsi, d'une façon bien apparente, l'inclinaison de la contrescarpe.

Le profil de ce fossé nous présente un trapèze de 6 m. 30 de hauteur avec une largeur de 15 m. 95 à l'ouverture supérieure et de 1 m. 30 à sa base, au milieu de laquelle et en contre-bas, nous rencontrons une petite rigole, de 0 m. 50 de haut sur 0 m. 60 de large, destinée à faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

Les dimensions des fossés n'étaient pas uniformes. Sauval dit que, selon un procès-verbal de 1665, ils avaient 17 toises de large à la partie supérieure sur 24 pieds de profondeur. La largeur de la base inférieure n'est pas relatée.

Nous savons que l'endroit où le fossé était le plus évasé, c'est-à-dire de 22 à 23 toises, se trouvait entre la porte Saint-Victor et la Seine, parce qu'en 1525 on en creusa un deuxième qui fut réuni à l'ancien.

La prévôté de Paris affermait les herbages qui recouvraient les contrescarpes des fossés et elle tirait également des revenus de la *pescherie* dans la partie du fossé avoisinant la Seine et qui pouvait en recevoir et retenir les hautes eaux au moyen d'écluses.

Il est possible que les fossés, comblés vers 1646, n'aient pas été creusés à l'époque de la construction des fortifications terminées en 1212. Rigord, l'historien de Philippe Auguste, Guillaume le Breton, les *Chroniques de Saint-Denis*, Guillaume de Nangis, nous disent que Philippe Auguste fit élever autour de Paris des murailles, mais aucun ne mentionne qu'il ait fait creuser des fossés

autour de ces murailles. Ce serait seulement sous le règne du roi Jean, en 1356, que, pour augmenter les moyens de défense de Paris, on pratiqua des fossés, lesquels furent approfondis sous Charles V et François Ier.

Entre l'arête supérieure du fossé et le pied du mur d'enceinte nous trouvons ménagée une allée basse destinée à servir de chemin de ronde, dont les dimensions, rapportées sur mon plan, accusent une largeur de 9 m. 40, qui se réduit à 2 m. 75 au devant du mur de soutènement du bas rempart.

Les fouilles ont été poursuivies pendant quatre mois; elles nous ont fait découvrir, en outre, plusieurs objets de différentes époques.

Nous avons recueilli dans les déblais supérieurs : des sifflets pour les enfants, des tirelires et des lampes à queue en terre des XVIIe et XVIIIe siècles, des pots pharmaceutiques du XVe siècle, des fragments de carreaux émaillés du XVIe siècle, des monnaies de Charles IX, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, un petit miroir en bronze du siècle dernier et une tête d'amour Louis XV en marbre.

Les antiquités provenant des fouilles de l'excavation et des reprises en sous-œuvre de l'ancien mur d'enceinte appartiennent à l'époque gallo-romaine; elles nous offrent :

Une petite ampoule en verre irisé de 0 m. 06 de hauteur, au col très allongé;

Un anneau en fer très oxydé de 0 m. 06 de diamètre;

Un petit anneau en os poli de 0 m. 03 de diamètre;

Un anneau en verre irisé ayant servi d'anse à un unguentarium;

Une épingle en bronze de 0 m. 14 de long, dont la tige est terminée très gracieusement par une olive;

Une bague en bronze avec le chaton uni; les extrémités sont ouvertes et s'entre-croisent;

Une bague en bronze, d'enfant, avec chaton ornementé; les extrémités ouvertes sont bout à bout;

Deux patères en terre rouge, avec stries sur la panse, de 0 m. 19 et 0 m. 16 de diamètre;

Un bracelet en bronze uni de 0 m. 06 de diamètre, dont les deux extrémités sont aplaties et ouvertes;

Un bracelet en bronze uni de 0 m. 08 de diamètre; deux tours en spirale forment ressort;

Une applique de ceinturon en bronze, percée de deux trous et

ornée de trois trèfles à jour. Elle est encore munie des tenons qui la fixaient au cuir;

Un chien lévrier de 0 m. 095 de long et 0 m. 03 de haut, en os découpé à la scie;

Une clef en bronze de 0 m. 06 de long avec panneton à six dents;

Un manche de clef en bronze de 0 m. 05 de long en forme de croissant;

Trois petites cuillers en os de 0 m. 05, 0 m. 09 et 0 m. 10 de longueur;

Une coupe en terre rouge dite *de Samos*, de 0 m. 13 de diamètre, avec feuilles sur le rebord;

Une moitié de coupe semblable; sur le fond se trouve grossièrement gravé à la main, avec une pointe et après la cuisson, la marque en lettres romaines CIVILIS;

Des défenses de sanglier, non travaillées et de dimensions différentes;

Une épingle à cheveux en bronze de 0 m. 14 de longueur, surmontée d'une palmette; une ouverture étroite pratiquée au-dessous servait à passer un ruban pour mieux l'assujettir;

Deux épingles à cheveux en bronze de 0 m. 09 de longueur, dont l'une à tête ronde et l'autre aplatie;

Cinq épingles à cheveux en os terminées par une tête en forme de poire avec des rainures concentriques au-dessous;

Une fibule en bronze de 0 m. 07 de long;

Un grand bronze à l'effigie d'Antonin et au revers de Marc-Aurèle;

Un moyen bronze de Domitien, au revers MONETA AVGVSTI;

Un moyen bronze de Claude Ier, au revers LIBERTAS AVGVSTA;

Un goulot d'œnochoé en terre grise avec son anse;

Une pince épilatoire de 0 m. 08 de long avec son anneau de suspension;

Trois sifflets en os évidé à un et deux trous;

Un petit socle en bronze, ayant supporté une statuette; sa forme cylindrique, amincie par le milieu (ce qui lui donne beaucoup d'élégance), est très évasée à la base et au sommet; sa hauteur est de 0 m. 025; le diamètre du haut est de 0 m. 025; celui du bas est de 0 m. 035;

Deux anses de vase en bronze de 0 m. 10 et 0 m. 09 de long;

Fond de vase en terre rouge avec la marque PAT. OIVSI.;

Fond de vase en terre semblable avec la marque COIVSVR. A.;

Fond de vase en terre semblable avec la marque O. RICI.;

Un fragment de vase en terre rouge avec bordure en rais de cœur; en relief, une femme dansant et un lion lancé;

Un fragment de vase en terre semblable; en relief, une grosse tête de lion;

Un fragment de vase en terre semblable; en relief, un cheval galopant et une palmette;

Un pied de vase en bronze de 0 m. 11 de hauteur, dont l'extrémité est terminée par une patte à quatre griffes;

Une spatule en bronze de 0 m. 13 de longueur, dont la tige est terminée en forme d'olive;

Une spatule en os de 0 m. 09 de long;

Une petite urne en terre rougeâtre à col ouvert; le fond se termine en pointe; hauteur, 0 m. 05;

Une urne en terre noire de 0 m. 09 de hauteur en forme de tulipe.

Ces trouvailles si fructueuses de tant d'objets appartenant à la vie privée de l'époque gallo-romaine ou du moyen âge ont certainement leur valeur; elles ne peuvent manquer d'intéresser l'archéologue, le céramiste et tous ceux que passionnent les souvenirs d'autrefois. Mais les points que nous venons de relater, complétant et rectifiant ce qu'on pouvait déjà savoir sur ces anciens remparts où batailleront nos ancêtres, ont une importance tout autre. Ils sont acquis désormais comme des faits généraux ayant leur place bien marquée dans l'histoire politique du vieux Paris.

Charles Magne.

OENOCHOÉ EN BRONZE

DU MUSÉE DE BOURGES.

(Communication de M. des Méloizes, correspondant du Comité, à Bourges.)

Une œnochoé à bec relevé, en bronze, dans un bel état de conservation, est entrée il y a peu de temps, par acquisition, au musée de Bourges. On ne connaît pas le lieu précis de la découverte de ce vase; mais il ne paraît pas douteux qu'il a été trouvé dans le département du Cher, car le marchand qui l'a cédé au musée venait de l'acheter à des ouvriers de la campagne lorsqu'il me le montra encore empreint de terre et portant la marque, qui semblait toute récente, du coup de pioche qui l'avait fait sortir du sol. D'ailleurs, l'enquête que j'ai tenté de faire, pour arriver à connaître les circonstances de la découverte, s'est heurtée à la crainte manifeste qu'avaient les inventeurs, travaillant sur le terrain d'autrui, de se voir, s'ils fournissaient des renseignements, exposés à une poursuite en restitution.

Dans une note intitulée : *Objets du dernier âge du bronze et du premier âge du fer*, la Société des antiquaires du Centre a publié en 1890 [1] la liste des armes et ustensiles appartenant à ces deux époques et trouvés en Berry. La quasi-certitude d'une provenance semblable paraît suffisamment acquise pour que le vase que je signale aujourd'hui doive prendre place dans la deuxième série de cette liste et soit compté à l'avenir comme une nouvelle épave du séjour des Gaulois dans nos contrées du centre, à l'époque contemporaine des grandes invasions d'Italie et de Grèce.

Je crois devoir joindre à la reproduction de cet objet une description détaillée et le relevé de quelques dimensions :

Hauteur prise à la partie dominante de l'anse, 0 m. 227; hau-

[1] *Mémoires*, XVIIe vol., p. 305 à 316.

teur prise à l'extrémité du bec relevé, 0 m. 273; hauteur de la panse, 0 m. 187; diamètre de la panse à sa partie la plus large (0 m. 155 au-dessus du fond), 0 m. 142; diamètre de la base, 0 m. 097; diamètre du col dans sa partie cylindrique, 0 m. 067.

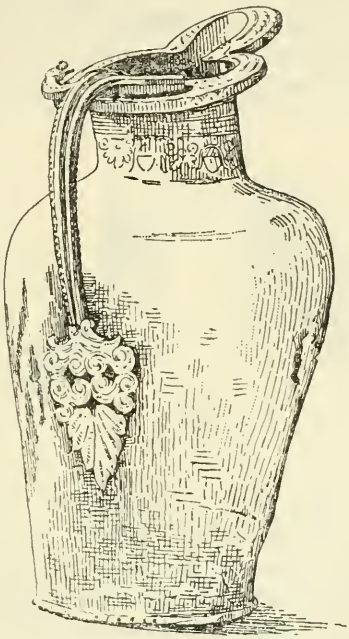

Fig. 1.

Le col s'épanouit en une ouverture ovale dont le grand axe, perpendiculaire à l'anse, mesure 0 m. 099, y compris la bordure, de 0 m. 008 à 0 m. 012 de large, qui l'entoure. Cette bordure, plane en dessus et ornée de trois rangs de perles séparés par une gorge entre deux filets, est rabattue sur son pourtour, qui forme une tranche de 0 m. 0077 d'épaisseur, décorée d'oves.

Le bec relevé suivant un angle de 25 degrés, est long de 0 m. 075 et large de 0 m. 041, bordure comprise. Aux deux angles de la bordure, à la naissance du bec, sont des lions assis, tournés vers l'intérieur du vase (voir fig. 2).

L'anse, fixée par des rivets, s'appuie sur la panse par une palmette à neuf branches, surmontée de deux paires de spirales en forme d'S horizontalement superposées, avec deux spirales latérales

obliques dont la volute supérieure se confond avec l'enroulement extérieur des spirales voisines. La tige de l'anse est unie en dessous et creusée en dessus de trois gorges avec rangée de petites perles sur les arêtes extérieures. Elle se bifurque à angle droit en deux branches qui s'appliquent sur la bordure du goulot, où deux rivets les fixent. L'une de ces branches a été brisée à la place du rivet et son extrémité est perdue. L'autre se termine par la figure sommaire d'un animal couché, les pattes de devant allongées, la tête un peu relevée.

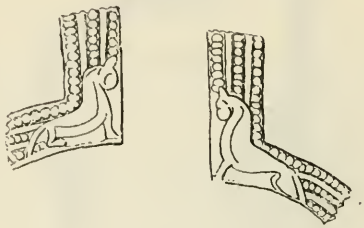

Fig. 2.

Le fond du vase est replié en dessus pour s'unir à la base en formant un léger bourrelet orné de perles.

La décoration est complétée par une ornementation gravée qui entoure le col : quatre traits horizontaux laissent entre eux un vide de 0 m. 001, dont l'intermédiaire est rempli de stries verticales. Au-dessous, de petits cercles, réunis par des arcs formés de deux traits et tournant leur convexité vers le haut, sont espacés de 0 m. 014 et s'appuient sur un double trait horizontal qui sert de base, alternativement, à une sorte de gland accosté de deux pendants, et à une palmette de sept lobes (voir fig. 3). La hauteur de ce bandeau décoratif est de 3 centimètres.

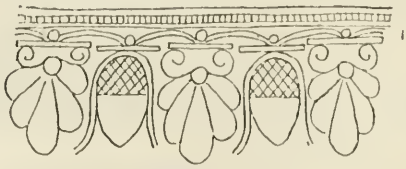

Fig. 3.

Cette œnochoé est beaucoup plus ornée que celle qu'on a trouvée dans un tumulus à Prunet, commune de Morthomiers (Cher), en 1880, et dont j'ai fourni la même année une description aux réunions de la Sorbonne.

Elle se rapproche beaucoup, dans les détails de son ornementation, de l'œnochoé d'Eygenbilsen.

Des Méloizes,
Correspondant du Comité.

LES FONTAINES EN LIMOUSIN,

CULTE, PRATIQUES, LÉGENDES,

PAR M. LOUIS DE NUSSAC.

Un troubadour du XIIe siècle, Gaucelm Faydit, appelle son Limousin : « Pays des clairs ruisseaux et des belles fontaines. »

Le Limousin [1], en effet, offre une région de montagnes très découpées qui donnent naissance à une quantité considérable de sources dont les eaux s'écoulent dans les bassins de la Loire et de la Dordogne.

Un grand nombre d'entre elles sont un objet de dévotion et un lieu de pèlerinage. Elles sont, pour la plupart, sous le vocable d'un saint et sujettes à des cérémonies et à un culte tout spécial.

Seulement presque jamais les fontaines ne sont des entités par elles-mêmes. Leur légende n'est le plus souvent qu'un accessoire dans tout un ensemble d'autres traditions. Nous allons voir la part que l'histoire, l'hagiographie, la médecine, les sciences psychiques, peuvent revendiquer dans cette complexe question de folklore et de rites populaires.

I

Avec les légendes, nous nous trouvons en présence de deux sortes de récits : ceux que nous appellerons *de style* et ceux que nous avons recueillis oralement. Les premiers venant, en général, d'au-

[1] En décrivant les fontaines du département de la Corrèze, nous devons aussi parler de quelques autres qui se trouvent dans les départements limitrophes, tels que ceux du Lot, de la Dordogne et de la Haute-Vienne. Il convient d'embrasser l'ensemble d'une région, en général; il y aurait des inconvénients à s'en tenir à une division purement administrative, surtout quand son territoire fait partie intégrante du reste d'une même province par sa constitution physique, ses liens politiques ou religieux et ses traditions ethniques. Les dépendances féodales du Limousin débordaient en Quercy et en Périgord et, au moyen âge, le diocèse actuel de Tulle était réuni à celui de Limoges.

teurs manquant de sens critique, sont trop souvent enjolivés; mais à défaut d'autres on doit se contenter d'eux, tout en se tenant en garde contre leur pleine valeur. Il faut bien le dire cependant : les légendes de style ont cours et se sont accréditées si bien qu'en des endroits où nous avons pu les contrôler, il est bien difficile de faire la part des choses et de discerner les origines.

Un certain nombre de sources n'ont pas de vocables et gardent ainsi, avec des croyances superstitieuses, un caractère purement païen. Quelques-unes possèdent même des légendes qui n'ont rien de dévotieux : ce sont divers spécimens de dires populaires qui n'ont que des rapports de hasard avec leur objet local. Les légendes les plus caractéristiques et les plus nombreuses concernent des saints et portent leurs noms, ce qui est la marque la plus importante, le trait essentiel du culte et de la tradition qui s'y rattachent. Le nom d'un saint donné à une fontaine suffit ainsi pour lui imprimer un caractère sacré et nous la faire compter parmi celles qui nous intéressent.

Ce sont les saints, titulaires des sources, qui sont parfois reconnus les héros de leur création et toujours de leurs vertus miraculeuses. Le peuple veut en général qu'ils soient venus aux endroits où elles se trouvent, qu'ils les aient fait jaillir avec leur marteau, leur bâton, même leur pied ou celui de leur monture. S'il s'agit de transport de reliques, la source naît également sous le pas des bêtes qui les portent. Ailleurs ce sont les cloches qui, en tombant de leurs campaniles, sanctifient l'eau, ou bien ce sont les ermites qui l'ayant recueillie, pour leur usage, dans des cavités creusées par leurs mains, lui ont laissé des propriétés curatives. A Saint-Viance, il a suffi au saint de mener boire à la *gana* les chevaux de son maître pour la doter de pouvoirs privilégiés.

Par induction, l'on pourrait dater les vocables donnés aux fontaines en tenant compte de l'époque à laquelle ont vécu leurs titulaires ou des diverses circonstances qui ont localisé les autres saints ou leurs reliques dans la région; mais c'est très aléatoire. L'extension des cultes a dépendu de causes multiples, et l'on s'exposerait à de singulières méprises; aux substitutions païennes progressives se sont ajoutées les substitutions de saint à saint par suite d'analogie de noms, de transport ou d'invention de restes sacrés, de transfert de dévotion d'un lieu dans un autre.

L'on doit remarquer que du IIIe au Ve siècle, les saints, venant d'au delà le Rhône, évangélisent le pays; du VIe au XIIIe, les ermites cherchent les solitudes limousines et fondent des monastères; c'est parmi ces derniers que se trouvent surtout des personnages indigènes. Aux temps des troubles du IXe au Xe siècle, les ravages des Sarrasins et des Normands font affluer dans nos montagnes centrales et faciles à défendre une quantité remarquable de reliques. Le retour des croisades apporte des saints orientaux et romains; à cette époque aussi remontent quelques souvenirs issus des pèlerinages célèbres, tels que ceux de Sainte-Foy de Conques et de Saint-Martin de Tours, etc. Ces différents saints ont donné leur vocable à la plupart de nos fontaines. Ajoutons que quelques-unes d'entre elles nous rappellent les légendes de Roland et de Gargantua, très répandues en Limousin.

Pour déterminer l'époque exacte de l'existence des fontaines, on doit surtout s'attacher à recueillir les dates fournies par les documents d'archives; cet élément d'informations commence même, remarquons-le, au moment où cessent les données hagiographiques. La plus ancienne est la *font Dial*, 1204, puis celle de *Saint-Estèphe*, à Altillac, 1337; celle de *Saint-Irieis*, à Lubersac, 1366; sept viennent enfin au XVe siècle. Beaucoup ne nous sont connues que par la mention qui en est faite dans les papiers anciens. Il en disparaît bon nombre lorsqu'on cesse d'y pratiquer les vieux rites ou qu'un pasteur trop rationaliste met le holà aux dévotions; mais il s'en crée aussi de nouvelles et il en faut peu pour les rendre miraculeuses : témoin celle d'Eygurande qui le serait devenue spontanément par le lavage d'une statue, s'il fallait s'en rapporter à un acte notarié de 1720.

II

Dans un pays aussi humide que le Limousin — qui n'est, dit le proverbe, jamais mort de la sécheresse — il est étonnant de rencontrer autant de sources auprès desquelles on implore l'eau du ciel. Rares sont celles qui servent à obtenir le beau temps. Deux seulement ont cependant la double prérogative d'appeler ou d'écarter la pluie à volonté. On va à ces fontaines en procession et on y plonge soit la croix processionnelle, soit la statue ou la châsse renfermant les reliques des saints. Si l'on désire les nuages, ils ne tardent point,

paraît-il, à venir, et souvent ils ont un effet immédiat. A Chasteaux il faut se munir d'un parapluie, — M. le curé le recommandait autrefois en annonçant la cérémonie, — car on est sûr d'en avoir besoin avant la fin. Il pleut dans les trois jours à Saint-Robert quand l'on promène en procession une meule qui recouvre l'orifice de la fontaine. A Saint-Sour de Terrasson, on peut, dit-on, en enfonçant plus ou moins le bâton de la croix dans l'eau, proportionner la quantité de celle que l'on veut voir tomber sur le pays. Le culte de l'eau pour attirer l'eau est tel dans la contrée qu'à Saint-Geniez-O-Merle, l'on va, près du chemin Merlin, tremper la statue de sainte Anne, non pas dans une simple source, mais dans la rivière même, l'Eyge, et à Beaulieu on se rend à la Dordogne, à Chamboulive on va à la Vézère, à 4 kilomètres, à Rocamadour auprès de la nappe d'eau de l'Ouisse, et à Chasteaux auprès d'un gouffre dans la Couze, le Blageur. C'est ce que l'on appelle : *anar charchar l'aigna* «aller chercher l'eau».

La préoccupation d'obvier aux rigueurs du temps cède le pas à celle de guérir les maladies en ayant recours aux fontaines; les maux les plus divers y trouvent leur soulagement; même les animaux ont pour leurs infirmités celles de saint Éloi à Benayes et à Chaptelac.

Ainsi l'on se sert de certaines sources en particulier pour obtenir la guérison, spécialement de maintes affections, telles que la surdité, les sueurs, les maux de tête, les maux d'yeux, les rhumes, les rhumatismes, les engelures, la gale, la teigne, les maux d'entrailles, les relâchements de la vessie et de l'urètre pendant le sommeil, la morsure des serpents, la paralysie, les peurs instinctives, les refroidissements, le cancer intestinal, les fièvres, qui sont la maladie endémique dans la contrée, le *mal jovence*, qui est celui des nourrices qui ont perdu le lait, etc.

C'est encore pour les enfants que les sources sont le plus employées; leur effet salutaire se montre depuis la naissance jusqu'à la puberté.

Voici d'abord un dépuratif pour le mal qui, après une inflammation, couvre la tête de croûtes; sous le nom de *râche*, vulgairement dite *rabanela*, ou sous celui de *teigne de lait*, suivant qu'elle prend les cheveux ou le visage.

La fontaine de Saint-Féréol de la Chartroule fait sortir et mûrir l'éruption; Cosnac, qui n'a pas de fontaine, peut l'arrêter; Saint-

Xantin de Malemort fait sécher les croûtes. Si plus tard, malgré l'âge, cette infirmité revient, c'est à Saint-Méen de Treignac qu'il faut aller, ou bien à Malemort. Enfin Saint-Cloud de Nonars ferme et *cloue* les *clous* laissés à la place des croûtes et guérit même les plaies des jambes.

Les enfants qui, dans leurs berceaux, sont agités ou tracassés par les vers sont calmés à Saint-Jean d'Ussac, et ceux qui sont en retard de parler délient naturellement la langue avec les eaux de *Senta-Cuquita* du Chastang.

Le *mal chestiu* est encore celui qui a la plus grande abondance de bonnes fontaines pour toutes ses variétés, car on entend par *mal chestiu* aussi bien l'état phtisique, anémique ou de consomption que les convulsions, que la faiblesse ou la difformité des jambes, que la boîterie proprement dite.

Remarquons-le : plus les eaux d'une fontaine ont de spécialités pour la guérison de maux bien spécifiés, plus la fontaine a de notoriété; moins leurs vertus sont définies, moins elles ont de vogue, sauf quelques rares et notables exceptions.

Plusieurs de ces vertus semblent fondées sur des jeux de mots faits avec les noms vulgaires des saints : *la fount Sent-Estropi* (la fontaine Saint-Eutrope) secourt les estropiés; *la fount Sent-Clau* (la fontaine Saint-Cloud) est, on l'a vu, efficace contre les clous, etc. En retour, quelques appellations de fontaines proviennent des mérites reconnus aux titulaires. Ainsi, *la fount Senta-Caquita* «la fontaine de la sainte qui parle», et, par suite, qui fait parler; *la fount Sent-Guinhe-lou-Fort* «la fontaine du saint qui guigne le fort», le puissant patron.

Inutile de dire que les diverses vertus attribuées aux sources ne se fondent guère sur des propriétés minérales ou thermales; les analyses qu'on a faites de certaines d'entre elles ont donné un résultat presque insignifiant.

Les immersions, les ablutions, les frictions qui se font aux fontaines recommandées relèvent certainement des moyens antiseptiques et prophylactiques, ainsi que de l'hydrothérapie; comme tel, cet emploi de l'eau — dans un milieu où l'hygiène et la propreté du corps laissent tant à désirer — donne évidemment lieu à des résultats tout à fait remarquables. Notons aussi que les souffrants, atteints de plaies, ne négligent pas de se frotter en même temps

avec des plantes qui peuvent avoir des vertus médicinales; voilà pour le côté purement matériel du remède.

Mais le facteur le moins négligeable dans ces considérations, c'est, sans contredit, la foi; c'est elle l'évocatrice souveraine de la suggestion, plus encore que du miracle, cas exceptionnel qui n'a, il est vrai, par essence, sa raison d'être que lorsque les moyens humains et naturels abdiquent devant l'impossibilité absolue.

Pour la suggestion, en outre du consentement du patient, il faut un élément extérieur, matériel, pour agir sur l'impressionnabilité, qui ne vibre que lorsque le corps est touché dans une certaine mesure.

Bien des sources ont des eaux très fraîches et leur usage se produit généralement en saison chaude. Or la sensation par la différence thermique impressionne les sujets suggestionnés et suffit pour parfaire l'œuvre de la croyance.

A certains jours, aux «*votas*», la foule se porte aux mêmes endroits pour le même objet et se livre aux mêmes pratiques et dévotions; alors, de cette collectivité croyante, il se dégage sûrement une nouvelle force qui s'ajoute aux autres et influe d'autant sur les individus.

Ces mêmes phénomènes s'accréditent et se renouvellent de génération en génération; la foi n'en devient que plus vive et les fontaines plus vénérées, partant plus efficaces. Ainsi les idées prennent de l'exagération au point que souvent il serait difficile de tracer les limites qui séparent la religion de la superstition.

III

Lorsque les hommes de la science officielle n'arrivent pas à bout d'un mal qui, traînant en longueur, porte, par son allure mystérieuse, le patient à désespérer de jamais «s'en sortir», passe une bonne femme; pleine de commisération, elle dit, comme un oracle: Cessez tout remède d'apothicaire, ils coûtent cher et ne feront rien; ce sont les morts ou les saints qui «vous en veulent»... il faut faire un *vœu, un vot.*

On sait les vertus de chaque fontaine; cependant, pour se servir de telle ou telle, il est bon d'écouter l'âme charitable qui vous avertit, ou bien, si vous partez de votre propre mouvement, de consulter des personnes autorisées, qui détiennent, croit-on, le

secret des maladies. Ordinairement ce sont des matrones veuves; dans le pays de Saint-Privat, la Saintrie, ce sont les vieillards indistinctement; ailleurs, les sorcières; ailleurs, des praticiens sans brevet, les *mèges*, ou ceux qui ont *l'œil* dans le village. Ils jugent, du reste, suivant les cas, ainsi que des médecins, comment et quand « on doit *s'y prendre* ».

Pour découvrir le saint auquel il faut vouer les enfants, les matrones allument, aux quatre pieds du berceau, quatre bougies au nom de quatre saints supposés favorables à la guérison; la première consumée décide la dévotion à laquelle il est nécessaire d'avoir recours.

Une autre pratique nous a été révélée à Solignac : *D'ounte vai bonjar* « où vais-je me tourner? » dit-on aux bonnes femmes. Elles font brûler une tige de fusain ou de noisetier en récitant une litanie de noms de saints, vocables des fontaines du pays; et lorsque le feu s'éteint ou que la branche est consumée, le patron dont le nom est prononcé au même moment est celui auquel il faut se vouer en allant en pèlerinage à son sanctuaire et à sa fontaine.

Dans le Haut-Limousin, il est encore d'autres procédés : les personnes qui veulent faire la dévotion connaissent elles-mêmes à quelles sources elles doivent aller, en brûlant quelques bouts de baguettes de coudrier, cueillis la veille de la fête de la Saint-Jean; les morceaux de charbon qu'elles obtiennent sont jetés dans un vase plein d'eau; et comme chaque parcelle représente une fontaine, la première qui tombe au fond du verre indique le lieu où l'on doit se rendre. Des morceaux d'étoffe d'un vêtement de malade peuvent remplacer les morceaux de charbon. Ces préparatifs se résument dans cette expression : *se mettre de part*[1].

Les lieux de dévotion se nomment des *naujas*, nom qu'ils portent concurremment avec la maladie qu'ils soulagent. *Nauja* vient par étymologie de *noxa* ou *nocua*, choses nuisibles. Le double sens qu'a pris par extension ce terme générique est analogue à celui que possède l'expression courante : *Es toucat daus sentes d'a Favars, d'en Bar, de Sent-Roubert.* Non point que les saints du ciel, comme le dit M. Gorse[2], entretiennent les souffrances du malade, mais parce

[1] A Payand, *La superstition en Limousin*, dans le *Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart*, t. VI, 1896, p. 240.

[2] *Au bas pays de Limosin* (Paris, Leroux, 1896), p. 304.

qu'ils peuvent le guérir. Nous avons vu cependant que les saints «en veulent» aux humains...; pour se les rendre favorables et désarmer leur colère, il faut aller spécialement à Saint-Germain-les-Belles ou à Saint-Cail, près Brive. Bref *las naujas* portent soit le nom du saint invoqué, soit le nom de l'endroit où l'on va en pèlerinage. L'on dit aussi *le mal de saint Jean*, *le mal de saint Entrope*... pour désigner la maladie que guérit la fontaine du même vocable ou le sanctuaire qui y est attaché. En plusieurs cas, le saint auquel on est recommandé, voué, celui de l'église où on va prier, ou celui de la «vota» est différent de celui de la source. C'est par suite de confusions, de substitutions, d'anomalies, de bizarreries ou de mystères du culte populaire qu'il est malaisé d'éclaircir et d'expliquer.

Pour le *mal chestiu*, les pratiques ordinaires, ordonnées par les matrones, consistent, quand on ne porte pas soi-même son enfant pour le baigner, à faire faire le pèlerinage par un veuf pour les garçons, par une veuve pour les filles. On donne ensuite un sou aux pauvres et l'on commande une messe à sa paroisse et une autre à l'église du saint.

Rome étant le type ancien et le suprême lieu des pèlerinages occidentaux, tout pèlerinage s'appellera, en tant qu'action de le faire, un *roumaviatge* (*viatge a Rouma*, voyage à Rome), et le pèlerin ou son messager portera le nom général de *roumiu*, *roumieu*, *roumiau*. Les chemins par où ils passent sont dits, en maintes localités, *daus chamis roumius*, et ils les parcourent à pied.

Il y a des pèlerins attitrés, c'est-à-dire des gens qui, moyennant finance, vont en pèlerinage au nom de telle ou telle famille; ils en font un métier; ceux-là ont bien vite dévidé leurs prières; à peine arrivés à un endroit, ils ont hâte d'en repartir pour aller de *nauja* en *nauja*, de *vota* en *vota*. Ils ne chôment guère pendant la belle saison, époque où tous les jours il y a des dévotions qui se suivent.

En Haut-Limousin, les *roumius* vont aux fontaines sacrées, avec recueillement, un chapelet à la main; ils font trois, six, neuf ou douze fois le tour de la source suivant un parcours déterminé par l'usage. Puis, après avoir fait fort ostensiblement le signe de la croix, ils prennent de l'eau dans le creux de la main, et boivent à trois reprises. Mais comme, les jours d'affluence, tout le monde ne peut s'approcher à la fois de la fontaine, on fait queue au-dessous, tout le long de la rigole par où s'écoule l'eau miraculeuse,

ce qui n'empêche pas les derniers pèlerins de boire en aval l'eau qui a servi aux ablutions de ceux qui sont placés au-dessus[1]. Ce manque d'appréhension est bien général dans toute la province. Les professionnels qui agissent par procuration, eux, doivent se laver la partie du corps correspondant à celle qui fait souffrir le malade.

En la plupart des cas, c'est pendant la nuit ou avant le lever du soleil qu'on va puiser l'eau; on laisse quelque menue monnaie autour ou dans la source. Les enfants que l'on plonge sont souvent munis d'un sou qu'ils tiennent à la main. A Notre-Dame de Fournol, près Saint-Mert-les-Oussines, on prétend que la Sainte Vierge vient, elle-même, recueillir cet argent. Si l'on doit simplement remplir des bouteilles pour emporter, on les fait bénir; on fait dire devant soi l'office du saint, on commande des messes, et l'on s'en revient aussitôt sans s'arrêter dans les auberges. Cela porterait tort et devancerait le jour voulu, le jour de la « vote ».

Les messes qu'on sollicite et qui souvent sont célébrées à l'intention des morts, sont dites *damandadas*. La mère du petit malade se fait mendiante pour l'occasion auprès des parents, auprès des voisins, auprès des amis — parfois il faut des veufs ou des veuves — elle quête sou par sou la somme qui deviendra l'honoraire de la messe. Quelquefois, pour plus d'humilité, elle se met à genoux en recevant l'obole de la charité. Et l'on apporte religieusement au prêtre le *sou* même qui a été recueilli en aumônes.

C'est un vœu, *un vot*, qu'on a fait et il dure ainsi neuf jours, et après toutes ces cérémonies accomplies, celui qui était *toucat dans sentes* ou *dans mortz*, *toucat de la nauja* ou *del mal de*... ne doit plus être malade. Le sort en est jeté; il est, dit-on, « mort ou vif ».

Les usages ne sont pas complets sans la fête votive, sortes d'actions de grâces pour les miraculés; c'est aussi un jour recherché pour les rendez-vous des nombreux *roumieus* en traitement, ou en quête de guérison, pour ceux qui leur sont chers ou qui les payent.

Tout en prenant de l'eau aux fontaines, on place encore des *ex-voto*, des linges qui ont enveloppé les membres souffrants, des bas, des bonnets, des jupes, des chemisettes et des pantalons; on jette

(1) A. Payaud, *La superstition en Limousin*, p. 146.

des effets et des offrandes diverses dans l'étang de Surjadis; on va même jusqu'à planter de petites croix de bois formées de deux morceaux de branches, dépouillées de leur écorce, attachées avec des fils blancs.

Près de Payzac, au milieu de la forêt de Roufiat, dans la clairière de la font Saint-Cloud, on voit suspendus aux branches des arbres, et en grande quantité, des vêtements en tous genres; là se dressent des croix de bois atteignant même de grandes dimensions, et il y a des loques de tout âge, des lambeaux de toute moisissure; même des chandelles y brûlent sur des amas de cire épandue. Le touriste étranger aux pratiques du pays ne pourrait, à cette vue, s'empêcher de témoigner son étonnement; mais que dirait-il s'il apercevait les harnais de chevaux, les jougs et les colliers de bestiaux qui entourent *la fount Faure de Sent-Aloi*, dans la forêt de Benayes?

La fête votive, dite aussi la *frérie* ou la *vota*, se distingue par une série de cérémonies religieuses qui suivent les pratiques du pèlerinage. Ce sont la grand'messe, l'adoration et l'exposition des reliques et surtout la procession que l'on fait de l'église à la fontaine, auprès de laquelle est du reste plantée une croix. Les places d'honneur à ces cérémonies, avec le titre de roi et de reine (dignités du *reinage*), sont disputées aux enchères par les *miraculés* [1]. Ceux-ci revêtent même des costumes d'une couleur particulière; les femmes portent ordinairement une robe bleue ou violette avec une ceinture en cordon de passementerie de laine blanche : c'est ce que l'on appelle *pourtar lou vot*, «porter le vœu». Leurs dignitaires ont aussi des bouquets ou insignes de leurs rangs honorifiques. Les *roumieus* se sont même, çà et là, formés en confréries et ont fait de la *frérie* leur rendez-vous régional, leurs assises annuelles. Ce jour, qui est le plus souvent la fête paroissiale ou patronale du village, entraîne, soit la tenue de foires fort courues, soit des réjouissances publiques, avec des divertissements champêtres, des danses, et des dîners marqués par des plats spéciaux. Le curieux et le pittoresque ne le cèdent pas aux grands jours de pèlerinage qui font l'attrait de Lourdes ou de Montmartre. Le caractère local vaut bien le cosmopolite.

Pratiques, cérémonies, *ex-voto*, votes, sont loin de présenter

[1] Cf. L. de Nussac, *Quelques reinages en Limosin*, Brive, 1891.

partout un ensemble complet; mais aussi les conditions varient à l'infini et abondent en singularités et on ne peut s'en rendre compte qu'en examinant une à une les fontaines, dont nous donnons, en appendice, la nomenclature.

A Sainte-Fortunade, on met un sou dans la main de l'enfant qu'on plonge dans l'eau. Si la monnaie tombe à ce moment, mauvais signe. S'il la garde, c'est l'espoir. A Saint-Geniez-O-Merle, pendant neuf fois, on fait passer l'enfant sur le bord en pierre du bassin d'eau et ensuite on dépose un chapelet de noisettes et de noix. Dans la ville de Saint-Yrieix, les rhumatisants vont pendant trois lundis consécutifs et à la lune vieille se promener pieds nus, un cierge à la main, à la fontaine du saint. A celle de *Saint-Guinhelon-Fort*, on doit faire deux fois de suite le tour de la croix; à celle de Saint-Roch, à Saint-Ybard, si l'on a les jambes tortes, il suffit, pour les redresser, de placer les genoux dans les trous ménagés à la chapelle qui est à côté de la source; à celle de Saint-Remy de Varetz et à Ussac, les enfants atteints de convulsions se couchent sur un tombeau; à Saint-Remy de Juillac, on frotte avec un caillou blanc les membres malades.

Jeunes gens qui voulez vous marier, allez mettre une épingle au rocher de Saint-Mesmin. Buvez à la font qui est auprès, ou à celle de Conbjours, le 10 janvier, et si la personne que le sort vous destine en fait autant, votre union est assurée : ce sont les véritables fontaines des amoureux!

Malheur à vous si vous vous moquez de ces croyances. Il sait ce qu'il lui en coûta, le passeur de *nounous* (nourrices et nourrissons), qui se rendaient à Sent-Janifar de Liourdes. Des clous, des furoncles, des maux les plus désagréables l'accablèrent et ne le quittèrent qu'après des frictions faites avec l'eau dont il avait plaisanté.

Le manque de respect pour la statue qui est dans la paroi du puits *Sent-Estephe de Vieljo* cause des coups de grêle terribles. Également est funeste pour les animaux de les faire boire à certaines fontaines sacrées. Si l'on trafique de l'eau, sauf les ayants droit, propriétaires ou marguilliers, malheur! Les maladies que guérit la source retombent sur celui qui vend et celui qui achète. La simonie, ainsi expiée, donne une sorte de consécration aux rites et à la liturgie populaires du culte des fontaines, que nous avons indiqués sans avoir prétendu, et pour cause, trouver leur signification et sonder leurs mystères.

IV

Dix-neuf siècles de christianisme n'ont pas passé sans profondément imprégner le culte des fontaines d'idées purement spiritualistes; ils leur ont donné même un caractère nettement symbolique. De là, les substitutions, complètement épurées, des saints aux déités antérieurement titulaires des sources. Nul ne serait plus étonné que le paysan auquel on apprendrait qu'elles ont une origine païenne.

Pourtant, au point de vue des idées, une a persisté, au moins en partie; c'est celle d'après laquelle il peut y avoir des divinités — mettez aujourd'hui des saints — qu'il faut craindre sans que vous les ayez bravées, qui vous «en veulent» et vous procurent du mal, que vous devez apaiser par un rite déterminé, qu'il faut enfin neutraliser. Cette idée transpire çà et là, notamment dans les expressions *toucat del sente*, *lou mal de sent*... Nous avons vu quelle tournure et quelle explication étaient données à ce qui pouvait faire admettre une dualité hétérodoxe et revenir au panthéisme qui la possédait. Peu de chose, du reste, est à déplacer sur ce terrain, dans la doctrine catholique, pour rester sur la limite de la vérité dogmatique ou en sortir, quand on parle des bons et des mauvais anges, de la Providence, de la colère divine et même du sens des prières...

Si les génies, les nymphes, les fées, chassés par l'évangélisation, ont totalement disparu derrière les personnages canonisés, l'élément liquide n'en a pas moins gardé son évidente entité au point de vue mythique. Nous le constatons dans le culte qui s'étend non seulement aux sources, mais encore à toute eau courante, rivières ou ruisseaux également vénérés. Au lieu du *sacellum* antique, contenant la divinité protectrice du passage à bateau, à gué ou à pont, le catholicisme a élevé des chapelles. Nous citerons[1], sur la Vézère, celles de Notre-Dame-du-Pont, à Treignac; sur la Corrèze, Notre-Dame-du-Pont, à Corrèze; Notre-Dame-de-Chastres, à Bar, pèlerinages fort courus; sur la Dordogne, celles de Sainte-Madeleine de Nouzenac et de Glenic, de Notre-Dame au Port-Haut et au Port-Bas de Beaulieu, etc. Saint Pierre, le pêcheur, semble avoir été le patron

[1] Remarque de M. J.-B. Champsal, *Annuaire de la Corrèze*, Tulle. Crauffon, 1888, Variétés historiques, *le Culte des Fontaines en Bas Limousin*.

préféré des bourgades assises près de ce dernier et important cours d'eau : Bort, Argentat, Beaulieu, Carrennac, Gluges, Toirac, etc.

C'est bien aussi un témoignage, quand on considère une personnalité réelle dans l'élément liquide, que l'usage de faire dès l'aube, le 1er janvier, des étrennes aux puits pour ne pas voir baisser leur niveau dans l'année. Un vieil homme de notre connaissance, le vieux Cadet, dit *Loriot*, à Payzac, se désolait, l'an passé, d'avoir oublié de jeter dans la bouche béante de la margelle sa coutumière offrande, un verre de vin et un morceau de pain. Et le puits de la Borie menaçait de tarir!

A Meyssac, les curés avaient l'habitude de lancer une poignée de sel dans le puits Saint-Georges, le jour de la fête du saint. Cet usage a duré jusqu'en 1840, époque à laquelle le doyen de la paroisse a refusé de l'accomplir. Dirons-nous tous les rites de la recherche des sources et la considération superstitieuse qui entoure le chercheur spécialiste et lui confère le prestige d'un véritable sacerdoce reconnu?

Rien ne montre tant l'ancien caractère païen du culte des eaux et des fontaines que la double politique qu'a suivie l'Église à son égard. En même temps qu'elle mettait le plus grand soin à se l'approprier, ses ministres livraient de véritables combats contre les abus en général et portaient des défenses contre les pratiques telles que celles que nous avons révélées en Limousin.

Pour ces défenses, nous citerons aussi bien saint Augustin en Afrique que le Limousin saint Éloi en France : l'un prétend que faire des vœux aux fontaines et aux arbres, c'est perdre la grâce du baptême[1]; l'autre revient deux fois, dans un sermon célèbre, contre ces vœux anathématisés[2]. Conciles[3] et capitulaires s'accordent également pour proscrire les sacrifices aux fontaines[4].

[1] Sermon *De tempore*, 215 : «Si vous voyez encore quelqu'un faire des vœux soit aux fontaines, soit aux arbres, etc..., reprenez-le très fortement de ce péché si grand, et dites-lui que quiconque commet ce crime perd la grâce du baptême.» Le sermon 214, le deuxième *De Auguriis*, défendait déjà ces vœux.

[2] *Vita sancti Eligii*, chap. XVe, liv. 2 : «Nullus christianus ad fana, vel ad petras, vel ad fontes, vel ad arbores, vel ad cellas, vel ad tridua luminaria faciat, aut vota reddere præsumat.» Et plus loin, ainsi que le traduit Barthélemy (même vie, p. 407) : «Ne faites pas de cérémonies diaboliques aux fontaines, aux arbres, etc., mais que celui qui est malade se confie en la seule miséricorde de Dieu.»

[3] Concilium Autissiod., can. III : «Non licet ad fontes vota exolvere.»

[4] *Karlomani principis capitulare secundum...* dans Baluze, *Capitul. regum*

Les pratiques aux puits, l'étrenne ou la poignée de sel, comme celles qui sont faites à l'étang de Surjadis, rappellent les honneurs religieux rapportés par Grégoire de Tours et rendus autrefois en Gévaudan à un lac situé sur le mont Hélanus. Une multitude s'assemblait tous les ans auprès du lac et lui faisait des offrandes en jetant dans ses eaux du pain, de la cire, des étoffes [1].

Les chandelles et les lumières que l'on met auprès de la Font Saint-Cloud, à Payzac, comme à celles de Saint-Antoine de Brive, de Saint-Cial et du Roc de la Sainte sont des vestiges des dévotions abolies. Et contre cet usage fulminent encore les mêmes saint Éloi et saint Augustin [2], une loi des Boïens [3] et un capitulaire de Charlemagne [4].

Les traditions n'ont pas moins survécu aux décrets, aux sermons et aux arrêtés, parce que, moyennant quelques concessions, elles étaient plus fortes qu'eux. Étant autant corps qu'esprit, l'humanité n'a pas mille moyens d'exprimer, de manifester ses sentiments religieux; des éléments limités qui sont à sa portée, elle se sert pour ses divers besoins matériels, en leur donnant en retour une sorte de spiritualisation. Nous ne devons pas tant crier au paganisme et à la superstition : ce rationalisme porterait à faux. Ce qui était en effet d'essence panthéiste et naturaliste devait passer au catholicisme en se modifiant légèrement : cela suffisait pour donner au culte une tout autre signification. L'élément n'est plus adoré pour lui-même, mais révéré comme symbole; le point de vue est seulement déplacé, l'objet reste le même.

NOMENCLATURE DES FONTAINES.

Dans l'énumération des fontaines qui ont été autrefois ou sont

Francorum, I, 150 et 151 : «Decrevimus quoque ut pater meus præcipiebat, ut qui paganas observationes in aliqua re fecerit, mulctetur et damnetur quindecim solidis...» XI : *De fontibus sacrificiorum.*

[1] Cité par Dupuis, *Origine de tous les cultes* (Paris, 1774), p. 23.

[2] Cf. les précédentes citations rapportées du reste par Barthélemy, *Vie de saint Éloi, par saint Ouen*, traduction (Paris, 1847), p. 404-505.

[3] «Arboribus, petris, vel fontibus ubi aliqui stulti luminaria, vel alias observationes faciunt.» (Ch. Barthélemy, *op. cit.*, p. 404.)

[4] Cité par Dupuis, p. 21.

encore de nos jours soit un objet de dévotion, soit un lieu de pèlerinage, nous établirons deux catégories.

La première comprendra les fontaines qui sont sous le vocable d'un saint;

La seconde, celles qui n'ont point de vocables.

Dans notre énumération, nous suivrons l'ordre chronologique donné par l'époque à laquelle a vécu le saint qui est l'objet du culte de la fontaine.

I

FONTAINES SOUS LE VOCABLE DE SAINTS ORIGINAIRES DU PAYS.

1. *La font Saint-Irieis* (*de sancto Aredio*), 1366, à Lubersac [1]; — 2. à Saint-Yriex-la-Perche (Haute-Vienne), sur les bords du ruisseau le Couchous, a jailli sous le marteau du saint. Pour guérir les rhumatismes, le malade va, pieds nus, un cierge à la main, de chez lui à la source, lave ses membres souffrants, boit de l'eau et dépose divers objets votifs dans une niche au-dessus de la fontaine. Ces pratiques ont lieu trois lundis consécutifs au commencement de la vieille lune [2].

3. *La founl de Sent-Feriol* [3], à la Chartroule, près Allassac, creux de rocher derrière une chapelle du même nom, fait sortir la rache; reinage très pittoresque, le 23 septembre, jour de la *vote* du village [4].

4. *La font Saint-Loup*, d'Eygurande, est vénérée le 1er septembre par une procession paroissiale, première cérémonie d'une retraite [5].

5. *La founl Sent-Alei* [6], à Chaptelac (Haute-Vienne), près du petit château de Sousrue, ornée d'une statue moderne du saint (1891), guérit les maux de tête et les fièvres. Pèlerinage fréquenté toute l'année, isolément; on y conduisait, autrefois, même les chevaux et on laissait en sou-

(1) *Ex mss meis*, dossier Bré. Les localités qui ne portent pas avec elles de nom de département, appartiennent à la Corrèze.

(2) Renseignements fournis par M. Ch. Thévenin, à Saint-Yrieix. Saint Rorice est un abbé d'Atane au VIe siècle, fêté le 25 août.

(3) Saint Féréol, évêque de Limoges, VIe siècle.

(4) Cf. *Quelques reinages en Limousin*, op. cit.

(5) Saint Loup, évêque de Limoges, VIIe siècle, fêté le 22 mai.

(6) *Eligius* en latin, *Alei*, *Alies*, *Alieis*, *Aloi*, *Loi*, en limousin, *Éloi* en français est le nom du saint ministre du roi Dagobert, né à Chaptelac près Limoges vers l'an 588. Orfèvre célèbre, il est aussi considéré comme ayant été forgeron et maréchal ferrant; de là, son patronage de la race chevaline. Cf. notre étude : *Saint Éloi, sa légende et son culte*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, 1895, 4e livr. Il y a deux fêtes principales, le 1er décembre et le 25 juin.

venir des fers votifs cloués à la porte de l'église. Un d'entre eux porte la date de 1633.

6. *La fount Sent-Alies*, à Solignac (Haute-Vienne), guérit diverses maladies, et en particulier les convulsions des enfants. Chaque jour et de toute la région, les *roumius* y vont chercher de l'eau qu'ils font bénir par le curé; ils lui font aussi lire l'évangile propre du saint et allument des cierges à l'église devant de grossières statues qui n'ont aucun rapport avec celles de l'évêque de Noyon.

7. *La fount Faure de Sent-Aloi* dite aussi la *Fount del boun Faure*, mare dans la forêt de Benayes, est le sujet d'une ballade chantée dans le pays. Son eau est efficace dans les maladies des hommes et des animaux — nous en avons décrit les ex-voto —; des esquilles de bois détachées de la croix qui s'élève auprès, et infusées en tisane sont employées contre les fièvres. Grand pèlerinage de *roumius* qui y vont, le 24 juin, de bonne heure, boire, se laver et remplir des bouteilles.

Ces trois fontaines de Saint-Éloi auraient jailli sous le marteau de saint Éloi : la première, quand, tout enfant, il le lança du puy Mirat, la colline qui domine Sousrue; la deuxième, quand il le jeta après avoir achevé l'église de Solignac; la troisième, quand, voyageant dans le pays, il voulut marquer sa demeure ou sa halte à la font Faure, où il aurait dîné.

7, 8 et 9. *Les fonts Saint-Pardoux*[1], d'Affieux, connues déjà en 1565[2], de Bugeat, guérissent les maux d'yeux (le saint était aveugle); *la Font de la mule de saint Pardoux*, à Arnac-Pompadour, montre, dans un rocher où elle se trouve, l'empreinte d'un pied de la mule qui porta les reliques du saint à l'église voisine.

10. *La fon Sen Marloudon*, — la font Saint-Aimar-lou-dom[3], — qui est signalée en 1300 et 1317[4], donne naissance, par suite du marteau jeté là par son titulaire après avoir construit la cathédrale de Tulle, — au ruisseau de Sent-Mar-lou-dom qui descend du puy des Échelles.

11. *La fount Sent-Libral*, près Brive, ainsi désignée en 1458[5], au

(1) Saint Pardoux (*Perdous* en limousin), abbé de Guéret, VIIe siècle.

(2) J.-B. Champeval, *Le Bas Limousin seigneurial et religieux*, t. I, Arrondissement de Tulle (Tulle, Mazeyrie, 1896); ouvrage auquel sont empruntées les dates, à moins d'indications contraires.

(3) *Aimar lou dom*, Adhémar le seigneur, vicomte des Échelles, bienfaiteur de l'abbaye de Tulle (860-922), canonisé populairement pendant le moyen âge sous le nom de saint Merloudam, jeu de mots signifiant d'autre part *petit merle*.

(4) Terrier de la prévôté de la cathédrale de Tulle et chartrier de M. le comte de Sainte-Fortunade au château de Sainte-Fortunade, cité par M. J.-B. Champeval, *Cartulaire de Tulle*, dans le *Bulletin archéologique de la Corrèze*.

(5) Reconnaissance des biens dépendant de l'abbaye d'Obasine, *ex meis mss.*

territoire de Salvauzon, village natal ou domaine attribué à saint Libéral [1], était encore renommée en 1808 par les dévotions des fidèles envers elle et par la vertu particulière de ses eaux : ce n'est plus qu'un puits et une *serva*.

12. *La fontaine Sainte-Esperie*, à Saint-Ceré (Lot), est miraculeuse contre les fièvres, depuis que la sainte, décapitée non loin de là, la fit jaillir pour y laver sa tête ensanglantée. Cette source est située dans un caveau, au milieu de l'église paroissiale de Sainte-Esperie; le 12 octobre, jour de la fête, on ouvre ce caveau à la dévotion des fidèles pour une huitaine [2].

13. *La fount Sent-Estephe* [3], près Bassignac-le-Haut, transformée en un puits, possède, dans la paroi de maçonnerie, une petite niche, avec une statuette du saint, qu'on a garde, sous peine de grêle, de mouiller quand on puise de l'eau.

II

FONTAINES SOUS LE VOCABLE DE SAINTS QUI SE RATTACHENT AU PAYS PAR QUELQUES TRAITS DE LEUR VIE.

14. *La font Saint Martial d'Espartignac* [4], recueillie maintenant dans un bassin en granit, jaillit sous le bâton du saint, ayant soif, et auquel une femme, rencontrée là, avait refusé de l'eau. Cette source guérit de la gale, et elle est réputée comme telle au moins depuis 1660.

15. *La font Saint-Martial de la Graffoulière* [5], commune de Menoire, mare au carrefour de chemins, étancha la soif du saint fatigué de la fièvre quarte. Son eau est employée contre les maux d'yeux.

16. *La font Saint-Martial de Chasteaux*, au village du Soullier, jet important d'eau chaude l'hiver, d'eau glacée l'été, sort du rocher calcaire portant le bourg et tombe dans la rivière la Couze. Elle aurait jailli sous un coup de bâton donné par le saint, pour convertir et baptiser les habitants de l'endroit. C'est un remède employé par les fiévreux, et on a vu son pouvoir sur le temps; il y a deux ans, nous ne savons pourquoi, le

(1) Lemovix, *Saint-Libéral*, plaquette de 8 pages (Brive, imp. Verlhac, 1890).

(2) Renseignements fournis par M. Noël Laplaze, de Saint-Ceré. — Sainte Esperie est probablement une sainte du commencement du moyen âge (xe siècle).

(3) Saint Étienne (*sent Estephe* en limousin), né à Vieljo vers 1085, fondateur d'abbayes, entre autres celle d'Obasine.

(4) Saint Martial, premier évêque de Limoges, IIIe siècle.

(5) Cf. pour les légendes d'Espartignac et de la Graffoulière : Bonaventure de Saint-Amable, *Histoire de saint Martial*, t. III, p. 52; abbé Poulbrière, *Vie des saints du diocèse de Tulle*, p. 121; Combet, *Histoire d'Uzerche;* Marvand, *Histoire du Bas Limousin*, t. I.

buste du saint que la paroisse y portait a été dirigé vers le Blagour, gouffre situé à 800 mètres en amont, d'où renaît la Couze après un long parcours souterrain [1].

17. *La fount Sent-Cial* [2], au bord du chemin de Laumeuil à Saint-Pantaléon de Larche, le long de la Vézère, est un endroit de passage redouté la nuit : A Noël, dit-on, des revenants s'y rendent en procession avec des cierges allumés. Au loin, comme à Lubersac, l'usage de son eau, remède contre les fièvres et autres maladies, sert aussi pour apaiser les saints qui «vous en veulent». Après le coucher du soleil, on porte des cierges auprès de la source, ce qui accrédite sans doute la croyance aux revenants, et la crainte des habitants des villages voisins peu au courant de ces pratiques suivies seulement par des étrangers.

18. *La fount Sent-Marsal*, de Favars, naquit sous le pied du cheval monté par le saint. Un cheval y but depuis et tomba foudroyé; on cloua son fer à la porte de l'église [3]. Cette fontaine est encore attribuée à saint Marcel, qui se dit aussi *Marsal* en limousin, et à saint Eutrope, car elle soulage les infirmités *del vot de Sent-Estropi*. Vote et pèlerinage le premier dimanche de mai; autrefois confrérie et reinages du Grand Saint Eutrope [4].

19. *Font Sent-Martial*, à Corrèze [5], 1594; bienfaisante à jeun au mois de mai.

20. *Fount Saint Janifar* [6], à Liourdes, née sous le pied de la mule du saint, réputée pour guérir les enfants en retard de marcher [7].

20 à 38. *Fontainte Saint-Martin*, [de Tours] : 1° à Feytat; 2° au Vigean (Haute-Vienne); 3° à Saint-Astier; 4° Vitrac (Dordogne); 5° Reygades près Argueyroles, 1636; 6° Seilhac avec reinages, XVIIIe siècle; 7° Tulle, XVIIe siècle et actuellement; 8° Mercœur; 9° Soudaine-la-Vinadière; 10° Espar-

[1] Lemovix (L. N.), *Essai élémentaire de spéologie du Bas Limousin*. Brive, Verlhac, 1893.

[2] Aphérèse connue de Martial.

[3] De l'ancienne, détruite et reconstruite en 1879.

[4] Cf. Melon de Pradou, *Monographie de Favars* (Tulle, 1882), qui opine pour saint Martial; Béronie-Vialle, *Dictionnaire du patois du Bas Limousin* (Tulle, 1824); J.-B. Poulbrière, *Dict. des Paroisses*, et J.-B. Champeval, le *Bas Limousin agric. et religieux*, qui veulent que ce soit saint Marcel. Voir aussi G. Clément-Simon, notes et supplément du *Pouillé de Nadaud*, dans le *Bulletin archéologique de la Corrèze*, 1894, art. *Favars*.

[5] Dit d'abord *Sanctus Martialis prope* (*ou secus*) *fluvium Curresiae*.

[6] *Sanctus Genulfus*, premier évêque de Cahors, IIIe siècle, fêté le 17 juin au bréviaire romain; se dit aussi *Sent Genifors* en langue populaire.

[7] D'après Bertrand de Latour (*Institutio Tutelensis*), ce serait le fondateur de l'abbaye de Tulle, IIIe siècle, fêté le 11 novembre.

tignac; 11° Nonars; 12° Saint-Augustin; 13° Auriac; 14° Marcillac-la-Croisille; 15° Viam; 16° Aix avec un étang du même vocable, dans lequel on plongeait la statue de saint Martin pour obtenir la pluie [1]; 17° à Branceilles, à laquelle on allait en procession dans le même but [2]; 18° à Miers (Lot), née sous le sabot de la mule du saint.

39. *La font Saint-Martin*, à Limoges, jaillit auprès du tombeau des parents de saint Éloi pris pour ceux de saint Martin, en l'église de l'abbaye Saint-Martin-les-Murs. On s'y livre encore à de véritables ablutions [3].

40. *La font Saint-Martin*, à Brive, dite *Font de Martin*, ou des *Amoureux*, peut être attribuée au saint local, disciple de celui de Tours [4].

41. *La font Saint-Sour*, à Terrasson [5] (Dordogne), créée par les mains du saint à son ermitage, était puissante, on l'a vu, pour «faire la pluie et le beau temps». Tombée actuellement en désuétude.

42. *La font Sent-Calmine*, à Laguène, mentionnée au XVIe siècle, avait le don, dès le XVIIe siècle, au moins, d'attirer la pluie, lorsqu'on y allait tremper la châsse des reliques du saint qui avait été ermite auprès d'elle [6].

43. *La fount Sent-Pretz* [7] ou *Saint-Pré*, près Condat.

44. *La font du bon Saint-Viance* [8], près du bourg du même nom, guérit les fièvres et attire la pluie. Ex-voto : monnaies, chemisettes, bas de laine, bonnets, déposés la nuit. *Vote* le 2 janvier.

45. *La font Saint-Theau* [9], à Nedde (Haute-Vienne), dont les vertus sur *lou chestis* et les fiévreux font l'objet d'un récit en 1664 [10], serait devenue miraculeuse depuis que le saint, ermite en ce lieu, y aurait bu.

[1] Docteur Longy, *Monographie du canton d'Eygurande*, dans le *Bulletin des sciences, lettres et arts de la Corrèze*, 1892, 4e liv., p. 588.

[2] Abbé Poulbrière, *Dict. des Paroisses*.

[3] Lecoy de la Marche, *Saint Martin de Tours*, p. 513. Si cet auteur prenait, comme il le fait ailleurs, les vocables des fontaines comme traces de passage du saint, il n'hésiterait pas à ranger le Limousin parmi les pays que cet évangélisateur a visités.

[4] Lemovix, *Saint Martin de Brive*. Brive, Verlhac, 1890.

[5] Saint du VIe siècle.

[6] Le P. Thomas d'Aquin, *Histoire de saint Calmine*, p. 303-305 (Tulle, Dalvy, imp. 1646). A ce saint du VIIe siècle est attribuée aussi la fondation de l'abbaye de Tulle.

[7] Sans doute, saint Projet, Projectus ou Praejectus, évêque de Clermont au VIIe siècle, dit aussi *sent Priest*, *sent Priech*, *saint Prix*.

[8] *Sanctus Vincentianus*, enterré à Saint-Viance, où il avait été serviteur du duc Barontus, VIIe siècle.

[9] Disciple de saint Éloi, abbé de Solignac, VIIe siècle.

[10] Dom Dumas, *Chronique de Solignac*, dans le *Bulletin archéologique du Limousin*, t. XLV, p. 179-182.

46 et 47. *Las founts Sent-Giral*[1], à la Chapelle-Saint-Géraud, à Mercœur, XVIe siècle.

48. *La fontaine Saint-Antoine de Padoue*, aux grottes du même nom près Brive, fut créée par les mains du saint, habitant en ce lieu en 1226: c'est le plus grand pèlerinage de la région, surtout le 13 juin, fête de saint Antoine, et du 15 août au 8 septembre[2]. Auprès d'elle, autrefois, on disposait, comme ex-voto, des réductions en cire des membres guéris[3].

III

FONTAINES SOUS LE VOCABLE DE SAINTS FRANÇAIS.

49. *La fount Sent-Santi*, de Malemort, très renommée pour toutes les affections de la tête, saignement de nez, teigne, rache; ornée d'un buste du saint dans un édicule. Grand concours de peuple le 1er dimanche de mai. Le culte du saint se confond avec celui de saint Cessateur, également patron de la paroisse[4].

50. *Font Saint-Marcel*[5], de Malemort, au village du même nom.

51. *Font Sent-Grapazi*[6], aux Chassans près Donzenac; des ruines d'ancienne maison religieuse se trouvent à cet endroit.

52. *Font Senta-Caquita*, au Chastang, mentionnée en 1578, et en l'honneur de sainte Foy d'Agen[7], qui confessa la foi à 15 ans.

53-54. *La font Saint-Sernin*, à Davignac, dite, en 1426, *Fons Sancti Saturnini apud Davinhacum* et *La font Senta Sarnina* de Sioniac, 1629.

55-56. *Fonts Saint-Prime*[8], à Mercœur; près Beaulieu, née sous les pieds de la mule qui portait à cette ville les reliques du saint; elle procure le beau temps quand on les y reporte en procession.

57. *La font Saint-Morel*[9], de Forgés, connue en 1757, mais tombée

(1) Saint Geraud d'Aurillac, xe siècle, fêté le 13 octobre.

(2) Abbé Bonnelye, *Saint-Antoine de Brive*. Brive, Verlhac, 1876.

(3) Collection donnée par M. Ernest Rupin au Musée de Saint-Germain.

(4) Cf. abbé J.-B. Joffre, *La fête votive de Malemort*, dans l'*Écho de la Corrèze*, décembre 1894 (Brive, Roche). *Sent Santi*, Saint Xantin du Mans, IIIe siècle, fêté le 23 septembre.

(5) Martyr d'Argenton, IIIe siècle, fêté le 29 juin.

(6) Saint Caprais, IIIe siècle, fêté le 29 octobre.

(7) Sainte-Foy de Conques, célèbre abbaye, eut un prieuré au Chastang sous ce vocable.

(8) Martyr d'Agen au IIIe siècle.

(9) Probablement un martyr à Reims, sous Dioclétien.

presque dans l'oubli, est devenue célèbre en 1854, depuis qu'une visionnaire (?) de l'endroit prétendit voir auprès d'elle des apparitions de la sainte Vierge. C'est encore un grand rendez-vous d'incurables.

58-59. *Las fonts Sent-Estropi*[1] : 1° à Saint-Cirgues, pour les enfants en retard de marcher; 2 à Saint-Pardoux la Croisille, pour *lou mal chestiu* avec pouvoir sur la pluie et reinage le jour de la vote; 3° à Noailles, et 4° à Payzac pour les infirmes.

60. *La font Saint-Privat*[2], à Saint-Privat, 1445, 1660; confrérie et reinage; vote le 21 août.

61. *La font Saint-Julien*[3], à Terrasson, avec vote le 27 janvier; foire très courue. Pour faire pleuvoir, on ouvre complètement le mur d'où sort la source et on y porte les reliques du saint.

62. *La font Sainte-Fortunade*[4], dans la chapelle de Chabrignac, près Sainte-Fortunade, à l'endroit où se reposèrent les restes de la sainte; guérison des *chestis* et des fiévreux; vote le 24 août.

63. *La font Saint-Doulcet*[5], à Chamberet, venue près du tombeau du saint, est requise contre les coliques et les maux de... cœur. Visitée en procession paroissiale, le 1er jour des Rogations, le dimanche après Pâques, le 17 octobre; ces fêtes étaient autrefois l'occasion de la tenue de reinages et des exercices d'une confrérie[6], notamment en 1553 et 1770.

64. *La font Sainte-Fauste*, à Brivezac[7].

65-66. *Les fonts Saint-Remy*[8] : de Juillac, déjà mentionnée; vote le 24 juin; de Varetz, près le village du Temple des Monts, dont nous avons également parlé, mais la pierre, sur laquelle on étendait les enfants, a été enterrée sous une couche de sable.

67. *La font Saint-Cloud*[9], de Nonars, fait, dit-on, la pluie et le beau temps. Ses vertus ont été déjà relatées plus haut; vote célèbre le deuxième dimanche de septembre.

(1) Saint Eutrope, le martyr de Saintes, IIIe siècle.

(2) Évêque de Mende, mort en 256.

(3) Saint Julien de Brioude.

(4) Probablement martyr du IVe siècle. Cf. pour la légende Bonaventure de Saint-Amable, *Histoire de Saint-Martial*, III, 73-93.

(5) Sanctus Dulcidius, évêque d'Agen, dont les reliques, transportées en Limousin, furent d'abord enterrées puis mises dans une châsse.

(6) Note de M. Bournaix, ancien curé de Chamberet.

(7) Les reliques de cette martyre furent portées de Fezenzac à Brivezac au IXe siècle.

(8) Saint Remy, évêque de Reims, Ve siècle.

(9) Clodoaldus, petit-fils de Clovis, mort le 2 novembre 580.

68. *La font Saint-Cloud* de Payzac a été aussi décrite avec ses ex-voto; elle aurait été rendue miraculeuse par le saint ermite à cet endroit.

69. *La font Saint-Mesmin*[1] (Dordogne), déjà indiquée avec ses prérogatives.

70-73. *Las fountz de Senta-Raigounda*[2] sont : 1° celle de Saint-Sornin-la-Volps, avec une statue de la sainte, contre le *mal jouvence*, perte de lait chez les nourrices; 2° celle de Payzac, nombreux ex-voto, près la Faye; 3° celle de Meillars, dite *Gouta redounda*, dans le bois châtaigner dit *Costa redounda*, très efficace contre la paralysie, les rhumatismes, le *mal chestin* et les maux de reins; reinage le 15 août, grand et pittoresque pèlerinage le 1er septembre.

74, 75. *Fountz Sent-Mert*[3], à Beyssenac, où l'on trempe un buste du saint pour obtenir la pluie; à Bonnefont; à Saint-Germain-les-Vergnes, XVe siècle, auprès d'une chapelle sous le vocable du même saint.

76. *Las fountz Sent-Gandou*[4], sources intermittentes dans de petits creux de rochers pratiqués dans une grotte de la vallée de Planchetorte près Brive, rappelle une ancienne maison de religieuses située auprès, et sujet d'une vieille chanson populaire satyrique, *Las Menetas de Sent-Gandou*, aujourd'hui complètement perdue. Anciennement, pèlerinage le 15 mai, pratiqué au XVIe siècle; contre les maux d'yeux.

77, 78. *Las fountz Sent-Moal*[5], à Chanteix, avec l'étang de *Sa'moul*, et celle de *Sent-Meau*, à Favars, sont mentionnés au XVIe et au XVIIIe siècle.

79. *La fount Sent-Simoun*[6], à Laval, dite *Saint-Sigismond* en 1369, et *Sancti Simonis* en 1400; reinages au XVIIe et au XVIIIe siècle.

80. *Las fountz Sent-Meissens*[7] (*Fontes Sancti Mesmae*, 1486), double source dans un bac de granit usé et sous un édicule en ruines, sont employées contre les maladies telles que l'impeligo de la face et du cuir chevelu, les ulcères variqueux des jambes, le lichen des bras et des mains, les dartres des jambes, la teigne, la rache, les ophtalmies et la morsure des serpents. L'eau, analysée par Gay-Lussac et le docteur Vacher, a été reconnue très pure; elle aurait jailli dans les trous faits par les cloches de l'église voisine, échappant du clocher en flammes; mais l'incendie histori-

(1) Saint Mesmin de Verdun, VIe siècle.

(2) Sainte Radegonde, reine de France, VIe siècle, fêtée le 13 août.

(3) Saint Médard, évêque de Noyon, VIe siècle, fêté le 8 juin.

(4) Sanctus Gundulfus, ermite en Berry, VIe siècle.

(5) Sanctus Modoaldus, Aquitain, archevêque de Trèves, mort en 640.

(6) Saint Sigismond, martyr, roi de Bourgogne, mort en 626, dont Gerbert donna les reliques à l'abbaye d'Aurillac.

(7) Saint Méen, abbé breton, VIIe siècle, fêté le 21 juin.

quement connu n'eut lieu qu'en 1740. Le pèlerinage, du 23 au 25 juin, attire une grande foule des environs de Brive; on le constate déjà en 1605, où l'on voit un malade du *mal de messire Sent-Meyssens* venir de Villac et y... mourir[1]. Nombreux ex-voto.

81-82. *Les fonts Saint-Roch*[2] existent à Saint-Ybard, mentionnées plus haut; et dans la chapelle de Blavignac, paroisse de Lostanges, ruines d'un ermitage habité, croit-on, par le saint.

FONTAINES SOUS LE VOCABLE DE SAINTS ÉTRANGERS.

83. *La fontaine Saint-Jean de Derses*, près les ruines d'un ancien prieuré de religieuses, était autrefois fréquenté le dimanche après le 25 juin, par les enfants dont on lavait la tête pour la mettre à l'abri du mal dit *de Saint-Jean*[3].

84. *La font Saint-Jean-des-Saullières*, légèrement ferrugineuse, calme les enfants agités par les vers, et les dévotions qui accompagnent ces pratiques, la semaine de la Saint-Jean, se sont transportées de l'ancien prieuré, situé près de la source, à l'église paroissiale d'Ussac[4].

85-86. *Les fonts Saint-Jean*, à Lagarde, 1540, à Altillac, xve siècle.

87. *La font Saint-Michel*, à Saint-Sylvain.

88. *La font du Christ*, au Saillant d'Allassac, découverte, entourée d'ex-voto, il y a une trentaine d'années, dans les rochers.

89. *La font Saint-Sauveur*, une des sources de l'Onisse, magnifique nappe d'eau dans la vallée de Rocamadour (Lot), requise contre la sécheresse.

90. *La font Sainte-Anne*, à Limoges.

91-92. *Les fonts Notre-Dame :* 1° de Saint-Cyr-la-Roche, vote 8 septembre; 2° d'Enval, près Brive, sous l'autel d'une chapelle, sert pour guérir les yeux malades et obtenir la pluie; 3° d'Eygurande, déjà mentionnée[5]; 4° de la Tourette; 5° de la Chabanne, à Ussel; 6° du Fournol, à Saint-Merd-les-Oussines.

(1) Notes de M. le docteur Vacher, maire de Treignac; Decoux-Lagoutte, *Un coin du Limousin en 1888*, canton de Treignac, ch. vi (Tulle, Crauffon, 1890); et J.-B. Champeval, *Le Bas Lim. seign. et religieux.*

(2) Saint Roch de Montpellier, xive siècle.

(3) Lettre de M. Ernest Rupin à M. Clément-Simon, *Notice sur le couvent de Derses.*

(4) Abbé Marche, *Échos de la tradition dans la paroisse d'Ussac*, 1889.

(5) L'acte notarié, dont il a été question, de 1720, signé par le curé et des témoins, constate la trouvaille d'une statue en pierre de la Vierge, dans le pré de Lacouas, et le lavage de cette statue dans la source de ce pré, rendue ainsi mira-

97. *La font Notre-Dame d'Abondance*, à Aixe-sur-Vienne, près Limoges.

98. *Fons Sanctae Mariae*, à Soursac, 1500.

99. *Font Sainte-Marie*, de Rignac, près Lissac, 1750.

100. *La font du Roc de la Sainte*, à Albussac, près de laquelle la sainte Vierge serait venue, attire de nombreux pèlerins qui y font brûler des cierges [1].

101. *Le puits Sainte-Madeleine*, à Meyssac.

102. *La font de la Madeleine*, dans laquelle le curé de la Bachelerie (Dordogne) va plonger la croix processionnelle pour implorer la pluie.

103. *La font Saint-Pierre*, à Saint-Paul, pour *lous chestis*, voués au vœu de saint Paul et atteints du mal de Saint-Pierre, est encore employée contre les sueurs nocturnes. Pèlerinage le 29 juin.

104. *La font Saint-Pierre et Saint-Paul*, à Chanteix, contre les engelures; frairie le 29 juin.

105. *La font Saint-Pierre*, de Doulet, près Saint-Julien-al-Boy, signalée dès 1400, était déjà renommée au xve siècle pour les cas de surdité; fête populaire existant encore le 2 août.

106-112. *Les fonts :* 1° *Saint-Pierre*, à Troche, dans des ruines légendaires, *las Grossas-Boinas;* 2° à Tulle, dans la rue du même nom, mentionnée déjà en 1659; 3° à Eyrein, *nauja de Saint-Peire*, le 29 juin pour les *chestis;* 4° à Moustiers-Ventadour, près Clavel, 1672; 5° à Mercœur; 6° à Peret.

113. *Font Saint-Mathieu*, à Corrèze, 1700.

114. *Font Saint-Thomas*, à Meyssac, 1754.

115-116. *Fountz Saint-Estephe* [2], à Chameyrat, xvie siècle; à Altillac, 1337, 1551, 1777.

117. *Font Saints-Côme et Damien* [3], à Saint-Bonnet-l'Enfantier, contre le mal d'entrailles et pour les personnes qui ne peuvent retenir l'urine pendant le sommeil.

118. *Font Saint-Christophe* [4], à Voutezac, *nauja de las paus* (peurs instinctives), vote le 25 juillet.

culeuse et servant au pèlerinage qui a lieu à Eygurande du 1er au 8 septembre. Voir Dr Longy, *Monographie d'Eygurande.*

(1) Abbé Poulbrière, *Dict. des Parr.*

(2) Saint Étienne, proto-martyr.

(3) Médecins de Cilicie, iiie siècle.

(4) De Lycie, iiie siècle.

119. *Font Saint-Catherine*[1], de la Rivière, près Beyssac, *nauja* des maux de tête.

120. *La font Saint-Babet*[2], à Soursac, rappelle un ancien prieuré du même nom situé auprès.

121. *Font Saint-Antoine*[3], de Coubjours, déjà mentionnée.

122. *Font Sainte-Barbe*[4], près Parliac, 1773, à Lagraulière.

123. *Font Saint-Georges*[5], à Auriac, pour les enfants estropiés, interdite par le curé en 1815.

124. *Puits Saint-Georges*, à Meyssac, déjà mentionné, aujourd'hui comblé.

125. *Font Saint-Georges*, de Gumont, ornée jadis d'une statue du saint, qui, revendiquée et emportée par un habitant du Gros-Chastang, revenait toujours dans sa niche, malgré un grillage[6].

126-129. *Fonts Saint-Georges :* 1° à Chaunac, près Naves, anciennement avec chapelle; 2° à Saint-Germain-les-Vergnes, 1472; 3° à Tarnac, 1791; 4° à Montvalent (Lot), belle source vauclusienne avec grotte[7].

129. *La fount Sent-Genies*[8], à Saint-Geniez-ô-Merle, remède pour le *mal chestiu*, dont nous avons dit les pratiques. Fête le 25 août.

130. *Font Saint-Mauzeris*, dans un caveau, à mi-côte du puy de Saint-Robert, ornée d'une statue grossière à côté d'une croupe de cheval enfoncée dans le mur; s'ouvre dans le cimetière de l'ancienne église Saint-Maurice, membre de la commanderie du temple d'Ayen. *L'aigua de Sent-Mauzeris* est souveraine pour le mal *chestiu*, et l'on recommande les enfants à Brignac. Nous avons noté le pouvoir de la meule qui le recouvre.

131-132. *Las fountz Sent-Laurent*[9], à Ségur, contre les maux d'yeux; vote le 10 août à Saint-Éloi; à Chaumeil, souvenir d'un ancien prieuré du même nom.

134-135. *Font Sainte-Agathe*[10], à Saint-Martial-Entraigues, ornée d'une

(1) D'Alexandrie, IIIe siècle.
(2) Babylas d'Antioche, IIIe siècle.
(3) D'Égypte, IIIe siècle.
(4) De Nicomédie, IIIe siècle.
(5) De Cappadoce, IIIe siècle.
(6) J.-B. Champeval, *Le Bas Lim. seign. et relig.*
(7) Martel, *Exploration du Causse de Gramat*, dans le *Bulletin scientifique et historique de la Corrèze*, t. XV, 4e liv.
(8) Sanctus Genesius, le comédien martyr à Rome, IIIe siècle.
(9) Martyr à Rome, IIIe siècle.
(10) De Palerme, IIIe siècle.

petite statuette que l'on plonge dans l'eau pour obtenir la pluie; à Fontmerle, connue dès le XIVe siècle, est visitée dans le même but.

136-137. *Fonts Saint-Vincent*[1], à Bar, à Chaumeil, les deux aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

138-139. *Fonts Saint-Gervais*[2], à Lubersac (?), à Aix.

140. *Font Saint-Chamans*[3], près Corrèze.

141-142. *Fonts Sainte-Claire*[4] : 1° à Chaveroche, contre les maux d'yeux; 2° à Payzac, auprès d'un rocher marqué d'empreintes qu'on dit être de l'écriture de la sainte; son eau sert contre le cancer intestinal, les membres endoloris et les yeux malades; de la monnaie est jetée par les *roumius* dans la source.

143. *Fount Sent-Guinhe-lou-fort*, à Saint-Pardoux-Corbier, déjà mentionnée; *pour les chestis*, le proverbe dit :

Saint-Guinhe-lou-fort.
La vita ou la mort[5].

FONTAINES SANS VOCABLES.

144. *La fontaine de l'Ermite*, dans la forêt de Blanchefort, paroisse de Lagraulière, dut à un ermite sa propriété de guérir des fièvres. Des sous sont jetés autour d'elle par les *roumius*, qui s'y rendent puiser de l'eau avant le jour.

144 *bis*. *Les fonts de Monceix*, paroisse de Chamberet; attirent les pèlerins de la région; le 9 mai, fête d'une chapelle voisine, dédiée à Saint-Nicolas-de-Myre, qui, avec saint Giles et sainte Anne, est dit avoir tenu là un concile[6].

145. *L'étang de Surjadis*, près des ruines de l'ancienne chapelle de Surjadiz à Soudaine-la-Vinadière, déjà indiquée. Pèlerinage le 23 et le 24 juin, les lundis de Pâques et de la Pentecôte.

146. *La font du Rieu-Tari*, dans la forêt d'Escars (Haute-Vienne), est

(1) Saint Vincent, IVe siècle.

(2) De Milan, IVe siècle.

(3) Saint Amand, de Maëstricht, VIIIe siècle, devenu *Chamant*, par chuintement local.

(4) D'Assises, XIIIe siècle.

(5) Nous avons pu identifier ce saint avec un évêque d'Écosse, du XIIe siècle, martyrisé en Picardie, à la Bouvaque, saint Millefort, très vénéré dans les provinces du nord de la France, sous le nom de Guignefort, et avec les mêmes attributs à peu près qu'en Limousin. Cf. abbé Corblet, *Hagiographie d'Amiens*.

(6) J.-B. Champeval, *Le Bas Limousin seign. et relig.*

visitée à la Saint-Fiacre et à l'Exaltation de la Croix. Ablutions et potions, lavement des pieds par les fiévreux qui coupent et emportent des morceaux de bois à la croix plantée tout auprès. Bonne aussi pour les bestiaux malades, dont on apporte les licols avec de petits sacs remplis d'herbe et de sel : on suspend les ex-voto à la croix et aux branches d'arbres voisines. On jette aussi de la monnaie, on fait trois fois le tour de la source et on s'en revient[1]. Pour diverses affections, telles que les engelures, d'après M. Pougaud, l'action de mouiller ou d'exposer sur les bords de la fontaine les vêtements qui ont touché la partie malade suffit pour déterminer la guérison.

147. *La Font de Benac* soulage les malades qui n'ont pu l'être à celle d'Escars.

148. *Les Bonnes-Fontaines*, mare, près Cussac, le 24 juin, ablution aux membres malades mis à nu.

149-150. *La Font-Pinou*, à Saint-Léonard, rend fou; mais une autre, à Saint-Victurnien, dans le canton, ramène la raison : on plonge la tête dans cette dernière, qui est un creux de rocher agrandi par l'usage, dit-on.

151. *Le puits de Champsac* guérit les maux d'estomac, en échange de morceaux de pain qu'on y jette comme ex-voto.

152-160. *Les fonts des Ronces* près le Châtenet-en-Dognon, pèlerinage le 11 août; *du Bournay*, commune d'Oradour-sur-Glane; *de Sauvagnac*, commune de Saint-Léger-la-Montagne, pèlerinage les 8 et 15 septembre; *de la Forêt-Vieille*, commune d'Ambazac; *de Chadieras*, commune de Rempnat; *de Sechaud*, commune de Chalus; *de la Chapelle-Montbrandeix; de Dournazac; de Saint-Junien*, etc., situées en Haute-Vienne, comme les précédentes, nos 146 à 152, ne possèdent qu'une vertu limitée à des vertus spéciales : telle guérit du rachitisme, telle autre de la teigne, des scrofules, celle-ci des fièvres, celle-là de la peur, etc.[2].

161-166. *Les fonts :* 1° *Roumiu*, à Peyrissac, XVIIIe siècle; 2° des *Malades*, à Treignac; 3° des *Malades*, à la Sauvezie, près Voutezac; 4° des *Malades*,

[1] G.-A. Delaure, *Description des principaux lieux de France*, 4e partie (Paris, Lejay, 1789), p. 294, 295.

[2] Cette série de fontaines de la Haute-Vienne est signalée par A. Pougaud, *La superstition en Limousin*, dans le *Bulletin des amis des sciences et des arts de Rochechouart*, t. VI, 1896, p. 140-143. Pour compléter la nomenclature des fontaines de la province, voir Bonnafous, *Fontaines celtiques du département de la Creuse*, et *Légendes et croyances superstitieuses conservées dans le département de la Creuse* (Guéret, 1867); Ratier, *Quelques légendes de la Creuse;* L. Duval, *Esquisse Marchoise* (Guéret, 1879), chapitre de 100 pages sur le culte des eaux dans la région, etc.

à Lacombe, près Lagraulière; 5° des *Dames*, près Mercœur; 6° de *Boussaguet*, près Seilhac, légèrement purgative et dont veulent boire les moribonds de l'endroit avant leur fin.

167. *La font Dial*, 1204, dans le Cartulaire de Beaulieu, où sont tombées les cloches de la ville disparue tout auprès, Mahmartel[1], paroisse de Chaufour.

168-169. *Les fonts Mercues* et des *Croix du Tranchat*, où Roland aurait mis le pied, guérissent les fièvres; elles sont situées à la rencontre des communes de Nonars, Puy-d'Arnac et Curemonte. Les *Croix* sont connues dès 1478[2].

170. *La fount d'a-Ban*, près Saint-Ceré (Lot), aurait été formée par les voies naturelles de Gargantua qui aurait également produit le puy d'Embrieu, au bas duquel la source se trouve[3].

171-172. *La fount del Drac*, près Nonars, de *la Gana del Diable*, près Lagraulière, où le Drac et le Diable vont faire la lessive[4].

173. *La fount d'en Chanta Rana*, à Troche, près les ruines d'un moulin que le Diable reconstruit et fait tourner la nuit.

174. *La fount Rocha manha*, commune de Turenne, près de laquelle se réfugia une vicomtesse de Turenne, qui y fut nourrie par une biche.

175. *La font Pompon*, près Collonges[5], entourée de légendes.

176. *La font du Pont-Richard*, à Ségur, légendaire et curative.

177. *La font des Grands-Roches*, près Donzenac, où une jeune villageoise se défendit contre un seigneur qui voulait la ravir et fut victorieuse.

178. *La font de l'Hôpital-Baudal*, près Malemort, source principale de la ville disparue de Montfort.

179. *La font des Horts*, à Malemort, où vont les processions des Rogations et celles qui implorent la pluie.

(1) Louis de Nussac, *Légendes des villes disparues en Limousin*, en cours de publication dans *Lemouzi*.

(2) Louis de Nussac, *Légende de Roland en Limousin*, dans le *Bulletin scientifique de la Corrèze*, 1892.

(3) Note de M. Noël Laplaze, de Saint-Ceré.

(4) Le *font del Drac* doit écouler l'eau de la caverne jurassique, située en amont, à la Garnie; la *gana del Diable* a été signalée dans les *Légendes des villes disparues*.

(5) P. Bial, *Leodunum ou le Puy de Vezy*, *Monographie de Collonges*, p. 613.

INSCRIPTIONS HÉBRAÏQUES

EN FRANCE

DU VIIE AU XVE SIÈCLE.

Communication de M. Schwab,

Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Depuis des années, le programme du Congrès des Sociétés savantes porte, à la Section d'archéologie, une question, la vingtième, ainsi libellée :

Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites, en langue et en écriture hébraïque, qui n'ont pas encore été signalés, ou imparfaitement publiés jusqu'à présent.

Pourquoi cette question n'a-t elle pas été traitée jusqu'à ce jour? La faute en est sans doute à l'absence d'une bibliographie des travaux déjà publiés sur ce sujet.

On ne peut pas, il est vrai, faire de découverte sur commande; mais on a parfois la satisfaction de les susciter, d'aider le hasard, par d'utiles indications. En tous cas, il est bon de faire connaître, au grand jour de la publicité, les pièces qui existent et restent à tort inédites. Certains savants, par un scrupule fort louable, mais qui en l'espèce a ses inconvénients, hésitent à publier une inscription par crainte de répéter ce qui a déjà été dit. Il ne sera donc pas mauvais de dresser le catalogue des inscriptions hébraïques, de celles qui ont déjà été signalées et de celles qu'il reste à publier.

Il importe non moins de prémunir contre de fausses indications, qui pourraient induire en erreur. Ainsi, le chapitre III du Catalogue du musée d'archéologie et de céramique, dans la ville de Rennes, est intitulé pompeusement : « Antiquités judaïques. » Or ce chapitre se compose uniquement d'un « fragment de pierre du tombeau des rois à Jérusalem » (n° 96), rapporté en 1848 par M. Aug. Pointeau, qui a légué sa succession à la ville de Rennes en 1873. Encore faut-il croire le donateur sur parole, puisque ce

fragment n'est orné d'aucune inscription[1]. La présence d'un monument judaïque en Bretagne serait, du reste, étonnante[2].

Depuis F. de Guilhermy[3], de nouvelles découvertes d'inscriptions hébraïques ont été faites : elles ont passé presque inaperçues. Peut-être n'aurions-nous pas à les enregistrer, s'il en était tenu compte dans le travail tout récent (paru à la fin de 1896) de M. Henri Gross, intitulé : « *Gallia judaïca*, dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques. » L'auteur n'ayant pas pensé à les faire entrer dans son ouvrage, nous croyons nécessaire de combler cette lacune : ce sera l'objet de ce mémoire.

La nomenclature sommaire, — mais que des notes et références continuelles permettent de compléter, — montrera l'intérêt d'une telle publication : le philologue et l'historien y trouveront à glaner maints renseignements utiles.

I

Les plus anciennes inscriptions de France qui contiennent des mots hébreux sont celles d'Arles, de Narbonne, de Vienne et d'Auch. Les unes, en latin, ne contiennent que l'expression שלום על ישראל « paix sur Israël ! »; d'autres ont seulement le premier mot : שלום. C'est peu, il est vrai, mais cela même intéresse une époque fort reculée : comme l'inscription de Narbonne, ainsi qu'on va le voir, est datée, les caractères paléographiques du latin, seuls péremptoires, permettent d'assigner à peu près le même siècle aux inscriptions analogues.

Ainsi, à Narbonne, une épitaphe latine relate le décès des trois enfants d'un certain Paragorus, savoir : d'un fils, Justus mort à l'âge de trente ans, et de deux filles, Matrona morte à vingt ans et Dulciorella à neuf ans. Cette relation est suivie des mots שלום על ישראל et de la date « l'an 11 du règne d'Egica », qui correspond

[1] *Catalogue raisonné*, par Aug. André (Rennes, 1876, in-8°), p. 54.

[2] Cette province n'a jamais compté que peu de Juifs, dit M. Léon Brunschwieg : *Revue des études juives*, t. XIV, 1887, p. 80 et suiv. Le plus ancien texte qui en parle est une quittance en latin et en hébreu, datée de Nantes 1234.

[3] *Inscriptions de la France, du ve au XVIIIe siècle*, ancien diocèse de Paris (*Documents inédits sur l'histoire de France*), t. I, p. 709-714. — Cf. l'important mémoire consacré par Adrien de Longpérier aux inscriptions hébraïques de Paris dans le *Journal des Savants*, année 1874, p. 638 et suiv.

à 688-689 de J.-C. Ce texte a été réédité plusieurs fois, en dernier lieu par M. Le Blant dans son *Recueil d'inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*[1], puis par M. Théodore Reinach[2]; ce qui nous dispense d'insister.

Plus loin, un paragraphe spécial sera consacré aux inscriptions hébraïques de cette ville, qui sont du XIIIe siècle.

AUCH.

Dans l'ancien prieuré de Saint-Orens à Auch, on a trouvé une inscription latine donnant d'abord le nom du donateur, Bennid[3], puis celui du graveur, Jonas, et se terminant par le mot שלום « paix », à la gauche de la représentation de trois symboles juifs, le chandelier à sept branches, flanqué, d'un côté, du *Schofar* (corne de bélier dans laquelle on sonne au nouvel an), et, de l'autre, du *loulab* (faisceau composé d'un cédrat, d'une palme et d'un bouquet de myrte et de saule, que l'on agite à la fête des Tabernacles).

Ce texte n'est pas daté; mais l'examen paléographique permet de le placer approximativement dans les dernières années du VIIe siècle, ou au commencement du VIIIe siècle. M. Théodore Reinach suppose que ce monument est une pierre funéraire, et il imagine la disparition d'une première ligne contenant le « ci-gît ». M. David Kaufmann, au contraire, voit dans cette pierre une plaque dédicatoire de synagogue[4]. Entre ces deux opinions contradictoires, M. Ed. Le Blant hésite[5], et il se demande, en discutant philologiquement chaque expression du texte, s'il s'agit là d'une stèle funéraire ou d'une dédicace.

ARLES.

Des inscriptions constituant le *Corpus inscriptionum hebraïcarum* de M. Chwolson, le n° 55 offre celle qui a été trouvée aux Alis-

(1) T. II, p. 476, n° 621, et pl. LXXXVI, fig. 511.

(2) *Revue des études juives*, t. XIX, 1889, p. 75-83.

(3) Soit le nom latin Benedictus, soit le nom germanique Bennit; peut-être même est-ce *Bennid*, pour Benvenit : Théod. Reinach, même *Revue*, p. 219-225, et t. XX, p. 32.

(4) *Ibid.*, t. XX, 1890, p. 29.

(5) *Nouveau recueil d'inscriptions chrétiennes de la Gaule* (*Documents inédits sur l'histoire de France*), 1892, n° CCXCII.

camps, et qui est déposée maintenant au musée d'Arles. Il ne subsiste qu'une ligne, la première de l'inscription; la voici :

זה הקבר של מר[נו] מאיר

Voici la tombe de (notre) maître Méir.

Après les deux lettres מר du quatrième mot, il y a une lacune par suite d'une cassure; mais il n'est pas difficile de la combler; ce sont les lettres placées entre crochets. Le reste du texte contenait évidemment la généalogie du défunt, une eulogie en sa faveur, et la date du décès. Déjà François Lenormant a signalé cette inscription[1], en croyant pouvoir l'attribuer au IVe siècle; mais, en raison de l'irrégularité de l'écriture, surtout de la forme des lettres א et מ, M. Chwolson l'attribue au VIIe ou même au VIIIe siècle.

Le n° 94 du même *Corpus* est la copie d'un texte encastré dans le portail d'une maison de campagne sise près d'Arles, dite *maison de Greffeuille*. Le voici :

זה קברו של יהודה הנער
בר מרדכי תשרי רוחיה
שלא חטא מעולם

Voici la tombe de Juda jeune homme,
fils de Mardochée. Que son esprit repose,
car il n'a jamais commis de péché.

Une photographie de cette inscription avait été envoyée par M. Hartwig Derenbourg à M. Chwolson. Le savant hébraïsant, d'après l'examen des lettres א et ל, surtout du מ et du ק, lui assigne pour date le IXe siècle, plus ou moins arbitrairement. Pour justifier sa conjecture, il se fonde sur cette considération historique qu'un siècle au moins a dû s'écouler entre l'établissement de cette pierre tumulaire et la naissance du célèbre Gerson ben Juda, de Metz, ou de Moïse Ha-Darschan, de Narbonne. Or leurs noms évoquent un véritable épanouissement littéraire, fruit de longues études et preuve du séjour d'une certaine durée des Juifs en ce pays. En effet, aux termes d'une légende racontée en langue ara-

[1] *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'Ancien monde*, t. I, p. 273. Rien n'est dit à ce sujet dans le «Recueil de toutes les inscriptions antérieures au VIIIe siècle», pièce 4°, s. l. n. d., à la B. N., Estampes, cote Gb 84.

méenne[1], Vespasien fit embarquer des Juifs sur trois navires, qui furent ensuite abandonnés en pleine mer par leurs capitaines. Un de ces navires arriva à Bordeaux, un autre à Arles et le troisième à Lyon. Accueillis d'abord avec bienveillance dans la première de ces villes, où on leur donna des champs et des vignes, les Juifs furent maltraités après la mort du prince qui leur avait offert un asile, et pour faire cesser ces persécutions, ils instituèrent des jours de jeûne. Quelle que soit cette légende, elle prouve au moins que des Juifs se sont établis d'assez bonne heure dans le sud de la France. On le sait en particulier pour la communauté d'Arles, contre laquelle des mesures furent prises dans les Conciles dès le premier quart du ve siècle, en 425. Mais les Juifs ont continué à vivre en Provence fort longtemps, et il serait téméraire de tirer de là une déduction pour fixer la date d'une pierre.

VIENNE-EN-DAUPHINÉ.

Une épitaphe trouvée à Vienne[2] porte ces mots :

שמואל בר יושתו

Samuel fils de Justu.

M. A. Prudhomme[3] a montré que l'établissement des Juifs dans cette ville remonte jusqu'au temps de la domination romaine en Gaule. De plus, M. H. Gross a découvert un document[4] qui nous intéresse par une coïncidence de noms : c'est un contrat du xe siècle, en vertu duquel un juif de Vienne, nommé Asterius, échange un champ lui appartenant contre celui d'un couvent; la femme du propriétaire s'appelait Justa, et l'un des témoins signataires de la pièce se nomme Justus. Ce nom, du reste, apparaît de bonne heure chez les Juifs, dès l'antiquité romaine. Il suffit de rappeler, entre autres, Juste de Tibériade, l'adversaire de Flavius Josèphe et l'auteur d'une histoire de la guerre juive. On le ren-

[1] D'après un manuscrit de la bibliothèque de M. Goldschmidt à Francfort-sur-Mein, S. Baer l'a publiée dans son édition du *Rituel journalier* (Rœdelheim, 1868), p. 119; Gross (*Gallia judaica*, p. 74 à 90), donne encore d'autres et nombreuses références.

[2] Signalée par Fr. Lenormant, *Essai sur la propagation de l'alphabet*, I, p. 274, et publiée par Chwolson, *Corpus inscr. hebr.*, n° 51, col. 179.

[3] *Les Juifs en Dauphiné aux* XIVe *et* XVe *siècles* (Grenoble, 1883, in-8°).

[4] *Monatschrift für Wissenschaft d. Judenthums*, 1878, p. 147; *Gallia jud.*, p. 191.

contre sous différentes formes chez les Juifs de France et d'Espagne[1].

Dans l'épitaphe en question ici, notre mot est écrit יושתו. « Ce mot est pour יושתוס, dit M. Théod. Reinach[2], soit par une simple erreur du lapicide, soit, comme l'a supposé M. Isidore Lœb, par une imitation de la prononciation vulgaire où l's final de *Iustus* disparaissait sous l'influence de l'accent tonique de la première syllabe. » Ces conjectures sont plus spécieuses que fondées. En tous cas, elles sont inutiles.

Si l'on remonte aux plus anciens textes connus, on trouvera les noms propres latins dépouillés de la désinence, ou de l'indice de déclinaison, dans les transcriptions hébraïques. Dans le Talmud de Jérusalem, on trouve tantôt la forme יוסטא, *Iusto*, tantôt la forme יוסטי, *Iusti* : 1° tr. *Berakhoth*, VIII, 6 fin (trad., t. I, p. 148); tr. *Schbiith*, VI, 1 fin (II, p. 383); tr. *Meghilla*, I, 1 fin (VI, p. 202); *Baba qama*, VII, 4; *Baba mecia*, X, 2; *Sanhedrin*, II, 3 (t. X, p. 58, 153, 246; 2° *Trouma*, XI, 5; *Maasser scheni*, V, 1 (III, 132, 248); *Erouhin*, VI, 4 (IV, 262); *Schqalim*, II, 1 (V, 269). Enfin ce même Talmud, accompagné du Commentaire de Syrelcio (édit. Lehmann), donne, dès la première mention de ce nom, les deux orthographes combinées : יוסתאי, *Iustoï* (avec un ת, au lieu de ט, comme à Vienne).

M. Louis Havet, consulté à ce sujet, a bien voulu nous communiquer son avis : selon lui, « l'auteur de l'inscription avait dans l'esprit un équivalent grec, Σαμουὴλ υἱὸς Ἰούστου, ou Σαμουὴλ Ἰούστου. C'est le génitif grec qu'il aura transcrit *Iustu*, tout en insérant son *bar* « fils de », mot chaldéen ».

Pour le sens, le nom Iustus correspond à l'hébreu צדיק, *Çadic*, comme Zunz en a fait l'observation[3]. On serait tenté de conclure que toutes les fois qu'un juif s'appelait Justus, il portait dans ses rapports avec la synagogue le nom *Çadic*. Effectivement, encore au XVIIe siècle, un juif d'Amsterdam, Jacob Çaddiq, publia sous le nom de *Justus* sa « Chorographie de la Palestine » (1631). Mais cette assimilation, si séduisante qu'elle paraisse, semble n'avoir été faite qu'à une époque tardive.

(1) *Ibid.*, p. 113.
(2) *Revue des études juives*, t. XIX, p. 81.
(3) *Namen der Juden*, dans *Gesammte Schriften*, t. II, p. 16.

WORMS ET SPIRE.

Sans sortir des limites naturelles de l'ancienne France, arrêtons-nous dans quelques villes de la rive gauche du Rhin. Elles ne sont pas en dehors de notre domaine littéraire : c'est dans un pareil sentiment que, les 8 et 9 juin 1846, le Congrès archéologique de France s'est tenu à Trèves, et les résultats en sont consignés dans un volume imprimé la même année sur place, par les soins du secrétaire général d'alors, le baron Ferdinand de Roisin.

Comme le dit avec une pointe d'ironie un Viennois, M. A. Epstein [1], les trois villes rhénanes de Mayence, Worms et Spire sont échues à l'Allemagne par le traité de Verdun « à cause du vin ». Dans ces villes, il subsiste des inscriptions qui non seulement rentrent dans notre cadre, mais encore nous touchent par leur origine, ou point de départ. Par une inscription (n° 1), tracée à Worms sur une table en pierre adaptée au portail Nord de la synagogue, on sait que Mar Jacob et sa femme Rachel ont érigé cet édifice l'an 1034, en vieux style roman. En 1175 et 1186, d'autres constructions, telles que cour et *miqweh* (bain rituélique), furent ajoutées (inscr. n° 4), et en 1213 on y annexa le parvis des femmes.

La plus ancienne pierre tumulaire, datée de l'an 1100, recouvre la tombe du « fils de R. Samuel, mort pour la foi », martyr de la 1re croisade. Lewysohn (60 *Epitaphien*, p. 90, n° 56) lui donne pour date 1176 ; sa série commence par une Sagira « fille du martyr Samuel », en 905 ! Ce monument confirme un fait historique, que le premier juif ayant séjourné à Worms est un Français, le poète liturgique Ascher ha-Lévi, de Vitry, un contemporain de la 1re croisade [2].

Peu de temps après la première construction, s'il fallait en croire une légende, le Français Raschi, de Troyes, se serait trouvé là. Cette légende est née parce que l'on cherchait à justifier l'existence d'une chapelle accolée à l'ouest de la synagogue, qui comprend une niche formée de deux pierres brutes à droite et à gauche,

[1] *Jüdische Alterthümer in Worms und Speier* (Breslau, 1896), p. 3; cf. Graetz, *Geschichte der Juden*, t. VI, p. 64.

[2] Zunz, *Literaturgeschichte*, p. 4; *Monatschrift*, 1876, p. 273; Epstein, *Ibid.*, p. 13, note 1.

formant un siège, avec des bancs de pierre au sud et au nord, disposés pour les élèves. Toutefois, à la suite de l'étude critique d'une copie des premières inscriptions, qu'avait faite un certain Éliézer b. Samuel en 1559, et par l'étude comparée d'autres inscriptions (nos 5 et 6), on a acquis la conviction que cette seconde bâtisse, assez médiocre, est de l'an בנה ישיבה, soit 384 de l'ère juive (= 1624 de l'ère vulgaire), érigée par David ben Josué Joseph Oppenheim.

Quant à la communauté de Spire, qui est moins importante et moins intéressante, tout en remontant à la même origine que Worms, le fragment de la plus ancienne pierre tumulaire est daté de 1145; en outre, de la fin du xie siècle, il reste le bain communal, situé non loin de la synagogue. Les premiers immigrants juifs étaient venus de Mayence, d'où ils avaient fui pour échapper au fer des croisés [1].

II

Jusqu'à présent, abstraction faite du midi, on n'a pas encore trouvé en France d'inscription hébraïque antérieure au xie siècle. Dans toutes celles dont la mention suit, l'écriture des inscriptions funéraires n'offre aucun caractère plus ou moins archaïque, comme cela se passe pour les autres langues durant le moyen âge. Encore moins, dans ce grand cadre chronologique qui embrasse les xiie, xiiie et xive siècles, peut-on établir une règle de paléographie par les dates : c'est que les lettres carrées ont été transmises traditionnellement, sans changement, immuables aussi bien sur la pierre que dans les manuscrits des livres d'office ou liturgiques.

Les spécimens tirés des manuscrits publiés par Steinschneider et ses émules dans leurs catalogues descriptifs ont pu servir pour déterminer à peu près la date de l'écriture cursive juive, laquelle a varié selon les temps et les pays, mais non pour l'écriture carrée, seule usitée dans les inscriptions. Il n'est pas impossible, cependant, que par la juxtaposition d'un grand nombre d'inscriptions publiées à l'état de fac-similé, on n'arrive à établir des points de repère.

[1] A. Epstein, *Das talmudische Lexikon* יחוסי תנאים *u. Jehuda b. Kalonimos aus Speier*, p. 8 et suiv.

DIJON.

Les pierres tumulaires hébraïques, découvertes à Dijon depuis 1803 jusqu'à nos jours, dans l'ancien périmètre de la ville, proviennent de divers emplacements d'anciens cimetières israélites, se trouvant derrière le quartier assigné aux Juifs durant le moyen âge. Celui-ci comprenait l'ancienne rue du Grand-Potet (rue Buffon actuelle) et la place Saint-George[1]. Leur grand cimetière devait s'étendre assez loin, car l'on a découvert des squelettes de cette provenance dans la rue Buffon, et des pierres tumulaires, entières ou brisées, en très grand nombre, à la place Rameau. Elles ne portent aucune date; la plupart ont été mises au jour et confondues avec les moellons de l'antique *Castrum*, lorsqu'on a creusé le sol pour aménager la place Rameau actuelle, afin d'y élever des constructions. D'autres ont été trouvées rue Vauban, dans les caves de l'ancien hôpital Saint-Fiacre. Les lettres sont remarquables par leur forme, la beauté du ciseau et la profondeur du tracé, dénotant la main d'ouvriers habiles comme lapicides, mais parfois inexpérimentés en langue hébraïque.

Dans les *Archives des Missions scientifiques*[2], M. Ad. Neubauer a publié huit de ces inscriptions, transcrites par lui au musée de Dijon. A cette courte liste, M. le rabbin Gerson a bientôt ajouté vingt-neuf inscriptions nouvelles[3], dont quatorze déchiffrées à ce même musée, deux chez le Dr Marchant rue Barbisey, et treize dans l'ancienne maison Baudot, rue du Vieux-Collège. D'après les noms propres, simples prénoms, que donnent ces pierres, et surtout d'après ceux des femmes[4], il est permis d'attribuer ces inscriptions aux XIIe et XIIIe siècles, faute de date plus précise.

On sait du reste que, du XIe au XIVe siècle, les rabbins ayant séjourné dans la Bourgogne ne sont pas restés indifférents au mouvement intellectuel qui, après s'être produit dans la Champagne,

[1] Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, t. I, p. 108 et 443; t. IV, p. 211; Depping, *Les Juifs dans le moyen âge*, p. 269.

[2] Tome Ier de la 3e série, p. 565.

[3] *Revue des études juives*, t. VI, 1883, p. 222-229.

[4] Tels sont : Bona, au n° 5; Ivete, au n° 10; Marona, au n° 18; Flora, au n° 21, sans compter ceux de Siona et Simha, laquelle dernière dénomination correspond au prénom *Joie* du XIIIe siècle, ci-après.

s'est étendu jusqu'à cette province; ils ont suivi l'élan donné aux lettres par les écoles du nord-est de la France. Ils ont fourni leur part à la culture générale du pays. C'est un hommage à leur rendre, au moment d'exhumer leurs noms après plusieurs siècles.

MÂCON.

Au musée de la ville de Mâcon, il y a un certain nombre de pierres tumulaires hébraïques, qui ont été découvertes par des ouvriers travaillant à l'établissement du chemin de fer de Paris à Lyon[1]. L'emplacement où elles ont été trouvées était sans doute le cimetière des Juifs, situé au nord de la ville, en dehors des fortifications, au bas d'une petite colline et près d'un petit ruisseau sur lequel a été établi un pont, appelé *Pontjeu* (pont des Juifs). Ce quartier se nomme Bourg Savoureux. Près de là il y a une maison de campagne nommée *Sabbat*, où, à ce que l'on prétend, se trouvait la synagogue, et dans le voisinage on a découvert aussi un puits, qui, à en juger par sa construction, pourrait bien être un *miqweh* (bain rituel) du genre de celui que nous venons de voir à Worms.

Le total est de sept pierres tumulaires, plus ou moins complètes. Le n° 1 couvrait la tombe d'une juive nommée Angélique, et les n°s 2, 3 et 7 sont datés, savoir : le n° 2 porte la date du dimanche section *Schmôth* an XXI (= 19 décembre 1260); le n° 3 est du dimanche section *Wayera* an LXV (= 11 octobre 1304), et le n° 7 est du mardi section *Mathoth* an LXX (= 23 juin 1310). Ce dernier numéro offre comme particularité intéressante le nom de femme יואיאה «Joayah», à rapprocher du prénom *Joie*, qui figure dans le «Rôle de la taille de Paris en 1296-1297», et que nous retrouverons dans l'article consacré à cette dernière ville.

BÉZIERS.

Une magnifique inscription, en douze lignes de douze à quinze mots, qui est de beaucoup la plus grande et la plus importante de toutes celles du moyen âge juif, se trouve à Béziers; elle provient

[1] Elles ont été publiées par Isidore Lœb : même *Revue*, t. V, 1882, p. 104-106, avec renseignements topographiques par M. Lacroix, pharmacien en cette ville.

de la synagogue de cette ville. Elle a été publiée et traduite tour à tour par Andoque en 1650, par l'abbé Mailhol en 1769, par Creuzé de Lesser en 1824, par Alexandre du Mège en 1841, enfin par M. L. Noguier en 1878.

Malgré ces nombreuses éditions, le texte restait incomplet; car la pierre est malheureusement cassée à droite, du haut en bas, sur une certaine longueur. Les premiers mots des lignes, surtout en haut, qui avaient disparu, ont été ingénieusement restitués par feu Isidore Lœb[1], avec le concours de M. Joseph Derenbourg, et la date a été identifiée, savoir : 13 tamouz 4904 (= vendredi 16 juin 1144). Toutefois, observait M. Derenbourg, en supposant que la cassure en tête de la ligne 10 contenait le nombre 60, on peut lire 4964 au lieu de 4904; ce qui donnerait en équivalence chrétienne le dimanche 13 juin 1204; ou encore, en intercalant le nombre 20, on peut lire 4924 (= lundi 4 juillet 1164).

NIMES.

Passant un jour dans une des vieilles rues de Nimes, la rue des Greffes, M. Jos. Simon, instituteur juif de la localité, remarqua une longue et assez large pierre, sur laquelle sont gravés des caractères hébreux. Tout d'abord, impossible de rien déchiffrer, à cause de la hauteur où se trouve la pierre, qui sert de linteau à une porte cochère très élevée, et surtout parce que les lettres se présentent retournées. Après deux ou trois essais, il arrive à lire ces mots :

זה קבר החכם הנכבד ר׳ יצחק

Voici la tombe du sage, le vénéré R. Isaac. . .

Les caractères des deux premiers mots ont de 3 à 4 centimètres de hauteur; les autres de 8 à 9 centimètres. Pour fixer la date de ce texte, M. Simon met à profit les moindres faits qui peuvent l'éclairer, l'époque de la construction de la maison, la forme de la pierre peu ordinaire; il la fait remonter au XIe ou au XIIe siècle, en ajoutant que le rabbin mentionné là doit être ou le fils de Raabad (R. Abr. b. David, le contradicteur de Maïmoni), sur-

[1] *L'univers israélite*, 1878, t. XXXIII, p. 719-724.

nommé l'aveugle, ou le père d'Abba-Mari, intendant des deniers publics à Saint-Gilles[1].

Dans la plaquette consacrée à ce sujet[2] l'auteur a aussi reconstitué trois inscriptions hébraïques de cette ville, perdues depuis le XVIe siècle, recueillies par Poldo d'Albenas[3] et reproduites plus tard par Ménard. D'après les versions de ces historiens, voici les restitutions opérées par M. Jos. Simon :

I. קבר החכם הנכבד ר׳ « tombe du sage, le vénéré R. », inscription que d'Albenas avait mal transcrite : קבר החנם כבדר, et Ménard l'avait corrigée (!) : קבר דיחנן בסכר « tombeau de Jean de Bosker » !

II. זה קברה של מרת דולצנה ב[ת] « voici la tombe de dame Dolcena[4] fille de ». D'Albenas avait lu : ה קבר תשל מדה דולצנה ב, et Ménard : זה קבר דשלמוה דולצבנה « ceci est le tombeau de Salomon de Lisbonne » !

III. זה קבר ר׳ יצחק בן חביב בר מאיר « ceci est la tombe de R. Isaac b. Habib fils de Méir ». D'Albenas avait lu : זה קבר כיצחר בן חביב כמא|יר, et Ménard (mieux en tête) : זה קבר..... דמציל « voici la tombe de..... de Marseille » !

TOULOUSE.

Au musée des antiquités de Toulouse, qui occupe l'ancien couvent des Augustins, dans la galerie Nord du cloître, sur un fragment de pierre grise, se trouve une inscription hébraïque de quatre lignes. Voici le texte, dont nous devons une copie à M. Em. Roschach[5] :

ציון קבר
הנכבד דון
וידאל שלמה
נתן נ׳ע

Stèle funéraire
du vénéré Don
Vidals Salomon
Nathan. Il repose au Paradis.

(1) *Ibid.*, p. 84-88, analyse de M. le rabbin Aron.

(2) « *Inscriptions tumulaires hébraïques du moyen âge à Nimes*, notice communiquée à l'Académie du Gard » (N., 1877, 8°).

(3) *Discours historial de l'antique cité de Nimes.*

(4) Diminutif de Dolza ou Dolce, cité par Zunz, *Namen, etc.*, p. 37.

(5) Il a été publié et traduit en premier lieu par M. le rabbin Oury : *Archives*

On trouve notre Vidals Nathan, taxé comme «Juif du Roi» à 40 sols parisis, dans un des mandements de Philippe le Bel présentés au sénéchal de Carcassonne par Bonnet du Barry, juif de Beaucaire, portant maintien des privilèges des Juifs et de la protection qui doit leur être donnée, et prescrivant la levée d'une taille, avec le rôle de ces juifs, daté du vendredi après la Saint-Michel l'an 1291. Bien entendu, la forme *Vidals*, en langage languedocien adouci, équivaut au latin «Vitalis Nathan», tel que l'écrit le mandement royal[1]. Donc, la stèle doit remonter au commencement du XIVe siècle.

Selon une lettre que veut bien nous adresser M. Ad. Baudouin, les catalogues imprimés de Dumège et de M. Roschach ne mentionnent pas d'inscriptions hébraïques; mais Dumège en indique deux sans les reproduire, dans son catalogue manuscrit. Voici ce qu'il dit :

«1° Fragment d'une pierre sépulcrale, trouvée à Toulouse, contenant le reste de l'épitaphe d'un juif. Ici une ligne en hébreu (ר[2] יעקב ב'), c'est-à-dire «Rabbi Jacob ben»;

«2° Autre épitaphe d'un juif. Elle a été découverte à Narbonne, dans un lieu nommé Mato-Pezouls[3]. Elle est ainsi conçue et figurée. . . . . » La notice s'arrête fâcheusement au bon moment; mais elle ne peut se rapporter qu'aux quatre lignes transcrites ci-dessus.

NARBONNE.

La communauté juive de France qui au moyen âge a été la plus brillante de toutes, est celle de Narbonne[4]. De tant d'écrivains, qui ont vécu et sont morts là, il n'y a presque plus de traces que leurs écrits. Que sont devenues leurs stèles? On l'ignore. C'est à peine s'il en subsiste quatre au musée de cette ville, en état plus ou moins fragmentaire[5].

israélites, 1862, p. 203. Depuis lors, ont disparu les trois dernières lettres de la troisième ligne, écrite en petits caractères à cause de l'exiguïté de la pierre : *Archives des missions scientifiques*, 3e série, I, p. 551-552.

(1) Manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds Doat, t. XXXVII, f. 218 et suiv.; G. Saige, *Les Juifs du Languedoc*, p. 225.

(2) Nous restituons les mots entre parenthèses.

(3) Occidit pediculos.

(4) Gross, *Gallia judaica*, p. 401-431.

(5) Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne* (1864), p. 51.

Voici d'abord une inscription dont l'original sur marbre est aujourd'hui perdu; elle a été transcrite par un archéologue au XVIIe siècle, dans un manuscrit conservé à la Bibliothèque de la ville, et dès lors la moitié de gauche du marbre manquait.

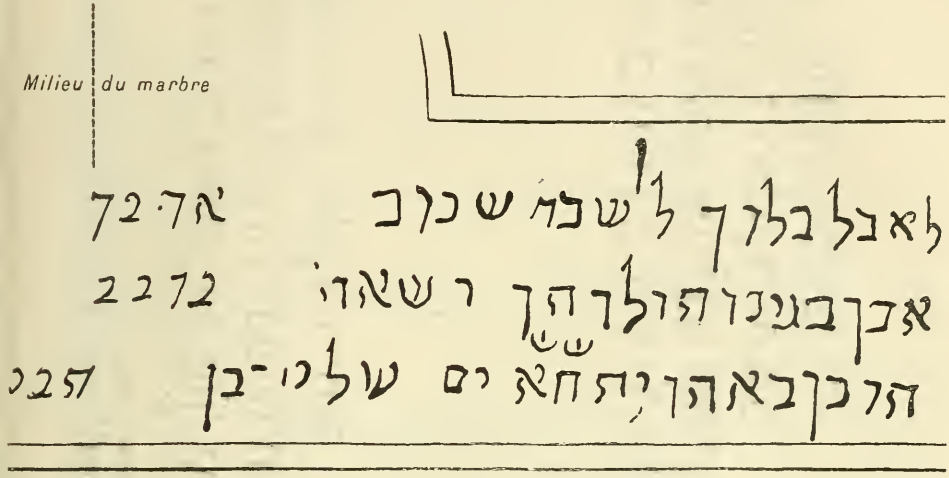

לאבל בלדך לשבח שכיב . . . אדבר

אבן בגינו הורדתך ב שאול . . . בדבר

ششׁ

הוכן באחרית חאים שלמה בן . . . חבר

La lecture de ces trois vers, avec surcharge à la troisième ligne, est trop problématique pour donner un sens. A peine voit-on à la fin le nom de «Ḥàyim(?) Salomon... *ḥaber*» (compagnon d'études, c'est-à-dire homme instruit).

הם ערה המצבה אשר האבעטרזל נתנה
ועוהזרניד הלאדר ומס תהי עבוד יחבא
בשנימים אחרנפטרה. ענלקידלן בנר ביכת
בירח בולין בוכטוקיים

תענהזרניד הלאדר מס דנולעם ונינחבא
בשנימים אחרנפטרה ערלהיהלן בנתיכת
בירח בולין בוכטוקיים

Fac-similé du numéro 206.

Les lignes 2 à 4 sont données deux fois, pour tenir compte des variantes de transcription par M. F. P. Thiers.

Sous le n° 205, il reste une inscription dédicatoire de synagogue, datée de l'an 1240, dont voici la teneur : « La permission de construire un temple, une arche et un enclos du côté de l'Orient a été accordée l'an 5000, pendant le mois de tebet[1]. Dieu nous a fait rendre le Sabbat, et il a mis un terme à notre dispersion. » Suivent deux versets, l'un du Deutéronome (XXX, 3), l'autre des Psaumes (LXII, 9).

L'original hébreu de cette inscription a été imprimé[2]; on peut donc se dispenser de le reproduire, avec cette réserve qu'à la ligne 4 donnant le verset des Psaumes, il manquait le mot עם « peuple », restitué par le conservateur du musée lapidaire, M. F. P. Thiers.

Le même savant a bien voulu nous transcrire les n°s 206 et 207[3]. Grâce à sa copie fidèle, ces textes[4], dépourvus de sens jusqu'à présent, deviennent intelligibles. De grands hébraïsants y avaient renoncé. Depuis lors, on a très heureusement lu et compris le tout, comme suit :

הנה עדה המצבה אשר היא בעט ברזל נכתבה
תענה ותגיד הלא דוד מסתתר עמ[נ]ו כי נחבא
בשני ימים אחר נפטרה עולתו הלך בנתיבה
בירח בול יו בו בסוף היום . . . . .

Ce monument, écrit avec une plume de fer (ciseau), témoigne et dit que David est caché (inhumé) parmi nous[5]. Il a été caché (enseveli) 2 jours après que fut enlevée sa fille (?) en bas âge. Il a suivi son chemin, au mois des pluies (Heschwan), le 16, à la fin du jour . . . . .

Comme la troisième ligne rime avec la première, la quatrième a dû rimer avec la deuxième, נחבא ; il a pu y avoir les mots : לעולם הבא

(1) Il faut noter qu'après le nombre 5000 il y a une lacune, ce qui peut nous reporter au delà de 1240, mais non au IXe siècle indiqué par erreur.

(2) D'abord assez mal par Dumège, *Mém. des Antiquaires de France*, t. VIII (1829), p. 336-356; puis dans les *Archives des missions scientifiques*, 1873, p. 553.

(3) Voir page 192 le fac-similé du premier numéro. Comp. *Revue des études juives*, XXXV, 292-296.

(4) Les n°s 205-207 sont numérotés 208-210 dans l'œuvre de M. Tournal, *Inscriptions inédites ou peu connues du musée de Narbonne* (Caen, 1864, in-8°).

(5) Expression biblique : I, Samuel, XXIII, 19, et XXVI, 1.

«au monde à venir», bonne fin de phrase. Du reste, le style est redondant, et, pour exprimer la «petite fille», le terme עולה est bizarre. Aussi, M. le R. Abraham Danon préfère lire ce mot עגלתו, synonyme poétique de «femme» (*Juges*, XIV, 18), aussi bien que le *Cantique des cantiques* (V, 2) a le terme gracieux יונתי «ma colombe», dans le même sens.

Ce sont donc quatre vers rimant deux par deux, et la dernière ligne contient le quantième. Au quatrième mot, les deux lettres ב et ף ponctuées donnent le chiffre 82 ou 16 Ḥeschwan 5082 [= 8 novembre 1321].

N° 207 :

[זה] ציון קבר
. . . בר יוסף
. . .[בצ]רור החיים
. . .[עִם] חסידי עליון
. . .איר בשנת
. . .מנוחתו [כבוד]

[Voici] la stèle funéraire
de . . . fils de Joseph. [Que son âme
soit dans le fai]sceau de la vie
[avec] les dévots du Très-Haut.
[Décédé] [au mois de] Iyar l'an
. . . Son repos [est honorable].

Jusqu'à présent, on n'avait lu aux troisième et quatrième lignes que les mots הפנים et לעלמו, ce qui ne donnait aucun sens plausible, pas plus qu'à la dernière ligne les trois lettres תתו.

En outre, — nous écrit le savant conservateur, M. Thiers, — il existe au musée une pierre non cataloguée, qui paraît être une inscription hébraïque. Voici le fac-similé :

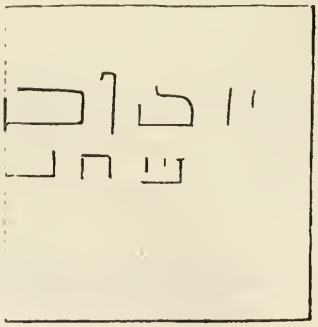

La pierre, ne contenant que deux lignes, est rognée à gauche. Elle provient des remparts de la Renaissance et n'a pas été connue de Tournal. Il n'y a rien à tirer de ce fragment.

CARPENTRAS.

Dans le Comtat Venaissin, en raison de leur dépendance du pouvoir pontifical, les Juifs ont toujours été tolérés. Pourtant, il ne reste d'anciens vestiges épigraphiques de leur séjour en ce pays que dans la ville de Carpentras.

Au musée, il y a cinq fragments bien courts, sans date[1] :

1 מצבת קבורת...
2 יוסף בן מש[ה]...
3 מרת דיינה בת...
4 ... ביילה בת...
5 שלמה בן מכיר

1 Stèle funéraire de ...
2 ... Joseph fils de Moïse
3 Dame Dayena fille de ...
4 ...Beila (ou Bella) fille de ...
5 Salomon fils de Makhir.

Les noms de femmes aux n°s 3 et 4 sont à retenir[2]. Au n° 5, on voit un membre de la famille Makhir, célèbre au moyen âge dans tout le midi.

III

PARIS.

Jusqu'à nos jours, on n'a guère connu que les épitaphes hébraïques de la capitale. Dans cette ville, et pour un espace de temps qui

[1] *Archives des missions, ibid.*, p. 554.

[2] Le nom de femme au n° 3 peut se lire Diana ou Deina = Dinah : Zunz, *Gesam. Schriften*, t. II, p. 57 et 65. Quant au nom Bella, n° 4, on le retrouve à Paris et à Limay.

très probablement n'a guère dépassé une période de soixante ans, on possède quarante-huit pierres tumulaires, en grande partie datées, soit bien plus d'un tiers du nombre total de ces inscriptions en France. On trouvera donc légitime de consacrer une analyse étendue à cette série.

Lorsque l'on reconstruisit à Paris la maison de la librairie Hachette, on découvrit un grand nombre de stèles et de fragments de stèles, portant des inscriptions hébraïques[1]. Ces pierres furent transportées au musée de l'hôtel de Cluny et placées en partie dans une grande salle des Thermes de Julien, en partie dans le jardin qui l'entoure. Dès l'origine, il n'y a pas eu moins de quarante-cinq pierres qui sont restées dans ce musée; trois autres, trouvées plus tard, ont été placées au musée municipal de l'hôtel Carnavalet[2]. C'est, par conséquent, l'ensemble d'un cimetière juif, dont les épitaphes datées appartiennent aux règnes de Philippe Auguste, de saint Louis, de Philippe III le Hardi, de Philippe IV le Bel, autrement dit à tout le XIIIe siècle, avec un léger empiètement sur le siècle suivant. Nous ne croyons pas pouvoir dépasser cette limite de temps, ni plus haut en remontant jusqu'à Louis le Jeune, ni plus bas en descendant jusqu'à Philippe de Valois, comme le voulait Ad. de Longpérier. « Quand même, dit cet archéologue, les fragments que nous comprenons dans cette série ne contiendraient que la date seule (les noms cités n'ayant pas de notoriété), ils n'en constitueraient pas moins des documents utiles pour l'histoire du séjour des Juifs à Paris. . . . . Viennent ensuite les fragments qui ne présentent plus que des noms et qu'il ne faut pas mépriser; car les noms mis en œuvre par une érudition industrieuse équivalent à des faits. »

Grâce à lui, le nombre trop modeste de sept inscriptions, donné par F. de Guilhermy d'après Philoxène Luzzato[3], a été considérablement agrandi. Dans ce cadre élargi, les textes ont été intégralement publiés[4] et non moins bien traduits, la lecture de lettres monumentales étant rarement douteuse. Nous avons toutefois le de

[1] La première mention en a été faite par H. Cocheris, dans sa nouvelle édition de Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. I, p. 458-459.

[2] Ce sont les n°s 5, 7 et 26 du classement fait par Ad. de Longpérier.

[3] F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France*, t. I, p. 709-714.

[4] Ad. de Longpérier, *Journal des Savants*, 1874, p. 638 et suiv.; *Œuvres complètes*, édit. Schlumberger, t. VI, p. 103-131.

voir d'intervenir pour rectifier quelques dates, ou plutôt pour rétablir la concordance entre les dates d'ère juive et les dates chrétiennes, insuffisamment établies jusqu'ici.

Si beaucoup d'inscriptions sont données exactement quant à la date, telles que les n°s 3 à 23 de la série constituée par M. de Longpérier, d'autres le sont moins. Ainsi, dans la stèle 2, il y a la lettre finale ץ; il est douteux que cette lettre ait ici la valeur du nombre 900 (comme cela arrive parfois dans des traités d'arithmétique), qu'en d'autres termes ce soit l'an 4900 de l'ère juive (= 1140 de J.-C.). C'est, à notre avis, le nombre 90, précédé du nombre 900, ou תתק, qui a disparu après avoir constitué la fin de la quatrième ligne, soit 990 = 1230. Et la preuve qu'il doit en être ainsi, c'est qu'au n° 5, dans la date 4996 (= 1236) le chiffre 900 n'est pas exprimé par un ץ, mais par תתק, et de même au n° 6 ce chiffre 900 est exprimé par תתק, suivi, il est vrai, d'une cassure, qui nous prive du complément d'année; mais cette dernière ne doit pas différer beaucoup de toutes celles qui l'environnent.

De même, par conséquent, la stèle n° 3, portant le nombre מא, 41, n'est pas de l'an 4941, mais de 5041 = 1281, et, selon l'ordre chronologique, il faut la placer plus loin.

La fixation d'année pour le n° 19, 5046 = 1286, est possible, sans être certaine.

Au n° 24, il y a une erreur formelle, qui a dû se produire par un lapsus dans la lecture de M. de Longpérier. Le dernier chiffre de la date après les cinq mille est écrit en toutes lettres : שתים «deux» (non soixante), soit 5002 = 1241 (non 1299); ce savant a dû se laisser égarer par l'homonyme arabe ستين «60». Par suite, le quantième mensuel est également à corriger; car la date hebdomadaire «dimanche de la section *wayescheb*» correspond alors au 19 Kislew 5002 = 24 novembre 1241.

Le n° 26 est fort douteux : à la suite du nombre 5000, dont on ne voit plus que la trace finale ים (pour ה׳ אלפים), M. de Longpérier a lu ו׳ קה «et 105», soit 5105 = 1345. Maintes objections s'élèvent contre cette lecture : d'abord, l'histoire nous apprend qu'il n'y avait plus de Juifs dans Paris à ce moment[1]. Ensuite, à supposer

[1] Voir Isidore Lœb, *Les expulsions des Juifs en France au XIVe siècle.* Extrait de la *Jubelschrift* de Graetz, p. 13. Cet historien remarque, à ce propos, que dans les *Actes normands de Philippe de Valois*, publiés par M. Léopold Delisle (Rouen, 1871), il n'y a pas un mot sur les Juifs.

qu'il ait existé une exception, pourquoi la tombe de cet isolé, après un espace de plus de cinquante ans, se serait-elle trouvée juste à cet emplacement? En outre, d'une comparaison faite entre cette série d'inscriptions, depuis le n° 8 d'une part, et d'autres de ce cimetière, n°s 1 à 8 d'autre part, ainsi qu'avec celles d'autres localités, il résulte la règle qu'à partir de l'an cinq mille, on a écrit ce nombre en toutes lettres pendant près d'un siècle, en raison de sa nouveauté; mais à partir du nombre 100 (c'est-à-dire l'an 5100), on a toujours écrit לפרט «du [petit] comput», ou les mille sous-entendus. Enfin, le nombre mis en question peut bien être lu וכה «et 25», ou ולה «et 35», soit 5025 ou 5035 (= 1265 ou 1275).

De même au n° 37, le nombre אלף ש׳ est à traduire, selon nous, «...(cinq) mille, an...», non, comme l'a voulu A. de Longpérier, «sixième mille»; il nous semble que l'initiale ש׳ est l'abrégé de שנת «année», tandis que notre archéologue a compris שישי «sixième». Là encore, on serait en présence d'une manière insolite d'exprimer les mille, que l'on compte sans cesse dans cette série par milliers écoulés, soit cinq mille, non par milliers en cours.

C'est en conséquence de ces réserves et, d'une façon générale, que nous avons cru exagéré de remonter plus haut qu'au règne de Philippe Auguste et de dépasser celui de Philippe le Bel.

Attachons aussi de l'importance aux prénoms mentionnés sur ces stèles, en particulier à ceux des femmes, qui constituent également une date dans l'histoire, au moins sous le rapport philologique. — N° 5 : יואיאה[1] *Yoah*, ou *Ioaïa*(?), *Joie*. D'après le «Livre de la taille de Paris» pour l'an 1292, publié en 1837 sur un manuscrit des Archives nationales, on a pu reconstituer une longue série de noms propres remontant à cette époque. Or, parmi ces noms, à côté des noms de femmes tels que Bele-assez, Bone, Belette, on trouve deux fois le mot de *Joie :* 1° Joie la fermière, veuve; 2° Joie, femme Vivant Caro. Ce nom, transcrit יואיאה, ainsi que sur une autre inscription hébraïque au musée de Mâcon, paraît être en quelque sorte le féminin de *Joiant* et *Ioant*, donné par M. Fr. Godefroy[2] comme un synonyme de *Joconde*.

N°s 10 et 17 : פלוריאה, *Floria* selon l'orthographe de Mathieu Paris

[1] Ce nom, sur la pierre, est écrit en petits caractères, peut-être avec une intention.

[2] *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, s. v.

(p. 521, an 1250), rappelé par Zunz dans ses *Namen der Juden*[1]; ce nom est apparenté à celui de *Flora* que cite Tovey (*Anglia judaica*, p. 129). Dans des feuillets détachés d'un ancien manuscrit[2], M. L. Delisle a trouvé un grand nombre de réclamations à l'adresse du trésor royal de saint Louis, émanant d'emprunteurs demandant la restitution d'intérêts payés à des Juifs de Saint-Quentin vers 1248. Or, parmi les cinquante Juifs mis en cause, on trouve notre prénom féminin Floria à côté de ceux de Juete et de Précieuse.

N° 13 : פרצוייזא (?) *Françoise.* «Elle était peut-être, dit Longpérier, née à Paris d'un père étranger, qui avait voulu lui imposer un nom rappelant une nationalité nouvelle dans sa famille.» Cette hypothèse est plausible; mais nous nous étonnons qu'A. de Longpérier ait éprouvé de la difficulté à admettre une telle imitation d'un usage parisien. Du moment que, dès 1239, dans les *Itinera, dona et hernesia*, sous saint Louis[3], on trouve un *François*, le même prénom au féminin a pu exister et être donné à une fille plus tard, puisqu'elle est morte jeune en 1261. — Quant à l'orthographe *Françoisa* avec un ז et deux י, elle peut servir à nous renseigner sur la prononciation du mot qu'elle imite dans sa transcription. Mais qui nous dit que ce n'est pas le mot *Précieuse?* Cette hypothèse nous est suggérée par deux raisons : d'abord parce que la transcription hébraïque répond ainsi bien mieux au susdit prénom qu'au mot Françoise[4]; ensuite, le nom de Précieuse se trouve justement au manuscrit de Saint-Quentin précité (après ceux de Floria et Juete), ainsi que dans la Casuistique de Salomon b. Simon Duran[5].

N° 16 : ...איז, mot incomplet. M. de Longpérier propose de lire «Isabelle». Ceci ferait supposer que le mot hébreu complet aurait été איזבל = *Iezabel*, nom de la princesse phénicienne, d'odieuse mémoire (I Rois, XVI), qu'aucun père juif n'aurait donné à sa fille. Hésitant à adopter cette équivalence peu plaisante, nous penserons plutôt au nom Estelle, que l'on retrouve en 1409, aux

(1) *Gesammelte Schriften*, t. II, p. 45.

(2) Communication faite à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, le 6 septembre 1889 : *Comptes rendus*, p. 323.

(3) *Recueil des historiens de France*, t. XXII, p. 592 *a*.

(4) Pour lire *Françoise*, il faut supposer au mot hébreu l'omission d'un ב.

(5) N°s 402, 511, 608; Zunz, II, p. 47.

termes d'un manuscrit du Vatican n° 184, ou dans les Consultations de R. Nissim, n° 33 (selon Zunz, *ibid.*).

N°s 28 et 29 (cette dernière est, par aventure, depuis 1866 à Saint-Germain) : *Belnia*, fille de R. Senior. On retrouvera ce nom ci-après, sous la rubrique Limay.

N° 37 : . . . נאי, autre nom incomplet. A quel mot se réfère cette première syllabe *Na* ou *Nai?* En Languedoc, on le sait, de même que la syllabe *en* placée devant des noms masculins équivaut à *Don*, de même *na* en tête des noms féminins signifie *Donna*. Peut-on songer ici à נאסתר = « Donna Esther », indiqué par Zunz (*ibid.*)? Ou faut-il penser au nom de *Nana*, ici Néna, que l'on trouve être celui d'une Juive en 1301, dans Mahul, *Cartulaires et Archives des communes de l'ancien diocèse de Carcassonne*, § La Grasse, t. II, p. 301, d'après un manuscrit de Baluze, f° 117 : « Lettres d'Auger abbé de La Grasse, par lesquelles il quitte et décharge Bonfilius juif de La Grasse, Fine sa femme et *Nina* sa fille, de tous les crimes et délits que ledit Bonfilius avait commis », III° des ides d'avril 1301?

On se laisserait bien tenter de lire נאוה, équivalent hébreu de *Bele*, Belle, prénom féminin bien fréquent à ce moment, si l'hypothèse ne pêchait par la base : il est presque de règle de convertir un nom propre hébreu en son équivalent latin, ou français, comme on l'a vu plus haut pour יושתו = צדיק; mais on n'a guère d'exemple inverse, celui d'une mutation d'un nom français en un mot hébreu. On voit, au contraire, les noms français de femmes maintenus sur les épitaphes, tandis que les équivalences entre les noms sacrés et les noms profanes semblent réservées aux hommes.

LIMAY.

Le Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye, possède une pierre tombale juive, trouvée sur le territoire de la commune de Limay, non loin de Meulan, il y a une trentaine d'années, dans un terrain de remblais au bord de la Seine. Cette pierre a la forme d'un trapèze de 0 m. 50 à 0 m. 60 en hauteur sur 0 m. 43 de large; elle est brisée à gauche.

Lorsqu'on l'a trouvée couverte de terre, une ligne au milieu était seule visible d'abord, et le premier archéologue qui l'a vue s'est cru en présence d'une inscription celtique! C'est ce qui l'a fait

admettre au musée gallo-romain. Elle se compose des trois lignes suivantes :

זאת מצ[בת]

בלניאה ג

שלמ

Ceci est la stèle
de Belnia (?)
Salom.

Dans la première ligne, il est aisé de reconstituer les deux dernières lettres à gauche, placées ici entre crochets; malheureusement, la fin de la deuxième ligne manque, et la troisième ligne comprend un seul mot, sans lacune. Si la dernière lettre de la deuxième ligne est un ב mal fait, initiale de בת «fille», on admettrait volontiers que la troisième ligne donne le nom Salomon, moins un ה; sinon, c'est le mot שלום «paix», singulièrement orthographié, sans ו ni finale.

Tout l'intérêt de cette petite inscription réside dans le nom propre qu'elle contient. C'est un complément minime à l'onomastique des Juifs en France. Elle n'est pas datée, mais comme une pierre semblable a été trouvée dans le même territoire avec la date 1243, on peut attribuer celle de Saint-Germain à peu près à la même époque.

En effet, dans cette commune de Limay, on voit maintenant, encastrée dans le mur de l'église, au-dessus des fonts baptismaux, une grande stèle carrée, dont on connaît désormais la date exacte : 17 mars 1243, non 1101, comme des historiens de l'arrondissement de Mantes l'avaient supposé par erreur, ni 5101 = 1341, comme Guilhermy l'a dit à tort[1].

Parlant de cette pierre qui a 1 m. 75 de haut, Ad. de Longpérier dit que «ses dimensions sont extraordinaires». Qu'aurait-il dit à la vue des pierres de Mantes, dont le n° 1 (comme on verra de suite) a près de 2 mètres. Il avait déploré la dégradation de la même pierre de Limay, «en sorte, disait-il, que la surface exfoliée ne laisse plus apercevoir, en divers endroits, que des traces de

[1] *Inscriptions de la France*, t. I, p. 714. Aux quarante-huit pierres de Paris, Ad. de Longpérier (*Journal des Savants*, 1874, p. 672), ajoute les deux pierres de Limay. Etait-ce pour avoir un chiffre rond de 50? On ne sait.

caractères». Rassurons les amateurs de ces monuments : la pierre a été restaurée en 1886; à peine quelques lettres manquent à la deuxième ligne du texte, heureusement publié en entier par cet archéologue. De même, le vœu qu'il a formulé à ce propos, de voir publier un tableau des sections hebdomadaires du Pentateuque en concordance avec les quantièmes mensuels, a été réalisé par Isidore Lœb la même année (1886), dans ses *Tables du Calendrier juif :* ce qui a permis de déterminer les dates des stèles en question, comme de bien d'autres.

MANTES[1].

En fouillant le sol pour poser les fondations d'une maison à Mantes, M. Grave, pharmacien de cette ville, a découvert trois très grandes dalles, couvertes d'inscriptions hébraïques ainsi conçues :

I.

זאת מצבת ק	בורת יואט[א]
בת הכר׳ חיי	ם אשת החר׳
חיים שנ׳ ל׳	ע׳ יו׳ ג׳ פ׳ ויקהל

Ceci est la stèle du tombeau de Iuet[e], fille de maître Ḥayyim, femme de maître Ḥayyim, qui est allée au Paradis, le mardi de la section *Wayaqhel*.....

La pierre, cassée au milieu, rupture figurée ici par le trait vertical, a une largeur totale de 1 m. 98, et la hauteur des trois lignes du texte est de 0 m. 68 à 0 m. 70, sur une épaisseur de 0 m. 12 à 0 m. 14; les lettres ont une hauteur de 0 m. 12 environ. Malheureusement, quoique la pierre ne paraisse pas défectueuse, il manque l'année à la suite du quantième, qui devait se trouver dans une quatrième ligne; on peut seulement, par comparaison avec les documents similaires, l'attribuer au XIIIe siècle.

II.

זאת מצבת	ר׳ עובדיה בן
הכר׳ אליהו	שנפטר לגן
עדן יו׳ ב׳ פר׳ וי	חי שנת ט׳
לפר	ט

Ceci est la stèle de maître ʿObadia, fils de maître Élie, qui est allé au Paradis, le lundi de la section *Wayhi*, l'an IX du Comput (sous-entendu : petit = 5009).

[1] Communication faite à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, le 14 octobre 1887.

La lecture hebdomadaire sabbatique *wayhi* 5009 correspond au 16 Tébet, soit le lundi 11 Tébet = 28 décembre 1248.

Cette pierre, également fendue au milieu, est un peu plus fine que la première; elle n'a que 1 m. 75 en largeur totale; la hauteur de l'ensemble est de 0 m. 75, et les lettres n'ont que 0 m. 8 de haut. La gravure est très soignée.

III.

זאת מצבת	הכר׳ יחיאל
מנחם הלו[י]	שנפטר לנ[ן]
עדן יו׳ ד׳ שמ	ות שנת נג
לפ	רט

Ceci est la stèle de maître Iehiel Menahem Halévi, qui est allé au Paradis, le mercredi de la section de *Schemoth*, l'an LIII du Comput.

Le sabbat de *Schemoth* 5053 correspond au 23 Tébet, soit, pour la date indiquée ici, 20 Tébet = 31 décembre 1292.

La dernière lettre de la deuxième ligne est cassée : c'est la finale ן, aisée à reconstituer par l'inscription n° 2; tandis qu'au n° 1 la même formule est encore plus abrégée. La pierre, fendue au milieu, comme les précédentes, a une largeur de 1 m. 50 sur 0 m. 75 de haut.

Si la première pierre a le défaut d'être imparfaitement datée, elle offre par contre un nom quasi-nouveau [1] dans l'onomastique juive et dans l'histoire littéraire de la France au moyen âge : celui de la défunte inscrit à la fin de la ligne 1, יואט[א].

Évidemment il faut lire *Iuete*, bien que ce nom ne se trouve ni dans le *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, par Lacurne de Sainte-Palaye, ni dans l'œuvre analogue de Fréd. Godefroy. La dernière lettre de notre mot, sans doute un א, a disparu par la cassure de la pierre. Dans le « Livre de la taille de Paris » pour 1292, on trouve « Joie, femme Vivant Caro ». Cette dernière, semble-t-il, porte le nom de la défunte qui figure sur la stèle n° 1, si l'on observe que le nom hébreu *Ḥayim* a pour équivalent français le nom *Vivant*, et si l'on consent à supposer que le mot *Joie* a dû avoir pour diminutif le mot *Iuete*, comme *Belete* est le diminutif de *Bele*, du même Livre de la taille. D'autre part,

[1] On ne le trouve que sur une pierre de Dijon (ci-dessus), n° 10.

comme la femme Vivant a payé encore l'impôt à Paris en 1296, c'est vers la fin du XIIIe siècle qu'elle a dû émigrer de Paris à Mantes, où elle est décédée.

Toutefois, feu Arsène Darmesteter, à qui nous avions soumis notre lecture, n'a pas partagé notre avis en ce qui concerne le mot יואט. Au lieu de la dernière lettre de ce mot que nous lisons ט, il avait proposé les deux lettres ון; ce qui donnerait le mot יואון(א), ayant un sens fort plausible, celui de «Joyeuse».

Plus tard, reproduisant d'après une communication de M. L. Delisle[1], la liste de cinquante Juifs habitants de Saint-Quentin, mis en cause par les enquêteurs de saint Louis, vers 1248, Isidore Lœb a retrouvé le nom *Iuete*, et il dit à ce propos : «Voilà donc fixées l'orthographe et la prononciation de ce nom de femme[2].» C'est d'autant plus vrai que le nom *Iuiete* «la fille Merot Courrat», figure au Rôle des Juifs de Paris en 1292 pour 16 sols d'impôt, et on la retrouve au rôle analogue en 1296 en ces termes : «Héronin, mari Iuiete la fille au prestre», pour 12 sols. Désormais la question est résolue.

SENNEVILLE.

Dans ce hameau, dépendant de la commune de Guerville, non loin de Mantes, au fond d'une cavité étroite, où mue par un ruisseau tourne la grande roue motrice d'un moulin, il y a deux dalles en pierre, portant chacune trois lignes d'inscriptions déclarées jusqu'à présent indéchiffrables. Les pierres sont là depuis de longues années, car on ne sait quand le moulin a été construit. La difficulté de lecture résidait plus dans la situation peu accessible de ces textes que dans leur contenu.

Heureusement M. Reyboubet, instituteur à Guerville, ne s'est pas laissé détourner par ces obstacles matériels, dans son désir d'ajouter un document inédit au travail historique qu'il prépare pour sa commune. Après être descendu sous la roue, dans un espace d'à peine 0 m. 50 ou 0 m. 60 de largeur, rampant, à genoux, il a d'abord procédé à un nettoyage en règle, les mains dans l'eau et sous les gouttes d'eau qui, des palettes de la roue du

[1] Académie des inscriptions et belles-lettres, *Comptes rendus* de septembre 1889, p. 323.

[2] *Revue des études juives*, 1890, t. XX, p. 26, note 1.

moulin, arrêtée à ce moment, lui tombaient dans le cou. Pour ma part, je n'ai eu qu'à le suivre dans cette voie : comme lui j'ai pris la lanterne; ensemble nous avons dessiné les lettres, surtout la date qui est importante pour l'histoire juive, et la lecture n'a été difficile que pour certains noms propres, aux caractères un peu frustes, ou moins profondément creusés que le reste.

Les deux pierres se touchent en sens inverse : la plus longue des deux, ayant 1 m. 80, est orientée du Sud au Nord et se lit d'Ouest en Est. L'autre, un peu plus courte, n'ayant que 1 m. 70, est orientée du Nord au Sud et se lit d'Est en Ouest; brisée tant au commencement qu'à la fin, elle est plus défectueuse que sa voisine et écourtée d'une lettre ou deux à droite.

I. זאת מצבת הרב ר׳ יצחק
בן הר׳ אברהם שנפטר
ב[יו׳ ו׳ פר׳ יתרו שנ׳ צט לפרט

Voici la stèle du maître R. Isaac
fils de maître Abraham, décédé
le 6e j. section *Yithro* l'an 99 du Comput.

Comme la lecture de la section biblique *Yithro* 99 correspond au samedi 20 Schebat, la veille équivaut au 19 Schebat = 29 janvier 1339. Une seule lettre, la première de la troisième ligne, aisée à reconstituer par le contexte, a été cassée. M. de Longpérier, pour plusieurs des pierres qu'il a décrites, a cru devoir mettre, ou sous-entendre, devant les dizaines et les unités, le nombre 4,900 au lieu de 5,000; cela donnerait pour notre pierre l'an 1239.

II. [זאת מצבת] הנדיב
[רב] מנחם בן הכר׳
ר[בי פרץ שנפטר לגן עדן

[Voici la stèle] du généreux [1]
(maître) Menaḥem fils de l'honoré maître
R. Perez qui est allé au Paradis. . .

Après ce mot devait se trouver la date, désormais perdue, par

[1] Peut-être «donateur», ou fondateur d'une œuvre charitable.

suite de ce que la pierre a été coupée en biais. Cette disposition de la pierre, lorsque les ouvriers l'ont scellée, a fait disparaître aussi la partie supérieure des premiers mots présents; mais les traces du bas suffisent pour compléter le texte.

Le nom propre פרץ est l'équivalent de *Florent*, nom très répandu au moyen âge. On trouve un «Pérez et sa fame» dans le Rôle des Juifs de Paris en 1292, ayant demeuré rue Atacherie (de la Tacherie), ainsi que le tossafiste (commentateur du Talmud) Perez de Corbeil [1], mort avant l'an 1300, etc.

Dans ces deux inscriptions, la hauteur des lettres est de 0 m. 12 de hauteur, et elles sont gravées profondément. Du reste, sous tous les rapports, tant de la forme que du style, elles sont bien semblables à celles des pierres tombales juives précitées. Grâce aux deux stèles de Limay, aux trois de Mantes et aux deux de Senneville, on a des textes formels relatifs à la présence des Juifs dans ce canton au XIIIe siècle, corroborée par la mention d'une *Scola* des Juifs et d'une rue de la Juiverie sur un vieux plan de Mantes, publié par M. Grave dans sa *Chronique de Mantes* (1883, p. 221 et 262, 263).

ORLÉANS.

Une épitaphe hébraïque ayant été trouvée il y a neuf ou dix ans à Orléans, la photographie en a été faite et envoyée à Renan. D'après cette copie, M. Neubauer l'a publiée [2]. Voici les termes : «(Ci-gît) Baruch, fils de notre maître Juda דמיוש, décédé le lundi de la section *Mischpatim*, l'an 5053.»

L'éditeur de ce texte, pour identifier la date juive avec la date chrétienne, dit assez vaguement : «Mai 1293.» Or le quantième donné par l'inscription correspond au 24 Schebat de ladite année, = 2 février 1293, nouveau style. Quant au nom de la ville dont ledit R. Juda était originaire, ce n'était ni Sept-Mois, ni Saint-Moïse, comme M. Neubauer l'avait supposé par erreur, mais probablement la ville de Meaux [3], dont le nom en vieux français est parfois *Miaus*, orthographe correspondant littéralement au mot hébreu en question ici.

[1] *Histoire littéraire de la France*, t. XXVII, p. 449-452.
[2] *Revue des études juives*, t. XVI, 1888, p. 279-282.
[3] *Ibid.*, t. XVII, p. 318.

IV

Il nous tarde d'arriver à la publication des graffites qui, n'étant pas profondément gravés, effleurant à peine la surface des murs, sont plus exposés à se perdre que les inscriptions.

ISSOUDUN.

Dans la Tour-Blanche d'Issoudun, qui est le principal monument historique de la ville, on trouve au premier étage, entre autres inscriptions ou graffites, une dizaine de textes hébreux[1], savoir : quatre dans l'embrasure de fenêtre ou meurtrière du Sud, autant à l'Ouest et deux au Nord. Des Juifs furent emprisonnés dans cette tour, nous ne savons sous quel prétexte. Nous ignorons également quel fut leur sort ultérieur, mais il est à présumer que l'ordre d'incarcération eut pour but essentiel de mieux les rançonner. Comme le dit fort bien un auteur local, Armand Pérémé, dans ses *Recherches historiques et archéologiques sur la ville d'Issoudun* (p. 127) : «En spéculateur habile, Philippe le Bel tint les Juifs dans les cachots, afin de leur faire rendre par les tortures et par la terreur tout ce qu'ils pouvaient produire.» Sur les murs épais de la tour les malheureux ont gravé, soit leurs noms, soit des invocations à Dieu, ou formules de prières.

1. — Le premier et le plus grand de ces graffites, à gauche de la fenêtre du Sud, très bien intaillé et complet, est daté et signé. Il se compose de huit distiques, rimant quatre par quatre, ainsi conçus :

שני אחים הם תפוסים יצחק וחיים ולעולם יהיו חיים
והשם יהיה להם לעזרה ויוציאם מאפלה לאורה ומשעבוד לגאולה
אמן אמן סלה

Deux frères sont prisonniers, Isaac et Ḥayim ; puissent-ils vivre toujours ! Que l'Éternel leur soit en aide ; qu'il les tire des ténèbres à la clarté, et de la servitude à la liberté. Amen, amen, Sela !

[1] F. de Saulcy, qui ne manquait ni d'habileté à déchiffrer les inscriptions, ni de hardiesse, avait reculé devant la difficulté de lire ces menus textes et de les traduire : *Bulletin de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. I, p. 434 ; t. III, p. 688.

Plus bas, à gauche, se trouve la date :

והם באו יו׳ ג׳ פר׳ ויחי ס׳ד׳ ל . . . חיים

Ils sont venus là le 3e jour (mardi) de la section hebdomadaire *Wayḥi*, l'an 64 du [petit comput]. Ḥayim.

Ce dernier nom appartient à celui des deux frères qui a gravé l'inscription, et il est répété avec insistance, car il signifie aussi «vie». Du mot לפרט on ne voit que la première lettre ל; entre celle-ci et le mot suivant, le dernier, il y a une inflexion de la pierre, ou creux, qui a gêné l'écrivain. — La date répond au 7 du mois de Tébet, = 17 décembre 1303. Elle est donc antérieure de peu à l'expulsion générale du 22 juillet 1306.

Ce document n'est pas inconnu [1]; mais il avait été incomplètement lu, et la date mal comprise. Déjà au mois de juillet 1834, S. Cahen, traducteur de la Bible, avait reçu communication de ce premier texte hébreu, ainsi que de quelques fragments des suivants, par Pérémé, à qui il envoya la traduction, publiée plus tard dans le *Journal de l'Indre*. Dans ce travail, deux réserves sont à faire : d'abord, le chiffre 64 de la date juive est exprimé par 1304 au lieu de 17 décembre 1303; ensuite, S. Cahen a traduit «qu'ils vivent *dans l'Eternité*» l'expression לעולם יהיו חיים, littéralement : *dans le monde*, laquelle ne dit pas au juste s'il s'agit du monde présent, ici-bas, ou du monde futur; or il est probable que les malheureux prisonniers demandèrent à Dieu d'avoir la vie sauve, et qu'il s'agit pour eux de la vie terrestre.

Plus tard, ces lignes furent soumises à un autre hébraïsant, qui modifia légèrement la première traduction, et cette version remaniée fut utilisée par Louis Raynal dans son *Histoire du Berry* (t. II, p. 263), qui, par une singulière méprise, attribua la traduction à Quatremère *de Quincy*, secrétaire de l'Académie des beaux-arts, qu'il confondit avec son homonyme Quatremère (tout court), également membre de l'Institut, professeur d'hébreu au Collège de France.

Au-dessous de ce premier graffite, un peu à droite, le scribe a recommencé, peut-être par désœuvrement, les mots «deux frères sont prisonniers».

[1] F. de Saulcy, *Bulletin de la langue, etc.*, t. IV, p. 940.

2. — Sur ce même mur, en avançant au Sud, se trouvent deux inscriptions superposées, mutilées par l'image d'un cavalier monté, la lance en arrêt, « brochant sur le tout » comme on dit en langue héraldique. Ce dessin représente sans doute un chevalier combattant, et comme les chevaliers de Rhodes ont pour emblème « un chevalier combattant un dragon », on en a inféré que la gravure émanait d'un Templier enfermé là, membre de l'Ordre qui fut alors ruiné.

D'une part, on voit des mots en caractères carrés, où l'on ne peut plus distinguer que cet assemblage informe : אנחנו חלנום. Il faut signaler la barre horizontale au-dessous de l'avant-dernière lettre de chaque mot, pour éviter des hypothèses inutiles. Le premier mot signifie peut-être, mal vocalisé, « je suis condamné »; nous ne nous chargeons pas d'expliquer le reste. D'autre part, on lit en caractères rabbiniques une fin de prière, אמן סלה, à la suite des mots סגורים מיו׳ « enfermés depuis le jour... », traces d'une date disparue [1].

3. — En avançant toujours dans le même sens Sud, on voit sur une autre surface de la pierre les mots : אברהם בר נתנאל « Abraham, fils de Nataniel ». Immédiatement au-dessous, on lit : תפוסי הבר תר « les prisonniers de la fosse, ou tour », puis une lacune. Ensuite, un graffite en partie effacé, où l'on peut encore distinguer ces mots : ירושל׳... אנחנו... קום... ישרו... יוציאנו מאפלה לאורה ומשעבוד לגאולה אמן אמן סלה. C'est à peu près tout ce qui reste à droite des mots français « Vivons en paix en l'honneur de Christ. Antoine Boulangier, 1557 », comme le montre la planche ci-jointe.

Tout au bas, à droite, les mots שמואל חי « Samuel Ḥay [2] », et au-dessous encore le même nom שמואל « Samuel », suivi de la formule ז׳צ׳ל (défunt). Le dessin de cette partie du mur permettra peut-être de lire mieux, un jour, le contenu.

4. — Enfin, au bout de ce côté du mur est un seul nom יצחק « Isaac ». Ne serait-ce pas le premier des deux frères dont il

[1] Les numéros 2 à 6 ont été l'objet d'une note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 11 avril 1890.

[2] Au lieu d'être un nom propre, ce mot peut signifier « vivant », par opposition à l'autre Samuel désigné comme défunt.

a été question au n° 1, qui a voulu transmettre ainsi son nom à la postérité?

5. — De là, à droite de cette fenêtre ou meurtrière, on passe à celle de l'Ouest. On voit là de nouveau, à gauche, deux inscriptions superposées, comme dans un palimpseste, l'une en caractères rabbiniques, l'autre en caractères carrés. La première est un

simple graffite à peine tracé à la pointe. Elle nous paraît former la couche inférieure, et être par conséquent antérieure en date à

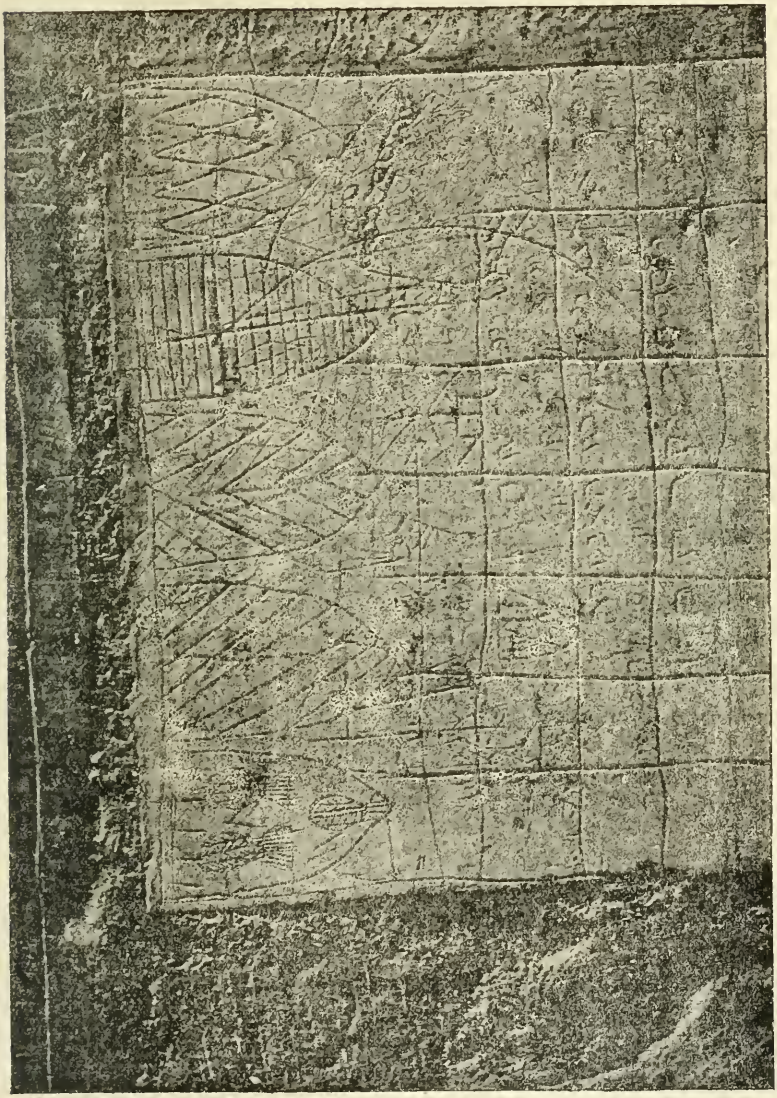

la couche de lettres carrées qui lui est superposée. Les mots de ce

graffite qui restent à peu près lisibles, au moins à la loupe, sont :

...דברך בשלוה... ברזל... בת מנחם (כה)ן... וקבלו אוהו [בית
הסהר] אוהו ונערה ארוסה... ישראל בעולם תורה אמן סלה

Ce qu'il y a de plus clair dans ces lignes, c'est le nom propre : « La fille de Menaḥem (Cohen), une jeune fiancée. »

Tout en haut de ces lignes se trouvent cinq blasons dont nous ne savons pas déterminer l'âge, ni dire s'ils servent d'en-tête à l'inscription en lettres rabbiniques ou à l'inscription en caractères carrés. Cependant leur importance ne fait pas de doute; car, très probablement, les prisonniers relevaient des seigneurs ainsi désignés, et ils durent se réclamer d'eux. Les nombreuses figures qui illustrent l'*Histoire du Berry*, par Louis Raynal, permettent de reconnaître les possesseurs des armoiries en question, du moins ceux de trois sur les cinq blasons. C'étaient, en commençant par la gauche : 1° Roger de Brosse, sire de Boussac; 2° un écu *bandé* ou *burelé*, blason trop commun pour être ainsi reconnu; 3° un écu *chevronné* (même observation); 4° les armes des abbés de Déols; 5° André de Chauvigny, seigneur de Châteauroux. L'examen de la planche publiée ci-contre mettra peut-être un héraldiste sur la bonne voie.

6. — L'inscription suivante en caractères carrés, quoique un peu défectueuse dans la première ligne, est lisible et intelligible. La voici :

...סגר׳ ארבע[ים יו]ם [ה׳ ישמר]
(suit un petit écusson) אנחנו מכל צרות
ויברך אותנו מכל ברכות האמורת [1]
יוסף בר יקר הכהן

Nous sommes ici enfermés depuis 4 (ou 40) jours. Puisse
l'Éternel nous préserver de tous maux, ♡
et nous gratifier de toutes les bénédictions énoncées.
Joseph ben Yaqar ha-Cohen.

[1] A noter, au dernier mot de la troisième ligne, l'absence du ו (*mater lectionis*) au pluriel féminin.

Le dernier nom, sauf l'adjonction nouvelle de la qualification de race sacerdotale, «Hacohen», n'est pas inconnu. La famille Yaqar est une des plus vieilles de la France israélite, puisque déjà au XIe siècle Jacob ben Yaqar était le maître de Raschi[1]. Puis un Yaqar de Chinon a vécu au XIIIe siècle[2], sans compter que notre prisonnier se retrouve peut-être plus tard hors de la frontière française.

7. — En face des deux dernières inscriptions qui occupent malheureusement le même champ, à droite de la même embrasure de fenêtre à l'Ouest, on lit :

יוסף בר ברוך ז׳צ׳ל

Joseph fils de Baruch d'heureuse mémoire.

8. — Plus à droite, on lit d'abord le nom יוסף «Joseph» seul, flanqué à sa gauche de trois des armoiries décrites au n° 5. N'est-ce pas un indice que le prisonnier se place sous l'égide de *son* ou de *ses* maîtres, et s'agit-il du Joseph dont le nom complet figure au numéro précédent? C'est possible.

On lit ensuite ces deux noms : עזריה בר יעקב «ʿAzariah fils de Jacob», et יעקב בר עזריה «Jacob fils d'Azariah». En raison de l'usage traditionnel qu'un père donne à son fils le nom de son propre père, on est autorisé à dire que nous avons là le père et le fils.

9 et **10.** — Finalement, au côté Nord, sur la face intérieure du mur, on lit d'abord : חיים בר יוסף «Ḥayim fils de Joseph», puis, plus haut : יוסף בר יעקב «Joseph fils de Jacob».

Au-dessous on voit confusément deux lignes de noms propres, en graffites à peu près effacés.

Parmi tous ces textes plus ou moins écourtés, écrits non loin de la rivière l'Arnon, qui coule près de la ville comme un souvenir biblique, le premier graffite est seul resté nettement daté. Les autres révèlent la présence de nombreux Juifs en cette partie

(1) Azulaï, *Schem ha-Gdolim*, n° 228.
(2) *Histoire littéraire de la France*, t. XXVII, p. 446.

du centre de la France, sans doute encore après l'expulsion de 1306 et au delà [1].

Il était grand temps de recueillir ces curieux vestiges du passé pour les publier; car, malheureusement, la Tour-Blanche (ainsi nommée d'après Blanche de Castille, mère de saint Louis) a été trop longtemps accessible à tout venant, et les visiteurs n'ont pas toujours eu pour les inscriptions le respect que celles-ci méritent d'inspirer.

MONTREUIL-BONNIN.

A peu près dans les conditions qui viennent d'être décrites, gémissait un siècle auparavant un autre Juif au donjon de Montreuil-Bonnin (Vienne). Parlant de ce château, dont « la grosse tour s'étale fièrement », Félix du Puis-Vaillant dit [2] : « Pourquoi faut-il, aux nobles souvenirs que réveille un tel monument, voir se mêler aussi des souvenirs d'oppression et de douleur! — A 10 kilomètres Sud de Vouillé sont les restes de ce château attribué à Richard Cœur-de-Lion, qui avait établi un atelier monétaire dans ce manoir. Il y a peu de temps, une inscription hébraïque a été remarquée dans l'embrasure de l'étroite et unique fenêtre du premier étage. » Elle a été lue et expliquée par Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, et plus tard il en a été pris un estampage par M. de Longuemar. Cet estampage peut servir à reconstituer le texte suivant :

אני שמואל מבצלו
היתי תפוס בכאן בירח ואדר י"ז (?)
בשנת ד' אלפים תתקצה

Moi Samuel, de Besalu [3],
j'ai été prisonnier ici dans le mois d'Adar II, le 17,
l'an 4995 [4] (= 27 févr. 1235).

[1] Voir Chaumeau, *Histoire du Berry* (Lyon, 1566, in-fol.), p. 99; L. Raynal, *ibid.*, t. II, p. 263; pour les Juifs de ces régions en 1306 et 1309, comp. un article intitulé *Juifs et lépreux*, par H. Chrétien, dans la *Revue du Centre*, 1887, p. 217-231 et 258-264.

[2] *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXVIII, p. 219; t. XXIV, p. 238; *Bulletin*, 1863, 3e trim., pl. II.

[3] On connaît des Juifs de Besalu en Espagne (*Revue des études juives*, 1882, t. V, p. 287-288); et l'un d'eux, Juda ibn Zebarra, qui célébra Menaḥem Meiri, vivait à Montpellier à la fin du XIIIe siècle (*Gallia jud.*, p. 331). Un autre Juif a donc pu venir de là jusqu'à Montreuil-Bonnin.

[4] La dernière lettre est ה (5) non ח (8), on 4998 = 1238, comme on avait

D'où venait ce pauvre proscrit? Quel était son crime? Quel fut son destin? Il a passé, captif et malheureux, ne léguant à la postérité que son nom et le souvenir de son infortune.

Il est clair, toutefois, que cette inscription, restée six siècles ignorée, nous met en présence d'une des victimes de confiscations opérées sur les Juifs. Dans son livre *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, Ed. Boutaric a démontré tout au long que les Juifs étaient considérés comme une source de revenus[1]. En 1249, Alphonse promet à ses sujets, moyennant une somme importante, d'expulser les Juifs du Poitou et de la Saintonge; mais les Juifs ayant offert davantage sont admis à rester. Ils sont ensuite soumis à des vexations, et, après des alternatives diverses d'oppression et de liberté, on garda seulement en prison les plus riches. Le Samuel en question ici est peut-être l'un d'eux.

ANGERS.

Mentionnons aussi les graffites de la cathédrale d'Angers, d'après une note de l'abbé Joubert[2]. Dans les quatre voussures, placées au-dessus du portail, se trouvent inscrits quatorze mots hébreux. Ils ont été lus et traduits par l'abbé Delacroix : il a aisément reconnu les termes d'Isaïe, IX, 6, que l'Église applique à Jésus-Christ.

Bien entendu ce tracé n'a rien d'archéologique : il remonte au XVIe ou XVIIe siècle, et rappelle une médaille (n° 33) du Cabinet de France à la Bibliothèque nationale[3].

SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX.

Dans cette localité, au presbytère actuel de l'église, une fort vieille salle passe pour avoir servi jadis de synagogue. Au-dessus

lu d'abord à tort; car l'an 4998, ou l'an 1 du 264e cycle lunaire de 19 ans, est une année commune, sans Adar II, mais l'an 4995, ou l'an 17 du 263e cycle, est embolismique et a ce mois.

(1) Au livre III, le chap. V, p. 318-333, est consacré à ce sujet; mais l'auteur paraît ne pas connaître l'inscription relatée ici, pas plus que Saige, *ibid.*, p. 19-33

(2) *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 2e série, t. V, (1854).

(3) *Revue numismatique*, 1892, p. 255.

d'une armoire, pratiquée dans l'épaisseur du mur de cette salle, on lit une petite inscription portant ces quatre mots :

תורת י׳ תמימה הטהורה

La loi de Dieu est parfaite, elle est pure.

Une copie avait été transmise au Comité de la langue, de l'histoire et arts de la France, dès le 23 juin 1856 par M. Allmer [1], de Vienne. Il avait cru à tort, par suite d'une fausse lecture du quatrième mot (lu *ha-Mnôra*), qu'il s'agissait d'un chandelier d'office. Ces quatre mots, qui indiquent l'emplacement du rouleau de la Loi, sont pris au commencement d'un verset des Psaumes (XIX, 16). Dans bien des temples on trouve cette formule inscrite au-dessus de l'arche sainte.

Le dernier mot, à gauche, a trois lettres surmontées de points, pour nous donner la date, l'an de l'ère juive 5205 = 1445 de l'ère chrétienne. C'est ainsi qu'à Paris, au musée de Cluny, la collection Strauss contient un meuble italien du même XVe siècle, un *Aron ha-Qodesch* (arche sainte), armoire de même destination, daté d'un verset [2] : ברכי נפשי את י׳ הללויה « Bénis, ô mon âme, l'Éternel. Alleluia ». Le premier mot, seul ponctué, nous donne (5)232 = 1472 de J.-C. [3]. Par une singularité de la manière de dater, propre aux Juifs depuis le moyen âge, on exprime parfois le nombre des années par un chronogramme, c'est-à-dire par un ou plusieurs mots hébreux, en supputant la valeur numérale de chaque lettre qui doit entrer en compte et qui est alors surmontée de points.

ALGER.

Cette dernière inscription fait seule exception à la limite de la fin du XIVe siècle, qui est absolue en France. Celle-ci est dépassée, c'est-à-dire elle englobe le XVe siècle en Algérie.

Ainsi, à Alger [4], on voit le tombeau de ר׳י׳ב׳ש, Ribasch, ou

[1] *Bulletin de la langue*, etc., t. III, p. 392 ; t. IV, p. 352 ; transcription rectifiée, *ibid.*, p. 945.

[2] Ps. IV, 35.

[3] Non 1505, comme le Catalogue de cette collection l'avait indiqué par une erreur que nous avons rectifiée dans la *Gazette des beaux-arts*, 1891, p. 290, note.

[4] Is. Bloch, *Inscriptions tumulaires d'anciens cimetières d'Alger*, p. 5.

R. Isaac ben Scheschet Barfet[1], mort en (5)168 = 1408, selon une inscription funéraire en vers, composée par Aba Mari ibn Caspi ou de l'Argentière, et le tombeau de רשבץ, Rachbaç, ou R. Simon b. Cemaḥ Duran, mort en (5)202 = 1442.

Voici, en somme, l'état des progrès accomplis jusqu'à présent : F. de Guilhermy n'a relevé que sept inscriptions d'après Philoxène Luzzato. Puis, rendant compte de cette œuvre, Ad. de Longpérier a repris ce travail : il l'a agrandi sur de nouvelles bases et a publié un ensemble de cinquante monuments, tout en se limitant à Paris, ou presque (n'ajoutant que les deux pierres de Limay). Depuis lors, ce chiffre a presque triplé, selon notre bilan actuel : 1° haut Moyen Age jusqu'aux Croisades, 9 inscriptions; 2° en Bourgogne et au Midi, 59 inscriptions; 3° Île-de-France et Orléans, 56 inscriptions; 4° graffites du Berry et du Dauphiné, avec deux pierres en Algérie, 16 inscriptions. Total : 140 inscriptions.

C'est peu pour neuf siècles dans un pays tel que le nôtre; c'est assez pour l'épigraphie de vingt-trois villes.

[1] Son aïeul a signé une charte d'un roi d'Aragon le 5 janvier 1209 : J. Delaville Le Roulx, *Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, t. II, p. 100.

LES VERRES FRANCS

À EMBLÈMES CHRÉTIENS,

PAR M. PILLOY,

Membre de la Société académique de Saint-Quentin (Aisne).

Au printemps de 1896, on a fouillé dans le canton de La Fère, arrondissement de Laon (Aisne), sur les bords de l'Oise et de la Serre, aux territoires des communes de Mayot et d'Anguilcourt-le-Sart, deux anciens cimetières, situés à 1 kilomètre environ de ces villages, qui ont fourni des objets d'un très grand intérêt, notamment des fibules d'argent et de bronze doré décorées de grenats, d'une réelle valeur artistique. Je ne ferai cependant que les mentionner, car elles n'apportent à la science, malgré leur élégance de forme et la richesse de leur décoration, rien qui ne soit connu. La forme en arbalète, l'insertion sur les digitations, sur le demi-cercle supérieur et même sur la queue très allongée et terminée par une tête d'animal, de grenats taillés en table, apprenaient seulement que les femmes qui les avaient portées avaient vécu à une époque non éloignée de celle de l'occupation de la contrée par les Francs, ce que prouvait également l'armement des hommes composé de francisques, d'épées, d'angons et de boucliers.

Ce qui mérite le plus d'être signalé, c'est l'abondance exceptionnelle de la verrerie. Alors que dans les cimetières de cet âge on trouve à peine un verre sur cinquante pots de terre cuite, à Mayot, la proportion était de huit à dix verres pour la même quantité de poterie.

En grande majorité, c'étaient des coupes de forme très simple, sans pied, dont le diamètre variait de 8 à 12 centimètres et la pro-

fondeur de 4 à 6 centimètres; mais on a aussi trouvé des cornets et de ces verres de plus grande hauteur que les coupes, à panse rentrante et à base conique terminée par un bouton. Cette forme est bien typique, car on la rencontre dans tous les cimetières francs de la Gaule Belgique et même dans ceux d'outre-Rhin.

Exceptionnellement, on a recueilli une bouteille à large base, couverte d'ondulations en émail blanc. C'est une variante de celle que M. F. Moreau a trouvée à Arcy-Sainte-Restitue[1].

Quelques morts avaient emporté du numéraire que l'on recueillait aux abords de la ceinture, tout près des fermoirs de bourse. C'étaient des pièces d'or et d'argent, d'une frappe barbare, à légendes illisibles, mais où l'on reconnaissait cependant, au droit, la tête d'un empereur romain et, au revers, une victoire ailée ou Rome assise.

Ces piécettes avaient été certainement frappées par les orfèvres francs, à l'imitation des monnaies romaines et byzantines ayant cours. L'abbé Cochet en a trouvé d'analogues à Envermeu[2].

M. F. Moreau en a trouvé une trentaine, toutes en argent, à Arcy-Sainte-Restitue (Aisne); elles étaient presque toutes munies de belières rapportées postérieurement à la frappe, pour être suspendues au collier composé de 220 perles de verroteries, recueilli au cou d'une femme qui possédait, en outre, une superbe paire de fibules en bronze doré. Aux pieds se trouvaient deux vases en terre noire, sur la panse desquels on avait fait des ouvertures rondes pour y enchâsser des lentilles de verre blanc[3].

M. A. de Barthélemy, qui s'est occupé de ces monnaies[4], croit qu'elles ont été frappées longtemps après la mort d'Honorius, de Théodose et de Valentinien III, quoiqu'on ait trouvé parmi elles plusieurs exemplaires sur lesquels on voyait l'effigie de ces empereurs et leur nom. « On se trouve, dit-il, en présence de monnaies en argent qui ne semblent pas avoir été frappées par les agents officiels du gouvernement de l'empereur. »

Pour expliquer l'origine de ces pièces « deux hypothèses, ajoute-t-il, se présentent : ou ce sont des imitations de la monnaie impé-

[1] *Album Caranda*, pl. XXXVIII, n° 5.

[2] Elles sont reproduites sur la planche XVII de la *Normandie souterraine*.

[3] Voir *Album Caranda*, pl. M et N. Fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue.

[4] *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, tome IX, 4e série. Année 1878.

riale faites par un des peuples qui envahirent la Gaule et destinées à avoir cours, ou ce sont des pièces fabriquées pour servir d'ornement, peut-être de talisman».

Cinq monnaies semblables ont été découvertes à Épraves, près Dinant (province de Namur), dans deux cimetières francs. M. Cumont[1] a constaté que trois étaient des imitations de monnaies de Valentinien III (425 + 455), au revers de Rome assise sur une *sella curulis*, tenant une victoire de la main droite; derrière, vers la droite, existe une croix longue; légende, VIRTVS ROMANORVM; à l'exergue, TRPS (marque de l'atelier de Trèves). Il ajoute qu'on ne peut cependant en induire qu'elles ont été frappées dans l'atelier monétaire de cette ville.

A Herpes (Charente), M. Delamain a recueilli dans la main droite d'un homme onze monnaies d'argent d'une frappe barbare, «grossière imitation de monnaies romaines, mais ayant leur caractère propre[2]». M. Prou, se basant sur ce que l'une de ces monnaies portait une croix ornant le buste impérial, croix qui n'apparaît pour la première fois que sur les tiers de sou d'or d'Anastase (491 + 513), pense qu'elle ne peut être antérieure au VIe siècle.

D'un autre côté, en les rapprochant des monnaies d'Anthémius (467 + 472), qui présentent au revers le même type de Rome assise, tout comme celles de Herpes, il trouve que celles-ci sont beaucoup plus barbares et qu'il faut en faire descendre la fabrication au moins au milieu du VIe siècle.

Dans le cours des fouilles du cimetière antique d'Andrésy (Seine-et-Oise), révélé par les travaux de construction du chemin de fer de Mantes à Argenteuil et dont les résultats ont été publiés par M. Cosserat, on a recueilli sur un squelette inhumé dans une tombe de pierre et muni d'une épée en fer, plusieurs monnaies d'argent dont trois seulement étaient entières et une petite monnaie de bronze[3].

M. Fourdrignier restitue ainsi les légendes de la pièce la mieux conservée : D(*ominus*) N(*oster*) IVSTINANVS · MVLTVS; revers :

[1] *Monnaies franques découvertes dans le cimetière d'Épraves*. Bruxelles. Fr. Goibaerts. 1890.

[2] *Les sépultures barbares d'Herpes*, par M. P. Delamain, inséré dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*. Années 1890-1891. 6e série, tome Ier.

[3] *Cimetière mérovingien d'Andrésy* (Seine-et-Oise), notice par Lucien Cosserat. In-4°, Paris, 1891.

VICTORIA · AVGV; exergue : CONOB [1]. Mais le nom de *Justinianus* est incertain et la monnaie en question peut bien être l'imitation d'un Justin plutôt plutôt que d'un Justinien.

Je reviens aux monnaies de Mayot.

Je possède un tiers de sou d'or, deux pièces bien complètes en argent et les débris de trois autres du même métal. M. Delvincourt, de Crécy-sur-Serre, a eu aussi de Mayot un tiers de sou d'or, mais percé pour être suspendu au collier d'une femme carolingienne. Il est de l'empereur Maurice Tibère [2].

Mon tiers de sou a la plus grande analogie avec ceux que M. le vicomte G. de Ponton d'Amécourt attribue à un monnayage effectué par les Francs, sous Clovis et ses successeurs [3].

L'inscription, autant qu'on puisse en juger à cause de l'imperfection de la gravure du coin et de la mauvaise frappe, est celle-ci : droit : DAVA — VIV; revers : VICTOI · AVGVC (rétrograde); à l'exergue : ONO. Poids, 15 décigrammes.

Parmi les imitations des monnaies d'Anastase citées dans le travail de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, on en trouve (page 317) plusieurs dont les légendes sont tout aussi défectueuses que celle de la mienne.

En présence de telles incorrections, on est autorisé à penser que le tiers de sou de Mayot est de la même époque et remonte vraisemblablement au premier tiers du VIe siècle.

Je passe aux monnaies d'argent.

La première pèse 3 décigrammes. Au droit, on voit l'effigie, en

[1] Édouard Fourdrignier, *Sur quelques monnaies trouvées dans les sépultures mérovingiennes d'Andrésy. Notes archéologiques.* Paris. Delorme. 1891.

[2] C'est la seconde fois que je constate la présence d'une monnaie de Maurice Tibère, suspendue au collier d'une femme, ornée de ces grandes plaques de bronze qui ont succédé aux petites boucles à la mode au temps de l'invasion. (Voir mes *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. I, p. 8. Fouilles de Vandesson.)

[3] *Annuaire de la Société de numismatique*, 1889, pl. B et C.

profil, d'un empereur diadémé; un rang de perles dessine le haut du *paludamentum*. Légende : ONOII..... OII; revers : Rome as-

sise de face, tenant de la main droite une haste perlée terminée par une boucle tournée à gauche. Le travail est un peu moins soigné que celui des monnaies de Herpes, mais c'est évidemment le même personnage qu'on a voulu représenter des deux côtés avec les mêmes attributs. La légende ne se compose que de jambages d'I ou de N; exergue : ON.

La seconde ne pèse que 1 décigramme et son diamètre ne dépasse pas 1 centimètre. Au droit : buste diadémé d'un empereur dont les cheveux sont figurés par des traits parallèles. Légende : Ɔ.ONI....TIII. Revers : même personnage assis que dans la monnaie précédente; il tient de la main droite une haste sommée d'une

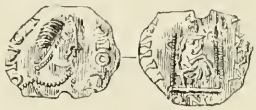

croix, et de la main gauche une autre haste terminée par une petite boucle; le tout semble former un P retourné. Légende : VIC .....TOΛV; exergue : C.O.

Peut-on admettre que ce sont des imitations de monnaies de l'empereur Honorius?

Quoi qu'il en soit, les trois pièces de Mayot ont certainement été frappées par les Francs qui, à défaut de types originaux et nationaux, ont imité le mieux qu'ils ont pu (ce mieux était souvent loin d'être parfait ainsi qu'on peut le voir) le numéraire émis par les empereurs d'Orient et d'Occident.

D'après les numismates qui ont spécialement étudié les monnaies dites *mérovingiennes*, c'est Théodebert, petit-fils de Clovis (534 + 548) qui, le premier, plaça son nom et son effigie sur les monnaies nationales. Il est donc à penser que celles de Mayot sont antérieures à son règne. L'absence des types de Justin et de Justi-

nien porterait à croire que leur émission doit être fixée au cours du règne d'Anastase.

Quoique fort minces, les deux pièces d'argent ne sont pas usées; le tiers de sou d'or non plus. C'est une preuve qu'elles ont peu circulé, ce qui corrobore mon opinion. En outre, les pièces imitées de celles d'Honorius ne sont pas plus frustes que celles d'Anastase, ce qui donne à penser qu'elles ont toutes été frappées en même temps. Les monnayeurs de l'époque prenaient donc pour modèle la première pièce qui leur tombait sous la main sans s'inquiéter si elle était de l'empereur régnant ou de l'un de ses prédécesseurs.

Une autre particularité à signaler, c'est que le poids de ces monnaies était loin d'être uniforme.

A Envermeu, ces poids sont de 16, 19 et 23 centigrammes. A Épraves, on trouve 285, 400 et 313 milligrammes. Grâce à l'obligeance de M. Cosserat, j'ai eu entre les mains celles d'Andrésy. Je les ai pesées très exactement et j'ai constaté pour celle qui se rapproche le plus de la plus grande de Mayot, un poids de 35 centigrammes et pour les autres 25, 15 et 12 centigrammes. Nous avons vu que celles de Mayot pèsent 30 et 10 centigrammes. Cette dernière est donc la plus légère connue, bien qu'elle ne porte pas traces d'usure.

Le cimetière de Mayot semble avoir été abandonné de bonne heure, puisqu'on n'y a que peu ou point trouvé les plaques-boucles et les scramasaxes qui annoncent les VIIe et VIIIe siècles.

La seconde nécropole antique, que j'ai énoncée à l'origine de cette étude, est celle d'Anguilcourt-le-Sart, située à 3 kilomètres seulement au sud de la première; elle était placée non loin de la Serre, petit affluent de l'Oise.

Fouillée après celle de Mayot, j'y ai vu recueillir par le fouilleur Lelaurain les mêmes bijoux en bronze et en argent doré, ornés de grenats insérés dans des cloisons, la même poterie et la même verrerie. Elle était néanmoins un peu plus ancienne, car dans plusieurs tombes les plus profondes, il s'est trouvé la vaisselle de terre rouge ornée de filets composés d'éléments carrés obtenus à la roulette, comme les cimetières du IVe siècle d'Hombliéres et de Vermand en ont tant donné[1]. Cela prouve surabondamment que le pays était encore habité lors de la marche en avant de Clovis.

[1] Voir mes *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*. 1er volume, pages 177 et suiv.; 2e volume, pages 78 et suiv.

Mais si, au Sart, on n'a pas trouvé autant de verrerie qu'à Mayot, en revanche, les armes étaient plus nombreuses. Trois ou quatre angons, de nombreux umbos de boucliers, des épées, des francisques en quantité.

Une sépulture entre toutes était remarquable par le nombre et la beauté des armes qu'elle renfermait. Le guerrier qui y avait été enterré possédait un angon, une lance, une francisque, une très grande épée dont le fourreau avait été garni, dans sa partie supérieure, de deux tringles creuses d'argent. La boucle de son ceinturon était un riche bijou. L'anneau, l'ardillon et la plaque de bronze doré, dont la conservation est étonnante, sont décorés de grenats insérés à plat dans des cloisons, et ce qui est à remarquer, c'est que dans les deux loges centrales, ces pierres avaient été remplacées par un émail blanc, au centre duquel on avait incrusté un petit anneau d'émail noir. Aux angles, il y avait aussi de petites loges remplies du même émail blanc. Dans la bouche du mort, on trouvait un sou d'or de l'empereur Anastase, dont voici la description :

Droit : l'empereur vu de face, casqué, tenant de la main droite une lance et de la main gauche un bouclier sur lequel on distingue l'empereur à cheval, terrassant un captif qu'il perce d'une lance. Légende : D·N·ANASTASIVS·PERP·AVG. Revers : Victoire à gauche tenant le labarum; légende : VICTORIA·AVGGG·I; exergue : CONOB; étoile à droite dans le champ.

Deux faits découlent de cette découverte : le premier, c'est que l'inhumation a été au moins postérieure au ve siècle et, en second lieu, qu'il y avait encore, en ce bas temps, des inhumations suivant le rite païen.

Ce n'est pas, du reste, la première fois qu'une semblable constatation a été faite. Dans son ouvrage sur *Le tombeau de Childéric*, l'abbé Cochet a signalé plusieurs autres découvertes analogues [1].

Je passe maintenant à la verrerie. Sa pâte était généralement

[1] A Lède, près d'Alost, M. Joly signale le curieux assemblage d'un denier consulaire en argent, d'une imitation barbare de la monnaie impériale et d'un tiers de sou d'or de Childebert Ier (511-558), encore logé dans les dents d'un squelette (*Antiq. celto-germ. et gallo-rom.*, p. 183 et 184). — M. Namur assure, en tête de son travail sur les tombes gallo-franques de son pays (le Luxembourg), qu'un tiers de sol d'or de Justin Ier fut trouvé dans un tombeau de Kirschnaumen (Moselle). *Publications de la Société archéologique du Luxembourg*, t. VIII, p. 40.

bien pure et exempte des bulles et filandres si communes dans celle du IVe siècle. En revanche, cette dernière, dans notre contrée surtout, était plus incolore. A Mayot, le jaune et le bleu pâles ainsi que le verdâtre dominaient.

Si nous comparons les œuvres des verriers du IVe siècle à celles de leurs successeurs du VIe siècle, nous voyons que ceux-ci ont moins d'imagination ou bien que la clientèle affectionne une demi-douzaine de formes et n'en veut pas d'autres. Mais ce qui, au premier coup d'œil, distingue les produits des deux industries, c'est que l'ornementation en filets de verre ramollis par la chaleur et fixés sur la panse ou le goulot des bouteilles, flacons, coupes et gobelets, si commune au IVe siècle, est presque entièrement abandonnée au VIe siècle. Les verriers francs savaient cependant aussi enjoliver leurs œuvres, mais c'était à l'aide d'un autre procédé beaucoup plus facile à exécuter. Ils se servaient pour cela d'une pâte plus ou moins liquide d'émail qu'ils appliquaient à froid à l'aide du pinceau. Comme cet émail se fondait à une température un peu inférieure à celle qui aurait pu déformer le verre, on voit qu'il suffisait de faire recuire les pièces décorées pour fixer très solidement l'ornementation.

Quelquefois la pâte était très liquide, l'épaisseur des applications est alors presque insensible et les filets sont capillaires; mais on pouvait, à l'aide d'une sorte de barbotine, obtenir de gros filets saillants ou des rinceaux d'un charmant effet. Les boutons blanchâtres, qui souvent terminent les vases à fond conique et à panse déprimée, ont parfois le diamètre d'un gros pois.

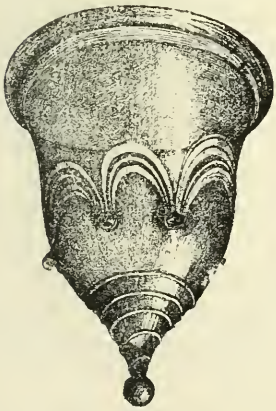

Je possède, comme spécimen de cette belle industrie et provenant de Mayot, un cornet de verre bleuâtre qui mérite une description particulière. Près de l'ouverture évasée, de multiples filets d'émail blanc, qui ont à peine l'épaisseur d'un fil, forment bordure. L'extrémité pointue reçoit une petite boule de laquelle part un filet assez gros et saillant par conséquent, qui va, se développant en spirale, jusqu'à la naissance de

la partie cylindrique; sur cette dernière partie, on a soudé six mamelons de verre transparent qui simulent les points d'attache de sortes de lambrequins qui ont l'apparence d'une draperie dont les plis, figurés par les filets d'émail, vont en s'élargissant des extrémités au milieu.

Le guerrier du Sart, dont j'ai parlé plus haut, avait été muni d'une coupe de verre verdâtre dont toute l'étendue de la surface extérieure avait été décorée à l'aide de rinceaux circulaires qui, en se croisant et se recroisant, s'amincissant aux extrémités pour s'élargir sur les bords de la coupe, produisaient dans l'ensemble une fleur ornementale qui avait l'aspect d'une tulipe. La hardiesse de l'exécution alliée à une entente parfaite des principes de l'art décoratif avait fait de cette toute simple calotte de verre un objet d'une grande valeur artistique.

Les pesons de fuseaux de cette époque ont très souvent reçu des ornementations de cette nature.

Les ouvriers de l'époque mérovingienne ne se bornaient pas à fabriquer des perles de colliers. Ils faisaient aussi du cloisonné et du champlevé. Nombre de boucles franques et carolingiennes ont été évidées sur les diverses parties qui les constituent, plaques, anneaux et ardillons, pour recevoir une pâte d'émail le plus souvent rouge ou verte que l'on fixait à l'aide du feu. Il se trouve de ces objets dans toutes les collections; seulement, bien souvent l'émail est parti et l'on n'en voit plus que des traces dans le fond des caissons. Il existe au musée de Namur une goupille d'attache de la boucle d'un Franc sur le ceinturon. Tout le champ de cette goupille a été profondément excavé en ne laissant qu'une très mince bordure sur les contours. Dans cette excavation, on a déposé une pâte d'émail d'un beau vert pomme qui possède encore aujourd'hui la solidité et l'éclat qu'il avait au sortir du four. Cette attache provient du cimetière de Pry.

Dans son livre sur l'émaillerie[1], M. Molinier cite comme la pièce dont l'antiquité est la plus reculée, le reliquaire de Sainte-Radegonde (VIe siècle), qui se trouve dans l'abbaye de Sainte-Croix à Poitiers. Il ajoute (page 26) «qu'on ne peut dire que les émailleurs qui travaillaient en France, en Italie et en Allemagne au IXe siècle, étaient les héritiers des ouvriers de l'époque romaine

[1] E. Molinier, *L'Émaillerie* (*Bibliothèque des merveilles*, Paris, 1891), p. 31.

établis en Gaule; qu'ils n'en ont pas moins continué et développé une tradition antique. L'étude de l'émaillerie byzantine doit amener cette conclusion ».

Cependant, je puis montrer un bijou émaillé du ve siècle ou du commencement du vi^e siècle. C'est une bague d'argent, à jonc plat et à chaton cruciforme dont le centre est occupé par une cloison circulaire. Toute la partie extérieure est remplie d'émail vert, tandis que l'anneau central circonscrit un cercle d'émail blanc. Cette bague, qui provient d'un cimetière franc de la Somme, est la réplique d'une autre, que j'ai trouvée à l'annulaire gauche d'une femme franque, dans le cimetière de Croix-Fonsommes (Aisne). Ici, les compartiments du chaton sont garnis de grenats taillés en tables reposant sur des paillons gaufrés d'argent. Pour moi, toutes deux sont franques et du commencement du vi^e siècle, peut-être même du ve siècle comme je viens de le dire.

Les orfèvres francs étaient donc aussi bien émailleurs que lapidaires, et si les bijoux émaillés ne sont pas plus communs, c'est que les femmes préféraient aux émaux opaques l'éclat, le scintillement des pierres dû à leur transparence. On sait que la découverte des émaux translucides ne date que du xive siècle [1].

Il n'y a donc pas eu d'hiatus. L'industrie de l'émail a pu se ralentir dans notre contrée, mais les procédés n'ont pas été oubliés, et quand le goût y revint, elle produisit de nouveau des monuments nationaux qui n'eurent rien à envier à ceux qui provenaient de l'étranger.

Faisons enfin remarquer que si la décoration du verre au moyen de l'émail est commune en Picardie, elle est rare ailleurs. Le musée de Namur, si riche en verres francs, n'en possède que quelques-uns où cette ornementation toute spéciale existe. Sur les bords du Rhin, elle n'apparaît pas. Dans son manuel des antiquités des temps mérovingiens [2], Lindenschmit n'en parle pas. Les verres de Selzen ont un fond bombé non terminé par le bouton qui ca-

[1] Labarte, *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, tome III, pages 90 et suivantes.

[2] *Handbuch der deutschen Alterthumskunde. Übersicht der Denkmale und Gräberfunde frühgeschichtlicher und vorgeschichtlicher Zeit. Erster Theil. Die Alterthümer der Merovingischen Zeit.*

ractérise les nôtres. C'est une technique qui paraît n'avoir été adoptée que dans le nord de la France.

Ce qui caractérise aussi la verrerie franque, ce sont les dessins par impression que l'on voit quelquefois sur le fond des coupes, impression obtenue par l'application sur la pièce, remise au feu et ramollie, d'un moule en relief, de terre cuite probablement. Ce n'est cependant pas une nouveauté, car on sait que c'est par le même procédé, qu'au IIIe siècle, on inscrivait sur le fond des barillets le nom du fabricant.

M. F. Moreau en a trouvé deux au cours de ses fouilles. Il en a reproduit une venant d'Armentières, arrondissement de Château-Thierry (Aisne), recueillie dans un sarcophage en plâtre. Ce sarcophage contenait en outre, avec le squelette entier et bien en place d'une femme, un second crâne placé aux pieds, à côté de deux vases de terre noire; une fibule de bronze reposait sur la poitrine. Il est, pour moi, certain que la coupe de verre avait appartenu au premier occupant dont les os longs avaient été rejetés au dehors pour faire place au second, fait très commun dans nos cimetières.

Le dessin venu en relief comprend, dans la partie centrale, le chrisme inséré dans un cercle. Comme particularité, la boucle du P n'est pas bien venue, de sorte que le monogramme se présente sous la forme d'une étoile à six rais. Suivant Martigny [1], cette façon de chrisme, composé seulement de l'I et de l'X, est connue même avant le règne de Constantin le Grand. Autour du cercle central courent les ondulations d'une tige sarmenteuse à laquelle se relient, par de tout petits pédoncules, six folioles cordées et pointues dont la surface est recouverte d'imbrications à la façon des pommes de pin. On y a vu aussi des raisins.

Il existe dans le musée de Namur une coupe presque semblable. La seule différence à constater, c'est que sur celle-ci, entre les folioles quadrillées, il se trouve aussi des raisins bien reconnaissables à la rotondité de leurs grains fortement bombés.

Le même musée possède deux autres coupes de cette famille. Sur l'une d'elles, provenant d'Épraves, on distingue, en léger relief, un très grand chrisme où le P est également remplacé par l'I; ce monogramme occupe, non seulement le fond du vase tout entier,

[1] *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (Paris, 1877), page 478, au mot *Monogramme*.

mais encore une partie de la panse. La seconde, trouvée dans des substructions, à Namur même, est plus intéressante. Le fond est occupé par un chrisme où deux P, croisés en forme d'X, sont sé-

parés par un I. Entre les jambages de ces trois lettres, on distingue deux séries de trois perles saillantes, et dans un troisième compartiment il n'y a qu'une seule perle: le tout est entouré par un anneau composé de deux filets entre lesquels se trouvent quantité de petits rectangles. Sur la panse, dans une zone limitée par une seconde bordure semblable à celle qui circonscrit le chrisme, on voit une série de quadrupèdes séparés par des fleurons, d'un dessin tout à fait rudimentaire.

Le cimetière de Sablonnières (Aisne) a aussi donné une coupe à ornements en relief, où le fond et une partie de la panse sont occupés par une croix. Dans la partie centrale limitée par un filet circulaire, quatre perles saillantes existent entre les bras de la croix. La zone qui entoure cette sorte de médaillon central, déjà divisée en quatre compartiments par les bras de la croix, se subdivise en huit, au moyen de quatre autres montants rayonnants. Ces huit compartiments sont occupés alternativement par une petite

croix à branches égales et par un rameau en forme de palme ou d'arête de poisson. On ne peut dénier à cette ornementation un sens symbolique chrétien.

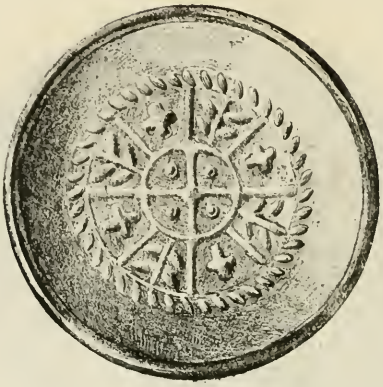

Avant d'arriver à la coupe de Mayot, je signalerai une autre coupe de verre jaunâtre recueillie aux portes mêmes de Saint-Quentin, dans une tombe franque du cimetière de Grugies, dont j'ai dirigé les fouilles pour le compte de M. Quéquignon. Sur la panse, on voit quatre grandes palmes simulant aussi une arête de poisson.

Celle de Mayot a 11 centimètres de diamètre. Sa hauteur est de 4 centimètres. Le fond forme un léger ombilic rentrant. Dans un cercle de 3 centimètres et demi de diamètre qui occupe la partie centrale, on distingue le chrisme, composé de l'X et du P; cette dernière lettre est mal venue et il faut placer l'objet sous un certain jour pour la bien apercevoir. Ce médaillon central est encadré par deux bordures circulaires, l'une composée de traits parallèles rayonnants, l'autre par de semblables traits inclinés. Plusieurs filets d'émail blanc décorent les bords de la coupe.

J'ai encore à signaler une lentille du même verre, vert jaunâtre, avec lequel on a fabriqué la majeure partie de la verrerie de Mayot. Cette lentille a 14 millimètres de diamètre sur 4 millimètres d'épaisseur. Avant le complet refroidissement de la matière en fusion, on y a imprimé le même monogramme que celui placé au centre de la coupe décrite ci-dessus. La conservation est telle, qu'il

n'y a aucun doute à exprimer. Ici le P du chrisme est très visible.

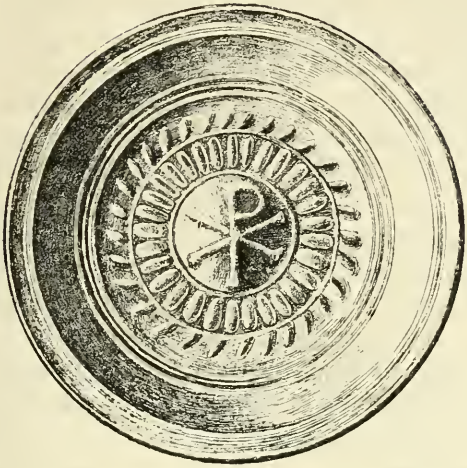

Il résulte de tout ce que je viens d'exposer, qu'il se trouvait dans l'angle que forment entre elles, à leur confluent, l'Oise et la Serre, une population assez dense, dont la civilisation était déjà avancée au commencement du VIe siècle. Cette date est fournie avec certitude par l'ensemble des monnaies recueillies dans les deux cimetières de Mayot et d'Anguilcourt-le-Sart; que cette population était riche, ce que démontre l'abondance des bijoux d'or et d'argent décorés de pierres précieuses que les hommes comme les femmes ont emportés avec eux dans le tombeau, et, enfin, que le christianisme avait déjà, à cette époque peu éloignée de celle de l'occupation du pays par les Francs, pénétré parmi elle, ce qui résulte de la présence d'emblèmes de la religion chrétienne sur certains objets du mobilier funéraire.

Comment se fait-il que les vases à emblèmes chrétiens, obtenus exclusivement à l'aide d'une pression exercée sur le verre ramené à l'état plastique par une chaleur modérée, procédé qui a remplacé celui de la gravure en faveur au IVe siècle, se retrouvent dans la province de Namur à une si grande distance du Laonnois et du Soissonnais? Il est certain que les verres de Namur, ceux de Mayot, tout comme celui d'Armentières sont le produit d'une même industrie, employant des procédés d'exécution identiques. La matière est aussi la même; les mêmes filets les agrémentent.

Deux hypothèses se présentent pour expliquer cette identité : ou bien ils sont sortis d'un même atelier, et leur rareté en certains endroits s'expliquerait par les multiples dangers auxquels était exposée une marchandise aussi fragile pendant de si longs voyages; ou bien les ouvriers verriers étaient nomades et se rendaient alternativement dans des ateliers volants qu'ils abandonnaient dès que la production avait suffisamment approvisionné leur clientèle.

Remarquons qu'à Épraves, où M. le baron de Loë a trouvé, parmi de nombreux verres francs, une coupe chrismée, on a recueilli les mêmes piécettes franques qu'à Mayot, et que des deux côtés le style des bijoux est absolument le même, tout comme à Armentières, qui a aussi donné une coupe chrismée, et à Arcy-Sainte-Restitue, où se trouvaient de nombreuses monnaies franques imitées de celles des Romains. Il y a certainement eu beaucoup de relations commerciales entre l'Entre-Sambre-et-Meuse et le midi de la Gaule Belgique; ces relations s'effectuaient tant par les voies navigables de la Meuse et de la Sambre que par les voies romaines qui convergeaient aux villes importantes de Reims et de Bavay. Il ne semblerait pas impossible que dans les environs du confluent de la Serre et de l'Oise, où nous trouvons les verres francs en abondance et où il existe de nombreuses carrières de sable blanc très pur, il ait existé dès cette époque reculée une verrerie locale. On sait que de nos jours, c'est à 6 ou 7 kilomètres de là que se trouve la première glacerie de France, celle de Saint-Gobain. De même, tout le Soissonnais renferme les sables inférieurs et les sables moyens de la formation tertiaire, dont la blancheur est exceptionnelle.

Mais ce qui, d'un autre côté, est certain, c'est qu'au IVe siècle, il existait une verrerie dans la province de Namur. En effet, bien que les verres de Furfooz, de Spontin, de Samson aient des formes identiques à celles des verres que nous trouvons de la même époque à Hombliéres et à Vermand, la matière n'est pas la même ici que là-bas; autant chez nous elle est incolore généralement, autant en Belgique et dans le Luxembourg elle est impure et colorée en jaune ou en vert par les oxydes dont sont chargés les sables belges. Puis il y a dans le travail une sorte de rudesse, d'inhabileté qui en distingue très visiblement les produits de ceux, bien plus parfaits, de la Picardie.

Il a dû en être de même au VIe siècle. Je penche donc pour la seconde hypothèse et j'ai la conviction, en présence surtout de la

similitude des produits, quant à la forme surtout des deux pays, que si les officines étaient permanentes, les ouvriers verriers devaient aller souvent des unes aux autres, tout comme cela existe encore de nos jours.

Il est, de plus, de toute probabilité que, malgré l'opinion contraire des savants qui se sont occupés de l'histoire de l'émaillerie, les émailleurs des VIIe et VIIIe siècles étaient les héritiers des ouvriers gallo et belgo-romains qui, dès les IIe et IIIe siècles, produisaient en émail de si charmants objets. L'industrie et les procédés se sont transmis de descendance en descendance à travers et malgré les invasions des Ve et VIe siècles. Nous voyons, à ce dernier siècle, sur le verre et les perles des colliers et même sur des bijoux, de remarquables spécimens de cette belle industrie.

Qu'aux VIIe et VIIIe siècles, les ouvriers se soient inspirés des ouvrages byzantins, cela est possible, mais nous n'avions pas besoin de l'étranger pour en produire de semblables. Il y avait sur le Rhin et même chez nous des artistes qui, de longtemps, connaissaient tous les secrets du métier et n'éprouvaient aucune difficulté pour produire des émaux de toutes grandeurs et de toutes destinations.

Il a dû en être de même pour l'industrie de la verrerie, car, nous le savons, le verrier et l'émailleur sont frères et peut-être bien les ouvriers de l'époque possédaient en même temps les secrets de ces deux arts industriels.

PILLOY.

DU TITRE

DE

FRATRES ET AMICI POPULI ROMANI,

ATTRIBUÉ AUX BATAVES.

Communication de M. de Laigue, consul général de France, à Rotterdam.

Quoiqu'on ne puisse pas préciser l'époque exacte à laquelle les *Batavi* cessèrent de faire partie de l'empire romain, l'on ne saurait douter qu'ils fussent au nombre des soixante-trois cités gauloises dont le savant M. Longnon a donné une énumération complète[1].

Mais les érudits locaux[2] revendiquent pour ces Germains d'origine le titre de *fratres et amici romani imperii* ou *populi romani*. En effet, deux *tituli* cités par Grüter et reproduits par Orelli[3] semblent justifier cette assertion.

En voici les textes, d'après ce dernier auteur :

1° *Gens* ‖ *Batavorum* ‖ *amici·et·fratres* ‖ *Rom·imp.*

2° *Fortunae·Aug·sac·* ‖ *pro·salute·itu·ac* ‖ *reditu·dd·n·n* ‖ *M·Aur·Antonini·pii* ‖ *Aug·et·P·Septimii* ‖ *Getae·nobiliss·Caes* ‖ *civ·Batavi* ‖ *fratres·et·amici·p·r* ‖ *v·s·l.m.*

Et, avant tout, qu'était ce titre d'*amicus?* « Tale diveniva un popolo, nous dit Ruggiero[4], od un individuo in seguito a concessione dello Stato ovvero ad un trattato, il quale per altro non avea uno scopo speciale, nè temporaneo. I privati ed i popoli così riconosciuti quali *amici populi romani* erano iscritti *in formula amicorum*

[1] *Atlas historique de la France*, texte explicatif. Livr. I, p. 9. — Pour l'époque à laquelle la Batavie cessa de compter comme cité, voir p. 18.

[2] Voir notamment P. Scriverius, *Antiquitatum batavicarum tabularium par*, p. 169 et suiv.

[3] Orelli-Henzen, n°s 176 et 177.

[4] *Dizionario epigrafico di antichità Romane* (Roma, Loreto Pasqualucci, en cours de publication), t. Ier, p. 446.

τὸ τῶν φίλων διάταγμα dal questore. I documenti che si riferivano all'*amicitia* erano conservati in Campidoglio : ma de' molti che ve n'erano, ora non ce ne avanzano che due.»

On le voit, et cela se conçoit aisément, pareil titre d'honneur était conféré de la façon la plus solennelle et l'on avait pris toutes les précautions possibles pour assurer la conservation de l'instrument original qui en consacrait la collation officielle.

Au cas particulier et à défaut de la *tabula* du Capitole même, laquelle a incontestablement péri, les deux inscriptions ci-dessus constitueraient a coup sûr un précieux élément d'appréciation ou bien plutôt une sorte de preuve authentique. Malheureusement, et quoi que puissent penser les archéologues hollandais, il ne semble pas devoir en aller ainsi.

Tout d'abord, sauf erreur de notre part, l'histoire garde le silence, ou mieux elle dément le fait puisqu'on lit dans Tacite, au sujet de l'admission des Éduens au *jus senatorum in Urbe :*

«Orationem principis secuto patrum consulto....., datum id foederi antiquo et quia *soli Gallorum fraternitatis nomen cum populo romano usurpant* [1].»

Sans doute, on pourra dire que s'ils n'en jouissaient pas à l'époque de Claude, les Bataves pouvaient avoir obtenu plus tard cette distinction. A cela on doit répondre que si notre second texte a une date approximative, le premier n'en a point. Et que si l'on demandait le rapport qu'a notre passage de Tacite à la question spéciale, il suffirait de rappeler que les Bataves faisaient incontestablement partie de la Gaule. Or, le grand historien l'affirme nettement, seuls les Eduens «fraternitatis nomen..... usurpant». Et nos *tituli* qualifient les Bataves de *Fratres et amici*. Il y a donc là une antinomie évidente : pourtant, nous le voulons admettre, la différence ou du moins l'incertitude des temps peut, jusqu'à certain point, diminuer la valeur de l'argumentation. Malheureusement, il y a d'autres éléments de doute.

Tout d'abord, encore qu'il leur donne une place en son recueil, Orelli prémunit le lecteur contre une trop grande confiance dans ces inscriptions, car il écrit textuellement sous la seconde [2] : «Sine loco certo..... Suspectus, nec sine causa est hic titulus Maffeio.

[1] Tacite, *Ann.*, XI, xxv.
[2] Orelli-Henzen, *op.* et *loc. cit.*

Minime de eodem dubitavit Bertoli. Suspicionem auget Getæ nomen haud erasum, monente iam Maffeio. Extabat superior ille in Museo Papenbroekiano : *nec tamen minus caret suspicione.*» Ainsi les deux monuments sont gravement soupçonnés. Examinons-les l'un et l'autre séparément.

Pour ce qui est de la «leçon» *Gens Batavorum fratres et amici romani imperii*, Aurelius conte qu'elle serait sortie des ruines de l'*Armamentarium* [1] (d'après l'identification de M. Blok, professeur d'histoire nationale à Leyde, cet *Armamentarium* ne ferait qu'un avec *Lugdunum Batavorum* [2], *caput Germaniæ*) et qu'elle était «maximis scripta characteribus». Écoutons maintenant les explications fournies par le savant docteur Pleyte [3], conservateur du Musée d'antiquités de Leyde. Au lieu du type monumental décrit tout à l'heure, celui-ci parle d'une simple brique de 235 millimètres autour de laquelle règne un cadre de méandres donnant l'idée de serpents entrelacés. Voilà certes un bien mesquin appareil pour des paroles aussi lapidaires. Il est vrai, M. Pleyte émet l'avis que notre rectangle de terre cuite est la copie de l'original perdu, ce qui revient à dire que l'objet venu jusqu'à nous serait simplement «d'après l'antique», suivant la phrase chère à l'école de David. A cela, ce semble, il y a encore quelque difficulté.

La phrase elle-même est concise, il est vrai et ne laisse rien à désirer sous ce rapport. En peut-on dire autant de la syntaxe? Nul latiniste ne saurait le soutenir, car le génitif *Batavorum* qui vient aboutir au nominatif *Amici et fratres* est de construction suspecte. N'aurait-on pas dû lire *Batavi, amici et fratres*. . ., formule encore plus brève et plus noble, ce semble, en même temps que plus correcte?

Vainement alléguera-t-on qu'il s'agit de pierres exhumées du sol d'une province lointaine, la plus lointaine même après la Bretagne et presque plongée dans la barbarie. Formant partie intégrante des Gaules et fournissant de nombreux contingents aux armées impériales [4], les Bataves ne sauraient être taxés de Barbares. En outre,

[1] Citée p. 1, n° 2, des *Antiquitatum batavicarum tabularium.*

[2] Menso Alting confond l'*Armamentarium* et le *Prætorium Agrippinæ.* Voir *Descriptio agri batavi et frisii*, etc., *pars prima.* (Vis *Armamentarium* et *Prætorium.*)

[3] Lettre autographe de ce savant à nous adressée.

[4] Tacite, *Hist.*, et *Vita Agricolæ*, passim. Voir l'ouvrage de Schevichaven.

on ne peut, au cas particulier, se fonder sur le lieu de la trouvaille pour excuser la rédaction, car, on l'a montré, celle-ci était entourée d'une véritable solennité, de sorte que le lapicide batave avait non à improviser de son cru, mais à copier des formules dont l'original était déposé aux archives du Capitole. Lorsqu'il s'agit d'un titre aussi honorable, on ne le laisse point estropier et l'on en surveille religieusement la transcription littérale.

Faut-il maintenant nous rabattre sur le libellé commençant par *Fortunae Aug. sac pro salute itu*, etc. . ., et où se retrouvent, cette fois, en latin normal, les termes *civ. Batavi fratres et amici P. R.?* Mais, alors que les écrivains d'antan donnaient les plus précis détails sur le temps et le lieu de l'« invention », un savant néerlandais contemporain soutient à son tour que l'origine du monument serait douteuse et qu'en outre il serait perdu [1]. D'autre part, les critiques les plus sérieux regardent les trois lignes finales comme une interpolation.

Enfin, on y a fait allusion déjà, l'authenticité du contexte entier est révoquée en doute parce que le nom de Géta n'y est pas martelé. On répond que, parfois, ce nom a été trouvé intact dans des pièces de valeur incontestée.

Quoi qu'il en soit, et même si l'on tient les six premières lignes pour vraies, il faut, avec les Hollandais, constater que la date manque de certitude à cause du titre d'Auguste donné à Caracalla et de celui de *Nobilissimus Caesar* dont est décoré Géta.

Si ce n'est pas ici le lieu de prendre parti en cette question de chronologie, il demeure à peu près établi que les Bataves ne sauraient justifier par des documents irréfutables la fameuse appellation de *fratres et amici populi romani* ou *romani imperii*, cette dernière certainement inconnue au style épigraphique et à ses allures traditionnelles. *Populus romanus* est légitime : *romanum imperium* exprime une idée moderne.

On ne s'explique pas bien, du reste, pourquoi dans le pays même les spécialistes attachent tant de prix à ces titres problématiques, alors que l'histoire en offre à la nation de singulièrement

intitulé : *Epigraphia der bataafsche Krijsieden in de romeinsche leger*, etc. (Leyde, 1881.)

[1] *Bijdragen tot eingeschidenis der Bataven*, par Schevichaven. (Leyde, 1875, p. 5, 104, 105, 235.)

plus glorieux. Témoin ces paroles de Tacite [1] : « Omnium harum gentium virtute praecipui Batavi... Manet honos et antiquae societatis insigne : nam nec tributis contemnuntur, nec publicanus atterit : exempti oneribus et collationibus, et tantum in usum praeliorum sepositi, velut tela atque arma, bellis reservantur. » On ne croit pas qu'aucun autre peuple ait obtenu plus bel éloge des auteurs de l'antiquité.

(1) *De moribus Germ.*, XXIX.

L'ORFÈVRERIE DE TOULOUSE DANS LE PASSÉ.

DEUX STATUES-RELIQUAIRES DES XVE ET XVIIE SIÈCLES.

PAR M. LE CHANOINE POTTIER,

Correspondant du Comité, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de signaler des produits de l'école d'orfèvrerie religieuse de Toulouse. Ce furent d'abord les belles châsses et le reliquaire provenant du trésor de l'abbaye de Grandselve, aujourd'hui conservés dans l'église de Bouillac; puis un phylactère de même provenance en forme de tableau à pignon, que possède l'église d'Ardus. Une septième pièce de ce même trésor a été retrouvée depuis peu et donnée également à la paroisse d'Ardus; c'est aussi un reliquaire-phylactère en argent niellé avec inscription et figures, dont la forme peu usitée est celle d'un disque. Il était destiné à être posé sur un pied ou porté sur une hampe, ainsi que les deux autres [1].

Je viens de proposer le classement de ces divers objets, d'une vraie valeur d'art, au Ministère des Beaux-arts.

En 1891, j'ai décrit un buste de saint Aventin, du XVIe siècle, appartenant à l'église de ce nom, aux environs de Luchon. Le buste est en métal fondu, la tête en argent doré par partie. Un nimbe mobile porte gravé le chiffre de IHS entouré de rayons ondés; le poinçon est celui d'un orfèvre de Toulouse.

Voici aujourd'hui deux statuettes reliquaires d'argent ayant même certificat d'origine.

Toutes les deux représentent saint Christophe de Lycée et con-

[1] Ces châsses et ce reliquaire remontent au commencement du XIIIe siècle. (Voir un mémoire rédigé en vue de leur classement dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XXIII.)

tiennent, dans le socle, des reliques du saint dont elles offrent la caractéristique.

La dévotion à saint Christophe a été très en honneur dans les temps passés, et particulièrement au xve siècle; sa légende, venue d'Orient, est bien connue; il semble bon toutefois de la rappeler en ce qui touche les figures en question. Ce ne sera pas sans faire remarquer que, si les Bollandistes ont établi d'une façon probante l'existence, mise en question, de ce martyr, ils n'ont pas accepté avec la même assurance les récits allégoriques, et peut-être fantaisistes, d'une légende relativement récente.

Chananéen de nation et païen à l'origine, ce barbare de haute taille, enrôlé de force dans la légion romaine, était mieux doué du côté physique (quant à la stature du moins) que sous le rapport de l'esprit. En quête des moyens de gagner sa vie, il échappe aux conseils du démon pour suivre ceux d'un ermite; celui-ci indique le passage dangereux d'un torrent, que beaucoup de gens ne peuvent traverser sans exposer leur vie, et il ajoute : « Tu prendras les passagers sur tes robustes épaules pour leur servir de bac ou de pont, et celui qui est mort sur la croix te tiendra compte de ta peine. »

Ainsi fit, avec succès et générosité, le néophyte.

Une nuit, répondant à l'appel d'une voix d'enfant, il chargea celui-ci, comme plume légère, sur ses épaules; mais les eaux étaient grosses et, au milieu du torrent, le petit enfant devint terriblement lourd. Alors se passa la scène figurée par le groupe de Lasbordes; sa description va continuer la légende.

Le passeur est en pleine eau, le corps est fortement cambré pour soutenir le poids écrasant de l'enfant Jésus, qui, à cheval sur son épaule gauche, cause l'immersion redoutable. Cependant la jambe droite de Christophe s'est relevée tout entière hors des flots agités, un long bâton fleuri lui sert d'appui [1].

Très surpris, il relève la tête et l'interroge : « Qui es-tu donc, petit, qui me donnes tant de mal ? — Tu portes, lui est-il répondu, celui qui porte le monde »; et ce disant, l'Enfant le regarde avec un

[1] Au moment, dit une légende, où le passeur fut arrivé à l'autre rive du torrent, il planta dans le sol son bâton qui porta des fleurs. D'autres disent que ce fut à la suite d'une prédication, ou bien que Dieu accorda ce miracle comme preuve de la persévérance que le saint lui demandait. Le Père Cahier pense que l'on pourrait voir aussi en cela le *justus ut palma florebit*. C'est souvent un palmier que tient en main ce porteur de la bonne parole.

sourire plein de bénignité, sourire qui n'exclut pas une certaine malice; il apparaît dans son divin éclat, bénissant de la main droite et tenant la boule du Monde, surmonté d'une croix, de la main gauche.

Le visage de Christophe est radieux, et vraiment «c'est merveille», comme auraient dit nos pères, de lire sur ces physionomies les pensées qui agitent les cœurs du petit Maître et du serviteur géant. Ce dernier deviendra assez fort pour accepter et subir un cruel martyre [1].

De fait, l'œuvre est belle, admirablement traitée comme art et comme métier, et il convient de s'arrêter quelque peu à la description et à la technique.

Cette statuette a toujours appartenu à l'église de Saint-Christophe-de-Lasbordes. Ce village, peu distant de Castelnaudary, a conservé des restes de fortifications auxquelles se reliait la tour carrée, du XIVe siècle, d'une église antérieure à celle de nos jours, laquelle est du XVe siècle, époque où le précieux reliquaire était commandé à un orfèvre de Toulouse.

Le poinçon fait foi de cette origine : il porte en lettres gothiques tol (*tolose*) au-dessous d'une fleur de lys à la longue traverse annelée à chaque extrémité. Sur un autre poinçon mal venu, séparé

(1) Ce qui eut lieu, d'après le Martyrologe romain et Baronius, le 25 juillet de l'an 254, sous Décius.

du premier, on lit, ce semble, les lettres ꝏrı. Ces poinçons sont répétés deux fois sur le pied et ne figurent qu'une fois sur la statue. Le poids est de 3 kilogr. 515, l'élévation totale de 0 m. 61. Tout est en argent; les vêtements, les cheveux et la barbe sont fortement dorés, de même que le socle.

Ce socle, à six pans, est haut de 0 m. 067; il offre deux mouvements : la terrasse supérieure, à parements droits, s'appuie sur un glacis soutenu aux angles par des contreforts à larmiers avec arcs-boutants à redents, et pinacles à crochets. La partie inférieure, moulurée, est ajourée de quatre-feuilles sur la tranche.

Les flots qui couvrent le socle, réservés en argent, sont animés par la présence de vingt et un poissons gravés sur le métal : on distingue des anguilles, des soles, des carpes, des brochets, etc.

Les plaques de recouvrement sont soudées à l'argent, et des rivures sont apparentes; elles s'adaptent exactement à une âme de bois de frêne qui traverse deux tiges taraudées à l'extrémité; elles partent des jambes du saint et le fixent, par-dessous le socle, à l'aide d'écrous.

La capse rectangulaire, qui contient les reliques, est placée sur le glacis; munie d'un couvercle uni, elle a 2 centimètres et demi de profondeur.

Le saint est vêtu d'une courte tunique arrivant à moitié cuisses; il est drapé dans un manteau, longue bande d'étoffe dont l'extrémité, du côté gauche, descend jusqu'à la cheville et, de l'autre, flotte sur l'épaule droite; les plis sont pleins de souplesse. Les cheveux, longs, ont trois étages de frisures : *Et capillis rutilans*, disait l'hymne du *Bréviaire gothique;* la barbe descend à moitié poitrine, les traits du visage sont réguliers et beaux, contrairement à la tradition [1].

L'enfant Jésus porte une longue robe qui laisse à peine à découvert ses pieds nus; le collet de la robe est bordé de fleurs à huit pétales obtenues au poinçon. Au sommet de la tête, dont la chevelure est très frisée, se trouve une attache soudée qui a reçu un nimbe aujourd'hui disparu.

Nous l'avons dit, le visage est empreint d'une grâce charmante; le geste et le mouvement de tête sont bien d'un enfant.

Cette statuette est fixée sur l'épaule de saint Christophe par deux

[1] Il est fort laid sur un vitrail de la cathédrale de Bourges, ainsi que bien ailleurs. Voir la *Caractéristique des saints*, du Père Cahier.

tiges d'argent munies d'un anneau : l'une retenue par un écrou, l'autre par un pas de vis.

Tandis que le corps et les vètements sont formés de fortes plaques repoussées et martelées, les pieds et les mains sont fondus et repris au burin.

A ne point considérer le poinçon, qui ne saurait laisser de doute, on serait tenté d'attribuer cette œuvre à l'école bourguignonne ou flamande, bien plus qu'à celle de Toulouse.

La seconde statuette, d'un faire bien différent et qui nous rappelle un travail espagnol, est en tout point plus vulgaire. Elle m'appartient aujourd'hui, achetée à la vente, après décès, d'un collectionneur toulousain, M. Pujol. Il est difficile de savoir exactement à quelle époque elle a été enlevée à l'église de Saint-Nicolas de Toulouse[1]; toujours est-il que cette église a dû la posséder, comme il appert de la note suivante écrite sur papier, et trouvée enveloppée dans de la soie jaune, avec des fragments d'ossements du saint martyr, dans le petit reliquaire du socle.

J'ay mis dans ce buste de saint Cristofe
des reliques deument verifiées
par l'ordre de Monseigneur nostre
archevesque Joseph de Montpezat[2]
le premier may 1680.

Donault, curé de Saint-Nicolas.

Le groupe a 0 m. 55 d'élévation; il est en bois et argent. Ici la légende du torrent est tout au moins altérée. Saint Christophe est simplement le *porte-Christ;* il marche en une prairie fleurie, les pieds recouverts par des plantes; il va droit son chemin, sans autre souci, ce semble, que de maintenir solidement sur ses épaules l'enfant Jésus à *califourchon;* il le retient par le pied de la main gauche; la main droite fait défaut, elle devait s'appuyer sur un bâton.

La tête est barbue, les cheveux sont épais; une tunique sans ceinture, formée de deux plaques d'argent clouées sur les côtés,

[1] Cette église, placée sur la rive gauche de la Garonne, porte également le nom de Saint-Cyprien, sous lequel on désigne le faubourg qu'elle dessert.

[2] Joseph de Montpezat de Carbon, archevêque de Toulouse de 1675 à 1685.

est couverte de ramages et de fleurs étampées; un collet à petits dessins borde le haut; un pointillé garnit les fonds.

La robe de l'Enfant est dorée, avec ceinture; il bénit de la main droite et retient de l'autre main sur son genou gauche la boule du Monde.

Le socle, carré, dans le milieu duquel est creusé le reliquaire, fermé par un cadre d'argent et une glace, est entièrement couvert de plaques d'argent aussi, offrant sur chaque face une décoration à tige centrale d'où s'écartent symétriquement feuillages et fleurs; la partie supérieure, au lieu de vagues, présente un tapis fleuri. Cette différence ne doit pas surprendre puisque, dans ses détails, la vie de saint Christophe est plus légendaire qu'historique.

Ce qui est assuré, c'est le fait de la dévotion pour le martyr, surtout au XVe et au XVIe siècle. Son image colossale était alors placée d'une façon très apparente à l'entrée des églises où les fidèles étaient avides de la contempler, croyant trouver dans cette seule vue un préservatif contre la mort subite et d'autres maux. Ainsi en était-il à Notre-Dame de Paris, où l'archevêque Antoine des Essarts avait, à la suite d'un vœu, fait élever contre le second pilier, en 1413, une statue haute de 28 pieds[1]. Elle avait disparu avant la fin du siècle dernier.

Des images ont été gravées[2] et des médailles frappées en nombre considérable[3]. Cette croyance en la puissante intercession de saint Christophe a été résumée dans deux vers latins gravés sur le piédestal d'une figure d'argent de ce saint, conservée autrefois dans le trésor de la Sainte-Chapelle :

Christophori sancti faciem quicumque tuetur,
Illa nempe die, nullo langore tenetur.

[1] La cathédrale d'Auxerre (1539), celle d'Amiens et bien d'autres eurent des statues analogues. On conserve dans l'église de Longpré-les-Corps-Saints (Somme) une statue reliquaire de saint Christophe, en bois sculpté, lamé d'argent, ayant 0 m. 53. Elle a grande analogie avec celle de Lasbordes et paraît de la même époque avec un caractère germanique. Cf. l'*Album archéologique* de la Société des antiquaires de la Picardie, 1894.

[2] La plus ancienne gravure connue est datée de 1423. Le saint est appuyé sur un palmier dans l'attitude connue.

[3] Une médaille de cuivre, frappée à Rome, porte le saint fort peu vêtu et qui, très courbé, tourne la tête vers l'enfant Jésus. Celui-ci le domine de tout le corps, posé sur son épaule.

Une vieille gravure sur bois portait cette variante du second vers :

Illa nempe die morte mala non morieris.

On disait aussi :

Christophorum videas, postea tutus eas.

Et encore, avec le proverbe : Ceux qui te voient le matin rient la nuit.

En résumé, ne voit-on pas en ce saint, qui porte avec lui le Christ dont il enseigne la doctrine, le modèle de l'apôtre et l'image de l'assurance que donne la vie du chrétien resté fidèlement attaché à son Dieu ?

Chan^ne^ Fernand Pottier.

NOTE

SUR UN MANUSCRIT ARABO-BERBÈRE

DÉCOUVERT À DJERBA,

PAR M. MOTYLINSKI.

Un manuscrit arabo-berbère a été récemment découvert à Djerba et photographié par les soins de M. le Résident général en Tunisie; il est présenté sous le titre de *Medaouanah du cheikh Ibn-Ghanem.*

Il ne tire pas son importance des matières qui y sont traitées en arabe, sous une forme assez ingrate et quelque peu désordonnée.

C'est un recueil de solutions sur les questions de détail se rattachant à la prière, à la dîme aumônière, au jeûne, au pèlerinage, au statut personnel et réel chez les Abadhites, plutôt qu'un traité didactique de droit.

A côté des œuvres capitales de la bibliothèque abadhite qui, dans ces dernières années, ont été livrées à la publicité par l'imprimerie spéciale El-Barounia du Caire, et qui suffisent largement à nous éclairer sur la marche du schisme en Afrique aussi bien que sur les doctrines ou la secte, la *Medaouanah* d'Ibn-Ghanem ne peut qu'occuper une place secondaire.

Ce livre a été probablement l'un des premiers ouvrages apportés d'Orient par les cinq missionnaires, disciples d'Abou-Obeïda, qui se firent, dès le IIe siècle de l'hégire, les propagateurs de l'hérésie ouahbite abadhite dans l'Afrique septentrionale.

Mais si, sous le rapport de la doctrine, l'ouvrage arabe d'Ibn-Ghanem n'a qu'une importance restreinte, il n'en est pas de même, au point de vue linguistique, du manuscrit découvert à Djerba, lequel contient, à côté de l'arabe, des développements et commentaires en langue berbère, œuvre d'un abadhite africain encore inconnu.

On peut dire, *à priori*, que le manuscrit bilingue, tel qu'il se présente, est un document précieux pour l'étude du berbère.

Les matériaux relatifs à cette langue qui ont été recueillis et étudiés jusqu'à ce jour comprennent surtout des contes, récits et légendes populaires, des dialogues, des chants et des proverbes.

Nos bibliothèques possèdent également un certain nombre d'ouvrages berbères, composés par des indigènes, sous une forme plus littéraire, tels que le Haoudh, le Bahar-Ed-Domouâ, le poème de Çabi, la relation de Sidi-Brahim de Massat; tous appartiennent à la région du Sud marocain et sont écrits en chelha.

Jamais encore aucun ouvrage rédigé en langue berbère n'avait été découvert dans la région Est de l'Afrique du Nord, bien que l'existence secrète de cette nation ait été signalée dans les chroniques abadhites qui nous sont parvenues.

De l'ensemble des indications fournies par les relations historiques de la secte (Tabaqat El-Mechaïkh, El-Djaouaher, El-Montaqat, Siar-Chemmakhi, Siar-Nefousa, etc.), il ressort clairement qu'à l'époque brillante de la dynastie rostemide et même après la chute de la Tahert abadhite, de nombreux ouvrages ont été composés ou traduits en berbère dans les communautés abadhites de l'Oued-Nizab, de l'Oued-Rir', du Nefzaoua, de Djerba et surtout du Djebel-Nefousa, qui, pendant et après l'imamat, resta toujours le fort de l'hérésie kharedjite.

On peut même dire que l'abadhisme ayant été pour les populations berbères de l'Est et du Sud une hérésie nationale, le berbère a dû être, en quelque sorte, la langue officielle de la secte et que, malgré la différence apparente des dialectes du Djebel-Nefousa, de Djerba et du Maghreb central, les Abadhites de ces diverses régions, toujours unis par un lien religieux et longtemps par un lien politique, ont dû sinon parler, du moins entendre une langue commune, plus raffinée, plus littéraire que celle des dialectes usuels.

C'est sous cette forme que paraît se présenter la partie berbère du manuscrit découvert à Djerba.

Un examen attentif du texte berbère permet de supposer qu'il remonte à une époque peu éloignée de l'introduction du kharedjisme en Afrique.

Il est facile tout d'abord de reconnaître que le berbère du manuscrit n'a pas encore été trop envahi par l'arabe. La technologie spéciale au droit musulman et aux matières religieuses n'est pas, comme dans les dialectes de l'Ouest, servilement reproduite sous une forme simplement berbérisée. Ce sont presque toujours des racines

berbères qui sont employées pour exprimer les idées se rapportant à la religion et à la législation.

En second lieu, on trouve dans le texte berbère certains vocables qui indiquent, dans l'âge de la langue, une époque peu éloignée de celle où les Berbères étaient païens ou chrétiens. On peut citer comme exemple le mot *Aïouch* signifiant « Dieu », qu'on ne retrouve qu'à l'état de souvenir déjà lointain dans les manuscrits composés après le IVe siècle de l'hégire, et le mot *Daïmon* « Diable », qui n'existe plus, je crois, dans aucun dialecte.

Enfin, particularité caractéristique, l'auteur berbère ne cite, en matière musulmane, d'autre autorité que celle des « Compagnons de l'Orient »; or, à partir du IVe ou du Ve siècle, les Abadhites d'Afrique, auteurs d'ouvrages sur la secte, se plaisent à citer comme maîtres et modèles leurs coreligionnaires du Djebel Nefousa et du Maghreb, devenus les conservateurs et les propagateurs des traditions de leur doctrine.

J'ai pu m'assurer que le berbère des manuscrits, à peu près inintelligibles aujourd'hui pour les Abadhites du Djerba, était mieux compris par les indigènes originaires du Djebel-Nefousa et du M'zab. Il semble avoir appartenu à une langue intermédiaire entre les dialectes du bord de la mer et ceux de l'extrême Sahara, Tamazir't du Djebel-Nefousa, Chaouia de l'Aurès, Zenatia des K'sours et du M'zab.

Il ne serait pas impossible qu'il ait été écrit au Djebel-Nefousa, où la vie nationale et religieuse était plus intense qu'à Djerba.

L'intelligence de ce texte sera certes moins facile que celle des écrits en chelha qui appartiennent à un dialecte encore en pleine vie.

Mais en supposant qu'on n'arrive pas toujours à comprendre parfaitement la partie berbère du manuscrit, on pourra tout au moins y faire une ample moisson de racines nouvelles et de vocables encore inconnus et y étudier, sous sa forme écrite la plus ancienne, une langue qui, par son antiquité, son origine et le domaine qu'elle occupe encore dans nos possessions actuelles ou futures d'Afrique, doit nous intéresser tout particulièrement.

En résumé, le manuscrit bilingue de Djerba est le seul monument écrit de la langue berbère qui ait été découvert jusqu'ici dans la région Est de l'Afrique du Nord.

Il est antérieur à toutes les compositions en berbère que nous possédons.

La partie berbère du texte appartient à une langue plus pure et moins pénétrée par l'arabe que celle des écrits en chelha qui nous sont parvenus.

Ces titres sont suffisants pour assurer au manuscrit découvert à Djerba la place d'honneur dans le fonds berbère de nos bibliothèques.

A. de C. Motylinski.

NOTICE

SUR UNE MONNAIE INÉDITE

D'HIPPO-DIARRHYTUS,

PAR M. H. RENAULT,

Adjoint du génie, à Tunis.

La chronologie des proconsuls d'Afrique est peu certaine et offre même de nombreuses lacunes entre l'an 742 (12 ans avant J.-C.), date du proconsulat de *L. Domitius Ahenobarbus*, et l'an 4 de l'ère chrétienne, date du proconsulat de *L. Cornelius Lentulus*.

Une monnaie entrée dans notre collection en 1892 permet de fixer, à peu près sûrement, l'année du proconsulat de Fabius Maximus Africanus.

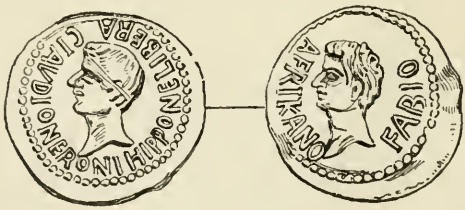

En voici la description :

Tête de Tibère, nue à gauche. Grènetis au pourtour.

Légende : CLAVDIO NERONI HIPPONE LIBERA.

℞ Tête du proconsul Fabius, nue à gauche. Grènetis au pourtour.

Légende : FABIO AFRIKANO.

Æ. Module : 7.5 de l'échelle de Mionnet.

Poids : 10 gr. 04.

Trouvée au Kef, en 1892.

Jusqu'ici, le nom du proconsul Fabius Africanus n'avait paru que sur une monnaie d'Hadrumète[1] et sur une monnaie provinciale d'Afrique[2]. Se basant sur la conformité de fabrication de ces deux monnaies, Müller a pu attribuer aussi cette dernière à l'atelier d'Hadrumète.

La monnaie que nous signalons aujourd'hui vient prendre place dans la numismatique d'Hippo-Diarrhytus et paraît ouvrir une nouvelle série entre les autonomes de cette ville[3] et les impériales[4].

En effet, si par son module elle se rapproche du n° 377, son poids, inférieur de près de 3 grammes au poids moyen des deux pièces cataloguées sous ce numéro, ne permet pas, vu la très belle conservation de cette pièce, de la faire entrer dans le système proposé par Müller[5].

Avant d'aborder la discussion de la date qui semble devoir être attribuée à cette nouvelle monnaie, il nous a paru utile de signaler quelques particularités intéressantes.

I

Les monnaies municipales d'Hippo-Diarrhytus de cette époque portent ou l'indication des magistrats urbains, ou la permission proconsulaire, souvent même les deux à la fois. Nous ne voyons rien de semblable ici; le droit nous donne simplement une dédicace à Tibère; le revers, le nom du proconsul à l'ablatif. Ces circonstances paraissent devoir faire opter pour une médaille frappée en commémoration d'un événement et en l'honneur de Tibère.

Si nous passons une revue rapide du monnayage municipal en Afrique sous Auguste, nous constatons que, sur cinq monnaies attribuées par Müller à la ville d'Achulla[6], quatre portent le nom du proconsul au nominatif. Lenormant[7] rapporte ce cas à la per-

(1) Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. II, p. 52, n° 29, 4 exemplaires.

(2) *Ibid.*, p. 61, n° 37, 14 exemplaires.

(3) *Ibid.*, p. 167, n°s 374-375.

(4) *Ibid.*, p. 157, n°s 376 et suivants.

(5) *Ibid.*, p. 176.

(6) *Ibid.*, p. 44, n°s 7 à 10.

(7) F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 192.

mission proconsulaire de monnayer. La ville d'Hadrumète[1], sur huit types, en possède quatre dans le même cas. Un neuvième exemplaire[2], précisément frappé à l'effigie du proconsul Fabius Africanus, est classé par Müller comme monnaie provinciale à cause de l'absence de nom de ville. Cependant ce savant numismatiste, en raison de la conformité de cette monnaie avec le n° 29[3] d'Hadrumète, la croit sortie de l'atelier de cette ville. Carthage[4] nous offre cinq exemplaires sur six porteurs de la mention des magistrats municipaux. Enfin, Clypea[5] nous fournit un exemplaire également dans le même cas.

Sous Tibère, les séries municipales de Clypea et d'Utique sont plus complètes et plus explicites; elles portent, outre le nom des magistrats municipaux, l'indication de la permission proconsulaire.

On voit que, sous Auguste et sous Tibère, non seulement les colonies latines, mais aussi les villes libres d'Afrique, étaient autorisées à émettre des monnaies en bronze pour leurs besoins locaux, sous la responsabilité de leurs magistrats municipaux et avec l'autorisation du proconsul[6]. C'est, en somme, une situation analogue à celle de nos communes d'aujourd'hui qui gèrent leurs finances, empruntent, taxent, etc., avec l'autorisation du pouvoir central.

Nous n'avons pas d'exemple de monnayage municipal attribué à Hippo-Diarrhytus offrant les caractères nettement définis que nous venons de rappeler. Nous ne voyons apparaître les monnaies de cette catégorie que sous Tibère et pendant le proconsulat de *L. Apronius* (771-773)[7]. Sur ces monnaies, elle proclame toujours sa condition de ville libre par sa légende HIPPONE LIBERA.

Notre monnaie ne déroge pas à ce principe.

II

Une monnaie de Fabius Africanus, frappée à Hadrumète et décrite par Müller[8], porte la légende parfaitement conservée :

(1) Müller, *op. cit.*, t. II, p. 52, n°s 26-29.
(2) *Ibid.*, p. 61, n° 37.
(3) *Ibid.*, p. 62.
(4) *Ibid.*, p. 149, n°s 321-326.
(5) *Ibid.*, p. 155, n° 330.
(6) C.-F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 205 à 221.
(7) Muller, *op. cit.*, t. II, p. 167, n° 378.
(8) *Ibid.*, p. 52, 54, 55, n° 29.

FABIVS MAX(*imus*) AFRIC(*anus*). La monnaie qui fait l'objet de cette notice nous fournit la leçon AFRIKANO. La présence insolite du K dans le nom du proconsul Fabius mérite un examen particulier. En effet, à cette époque, le K avait disparu presque entièrement de l'alphabet latin; on ne le retrouve guère que dans quelques mots : *Kalendæ*, *Kæso*, *Karthago*[1], etc., où il avait persisté depuis son remplacement par le *c* dur dans la langue latine.

En numismatique, nous rencontrons le K sur les monnaies de Carthage (KAR) avec les effigies de J. César et d'Auguste[2]. A une date plus rapprochée encore de celle de notre monnaie, et à peu près à l'époque où nous voyons les monnaies de Carthage porter les indications C. I. C. (Colonia Julia Carthago)[3], les monnaies de la Cyrénaïque, au nom du proconsul Palicanus, nous fournissent à leur tour les inscriptions suivantes :

IMP AVG TR POT. — ℞ PALIK PR

IMP AV TR PO. — ℞ PALIK PR

IMP AV TR P. — ℞ PALIK PR[4].

Ces exemples, à peine antérieurs de quelques années à l'époque de notre monnaie, nous disent assez que le K n'avait pas encore tellement disparu qu'on ne le retrouve de temps à autre, même sur des documents officiels.

Ajoutons qu'ici l'objection emprunte une force particulière à cette circonstance que les deux pièces au nom de Fabius Africanus datent évidemment de la même année.

Après la chute de Carthage, la vie punique s'était concentrée dans les villes voisines et y subsistait avec une grande intensité. Peut-être aurions-nous pu songer à attribuer la présence du K sur notre monnaie à la persistance du caf phénicien, si nous ne savions[5] que de bonne heure cette lettre s'était transformée et avait pris une forme toute différente (𐤊 en 𐤉). Il ne paraît donc pas possible de faire intervenir, dans cette question, l'influence de la langue punique.

Hadrumète, comme toutes les villes de la côte soumises à la domination de Carthage, avait accueilli les Romains en véritables

(1) Ph. Berger, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*, p. 157.

(2) Müller, *op. cit.*, t. II, p. 149, n°s 319-320.

(3) *Ibid.*, p. 153.

(4) *Ibid.*, t. Ier, p. 167, n°s 434-436-437.

(5) Ph. Berger, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*. Tableau comparatif, p. 185.

libérateurs; elle avait servi de point de ravitaillement aux armées romaines pendant la longue lutte contre Carthage; tout récemment encore, son territoire avait été le théâtre de la guerre entre Pompée et César. Hadrumète était romanisée à un plus haut degré que la partie occidentale de la province d'Afrique. De bonne heure, un atelier monétaire y avait été installé. Cet atelier produisait (94 ans avant J.-C.) les magnifiques pièces à haut relief signalées par Müller[1], dont un bel exemplaire existe dans notre collection. Il semble rationnel que le graveur, peut-être même un graveur venu de la monnaie de Rome, ait produit, dans un latin correct, le nom du proconsul.

Hippo-Diarrhytus, au contraire, où s'était implantée une partie de la population punique vaincue[2], et d'ailleurs aux portes de la turbulente Numidie, devait être restée plus barbare. De plus, elle n'était pas encore une colonie, et, en frappant de la monnaie de bronze, elle usait simplement de la liberté qu'elle avait conquise après la chute de Carthage. La ville libre d'Hippo-Diarrhytus, n'ayant certainement pas de monétaire officiel envoyé de Rome, avait dû faire appel, comme cela était presque général à cette époque, à un artiste grec. Le kappa grec a tout naturellement été substitué par cet artiste au *c* dur latin.

Il ne faut donc voir dans l'apparition du K sur notre monnaie qu'un accident purement local. C'est d'ailleurs, il faut le remarquer, la dernière fois qu'il se rencontre dans la numismatique de cette époque.

III

Le règne d'Auguste est marqué par un développement considérable du régime municipal en Afrique. Carthage renaît officiellement; Uthina, Mascula, Thuburbo Majus, Sicca Veneria, reçoivent avec elle le titre de colonie; Utique, Thabraca, Assuras, Simithu, Thunusuda, Thuburnica, Uchi Majus et Vaga deviennent municipes; Uzalis jouit du droit latin; Tunis, Clypea, Curubis, Neapolis, Hadrumète, Ruspina, Leptis Minor, Thapsus, Achulla, Bulla

[1] Müller, *op. cit.*, t. II, p. 51, n° 25; nous nous promettons de décrire ultérieurement cette monnaie, intéressante à plus d'un titre.

[2] Cf. Müller, *ibid.*, p. 169, au sujet des symboles puniques sur les monnaies d'Hippo-Diarrhytus.

Regia, Thysdrus, Zama, conquièrent leur autonomie (*Oppida libera*)[1].

D'autres villes, enfin, sont simplement mentionnées par Pline[2] sous le titre d'*oppida;* ce sont : Leptis Magna, Oea, Sabrata, Thænæ, et M. Toutain[3] fait remarquer à juste raison que les monnaies municipales de ces villes ne portent que des légendes en langue punique, alors que les monnaies d'Achulla, Thapsus, etc., mentionnées comme *oppida libera* par Pline, portent des légendes latines.

Dans cette énumération, nous ne voyons pas figurer Hippo-Diarrhytus. Pline le Jeune[4], environ soixante-dix ans après la date de notre monnaie, en parle comme d'une petite cité peu riche, et récemment M. Toutain[5] écrit à son sujet : « Simple *civitas* sans privilège au début de l'empire, elle fut peut-être, sous Tibère, *civitas libera*... » Cette opinion est, en effet, corroborée par les seules monnaies d'Hippo-Diarrhytus qui nous sont parvenues[6].

Notre nouvelle monnaie, sur laquelle Hippo-Diarrhytus prend le titre d'*Hippone libera*, nous fait classer cette ville parmi les *civitates liberæ* sous Auguste.

En effet, Pline a copié les textes d'Agrippa; M. Toutain[7] relève et explique le désaccord qui existe entre le texte de l'auteur et les documents épigraphiques et numismatiques. Il semble qu'Hippo-Diarrhytus, simple *civitas* à l'époque d'Agrippa, a pu acquérir le privilège de la *civitas libera*, grâce à l'intervention de Tibère, d'où la dédicace mentionnée sur notre monnaie; ce serait une première explication.

IV

La légende du droit, avons-nous dit, constitue une dédicace à Tibère; quant à la légende du revers, elle date la pièce de l'époque du proconsulat de Fabius Maximus Africanus.

(1) M. Toutain, *Essai sur l'histoire de la colonisation romaine dans le nord de l'Afrique*, p. 313-314.

(2) Pline, *Hist. nat.*, V., p. 3 et 4.

(3) Toutain, *op. cit.*, p. 322, note 1.

(4) Pline le Jeune, *Epist.*, IX, p. 33.

(5) Toutain, *op. cit.*, p. 385.

(6) Müller, *op. cit.*, p. 167, nos 376 à 379.

(7) Toutain, *op. cit.*, p. 322.

Müller[1], Borghesi[2] et, tout récemment, M. Clément Pallu de Lessert[3], ont fixé à l'année 749 la date du proconsulat de Fabius Maximus en Afrique, en s'appuyant sur le texte de la *lex Pompeia* de l'an 702. D'après ce texte, aucun consulaire ne pouvait obtenir le proconsulat d'Asie ou d'Afrique que cinq ans après l'expiration de son consulat. *Q. Fabius Maximus*, qui fut consul en 744, n'aurait donc pu entrer en fonctions que cinq ans après, soit en 749.

Tissot[4], après avoir mentionné ces faits, ajoute : « Mais on doit le reporter avec plus de probabilité à l'année suivante », et classe le proconsulat de Fabius Africanus à l'année 750, sans s'expliquer, d'ailleurs, sur les motifs de cette nouvelle attribution.

La monnaie inédite que nous avons la bonne fortune de pouvoir faire connaître ici semble devoir reporter la date du proconsulat de Fabianus Africanus à l'année 748.

Tissot, dans l'établissement de ses fastes des provinces africaines, paraît s'être préoccupé outre mesure de l'application de la loi *Pompeia* et en avoir fait une sorte de criterium de la chronologie des proconsuls. Or, il n'est pas prouvé que cette loi ait toujours reçu sa stricte application.

Nous savons, au contraire, par deux exemples, qu'il y a eu des infractions à la règle de l'intervalle quinquennal établie par la loi *Pompeia :*

L. Domitius Ahenobarbus, consul en 738, a été proconsul d'Afrique en 742 — date certaine donnée par le contrat d'hospitalité passé entre ce personnage et les cités stipendiaires du *Pagus Gurzensis*[5].

C. Asinius Gallus, consul en 746, a été proconsul d'Asie en 748[6].

Sous l'empire de cette idée préconçue, Tissot intercale entre les consulats de P. Quinctilius Varius et de L. Volusius Saturninus celui de Sulpicius Quirinus, sous cette forme dubitative : « Sulpicius Quirinus avait été consul en 742 ; son proconsulat d'Afrique *doit dater*

(1) Müller, *op. cit.*, t. II, p. 54.

(2) Borghesi, Décade IV, osserv. X.

(3) Clément Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. Ier (Paris, 1896), p. 83.

(4) Tissot, *Fastes des provinces africaines*, *Bulletin des antiquités africaines*, 2e fascicule, octobre 1882, p. 101.

(5) Tissot, *Fastes*, etc., 2e fascicule, octobre 1882, p. 97 ; et Clément Pallu de Lessert, *Fastes*, etc., t. Ier, p. 77 ; cf. *Corpus inscr. lat.*, t. Ier, p. 35.

(6) Waddington, *Fastes des provinces asiatiques*, p. 96.

par conséquent de l'année 748, et a immédiatement suivi celui de Quinctillius Varus[1]. »

Cette interpolation, que rien ne vient justifier, lui fait ensuite reculer respectivement d'une année (749 et 750) les dates précédemment fixées par Borghesi et Müller[2] pour les proconsulats de L. Volusius Saturninus (748) et Fabius Africanus (749), dates admises encore récemment par M. Clément Pallu de Lessert[3].

La loi *Pompeia*, d'ailleurs, est loin d'être impérative, ou, tout au moins, était exécutée peu rigoureusement : « Pour les deux provinces consulaires, dit M. Waddington[4], les seules sur lesquelles on ait des renseignements certains, le tirage au sort paraît avoir été, dès le règne d'Auguste, limité dans la pratique *aux deux plus anciens consulaires présents à Rome;* il ne s'agissait que de savoir lequel irait en Asie et lequel en Afrique. » Il n'y a donc rien d'impossible ni d'invraisemblable à soutenir que Fabius Africanus, consul en 744, ait pu être proconsul d'Afrique en 748. Ce ne serait, à tout prendre, qu'un troisième exemple d'infraction à la loi *Pompeia.*

P. Quinctilius Varus, consul en 741 avec Tibère, a été proconsul en 747. Cette date a été démontrée par Borghesi[5] et paraît devoir être tenue pour certaine.

Le proconsulat de l'année 748 a été dévolu par Müller[6] à L. Volusius Saturninus, sans autre preuve certaine que celle de l'application de la loi Pompeia. Nous avons déjà fait voir la valeur de cet argument. Müller lui-même en est peu certain, puisqu'il écrit ensuite : « On ne saurait déterminer quelle a été la durée de son gouvernement de cette province; *il n'a pu s'étendre* au delà de l'année 757, puisque la monnaie d'Antioche avec son nom porte l'année AE (35) d'après l'ère actiaque, 757-758 de Rome. »

Notre monnaie nous permet d'être plus affirmatif; nous avons déjà dit que la légende du droit constituait une dédicace à Tibère.

(1) Tissot, *op. cit.*, 2e fascicule, p. 100.

(2) Müller, *op. cit.*, t. II, p. 45 et 54.

(3) Clément Pallu de Lessert, *op. cit.*, t. Ier, p. 80-81.

(4) Waddington, *Fastes des provinces asiatiques*, p. 5.

(5) Borghesi, *Œuvres*, t. Ier, p. 307; cf. Pallu de Lessert, *Fastes*, t. Ier, p. 81.

(6) Müller, *op. cit.*, t. II, p. 45; cf. Pallu de Lessert, *Fastes*, t. Ier, p. 83. Cependant Zumpt (*Communicationes epigraphicae*, t. II, p. 88) le placerait en l'année 749.

L'année 748 voit revenir Tibère à Rome, après deux années de campagne en Germanie.

En récompense de ses glorieux services, Auguste lui confère la puissance tribunitienne, l'associant ainsi, dans une certaine mesure, à la direction des affaires. Nous ne devons pas oublier, en effet, qu'Auguste, toujours modeste en apparence, quoique possédant en main la plénitude du pouvoir, respectait extérieurement les formes républicaines; il désignait aux suffrages et cherchait à associer au pouvoir tous ceux que les circonstances faisaient saillir au premier plan. Or Tibère, qui avait triomphé en Rétie en 739, en Dalmatie et en Pannonie en 743, rentrait à Rome (748) couvert de gloire après deux ans de campagne en Germanie (746-747).

En outre, en 743, il avait épousé Julie, la fille d'Auguste; il était d'ailleurs déjà entré dans la famille impériale, par le mariage de sa mère, Livie, avec Auguste.

Auguste vieillissait; sa succession revenait aux deux jeunes fils d'Agrippa, Caïus et Lucius César; Tibère apparaissait donc aux yeux du monde romain comme le successeur désigné, ou, tout au moins, comme le tuteur, le régent éventuel de l'empire.

Quoi d'étonnant après cela que la ville libre d'Hippo-Diarrhytus lui ait dédié, à l'occasion de son retour et de son élévation à la puissance tribunitienne, la monnaie qui fait l'objet de la présente communication?

De la même année, 748, date le départ de Tibère pour l'île de Rhodes, où il reste sept ans, oublié et dans une sorte d'exil. Il est peu probable que, pendant cette période effacée de la vie de Tibère, une ville d'Afrique ait pu avoir l'occasion de lui décerner les honneurs monétaires.

En l'année 755, Tibère revint à Rome, où il vécut, au dire des historiens, en simple particulier.

Ce n'est qu'en l'an 757 qu'une circonstance mémorable de la vie de Tibère pourrait justifier un semblable honneur; c'est à l'occasion de son adoption par Auguste, après la mort de Caïus et de Lucius César. Mais nous savons d'une manière à peu près certaine que l'an 757 fut l'année du proconsulat de L. Cornelius Lentulus, et que celui-ci mourut l'année suivante, en 758, dans sa province[1].

Si donc on veut bien admettre notre interprétation, il con-

[1] Justinien, *Instit. lib.*, t. II, tit. 25.

viendra de modifier ainsi qu'il suit la chronologie des proconsuls d'Afrique :

(*a*). *P. Quinctilius Sex f. Sex. n. Varus*, an de Rome 747, 7 ans avant J.-C.

Q. Fabius Q. f. Q. n. Maximus Africanus, an de Rome 748, 6 ans avant J.-C.

P. Sulpicius P. f. Quirinus, an de Rome 749, 5 ans avant J.-C.

L. Volusius Q. f. Saturninus, an de Rome 750, 4 ans avant J.-C.

Ou encore :

(*b*). *P. Quinctilius Sex f. Sex n. Varus*, an de Rome 747, 7 ans avant J.-C.

Q. Fabius Q. f. Q. n. Maximus Africanus, an de Rome 748, 6 ans avant J.-C.

L. Volusius Q. f. Saturninus, an de Rome 749, 5 ans avant J.-C.;

suivant qu'on adoptera le système de Tissot, qui veut que Sulpicius Quirinus, consul *ordinarius* en 742, ait précédé dans le proconsulat L. Volusius Saturninus, consul *suffectus* de la même année, ou celui de M. Clément Pallu de Lessert qui rejette P. Sulpicius Quirinus parmi les incertains ou parmi les proconsuls de la province sénatoriale de Cyrénaïque[1].

H. Renault,
adjoint du génie à Tunis.

[1] Cf. Pallu de Lessert, *op. cit.*, t. Ier, p. 296-297.

ÉTUDE DU RÉSEAU ROUTIER

ET DES PRINCIPALES RUINES

DE LA RÉGION DE KHAMISSA, MDAOUROUCH, TIFECH, KSAR-SBEHI,

PAR M. LE CAPITAINE TOUSSAINT,

Chef de la 2e brigade topographique de Constantine [1].

La région levée par la 2e brigade topographique de Constantine au cours de la campagne de 1896 présente un grand intérêt au point de vue archéologique. En dehors des ruines considérables de Khamissa, Mdaourouch, Tifech, Ksar-Sbehi, de nombreux gisements d'importance moindre se rencontrent de tous côtés, témoignant de la prospérité du pays et de la densité de la population aux époques romaine et byzantine, et des traces de voies antiques se retrouvent sillonnant en tous sens les cantons même les plus reculés.

Nous étudierons successivement le réseau routier et les ruines que leur étendue ou les documents épigraphiques qui y ont été trouvés signalent plus particulièrement à l'attention.

RÉSEAU ROUTIER.

Deux grandes voies traversaient la région, de l'est à l'ouest, dans toute son étendue : la voie de Carthage à Cirta par *Siguese* et *Naraggara;* la voie de Carthage à Sitifis par *Siguese*, *Vatari* et *Thigisis*.

Deux autres voies couraient du sud au nord : la voie de Theveste à Hippo Regius par *Vatari* et la voie de Theveste à Cirta par *Sigus*.

De nombreuses routes annexes venaient se greffer sur ce réseau

[1] M. le capitaine Toussaint a relevé, dans sa fructueuse campagne archéologique de 1896, plus de deux cents inscriptions inédites. Elles ont été publiées dans le *Bulletin archéologique* de 1896, p. 226 et suiv.

principal et ouvraient des débouchés aux bourgs situés en dehors des grandes voies [1].

VOIE DE CARTHAGE À CIRTA, PAR SIGUESE ET NARAGGARA.

Cette route pénétrait dans le terrain levé à peu de distance de Taoura (*Thagura*); les vestiges nombreux, encore visibles aujourd'hui, permettent de restituer à peu près sûrement une grande partie de son tracé. Les vestiges en sont très nets près de Taoura, près d'Aïn-Tamitmat, de la gare de Sidi-Brahim et de l'Henchir-Tedjelt, sur près de 4 kilomètres à l'est et à l'ouest du col de Rouss-ed-Diss et aux abords de l'Oued-Tifech; elles disparaissent au milieu des cultures de la plaine de Tifech, mais se retrouvent au col de Fedj-Erreba, et non loin de Sedrata, près de la koubba de Sidi-Mabrouck-ech-Cherif. Au delà de ce dernier point, les vestiges sont plus rares et moins apparents; cependant on distingue encore quelques traces à la naissance de l'Oued-Nil, non loin du bordj de la remonte, et dans les vallées de l'Oued-Cherf et de l'Oued-Mgaïsba. Trois bornes milliaires ont été retrouvées près de Taoura, à Henchir-Tedjelt, et près de Rouss-ed-Diss; elles sont complètement illisibles; une quatrième, mieux conservée, venant de Sidi-Mabrouck-ech-Cherif se trouve actuellement dans la cour du bordj de l'administration à Sedrata; elle ne porte aucune mention de chiffre. Nul document épigraphique n'a permis d'identifier sûrement les stations de cette route, mais le calcul des distances permet de les placer toutes presque exactement :

Thagura, à Henchir-Taoura;
Vasidice, à Aïn-Tamitmat;
Ad Molas, à Henchir-Tedjelt.

Cette ruine, encore importante, au dire des indigènes, avant la construction du chemin de fer de Souk-Arrhas à Tébessa, a aujourd'hui presque complètement disparu; elle s'étendait dans la petite plaine qui entoure la koubba de Sidi-Brahim et sur une croupe, aujourd'hui boisée, située à l'ouest du chemin de fer.

Capraria à Henchir-el-Garça, à l'extrémité Ouest de la plaine de Tifech, au pied du Fedj-Erreba; cette ruine couvre le sommet d'un mamelon isolé détaché de la montagne par un ravin assez profond;

[1] Voir la carte, p. 268.

on y retrouve les traces d'une enceinte rectangulaire en blocs parfois à peine équarris, et de nombreux tombeaux creusés dans le roc; aux environs, beaucoup de dolmens.

Thibilis à Sidi-Mabrouch-ech-Chérif; cette ruine, qui est très peu étendue, ne représente peut-être pas le bourg, mais la station postale. La ville se retrouverait peut-être à Ksar-el-Frigui (cité par El-Bekri dans son *Itinéraire de Kairouan à Kasr-abi-Touil*), à 4 kilomètres au nord, ruine importante, traces d'enceinte, restes d'une chapelle chrétienne. L'existence d'une route secondaire allant de ce point à *Thibilis* (Announa), par Sidi-Yahia-ben-Hafif, l'Oued-el-Aar et Hammam-Guerfa, expliquerait peut-être, par une répétition erronée, la présence de deux *Thibilis* dans la table peutingérienne; la station voisine de Sedrata porterait peut-être un autre nom, dont la trace se retrouverait avec quelque vraisemblance dans le nom arabe de *Dra-Tigouesine*, que porte la longue arête rocheuse dominant la plaine de Sidi-Mabrouk-ech-Cherif; la liste des évêchés de l'Église d'Afrique mentionne, en effet, une *Tugutia*, parmi les sièges de Numidie, et cette localité n'a pas encore été retrouvée.

Castellum Fabatianum à Henchir-Sidi-Mach; fort byzantin commandant la vallée de l'Oued-Mgaïsba; constructions peu nombreuses aux alentours.

De nombreuses routes secondaires se greffaient sur cette voie :

De *Thagura* sur *Madaure* (Mdaourouch) se prolongeant sur *Theveste* (Tébessa); elle est visible sur presque tout son parcours entre Taoura et Mdaourouch.

De *Ad-Molas* (Henchir-Tedjelt) à *Madaure*, très reconnaissable aux abords de Mdaourouch.

De *Capraria* à *Tipasa* (Tifech), presque intacte.

Du *gué de Medjez-Mohammed-Salah sur l'Oued-Tifech* à *Tipasa*, où elle rejoignait la voie Theveste-Vatari-Tipasa-Thubursicum Numidarum-Vicus Juliani-Hippo Regius, dont la route précédente est une section.

Du *Fedj-Erreba* à *Gadiaufala* (Ksar-Sbehi), par la plaine de Sedrata, le pied des pentes du Djebel-Zouabi et le sud du moulin Rochefort. C'est la route Thibilis-Gadiaufala par *Lapidem Baium* de la table de Peutinger. La station intermédiaire ne peut être représentée que par l'Henchir-Settara, situé entre le Kef-Settara et le moulin Rochefort, à l'entrée des gorges de l'Oued-Cherf. Encore la

distance à Gadiaufala serait-elle de 9 milles et non de 6, et la longueur totale de la voie de 21 milles environ.

Entre Sidi-Mabrouck-ech-Cherif et le Fedj-Erreba se détachait une route passant par le vallon de l'Oued-Krab, au pied de la ruine de Ksar-el-Frigui, par le col et le poste militaire de Sidi-Yahia-ben-Hafif; de ce dernier point, elle suivait les crêtes de l'oued El-Aar, puis, passant dans la vallée de l'Oued-Cheniour, atteignait les ruines de Hammam-Guerfa, d'où elle devait se diriger sur *Thibilis* (Announa). Ses vestiges sont très peu visibles, si ce n'est près de Sidi-Yahia-ben-Hafif; elle était reliée à la route de Cirta par Castellum Fabiatanum au moyen d'une annexe desservant le gros bourg dont les ruines se voient à Bordj-Aïn-Soltane; des traces bien nettes se retrouvent entre ce dernier point et le confluent de l'Oued-Cherf et de l'Oued-Mgaïsba. Deux bornes milliaires, presque illisibles, ont été retrouvées, l'une près de Sidi-Yahia, l'autre à Bordj-Aïn-Soltane.

VOIE DE CARTHAGE À SITIFIS, PAR SIGUESE, VATARI ET THIGISIS.

Cette voie est peu visible dans la plaine de l'Oued-Mellègue, entre le Djebel-Ouenza et les montagnes de Mdaourouch, mais les ruines et de nombreuses bornes milliaires la jalonnent. Dans la plaine des Mahatla et jusqu'au Fedj-es-Siouda, elle devient beaucoup plus apparente; au delà, plus de traces, si ce n'est des bornes milliaires jusqu'à Ksar-Sbehi. A Ksar-Sbehi, elle quitte la plaine des Haractas pour passer au nord de la chebka des Sellaoua, traverser la plaine au sud du Djebel-Arko, et, par une longue rampe, atteindre le col de Foum-el-Allik, d'où elle débouche dans la Bahira-Touila et gagne *Thigisis* (Aïn-el-Bordj); sous cette dernière section de son parcours, ses traces sont souvent très nettement visibles et de nombreuses bornes milliaires ont été relevées.

En se basant sur les points connus de *Thigisis* (Aïn-el-Bordj) et *Gadiaufala*[1] (Ksar-Sbehi), on peut retrouver à peu près exactement par l'examen des distances l'emplacement des autres stations de la voie.

[1] Gadiaufala semble être la même localité que Gazophyla, citée par Procope (*Révolte des troupes de Solomon*, 536).

1° A l'est de Gadiaufala :

Fons Potamianus, Henchir-el-Ogla; 4 milles (6 kilom.).

Magri, Henchir-Aïn-Tétri; 3 milles (5 kilom.).

Rustici, ruine au sud de Bir-bou-Haouch; c'était là probablement la station postale, et Bir-bou-Haouch, ruine beaucoup plus importante, le bourg romain.

Ad Piscinas, Henchir-Mechta-Amar-ben-Ahmed, station postale, le bourg étant à Aïn-Gourmate; 9 milles (14 kilom.).

Vellefi, Henchir-Bir-Fedj-es-Siouda; 6 milles (9 kilom.).

Vatari, Henchir-Amar-ben-Hamada; 3 milles (4 kilom. 500).

Vicus Valeriani, ruine sur l'Oued-Berbaga au nord du petit massif de Nza-el-Fertass; 25 milles (38 kilom.).

On s'accorde généralement à placer *Ad Piscinas* à Aïn-Gourmate, mais la voie est bien visible dans le vallon de Chabet-Aïn-Snob, où des milliaires ont été retrouvés, et de plus les distances ne concorderaient plus; la « mansio » seule devait se trouver sur la grande voie. Une route passait bien à Aïn-Gourmate, mais c'était une route secondaire se prolongeant au sud du Djebel-Terraguelt, dans la plaine d'Er-Reguiba, pour gagner Henchir-Cheragrag et Tébessa.

2° A l'ouest de Gadiaufala, si le tracé général de la voie ne doit pas être mis en doute, il est beaucoup plus difficile d'identifier quelques-unes des stations qu'elle desservait.

Thenebreste se trouve bien à Henchir-Mjar-Allah, ruine située à 6 milles de Thigisis; *Ad Rubras* est également bien représenté par Henchir-el-Kerma, appelé aussi Henchir-Messereb-el-Anech, ruine située à 6 milles de Gadiaufala. Mais entre ces deux points la distance est à peine de 7 milles, alors que la table porte deux distances de 6 milles, soit 12 milles en tout; de plus, aucun gisement important de ruines ne se trouve sur la voie ou aux abords. A 3 milles d'Aïn-Kerma, au pied du Djebel-Arko, existe une petite ruine où l'on a trouvé une borne milliaire, mais ce ne pouvait être qu'une ferme isolée ou une hôtellerie. En admettant même une erreur de la table, le bourg de *Ad Centenarium* doit donc être recherché non sur la voie elle-même, mais à une certaine distance. La présence dans le centre du massif des Sellaoua, au sud de la route, de la grande ruine appelée Henchir-Fedj-Deriass nous donnerait à penser que la voie de la plaine devait servir aux communications directes, tandis qu'un compendium, auquel se

rapportent les chiffres de la table, s'en détachait pour pénétrer dans la montagne et desservir *Ad Centenarium*, qui serait alors représenté par Henchir-Fedj-Deriass. Ce point important, situé au milieu de la citadelle naturelle que forme la chebka des Sellaoua — et d'où l'on surveille au nord la plaine d'Aïn-Regada et des *Nattabutes*, au sud la plaine des Haractas, à l'est les forêts de l'Oued-Cherf et à l'ouest les débouchés de la Bahira-Touila — ne devait certainement pas avoir été laissé en dehors du réseau des voies de communication. Il est vraisemblable que c'était de là qu'Althias surveillait les incursions des Maures et qu'il partit de ce point pour aller combattre Yaledias à Thigisis. Il est donc permis de supposer qu'une route gagnait Henchir-Fedj-Deriass après s'être détachée de la voie principale vers Aïn-Kerma, et qu'elle la rejoignait de nouveau aux abords de Henchir-Mjar-Allah; il n'en reste aucun vestige, si ce n'est sur les bords de l'Oued-Achour, où l'on distingue quelques traces de chaussée. Mais il n'y a là rien de bien étonnant, tant l'aspect du pays a changé depuis l'époque romaine; on peut s'en rendre compte d'ailleurs en examinant les monceaux de pierres tumulaires empilées aujourd'hui dans le lit de l'Oued-Deriass et les nombreuses ravines courant au milieu des ruines de la ville antique qui, jadis, devait s'étendre sur un vaste plateau presque horizontal.

Sans pouvoir nous appuyer sur aucun texte épigraphique précis, nous proposerons donc les identifications suivantes pour les stations de la voie comprise entre Gadiaufala et Thigisis :

Ad Rubras, Henchir-Aïn-Kerma (ou Henchir-Messereb-el-Hanech).

Ad Centenarium, Henchir-Fedj-Deriass.

Thenebreste, Henchir-Mjar-Allah.

Plusieurs routes secondaires se greffaient sur cette voie :

a. Route de Ad-Piscinas (Aïn-Gourmate), sur le col de Dra-Snobeur, par la plaine d'Er-Reguiba et Henchir-Cheragrag, rejoignant vers la Meskiana (*Justi*) la route de Theveste à Cirta par *Macomades* et *Sigus*. Cette voie est visible au sud du Djebel-Terguelt, puis vers Henchir-Chabbout et aux abords de Henchir-Cheragrag; plusieurs milliaires ont été retrouvés.

b. Route de Gadiaufala à un point de la route Cirta-Theveste, situé dans la plaine d'Aïn-Fakroun par le pied Sud de la chebkha des Sellaoua et le col d'Oum-el-Abeïr; elle desservait les nom-

breux bourgs dont les ruines se retrouvent aujourd'hui à Oum-el-Abtaïen, Bir-el-Atrouss, Bir-ech-Cham, Ksar-Ejlèje, etc. Plusieurs bornes milliaires de cette route ont été relevées.

c. Route intermédiaire entre les deux précédentes se détachant de la route *a* vers Henchir-el-Fatzni, et rejoignant la route *b* vers Ksar-Ejlèje, en passant par El-Guestria, Aïn-Babbouch, Ksar-el-Hammar (*Saltus Sorothensis*), Bir-el-Askaria (*Civitas A . . .*).

d. Route de Gadiaufala à Civitas Nattabutum (Henchir-Loulou ou Renier), peu visible.

e. Route coupant la grande voie non loin de Henchir-Mjar-Allah; elle semble venir de la plaine de l'Oued-Zenati, longe le pied du Djebel-Djafa, dessert les ruines de Henchir-Bir-bou-Amar, Henchir-el-Merrah, et gagne la plaine d'Aïn-Fakroun. Plusieurs milliaires.

VOIE DE THEVESTE À CIRTA, PAR ALTABA, JUSTI, MARCIMENI, MACOMADES ET SIGUS.

La route d'étape de Sigus à Tébessa par Oum-el-Bouagui (Canrobert), Aïn-Beïda, la Meskiana, Aïn-Halloufa et Aïn-Chabro présente un développement de 167 kilom. 400.

La table de Peutinger, entre les deux mêmes points, donne une distance totale de 166 kilomètres; la différence, 1 kilom. 400, s'explique par les lacets que la route actuelle décrit à la descente du col de l'Halloufa vers la Meskiana; la voie romaine, suivie encore aujourd'hui par le chemin arabe, filait tout droit sur la gauche de la route actuelle, sur le flanc Nord du Djebel-Kechrid. Dans tout le reste du parcours, les deux routes devaient très peu s'écarter l'une de l'autre. L'examen des distances partielles montre qu'il n'y a aucun doute à avoir sur les anciennes stations de *Macomades* et *Marcimeni*; il n'en est pas de même pour *Justi* et *Altaba* que nombre d'auteurs identifient plutôt à Henchir-Cheragrag et Aïn-bel-Kfif. Il semble qu'il serait plus logique de chercher *Altaba* à l'est du col d'Halloufa, et de l'identifier avec la ruine étendue située à 4 kilom. 500 de ce point; quant à *Justi*, ce point devait se trouver à peu de distance du bourg actuel de la Meskiana.

Il faut torturer les distances données par les tables pour faire passer la voie à Henchir-Cheragrag; cette localité devait rester beaucoup au nord de la route, séparée d'elle par le Djebel-Er-Raïet et le massif du Hammama. De plus, après avoir parcouru le

terrain, on ne peut comprendre que la route, après avoir desservi Henchir-Cheragrag, vînt repasser à Aïn-Beïda et à Oum-el-Bouagui; un tel tracé, trop long d'ailleurs, serait inexplicable étant donnés les accidents naturels du sol.

Une voie secondaire devait se détacher de la voie principale vers Aïn-Chabro, gagner Henchir-Cheragrag, le col de Draa-Snobeur et la plaine des Haractas. Restant ensuite au nord des montagnes, dont elle longeait le pied, elle desservait une série de bourgs et rejoignait la voie principale dans la plaine d'Aïn-Fakroun. Des bornes milliaires ont été retrouvées à Henchir-Cheragrag, Henchir-Chabbout, Aïoun-el-Arba, sur l'Oued-Ouessah, et à Bir-el-Askaria.

Nous proposerons donc, comme probables, les identifications suivantes :

Altaba, ruine à 4 kilom. 500 à l'est du col de l'Halloufa;
Justi, la Meskiana;
Marcimeni, Aïn-Beïda;
Macomades, Oumm-el-Bouagui.

VOIE DE THEVESTE À HIPPO REGIUS, PAR VATARI ET TIPASA.

Entre Khamissa (*Thubursicum Numidarum*) et Tifech (*Tipasa* de l'est), la voie est visible sur tout son parcours, et en certains points elle est admirablement conservée. De Tifech à Henchir-el-Garça (*Capraria*), elle est également très reconnaissable; au delà et jusqu'au Dra-Friah, ses traces sont beaucoup moins apparentes; les indigènes prétendent pourtant qu'autrefois un certain nombre de pierres provenant d'un pont sur l'Oued-Hammimine gisaient au bord de la rivière et que ces pierres ont été utilisées lors de la construction du bordj de Tifech et de la maison du cheikh; au point qui m'a été indiqué, il ne reste actuellement aucun vestige ni de route, ni de pont. Au col de Dra-Fréah, la voie reparaît très indistincte, et au delà on peut suivre ses traces dans la plaine de Mahalta; elle semble, à ce moment, se diriger directement sur les ruines d'Aïn-Keskès et le col du Djebel-Mesloula, situé au sud de ces ruines. Peut-être faut-il placer *Flavia Marci* au débouché Est du col à la ruine appelée Henchir-el-Kebir (24 kilom. de Fedj-es-Siouda, 26 milles de *Vatari*). Plusieurs bornes milliaires ont été retrouvées près d'Aïn-Keskès, ainsi que des débris de plusieurs

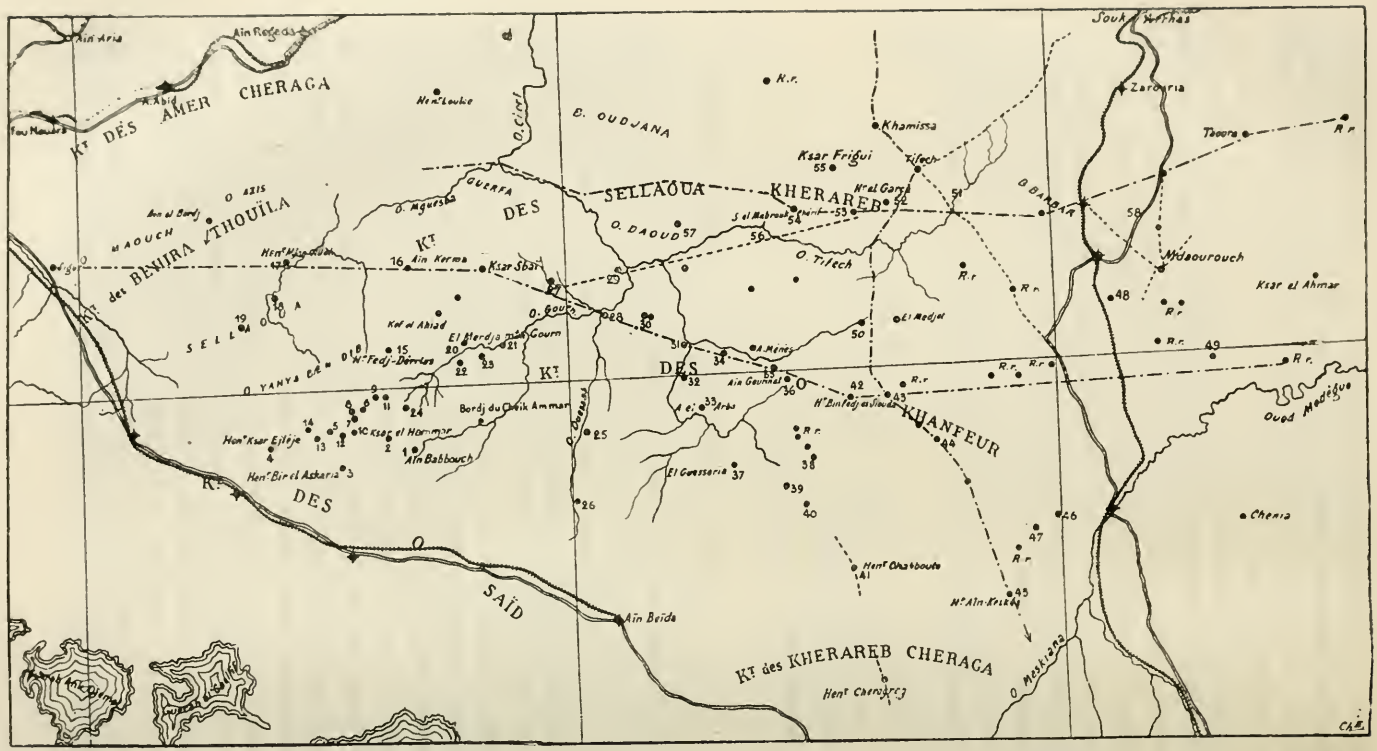

ROUTES ET RUINES ROMAINES ENTRE SIGUS ET KHAMISSA.

autres dans la plaine de l'oued Kébarit; les restes d'une culée de pont sont également visibles sur cette rivière. La ruine d'Aïn-Keskès représente peut-être la métropole de *Musulamii*, dont le nom semble se retrouver dans les mots arabes *Mazoula*, *Mesloula*, qui se répètent fréquemment dans la région.

De Tifech (Tipasa) une route annexe, longeant le pied du Djebel-Tifech, semble se diriger vers Souk-Ahras (*Thagaste*); d'abord très visible, elle se perd rapidement dans les cultures.

Une autre route annexe joignait Henchir-Aïn-Keskès à Henchir Chabet-Aïn-Reças (8 kilom. au nord-est).

DESCRIPTION DES RUINES.

Les grandes ruines de Khamissa, Mdaourouch, Tifech et Ksar-Sbéhi ont déjà été souvent décrites; je n'ajouterai donc rien à ces descriptions :

1. — Ruine située près d'Aïn-Babbouch entre la source et la maison cantonnière. A l'extrémité du contrefort du Djebel-Sidi-Rgheïss, sur lequel se trouve la maison cantonnière d'Aïn-Babbouch, se trouvent les restes d'une ferme assez vaste, rasée aujourd'hui au niveau du sol; les matériaux en ont été employés pour la construction des ponceaux de la route et son empierrement. On remarque ensemble les mosaïques des deux chambres, mosaïques à dessins géométriques assez élégants obtenus au moyen de cubes blancs, rouges, noirs et verts. L'une des mosaïques est intacte, l'autre est quelque peu dégradée.

2. — **Ksar-el-Hammar.** Restes de constructions peu étendues autour d'un puits situé à 3 kilomètres au nord-ouest d'Aïn-Babbouch. Poste militaire formant un rectangle de 25 mètres sur 30; ce poste est un ancien temple transformé en fortin à l'époque byzantine. On a simplement entouré l'ancien édifice d'une chemise en gros blocs pris dans la ruine voisine. La porte primitive existe encore masquée par les blocs de revêtement extérieur; elle est surmontée d'un fronton portant dans un cadre à queue d'aronde une inscription à Saturne, génie protecteur du SALT. SOROTHENS. Ce *saltus* était inconnu jusqu'à ce jour[1].

[1] Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1896, p. 228.

3. — **Henchir-Bir-el-Askaria.** Vaste ruine située à 1,500 mètres du bordj du cheikh d'Aïn-Babbouch; vestiges de plusieurs bâtiments considérables, d'un mausolée, de citernes. Borne milliaire terminée par les lettres R·P·C·A· Peut-être est-ce là l'*Ascurra* ou *Ausuccura* de la liste des évêchés de l'Église d'Afrique.

4. — **Henchir-Ksar-Ejlèje.** Ruine très étendue; fort byzantin, dont les murs atteignent encore 4 mètres de hauteur; mausolée dont la partie supérieure est détruite et dont de nombreux blocs se retrouvent dans les murs du fort; traces de bâtiments considérables.

5. — **Henchir-Bir-Cham.** Fort byzantin commandant la source; quelques constructions aux environs.

6. — **Henchir-Bir-el-Atrouss.** Ruine étendue formant deux groupes distincts : le premier comprend un fort byzantin commandant la source, et quelques bâtiments peu considérables; l'autre, beaucoup plus important, se trouve à 200 mètres à l'est, sur le sommet d'un mamelon allongé. On y remarque les traces d'une vaste enceinte et de plusieurs édifices; une maison romaine, presque intacte, avec ses colonnes et ses voûtes, a été transformée en écurie par les indigènes; les murs de la mechta voisine renferment de magnifiques pierres de taille.

7. — **Henchir-Mechta-Djebabra.** Vaste ruine couvrant le sommet d'un mamelon arrondi sur la rive droite du ravin descendant d'Aïn-Rettate. On ne distingue plus traces de bâtiments, mais les pierres de taille éparses sur le sol sont nombreuses.

8. — **Henchir-Aïn-Rettate.** Situé à la naissance du vallon qui débouche de la chebka à Bir-el-Atrouss. Source aménagée; nombreux vestiges de bâtiments. Sur la rive droite du ruisseau que forme la source, et à environ 50 mètres de celle-ci, construction bizarre de 35 mètres de longueur sur 3 de large, formée de deux murs extérieurs et d'un mur intermédiaire en blocs bien cimentés soutenant un plafond composé de grandes et belles dalles. De petits canaux creusés dans le roc semblent avoir amené dans cette construction l'eau de la source; d'autres canaux s'en échappent vers l'aval. Était-ce un lavoir, un bain, ou simplement un réservoir destiné à servir de régulateur à la source? Cette dernière supposition

est plus vraisemblable, car des traces de conduite semblent se diriger vers Bir-el-Atrouss. Au-dessus de la source d'Aïn-er-Rettate, sur le mamelon situé à l'ouest, traces de bâtiments restés au niveau du sol.

9. — **Henchir-bou-Etmann** (sur la rive gauche de la rivière du même nom). Large ruine se développant des deux côtés d'une voie romaine sur 200 mètres environ; traces de plusieurs bâtiments considérables.

10. — Au sud de la ruine précédente, sur le chemin d'Aïn-Babbouch à Bir-el-Atrouss et à l'extrémité Ouest de la crête du Djebel-Semza, restes d'un vaste bâtiment, ferme ou villa.

11. — **Henchir-Oued-Chemmama** (dans la plaine sur le chemin d'Aïn-Babbouch à Fedj-Deriass). Ruine peu étendue, complètement renversée; il ne reste debout que les assises inférieures d'une tour de 10 mètres sur 8 mètres en matériaux hétérogènes.

12. — **Henchir-Ouled-Mrabett**. Restes de deux grands bâtiments sur les deux rives d'un petit ruisseau; pierre tombale en forme de caisson.

13. — **Henchir-Ouled-Saïd**. Ruines indistinctes couvrant environ 4 hectares.

14. — **Henchir-Ouled-bel-Khéir**. A 4 kilomètres de Ksar-Ejlèje dans l'intérieur de la chebka; reste d'une exploitation rurale.

15. — **Henchir-Fedj-Dériass**. Vaste ruine située au centre de la chebka des Sellaoua et occupant, à la source de l'Oued-Dériass, un plateau aujourd'hui profondément raviné. On y remarque des traces d'une enceinte, d'une citadelle, de plusieurs édifices importants, deux mausolées, une source aménagée avec réservoir, des citernes. A l'ouest, nécropole en partie écroulée dans un ravin. Cette ruine représente probablement *Ad Centenarium* des itinéraires.

16. — **Henchir-Aïn-Kerma** ou **Messereb-el-Anech**. Situé au débouché de l'Oued-Messereb-el-Anech dans la plaine de Temlouka. Deux groupes de ruines, l'un comprenant un poste militaire et quelques habitations auprès de la source d'Aïn-Kerma; l'autre,

situé de l'autre côté du ruisseau, sur une crête rocheuse, étroite et élevée, présente des traces d'enceinte, la base d'une tour et des traces d'habitations. C'est probablement *Ad Rubras* des Itinéraires, située à 6 milles de *Gadiaufala;* cette distance répond bien à la distance de Ksar-Sbehi, 8 kilomètres à vol d'oiseau.

17. — **Henchir-Mjar-Allah.** Située au pied du col de Foum-el-Allik; ruine assez vaste, mais indistincte, dévastée pour la construction des nombreuses mechtas des environs. Probablement *Thenebreste* des Itinéraires. Entre Henchir-Mjar-Allah et le col de Foum-el-Allik (ou Foum-Chellaligue), plusieurs petites ruines sans importance. Dans l'une, j'ai trouvé une inscription libyque.

18. — **Henchir-Bir-bou-Amar.** Ruine étendue à 6 kilomètres Sud-Ouest de Mjar-Allah, à l'extrémité d'un contrefort de la chebka des Sellaoua; restes de plusieurs grands édifices; fontaine aménagée avec bassin et réservoir.

19. — **Henchir-el-Merrah.** Grande ruine à 3 kilomètres Ouest de la précédente. Citadelle byzantine, mausolées, citernes, restes de vastes constructions.

20. — **Henchir-Mebdoua** (n° 1). Poste militaire situé sur la rive gauche de l'Oued-Gourn et entouré de traces de bâtiments sur une assez grande surface, 4 hectares environ; les murs du poste, bâtis en matériaux hétérogènes, ont encore une hauteur de 2 mètres. Les indigènes appellent aussi cette ruine Ksar-mta-el-Guerza.

21. — **Henchir-Mebdoua** (n° 2). A 4 kilomètres environ du précédent et en aval sur la rive droite de l'Oued-Gourn. Traces de nombreuses habitations, débris de colonnes, de socles et de chapiteaux. Pas d'inscriptions.

22. — **Henchir-Oum-el-Abtaïen** (n° 1). Ruine située sur un mamelon très aplati dominant la source de même nom; traces d'une enceinte de 60 pas sur 50. Nombreux matériaux dans le cimetière voisin qu'il est difficile d'explorer.

23. — **Henchir-Oum-el-Abtaïen** (n° 2). Sur un large mamelon à 1,500 mètres Est de la ruine précédente; peu de traces de l'ancienne bourgade romaine dont les débris sont épars dans les murs

des gourbis et des parcs à bestiaux; restes d'un bâtiment rectangulaire assez vaste, auprès de la source.

24. — **Henchir-Sidi-Ramdane.** En tête du petit vallon qui prend naissance au col entre le Djebel-Hammimat et le Djebel-Semza et va à l'Oued-Gourn. Établissement agricole.

25. — **Henchir-Ouessah.** Petit établissement romain sur un mamelon, rive droite de l'Oued-Ouessah, en un point où un banc de roche presque vertical forme barrage naturel.

26. — **Aïn-Berrich.** Petit centre peu important; ruines rasées au niveau du sol.

27. — **Henchir-Bir-el-Ogla.** Ruine très indistincte et très ancienne. Probablement *Fons Potamianus.* Inscriptions libyques et puniques presque illisibles.

28. — **Henchir-Aïn-Tétri.** Ruine peu étendue. Probablement *Magri.*

29. — **Henchir-Aïoun-Settara.** Très effacé; probablement *Ad Lapidem Baium.*

30. — **Henchir-Bir-Houdrène** et **Henchir-Maklouf.** Établissements agricoles.

31. — **Henchir-Bir-Bou-Haouch.** Ruine peu étendue, mais complètement bouleversée. Probablement *Rustici.*

32. — **Henchir-Ali-bel-Hadj.** Sur l'Oued-Trouch; ruine peu étendue et indistincte.

33. — **Henchir-Aïoun-el-Arba** et **Henchir-Ibrahim-ben-Guidoun.** Ruines bouleversées.

34. — **Henchir-Mechta-Ali-ben-Ahmed.** Établissement agricole.

35. — **Henchir-Mechta-Amar-ben-Ahmed.** Petit établissement romain, probablement station postale d'Aïn-Gourmate (*Ad Piscinas*).

36. — **Henchir-Aïn-Gourmate.** Ruine étendue, mais bouleversée, s'étendant autour de la source; beaucoup de matériaux employés dans le cimetière arabe ne peuvent être examinés. Probablement *Ad Piscinas.*

37. — **Henchir-El-Guesseria.** Poste militaire avec enceinte de 50 mètres sur 55.

38. — **Ruines dans la plaine d'Er-Reguiba.** Dans la plaine d'Er-Reguiba qui s'étend au sud du Djebel-Terraguelt, on ne trouve les vestiges d'aucun centre important, mais des traces de nombreux établissements agricoles. Les murs des mechtas renferment beaucoup de matériaux antiques : montants de portes, fragments de colonnes, blocs bien taillés de grandes dimensions.

39. — **Henchir-el-Azeli.** Cette ruine, située non loin de la source de l'Oued-Trouch, comprend deux groupes bien distincts. Le premier représente une bourgade assez importante dont les restes couvrent environ 2 hectares; le deuxième, à 250 mètres Sud, sur une légère élévation, était un poste militaire dont l'enceinte rectangulaire, de 40 mètres sur 50, entourée d'un fossé, est encore bien visible. Traces de voie romaine à peu de distance.

40. — **Mechta-Sidi-Ahmed-ben-el-Fatzni.** Restes d'un établissement assez important; nombreux débris antiques dans les murs de la mechta.

41. — **Henchir-Chabboute.** Ruine étendue non loin des sources de l'Oued-Trouch; traces de nombreux édifices.

42. — **Henchir-Bir-Fedj-es-Siouda.** Poste militaire sur un éperon détaché du Djebel-Terraguelt et barrant presque complètement le passage entre cette montagne et le Dra-Fréah[1]; les murs de cette citadelle présentent encore par endroits une certaine hauteur; à l'est, sur les pentes, restes d'une petite bourgade. C'était probablement *Velleji*, de la table de Peutinger.

43. — **Henchir-Amar-ben-Hamada.** Cette ruine, située à

[1] Le Djebel-Terraguelt représente peut-être les *Scalae Veteres* de Procope (combat en 537 entre les troupes de Stotzas et les Maures d'Yabdias et d'Orthaïas).

4 kilom. 500 de Henchir-Fedj-es-Siouda, doit représenter l'antique *Vatari;* les vestiges de ce centre couvrent environ 5 hectares. Traces de plusieurs bâtiments considérables; colonnes, chapiteaux, débris de sculptures. Entre cette ruine et le Fedj-es-Siouda, la voie romaine est visible en plusieurs points. Le croisement des voies Carthage–Sitifis, Theveste–Hippo Regius devait se trouver au pied du col du Fréah; l'amorce de la voie de Theveste est très reconnaissable.

44. — Plaine de l'Oued-Kébarrit. Dans la plaine de l'Oued-Kébarrit, on trouve les ruines de plusieurs petites bourgades appelées aujourd'hui Henchir-el-Abid, Henchir-Ali-bou-Derbel, Henchir-Rouijel, qui jalonnent la route de Theveste. Aucune ne semble avoir eu grande importance.

45. — Henchir-Aïn-Keskès. Ruine importante s'étendant sur un vaste espace autour de la source d'Aïn-Keskès, au pied du Djebel-Mesloula. Vestiges d'une citadelle, d'un mausolée et de vastes constructions en bel appareil. C'était peut-être la métropole des *Musulamii;* aux environs, nombreuses petites ruines.

46. — Henchir-Chabet-er-Ressas. Cette ruine, située à 8 kilomètres Nord-Est d'Aïn-Keskès à la pointe Nord du Djebel-Mesloula, est assez étendue; on y distingue les traces d'un fort byzantin et de plusieurs édifices considérables.

47. — Entre **Aïn-Keskès** et **Chabet-er-Ressas**, plusieurs gisements de ruines dont le plus important est Henchir-el-Kebir; vaste ruine complètement bouleversée.

48. — Bir-Cédra. A 3 kilomètres de la gare de Mdaourouch à l'est du chemin de Clairfontaine et autour de la source de Bir-Cédra, petite ruine complètement bouleversée.

49. — Entre le **Djebel-Mdaourouch** et l'**Oued-Mellègue**, nombreux gisements de ruines aux abords de la voie romaine. Les plus importants sont : Henchir-el-Amana, au débouché du Khanguet-Mkrechba (qui vient de Mdaourouch), Henchir-el-Amana à 2 kilomètres Sud du précédent; Henchir-Gourine, au pied du Djebel-Gourine et sur le chemin qui vient de Mdaourouch par le Khanguet-bou-Sessou. Henchir-Gourine est assez étendu et doit représenter un centre antique d'une certaine importance.

Au pied du Djebel-Mdaourouch, entre les débouchés de Khanguet-Mkrechba et Bou-Sessou, un rocher isolé porte une inscription tout à fait intéressante; elle indique la limite entre les *Musulamii* et le territoire de Madaure.

50. — Environs d'Aïn-Snob. Sur le vaste plateau ondulé qui s'étend entre les plaines de Tifech et de l'Oued-Trouch et dont Aïn-Snob occupe à peu près le centre, les gisements de ruines sont très nombreux; mais tous ces centres antiques ne présentent plus que des amas de blocs complètement bouleversés. Les principaux sont :

1° **Henchir-el-Madjen**, restes d'une bourgade couvrant 3 hectares et d'une villa ayant fourni des colonnes, des chapiteaux, des linteaux sculptés, aujourd'hui transportés au bordj du Cheikh-Saddick;

2° **Henchir-Gouraï-Hamsi**, restes d'un vaste établissement agricole;

3° **Henchir-Amar-ben-Ahmed.** Amas de pierres de taille devant représenter une ferme antique; cette ruine a servi de carrière lors de la construction des bâtiments qui s'élèvent aux environs de la source d'Aïn-Snob; on en a retiré, entre autres débris, quatre colonnes milliaires actuellement indéchiffrables;

4° **Henchir-Ouled-Gassem.** Près du bordj du Cheikh-Maklouf, au sud d'Aïn-Mekhalfa, nombreuses pierres de taille rougies; à 1.200 mètres sur un dos de terrain, dolmen fouillé;

5° **Henchir-el-Menéah.** Petit centre sur la rive droite de l'Oued-Snob, en amont du moulin Bou-Diaf et au sommet d'un mamelon rocheux; belles pierres de taille dans la koubba située au milieu de la ruine.

51. — Plaine de Tifech. La vaste plaine de Tifech renferme un grand nombre de ruines de villas ou de fermes qui occupent le sommet de toutes les petites élévations; quelques-unes de ces constructions sont remarquables par la dimension et la beauté des matériaux employés, mais leur étendue est généralement assez restreinte. Elles sont très rapprochées les unes des autres sur le chemin de Tifech à Henchir-el-Garça (ancienne voie romaine de *Tipasa* à *Vatari*) et aux abords d'une voie située un peu plus à l'est, orientée de Tifech sur le Coudiat-el-Alamat, et qui semble n'avoir eu pour but que de desservir les établissements de la plaine sans se prolonger au delà de l'Oued-Hammimine. Peut-être pourtant se

continuait-elle jusqu'à la plaine du Mellègue. Actuellement, on n'en voit plus de traces; mais, dans son Itinéraire de Kairouan à Kalaat-Abi-Touil, El-Békri décrit une route venant du Mellègue à Tifech en passant par une bourgade nommée Tamedit; ce dernier nom, qui, en dialecte chaouïa, signifie « ville », ne s'applique plus à aucune ruine de la région. Tamedit, « situé sur la pente escarpée d'un défilé qui sépare deux montagnes », peut être retrouvé soit à Bir-Cédra, soit au Khanguet-Mougra, où l'on remarque également une petite ruine répondant à cette description. Si Tamedit était au Khanguet-Mourra, la route d'El-Békri devait être le prolongement de la voie indiquée ci-dessus; elle devait traverser la route Carthage–Sétif ou s'en détacher, à l'est de Vatari, entre ce dernier point et *Vicus Valeriani*. C'est encore aujourd'hui le chemin suivi par les Arabes pour se rendre de Tifech à Tébessa; il n'a pu être examiné de très près, d'ailleurs, en raison du très mauvais temps, lors de notre passage dans la région.

Aux abords de la voie Tipasa–Thagaste que l'on distingue encore sur un assez long parcours en quittant Tifech, les fermes et les villas se retrouvent également très nombreuses, et les murs des bordjs et des mechtas, jusque vers la maison du cheikh Menasseur, fourmillent de débris antiques.

52. — Henchir-el-Garça. Ruine très étendue, située au pied et à l'extrémité d'un contrefort du Fedj-Erreba; elle semble devoir représenter la *Capraria* des Itinéraires, d'après sa distance à Taoura (*Thagura*) par Henchir-Tedjelt (*Ad Molas*). La nature des matériaux employés pour la construction de l'enceinte et de quelques bâtiments de ce centre permet de lui attribuer une antiquité beaucoup plus reculée que celle des ruines environnantes; les énormes blocs de l'enceinte sont presque frustes; les tombeaux de la nécropole sont en grande partie creusés dans le roc, et de nombreux dolmens se rencontrent aux alentours. Pas d'inscriptions latines; quelques traces d'inscriptions libyques presque illisibles.

53. — Entre Henchir-el-Garça et Sidi-Mabrouk-ech-Chérif, le long de la voie romaine, plusieurs gisements de ruines, tous sans importance.

54. — Sidi-Mabrouk-ech-Chérif. Ruine peu étendue dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par un cimetière arabe, dont la

koubba de Sidi-Mabrouk occupe le centre. D'après le calcul des distances, ce point coïnciderait avec l'emplacement de la *Thibilis* des tables; mais le peu d'importance de la ruine permettrait de supposer qu'il n'y avait là que la station postale, et que la ville antique se trouvait à quelque distance en dehors de la voie.

55. — **Ksar-el-Frigui.** Ruine étendue qui doit probablement représenter la ville de *Thibilis* de la table de Peutinger; El-Bekri la cite sous le nom de «Kasr-el-Ifriki», dans son itinéraire de Kairouan à Kalaat-Abi-Touil, comme une «grande ville située sur un coteau et entourée de pâturages et de champs cultivés». On y voit une chapelle chrétienne, les traces de l'enceinte d'une citadelle et de plusieurs édifices importants. A l'est de la ruine, on retrouve quelques traces d'une voie qui devait s'embrancher entre *Tipasa* et *Thubursicum Numidarum* sur la grande voie de Theveste à Hippo Regius, mais elles disparaissent dans la montagne. Dans le vallon de l'Oued-Crab, au pied du coteau qui porte les ruines, traces d'une autre voie se dirigeant sur le col où s'élevait le poste militaire de Sidi-Yahia-ben-Halif, en tête de l'Oued-el-Aar.

56. — **Plaine de Sédrata.** Dans la plaine qui s'étend au sud de Sédrata, nombreuses ruines d'établissements peu importants; elles sont surtout groupées le long de la voie qui, partant du Fedj-Erreba, longeait la rive droite de l'Oued-Hammimine et atteignait Ksar-Sbehi par Henchir-Settara ou Aïoun-Settara. Les vestiges de cette voie sont surtout visibles entre l'Oued-Hammimine et le Fedj-Erreba; dans la partie basse de la plaine, vers le moulin Rochefort, ils disparaissent dans les cultures; c'était la voie Thibilis–Gadiaufala par *Ad Lapidem Baïum*. Cette dernière station ne peut être représentée que par la ruine située au pied du Kef-Settara, ruine aujourd'hui presque complètement invisible. Elle a, en effet, servi de carrière pour la construction des bâtiments du moulin Rochefort et lors de l'empierrement des routes d'Aïn-Beïda, de Sédrata et de celle qui rejoint la route d'Aïn-Regada.

57. — **Henchir-Djahel.** Dans le massif du Djebel-Zouabi, situé entre l'Oued-Cherf et la plaine de Sédrata, il existe plusieurs gisements de ruines; un seul présente quelque importance, l'Henchir-Djahel, où l'on trouve les restes d'un fort byzantin et de plu-

sieurs grands bâtiments. De nombreux dolmens se rencontrent dans ce massif.

58. — Plateau de Mdaourouch. Le vaste plateau accidenté compris entre les crêtes du Djebel-Mdaourouch et du Djebel-bou-Sessou à l'est, du Djebel-Zellez et du Djebel-Sraïa à l'ouest, n'a pu être exploré que très rapidement. L'attention s'est surtout portée sur les ruines qui jalonnent la voie romaine de Taoura au col de Rouss-ed-Diss.

A Aïn-Tamitmat (*Visidice*), la ruine a presque complètement disparu; les inscriptions qui y avaient été relevées ont été transportées dans la cour de la maison d'école de Zarouria.

A Henchir-Tedjelt (*Ad Molas*), la ruine, encore considérable au moment de l'occupation française, si l'on en juge d'après les renseignements fournis par les indigènes au général Duvivier, a presque complètement disparu. Dans le cimetière arabe qui s'étend autour de la koubba de Sidi-Brahim, à l'est de la gare de Dréah, on retrouve encore quelques belles pierres de taille, des colonnes, quelques débris sculptés, mais pas une inscription.

Entre Henchir-Tedjelt et Rouss-ed-Diss, on trouve quelques traces de constructions antiques; les plus importantes sont situées près de la source d'Aïn-Tagtag. L'une de ces constructions, Henchir-et-Tinn, semble avoir été un poste militaire.

Entre Ksar-Mdaourouch et Taoura, les ruines sont très nombreuses; quelques-unes présentent une certaine importance et pourraient être fouillées avec profit.

A Aïn-bou-Sessou, au débouché de la gorge appelée Khanguet-bou-Sessou, on remarque les ruines d'un poste militaire commandant le passage; quelques bâtiments à l'entour. Il peut être intéressant de signaler que l'entrée de vastes grottes que les indigènes disent s'étendre jusque sous les ruines de Mdaourouch, se trouve à une distance très faible de ce poste.

L'étude archéologique de cette région si intéressante n'a pu être faite que d'une façon très superficielle; pour être réellement fructueuse, elle demanderait un temps considérable et surtout des moyens d'action dont nous ne disposions pas.

Voici la copie des bornes milliaires relevées dans la région qui vient d'être étudiée :

Henchir-Bir-el-Askaria.

Imp. Caes. Divi Sept

IIMI SEVERI
PII ARABICI
ADIABENICI
PARTHICICIMA
XIMIBRTANICI
MAXIMI NEP
OS DIVIM·AV
RELLII ANTONINI
PII PARTHICIMA
XIMI BRITANICI
MAXIMI GER
MN · MAXIMI
ADIABENICI MA
XIMI *filius m*
aurelius anto
ninus invictus
pius felix aug.
etc.

R · P · C · A ·

Ce milliaire, daté par les noms de l'empereur Élagabal, est semblable à d'autres monuments déjà publiés [1]. Il offre cette particularité de se terminer par des sigles nouveaux. Les trois premiers signifient certainement *r(es)p(ublica) c(ivitatis)*; le dernier désigne un ethnique. M. Toussaint, s'appuyant sur la forme actuelle du nom de la ruine, a pensé à *Ascurus*.

Henchir-Aïn-Kerma ou **Messereb-el-Anech.**

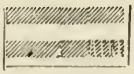

LII

[1] Par exemple, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10267.

Henchir-Aïn-Kerma.

D · N ·
C.IVL·VE
RO MAXI
MINO NO
BILISSI
MO CAE
S A R E

IMP·CAES·
p.LICINIO
*v*ALERIA
*n*O PIO FE
LICE AVG
*pont. m*AX
*trib. p*OT

C
LI

Henchir-Mjar-Allah.

IMP · FL ·
VAL·CON
STANTIO
P·F·INVI
CTO AVG·

IMP· CA
ES·AVG·
AVREL·
VALERIO
MAXIM
iano aug.

Henchir-Mjar-Allah.

IMP·CAESAR
DVI SEVERI
NEPOS DIVI
ANTONINI
*f*IL · M · AVR
ELIVS SEVERVS
Alexander

FLAVIO
CONS
TANTIO
CAESARE
AVGVST

BILISSI
MOCES AV
XXXVIII

Fragment de milliaire
avec inscription
sur ses deux faces.

Mechta-Tahar-ben-Mohamed (près Henchir-Mjar-Allah). — Dans le mur d'un gourbi.

Lettres effacées.

XL

Henchir-Bir-bou-Amar.

con
STANTI
NO AVG

Au pied Sud-Est du Djebel-Arko.

D N ,
VALERIO
CONSTAN
TINO P·F·
NOBILIS·
CAES

Henchir-Mebdoua (n° 1) aussi appelé **Ksar-mta-el-Guerza.**

IMP·CAES·
M·IVLIO
PHILIPPO
PIO FEL·
INVICTO
AVG

D·N·FLAV·
VAL·CONS
TANTINO
PIISSIMO
NOBIL·Q
CAES·

Henchir-Oum-el-Abtaïen (n° 1).

D.N.
FLAVIO
CLAVDIO
CONSTA
NTIO NO
B·CAES

PERPET
VO
DIOCLE
TIANO
AVG

D·N
c i u L
i o m A *x*
I M I N
O AVG·

Henchir-Ouessah, dans un silo.

G·VAL
DIOCLETI
ANO INVI
CTO AVGV
STO

Sur l'**Oued-Trouch** près **Aïoun-el-Arba.** — Copie de M. le lieutenant Louis.

IMP · CAES · M · AVRELIVS
SEVERVS *alexan*
der PIVS FELIX · A
VG · PONT · MAX · TRIB
VNI · POT · COS · PP D
IVI SEVERI NE
POS DIVI MAGNI
ANTONINI PII FI
LIVS

Fedj-es-Siouda (à la source).

IMP ·
CAES · DIVI SEP
TIMI SEVERI PII
ARABICI ADIA
BENICI PARTHI
CI MAXIMI BRIT
TANICI MXIMI
NEPOS DIVI M
AVRELI AN
TONINI PII PAR
THICI MXIMI
BRITTANICI
MXIMI GER
MANICI MXIMI
ADIA BENICI

A 1,800 mètres de **Fedj-es-Siouda**, sur le chemin de Clairefontaine. — Demi-cylindre de 0 m. 37 de diamètre. Lettres de 0 m. 06 mal gravées.

IMP · GAES
C · VALERI
O DIOCLE
TIANO
P · F · AVG ·

Henchir-Ali-bou-Derbel.

DIOCLETI
ANO PIO FE
LICE INV
IC·TO AV
GVSTO

Henchir-Aïn-Keskès.

IMP · CAE
SARE M·AV
RE VALE MA
XIMIANO
AVG PIO
FELICE

Henchir-Aïn-Keskès.

IMP · CA
ESARE M
AVRELIO
MAXIMIA
NO AVG·
PIO FELICE

Aïn-Snob. — Copie de M. le lieutenant Louis.

D · N
NTIoIN
AVG
STO

Fedj-Mzaoui. — A 3 kilomètres Ouest de **Ksar-Sbehi**, à l'extrémité Ouest de la crête rocheuse qui porte le monument appelé **Er-Reha** (le moulin).

PERPETVO
IMP·CES·L·DO
MITIO AVRE
LIANO PIO IN
VICTO FELICI
AVG·NOSTRO
LIIII

Ksar-Sbehi [1].

PERPEt
VODOCLE
TANO
AG (*sic*)

Tifech.

DIOC
LETIANO
PIO FEL
AVG·A

Henchir-Cheragrag.

IMPER ·
CAES · M ·
IVL · PHILI
PO INVIC
TO PIO FE
LICE AVG

Henchir-Cheragrag.

IMP · CAES ·
DIVI SEPTIMI
SEVERI PII
ARABICIADIAB
PARTICI MAX
BRITANNICI MAX
nepos DIVI M

Près d'**Aïn-Snob**, sur la voie de Sigus. — Copie de M. le lieutenant Louis.

IMP · CAES ·
DIVI · SEPTMI
SEVERI PII
ADIAB · ARAB
MAX BRIT M
ax, etc.

[1] C'est probablement le même milliaire que j'ai publié autrefois dans les *Inscriptions inédites d'Afrique extraites des papiers de L. Renier*, p. 89, n° 565. La copie de M. le capitaine Toussaint est plus complète. [R. C.]

Henchir-Cheragrag.

D·N·
FLAVIO
VALERIO
CLAVDIO
CESARE

Henchir-Cheragrag.

CLAV
DIO CONS
TANTINO
NOB·CES·

P. Toussaint.

UN FRAGMENT
DE LAMPE CHRÉTIENNE,

PAR LE R. P. DELATTRE,
Membre non résidant du Comité.

Il est peu d'anciennes villes ruinées dont l'emplacement renferme autant de débris de poteries chrétiennes que Carthage. Sur certains points, le sol est parsemé de nombreux tessons de terre rouge, provenant de plats, de coupes et surtout de lampes chrétiennes. Si, en ces endroits, il arrive de pratiquer des fouilles, on ne tarde pas à reconnaître la présence de ces menus fragments jusqu'à une assez grande profondeur. Le plus souvent on est tenté de négliger ces modestes morceaux de poteries parce qu'ils ne paraissent offrir aucun intérêt.

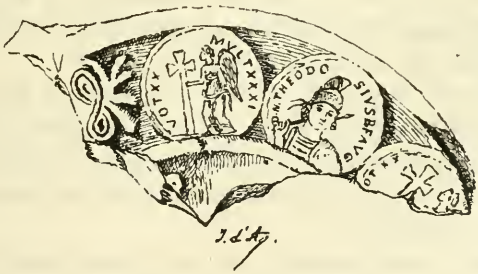

Pour mon compte, je crois, au contraire, que ces fragments méritent d'être au moins examinés avant de les rendre, s'il y a lieu, à la terre d'où il sortent. Aussi m'est-il arrivé maintes fois de rencontrer parmi ces débris des morceaux offrant des particularités ou des motifs qui manquaient à notre série, cependant si riche, de lampes chrétiennes. Notre collection renferme ainsi plusieurs cen-

taines de fragments intéressants qui attendent que le hasard ou une fouille heureuse amène la découverte de l'objet entier.

C'est sur un de ces fragments que je désire attirer l'attention. Il a été trouvé dans le flanc Sud-Est de la colline de Saint-Louis, non loin d'une chapelle souterraine, au pied d'un grand mur de citadelle que nous avons commencé à déblayer.

L'intérêt particulier qui s'attache à notre fragment, c'est qu'il appartient à une lampe où la zone circulaire qui entoure d'ordinaire le sujet principal, au lieu d'être remplie par des motifs connus, tels que figures géométriques, croix, monogrammes, cœurs, calices, poissons, colombes ou agneaux, était ornée de médaillons circulaires reproduisant alternativement la face et le revers d'une monnaie romaine.

Il est facile de reconnaître sur la face de cette pièce l'effigie de Théodose II; buste casqué et armé d'une lance, avec cette légende:

DNTHEODOSIVSPFAVG.

Le revers montre la victoire ailée, tournée à gauche et tenant de la main droite une longue croix, avec cette légende :

VOTXXMVLTXXXI.

Ici, la dernière lettre (I) doit être distinguée du nombre XXX. Sabatier, qui donne la description de cette monnaie [1], ajoute à ce numéro d'atelier les variantes F, G, H et Z.

Cette monnaie imprimée en relief sur la lampe de Carthage a dû y être reproduite par le potier à l'aide d'un moule de terre cuite que la monnaie elle-même avait servi à façonner. On ne peut, en effet, s'arrêter à la pensée que le potier aurait eu en main le coin d'un atelier monétaire.

L'original de cette monnaie a été assurément frappé dans la première moitié du ve siècle. On pourrait même préciser davantage, puisque le revers porte VOTXXMVLTXXX et que l'on sait que Théodose II célébra ses *quinquennales* pour la huitième fois en 439. La monnaie ici reproduite était donc antérieure à cette date.

L'âge de cette monnaie nous permettra de déterminer l'âge de la

[1] *Descript. génér. des monnaies byzantines*, t. I, p. 116, Pl. V, 5.

lampe. Celle-ci doit avoir été fabriquée vers le milieu du ve siècle, et c'est l'époque approximative que l'on peut, avec raison, attribuer à la plupart des lampes chrétiennes de même terre, de même style et de même cuisson que l'on trouve en si grand nombre dans le sol de Carthage.

R. P. Delattre.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR LEMTA (*Leptiminus*)

(TUNISIE),

PAR MM. LES CAPITAINES G. HANNEZO ET L. MOLINS
ET M. LE LIEUTENANT MONTAGNON.

Les ruines de Lemta sont situées à 12 kilomètres environ au sud-sud-est de Monastir et à 35 kilomètres au sud-est de Sousse. Depuis longtemps déjà on y avait reconnu les restes de l'ancienne cité de Leptis minor ou Leptis minus, Leptis la petite, lorsqu'une récente découverte épigraphique a confirmé les conclusions que l'on avait auparavant tirées de l'étude des itinéraires et des auteurs qui mentionnaient cette ville.

Leptis minor fut d'abord un des principaux *emporia* phéniciens de la côte des Syrtes. Elle eut beaucoup à souffrir, comme plusieurs autres cités voisines, Ruspina (Monastir), Thapsus (Ras Dimas), Thysdrus (El Djem), etc., de la lutte que se livrèrent dans cette région César et les Pompéiens. Sous l'empire romain, elle se releva rapidement. Pline l'Ancien la cite comme ville libre; elle est figurée sur la Table de Peutinger comme une agglomération importante. A l'époque byzantine, elle fut une résidence du *dux* ou commandant militaire de la Byzacène.

ÉTENDUE ET LIMITES DES RUINES.

Les ruines de la ville antique forment un triangle presque équilatéral, dont les côtés ont, en moyenne, 1,000 à 1,200 mètres de longueur. Le côté du nord est formé par la mer depuis la pointe Est du village de Lemta jusqu'à l'embouchure des oueds Bou-Hadjar et Bennan. Le deuxième côté, orienté Nord-Sud, est formé par

l'Oued-Bou-Hadjar, depuis son embouchure jusqu'à l'endroit où commencent ses premiers ravinements; enfin, le troisième côté, de ce dernier point au village de Lemta, est formé, d'abord par les restes de l'enceinte, au sud-est, et par la conduite antique des eaux, puis par un chemin encaissé qui, se dirigeant vers l'est, aboutit au village.

Hors de ces limites, on ne trouve, outre l'amphithéâtre dont les ruines sont visibles sur la rive gauche de l'Oued-Bou-Hadjar et la citadelle byzantine, autour de laquelle s'est groupé le village arabe de Lemta, que quelques constructions isolées sans importance et plusieurs nécropoles : la nécropole phénicienne, à l'ouest; la nécropole punico-romaine, au sud-ouest; la nécropole romaine proprement dite au sud-est.

ÉTUDES DES MONUMENTS ET PLACES.
TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Les monuments et places dont l'identification est à peu près certaine sont : le théâtre, l'amphithéâtre, le forum, la citadelle byzantine, l'église chrétienne, les quais, la conduite d'eau de la ville.

Théâtre. — Le théâtre est adossé au sommet du mamelon sur lequel s'étagent les ruines. Les gradins avaient été en partie taillés dans le roc même; par suite, la scène faisait face au sommet du plateau. De ce monument, il ne reste plus que l'excavation circulaire de la *cavea*, encombrée de blocs de maçonnerie écroulée. Ses dimensions étaient assez faibles. L'orchestre mesure environ 6 mètres de rayon, et l'ensemble du monument ne devait pas avoir plus de 30 à 35 mètres de longueur sur 12 à 15 de largeur.

Amphithéâtre. — L'amphithéâtre est, ainsi que nous l'avons dit plus haut, situé sur la rive gauche de l'Oued-Bou-Hadjar, à 200 mètres environ du ravin. Son grand axe est orienté Nord-Est-Sud-Ouest. L'arène mesure environ 55 mètres sur son grand axe et 30 sur le petit. On distingue nettement encore les différentes travées de gradins et l'emplacement de seize escaliers de dégagement ou *vomitoria*. Les gradins eux-mêmes sont visibles sur une longueur d'une dizaine de mètres du côté Est.

La hauteur de ces gradins est d'environ 0 m. 50. Les murs étaient en blocage, d'une épaisseur de 15 à 20 mètres. Aucune pierre de grand appareil n'a été retrouvée en place.

Forum. — Au nord-ouest et à 200 mètres environ du théâtre, MM. Cagnat et Saladin, au cours de leur exploration en Tunisie, avaient cru reconnaître l'emplacement du *forum*. En cet endroit, et d'après leur désir, des fouilles ont été exécutées en 1895 jusqu'à plus de 4 mètres de profondeur; elles ont amené d'assez belles découvertes, notamment celle de quatre piédestaux portant des inscriptions bien gravées et assez bien conservées[1]; au même endroit ont été trouvés quelques débris de sculpture, parmi lesquels la main droite et la jambe gauche d'une statue d'empereur en costume militaire, ainsi que plusieurs fragments de colonnes cannelées. Enfin, l'on a reconnu sur ce point l'existence d'un pavage en dalles de grès, qui se prolonge assez loin sous la terre.

Quelques fouilles exécutées autour de ce même point ont fait découvrir une mosaïque à dessins géométriques, composée de cubes de nuances variées et quelques fragments de peintures murales.

Citadelle byzantine. — La citadelle byzantine est située au nord-ouest du village de Lemta et dans l'angle formé par la grand'route et le chemin qui va à la mer en traversant une partie du village. C'est une construction carrée de 12 à 15 mètres de côté, bâtie en pierres de grand appareil et dominée par une tour ronde de 4 mètres environ de diamètre. Elle est aujourd'hui occupée par des Arabes, principalement par des tisserands, qui y ont installé leurs métiers. Aussi l'exploration détaillée en est-elle à peu près impossible.

Église chrétienne (?) — Les indigènes de Lemta désignent sous ce nom, suivant la tradition, des ruines importantes situées au sud-est du pont de l'Oued-Bou-Hadjar et au bord de la route. On remarque là des monceaux considérables de décombres, de gros blocs de maçonnerie et enfin, ce qui semble confirmer la tradition arabe, de belles colonnes en marbre d'un blanc veiné de gris vert, au nombre

[1] Ces inscriptions ont été publiées par M. P. Gauckler, *Revue tunisienne*, 1895, p. 231-233.

de quatre ou cinq, le tout gisant pêle-mêle sur le sol ou à demi recouvert de sable. C'est dans les environs immédiats de ces ruines que MM. Cagnat et Saladin ont découvert l'importante nécropole chrétienne qui a déjà fourni plusieurs dalles de tombes en mosaïque[1].

Quais du port. — Les quais du port antique sont encore visibles en deux points différents : d'abord, tout près du village actuel, sur une longueur de 100 mètres environ; là, ils forment un angle très obtus dont le sommet est tourné vers la mer; puis, au nord-est de Bir-el-Klila, tout près de la pointe.

D'après le Périple de la mer Intérieure, à l'époque romaine, l'abordage près de la ville présentait des difficultés. A l'aspect des lieux, on peut même se demander s'il a jamais été possible à des bâtiments de quelque tirant d'eau d'atteindre le rivage. Il faut donc ou bien admettre qu'au cours des temps préhistoriques le littoral s'est exhaussé dans cette partie de la Méditerranée, hypothèse invoquée déjà bien des fois pour expliquer plusieurs particularités de la côte tunisienne et d'ailleurs tout à fait compatible avec de nombreux phénomènes constatés par la science, ou bien encore supposer que les bâtiments étaient déchargés en rade même à dos d'homme.

Le fond du golfe est constitué par de grands bancs de rochers plats ayant avec l'horizon une inclinaison insignifiante. C'est seulement loin du rivage qu'ils s'inclinent brusquement pour donner presque de suite à la mer une profondeur assez considérable.

Conduite d'eau. — Alimentation en eau. — La ville antique de Leptis minus paraît avoir eu son alimentation en eau assurée de diverses manières :

1° Par la conduite d'eau ou petit aqueduc encore visible;

2° Par les citernes de la ville;

3° Par les puits creusés à l'intérieur de la ville et dans les jardins.

La conduite d'eau est visible et bien conservée à partir de 200 mètres avant le moment où elle atteint la ligne présumée des remparts. Au delà elle s'engage dans les cactus et il n'est plus possible de la suivre. A l'arrivée aux remparts, la conduite les suit sous une

[1] H. Saladin, *Rapport de mission*, p. 14, fig. 18 et suiv.

direction sensiblement Est-Ouest, puis les quitte pour se rapprocher du chemin dont nous avons déjà parlé et qui limite les ruines au sud et au sud-est. Elle suit ce chemin; on la retrouve dans les tobias qui le bordent pendant 200 mètres environ; puis elle tourne brusquement au nord, en épousant ainsi les formes du terrain; à 150 mètres plus loin, elle reprend sa direction Ouest-Est et se dirige à peu près en droite ligne vers la citadelle byzantine, en traversant le cimetière musulman et la route qui mène au village. De nombreuses citernes sont échelonnées le long de son parcours; quelques-unes même sont, à l'heure actuelle, utilisées par les indigènes.

Une conduite secondaire se détachait de l'aqueduc principal au point où celui-ci quitte le chemin pour tourner vers le nord; l'embranchement est visible sur une longueur de 50 mètres et, dans son prolongement, MM. Cagnat et Saladin ont retrouvé, au nord-est du forum, un reste de conduite d'eau.

D'où venait l'eau qui était ainsi amenée et distribuée dans la cité de Leptis minus? Il n'y a aucune source dans les environs de Lemta, et il semble qu'il n'y en ait jamais eu, car on n'a retrouvé nulle part les traces d'un vaste système de citernes, comme à Carthage ou dans d'autres villes qui étaient certainement alimentées d'eau potable par une ou plusieurs sources.

A défaut d'eau de source, les habitants de la ville avaient utilisé les eaux de ruissellement dont l'Oued-Bou-Hadjar était le principal émissaire. Le bassin supérieur de ce torrent était sans doute fermé par un grand barrage, qui arrêtait une partie des eaux tombées sur les pentes supérieures et qui les dirigeait vers l'origine de l'aqueduc. Plus bas, le lit de la rivière est coupé par de nombreux barrages encore très visibles; près de chacun de ces barrages existait une citerne alimentée directement par lui. Les eaux recueillies dans ces citernes constituaient sans doute une réserve pour les périodes de sécheresse, pendant lesquelles l'aqueduc n'aurait pas conduit en ville une quantité d'eau suffisante.

Si d'ailleurs on en juge par l'érosion du lit de l'oued, les eaux de pluie ont dû être abondantes à toutes les époques. Il y a deux ans, le pont de la route, en pierre cependant, a été emporté à la suite d'une pluie d'hiver.

2° *Citernes.* — Outre les nombreuses citernes alimentées direc-

tement par la conduite d'eau et les barrages partiels de l'Oued-bou-Hadjar, toutes les maisons de la ville possédaient encore des récipients couverts servant à recueillir l'eau tombant sur les terrasses ou toitures; on en retrouve les ruines à chaque pas. Quelques-unes de ces citernes sont encore en parfait état de conservation et retiennent l'eau de pluie, que les indigènes utilisent pour les besoins domestiques.

3° *Puits.* — A tous les moyens d'approvisionnement que nous venons d'énumérer, il convient d'ajouter les nombreux puits creusés le long du rivage et dans la partie Nord. Ces puits, dont quelques-uns subsistent encore, mais dont la majeure partie est comblée, donnent une eau sinon douce, du moins suffisamment bonne pour servir à quelques usages domestiques et surtout pour abreuver les animaux. Il est à remarquer d'ailleurs que dans toute la région côtière, entre Sfax et Sousse, les puits fournissant l'eau potable sont à une très petite distance du rivage, à cause de l'inclinaison des couches géologiques du sol.

RUINES DIVERSES.

D'autres ruines émergent encore au-dessus du sol. Nous signalerons surtout :

1° Une vaste construction rectangulaire, située dans la partie Nord-Est des ruines, à 100 mètres environ de la grand'route;

2° Une maison à sous-sol orné de peintures murales.

1° *Construction rectangulaire.* — Cette construction rectangulaire mesure près de 200 mètres de long sur 100 mètres de large. L'épaisseur des murs est de 1 m. 80 à 2 mètres. Les murailles dont elle est formée offrent une particularité bizarre dans leur construction, particularité que nous avons retrouvée à Sallacta, dans la ruine nommée « El Bordj » par les indigènes et qui n'est autre que l'ancienne citadelle de la ville. On dirait que la muraille, commencée à la fois sur tout le pourtour, a été élevée à plusieurs reprises différentes sans que les ouvriers prissent soin de lier entre eux les divers étages de blocage. En outre, le blocage est interrompu de distance en distance par des pierres taillées qui traversent alternativement la moitié du mur du côté extérieur et du côté intérieur. Dans l'espace circonscrit par cette enceinte rectangulaire, on dis-

tingue quelques débris de murs et un fragment de colonne en grès tendre.

Aucun indice ne permet de reconnaître la destination de ce vaste édifice. Le blocage en est trop uniforme pour que l'on y puisse reconnaître une ruine byzantine. Peut-être faut-il y voir un monument construit à l'époque romaine, sur l'emplacement de l'acropole de l'ancienne colonie phénicienne. En effet, ces ruines couvrent une partie du plateau rocheux d'El-Klefa, qui domine le port antique et qui s'avance dans la mer comme un éperon.

2° *Maison aux peintures murales.* — Cette maison, dont le premier étage a disparu, est située à 100 mètres environ au sud de la grand'route, à hauteur de la borne kilométrique 13. On entre d'abord dans une pièce voûtée revêtue sur toutes ses faces d'un enduit très fin. Cet enduit est orné de peintures qui représentent, dans la partie inférieure des murs, des plinthes en marbre, et plus haut des guirlandes de fleurs et d'entrelacs, ornées de cartouches, dans lesquels étaient peut-être dessinés des portraits, autant que l'on peut en juger dans l'état actuel des peintures. Cette première couche, la plus ancienne, fut ensuite recouverte par un deuxième enduit de 0 m. 002 d'épaisseur, sur lequel on peignit des arabesques, des rosaces et des figures géométriques. De la première pièce on pénètre dans la seconde par une porte basse; puis, en tournant à gauche, dans une troisième pièce non dégagée. Dans chacune de ces chambres, on remarque les deux couches de peinture superposées. Le sol de ces chambres était pavé de mosaïques, aujourd'hui presque entièrement détruites. Beaucoup de briques cylindriques creuses, terminées en pointe et s'emboîtant les unes dans les autres, avaient été employées pour la construction des murs et des voûtes de cette maison. On en a retrouvé quelques-unes dans les décombres, ainsi qu'un petit nombre de lampes plus ou moins bien conservées.

Enceinte fortifiée. — Quant à l'enceinte fortifiée de la ville, c'est à dessein qu'elle n'a pas été encore mentionnée dans cette étude. D'après Daux, dont les idées ont été exposées par Ch. Tissot, la cité aurait été entourée, comme plusieurs autres *emporia* de la même région, d'une triple enceinte. L'examen des ruines n'a encore révélé ni l'existence ni l'emplacement d'aucun de ces trois remparts. Les seuls vestiges qui pourraient se rapporter à une fortification se trouvent au sud de la grand'route qui traverse les ruines,

entre l'aqueduc et la rive droite de l'Oued-bou-Hadjar. En cet endroit existe une différence de niveau du terrain, qui n'est pas moindre de 1 m. 50 et qui se prolonge en ligne droite pendant près de 300 mètres; elle est soutenue, en quelque sorte, par un mur continu. Il n'est pas impossible que ce soit là une partie de rempart, puisque ce mur ne se rattache à aucune autre construction. Ce qui corrobore en outre cette opinion, c'est que les fouilles exécutées aux environs de ce mur ont montré qu'à l'intérieur du mur il y avait eu autrefois des bâtiments, tandis qu'à l'extérieur de ce même mur on n'a trouvé que des débris insignifiants.

A chaque extrémité de ce rempart, deux édifices carrés étaient peut-être deux bastions.

Les nécropoles. — Les fouilles et les recherches poursuivies jusqu'à ce jour ont permis de reconnaître l'emplacement de plusieurs nécropoles d'époques diverses : d'une nécropole phénicienne, d'une nécropole où le mobilier funéraire est à la fois punique et romain, d'une nécropole exclusivement romaine, et enfin d'un cimetière chrétien.

Nécropole phénicienne. — La nécropole phénicienne, la plus ancienne en date, se trouve à l'ouest de l'Oued-Bennan. Elle renferme deux types de sépultures différents. Les unes sont creusées dans la paroi verticale d'une masse rocheuse, qui paraît avoir été aussi utilisée comme carrière de pierre; elles présentent, autour d'une sorte d'antichambre, plusieurs salles. Ces sépultures sont nombreuses; malheureusement elles ont toutes été violées. La hauteur des caveaux est variable; beaucoup d'entre eux ont été en partie comblés.

Le second type de tombeaux reconnu dans cette nécropole est également creusé dans le banc rocheux de calcaire tendre, qui affleure en cet endroit à la surface du sol. La forme générale est la suivante : par quelques marches taillées dans le roc vif on descend au fond d'un caveau rectangulaire, à ciel ouvert, sur lequel s'ouvrent une ou plusieurs portes, dont chacune donne accès dans une chambre funéraire. Le plus souvent, il y a quatre portes; dans ce cas, elles sont exactement orientées vers les quatre points cardinaux. Lorsqu'il n'y a qu'une porte, elle s'ouvre vers l'est. Parfois la tombe se compose uniquement d'un caveau, au fond duquel avaient été déposés les restes du défunt.

Les tombeaux de cette nécropole, d'origine phénicienne, paraissent avoir été violés dès l'antiquité, puis utilisés à l'époque romaine. Dans l'un des caveaux précédemment signalés, a été en effet trouvée une lampe romaine. Un autre avait conservé quelques traces de peinture.

Tout le mamelon qui porte aujourd'hui la Koubba de Sidi-el-Morach est parsemé de tombeaux phéniciens.

Nécropole punico-romaine. — Une seconde nécropole, très importante par ses dispositions mêmes et par son caractère mixte, a été explorée sur la rive gauche de l'Oued-bou-Hadjar. On y peut observer la superposition de plusieurs couches de tombes appartenant à des époques différentes. En certains endroits, en particulier au sommet de la pente qu'occupe cette nécropole, on a rencontré quatre étages superposés de tombes.

La couche inférieure se compose de caveaux creusés dans le tuf. Chacun de ces tombeaux est constitué par une chambre carrée ou rectangulaire, précédée d'une autre chambre à ciel ouvert, au fond de laquelle on descendait par un petit escalier. La porte, par laquelle on accédait à la chambre funéraire proprement dite, était fermée au moyen de grosses pierres, inégalement taillées, entre lesquelles les interstices avaient été comblés avec du sable. Plusieurs de ces caveaux ont été explorés : ils étaient intacts. Les cadavres y étaient inhumés, la tête en général au nord; quelques fragments de bois trouvés sur le sol permettent d'affirmer l'existence de cercueils. Chaque caveau contenait en outre deux grandes amphores placées chacune dans un des angles de la paroi, l'une à la tête, l'autre aux pieds du cadavre, de nombreux vases en poterie, et, dans des niches creusées, en nombre variable, à 1 m. 20 environ du sol, d'autres vases avec une ou deux lampes. L'un des tombeaux a fourni un coffret avec ornements, ferrures et système en bronze, en très mauvais état; dans une amphore ont été recueillies des rondelles d'os sculpté, ayant servi à l'ornementation d'un manche de poignard. Enfin, dans un tombeau de femme, on a trouvé une mèche de cheveux brun roux assez bien conservés. Aucun des vases que contenaient ces caveaux ne portait de marque ni de signature de potier. Les fouilles et les recherches qui ont produit ces résultats ont, d'autre part, confirmé une observation, déjà faite dans la nécropole phénicienne de Mahedia, à savoir que les

déblais provenant de la chambre funéraire servaient à combler la fosse à ciel ouvert; cette coutume a sans doute protégé les tombeaux contre les violations.

Au-dessus de ces caveaux creusés dans le tuf se succèdent trois étages de tombes, que nous désignerons par les chiffres 3, 2, 1, le troisième étage étant l'étage inférieur, et le premier étage étant le plus voisin du sol. Les étages 3 et 2 appartiennent à l'époque païenne; dans les sépultures de l'étage 1 apparaissent déjà des influences chrétiennes, surtout en ce qui concerne le mobilier funéraire. Le mode d'ensevelissement le plus fréquent est l'incinération; cependant des ossements retrouvés çà et là, surtout dans les étages 3 et 1, prouvent que l'inhumation était aussi pratiquée. L'étage 2 renferme des tombes maçonnées et d'autres tombes constituées par de grandes tuiles plates, le plus souvent sans marque.

Les divers objets qui composent le mobilier funéraire sont généralement les mêmes dans les divers étages. Chaque tombeau contient : deux lampes, un vase avec couvercle en poterie ou en métal, plusieurs plats en terre cuite, deux ou plusieurs *unguentaria*, à une ou deux pointes, en poterie ou en verre; une ou deux monnaies en bronze, placées le plus souvent sur la ou les lampes ou encore dans un des petits plats en terre cuite; enfin divers objets, dont on ne retrouve que de menus débris, poignards, coffrets, chaînettes, perles en biscuits, masques en bronze ou en terre cuite, statuettes, etc.; signalons particulièrement une statuette en os qui paraît représenter un hermaphrodite, et deux épingles à cheveux également en os dont la tête est ornée d'une figurine minuscule, sans doute Vénus.

Parmi les monnaies, les mieux conservées ont été recueillies dans l'étage 3; elles sont au type de Perséphone, au type des Dioscures; deux présentent l'effigie de Massinissa ou de Micipsa; plusieurs sont des monnaies d'Utique. Quant aux médailles retrouvées dans les étages 2 et 1, elles sont frustes.

Le mobilier funéraire ne varie d'un étage à l'autre que par la forme plus ou moins élégante des objets qui le composent. L'étage 3 n'a fourni que des objets très ordinaires. A l'étage 2, le mobilier est peut-être moins abondant; mais les poteries y sont en général d'une terre très fine et d'une forme gracieuse. Citons spécialement des urnes ornées de reliefs qui représentent des chasses au cerf, au sanglier ou au lièvre, et dont l'exécution est d'un fini vraiment

remarquable. C'est dans les tombeaux de cet étage que l'on trouve le plus grand nombre d'objets en verre.

Dans l'étage 1, qui n'est guère qu'à 0 m. 25 ou 0 m. 30 au plus de la surface du sol, la pureté de formes ne s'est guère maintenue que pour les fioles à parfums ou *unguentaria*; les lampes, au contraire, y sont plus lourdes et plus grossières. Aux urnes et plats des époques précédentes, s'ajoutent de grandes tasses en terre rouge munies d'une anse, et des *ampullæ* avec anse, col droit et panse très ventrue. A signaler en outre, comme trouvés dans cet étage : un coffret, formé de plaques de plomb de 0 m. 0015 d'épaisseur, et mesurant 0 m. 30 de long, 0 m. 20 de large et 0 m. 15 de hauteur; un grand plat rectangulaire aux angles arrondis, ayant 0 m. 50 de long, 0 m. 30 de large et 0 m. 12 de hauteur.

C'est dans cette nécropole punico-romaine qu'ont été faites les fouilles les plus importantes et les plus fructueuses [1].

Autour de cette nécropole, les pentes du mamelon, vers l'ouest, sont, pour ainsi dire, criblées de trous, qui semblent avoir été produits par l'effondrement de voûtes souterraines. La nature géologique du sous-sol ne permet pas de conclure à l'existence d'excavations naturelles. Il est donc vraisemblable que des hypogées existaient dans cette partie du cimetière. Mais aucune fouille n'a été dirigée de ce côté. On a seulement trouvé, en cet endroit, à la surface du sol, plusieurs fragments de plaques de marbre très minces, provenant, suivant toute apparence, d'une ou de plusieurs inscriptions funéraires.

La nécropole romaine proprement dite. — La nécropole romaine proprement dite se trouve au sud-ouest du village arabe, au lieu dit « Dara-Slema »; elle est très vaste et s'étend surtout au sud des ruines vers le « Bled-Beleïb ». Le plus souvent, la partie extérieure des tombeaux est constituée par un demi-cylindre en blocage, reposant sur une base à un ou plusieurs étages superposés également en blocage, le tout recouvert d'un enduit d'une dureté extrême.

Au-dessous, les corps, habituellement inhumés, étaient déposés soit dans des coffrages maçonnés, soit dans des auges creusées dans le sol même, soit dans de grandes jarres ou amphores en poterie, soit enfin directement sur le sol.

[1] Voir plus loin le double catalogue des objets trouvés, au cours de ces fouilles, par MM. Hamuezo, Molins et Montagnon.

Dans les coffrages en maçonnerie, le cadavre, couché sur le dos, était généralement étendu sous un toit de tuiles, la tête presque toujours à l'est.

Les auges creusées dans le tuf étaient fermées par des dalles en grès tendre ou par des briques en terre cuite; elles avaient l'orientation Est-Ouest.

Les jarres ou amphores funéraires étaient de dimensions variables, suivant la taille des corps qu'elles contenaient.

Enfin les corps déposés directement sur le sol étaient recouverts de matériaux divers, pierres, fragments de dalles ou de tuiles, etc.

Le mobilier funéraire recueilli dans ces divers types de tombeaux se compose uniquement de lampes et de fioles à parfums (*unguentaria*).

La nécropole chrétienne. — La nécropole chrétienne, découverte par M. Irisson et déjà décrite en partie par MM. Cagnat et Saladin, se trouve presque au milieu des ruines de la ville romaine, autour d'un point où, d'après une légende arabe, existait encore, il y a peu d'années, une très ancienne église chrétienne.

Dans cette nécropole, deux tombeaux seulement ont été fouillés par nous. L'un avait été violé; l'autre était intact. Construit en maçonnerie, à 1 m. 20 au-dessous du sol actuel, il était recouvert de dalles plates, en forme de tuiles à rebords, engagées par leurs extrémités dans la maçonnerie des parois latérales. Sous ce toit de dalles, les ossements s'étaient bien conservés; le corps était déposé sur un lit de béton et orienté du nord au sud, la tête face au nord; aucun objet funéraire n'a été trouvé. La tombe n'était pas recouverte d'une dalle en mosaïque.

APPENDICE I.

CATALOGUE DES POTERIES ET OBJETS DIVERS DÉCOUVERTS PAR M. LE LIEUTENANT MONTAGNON, DANS LA NÉCROPOLE PUNICO-ROMAINE.

Vases.

Les vases trouvés dans cette nécropole sont presque tous en terre cuite, grise, rouge ou jaunâtre, plus ou moins fine, vernissée ou non. Les formes en sont banales et ne donnent lieu à aucune remarque nouvelle. Les plus

anciens sont ceux qui ont été recueillis dans les caveaux phéniciens creusés dans le tuf même et dans les tombes de l'étage 3; les plus récents sont ceux qu'a fournis l'étage 1, le plus voisin du sol actuel.

Il n'a été découvert que deux petits vases en métal, l'un en plomb et l'autre en bronze: tous deux proviennent de tombes de l'étage 1. Ils sont de forme banale, sans ornementation ni marque d'aucune sorte.

D'assez nombreux *unguentaria* en verre ont été exhumés. Le verre est irisé, probablement par suite de son long séjour dans l'intérieur du sol. Bien peu sont sortis intacts de terre; quelques-uns ont été trouvés contournés, bosselés pour ainsi dire, comme si le verre s'était amolli sous l'action de la chaleur.

Trois vases en terre cuite portaient des marques.

Sous un plat en terre noire vernissée noire ⅄X⅄; peut-être ces caractères sont-ils des lettres puniques.

Au fond d'un plat orné extérieurement de rosaces et de doubles volutes surmontées, dans une empreinte de pied, marque peu lisible.

Au fond d'un autre plat sans ornement, est estampillée en relief la marque connue RASINI; en outre, au revers du même plat, la lettre N a été gravée à la pointe sèche après la cuisson.

Lampes.

1. Lampe en terre noire non vernissée, de forme ronde; bec en forme de goulot cylindrique; orifice central très large.

2-3. Lampes de forme ronde, sans anse, à bec allongé et aplati; orifice central; une oreillette. L'une des lampes est en terre noire non vernissée; l'autre en terre rouge recouverte d'un vernis noir brillant.

4-5. Lampes sans anse, en terre noire non vernissée, forme ronde, à corne peu prononcée; bec allongé et aplati; orifice central.

6. Même forme; autour de l'orifice central, rayons convergents en relief, sur le flanc. Marque en relief: S.

7-12. Lampes à anse aplatie et cannelée; bec allongé, mais élargi à son extrémité; une corne pointue, souvent très prononcée, orifice central. Terre noirâtre non vernissée.

13. Même forme, avec deux cornes au lieu d'une.

14, 15, 16. Même forme, une seule corne. Autour du disque, ornementation composée de feuilles de vigne, de lierre ou d'acanthe; des moulures encadrent le bec. L'une de ces lampes porte au revers, en relief, la marque Λ.

[Toutes les lampes qui précèdent ont été trouvées dans les caveaux phéniciens ou dans les tombes de l'étage 3; elles doivent donc être attribuées

à l'époque punique ou à la période de transition entre cette époque et les premiers siècles de l'ère chrétienne.]

17. Lampe romaine; anse forée, bec arrondi. Terre jaune, à couvercle brun clair. Autour, une zone de stries convergentes. ℞ Marque : MVNI-REST.

18. Lampe sans anse; bec brisé. Terre rouge très fine. Un berger, sans doute Endymion, endormi sur un rocher, près de lui, le *pedum;* derrière lui, à quelque distance, un bélier ou une chèvre.

19. Lampe sans anse; bec orné de volutes. Terre grise non vernissée. Sanglier courant à droite. ℞ Marque : L MVN SVC.

20. Lampe sans anse, bec orné de volutes. Terre jaune non vernissée. Buste d'un personnage tenant dans sa main gauche un fruit (pomme?) et dans sa main droite une colombe. ℞ Marque : VICTOR.

21. Fragment d'une lampe sans anse, à bec orné de volutes, en terre rouge non vernissée. Gladiateur debout, tourné à droite, la tête ornée d'un casque à panache, le bras gauche armé d'un bouclier carré, la main droite tenant une courte épée très large.

22. Fragment de lampe. Lion tourné vers la gauche, la patte gauche de devant levée et posée sur le bord d'un vase à deux anses.

23. Lampe sans anse, à bec orné de volutes, en terre jaune, à couvercle brun clair. Victoire ailée, vue de face, debout sur une sphère, tenant de la main gauche une palme, et de la main droite tendue une couronne. ℞ Marque, dans deux empreintes de pied : RVF
RVF

24. Lampe sans anse; bec orné de volutes, en terre jaune, à couvercle brun clair. Aigle les ailes éployées, la tête tournée à droite, tenant dans ses serres un lapin (ou un lièvre)? ℞ : Marque illisible, dans une empreinte de pied.

25. Lampe sans anse; bec élargi à son extrémité, orné à sa base de volutes très allongées, dont l'extrémité supérieure se détache du disque. Rayons convergents. Terre très fine, à couverte brun rouge.

26. Même forme, avec bec arrondi. Terre jaune très fine, à couvercle brun clair. Au centre, double rosace; autour, décoration d'oves, puis moulures concentriques.

Ces deux lampes reproduisent sans doute des modèles en bronze d'un travail délicat.

27. Lampe à anse forée; bec arrondi. Terre jaune, à couverte brun rouge. Danseur nu, agitant de ses deux mains des crotales? ℞ Marque : MNOVIVSTI; au-dessous, un fer à cheval.

28. Lampe à anse forée; bec arrondi avec ornementation cordiforme.

Terre jaune à couvercle brun rouge. Grènetis sur quatre cercles concentriques autour du disque, orifice central. ℞ Marque : LDOMITIF.

29. Fragment de lampe, anse et bec brisés; deux oreillettes à droite et à gauche du disque. Au centre, casque romain avec cimier, aigrette et mentonnières (*galea*). ℞ Marque illisible. Terre rouge, à couverte jaune brun.

30. Lampe sans anse, à bec arrondi. Terre jaune, à couverte brun roux. Rosace autour de l'orifice central. ℞ : Marque B.

31. Lampe à anse forée; bec arrondi, deux larges oreillettes à droite et à gauche. Terre jaune à couverte brun rouge. ℞ Marque indistincte : ...ILO.

32. Lampe sans anse; bec orné de volutes et élargi à son extrémité; rosace. ℞ Marque : VICTOR. Terre rouge à couverte brune.

P

33. Lampe à anse forée; bec arrondi, orné à sa base de deux petites volutes. Terre jaune à couverte brun rouge. Bacchus portant de longs cheveux bouclés (?).

34. Lampe à anse forée; bec arrondi. Terre rouge à couverte brun rouge. Un *funditor* (soldat armé de la fronde). ℞ Marque : LMADIEC.

35. Lampe à anse forée; bec arrondi, avec ornementation cordiforme. Terre jaune à couverte brun rouge. Au centre, âne galopant; autour, stries rectilignes convergentes.

36. Lampe sans anse; bec arrondi. Terre grise à couverte brun foncé.

37. Lampe à anse forée, bec arrondi; aux deux extrémités du diamètre transversal, deux petites pyramides à base rectangulaire, présentant sur deux de leurs faces des trous en forme d'œils (en vue de la suspension). Au centre, autour de l'orifice central, rosace. ℞ Marque : C·ATIL·VEST.

38. Lampe à anse forée, aplatie et cannelée, bec élargi à son extrémité. Au centre, autour de l'orifice, décoration en forme de coquille circulaire. ℞ Marque : CD. Terre grise à couverte brun clair.

39. Lampe à anse forée; bec très allongé, orné à sa base de deux volutes. Terre jaune à couverte brun clair. ℞ Marque, dans une double empreinte de pied : NNA
NNA

40. Lampe à anse forée, bec arrondi. Terre grise, à couverte brun clair. Tête de Méduse. ℞ Marque : LDOMITIF.

41. Lampe à anse forée; bec arrondi. Terre grise à couverte brun rouge. ℞ Marque : C·OPPI·RES.

42. Lampe sans anse, bec orné de volutes, brisé. Terre grise à couverte brune, très fine. A droite, le sphinx accroupi sur une éminence; à gauche,

deux personnages, l'un à pied, qui semble nu et dans l'attitude d'un suppliant, l'autre à cheval (?).

43. Lampe à anse non forée; bec brisé. Rosace.

44. Lampe à anse brisée; bec arrondi. Âne au galop (?). Trouvée sur le rivage méridional de la Sebka Sidi-el-Hani.

45. Fragment de lampe sans anse; bec orné de volutes, brisé; à gauche, un amour debout.

46. Lampe à anse brisée; bec élargi à son extrémité, deux oreillettes à droite et à gauche du disque. Deux dauphins.

47. Lampe en partie brisée; bec élargi à son extrémité, orné de volutes à sa base. Terre grise très fine à couverte brun clair. Déesse lunaire, la tête surmontée du croissant.

48. Fragment de lampe à anse forée; bec brisé. Autour, grènetis sur trois cercles concentriques. ℞ Marque : LDOMITIF.

49. Lampe à anse forée; bec arrondi. Terre grise non vernissée. Cavalier au galop, passant à gauche, tenant de sa main droite les rênes et de sa main gauche une enseigne romaine.

50. Lampe à anse forée; bec brisé. Terre grise à couverte rouge. Sanglier fuyant à gauche, poursuivi par un chien qui va le coiffer.

Masques et statuettes en terre cuite, bronze ou métal; objets divers.

Dans un tombeau du deuxième étage, nous avons trouvé une petite statuette en terre cuite représentant une Vénus dévêtue et mesurant, y compris le socle, environ 0 m. 17 de hauteur. Le même type a été maintes et maintes fois recueilli dans les nécropoles de Sousse et sur plusieurs autres points de la Tunisie.

Nous avons aussi découvert un débris de masque en terre cuite. Tel qu'il est, ce débris laisse voir la partie droite du front, l'origine du nez, une partie de l'œil gauche et presque tout l'œil droit. Une ride profonde coupe le milieu du front dans le sens horizontal. La chevelure, très longue, est bouclée et rejetée en deux parties de chaque côté du milieu du front.

Ce masque est en argile rouge non vernissée. Le fragment mesure 0 m. 07 de hauteur de l'origine du nez au sommet de la tête; l'écartement des yeux, de centre à centre, est de 0 m. 35, soit un peu plus de 1 demi de grandeur naturelle.

L'exécution en est très soignée; la chevelure surtout est très bien traitée. Il ne nous a pas été possible de retrouver les autres fragments.

Ce masque représentait peut-être Apollon.

Un autre masque presque complet a été découvert presque à fleur du sol, au sud-ouest du forum. Ce masque en terre cuite, vernissée en rouge, figure une

tête de taureau. Les dimensions sont réduites, mais le relief est bien conservé. Le dessin laisse à désirer, et il nous semble qu'on peut attribuer ce petit monument à une époque relativement récente, peut-être à l'époque chrétienne.

A signaler également un autre petit masque en bronze trouvé dans un tombeau du troisième étage, par conséquent assez ancien; il est très détérioré, mais non brisé. Il devait servir à l'ornementation de coffrets semblables à ceux dont nous avons retrouvé les restes, de même que plusieurs clous et deux fragments d'un système de fermeture également en bronze.

Ces derniers sont ornés, l'un dans toute sa longueur, d'un rameau d'olivier sans fruits, figuré au moyen de petits trous circulaires pratiqués au moyen d'une pointe, sur l'extrémité de laquelle on a frappé avec un marteau; l'autre, d'une sorte de palme faite au burin, mais assez grossière.

Nous signalerons aussi : deux poignées de coffret en bronze, d'une fabrication très finie;

Des cercles en bronze auxquels s'accrochaient des chaînettes de même métal; ces chaînettes, du genre dit *gourmette*, avaient une section rectangulaire. L'ensemble était probablement employé pour suspendre des lampes en terre cuite.

Une poignée de miroir en bronze, tordue et très détériorée. L'une des faces de ce miroir porte une série de circonférences concentriques en creux et relief, et le pourtour est percé de petits trous régulièrement espacés. L'autre face, celle qui sans doute était polie et réfléchissait la lumière, ne porte d'autre ornement qu'un seul filet en creux au-dessous des trous qui ornent le pourtour de l'objet.

Le manche, d'assez jolie forme, se fixait au disque au moyen d'un petit rivet, et sa solidité était maintenue par la rainure en forme d'arc de cercle sur laquelle le bord du miroir venait prendre un point d'appui et s'emboîter exactement. Ces miroirs offraient des dimensions variables; celui que nous figurons ici a 0 m. 16 de diamètre.

Divers objets en fer, en os ou ivoire, recueillis partie dans des caveaux phéniciens, partie dans des urnes à incinération de l'étage inférieur. Parmi ces objets, les uns décoraient des coffrets; ce sont des fragments de moulures en ivoire, dont quelques-uns portent encore les petits clous en bronze servant à l'assemblage.

Un autre de ces fragments provient du manche d'un poignard; on peut encore y remarquer des débris en os, formant des stries longitudinales, et la base de la lame, rompue et profondément rongée par la rouille. La partie inférieure du manche ainsi que la base de la lame portent un renflement en forme de rondelle servant à maintenir en place les divers disques d'os ou d'ivoire qui décoraient le manche.

Avant de terminer cette étude par la description des monnaies trouvées à Lemta, il nous faut encore signaler une sorte d'écusson ou de cachet trouvé dans un tombeau du deuxième étage.

Ce petit bronze est muni au revers de cinq appendices permettant de le fixer, probablement sur la paroi extérieure d'un coffret.

Monnaies.

Les monnaies trouvées à Lemta sont toutes en bronze d'un module assez grand; mais la plupart, très maltraitées par le temps, sont trop frustes pour permettre d'y reconnaître les effigies et les inscriptions. Les meilleures sont celles qui étaient le plus profondément enterrées.

1° La plus ancienne monnaie recueillie est une pièce en bronze de 0 m. 027 de diamètre. Tête de Perséphone couronnée d'épis. ℞ Cheval galopant à droite devant un palmier. Il est possible qu'il y ait également une légende de ce côté.

2° Autre type en bronze, diamètre 0 m. 028, moins épaisse que la précédente. Tête de Perséphone couronnée d'épis. ℞ Cheval levant le pied antérieur gauche.

3° Monnaie en bronze d'Utique, diamètre 0 m. 028. Têtes des Dioscures avec deux chevaux marchant à droite au-dessus des chevaux; légende punique : 𐤀𐤕𐤊.

4° Monnaie en bronze de Carthage, diamètre 0 m. 023; face : tête imberbe avec une légende où l'on ne peut lire que le mot AVG. ℞ Livie assise. Dans le champ P·P·D·D.

5° Autre type, diamètre 0 m. 029. Tête de Tibère avec la légende : TI CÆSAR IMP AVG F AVG, le reste est illisible. ℞ Longue légende à peu près illisible et Livie assise.

6° Monnaie en bronze du type de Massinissa, diamètre 0 m. 028. ℞ Cheval galopant à gauche et la légende suivante frappée en relief dans un espace rectangulaire en creux :

RAK

APPENDICE II.

CATALOGUE DES POTERIES ET OBJETS DIVERS TROUVÉS PAR MM. HANNEZO ET MOLINS DANS LES RUINES ET LES NÉCROPOLES DE LEMTA.

I. POTERIES.

Plats avec marque de potier.

Ces plats sont en terre cuite rouge vernissée à grain très fin; ils doivent être de fabrication étrangère au pays; ils rappellent beaucoup les poteries en terre samienne :

1. CRIS PINI 2. .....EI 3. C·ARVI

4. ZOILI 5. P·AVI PRVA

Dans une empreinte de pied :

1. TRESIA.
2. C·AMVRI.
3. AMVR.
4. Q-SER.
5. [·AVIL.
6. ·CM.
7. L·AVIL.
8. L·VM·H.
9. C·CLO·SAB.
10. MAPONI.
11. R·A·S·IN.
12. ZOILI.
13. SERTO.
14. AVT·B.
15. C·N·A·M.
16. C·AR·V.
17. M·ANNE.
18. P·SABID.
19. ƆL·CYA.
20. ITVC.
21. CWAL.
22. ER···
23. C·MVRI.
24. MRRI.
25. ZOIL et palme.
26. PRNCE. ᶜS·TIT.
27. PEIIL.
28. I·N·A.

29. Chrisme accosté de A et ω.

30. DN·A. Quatre branches de palmier, quatre chiens courant à gauche et trois masques de théâtre.

Vases en terre cuite.

1. Petit vase, fragment. Marque de potier, dans un rectangle : CMRR.

2. Petit vase, fragment. Marque de potier; dans un rectangle : GMEM.

3. Fragments d'amphore; partie inférieure. Masque : dans un rectangle : ANE.

II. LAMPES.

Lampes puniques.

1. Avec anse. Appendice; feuilles de lierre et deux caducées.

2. Avec anse. Sans appendice; traits convergents vers le centre.

3. Sans anse. Appendice en forme de S.

4. Sans anse. Appendice sans ornement.

5. Sans anse. Appendice terre vernie (vert foncé).

6. Sans anse. Deux appendices terre vernie (vert foncé) avec trou central occupant presque tout le diamètre du disque (0 m. 045); diamètre de la lampe, 0 m. 07.

7. Sans anse, sans appendice, sans ornement; trou central de 0 m. 025; diamètre de la lampe, 0 m. 045.

8. Sans anse. Sans appendice; bords rabattus et formant deux becs.

9. Sans anse. Ornementations et appendice à gauche avec S.

10. Avec anse. Deux appendices.

11. Avec anse. Ornementations et appendice à gauche.

12. Avec anse. Sans ornementation; un appendice à gauche.

13. Sans anse. Ornementation et caducée; appendice à gauche.

14. Avec anse. Rosaces.

15. Avec anse. Ornée à la partie supérieure d'une tête de femme.

16. Avec anse. Grènetis et appendice à gauche.

17. Sans anse. Ornementations et deux amours se donnant la main.

18. Avec anse. Ornementations et deux palmes; appendice à gauche.

19. Avec anse. Feuillage, appendice à gauche.

20. Sans anse. Caducée; rainures convergeant vers le milieu du disque; appendice à gauche.

21. Sans anse. Ornementations; grecques; feuillage; appendice avec S.

22. Sans anse; sans appendice; de petite dimension.

23. Sans anse. Appendice; marque de potier : N.

Lampes romaines.

1. Avec anse. Deux appendices; sans ornement. Marque de potier : IVLICON.

2. Sans anse. Deux appendices et à volutes. Marque : CARINIA.

3. Avec anse. Sans ornement. Marque : ω .

4. Sans anse. Bélier à gauche; berger endormi (Endymion?).

5. Sans anse. Victoire ailée. Marque : VVF
VVF

6. Sans anse. Sans ornement. Marque : C·OPPI·RES.

7. Sans anse. Lion mettant la patte dans un vase. (Ces quatre dernières lampes sont également décrites dans le catalogue du lieutenant Montagnon.)

8. Sans anse. Lion en position d'attaque.

9. Sans anse. Amour assis.

10. Sans anse. Guerrier casqué tenant de la main droite un bouclier et de la gauche une épée.

11. Sans anse. Sans ornement.

12. Sans anse. Lion terrassant un âne. Marque VICTOR.

13. Sans anse. Sanglier et grand lézard.

14. Sans anse. Dompteur luttant contre un animal féroce.

15. Sans anse. Victoire ailée tenant de la main droite un globe.

16. Avec anse. Rosace (petite lampe; diamètre, 0 m. 045).

17. Avec anse. Sans ornement. Marque C·ATIL·REST.

18. Avec anse. Cheval au galop. Marque O.

19. Avec anse. Aigle devant un personnage barbu. Marque C·OPPI·RES.

20. Avec anse. Sans ornement. Marque MVNI·RESTI.

21. Avec anse. Amour sur un autel à droite; à gauche, personnage debout, derrière un deuxième personnage sur un cheval.

22. Avec anse. Couronne de lauriers. Marque : la croix avec M·NO VIVSTI.

23. Avec anse. Amour tenant un masque de théâtre de la main droite et un voile de la main gauche. Marque : trois branches de palmier.

24. Avec anse. Bacchante avec croissant. Marque : une branche de palmier.

25. Avec anse. Quatre palmes en croix. Marque : IVNIALEXI.

26. Avec anse. Sans ornement : Marque : IVNIALEXI.

27. Avec anse. Sans ornement. Marque : M·NOVIVSTI.

28. Avec anse. Sans ornement. Marque : M·NOV·GERM.

29. Avec anse. Coquille. Marque : C·OPPI·RES.

30. Avec anse. Sans ornement. Marque : IVNA.
IVNA.

31. Avec anse. Buste de femme, de face, en cheveux; une corne d'abondance à sa gauche.

32. Avec anse. Dieu marin à gauche. Marque de potier : L CORVICT.

33. Avec anse. Poisson (sorte de gymnote).

34. Sans anse. Pallas debout, à gauche tenant une pique et un bouclier.

35. Sans anse. Amour à droite, jouant avec un petit chien dressé sur ses pattes de derrière.

36. Sans anse. Ornementation.

37. Sans anse. Cercles concentriques.

38. Sans anse. Feuillage et fleurs de lys.

39. Sans anse. Deux poissons, dont un crabe.

40. Sans anse. Deux lutteurs casqués prêts à combattre, celui de gauche debout avec un bouclier ovale et un poignard, celui de droite avec un bouclier presque rectangulaire, le genou droit en terre, le genou gauche plié. Marque de potier T, en relief.

41. Amour et chien.

42. Oiseau sur une branche à droite.

43. Sanglier courant à droite.

44. Guerrier avec arc, à droite.

45. Avec anse. Buste de femme à droite. Marque peu lisible.

46. Chien à gauche.

47. Avec anse. Renard accroupi sous une branche de raisins. Marque MNOVIVST.

48. Trois personnages, dont un à genoux entre les deux autres et suppliant le personnage de droite, qui lève le bras droit. Marque : VICTOR.

49. Griffon ailé courant à gauche; au-dessus de lui, gazelle galopant à droite.

50. Deux Victoires ailées supportant un bouclier.

51. Centaure à droite.

52. Deux personnages se faisant face et conversant devant un autel qui est placé entre eux deux.

53. Ornementations. Marque : LMADIEC.

54. Coq à gauche.

55. Sanglier à gauche.

56. Chien courant à droite.

57. Avec anse. Grènetis.

58. Sans anse. Chien attaquant un cerf à droite.

59. Fragment de lampe; personnage assis à droite devant une colonnette portant un masque de théâtre (?).

60. Avec anse. Ornementation. Marque : U.

61. Sans anse. Victoire ailée de face tenant de la main droite une couronne et de la main gauche une palme.

62. Sans anse. Petite dimension; deux appendices sur les côtés.

63. Sans anse. Cavalier à cheval au galop, à gauche tenant dans chaque main un objet indéterminé.

64. Fragment. Sujet érotique.

65. Avec anse. Ornementations et cercles concentriques. Marque de potier : L·M·REST.

66. Fragment. Deux lutteurs.

67. Avec anse. Corne d'abondance. Marque : AVRF.

68. Cavalier à cheval au galop, à gauche attaquant avec une pique.

69. Fragment. Deux lutteurs prêts à combattre, avec bouclier et couteaux, tous deux debout en face l'un de l'autre.

70. Fragment. Quadrige avec son conducteur:

71. Cercles concentriques. Marque : M·NOVIVST.

72. Avec anse. Sans sujet. Marque : COPPIRES.

73. Paon regardant à gauche.

74. Sans anse. Chien allant à gauche. Marque : VICTOR.

75. Sans anse. Cercles concentriques. Marque : VICTOR.

76. Sans anse. Sujet fruste. Marque : X en relief.

77. Avec anse. Buste de femme coiffée, de face. Marque : FRONI.

78. Fragment. Croissant et deux étoiles.

79. Avec anse. Deux dauphins.

80. Sans anse. Coquille marine.

81. Centaure à droite, luttant avec un personnage debout à droite.

82. Sans anse. Femme à gauche (Bacchante), tenant de la main gauche une branche de pin ou un fuseau et ayant un doigt de sa main droite dirigé vers sa bouche. Marque : VICTOR.

83. Fragment. Marque: ·DI·DVVOVCI.

84. Avec anse. Buste de femme, de face, en cheveux. Marque de potier : DOMIT.

85. Avec anse. Musicien assis à gauche, soufflant dans un instrument à deux tuyaux qu'il tient des deux mains.

86. Buste de femme dans un croissant.

87. Avec anse. Cavalier à cheval, marchant à gauche, tenant une bandelette ou guirlande qui couvre sa tête.

88. Anse. Cerf courant à gauche.

89. Sans anse. Combat de deux gladiateurs. Marque de potier: VICTOR
P

90. Avec anse. Europe enlevée par un taureau.

Objets divers.

1. *En os.* — Épingles en os (*acus crinalis*). Deux de ces tiges ont leur tête ornée d'une figure de Vénus nue, arrangeant sa chevelure.

Statuette d'Hermaphrodite couché, les bras allongés; les pieds manquent.

2. *En métal.* — Clous en fer et en cuivre de diverses grandeurs; fragments de miroir en cuivre; anneaux à tiges recourbées.

3. *Monnaies.* — Cinquante monnaies en bronze de l'époque carthaginoise et romaine. La plus grande partie de ces pièces sont tellement frustes, qu'il est impossible d'y reconnaître les moindres vestiges d'un type ou d'une légende. Il en est trois ou quatre pourtant qui se laissent classer, ce sont les suivantes :

A. Deux monnaies de Massinissa ou Micipsa. Tête barbue et laurée, à gauche. — ℞ Cheval galopant. Bronze[1]. L'une de ces pièces porte une contremarque, probablement de l'époque romaine.

B. *Monnaies de Carthage.* — Frappées environ vers l'an 200 avant notre ère. Tête de Perséphone couronnée d'épis. — ℞ Cheval au galop devant un palmier. Type commun; il y a parfois une lettre punique dans le champ du revers.

D'autres monnaies de Carthage de l'époque romaine sont à l'effigie de Tibère et au type de Livie assise.

C. *Monnaies d'Utique.* — Têtes accolées des Dioscures. — ℞ ⁊ϟ nom de la ville d'Utique en légende punique. Les deux chevaux des Dioscures au pas, à droite. Bronze[2].

Deux monnaies d'Utique à l'effigie de Tibère, et au revers de Livie assise; l'une au nom des duumvirs C. Vibius Marso et M. Tullius Judex[3].

Ces monnaies nous permettent de préciser la date des tombeaux dans lesquels on les a découvertes.

(1) Muller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, t. III, p. 18-19.
(2) Muller, *Op. cit.*, t. II, p. 159, n° 341.
(3) Muller, *Op. cit.*, t. II, p. 159 à 161.

RAPPORT

SUR

LES FOUILLES GALLO-ROMAINES

DE CHAMPVERT (NIÈVRE),

PAR M. GASTON GAUTHIER,

Instituteur,

Membre de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts.

La Société Nivernaise des lettres, sciences et arts, m'a fait l'honneur de me désigner pour surveiller les fouilles récemment entreprises par ses soins sur le territoire de Champvert[1].

Je résume ici les cinq rapports que je lui ai successivement présentés sur la mission qui m'avait été confiée.

Les travaux ont mis au jour quelques substructions, dont deux parties — contiguës à l'est et à l'ouest — avaient été retrouvées, mais détruites il y a quelques années[2].

Ces diverses découvertes semblent indiquer qu'on se trouve en présence de l'habitation d'un riche Romain, ayant choisi agréablement son site en édifiant sa villa au midi, sur le flanc d'une colline dominant la vallée de l'Avron et à proximité de Decize, qui semble être la plus ancienne ville du Nivernais.

Voici les remarques générales faites pendant le cours des travaux :

Murs. — Les murs, qui mesurent ordinairement 0 m. 60 d'épaisseur, n'offrent rien de particulier au point de vue de la construc-

(1) Ce pays est traversé au sud-est par la voie romaine de Decize à Saint-Honoré-les-Bains, et à l'ouest par celle de Decize à Alluy.

(2) Les renseignements recueillis sur ce point sont assez précis pour permettre de reconstituer approximativement la disposition des appartements (voir pl. VI).

tion. Les matériaux employés (pierre et grès) sont ceux du pays. Leur abondance dans le voisinage de la villa, la quantité de moellons recueillis parmi les débris, les nombreuses pierres trouvées sous les pavages des appartements, tout semble indiquer que les murs étaient entièrement en maçonnerie et non partie en clayonnage, malgré le niveau à peu près constant des portions restées debout. On a dû, en effet, abattre ce qui gênait pour la mise en culture du terrain; mais celui-ci s'est affaissé en divers endroits en raison de sa pente, et les murs — qui s'élèvent en moyenne à 0 m. 40 au-dessus du niveau des appartements — sont tantôt en affleurement, tantôt recouverts d'une couche de terre qui dépasse rarement 0 m. 50, mais dont l'épaisseur est souvent moindre[1].

Enduit. — L'enduit des murs se composait d'une couche de mortier plus ou moins épaisse, atteignant parfois 0 m. 10, ainsi qu'en témoignent des fragments encore adhérents à la base. Les parties supérieures des murs étaient recouvertes de peintures à fresque, dont on a recueilli de nombreux débris enfouis dans le sous-sol et même sous le pavé de quelques appartements. Ces peintures étaient de nuances diverses : noir, blanc, gris, jaune, violet, vert; mais la couleur dominante était le rouge. La teinte est quelquefois uniforme; on voit aussi des bandes ou des filets de nuances différentes séparant des panneaux ou formant bordure; on a reconnu également quelques marbrures noires sur fond gris.

Pavages. — Plusieurs pièces sont sans pavage; celui des autres est généralement formé d'un béton plus ou moins grossier, recouvert ou non d'une mince couche de peinture rouge.

Un sondage a fait découvrir en D plusieurs dalles de marbre blanc mesurant 0 m. 40 de long, 0 m. 30 de large et 0 m. 03 d'épaisseur.

En maint endroit, le pavage des appartements repose sur un amas d'anciens matériaux servant de remplissage et mélangés au sous-sol. Dans ces décombres, on a même recueilli des fragments de marbre, de mosaïque, de peintures à fresque et d'autres débris

[1] La démolition de plusieurs murs a fait découvrir deux constructions superposées, différant absolument par la maçonnerie et l'épaisseur des murs. Une fouille faite en 1890 à 3 mètres de profondeur a fait reconnaître trois murs bâtis à des époques différentes. Le plus ancien mesurait plus de 1 mètre d'épaisseur.

provenant certainement de constructions plus anciennes. On a également trouvé en F deux bétons superposés et séparés par un amas de moellons de 0 m. 30 d'épaisseur.

Des traces d'incendie se révèlent dans toute l'étendue des fouilles, et sur tous les pavages on a rencontré — plus ou moins fréquemment et au milieu de nombreux débris de tuiles à rebords — une couche de terre noire, souvent mélangée de cendres durcies et de fragments de charbon.

Mosaïques. — Les mosaïques découvertes il y a quelques années, mais détruites presque aussitôt, étaient blanches ou de couleur; à en juger par de petits fragments conservés, elles formaient des rosaces et des étoiles. Les dernières fouilles ont mis au jour une salle pavée en mosaïque dont la surface, au lieu d'être horizontale, incline vers le centre. Les cubes qui la composent sont de six couleurs : blanc, noir, rouge, rose, jaune et bleuâtre. Ils sont en calcaire blanc et noir, en grès rouge, en pierre bleuâtre et reposent sur un mortier de 0 m. 08 d'épaisseur formé de sable, de chaux et de brique pilée. Après avoir recouvert ce béton d'une mince couche de peinture rouge, on y a coulé un mortier plus fin de chaux et sable ayant 0 m. 01 d'épaisseur, dans lequel on a fixé les cubes formant la mosaïque (voir pl. VII).

Le dessin général produit par ces couleurs est intéressant et assez varié. D'abord, une large bande blanche formant une ligne brisée, composée de trente rangs divisés en trois parties égales ; viennent ensuite une bande noire de 0 m. 03, puis une torsade noire, jaune, blanche et rouge, encadrée de deux lignes blanches formées de cinq rangs chacune; entre deux bandes noires de 0 m. 03, on a placé une suite de cœurs à une ou deux pointes, renversés de deux en deux et séparés par d'élégantes grecques [1]. Une seconde torsade, semblable à la première, sépare un dessin composé de carrés et losanges, entourant un motif d'ornement demi-circulaire formé de courbes symétriques aux couleurs noires et rouges inversement disposées.

Au centre existait une rosace à quatre pointes, aux contours élégants et de nuances bien variées; elle fut renfermée dans deux carrés, l'un perpendiculaire aux murs, l'autre incliné et tous deux

[1] Ces cœurs se terminent par des croix noires et rouges.

bien entrelacés. Cette rosace était entourée de quatre autres semblables, séparées entre elles par huit losanges convergents au même centre; des triangles remplissent les vides des carrés et des losanges. Aux extrémités de ceux-ci, des carrés, en cubes noirs, en encadrent d'autres en mosaïque rouge, qui, à leur tour, renferment des carrés noirs inclinés, au centre desquels se voit en mosaïque blanche une petite croix. Ce signe, qui se retrouve aux pointes des rosaces, des cœurs et des autres ornements, permet de supposer que ce travail date des premiers siècles de l'ère chrétienne.

Marbres. — Les marbres sont nombreux, variés de formes, de nuances et de dimensions. Les uns, ayant 0 m. 02 et 0 m. 03 d'épaisseur, sont blanc, noir et blanc, rose veiné de blanc. Un autre, vert pâle légèrement teinté de blanc, est moins épais; mais le vert antique est plus rare encore et divisé en minces appliques.

Ces marbres étaient employés comme ornement, comme revêtement ou comme plinthes. En effet, certains fragments sont polis; les autres, portant des moulures variées, doivent provenir de panneaux, de bordures, de corniches ou d'entablements.

Les plinthes sont diversement composées : celles de la vaste salle 3 étaient en marbre gris noir, ayant 0 m. 03 d'épaisseur et 0 m. 20 de largeur, et fixées à une tuile striée, adhérente à un épais mortier rouge de 0 m. 10. Une seconde plinthe, rencontrée à 0 m. 30 au-dessous de la première, était faite de minces bandes de marbre blanc appliquées directement sur un mortier rougeâtre beaucoup moins épais que le précédent.

Colonnes. — Plusieurs bases, fûts et chapiteaux de colonnes, ont été trouvés couchés en terre. L'un des fûts est en marbre blanc veiné de rose et mesure 0 m. 98 de tour; un morceau plus petit, qui semble être un chapiteau, est en pierre tendre et porte encore la plupart de ses moulures; d'autres fûts en grès rouge et de grandes dimensions sont grossièrement travaillés et présentent latéralement des rugosités destinées probablement à maintenir le stuc qu'on a dû y appliquer, mais dont il ne reste toutefois aucune trace. De nombreux débris en grès, paraissant avoir appartenu à d'autres fûts et bases de colonnes, se trouvaient dans les décombres.

Meules. — Les meules de moulins à bras abondent dans le sol

fouillé. L'une d'elles, absolument intacte, mesure 0 m. 67 de diamètre; les autres, en moins bon état, ont des dimensions plus petites; elles sont en grès jaune ou rouge, la plupart de forme convexe, les autres concaves.

Poteries. — Les fragments de poterie recueillis (on trouve en effet peu de vases entiers) accusent une très grande variété de pâtes, de couleurs, de formes et de dimensions. On y voit depuis la grossière amphore jusqu'au petit vase à parfums; les poteries noires, bronzées, micacées, sont mélangées aux terres rougeâtres, grises, brunes, blanchâtres, et aux brillantes couleurs rouges, les unes naturelles, les autres artificielles. Parmi ces morceaux, les uns sont finement moulés, d'autres grossièrement travaillés; quelques débris portent la trace de l'ébauchoir ou du tour; certains ont des dessins variés, mais aucun ne porte de trace d'inscription.

Monnaies. — On a recueilli plus de cinquante monnaies, dont sept en argent : cinq des empereurs Hadrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Lucius Vérus, Commode et deux Faustine, la mère et la fille.

Les bronzes sont de petites dimensions; quelques-uns ont les parois usées et ne révèlent aucune inscription; d'autres sont oxydés ou complètement frustes. Les pièces dont l'attribution a pu être faite sont de Numérien et des empereurs Constantin; les Tétricus père et fils sont nombreux. Une autre de Valentinien ou de Valence porte au revers le labarum.

Ces monnaies étaient éparses dans le sol et surtout dans la couche noirâtre des décombres.

Objets divers. — Indépendamment des objets décrits ou cités, on a trouvé plusieurs dalles en grès à larges rainures; quelques tuiles à rebords entières et des *imbrices* en bon état, des boucles en cuivre, un fragment de bracelet en jaïet, un éperon du pied droit à pointe quadrangulaire; deux outils ressemblant l'un à une serpe, l'autre à un couteau de table non emmanchés; un stylet en os, une pince à épiler, de nombreux ferrements, beaucoup de longs clous à tête ronde ou aplatie, deux bois de cerf au naturel, des fragments de verre très mince et légèrement bleuâtre; enfin, une quantité d'os, dont quelques-uns calcinés.

Voici la description sommaire des appartements découverts; ces détails compléteront ceux indiqués au plan (voir pl. VI).

La salle 1, mesurant environ 30 mètres carrés, a été détruite dans sa partie Sud-Est; le béton, qui est à 0 m. 35 du niveau supérieur actuel des murs, est assez grossier; son épaisseur est de 0 m. 10. Il repose sur un amas d'anciens matériaux.

Au nord est la pièce 2, pavée d'une belle mosaïque précédemment décrite et qu'on retrouve à 0 m. 40 de profondeur. Sa superficie dépassait 40 mètres carrés, mais elle a été enlevée dans la partie Est; néanmoins ce qui en reste permet d'en reconstituer entièrement le dessin.

A l'ouest de ces deux salles se voit un vaste appartement carré, mesurant plus de 10 mètres de côté. Le pavage était en béton peu grossier; aux murs était encore adhérente en maints endroits la plinthe de marbre avec tuile striée précédemment décrite, laquelle était maintenue au niveau du béton par un épais bourrelet de ciment rougeâtre fait de chaux, de sable et de brique pilée.

Cette grande pièce dut être réduite ensuite, car, à 2 m. 70 du mur Sud et parallèlement à ce dernier, on avait placé sur le béton plusieurs blocs de grès formant séparation et dont l'un, avec entaille, paraît être un seuil.

Au milieu du mur Nord de cette même salle était adossé un massif demi-circulaire (5) de 2 m. 20 de diamètre, soutenu, à 0 m. 60 de profondeur, par un contrefort de même forme, dont l'épaisseur variait de 0 m. 15 à 0 m. 25.

Au nord de ce dernier attenait une partie bétonnée de 0 m. 50 de largeur, reliant au massif un foyer rectangulaire 6, mesurant 1 m. 10 de longueur et 0 m. 95 de largeur extérieures. Il se composait de cinq tuiles à rebords, renversées et placées deux en long et trois en large, le tout soutenu par une bordure en pierre très saillante, dont il restait quelques morceaux.

Au centre de cette grande salle, on a creusé un bassin octogonal mesurant 0 m. 70 de profondeur et ayant une grande analogie avec le *compluvium* des Romains. Il est à deux niveaux en retrait; sa largeur, qui, au fond, est de 0 m. 80, atteint 1 m. 20 à l'ouverture. Ses parois, faites de moellons recouverts d'un solide enduit rouge, étaient entièrement revêtues d'un marbre blanc de 0 m. 03 d'épaisseur, dont certains fragments sont restés en place. L'ouverture était encadrée de trois bandes de marbre blanc de largeurs différentes et

formant saillie au-dessus les unes des autres; divers morceaux sont encore adhérents au mortier. On a même utilisé comme remplissage en quelques endroits, des débris de marbre blanc semblables à ceux des plinthes retrouvées sous le béton de la même pièce.

Les parois verticales, mesurant chacune 0 m. 35 de hauteur, étaient également revêtues de marbre blanc, ainsi que le fond, où se voit une ouverture ronde, profonde de 0 m. 40, aboutissant à un conduit rectangulaire fait en maçonnerie régulière sur ses deux faces latérales et bétonné au fond, duquel on a retiré des débris sur une longueur de 6 mètres.

Le mauvais état du bassin à l'origine du conduit n'a pas permis de constater si ce dernier était recouvert, ce qui est supposable; toutefois on a remarqué que les deux étages du bassin étaient desservis au départ des eaux par deux conduits différents qui se réunissaient ensuite.

En continuant les travaux, on a découvert, au nord des premiers murs, de nouvelles substructions. Un mur Sud-Nord, visible sur une longueur de 20 mètres, formait l'extrémité de plusieurs chambres qui se prolongent dans un terrain cultivé et dont les dimensions, quant à présent, restent indéterminées.

C'est dans cette partie des fouilles qu'on a recueilli les monnaies, meules, fûts de colonne, ferrements, le plus grand nombre d'échantillons de poterie et d'objets divers, le tout couché pêle-mêle au milieu d'une épaisse couche de terre noirâtre et d'une quantité considérable de morceaux de tuiles et de démolitions.

Les murs, en cet endroit, étaient recouverts d'une mince couche de terre, et les appartements n'avaient aucun pavage, ainsi qu'il résulte de fouilles pratiquées à plus de 1 mètre de profondeur.

Sur le flanc de la colline qui porte ces substructions et à l'ouest de celles-ci on a retrouvé, en bêchant, des pans de murailles ayant des directions différentes, un fût de colonne, des fragments de meules et de poteries. De récents sondages ont fait rencontrer, à peu de profondeur, des murs dont on a pu également suivre l'emplacement.

Une petite fouille faite à l'est des premiers travaux dans le prolongement de la salle pavée en mosaïque a fait retrouver en C de nombreux cubes en calcaire noir, blanc et rouge, disséminés dans le sous-sol à 0 m. 60 de profondeur.

L'aspect général de la colline tend d'ailleurs à prouver que la partie Sud, voisine de la rivière d'Aron, était couverte de constructions; dans le fossé de la route, un mur en affleurement M rentre dans le champ fouillé.

Il serait donc à désirer qu'on pût reprendre les travaux à l'automne, après l'enlèvement des récoltes; on aurait ainsi le plan d'ensemble de la villa élevée jadis en cet endroit.

G. Gauthier.

LE CHÂTEAU DU PIN,

PAR M. L'ABBÉ BRUNE,

Correspondant du Comité.

La Franche-Comté a toujours été une province éminemment guerrière. Son sol accidenté, dans sa plus grande partie dominé par de hautes montagnes, se prêtait au développement de l'esprit féodal. Aussi, pendant tout le moyen âge et plus peut-être qu'en aucune autre province, son territoire a été hérissé de châteaux forts et de donjons, où vivait une noblesse dont les goûts belliqueux trouvèrent un ample aliment soit dans des démêlés continuels entre voisins, soit dans les luttes plus meurtrières des deux branches de la maison de Bourgogne, puis, sous le règne des quatre grands ducs, dans les guerres de France et des Pays-Bas.

Les origines territoriales de nos grandes baronnies n'ont pas encore été l'objet d'une étude approfondie. Il est vrai que les sources écrites en sont des plus rares. A peine trouve-t-on à glaner de ci de là quelque maigre renseignement échappé comme à regret à la plume des chroniqueurs primitifs. Nos historiens s'en sont contentés et n'ont pu que rester dans les généralités. Cela ne suffit pas; il faut faire parler le sol lui-même. La topographie historique et l'archéologie donneront sûrement une moisson plus abondante.

J'en suis convaincu : nos principaux fiefs, en tant qu'unités ou entités territoriales, se sont constitués dès l'époque romaine, ou au plus tard pendant la période burgonde, aux dépens des domaines du fisc romain, hérités par les rois barbares. Je crois aussi que leur principale raison d'être se trouve dans la configuration du sol : longues vallées faciles à fermer et à défendre, voies romaines traversant ces vallées et protégées par des tours ou même des camps retranchés, établis sur les hauteurs qui les dominaient. A ces tours ou vigies, à ces camps ont succédé les donjons et les forteresses

féodales, bâties dans le même but par des comtes, d'abord simples officiers révocables, devenus ensuite héréditaires, soit à la faveur de l'anarchie qui désola la Haute-Bourgogne pendant les IXe et Xe siècles, soit aussi par les concessions gracieuses ou forcées des nombreux compétiteurs qui se disputaient alors les débris du royaume de Bourgogne.

Il est impossible de n'être pas frappé de la fréquence, dans nos anciennes chartes, des termes de *val*, *cluse* et autres analogues, pris dans le sens de fief, de territoire formant un tout homogène. Je citerai, comme les exemples les plus anciens, le *Val de Salins*, le *Val de Mièges*, le *Val des Usiers*, tous trois donnés à l'abbaye d'Agaune par le roi de Bourgogne, saint Sigismond, tous trois demeurés identiques pendant tout le moyen âge, même après que ces seigneuries eurent été inféodées par la puissante abbaye à la famille d'où sortirent nos comtes des maisons de Salins et de Chalon. Nous pouvons remonter plus haut encore; car le Val des Usiers, que je viens de citer, se trouve mentionné dans la carte de Peutinger, sous le nom de *Filum Usiacum*, qui a donné tant de peine aux savants, par suite de sa transcription défectueuse [1].

Je pourrais multiplier les exemples; mais ceux-ci suffiront, je l'espère, à attirer l'attention des chercheurs. Si nos érudits prenaient la peine d'étudier chacune de nos vieilles baronnies dans ses limites historiques, puis de reporter ces limites sur le sol et de vérifier en même temps le passage des voies antiques et des forteresses qui les dominaient, nul doute que de cette enquête ne jaillît une vive lumière sur nos origines féodales. Du même coup serait faite l'histoire de notre architecture militaire, toujours intéressante et instructive dans une province aussi belliqueuse et jalouse de son indépendance que le fut la Franche-Comté.

Le présent travail apporte une contribution modeste à la solution de ces intéressants problèmes; son unique mérite sera d'ouvrir la voie et peut-être de provoquer des recherches plus étendues.

Parmi les vieux manoirs qui entourent la ville de Lons-le-Saunier, le château du Pin est celui qui attire le plus les yeux par son heureux état de conservation. Assis sur une colline de forme allongée, il domine de gras pâturages et de riches vignobles. Son origine est

[1] Ce fait a été signalé déjà au siècle dernier par Chevalier (*Histoire de la ville et seigneurie de Poligny*, 1767, t. Ier, LIV).

inconnue. Mais le nom de *Garde-Chemin*, sous lequel il était désigné au XIe siècle [1], indique assez sa destination. En effet, des deux côtés de la colline sur laquelle il s'élève passaient deux voies romaines, dont les traces subsistent encore : l'une, venant de Lyon, conduisait à Dôle en traversant Lons-le-Saunier et ses salines; l'autre descendait des montagnes du Jura méridional et se dirigeait sur Besançon [2]. Il ne me paraît point téméraire de conclure de cette situation à l'existence, sur la colline, d'une vigie romaine, à laquelle aurait succédé pour le même emploi le donjon de *Garde-Chemin*. Ce lieu, du reste, était habité dès l'époque romaine. Le long de la voie de Dôle et proche le village actuel du Pin, on a trouvé des restes d'édifices avec des monnaies de Trajan, de Posthume et de Gordien [3]. Tout dernièrement, en 1894, l'ouverture d'une carrière a amené la découverte de sépultures mérovingiennes sur le penchant de la colline et près de la seconde voie. Voilà donc des origines assez bien établies et qui viennent confirmer ce que nous avons dit ci-dessus.

Tout porte à croire que le château du Pin et son territoire faisaient partie des domaines du comte saint Bernon, restaurateur de l'abbaye de Baume-les-Moines. Bernon possédait une partie des salines de Lons-le-Saunier et de grands domaines aux alentours, qu'il partagea entre ses abbayes de Baume, Gigny et Cluny [4]. La belle seigneurie du Pin, qui comprenait dix villages et de vastes forêts, était trop voisine du bourg de Lons-le-Saunier et du château d'Arlay pour ne pas exciter les convoitises du comte de Bourgogne, Jean de Chalon l'Antique. Pour arriver à ses fins, en gardien peu scrupuleux de l'abbaye, il se mit simplement à reconstruire l'antique donjon de Garde-Chemin. C'était sa manière habituelle de trancher les difficultés, et son père lui en avait appris le succès. Puis, sur les réclamations bien naturelles de l'abbé, il consentit à une honnête composition. Il convint donc de céder au monastère la moitié du château et lui laissa la jouissance des dîmes avec la moitié des droits utiles. La justice serait exercée par deux pré-

[1] Dans un traité de l'année 1053, passé entre l'abbé Odon II et le comte de Bourgogne Étienne Ier.

[2] Ed. Clerc, *La Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 103; D. Monnier, *Annuaire du Jura*, 1848, p. 333.

[3] *Ibid.*

[4] Voir le Testament de saint Bernon, dans la *Bibl. Cluniacensis*, col. 9-11.

vôts nommés par le comte et l'abbé, avec juridiction sur leurs sujets respectifs[1].

Les successeurs de Jean de Chalon ne se firent pas faute de violer ce contrat, quoiqu'il eut été plusieurs fois renouvelé. Cependant on connaît plusieurs actes d'hommage pour le château du Pin, émanés entre autres de la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne (1319), et de Philippe le Bon (1422). Au cours du XIVe siècle, la terre du Pin entra par un mariage dans la maison de Vienne. En 1444, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, la vendit à Guillaume de Vaudrey, pour le prix de 1,800 saluts d'or. Celui-ci obtint plus tard (1451) de Philippe le Bon l'autorisation d'en prendre possession. C'est à lui ou à son fils, Lancelot de Vaudrey (1480), qu'on doit attribuer la construction du château actuel. Sur la fin du XVIe siècle (1596), à la mort de Claude, marquis de Ray, mari d'Anne de Vaudrey, la terre du Pin fut vendue à Benoît Charreton de Chassey. Elle passa ensuite dans la famille Froissard de Broissia (1764), puis dans la famille Abriot de Grusse, qui la possédait au moment de la Révolution.

Cet aperçu de l'histoire de la seigneurie du Pin suffit au but que je me propose. On peut en lire le détail dans les ouvrages locaux[2]. Passons maintenant à la description des lieux, qui ne nous arrêtera pas longtemps.

Le château du Pin, ainsi que nous l'avons dit, occupe le point culminant d'une colline allongée à son extrémité. Son plan est celui des forteresses du moyen âge : donjon massif, saillant en dehors d'une enceinte rectangulaire garnie de tours et renfermant les bâtiments d'habitation et les communs; fossé large et profond entourant l'ensemble. Le donjon est la pièce capitale. Il s'élève au sud-ouest sur le point le plus exposé, du côté de la colline. C'est une masse sensiblement carrée, aux angles arrondis, de 18 mètres de côté et dont les murs, de moyen appareil, ont 2 m. 55 d'épaisseur. Il comporte quatre étages, desservis par un bel escalier de pierre en viorbe, qui occupe le milieu de la façade Est; à demi engagé dans l'épaisseur du mur, cet escalier forme tourelle à pans coupés à l'intérieur; à chaque étage il donne accès aux appartements par trois portes, et une série de petites fenêtres l'éclaire jusqu'aux combles

[1] Traité passé entre Odon, abbé de Baume et Jean de Chalon (février 1253 n. st.). *Arch. du Jura*, fonds de Baume, pièce non cotée.

[2] Voir Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. V, p. 82.

Le rez-de-chaussée, voûté et sans aucune ouverture, sert aujourd'hui de cave. Le premier étage [1] renferme la grande salle, qui en occupe la moitié, tandis que l'autre partie est partagée en trois chambres. Cette disposition se répète identiquement aux deux étages supérieurs.

La grande salle est très simple; elle a pour unique ornement une grande cheminée à pieds-droits ornés de moulures prismatiques et manteau plat, sur lequel un des seigneurs a fait peindre, au XVIe siècle, les armes de ses quartiers. Les plafonds sont formés de rangs serrés de poutrelles. Deux fenêtres, très ébrasées à l'intérieur, s'ouvrent au sud et une troisième à l'ouest. Du côté du levant, un arc gothique sépare la salle d'une chapelle voûtée, en partie prise sur l'épaisseur du mur et éclairée par une petite fenêtre tréflée. La clef de voûte de cette chapelle offre une indication précieuse: c'est un écusson aux armes de la famille de Vaudrey [2], qui prit possession de la seigneurie dans la seconde moitié du XVe siècle. Au reste, nous pourrions nous passer de cette date, car la forme de la cheminée, les fenêtres à meneaux et angles chanfreinés, les accolades qui surmontent les portes, tout concourt à indiquer nettement le style de la fin du XVe siècle.

La corniche est formée d'un double rang de corbeaux, qui ont dû servir de machicoulis avant l'établissement de la toiture; d'élégantes tourelles rondes formant échauguettes ornent les quatre angles à la naissance du toit. Celui-ci est soutenu par une belle charpente, en excellent état et bien combinée pour laisser beaucoup d'espace aux greniers [3].

A l'angle de la façade Est du donjon commence le rempart, dans lequel s'ouvre la porte d'entrée du château. Elle consiste en une arcade gothique, surmontée d'un écusson piqué; deux rainures supérieures servaient à la manœuvre du pont-levis, qui venait s'encastrer dans un encadrement réservé autour de l'ouverture; de

[1] La porte actuelle du donjon a été établie au XVIIIe siècle, lorsque le fossé comblé permit d'élever un escalier extérieur. L'entrée primitive était dans la cour intérieure.

[2] *De gueules à deux emmanchures d'argent, une étoile en chef* (brisure de la branche cadette de Vaudrey).

[3] On y voit encore un vieux moulin à bras, monté sur une charpente, avec des rouages de bois. Un inventaire de 1764 l'estimait au prix de 10 livres. (*Arch. du Jura*, E. 70.)

chaque côté un réduit percé d'une canonnière défile l'avenue d'entrée. Au-dessus, un chemin de ronde, élargi intérieurement par une galerie de bois, conduisait du premier étage du donjon à une tour qui défendait l'autre angle de la porte. L'enceinte se continue sur les trois autres côtés par des courtines fortifiées de quatre tours rondes et saillantes, dont les couronnements ont été remplacés par des toits. Des embrasures[1] en occupent le rez-de-chaussée, et les étages supérieurs sont garnis de meurtrières étroites. Il existe un puits dans l'angle Nord-Ouest, mais je le crois postérieur à la construction du château, car les courtines semblent avoir été coupées à cet endroit pour en permettre l'établissement.

Un grand bâtiment, orné d'une élégante tourelle octogone sur sa façade, est adossé au nord-ouest et au donjon; il contenait les celliers et les granges. En face se trouvent les écuries et remises, en partie contemporaines du rempart.

Le fossé n'existe plus; il a été nivelé et sert de chemin. Il formait un ovale irrégulier, et sa cuvette était en partie taillée dans le vif du roc. Autour de l'enceinte étaient des jardins et des vergers. Dans la basse-cour du donjon, un passage voûté communiquait avec le bourg fortifié appelé *Porte-Joye*, qui couvrait le reste de la colline[2].

[1] Un inventaire de 1589 signale, dans la basse-cour du château : «Trois pieces de basterie fort petites de fonte», taxées 20 francs. Dans les appartements se trouvaient les armes suivantes :

«Huicts petites pièces de fert en forme de bastons (arquebuses?) à croc, taxés 9 francs;

«Trois bastons à croc de matière de fonte, taxés 25 francs;

«Une vieille allebarde à l'anticque, taxée 3 grammes;

«Cinq petites pièces de fonte en forme de mousquet à l'anticque, taxées 20 fr.;

«Une aultre plus grande, taxée 6 francs.»

(*Archives du marquis de Froissard*, à Bersaillin.)

[2] Un ancien acte décrit ainsi le château et ses dépendances : «Premièrement le chasteau du Pin consistant en une belle tour grande et spacieuse où il y a plusieurs chambres et un bel escalier en visorbe; au joignant du costé de bize de ladite tour sont des bastimens sous lesquels sont des caves et cuveries et grangeages et remises; ensuite une cour devant lesditz bastimens, les escuiries du costé de bize de ladicte cour et sur le derrière, une place où il y a un puy, le tout entouré de murailles et anciens fossés, une partie détruite en certains endroits; et au midy de la grande Tour, est une cour qui estoit l'ancienne Basse-Cour dudict chateau, où il y a une porte du costé du village du Pin.

«Touchant le tout du matin l'ancienne vigne du chateau, du soir le verger du chateau, un chemin entre deux qui sert seulement pour ledict chateau....., de

Tel était le château du Pin. Construit vers la fin du xve siècle, probablement après les désastres de notre première guerre contre la France sous Louis XI, il a conservé l'ordonnance générale de la forteresse à laquelle il succédait. Trop faible pour résister à une attaque régulière, il a vu passer les armées d'Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV, et c'est merveille qu'il soit resté debout au milieu de la ruine systématique de tous les ouvrages militaires qui couvraient la Franche-Comté au moment de la conquête française.

vent le chemin du Bourg et entrée de la Basse-Court, certaines masures et le jardin dudict seigneur provenant du s^r de la Chanée: et de bize une vigne dudict seigneur... Dans laquelle enceinte il y avoit six tours, l'une apellée la grande Tour dont on vient de parler, une autre apelée la tour de la grand Sale, une autre dicte la tour du receveur, une autre apelée la tour des escuiries, l'autre la tour des prisons, et enfin l'autre tour apellée du colombier... »

Dénombrement des fonds dépendants de la terre et baronnie du Pin. 1773 (*Arch. du Jura*, E. 70.)

L'ORNEMENTATION DU FOYER

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE[1],

PAR M. LÉON MAXE-WERLY,

Membre non résidant du Comité à Bar-le-Duc.

PLAQUES DE FOYER
AUX ARMES DES FAMILLES DU BARROIS.

La décoration du foyer domestique offre à ceux qui se livrent à des travaux généalogiques ou à l'étude de l'art héraldique, de nombreux renseignements. Tout comme les sceaux, les pierres tumulaires et les anciennes verrières de nos églises, les plaques de foyer, considérées dans leur ensemble, sont une mine précieuse d'informations, dont les filons n'ont pas encore été exploités. Les armoiries dont elles sont ornées fournissent d'utiles indications sur les modifications survenues dans la représentation des armes des familles, soit dans la forme de l'écu, du casque, de la couronne, du cimier, soit dans les supports et autres accessoires.

Forcé de limiter mes recherches à la région dont je m'occupe tout particulièrement, je laisserai de côté les plaques aux armes des familles étrangères à ma province; je me bornerai donc à signaler les seules taques barroises rencontrées dans les anciennes granges aux dîmes, les fermes, les anciens fiefs, les antiques demeures seigneuriales, les vieilles habitations où il m'a été permis de pénétrer.

J'ai déjà réuni une riche collection de photographies, de dessins, de croquis; l'avenir m'en procurera d'autres et je ne désespère

[1] Voir *Bulletin archéol. du Comité*, 1895, p. 458.

nullement, quand il m'aura été permis de continuer mes recherches dans ma région, de rendre un jour plus complète la liste des plaques aux armes des familles nobles du Barrois, dont j'aborde aujourd'hui la description[1].

Avant de décrire les plaques appartenant aux familles nobles du Barrois, je dois signaler les suivantes aux armes des dignitaires de l'archevêché de Trèves, des diocèses de Toul et de Verdun, du clergé et des établissements religieux de la région; j'invite mes lecteurs à me faire connaître les taques aux armoiries des abbayes, couvents, prieurés, dont ils auraient connaissance, et à relever, à mon intention, les chiffres ou emblèmes des différents ordres ou communautés : prémontrés, antonistes, dominicains, franciscains, minimes, etc., qu'ils pourraient découvrir.

Philippe Christophe, archevêque de Trèves (1623-1652). Écusson aux armes de l'archevêque, accosté de la sainte Vierge et de saint Pierre.

Philippus Christophorus D. G. archiep. trevir. princeps elect. episcopus Spirensis. administ. prumien. pr. epc. Weissenb.
Anno 1623. Die 21 septemb.

(Ligny-en-Barrois.)

[1] Je reproduis les armoiries telles que je les rencontre sans y rien changer, même quand je crois reconnaître une inexactitude provenant de l'inadvertance ou de l'ignorance du mouleur. J'emprunte au *Nobiliaire de Lorraine et Barrois* du chevalier de Villers, à Dom Pelletier, à Jean Cayon, au *Journal de Gabriel le Marlorat*, la description des armes données aux familles dont je cite les noms, sans prétendre aucunement en donner la lecture la plus satisfaisante. Il me suffit de procurer un document de plus aux personnes qui, versées dans l'étude de la science héraldique, s'occupent tout particulièrement de l'histoire des familles et de leurs blasons; elles relèveront facilement les erreurs produites soit dans la représentation des écussons sur les plaques de foyer, soit dans la description que j'en donne d'après les auteurs cités ci-dessus, tels que l'écusson de Florainville sans la bordure engrêlée de gueules, celui de Maillet à trois émanches au lieu de quatre, la description des armoiries de Cachedenier de Vassimont, qui sont celles de la famille de Combles : «Écartelé au premier d'or, au deuxième de gueules à une étoile d'or, au troisième d'azur, au quatrième d'argent, à la croix de sinople brochant sur le tout *partagée d'un filet d'or*» suivant le chevalier de Villers, quand dans Riestap il est dit : «*à la croix de sinople bordée de sable brochant sur le tout*»; puis dans le journal de Gabriel Le Marlorat : «*d'une croix au mitan de sinople vert, croisée d'une croix d'or au milieu*».

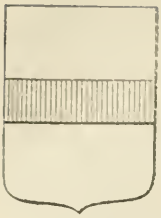

Hippolyte de Béthune, évêque de Verdun (1681-1720), « d'argent à la fasce de gueules » 1681. (Musée de Bar.)

François Blouet de Camilly, évêque de Toul (1704-1721), « d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, au chef cousu du même chargé d'un cœur d'or entre deux croissants d'argent ». Musée de Toul.)

Scipion Jérôme Bégon, évêque de Toul (1721-1753), « d'azur au chevron accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un lion, le tout d'or ». (Musée de Toul.)

Claude Drouas de Boussey, évêque de Toul (1754-1773), « d'azur au chevron d'or, accompagné de trois fers de lance 2 et 1, au chef d'or, chargé de trois molettes de sable ». (Collection E. Pierre.)

Léonard Waltrin, protonotaire apostolique, né à Senon (Meuse)[1].

[1] Voir l'article de M. Leon Germain, dans les *Communes luxembourgeoises* I, supp. 749-752.

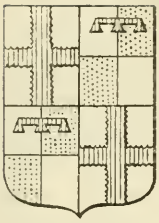

Jean-François Savary, chanoine de l'église et doyen du Parlement de Metz, « écartelé au 1 et au 4 d'argent à la croix engrêlée de gueules ».

« Au 2 et au 3, écartelé d'or et de sable au lambel de gueules en chef brochant sur les deux premiers quartiers.

(Collection Ponsignon.)

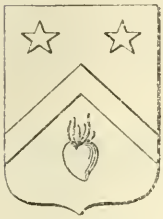

J. Lepage, curé de Nant-le-Grand, mort en 1688.

Sur une plaque que possède M. Charoy, ancien maire, on lit :

M. LEPAGE PRETRE ET CVRE DE NANT LE G^e MA FAICT FAIRE LAN 1676.

Au centre est un écusson, entouré de lambrequins, portant un chevron accompagné de deux étoiles en chef et d'un cœur enflammé en pointe, dont on m'a donné l'explication suivante : *Mon cœur enflammé monte vers le ciel.*

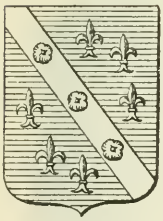

Abbaye d'Évaux-en-Ornois. Écusson surmonté d'une couronne de France fermée, accosté d'une mitre et d'une crosse « d'azur semé de fleurs de lis, à la bande de... chargée de trois roses = 1787 ».

Abbaye de Sainte-Marie Majeure de Pont-à-Mousson.

Taque encore en place dans la cuisine, voûtée en plein cintre, avec arceaux reposant sur des colonnes, de la demeure des anciens maîtres de forge de Cousances.

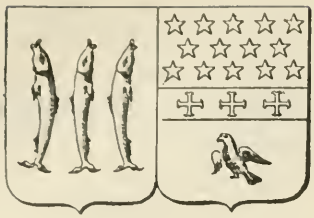

« Mi-partie de gueule à trois barbeaux d'argent; au 2 de gueule, semé d'étoiles d'argent; à la fasce d'or chargée de trois croix pattées d'argent; à la pointe de sinople, à la merlette d'argent; et pour timbre, une mitre posée de front à sénestre, la crosse en pal tournée en dehors, derrière l'écu à dextre [1]. »

Ces armoiries sont décrites différemment par M. Beaupré : « Écu tiercé en face, au 1 d'azur semé d'étoiles d'argent; au 2 d'or à trois croix d'argent; au 3 de sinople au faucon essorant d'argent. Parti d'azur à trois barbeaux d'argent posés deux et un, le 2 contourné [2]. »

Les Luxembourg, princes souverains du comté de Ligny-en-Barrois.

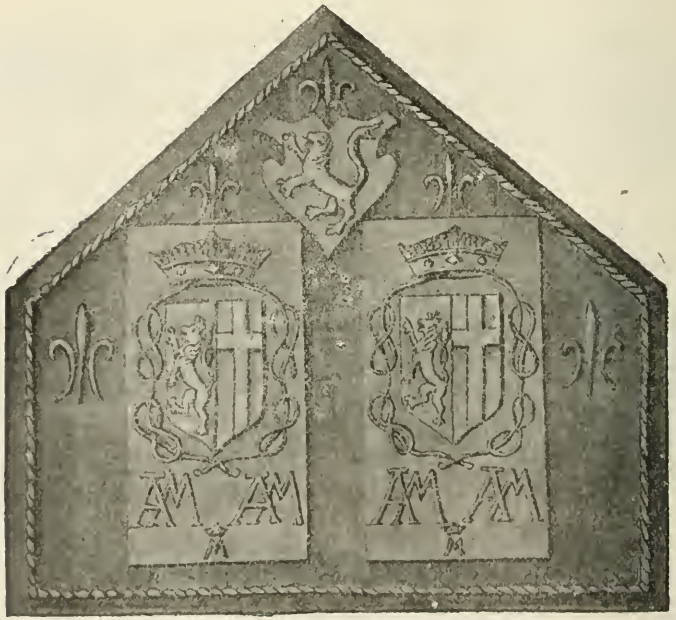

[1] Victor de Civry, *Les ruines lorraines, Sainte-Marie-aux-Bois*. Nancy, 1846, p. 86.

[2] *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1867, p. 189.

XVIe SIÈCLE. Plaque à fronton triangulaire offrant deux écussons couronnés, mi-partie Luxembourg et Savoie, entourés de lacs; dans le champ, des fleurs de lis en fers de lance; au bas, des monogrammes formés des lettres A. M. : Antoine de Luxembourg et Marguerite de Savoie.

(Musée de Troyes, n° 598.)

XVIe SIÈCLE. Plaque de grande dimension, présentant au centre l'empreinte d'une plaque plus petite, aux noms et aux armes de Jean de Luxembourg.

(Musée de Bar, n° 1141; cf. *Bulletin arch. du Comité*, 1895, p. 488.)

XVIIe SIÈCLE. Écusson aux armes de Luxembourg « au lion rampant, la queue fourchée et passée en sautoir » sans les burelles, qui n'apparaissent point non plus sur les plaques précédentes.

(Menaucourt.)

XVIIe SIÈCLE. Écusson aux armes de François-Henri de Montmorency-Luxembourg, maréchal de France (1661-1695), surmonté d'une couronne ayant pour cimier une Mélusine sortant à mi-corps de sa cuve. — 1692.

(Ligny, ancienne maison canoniale.)

XVIIe SIÈCLE. Armoiries de Pierre-Henri Thibault de Montmorency-Luxembourg, abbé de Saint-Mihiel, grand maître de l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier. — 1690.

(Château de Guerpont.)

Les NETTANCOURT, très ancienne maison originaire de Champagne.

XVIIe SIÈCLE. Grande plaque faite de quatre panneaux de mêm

dimension; sur les deux du haut, aux armoiries de Nettancourt et de Saint-Blaise, on lit l'inscription :

CLAVDE DE NETTANCOVRT
ET CATHERINE DE S' BLAISE MONT FAICT
FAIRE LAN 1639.

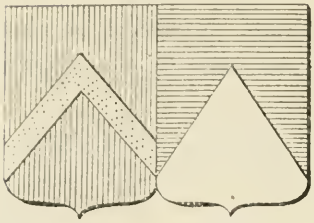

Les Nettancourt portaient «de gueules au chevron d'or»; les Saint-Blaise «d'azur au pied d'argent».

(Château de Nettancourt.)

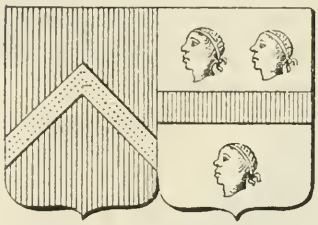

XVIIIe SIÈCLE. Écussons accolés de Joseph de Nettancourt, seigneur de Fains et de Anne Magot, issue d'une ancienne famille bourgeoise de Bar[1] qui portait «d'or à une fasce de gueules accompagnée de trois têtes de nègre, deux en chef et une en pointe». La date 1747 est celle de leur mariage, célébré le 17 juin.

(Varney.)

Les STAINVILLE, très noble et très antique maison originaire du Barrois, dont les armes étaient «d'or à la croix ancrée de gueules».

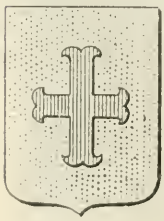

XVIIe SIÈCLE. Grande plaque de fabrication barroise, offrant au centre l'écusson des Stainville supporté par deux griffons et dans les quatre angles un monogramme fait des lettres VA entrelacées.

(Vassincourt.)

[1] Au XVIIe siècle, le commerce, très florissant à Bar, avait fait la fortune de quantité de négociants «marchands publics très riches et puissants». Rogéville, *Dictionnaire des ordonnances*, t. Ier, p. 596.

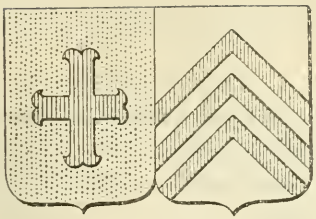

XVIIIe SIÈCLE. Sous une couronne de duc, les écussons accolés de François de Choiseul, marquis de Stainville, et de Louise de Bassompierre, son épouse, puis la date 1717.

Les Bassompierre portaient « d'argent à trois chevrons de gueules ». En considération du mariage de Louise de Bassompierre, fille d'honneur de la duchesse de Lorraine, Léopold avait cédé, le 20 octobre 1717, à Joseph-François, tous ses droits sur la terre de Stainville.

(Collection Émile-Pierre de Houdelaincourt.)

Les BAUFFREMONT, très ancienne et très illustre maison.

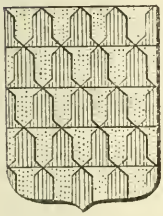

XVIe SIÈCLE. Grand écusson sans date, ni ornements, aux armes de cette famille, qui étaient « contrevairées d'or et de gueules ».

(Hôtel de Bauffremont à Paris.)

Les DESSALES, famille originaire de Béarn, établie en Lorraine, au temps de René II, portaient « d'argent à la tour d'azur donjonnée de sable, maçonnée d'argent et terrassée de sinople », et avaient pour devise « la tour du Seigneur est ma forteresse ».

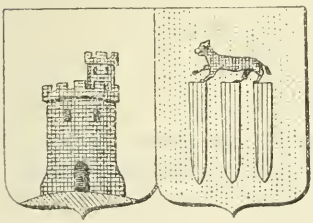

XVIIIe SIÈCLE. Plaque aux armes de François des Salles de Rorté, marquis de Bulgnéville, accolées à celles de Catherine de Ficquelmont, dame de Mars-la-Tour, « d'or à trois pals abaissés au pied fiché de gueules surmontés d'un loup passant de sable » et la date 1716.

(Musée de Bar.)

Le modèle de cette plaque a été utilisé pour la reproduction de taques de plus grandes dimensions aux initiales FB–MH. 1736, PH–AP. 1716; DP–CC. 1773.

Plaque aux armes accolées d'Alexandre-Louis des Salles, comte, baron de Rorté, seigneur de Berthéleville, et de Marie-Louise de Beauvau qui portait « d'argent à quatre lionceaux de gueules; armés, lampassés et couronnés d'or ».

Ce modèle a également servi pour d'autres plaques aux initiales FT-FR. 1748; CF-MM. 1755.

J'ai inutilement cherché à découvrir les noms des personnes qui firent fondre ces dernières plaques, sans doute au fourneau de la Vieille-Forge établie sur l'emplacement du moulin de Hay, près Gondrecourt, avec les matériaux des portes et d'une tour de cette ville, que le duc Léopold donna, le 20 avril 1709, à Louis, comte Des Salles.

Les Duchâtelet, seigneurs de Cirey, de Loisey, de Pierrefitte, de Sorcy, etc., anciens souverains de Vauvillers.

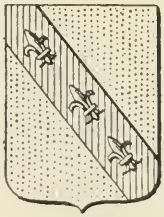

XVIe siècle. Grande plaque de haut style, aux armes de cette maison, qui étaient « d'or à la bande de gueules chargée de trois fleurs de lis d'argent ».

(Collections Gréau et Ch. Royer de Cirey.)

Les Du Hautoy, famille originaire du Luxembourg, devenue, au XVIe siècle, propriétaire de la seigneurie de Nubecourt.

Grande plaque aux armes des Du Hautoy, qui étaient « d'argent au lion de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or », accolées à celles de Françoise de Tourneboulle, fille de Jean Philippe, seigneur de Bussy, et de Jeanne de Nettancourt, lesquelles étaient « d'argent à trois

rencontres de vache de sable, deux et un». Au-dessus, se lit l'inscription en trois lignes :

FEDRIC NICOLAS HYACINTHE DU HAUTOY
CHEVALLIER
SEIGNEUR DE NUBECOVRT
ET FRAMSOISE DE TVRNEBVLE
SON EPOUSE MON FAIT FAIRE LAN 1687

Les Rarécourt de la Vallée-Pimodan, très ancienne famille du pays d'Argonne, originaire du bailliage de Vitry-en-Perthois.

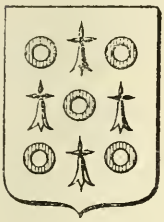

xviie siècle. Plaque aux armes de Christophe (de Rarécourt) de la Vallée, évêque et comte de Toul, prince du Saint-Empire, mort en 1607, aux armes des Rarécourt, qui étaient «d'argent à cinq annelets de gueules mis en sautoir, accompagnés de quatre mouchetures d'hermines».

(Château de Vraincourt.)

Plaque aux armes de Charles Hervé (de Rarécourt), de la Vallée Pimodan, comte des Chenets (d'Échenay), baron de Montreuil, Bois-le-Comte, etc., né le 14 février 1671. Grand bailli d'épée des villes et pays de Toul. Mêmes armoiries.

(Ancien hôtel de Pimodan à Toul.)

xviiie siècle. Plaque aux armes de Charles-Joseph (de Rarécourt) de la Vallée-Pimodan, comte des Chenets et de Pimodan, baron de Montreuil, Bois-le-Comte, etc., né le 18 octobre 1702, lieutenant général, grand bailli d'épée des ville et pays de Toul. Mêmes armoiries avec la devise : POTIVS MORI QVAM FOEDARI, et la date 1736.

(Hôtel de Pimodan à Paris; Musée de Nancy.)

Les Florainville, très ancienne famille du Barrois, originaire du Luxembourg, qui possédait la seigneurie de Fains et avait pour armoiries «d'argent à trois bandes d'azur au lion rampant brochant sur le tout».

XVIe SIÈCLE. Plaque à l'écu en losange aux armes de Jeanne de Florainville, surmonté d'une crosse et accompagné de l'inscription en deux lignes : IANNE DE FLORENVILLE–ABECE DE SANLESAVL pour SAINT HOVL (Saint-Hoilde).

Au haut de cette plaque, dans les cartouches placés à gauche et à droite, on lit : DE COVSANCE–DE IVLET 1583.

Selon Dom Calmet, Jeanne de Florainville aurait été élue en 1590.

(Musée de Bar.)

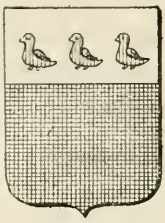

Les D'APREMONT AUX MERLETTES, seigneurs de Marcheville, de Vatronville, quoique d'origine ancienne, n'appartenaient pas à la famille d'Apremont du bailliage de Saint-Mihiel; ils avaient pour armoiries « de sable au chef d'argent, paré de trois corbins ou corbeaux de gueules, membrés et becqués de sable ou d'azur ».

Grande plaque à l'écusson des d'Apremont, chargé d'un casque ayant pour cimier une merlette. Dans le haut, la date 1713.

(Ancerville.)

Les SAVIGNY-LAYMONT, maison très ancienne, qui portait « de gueules à trois lions rampants d'or, deux en chef et un en pointe ». De cette famille sont sortis Warin de Savigny, seigneur de Laimont, de Chardogue, de Naix, de Saint-Amand et de Bonnet, gouverneur de Bar, dès l'année 1575, et François, bailli et gouverneur de Clermont en 1632, lieutenant général des troupes lorraines de Charles IV.

C'est sans doute à l'un de ces personnages qu'il convient d'attribuer la plaque aux armes des Savigny qui m'est signalée au n° 25 de la Rue des Ducs-de-Bar.

Viennent ensuite les plaques aux armes des familles barroises :

Drouyn, dit de Rouyn, originaire de Bourgogne, reconnu noble le 19 septembre 1539, en la personne de Jacques Drouyn, avocat fiscal à Bar, auditeur en la Chambre des comptes.

Grande plaque, à la croix de Lorraine haussée sur un globe, accostée de deux pentalpha ou sceaux de Salomon, dont l'emploi se rencontre fréquemment sur les plaques barroises du XVIe siècle. A gauche, un écusson aux armes des Rouyn qui étaient « tiercé en fasce, le chef de gueules chargé d'une jambe humaine d'argent, la fasce d'or chargée de trois chevrons d'azur et la pointe d'argent à la bande de gueules chargée de trois besants d'or ».

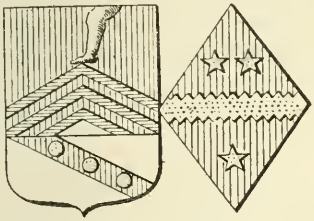

A droite, un autre écusson losangé aux armes des Boudet, qui étaient « de gueules à la fasce dentelée d'or accompagnée de trois étoiles de même, deux et une ».

Louise Boudet, fille de René Boudet, président de la Chambre des comptes, avait épousé Jacques de Rouyn [1].

(Rue des Ducs-de-Bar, n° 52, maison Forget.)

Michel Bouvet, dit le Jeune, d'une famille établie à Bar, au XVe siècle, et anoblie par le duc René en 1501 [2], avait quitté son pays natal pour s'établir en Lorraine, où il devint secrétaire d'Etat et président de la Chambre des comptes.

Taque aux armes accolées de Michel Bouvet qui étaient « d'azur au bœuf passant d'or à trois étoiles de même en chef » et d'Agnès de Beaufort, sa femme, qui portait « d'azur au léopard de gueules » ; au-dessous, la date 1604.

(Musée de Nancy, n° 1042.)

[1] Dans son *Armorial des écuyers de Bar*, M. L. Germain décrit ainsi les armes des Rouyn : « coupé tiercé au premier de gueules à une gerbe d'argent, au deuxième de mesme, à trois chevrons d'azur au troisième ».

[2] Sur une épitaphe placée dans l'église Saint-Maxe, il était dit que Michel Bouvet était issu des anciens comtes de Bouvet d'Ast, en Piémont.

Poupart (Jean), conseiller en la Chambre des comptes de Bar, reçu le 24 janvier 1628, appartenait à une famille noble très ancienne, reconnue comme telle dès le milieu du XVIe siècle, temps auquel vivait François Poupart, demeurant à Bar, «lequel avait en tous actes authentiques après jusqu'à sa mort, arrivée en 1559, les qualités attribuées à la noblesse» (Ch. de Villers).

Ecusson aux armes des Poupart, qui portaient «d'azur à trois grelots d'or, deux et un», sur une plaque de la maison des Sœurs de Saint-Charles, place Saint-Pierre.

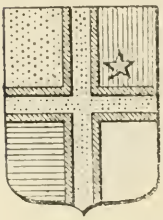

Cachedenier de Vassimont, qui, par suite de lettres de reprise maternelle obtenues en 1632, avait pour armoiries celles de la maison de Combles, «écartelé au 1 d'or, au 2 de gueules à une étoile d'or, au 3 d'azur et au 4 d'argent, à la croix de sinople brochant sur le tout, partagée d'un filet d'or».

Taque aux armes d'Abraham François, conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Bar, dès l'année 1653.

(Collection Ponsignon.)

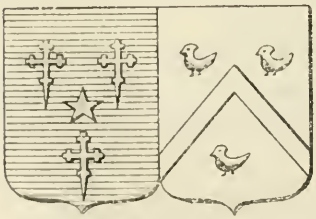

Fleury, famille originaire du comté de Ligny, anoblie en 1523, en la personne de Simonet Fleury, receveur des domaines du comté de Ligny; noblesse reprise par Didier Fleury de Ligny, en 1606; par Charles Massu ou Massier de Ligny, conseiller secrétaire du duc, en 1627; puis, par Jacques Cuny, lieutenant de la prévôté de Ligny, en 1629. Tous trois portaient «d'azur à une étoile d'or, mise en cœur, entre trois croix au pied fiché de même».

Plaque offrant sous une couronne de comte deux écus accolés, l'un aux armes des Fleury, l'autre «de . . . . ., au chevron d . . . . .,

accompagné de trois oiseaux (?) de . . . . . ». Date 1745. Je ne puis déterminer le nom de cette famille[1].

(Grand, Vosges.)

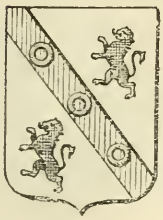

Lambert de Ballymier, famille d'origine irlandaise, reconnue noble en la personne de Gilbert Lambert, aïeul de Jean Adam Lambert, receveur de l'Hôtel de Ville de Ligny, maintenu et réhabilité dans sa noblesse, le 14 mai 1759.

Plaque offrant sous une couronne de comte les armoiries des Lambert, qui portaient « d'argent à la bande de gueules chargée de trois annelets d'or, accompagnée de deux lions de sable armés et lampassés de gueules ».

(Menaucourt.)

Ces armoiries étaient également celles des fils de Jeanne Lambert, dont l'un, François Brigeat, était receveur des finances à Ligny, et l'autre, Jean, directeur de la poste aux lettres dans la même ville.

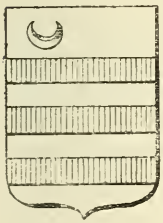

Montarlot, famille originaire de Champagne, établie dans le Barrois, vers le milieu du XVIe siècle, et qui avait pour armoiries « d'argent à trois fasces de gueules surmontées d'un croissant d'or ».

(Ancienne maison de Mengeot, place de la Fontaine.)

Le dernier descendant mâle de cette famille était Alexandre de Montarlot, époux d'Anne Colliquet.

Trêves, famille d'origine peut-être angevine, anoblie le 14 octobre 1509, en la personne de Pierre de Tryeves, tailleur et valet de chambre de son altesse le duc Antoine, qui lui donna pour armoiries « d'argent au triangle de gueules accompagné de trois croissants montant d'azur, deux et un ».

[1] A l'XVIIIe siècle, il n'est point rare de rencontrer sur les taques de foyer des couronnes de comte, de marquis, de duc, surmontant les armoiries des nouveaux anoblis.

Plaque de petite dimension aux armes de Gilles de Trêves, fils de Pierre de Trêves, doyen de la collégiale de Saint-Maxe, fondateur du vieux collège de Bar, en 1574.

(Ancien collège.)

Beurges, ancienne famille du Barrois, anoblie en 1464, en la personne de Jean Beurges, clerc d'office de l'hôtel du roi René, qui reçut pour armoiries « d'azur au chevron d'or accompagné de deux coquilles d'argent en chef et d'un cygne de même en pointe tenant en son bec une vipère de sable ».

Plaque aux écussons accolés de Gaspard de Beurges, seigneur de Remicourt, et de Marie de Trêves, sœur de Gilles de Trêves, doyen de Saint-Maxe. J'en ai relevé le dessin, il y a quelques années, à Brabant-le-Roi, dans la maison Bonhomme, aujourd'hui détruite par un incendie.

L'Église, famille barroise, dont la noblesse était réputée ancienne dès le xve siècle, au temps où Jean de l'Église, procureur général de Lorraine, vint s'allier, en la ville de Bar, avec la fille de Pierresson Bruslé, premier président de la Chambre des comptes.

Grande plaque portant au centre un écusson « d'azur à une église d'argent maçonnée de sable », provenant de la maison Forget, n° 67, rue des Ducs-de-Bar.

(Musée de Bar.)

La Cour, famille d'origine messine, qui portait « d'argent à la fleur de lis de gueules accostée à dextre d'une étoile d'azur, à sénestre d'un croissant de même, le tout surmonté d'un lambel à trois pendants de gueules ».

Plaque aux armes de cette famille et la date 1723.

(Château de Monthéron.)

Rodouan, famille originaire de Fains, anoblie en 1465, en la personne de Jean Rodouan, clerc juré de la gruerie de Bar.

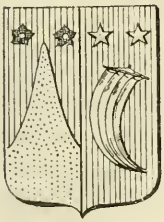

Plaque d'un fort relief, offrant, sous un casque à cimier et dans un entourage de lambrequins, un écusson penché mi-parti Radouan, qui est « de gueules chapé d'or à deux quintefeuilles percées de sable en chef », et de Jacquemot, qui portait « de gueules à une voile de navire d'argent surmontée de deux étoiles d'or ».

Les filles de François Jacquemot, avocat à Bar, ayant été mariées l'une avec Simon Rodouan de Blécourt, l'autre avec Jérôme Rodouan, son beau-frère, il est bien difficile de déterminer auquel des Rodouan peut être accordée cette plaque de haut style, d'une exécution fort remarquable.

(Collection Maronnier.)

Les armoiries des Rodouan se voient encore sur la corniche de la maison Forget, rue des Ducs-de-Bar, 67; Dom Pelletier les décrit ainsi : « d'or à une pointe de gueules, accompagnée en chef de deux quintefeuilles de sable ». Dans le *Journal de Gabriel le Marlorat*, elles sont indiquées « d'or, à une pointe de gueule et aux deux chefs, deux quintefeuilles de sable ou d'or » (n° 65).

Maillet, famille barroise, anoblie en 1512, en la personne de Jean Maillet, dit *de Neuville*, sommelier en chef d'échansonnerie du duc Antoine.

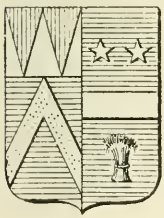

XVIe SIÈCLE. Grande plaque aux écussons accolés de Jean Maillet, receveur général des domaines du Barrois, « d'azur au chevron d'or, au chef de gueules, chargé de quatre émanches d'or », et de sa femme, Marie Psaulme, sœur de Nicolas Psaulme, évêque de Verdun, qui portait « d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de deux étoiles en chef et d'une gerbe de même en pointe ».

(Maison Forget, 67, rue des Ducs-de-Bar.)

XVIIe SIÈCLE. Fragment d'une grande plaque offrant au centre les armoiries de Lorraine, accostées à gauche d'un écusson aux

armes de Jean Maillet, président de la Chambre des comptes de Bar (1621-1634), et de la lettre initiale M.

(Musée de Bar.)

Grande plaque aux armes de Jean Maillet le Jeune, président de la Chambre des comptes, et de son épouse, Marguerite de Mangeot, qui portait « d'azur à un chevron d'or, accompagné de deux étoiles de même et d'un croissant en pointe ».

(Villotte-devant-Louppy, ancienne demeure de la famille Maillet, aujourd'hui à M. de L'Escale.)

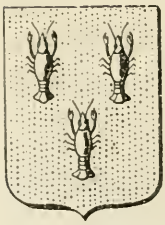

Bussy, famille originaire de Champagne, reconnue noble en 1668, en la personne de François Antoine, seigneur de la Villeneuve, qui reçut pour armoiries « d'or à trois écrevisses de gueules ».

Plaque aux armes de Pierre Antoine, lieutenant général de louveterie en la gruerie de Bar, offrant, sous une couronne de duc, un écusson aux armes des Bussy, ayant deux chiens pour supports; au bas de l'écusson est suspendue une croix de Saint-Louis.

(Brillon.)

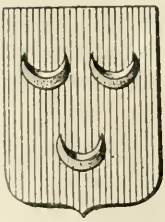

Oriot, famille d'origine barroise, anoblie dès l'année 1601, en la personne de Nicolas Oriot, conseiller, maître-auditeur des comptes à Bar, docteur en droit, et qui reçut pour armoiries « de gueules à trois croissants montant d'or, deux et un ».

Son fils, François Oriot, lui succéda dans sa charge en 1611.

Écusson aux armes de cette famille, sur une plaque de la maison des sœurs de Saint-Charles.

(Place Saint-Pierre.)

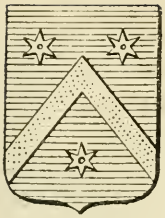

Lespron, famille originaire de Champagne, anoblie en 1710, par le roi d'Espagne, en la personne de Jean-Baptiste Lespron, directeur du Bureau des postes aux lettres de Bar, qui reçut pour armoiries « d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon d'argent, deux en chef et une en pointe ».

De son mariage avec Catherine Deffaumont, il eut deux fils, Jean-Baptiste de Lespron, directeur dudit bureau, marié à Madeleine Vyart, et Charles de Lespron de la Palize.

Taque à ces armes et la date 1677.

(Brillon et Tronville.)

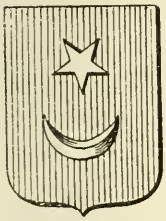

Lescamoussier, famille qui tenait sa noblesse des lettres de reprise maternelle obtenues, en l'année 1521, par Jacques Lescamoussier, fils de Catherine Guyot, d'extraction noble.

Écusson aux armes des Lescamoussier-Guyot, qui portaient « de gueules à un croissant d'argent surmonté d'une étoile à cinq raies », sur une plaque de la maison des sœurs de Saint-Charles.

(Place Saint-Pierre.)

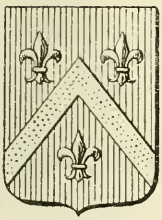

Vassart, famille d'origine barroise, anoblie le 17 avril 1624, en la personne de Nicolas Vassart, avocat à Bar, gendre de Jean Levrechon, médecin du duc Henri II.

Une plaque de la collection Ponsignon porte au centre les armoiries de cette famille, qui sont « de gueules à un chevron d'or, accompagné de trois fleurs de lis d'argent, deux en chef et une en pointe ». Au bas, entre deux W, la date 1626.

Nicolas de Vassart est l'auteur d'un petit livre de morale composé en français pour l'instruction de ses enfants, imprimé en 1624, avec ce titre latin, *Ethica Vassartina*, où l'on voit en tête son portrait gravé par M. Lasne.

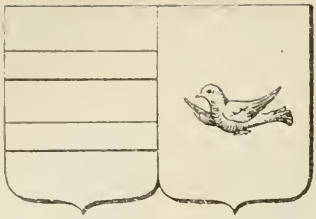

Massenbach, seigneur d'Ourches.

Plaque offrant deux écussons accolés, l'un « de..... à deux fasces de..... », l'autre « de..... à une colombe..... ».

Au-dessus, les initiales N.D.M. (1710) FDH qui sont celles des noms de Nicolas de Massenbach, seigneur d'Ourches en 1700, et de Françoise de Helmstat, son épouse, ainsi que le prouve un document conservé aux *Archives nationales*, série Q, carton 750[1].

Vallée (Claude).

Anobli le 7 janvier 1572, portait « d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef de trois lionceaux de même et de trois bandes ondées d'or en pointe ».

La Chambre des comptes entérina les lettres patentes le 28 décembre 1576, sous finance de 1,000 francs[2].

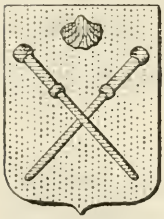

M. Bonnabelle, dans ses *Notes sur Sorbey*, rapporte que l'on voit dans la cuisine du château une plaque aux armes de la famille de La Fontayne, « d'or à deux bourdons d'azur en sautoir, sommés d'une coquille de gueules[3] ».

Louis de la Fontayne, seigneur de Sorbey, bailli de l'évêché et comté de Verdun, mourut en 1669.

Nous citerons enfin les plaques suivantes, dont les armoiries sont décrites diversement par les auteurs que nous avons consultés.

[1] Le Musée de Bar possède le marbre funéraire de M. de Massembach et de F. d'Helmstatt.

[2] En 1527, transaction entre Husson, abbé de Haute-Seille, seigneur de Lezey, Claude de Vallhey, seigneur voué audit Lezey, les habitants et Marin Hannemann, abbé de Salival, collateur, curé dudit Lezey, et Claude Hostenaut de Morville, curé audit lieu. (Lepage, *Communes de la Meurthe*, t. Ier, p. 588.)

[3] Didier Richier, *Livre de la reserche et du recueil des nobles des duchés de Lorraine et de Bar*, publié par M. R. des Godins de Souhesmes, 1894.

A Jouy-sous-les-Côtes, canton de Commercy, M. Dumont signale une grande plaque aux armes de la famille de *Saint-Vincent* unies à celles des *Gournay*.

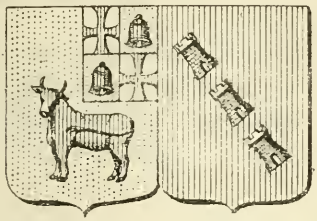

En 1626, Jacques de Saint-Vincent et Philibert, son frère, baron de Narcy, font vérifier leurs dénombrements à la Cour des comptes de Bar. Les armes de cette maison d'ancienne chevalerie étaient « d'or au taureau de gueules, au canton sénestre d'argent chargé d'une croix pattée de gueules, écartelé d'or à une cloche bataillée de gueules », suivant Dom Pelletier.

Selon d'autres auteurs, « d'or aux bœufs effarés de gueules, à queue fourchue, au franc canton dextre d'azur, à une croix potencée d'or, écartelée aux 2 et 3, d'or aux beffrois de gueules bataillés d'or ». Riestap les décrit ainsi : « écartelé au 1 et au 4 d'or au bœuf passant de gueules clariné de même, au canton sénestre chargé d'une croix potencée et alésée d'or; au 2 et 3 d'azur à une cloche de gueules ».

Je reproduis les armoiries telles que les donne Jean Cayon.

Quant aux Gournay, très illustre maison d'origine messine, ils portaient « de gueules à trois tours d'argent, maçonnées de sable mises en bande », selon les uns; « de gueules à trois tours d'or, maçonnées de sable, rangées en bande », selon Riestap.

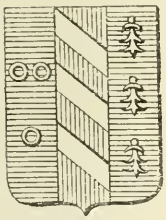

Une plaque de la collection de M. le docteur Coliez, de Longwy, offre sur un listel l'inscription CHARLES ET NICOLAS DE SAINCT-BAVSSAN, avec la date 1669 dans le champ, puis au-dessous les armoiries de cette ancienne famille du bailliage de Saint-Mihiel, décrites ainsi par Husson l'Ecossais et Dom Pelletier : « tiercé en pal, au 1 de sable à trois besans d'or, 2-1; au 2 d'argent à trois bandes de gueules; au 3 d'azur à trois hermines d'argent ».

Riestap les indique ainsi, *en les renversant* : « Tiercé en pal, au 1 d'azur à trois mouchetures d'hermines de sable rangées en pal;

au 2 de gueules à trois bandes d'argent; au 3 d'azur à trois annelets d'or. »

Ni l'une ni l'autre de ces deux descriptions ne sont d'accord avec les armoiries reproduites sur la plaque de M. le docteur Coliez.

Les plaques de foyer offrent rarement l'indication du lieu de leur fabrication et plus rarement encore le nom du propriétaire du fourneau où elles ont été fondues. Cependant, quelques contre-cœurs rencontrés dans la région portent les inscriptions :

ORVAL (ancienne abbaye).

A LONGVION (1744).

FAIT A CHAVUANCY (1771, Chauvency-Saint-Hubert).

COVSANCE (aujourd'hui Cousances-aux-Forges),

grands centres de production, auxquels viennent s'adjoindre les noms d'autres grands fourneaux que font connaître les archives.

Sur quelques taques sont parfois inscrits les noms des établissements auquels elles étaient destinées :

HOTEL DE VILLE DE LONGWY (1742).

POUR LES CASERNES DE LONGWY (1817).

CASERNES DE VERDVN.

AV CHATEAV DE PLANCY,

puis les noms ou armoiries des villes pour lesquelles elles avaient été faites.

VINCENNES.

Ecusson de Marville, mi-parti Bar et Luxembourg.

Chardon nancéien.

Armoiries du chapitre de Reims.

Le dépouillement des comptes des bâtiments royaux et des archives du Barrois m'a permis de dresser une première liste des maîtres de forges dont les usines produisaient des contre-cœurs aux XVIe et XVIIe siècles :

Nicolas Clergé, de Saint-Dizier (1559).
Claude Vassé (1567).
Prévost et Picard (1669).
Duval (1669).
Jean Tessier (1671).
De Suzemont, maître de forges en Champagne (1687).
Boileau (1683).
Blondet (1668).
Noiret (1673).
Laisné (1671).
Vallée (1674).
Bocquet (1681).
Le Maire (1684).

Mes recherches chez les collectionneurs et les marchands de matériaux de démolitions m'ont procuré les noms suivants de maîtres de forges ou de propriétaires d'immeubles pour lesquels ces plaques avaient été fondues :

P. VAVLTRIN (1602), Toul.

VALLE (1678), Carnavalet.

T. DELVIENNE, Heiltz-le-Maurupt.

JEAN PETIT, collection Peltier.

M·MAVRE·C·LE ROY, collection E. Peyre.

CLAVDE·V^n^·M^r^·DE F·D·V^r^ (1709), collection Ponsignon.

D^le^·A·C·HVSSON·MA^se^ DE·FORGE·DE·VILRY (1688), collection Coliez.

(Villerupt, près Longwy, Meurthe-et-Moselle.)

PHILIPS · SORG · HVTTENMEISTER · ZV · WELMINSTER, collection Ponsignon.

(Wolmünster, près Bitche, Alsace-Lorraine.)

Dans les *Mémoires de Jean Mailfert*, bourgeois de Reims, M. Jadart rapporte que ce personnage avait fait faire une plaque à son nom IEAN MAILFERT, 1651.

MONOGRAMMES.

Je signale les monogrammes et groupes de lettres initiales relevés sur différents contre-cœurs; peut-être sera-t-il permis de les expliquer.

N D L (1613), musée de Troyes, n° 778.

N G PLVS PENCER QVE DIRE, musée de Troyes, n° 779.

D C, musée de Bar.

A V, collection Peltier, de Toul.

R C M. (1658), collection Peltier, de Toul.

R C M. Aux quatre coins, puis C M au centre dans une couronne, musée de Bar.

D R — E R (1581), Toul.

A R — F R (1608), musée de Bar.

LETTRES INITIALES.

C B, musée Carnavalet.

E D, musée de Troyes, n° 793.

F A, village de Rupt.

L B. (1630), collection de Rivières.

N C, collection Peltier.

I V — P C, village de Rosnes.

H DV C. (XVIe siècle), musée de Bar.

Les groupes suivants relevés au village de Bonnet (Meuse), sur des taques dont la partie centrale est la reproduction d'une plaque aux armes de la famille Dessalles, offrent, à n'en pas douter, les initiales des personnes qui les avaient commandées, peut-être à l'époque de leur mariage :

FB — 1736 — MH

Florentin Bertrand, écuyer, seigneur en partie de Bonnet et de Tourailles, époux de Marguerite Hannel de Ligny.

PH — 1716 — AP DF — 1773 — CC
CF — 1755 — MM FT — 1758 — FR

N'ayant point le relevé de tous les actes de mariage inscrits sur les registres de la paroisse de Bonnet, au XVIIIe siècle, je n'ai pu découvrir à quels personnages des familles nobles ou aisées de ce village pouvaient appartenir les quatre plaques ci-dessus.

Précédemment, nous avons donné l'explication des initiales qui se voient sur les contre-cœurs de grandeurs différentes encore en place dans les cheminées du château d'Ourches :

N·D·M — 1710 — F·D·H,

Nicolas de Massembach et Françoise de Helmstat.

On nous fait connaître les suivantes FDM, qui se remarquent sur une plaque du château d'Étufs (Haute-Marne), provenant de l'abbaye de Longuay, dont François Dauvet, seigneur de Maretz, était abbé en 1618.

Je ne puis préciser la date à laquelle commença dans les forges et fourneaux du Barrois la fabrication des nombreuses plaques que l'on rencontre dans toute cette région, où l'industrie métallurgique était déjà très florissante antérieurement au XIIIe siècle. Les masses de scories vitrifiées rencontrées en divers cantons de son territoire sont une preuve qu'à une époque très reculée beaucoup de fourneaux à travailler le fer avaient été établis dans les vallées de l'Ornain, de la Saulx et de la Cousance; les noms des lieux-dits conservés sur le cadastre, qui se trouvent être d'accord avec la composition géologique du sud du Barrois, révèlent, les uns l'existence de mines de fer[1], d'autres l'emplacement d'anciennes forges pour les exploiter. Enfin, les archives fournissent de précieux renseignements sur l'antiquité et l'importance des forges à fer et des minières de la région, ainsi que sur les diverses autorisations données par le Domaine pour l'exploitation des bois nécessaires à l'alimentation de ces nombreuses usines.

En 1188, Simon de Broyes, seigneur de Commercy, donne aux

[1] Dans la donation de la forge de Vassy à l'abbaye des Trois-Fontaines, en 1171, par Henri, comte de Champagne, il est dit : «Cum integro cum usagio suo tam in nemore quam in minea sua.»

moines de l'abbaye d'Écurey la terre de Frolois avec le droit de construire une forge et de prendre sur cette terre le minerai de fer qu'ils pourraient y rencontrer : « Donum inquam hoc feci tam libere et absolute quod fratres terram illam sicut proprium alodium suum pro libitu suo poterunt vel essartare, aut lateres inibi conficere, seu fabricam ferrariam construere, et inde quidquid voluerint poterunt vendere. Etsi in omni alodio de Morle possunt invenire minam ferrariam, vel terram ad conficiendos lateres convenientem, de his amodo vel in reliquum quantum voluerint liberalitatem accipiant[1]. »

En 1260, Thierry, sire de Hayanges, donne au comte de Bar la mine « du ban de Haienges pour tous ses fèvres qui forgent en ses forès de Briés ».

En 1329, un titre d'Édouard de Bar cite les forges de Moyeuvre, de Neuchef et de Ranguevaux.

L'examen des comptes du Barrois fait connaître l'existence des forges de Bruant, près Moutiers, en 1404; de Burey, de Launoy au pays de Longwy, antérieurement à 1425; de Fouchères « où soulait être une forge », en 1462; de Tréveray et d'Ormenson, en 1500; d'Évaux, en 1516; de Vouthon, en 1522; de Renesson, de Tremont, de Beurey, de Robert-Espagne, en 1529; de La Neuveville, de Montblainville, en 1550; des fourneaux de Rénoy-lès-Ligny, de Dainville, du Bouchon, de Remescourt, de Saint-Amand, de Jeandheurs, qui apparaissent vers le milieu du XVIe siècle; celui de Cousances n'est pas antérieur à l'année 1553.

USINE DE COUSANCES.

Ainsi qu'il résulte de l'examen des titres de propriété que possède M. André fils, maître de forges, possesseur actuel de cette importante usine, « Gaspart Burges, escuyer, demeurant à Bar, et Damoiselle Marie Triesves sa femme[2] » vendent le 25 avril 1552 à Claude de Florainville, écuyer, seigneur de Cousance et bailli de Bar, « le huictième part indivis au viel molin de Cousance..., le sixième en une place assise audict lieu appelé le Corneson » qui leur venaient par acquisition « d'Anthoine de Stainville, écuyer,

[1] Arch. de la Meuse : Écurey.

[2] Sœur de Gilles de Trèves, doyen de Saint-Maxe, fondateur du collège de Bar.

seigneur de Quevonges», le tout pour la somme de 250 francs barrois.

Le 29 avril 1553, Claude de Florainville et Jacqueline de Roucy sa femme cèdent à bail, pour vingt années, à noble homme Jehan Barisien, demeurant à Cousance[1], les deux moulins qui lui appartenaient au finage de Cousance, au lieu dit *Fontaine à Dieu*, consistant en «maisonnements, meules, rouz, rouiers, cordaiges, marteaux et tous aultres hostils dépendans desdits moulins», sous la condition de les entretenir de toutes choses nécessaires, ainsi que les chemins et les chaussées. En outre, ils lui accordent de «pouvoir faire et construire ung fourneau à fondre le fer sur certains prez appartenant à ycelui Barisien contigu et à l'endroict des byés desdits moulins pour la comodité dudit fourneau par aultant qu'il en sera besoing pour y faire fondre...»

Par suite d'acquisitions faites en 1565, en 1575, de certaines parts indivises du vieux moulin, cet établissement prit dès lors une grande extension qui s'accrut encore, en 1616, par la cession de «deux cinquièmes à un quart et demy à la moitié du vieux moullins de Cousance siz sur le ruisseau dudict lieu, vulgairement appelé le moulin à Dheu, moyennant 600 francs monnoie barroise».

C'est durant cette période que les plaques de foyer sorties de l'usine de Cousances se distinguent entre toutes par l'élégance de leurs formes, la beauté de leur dessin, la richesse de leur composition; bon nombre de taques provenant de ce fourneau portent l'inscription: DE COVSANCE, puis l'indication du jour, du mois et de l'année de leur fabrication. J'ai remarqué sur l'une d'elles, au-dessous des deux lévriers, les lettres ND — NO, en monogramme, surmontées d'une étoile, qui sont peut-être les initiales du maître fondeur ou de l'artiste auteur du modèle en bois ayant servi à la reproduction de cette plaque.

Lors même que les produits de cette fabrication ne présenteraient point ces inscriptions, preuves indiscutables de leur provenance, les archivoltes, la forme des oves et des raies de cœur de l'encadrement, leur faire en général seraient autant d'indices suffisants pour en indiquer l'origine[2].

[1] Les armes de Jehan Barisien, procureur fiscal à Ancerville, anobli le 21 mai 1550, étaient «d'azur à une rose d'argent liée d'un lac d'or au chef papelonné d'argent de trois pièces».

[2] Il ne paraît point que les anciens seigneurs possesseurs de l'usine de Cou-

Je regrette de ne pouvoir suivre le développement de cette usine pendant le cours du XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe; il eût été intéressant, pour l'étude des plaques de foyer sorties du fourneau de Cousances, de connaître les noms des propriétaires et des fermiers qui en dirigèrent l'exploitation jusqu'au jour où Pierre-Joseph de Viard, comte de Cousances[1], à qui il appartenait, fut confirmé le 27 janvier 1753 par le roi Stanislas, dans son droit « de faire ouvrir et à tirer des mines de fer sur le ban et finage de Cousance pour consommation de son fourneau dudit lieu, à charge d'indemniser les propriétaires des terrains qu'il fera ouvrir[2] ».

A la mort de P.-J. de Viard, cette usine étant passée entre les mains de son gendre Ch.-Fr. Xavier, comte de Gondrecourt et de Cousances, le sieur Moulins, qui en était le fermier dès l'année 1763 et possédait déjà à cette époque les minières d'Ancerville et de Narcy, continua d'exploiter ce fourneau pour le compte de M. de Gondrecourt.

Le 19 ventôse an XII de la République (10 mars 1804), l'usine de Cousances « avec ses halles et hangards, bocards, place à mines et tous les bâtiments et aisances en dépendantes, le moulin à eau, toutes les terres, vignes, chenevières et prés, fut vendue au sieur Bernard Véry, moyennant la somme de cent vingt-cinq mille quatre cent douze francs cinquante centimes ».

On doit regretter que la riche collection des anciens modèles en bois, employés depuis plusieurs siècles au moulage des plaques de

sances aient jamais placé leurs armoiries sur les plaques de cheminée, comme le faisait le marquis de Montalembert sur les produits de la fonderie de *Forge Neuve*, qu'il vendit, en 1774, au comte d'Artois, devenu ainsi maître de forges. Nous ne voyons pas non plus, dans le Barrois, les propriétaires de classe roturière, enrichis par l'industrie métallurgique, se créer un blason industriel, sorte d'enseigne héraldique et commerciale qui se remarque sur certaines plaques coulées dans des usines du Périgord, où l'on fondait également des mortiers, des boulets et des canons. Voir dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. VI, 7e série, l'article de M. le baron de Verneilh sur une *Plaque de cheminée ornée d'un blason industriel* reproduite p. 496. (*Bulletin du Comité*, 1895.)

[1] La baronnie de Cousances fut érigée en comté par Léopold le 1er mars 1715, en faveur de Pierre-Joseph de Vyart, major de cuirassiers, « d'azur à troix croix potencées d'or, deux et une, au chef d'argent écartelé d'azur à trois boulets dégradés d'argent mis en pal ».

[2] Ce droit était déjà établi en 1613 par une sentence rendue au bailliage de Bar.

foyer sorties de cette usine, n'ait pas été conservée; quelques spécimens seulement, choisis parmi ceux dont la délicatesse des ornements et le mérite artistique faisaient de véritables œuvres d'art, ont été utilisés par le propriétaire actuel comme panneaux décoratifs dans les diverses pièces de son habitation. Il y a quelques années, le nombre de ces modèles était encore considérable; mais l'usine de Cousances ayant abandonné peu à peu la fabrication des taques de cheminée, on ne prit plus garde à ces pièces que l'usage et le temps avaient déjà fortement endommagées; quantité furent détruites, d'autres furent envoyées au fourneau de Bayart (Haute-Marne), où elles se trouvent encore.

J'ai rencontré, dans mes excursions autour de Bar-le-Duc, beaucoup de plaques de foyer sorties du fourneau de Cousances et appartenant aux dernières années du XVIe siècle; toutes sortent d'un moule unique dont la pièce du centre, entourée d'une couronne, et l'intérieur des cartouches, rendus mobiles, permettaient de modifier à volonté le sujet principal et la date de la fabrication.

J'emprunte à mon confrère M. Léon Germain la description qu'il a donnée de ce modèle *omnibus* dans son étude de la plaque aux armes de Christophe de Bassompierre et de Louise de Radeval son épouse. « La forme est un rectangle dont les angles supérieurs sont coupés en biais; la hauteur mesure 0 m. 89 et la largeur 0 m. 90. Dans le centre, une grande couronne de feuillage, entremêlée de volutes, a pour destination d'entourer le sujet spécial au destinataire; des lévriers colletés, la tête contournée, dressés sur leurs pattes de derrière, soutiennent cette couronne; au-dessus d'elle, un masque humain, dans le goût du temps, est, sauf le visage, enveloppé de bandeaux; sa bouche tient l'extrémité de deux cornes d'abondance desquelles sortent des fruits de différentes espèces. Une triple arcade — dont la partie centrale, beaucoup plus importante que les autres, environne ce masque — repose sur deux corbeaux formés d'un chapiteau et d'un cul-de-lampe et sur deux pilastres plats cannelés; les archivoltes sont garnies de besants égaux renflés au centre et amincis dans la partie intermédiaire, disposés en écaille; dans les tympans, deux cartouches très simples ont pour objet de recevoir les inscriptions. La bordure générale est formée, dans le haut et sur les côtés, d'enroulements dessinant des sortes d'oves; dans le bas, de sept compartiments inégaux, encadrés de filets et meublés de bossages. »

Les variétés suivantes diffèrent entre elles par les armoiries, les légendes inscrites dans le centre de la couronne et la date de leur fabrication.

DE COVSANCE = CE 3e AP 1581.

Armoiries de Bassompierre et de Radeval (Musée de Nancy).

Armoiries de France (Collection Torri).

Double écusson aux trois lis (Ligny).

DE COVSANCE = CE 5e AP 1581.

Armoiries de Lorraine (Bar).

Armoiries de Jeanne d'Arc (Musée de Saint-Dizier).

David et Bethsabée; quatre têtes placées 2 et 2 (Collection Clairier frères).

DE COVSANCE = CE 15 AP 1581.
IHS MARIA-PIERRE BOVCHER
FAICTE EN LAN 1581. (Bar.)

DE COVSANCE = DE IVLET 1583.

Armes de France (Collection Torri).

Armes de France et de Navarre; écusson en losange des Florainville (Musée de Bar).

Écusson aux armes pleines de Lorraine, accosté de deux doubles C entrelacés.

DE COVSANCE = 15 AP 1591.

Armoiries des Contet, seigneurs d'Aunay-sur-Marne, « d'azur à trois moulinets d'argent » (Châlons-sur-Marne).

Armoiries d'Ancerville : une oie (Ancerville).

Je n'ai point rencontré de plaques à ce modèle portant l'indication d'une date postérieure à l'année 1591, mais j'ai pu constater qu'avant cette époque ce type *omnibus* avait déjà subi quelques légères modifications.

Sur une plaque de la collection Ponsignon, on remarque un changement notable dans la reproduction du type primitif; le dessin est plus lourd, les lévriers sont différemment disposés, les arcades sont moins élégantes et de la bouche du masque à figure humaine sort un cordon auquel semble suspendue la couronne centrale renfermant un écusson aux armes pleines de Lorraine, accos-

tées de deux doubles C entrelacés; en face, des chimères bizarrement exécutées occupent la place de deux cartouches.

Des taques à ce même modèle offrent les particularités suivantes : sur l'une d'elles, représentant le jugement de Salomon, le nom de Cousance a disparu; il ne reste plus que DE.....; à droite, on lit : LAN 1588; une autre, aux armes de France, nous montre d'une part les lettres DM et de l'autre la date 1586; une troisième, aux écussons accolés de France et de Navarre, offre à gauche le nom de P· VAVLTRIN, qui peut être celui du fermier de l'usine de Cousances, et à droite la date 1602 [1].

Sur d'autres d'une facture plus mauvaise, aux armes de la maison de France, les lévriers sont remplacés par de lourds léopards, les pilastres cannelés ont disparu, le masque est complètement transformé et de chaque côté, dans des cartouches à queue d'aronde, est inscrite la date 1610 [2].

Enfin, une taque du presbytère de Lisle-en-Rigault présente une complète déformation du type originel, avec des lis semés dans la triple arcade, des petits chiens au lieu et place des chimères, puis un coq au centre d'une couronne de forme grêle, circonscrite elle-même dans une bordure de feuillage.

Je n'ose affirmer que ces dernières plaques soient sorties de l'usine de Cousances; le type si remarquable qui caractérise les produits de ce fourneau peut avoir été imité dans certains établissements de la région, puis dénaturé dans d'autres. Sur des taques du XVIIe siècle où ne figurent point les trois arcades, ne retrouve-t-on pas fréquemment les vestiges du masque à figure humaine, puis la couronne centrale soutenue par deux lions qui semblent empruntés aux plaques à la devise DOMINVS MIHI ADIVTOR et aux armes de la maison d'Espagne.

MODE DE FABRICATION.

Dans la grande Encyclopédie de Diderot, au recueil des planches, on voit un ouvrier occupé à imprimer dans le sable battu un modèle en bois qui, une fois retiré, laissera une empreinte en creux nettement délimitée dans laquelle on versera du métal en fusion [3],

[1] «Les forges et fourneaux de Morley sont données à bail à Pierre Vautrin avec 40 arpents de bois, moyennant 1800 francs par an.» B. 2770.

[2] M. Léon Germain cite une taque de Wittel avec la date 1647.

[3] T. IV, pl. V, fig. 4.

Ce procédé, par lequel on obtient des plaques dites *sur couche* ou *à découvert*, est le plus ancien; aujourd'hui, pour obtenir une épaisseur demandée et bien régulière, on coule le métal *entre deux sables*, c'est-à-dire dans un moule fait de deux pièces, la face et le revers.

Mais pour produire les taques ornées d'un encadrement, d'armoiries, d'inscriptions en relief, on n'a pas toujours employé dans l'origine des modèles faits d'une seule pièce; au XVIe siècle, surtout dans le Barrois, quelques plaques très anciennes paraissent avoir été obtenues par l'impression directe dans le sable qui devait fournir le moule, de pièces détachées d'un relief assez fort, telles que croix simple haussée sur un cercle, croix dite *de Lorraine*, croix

potencée de Jérusalem, écussons armoriés, étoile à huit pointes dite *pentalpha* ou *sceau de Salomon*, têtes de satyres, masques grimaçants, petits bustes, fleurs de lis, quadrupèdes et dauphins, que

l'on disposait isolément avec plus ou moins de symétrie. C'est du moins ce que permet de supposer l'examen de certaines plaques de forme pentagonale, de fabrication primitive, dont les ornements irrégulièrement placés laissent apparaître, en relief, les contours de la base de l'estampille avec laquelle on les a imprimés dans le moule.

Ce procédé peu pratique, employé au début d'une fabrication dans son enfance, ne paraît point avoir survécu aux premiers essais; on se servit ensuite de modèles consistant en un tableau dont les reliefs étaient sculptés en plein bois ou obtenus à l'aide de pièces rapportées; les produits étaient ainsi plus décoratifs et de forme

plus régulière. Dans certains centres, aux premiers jours de l'apparition des contre-cœurs en fonte de fer, quelques modèles ont été

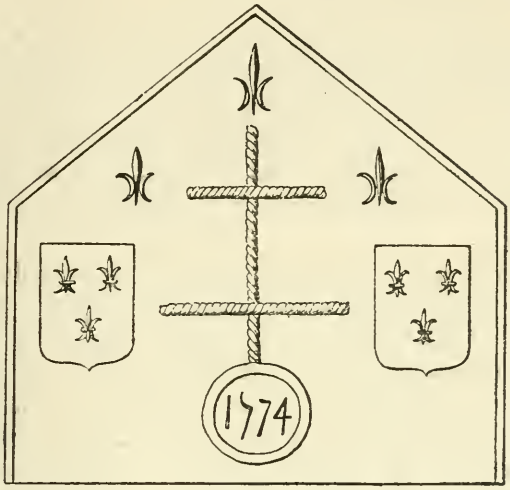

Type daté à la croix de Lorraine, à l'écusson de France et aux fleurs de lis dans le champ.

(Collection Clairier, propriétaire, à Toul.)

exécutés par de véritables artistes. Tel est, à mon avis, celui de la grande plaque du château d'Amboise.

J'ai précédemment cité les noms de Caffiéri, de Regnauldin, de Houtzeau qui, dans les années 1666-1683, exécutèrent pour l'ornementation des cheminées des bâtiments royaux plusieurs modèles de plaques, payés un haut prix; je regrette de ne pouvoir faire connaître les sculpteurs de mérite du XVIIIe siècle auxquels on doit, en ce genre, de véritables petits chefs-d'œuvre de composition et d'exécution. Tels sont, entre autres, les modèles suivants encore conservés à l'usine de Conches et qui, exécutés en bronze, pouvaient supporter un tirage d'épreuves considérable[1] :

Thémis, bas-relief en bronze appliqué sur une table de chêne.

Offrande à l'Amour. (Fragonard.)

Sacrifice aux trois Grâces.

[1] Je dois la connaissance de ces modèles de l'usine de Conches à l'obligeance de M. le comte de Marsy, qui, en ce moment, prépare une étude sur les nombreux modèles conservés dans cet établissement.

Portique romain. (Hubert Robert.)
Le Verrou. (Fragonard.)
Le maréchal des logis Gillet. (Borel.)

Si quantité de sujets reproduits sur les contre-cœurs du XVIe siècle sont empruntés aux images gravées sur bois qui, alors, ornaient les Heures, les Offices, les Bibles anciennes, plus tard, à leur tour, les tableaux des peintres en faveur, les gravures des livres illustrés par des artistes en renom ont, on le voit, inspiré les dessinateurs et les ouvriers habiles chargés de la décoration des taques du XVIIIe siècle.

Le modèle d'une très curieuse plaque de fourneau du Musée de Nancy me paraît avoir été produit avec le panneau d'un ancien meuble orné d'une double arcade gothique supportée par un long meneau. Pour orner le fond du tableau divisé ainsi en deux parties, le modeleur a pris au hasard, comme poinçons, des statuettes, des écussons de faible relief qui se trouvaient à sa portée, plaçant à la droite la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus représentée les pieds sur un croissant renversé, sainte Anne bien reconnaissable au grand voile qui lui couvre une partie du front et au livre qu'elle tient devant elle, puis, au-dessous, sainte Catherine et sainte Barbe.

Dans le champ se voient deux targes offrant l'une un personnage armé d'un bâton, l'autre un quadrupède peu facile à déterminer; puis deux écussons armoriés, dont l'un est chargé de deux bourdons en sautoir, accompagnés de trois coquilles.

Les statuettes de sainte Catherine, de sainte Anne et de sainte Barbe se trouvent reproduites, ainsi que l'écusson armorié, sur une taque de la collection de M. le docteur Coliez, de Longwy, en compagnie de quantité d'autres poinçons de même nature.

Quand on avait à couvrir une grande surface, telle qu'en offraient autrefois les immenses cheminées du Barrois, on utilisait fréquemment l'ornementation des plaques de foyer de dimensions moindres. C'est ainsi qu'au village de Bonnet des taques, aux armes de la famille Dessalles, ont servi de modèles et se trouvent reproduites au centre de pièces de dimensions plus considérables. Ce procédé économique était autrefois très en usage dans la région du Barrois. Parfois, autour du motif emprunté, on imprimait, pour garnir les vides, une date, quelques lettres, des écussons, des croix de Lorraine, des fleurs de lis.

Les dates qu'offrent certaines plaques ne sont pas toujours celles de leur fabrication; elles peuvent avoir été ajoutées ou modifiées lors de l'emploi à une époque postérieure d'un ancien modèle. C'est ainsi que sur une pièce du temps de Henri II, utilisée un siècle plus tard, apparaît dans l'intérieur de la couronne royale la date de 1649. Par contre, des plaques du style le plus pur de la Renaissance peuvent être toutes modernes; tel est le grand contre-cœur au type de la Salamandre couronnée, exécutée en 1881 pour le château de Saint-Germain par M. Ronget, sculpteur, sur le dessin de M. Lafollye, architecte[1].

Au XVIe siècle, les inscriptions paraissent avoir été faites par l'impression de petits tableaux, sortes de règles portant tout ou partie de la légende que l'on voulait reproduire sur le moule. C'est ce que démontrent : 1° deux exemplaires de la taque de Ligny (Collections Clairier frères et Ponsignon) offrant, retournée, la fin de la seconde ligne ƎTE·CTE FAI FYT TACQ ƎTSƎC; 2° une plaque de Melchior de La Vallée, autrefois dans l'ancienne demeure de la famille de Vendières[2], sur laquelle on lisait le mot VIVE placé en sens inverse ƎIVA·

Léon Maxe-Werly.

[1] *Matériaux et documents d'architecture de Raguenet*, 139e livraison (André Daly fils et Cie).

[2] Rue des Ducs-de-Bar, maison Henriot.

RAPPORT ÉPIGRAPHIQUE

SUR LES DÉCOUVERTES FAITES EN TUNISIE

PAR LE SERVICE DES ANTIQUITÉS

DANS LE COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES,

PAR M. GAUCKLER,

Membre non résidant du Comité.

I

INSCRIPTIONS SUR PIERRE OU MARBRE.

1. — **Oudna** (*Uthina*). Plaque de marbre blanc, découverte par moi dans les fouilles du mois de novembre 1896. La plaque, retournée à l'envers, était encastrée dans la maçonnerie d'un mur de basse époque et servait de seuil à une chambre pavée de mosaïques sur tuile, répliques de l'*asarôtos oecos*, de Sosos de Pergame. La pierre, brisée à gauche, est haute de 0 m. 45, large de 0 m. 44, épaisse de 0 m. 03; elle était cassée en dix fragments se rajustant exactement. L'inscription était encadrée d'un large bandeau; les caractères, bien alignés et gravés avec soin, sont hauts de 0 m. 11 à la première ligne, de 0 m. 09 aux deux suivantes :

*p. licinio cornelio su*LONINO
*nob. caes. dedicante...o pro*COS·C·V
*colonia iulia ut*HINA

Cette dédicace semble avoir été adressée au César Salonin, fils de l'empereur Gallien, par les soins d'un proconsul d'Afrique, dont le nom manque, et aux frais de la colonie d'Uthina. Malgré son mauvais état de conservation, ce texte a une réelle importance;

c'est la première inscription retirée des ruines d'Oudna, qui présente le nom de la ville antique *Uthina*, d'ailleurs identifiée déjà d'une manière certaine, par la synonymie avec le nom moderne « Oudna » et par le calcul des distances routières.

2. — **Oudna.** Stèle votive, découverte en construisant l'écurie du bordj Ducroquet. Plaque rectangulaire en calcaire gris, sur laquelle est figuré au sommet un fronton triangulaire, avec le croissant montant dans le tympan, accosté dans les écoinçons de deux cercles enfermant une croix. Au-dessous, dans un cadre, haut de 0 m. 18 et large de 0 m. 16, l'inscription suivante en caractères hauts de 0 m. 015 :

S · D · S
D · INSTEIV
S·MERIAN
VS·SACER
V·S·L·A

S(aturno) d(omino) s(acrum). D(ecimus) Insteius Merianus sacer(dos) v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).

C'est la première stèle à Saturne découverte à Oudna.

3. — **Oudna.** Piédestal en kedel, brisé en haut, découvert par M. Ducroquet, dans les travaux de déblaiement du premier étage de la citadelle. Hauteur, 1 mètre; largeur, 0 m. 58; épaisseur, 0 m. 45.

Lettres hautes de 0 m. 06 :

ONAIAE · C
HONORAT*ae*
Q · CASSI · FRONTON*is*
IVSTIANI · FL · P·VXOR*i*
D · D · P · P

. . . onatiae [C(aii) filiae?] Honorat[ae], Q(uinti) Cassi(i) Fronton[is] Justiani fl(aminis) p(erpetui) uxor[i] : d(ecurionum) d(ecreto) p(ecunia) p(ublica).

4. — **Oudna.** Plaque tumulaire, en marbre blanc, découverte par M. Ducroquet, entre le grand puits et le bordj. La pierre est

brisée à droite, mais j'ai pu reconstituer complètement l'inscription à l'aide de quelques fragments. Hauteur de la pierre, 0 m. 55; épaisseur, 0 m. 03; hauteur des lettres, 0 m. 13 à la première ligne, 0 m. 12 à la deuxième, 0 m. 03 à la dernière.

VINCENT · OPTATI
IN PACE
RED · PR · KAL · NOVE

Vincenti(i) Optati in pace; red(didit) pr(idie) kal(endas) Nove(mbres).

L'expression *red(didit... animam* ou *debitum naturae)* comme synonyme de *decessit* est rare, quoiqu'on en trouve quelques exemples en Afrique.

L'épitaphe paraît être de la fin du IVe siècle. Elle est gravée au revers d'une plaque de marbre ornée de moulures, qui semble avoir d'abord servi de placage dans un édifice public.

5 à 9. — Oudna. Fragments divers trouvés au cours de mes fouilles, dans la maison et les thermes privés des *Laberii.*

Fragment d'une dédicace à Hadrien ou à Antonin. Lettres grêles et allongées, hautes de 0 m. 05.

pro salute IMP · *caes.*
trajan ou *ael*I · HA*driani*

Marbre blanc. Hauteur des lettres, 0 m. 32.

*caesa*RIS
*perti*NA*cis?*

6. — Marbre gris. Hauteur des lettres, 0 m. 035.

LA
P

7. — Marbre banc. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

OR
AVI

8. — Calcaire du pays. Hauteur des lettres, 0 m. 015.

VLI

9. — Marbre blanc. Hauteur des lettres, 0 m. 01.

VAC

ƒECERVNT

10 à 15. — Inscriptions sur mosaïque, découvertes au cours de mes fouilles.

Maison des *Laberii*. Seuil de l'oecus. Chasse à courre avec deux cavaliers; un valet de chiens et deux lévriers poursuivant un lièvre et un renard. Au-dessus de la tête de chacun des chiens est indiqué son nom, en lettres dessinées en émail bleu sur fond blanc :

EDERATVS MVSTELA

11. — Maison d'*Industrius*. Mosaïque d'atrium représentant une mer poissonneuse : au bas, un canot de pêche, avec un pêcheur brandissant un trident; au centre, Neptune monté sur un monstre marin; au sommet, deux pêcheurs à la ligne assis sur les rochers du rivage. Au-dessous de la mosaïque, dans un cartouche à queues d'aronde est indiqué le nom du mosaïste, *Industrius*, en lettres bleues sur fond blanc.

INDVSTRI

12. — Même maison. Autre atrium; mosaïque représentant, dans une mer poissonneuse, Vénus Anadyomène entre deux nymphes tenant des vasques. Au-dessous, même signature, en caractères bleus sur fond blanc.

13. — Même maison. Seuil. Mosaïque figurant une sorte de poteau à banderoles[1], avec l'inscription suivante, tracée en cubes d'émail vert et bleu sur fond blanc, dans un cartouche à queues d'aronde.

OES ⌣ I AES

[1] Cette figure est à rapprocher de celle qui est dessinée à la pointe sur un bord du trottoir du Forum de Timgad (cf. Cagnat et Boeswillwald, *Timgad*, p. 31, fig. 16); et des dessins analogues, assez fréquemment représentés sur des cippes ou stèles funéraires africains, notamment à Tebessa. Peut-être faut-il y voir une sorte de *fascinum*, de préservatif contre le mauvais œil.

14. — Maison de *Fructus*. Seuil. Mosaïque découverte par le colonel Abria. Au centre, un personnage vêtu d'une dalmatique se fait servir à boire par un esclave placé à gauche; à droite, un autre esclave s'approche, portant une jarre pleine sur son épaule gauche. Au-dessus des trois personnages sont indiqués leurs noms, en caractères bleus sur fond blanc.

MYRO FRVCTVS VICTOR

15. — Thermes privés des *Laberii*. Salle centrale. Au-dessus d'une grande mosaïque représentant, en dimensions colossales, Orphée charmant les animaux; inscriptions en caractères faits de cubes calcaires noirs, sur fond blanc, dans un long bandeau avec deux sortes de queues d'aronde circulaires, à droite et à gauche.

MASVRI·IN PRAEDIS LABERIORVM LABERIANI ET PAVLINI·MASVRI

Masuri(i). — In praedi(i)s Laberiorum Laberiani et Paulini. — Masuri(i).

L'inscription nous fait connaître à la fois le nom des propriétaires du domaine, *Laberius Laberianus* et *Laberius Paulinus*, et celui du mosaïste qui a exécuté le pavement, *Masurius*.

Dans les travaux de construction du bordj Ducroquet, près de la citadelle, ont été découverts d'assez nombreux débris de sculpture et d'architecture, insignifiants pour la plupart. Je n'en signalerai ici que deux, une tête de Bacchus couronnée de rinceaux, très endommagée, et un fragment de statue d'empereur, en costume militaire, ciselé avec soin dans un beau marbre blanc, à grain très fin, analogue au pentélique. Il ne subsiste malheureusement que l'épaule gauche, recouverte du manteau, et un morceau de la cuirasse; celle-ci est ornée de rinceaux à fleurettes, d'un art délicat, et d'une figure de centaure cambré en arrière et élevant des deux mains, au-dessus de sa tête, une cuirasse et un casque.

16. — **Bordj Mrira**, près de la Mohamedia.

J'ai revu la dédicace à Saturne que j'ai publiée précédemment [1]. L'inscription est surmontée du croissant montant et de l'astre. A peu de distance de cette dédicace ont été découvertes deux stèles votives allongées, à fronton triangulaire, du type bien connu, si

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 291, n° 43.

fréquent à Carthage et à Utique, mais d'un travail infiniment plus soigné et plus précis. Elles représentent toutes deux, dans une niche, une figure féminine voilée, tenant de la main gauche sur sa poitrine une pomme et une feuille d'eau; deux autres feuilles sont figurées plus bas sur la tunique, ce qui donne à la sculpture un aspect original. Le travail est certainement romain, bien que les stèles soient copiées sur un modèle punique. Hauteur de la première stèle, 1 mètre; de la deuxième, 0 m. 65.

17. — **Bou-Rebia**, sur la route de Tunis à Zaghouan. Inscription découverte dans les travaux du chemin de fer de Zaghouan, à 1 kilomètre à droite de la borne kilométrique 28 de la route. Brisée en bas. Largeur totale, 0 m. 52; hauteur du fragment, 0 m. 57. Hauteur des lettres, 0 m. 05.

IMP · CAES · M · AVRELIO · AN
TONINO · AVG · PARTH · MAX ·
PRINC · IVVENT · TRIB · POTESTATe
IMP · II · IMP · CAES · L · SEPTIMi
(*sic*) SEVERI · PII · PERTENAC · AVG ·
ADIAB · PART · MAX · FILI · DIVI · ANTONimi
GERM · SARM · NEP · DIVI · ANTONINi pii pro
NEP · DIVI · HADRIANI · ADNEP · DIVI · Trajani
PARTH · ET · DIVI · NERVAE · abnepoti
[illegible]VS

Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aurelio Antonino Aug(usto) Parth(ico) Max(imo) princ(ipi) juvent(utis) trib(unicia) potestat[e]... imp(eratori) II, Imp(eratoris) Caes(aris) L(ucii) Septimi(i) Severi Pii Pertinac(is) Aug(usti) Adiab(enici), Part(hici) Max(imi) fili(o), Divi Anton[ini] Germ(anici) Sarm(atici) nep(oti), Divi Antonin[i pii pro]nep(oti), Divi Hadriani adnep(oti), Divi T[rajani] Parth(ici) et Divi Nervae [abnepoti]...us.

Dédicace à l'empereur Caracalla qui ne peut être antérieure à l'année 107.

18. — **Sidi-Khalifa**, près de la station d'Aïn-Hallouf.

Chapiteau de basse époque taillé dans un linteau portant une dédicace en lettres hautes de 0 m. 04 à 0 m. 035, très usées.

N A V I A N O A
N I O IVS GEM
S EAEVS SATV
E DIS ATIS N
C R I S I I N G

J'ai fait entrer ce chapiteau au musée du Bardo.

19. — Rdir-es-Soltan, au pied de la citadelle byzantine d'Aïn-el-Asker (*Sutunurca*). Propriété Houde. Grande base calcaire, lettres étroites et grêles, hautes de 0 m. 06 à 0 m. 02, suivant les lignes. Estampage de M. V. Machuel.

L·AELIO AVRELIO VERO CAESA*ri*

IMP·CAES·T·AELI·HADR·ANTONINI·AVGII
PONTIF·MAX·TRIB·POTEST·VIIII
COS·IIII·P·P·FILIO
AVFIDIVS ICIONISPAIIS·F·SVTVNVR*c*
CVR*ator? civitat*IS SVAE·FLAM·PERP
DEC*urio* IS·PANCRATI·F·NE
POTI*s* II AVIT CON
SEQV *tra*NSTVLIT·EX·H·S·VIII
M C·N·SVMMA·DEC·EIVS D
ADIECTIS·A·SE
h s mil n et OB DEDICATIONEM·VISCE·
rationem populo DEDIT

L. Aelio Aurelio Vero Caesa[ri], Imp(eratoris) Caes(aris) T. Aeli(i) Hadr(iani) Antonini Aug(usti) Pi[i] pontif(icis) max(imi), trib(unicia) potest(ate) VIIII, co(n)s(ulis) IIII, p(atris) p(atriae) filio, [(Titus) ou P(ublius)] Anfidius... icionispatis f(ilius), Sutunurc[ensis], cur[ator civitat]is suae, flam(en) perp(etuus), dec(urio) [nomine suo et...]is, Pancrati f(ilii), nepoti[s sui...] avit consequ...[tra]nstulit ex s(estertium) VIII m(ilibus) [n(ummum)...] C. n(ummum) summa dec(urionatus) ejusd(em)... adjectis a se [sestertium... mil(ibus) n(ummum)... et] ob dedicationem visce[rationem populo?] dedit.

Dédicace à L. Verus, fils adoptif d'Antonin le Pieux. Datée de l'année 146 [1].

20. — Ain-Faouar, à 20 kilomètres à l'ouest d'Enfidaville. Fragment calcaire. Lettres hautes de 0 m. 02, très nettes. Estampage de M. Sadoux.

NI·SAC·DOMINI
SATVRNI

. . . . . ni sac(erdotis) Domini Saturni.

21. — Sidi-Aouidat, près d'Oum-el-Abouab. Architrave, haute de 0 m. 18. Hauteur des lettres, 0 m. 08.

TELLVRI·AVG·SACR

22. — Henchir-Dedech, près d'Oum-el-Abouab. Fragment d'architrave. Hauteur des lettres, 0 m. 12.

SAECVLO R
PORTICVS

23. — Oum-el-Abouab (*Serissita*). Stèle funéraire, brisée au bas, avec bas-relief et inscription. Le bas-relief, sculpté à la partie supérieure, représente, entre deux colonnes torses à chapiteaux corinthiens soutenant un entablement droit, un personnage vêtu comme un légionnaire, debout sur un piédestal où sont gravées les trois lettres D·M·S. Au-dessous, dans un cartouche à queues d'aronde, l'inscription suivante :

D · M · S
Q · CALICIVS PV
*d*ENS · MIL · VX
H · S · E ·

D(is) m(anibus) s(acrum). Q(uintus) Calicius Pu[d]ens, mil(es), vix(it) [annis . . .]; h(ic) s(itus) e(st).

24. — Ain-Ghechil, sur la rive gauche de l'Oued El-Kebir, qui devient en aval l'Oued-Milian. J'ai vérifié sur un estampage qu'a

[1] Cf. Cagnat, *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 325, 326.

bien voulu m'adresser M. Bordier la dédicace à *Frugifer Augustus* que j'ai publiée en 1894[1]. Les lettres sont hautes de 0 m. 06 à 0 m. 05, étroites et grêles. Le nom de l'*adsertor publicus* doit se lire ainsi :

C(aii) Mutili(i) Felicis ANNAELANI

Et non

ANNAFONI

25. — Ain-Ghechil. Sur une base calcaire, dans la source. Dans un cadre large de 0 m. 35 et haut de 0 m. 70, dédicace en lettres grêles et allongées, hautes de 0 m. 06 :

D I V O A N T O N I
N O P I O D I V I H A
D R I A N I · F I L I · D I V I · T R A
I A N I · P A R T I C I *n* E P O T I · D I (*sic*)
V I · N E R V A E *pro* N E P O T I · P O N T
M A X I M O · T R I B · P O T E S T · X X I I I
I M P · I I I · C O S · I I I I · P A R E N
T I · P A T R I A E
D D P P

Divo Antonino Pio, Diri Hadriani fili(o), Divi Trajani Part(h)ici [n]epoti, Divi Nervae [pro]nepoti, pont(ifici) maximo, trib(unicia) potest(ate) XXIII, imp(eratori) III, co(n)s(uli) IV, parenti patriae; d(ecurionum) d(ecreto) p(ecunia) p(ublica).

Dédicace à Antonin le Pieux, divinisé; elle est donc postérieure au mois de mars 161. Le chiffre des puissances tribunitiennes devrait être XXIV et non XXIII. La troisième salutation impériale apparaît très rarement sur les dédicaces à Antonin.

26 à 56. — Battaria (*Bija*). Les stèles suivantes, au nombre de 31, ont été trouvées par hasard, en piochant le sol dans un endroit que rien ne signalait à l'attention : aucune trace de construction de quelque importance, aucun vestige de maçonnerie. Elles étaient enfermées pêle-mêle dans une sorte de cachette,

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 261, n° 63.

une *favissa*, analogue à celles où ont été découvertes les stèles punico-romaines de Tubernuc[1], les monuments votifs que le docteur Carton croit avoir appartenu à un sanctuaire primitif bâti sur l'emplacement du temple romain, de Saturne à Dougga[2], et ceux qui ont été déterrés tout récemment par M. Timon au cap Matifou, près des ruines de l'antique *Rusguniae*.

Elles n'étaient certainement pas en place, et nous n'avons aucune indication sur leur provenance. A-t-on voulu, en les jetant sans ordre dans un trou, en débarrasser un sanctuaire trop encombré, comme c'était l'usage en Grèce et à Rome. A-t-on eu l'intention de les soustraire aux atteintes des iconoclastes chrétiens, dans les derniers temps du paganisme africain? La première hypothèse me paraît plus probable, sans que je puisse rien affirmer.

Les stèles de Battaria sont toutes du même style et présentent entre elles des caractères communs qui prouvent leur étroite parenté.

Elles sont d'un travail absolument barbare, aussi grossières d'exécution que les plus grossières de Tubernuc et de Dougga. Il ne faudrait pas d'ailleurs en conclure que tous les monuments votifs remontent à une haute antiquité : au contraire, ceux de Battaria sont certainement de l'époque romaine, puisque six d'entre eux portent des inscriptions latines; je ne les crois même pas antérieurs au IIe siècle de notre ère. Ce sont des ex-voto de pauvres campagnards, sculptés dans la pierre du pays par un artiste indigène du cru.

Ils ont presque toujours la même forme : dalles épaisses de 0 m. 08 à 0 m. 015, allongées et terminées en pointe au sommet. La pierre, un calcaire de mauvaise qualité qui s'écaille et se fend en tous sens, est à peine dégrossie; elle semble taillée à coups de hache. Les inscriptions et les attributs symboliques sont gravés au trait avec une incroyable naïveté. C'est le comble de la laideur et de l'inexpérience.

L'inscription se borne à indiquer le nom du dédicant, au génitif ou au nominatif. Sur six noms, quatre se rapportent à des personnages de la même famille, les *Avianii*, deux d'entre eux ayant le même prénom.

[1] Gauckler, *Note sur la découverte d'un nouveau sanctuaire punico-romain, à Tubernuc* (*Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 295 et suiv.).

[2] Carton, *Le sanctuaire de Baal-Saturne à Dougga*, p. 35 et suiv.

Bien que portant tous, sauf un, des noms romains, les dédicants semblent bien être des indigènes. Aucun d'eux n'a les *tria nomina*.

Quant aux attributs figurés sur les stèles, ils n'ont rien de romain. La plupart sont de ceux que l'on rencontre le plus fréquemment sur les monuments votifs du culte punique. Ce sont: la palme (7 fois) ou les palmes géminées (10 fois); le croissant, toujours montant (15 fois); le triangle (8 fois); le disque simple (4 fois); le disque rayé en croix (5 fois); le disque à cercles concentriques (8 fois). L'image symbolique divine apparaît sur quatre stèles, chaque fois sous une forme différente. Le dédicant est figuré deux fois[1]; sur trois autres ex-voto, l'on trouve un visage humain qui peut aussi bien représenter le dédicant que la divinité sous sa forme anthropomorphique. — Deux stèles offrent des évidements en forme de niche, particularité assez rare, déjà observée cependant sur quelques monuments votifs de Tubernuc et de Dougga.

Le seul symbole qui apparaisse pour la première fois, à ma connaissance, sur une stèle punico-romaine est une sorte de fer à cheval, fermé en bas et surmonté au sommet de cinq rayons (stèle 38). Je ne sais quelle signification lui attribuer.

26. — **Battaria.** Stèle grossièrement équarrie, brisée en haut et en bas; caractères hauts de 0 m. 015 :

D·AVIANII. F

D(ecimi), Avianii f(ilii).

27. — **Battaria.** Stèle grossièrement équarrie, brisée au sommet; lettres hautes de 0 m. 04 :

C·AVIANI

28. — **Battaria.** Stèle triangulaire haute de 0 m. 035. En haut, un disque simple, puis un disque à trois circonférences concen-

[1] Cf. la stèle de Tubernuc (*Bull. archéol.*, 1894, p. 299, n° 6, et p. 303), qui représente le dédicant tenant une palme devant l'image de Tanit. L'hypothèse d'une représentation de la déesse mère, que j'avais émise très dubitativement, est définitivement à rejeter.

triques; un triangle représentant sans doute le cône sacré, et l'inscription suivante en lettres de 0 m. 035 :

C. AVIANI

29. — **Battaria.** Stèle rectangulaire à fronton triangulaire. Brisée en haut et en bas; hauteur du fragment, 0 m. 28. — Triangle enfermant un disque à trois circonférences concentriques. Au-dessous, en caractères hauts de 0 m. 04 :

M·AVIANI

30. — **Battaria.** Stèle triangulaire, brisée au sommet, hauteur 0 m. 30. Au sommet, croissant montant. Au-dessous, deux palmes, puis l'inscription en caractères onciaux, difficiles à lire, hauts de 0 m. 02 à 0 m. 025 :

·CADIRIISS I

Gadiressi.

Nom indigène, à rapprocher du nom *Gaddir*, déjà connu [1].

31. — **Battaria.** Stèle à sommet arrondi. Hauteur, 0 m. 60. Au sommet, un triangle; au-dessous, de gauche à droite, un triangle, avec un point au centre, un disque avec un point au centre, un croissant montant; au-dessous, l'inscription suivante, en caractères hauts de 0 m. 025 :

FELICISSI
MV

Felicissimu(s).

32. — **Battaria.** Stèle triangulaire. Hauteur, 0 m. 59; largeur à la base, 0 m. 35. En haut, l'image de Tanit, sans tête; au-dessous, dans un encadrement formé d'un simple trait, le dédicant levant les deux bras avec le geste de l'orant, et tenant à droite une bandelette ou un gâteau; à gauche, une palme. Pas d'inscription.

33. — **Battaria.** Stèle à fronton triangulaire. Hauteur, 0 m. 49. Au sommet, une figure ressemblant à un fer à cheval radié avec six rayons. Au-dessous, le dédicant debout, la main gauche levée, les

[1] Cf. de Vit, *Onomasticon*, s. v.

cinq doigts ouverts, la main droite tenant une palme. A gauche, un croissant montant; à droite, une palme.

34. — **Battaria.** Stèle grossièrement équarrie, arrondie au sommet. Hauteur, 0 m. 70. En haut, le croissant montant; au-dessous, l'image de Tanit ou le buste du dédicant, sans bras, entre deux palmes; le tout encadré d'un trait qui suit le bord de la stèle et reste ouvert en bas.

35. — **Battaria.** Stèle triangulaire, brisée en haut. Hauteur, 0 m. 50. Croissant montant. Tête du dédicant ou de la divinité entre deux palmes. Au-dessous, deux disques à trois circonférences concentriques.

36. — **Battaria.** Stèle prismatique arrondie au sommet, brisée en bas. Hauteur, 0 m. 39. En haut, une tête (Tanit ou le dédicant). Au-dessous, une grande palme.

37. — **Battaria.** Stèle grossièrement équarrie. Hauteur, 0 m. 53. En haut, un disque à huit rayons. Au-dessous, l'image divine entre deux palmes, le tout souligné par une barre horizontale.

38. — **Battaria.** Fragment brisé de partout; hauteur, 0 m. 51. En haut, le croissant montant, avec trois étoiles. Au-dessous, de gauche à droite, fer à cheval radié à cinq rayons; l'image divine sans tête; une palme.

39. — **Battaria.** Stèle allongée, à fronton triangulaire. Hauteur, 0 m. 60. Sur une ligne horizontale, à gauche, un trapèze figurant peut-être un autel; à droite, une palme.

40. — **Battaria.** Stèle grossièrement équarrie, arrondie au sommet, brisée en bas. Hauteur, 0 m. 35. En haut, deux triangles isocèles, l'un intérieur à l'autre; au centre, un point. Au-dessus, deux lignes de points parallèles, aux côtés égaux du triangle. Au-dessous, autre triangle plus grand, avec point sur la bissectrice du sommet.

41. — **Battaria.** Stèle à sommet arrondi. Hauteur, 0 m. 45. Au sommet, un triangle isocèle. La bissectrice, partant de l'angle du

sommet, est prolongée jusqu'à sa rencontre avec une barre horizontale, après avoir été coupée par une sécante oblique. De part et d'autre de cette ligne sont deux disques à trois circonférences concentriques.

42. — **Battaria.** Stèle triangulaire brisée au sommet. Hauteur, 0 m. 45. En haut, un triangle représentant le cône sacré. Au-dessous, disque à quatre circonférences concentriques, avec un point au centre.

43. — **Battaria.** Stèle à fronton triangulaire. Hauteur, 0 m. 25. En haut, le triangle; au-dessous, disque à quatre circonférences concentriques.

44. — **Battaria.** Stèle triangulaire. Hauteur, 0 m. 65. En haut, l'astre, cercle rayé par deux diamètres se coupant à angles droits, puis le croissant montant. Au-dessous, grand disque à six circonférences concentriques entre deux palmes. Au bas, ligne brisée courant entre deux barres horizontales.

45. — **Battaria.** Stèle grossièrement triangulaire, brisée en haut. Hauteur, 0 m. 65. Encadrement formé d'un trapèze surmonté d'un triangle. Dans le triangle, un croissant montant. Dans le trapèze, un croissant montant, deux disques à trois circonférences concentriques. Deux palmes.

46. — **Battaria.** Stèle à fronton triangulaire, brisée en bas. Croissant montant. Disque à trois circonférences concentriques. Deux palmes.

47. — **Battaria.** Stèle rectangulaire brisée en haut et en bas. Hauteur, 0 m. 45. En haut, croissant montant. Au-dessous, petit disque. A droite et à gauche, deux palmes.

48. — **Battaria.** Stèle rectangulaire, brisée au sommet. Hauteur, 0 m. 30. Disque avec un point au centre et deux circonférences concentriques entre deux palmes.

49. — **Battaria.** Fragment brisé de partout. Hauteur, 0 m. 30. En haut, le croissant montant. Au-dessous, deux palmes.

50. — **Battaria.** Stèle rectangulaire à fronton triangulaire. En

haut, croissant montant. Au-dessous, palme entre deux barres verticales.

51. — **Battaria.** Stèle triangulaire. Hauteur, 0 m. 40. Croissant montant, large palme enfermée dans un trapèze.

52. — **Battaria.** Stèle triangulaire très effilée. Hauteur, 0 m. 50. Largeur à la base, 0 m. 15. En haut, une palme. Au-dessous, un quadrillage en losange limité par deux barres horizontales.

53. — **Battaria.** Fragment brisé de partout. Croissant montant. Deux circonférences concentriques circonscrivant une croix.

54. — **Battaria.** Fragment brisé de partout. Deux circonférences concentriques circonscrivant une croix.

55. — **Battaria.** Fragment brisé de partout. Croissant montant.

56. — **Battaria.** Stèle de forme pyramidale. Hauteur, 0 m. 45. Au sommet est ménagée une niche triangulaire évidée, profonde de 0 m. 025.

57 à 63. — **El Djem** (Thysdrus).

57. — Mosaïque découverte au mois de juin 1895, sur la route de Sfax, à 1 kilomètre de l'amphithéâtre; le pavement, dont il ne subsistait qu'un coin très endommagé, se composait d'une série de médaillons renfermant des quadrupèdes et des oiseaux. Le plus intéressant figurait Europe debout, à côté du taureau. Près de la bordure, sous un médaillon représentant un lion, était dessinée l'inscription suivante, en caractères hauts de 0 m. 10 :

ΛCOMENΛ

Icomena?

Ce mot m'est inconnu. C'est peut-être le nom du mosaïste. Le mauvais état de conservation de la mosaïque n'a pas permis de l'enlever.

58. — **El-Djem.** Plaque de marbre brisée de partout. Lettres irrégulières et négligées, hautes de 0 m. 03 :

N N
PREREGRINVS
CVLDEVS RE
FRIGER
IT

Au revers de cette inscription est figuré au trait Jonas sortant de la gueule du monstre marin.

59. — **El-Djem.** Pierre provenant du podium de l'amphithéâtre, découverte dans les travaux de déblaiement entrepris par le Service des travaux publics (1895), d'accord avec le Service des antiquités. Longueur, 1 m. 80. Hauteur des lettres, 0 m. 12 :

I V L P

60. — **El-Djem.** Fragment brisé de partout. Belles lettres hautes de 0 m. 06 :

CLAV*dius*
SATVR*ninus*

61. — **El-Djem.** Fragment brisé de partout. Lettres mal gravées et irrégulières, hautes de 0 m. 04 à 0 m. 05. Époque chrétienne :

EIT ∧ODRA
VIX · ANS

62. — **El-Djem.** Fragment brisé de partout. Lettres irrégulières, hautes de 0 m. 03 à 0 m. 05. Époque chrétienne :

PAT
*requies*CIT · IN *pace*
*vixit anni*S XS
S · M

Ligne 3 : *vixit annis VI.*

63. — **El-Djem.** Fragment brisé de partout. Hauteur des lettres, 0 m. 02 à 0 m. 03 :

HIC E
RQVIV
ACE AN
VIII P M

Hic e[st depositus . . .] r(e)qui(e)v[it in p]ace an[norum . . .] VIII p(lus) m(inus)?

Tous ces fragments ont été recueillis par M. Ramonet, instituteur et conservateur du petit musée local installé par le Service des antiquités à l'école d'El-Djem.

Parmi les autres débris antiques rassemblés dans cette collection, je ne signalerai que quelques fragments très intéressants d'un sarcophage chrétien à bas-reliefs. L'un d'eux, qui occupait l'une des extrémités arrondies du tombeau, figure une orante dont il ne

reste que la tête voilée et les deux mains dressées, entre deux vieillards barbus, à têtes d'apôtres.

64. — Henchir-Tina (*Thenae*), près de Sfax. Inscriptions découvertes au cours des travaux de construction du phare (1895).

Fragment de colonne engagée, en marbre rose, utilisé à une très basse époque, pour une dédicace. Les lettres sont gravées sur la surface convexe, les lignes étant parallèles à l'axe. Les caractères sont de belle hauteur, 0 m. 06 à 0 m. 07, mais de forme très irrégulière. Époque byzantine (?).

A E C C I M
praes? I D E A N T ∨
O N F C I N D
I DN A D I C ∨
D I ▨ ∨ I C I S

65. — Henchir-Tina. Fragment de plaque calcaire, brisée en haut; large de 0 m. 15, épaisse de 0 m. 12. Hauteur des lettres, 0 m. 025.

E B E M V
VIX · ANN ·
LX

ebemu . . .? vix(it) ann(is) LX[1].

Lemta (*Leptis minor*).

Nous avons revu ensemble, M. Cagnat et moi, les inscriptions découvertes par M. le capitaine Molins, que nous avions précédemment publiées[2]. M. Cagnat a fait paraître dans la *Revue archéologique*[3] deux de ces textes corrigés. Dans les deux autres, le nom de l'un des dédicants doit se lire ainsi : *P. Postumius* M▨RIANVS

[1] C'est à *Tina* qu'ont été découvertes les quatre épitaphes données par le commandant Servonnet, au musée de Marseille, et publiées par M. Cagnat (*Bull. archéol.*, 1894, p. 357, nos 64-67), qui ignorait leur provenance exacte.

[2] Cagnat, *Bull. archéol.*, 1895, p. 69 et suiv. 3. 4, 5, 6. — Gauckler, *Revue tunisienne*, 1895, p. 231 suiv. et p. 393.

[3] *Revue archéologique*, 1896, II, p. 136, nos 32 et 33.

Marianus ou *Merianus*, comme dans l'inscription d'Oudna, publiée plus haut.

66. — **Lemta.** Inscriptions découvertes à peu de distance des premières, dans la nécropole d'Henchir-Meskral. Plaque de marbre blanc, brisée à gauche et en bas. Dimensions du fragment, 0 m. 45 × 0 m. 45; épaisseur, 0 m. 03. Dans un encadrement mouluré, dédicace gravée en belles lettres hautes de 0 m. 065 à la première ligne; 0 m. 05 à la seconde; 0 m. 048 et 0 m. 045 aux suivantes :

PLOTINAE
AVG
IMP·CAESARIS
NERVAE·TRAIAN

Plotinae Aug(ustae), Imp(eratoris) Caesaris Nervae Trajani [Augusti . . . conjugis].

C'est, à ma connaissance, la première dédicace à Plotine que l'on découvre en Afrique : l'inscription est déposée au musée local de Sousse.

67. — **Lemta.** Plaquette de marbre blanc, carrée, de 0 m. 30 × 0 m. 30, retaillée au revers; elle devait être appliquée contre la face antérieure d'un tombeau, en forme d'autel, analogue à ceux de la nécropole des *officiales*, à Carthage. L'inscription, gravée en jolies lettres hautes de 0 m. 015 seulement, rappelle tout à fait, pour l'aspect et le style, les épitaphes des esclaves ou affranchis de l'empereur, découvertes dans cette nécropole.

L·SILICIO·L·F·CLAVD·SATVR
NINO·MIL·LEG·III·AVG· ⟩
IVLI·LIGVRIS·VIXIT·AN·XL
MILITAVIT·AN·XVIIII·DE
FVNCTVS·IN·PVGNA·SVB·LV
CILIO·CENTVRIONE·INTER
ARAS·ET VATARI ☿
RERRICHE·RVSTICI·ROMANI·F
SILICIVS·L·FIL·FELIX·MATRI·ET
FRATRI·DE·SVA·INP·FECIT

L(ucio) Silicio L(ucii) f(ilio), Claud(ia) (tribu), Saturnino, mil(iti) leg(ionis)

tertiae Aug(ustae), centuria Juli(i) Liguris, vixit an(nis) XL, militavit an(nis) XVIIII; defunctus in pugna sub Lucilio centurione inter Aras et Vutari. Rerrich[a]e Rustici(i) Romani f(iliae); Silicius, L(ucii) fil(ius), Felix, matri et fratri de sua imp(ensa) fecit [1].

L'inscription est déposée au musée local de Sousse.

68. — **Sousse.** Collection Gandolphe. Fragment de plaque de marbre blanc, épaisse de 0 m. 03. Belles lettres hautes de 0 m. 045.

ALASE

*te*MPLVM

AV

69. — **Sousse.** Épitaphe chrétienne, gravée en lettres hautes de 0 m. 03 sur une plaque de marbre blanc, épaisse de 0 m. 02. Brisée à droite et en bas.

ROSARIVS

DORMIT IN PACE

BIXIT ANIS (*sic*)

XXVIII · M · X

VII

Rosarius dormit in pace; bixit a[n]nis bixit (biffé) *XXVIII m(ensibus) X [d(iebus)... o(ras)] VII.*

70. — **Sousse.** Collection municipale. Musée local de Sousse. Fragment d'architrave. Hauteur des lettres, 0 m. 07. Au-dessus, rangée de feuilles d'eau; au-dessous, rangée d'oves et de perles.

IVS VO

71. — **El-Aala**, au nord-ouest de Kairouan. Stèle calcaire, haute de 0 m. 46, large de 0 m. 32, épaisse de 0 m. 16; déposée au contrôle civil de Kairouan. L'inscription est gravée en caractères

[1] Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1896, p. 226 et suiv.

profonds, hauts de 0 m. 04, dans un encadrement large de 0 m. 22 et haut de 0 m. 25.

D M S
ANNO SAC
ERDOS HIC
SITVS EST
VIX · AN · LXV
VXOR · P · FECIT

D(is) M(anibus) s(acrum). Anno, sacerdos, hic situs est; vix(it) an(nis) LXV. Uxor p(ia) fecit.

Anno, nom d'origine punique, comme *Hanno*; je ne connais pas d'autre exemple de ce nom, orthographié sans aspiration initiale.

Du même endroit provient une autre stèle, en calcaire jaunâtre, anépigraphe, haute de 0 m. 80 et large de 0 m. 40. Elle est terminée au sommet par un fronton triangulaire. Dans le tympan, un bélier. Au-dessous, dans un registre rectangulaire, le croissant montant; puis, dans une niche arrondie, un personnage debout, près d'un autel, sacrifiant. Enfin, en bas, est un registre ménagé pour l'inscription et resté vide.

72. — Nefidhet-el-Mecid, entre Aïn-Selsela et Kef-Madja, sur la rive droite du ravin du même nom, dans le territoire des Majeur.

Plaque calcaire, haute de 0 m. 98; large de 0 m. 43; épaisse de 0 m. 26. Hauteur des lettres, 0 m. 05. Copie de M. Poivre.

DOM*in*O DE
O NEPTVNO
ET DIS DINVS
QVAI NVIMI
[illegible]
IVN IAN · VO
TVM REDD[illegible]DI

Domino Deo Neptuno et diis [deabusque universis?]. Jun(ius) Jan(uarius) votum redd[i]di.

La lecture des lignes 3 et 4 me paraît très douteuse. L'inscription est à revoir.

73. — Hadjeb-el-Aioun.

Stèle votive, ornée de bas-reliefs, découverte en 1894 par MM. Hannezo et Molins, et publiée par M. Toutain [1]. L'inscription doit se lire ainsi :

PRO·SALVTE·IMPERATORVM·CAES·

La stèle est conservée au musée du Bardo.

74 à 77. — Environs de Sbeitla.

A 4 kilomètres à l'est de Sbeitla, MM. Dubiez et Duversin, géomètres du Service topographique, ont découvert quatre bornes limites, portant sur leurs deux faces des inscriptions, toujours les mêmes. Ces bornes décrivent un arc de cercle au nord de la piste de Djilma; elles sont distantes respectivement de 398, 348 et 180 mètres. Toutes sont encore fichées en terre. Elles ont 1 m. 50 de haut, 0 m. 50 de large, 0 m. 12 ou 0 m. 20 d'épaisseur. Hauteur des lettres, 0 m. 04 [2].

I	Est	P·M·S·M·	III	Sud	P · M · S · M ·
	Ouest	M·I·R·S·O·V·		Nord	M · I · R · *s* · *o* · *n*
II	Sud	*p* . *m* . *s* . *m* .	IV	Sud	P · M · S · M ·
	Nord	M·I·*r*·S·O·V·		Nord	*m* · *i* · *r* · *s* · *o* · *n* ·

78. — Sbeitla (*Sufetula*). Dédicace honorifique, mal publiée par Guérin [3]. Hauteur des lettres, 0 m. 04 à 0 m. 06, dans un double encadrement rectangulaire. Estampage de M. Bordier.

L·TVRRANiO
GRATIANO
CRISPINO
LVCI
PATRONO
SEPTIMINVS
LIB

L(ucio) Turran[i]o Gratiano Crispino Luci[ano?] patrono. Septiminus lib(ertus).

[1] *Note sur un bas-relief africain trouvé à Hadjeb-el-Aioun* (*Revue archéologique*, 1895, II, p. 298 et suiv.).

[2] Cf. *Bull. de la Société des Antiquaires*, 1895, p. 229.

[3] *Voyage archéologique en Tunisie*, I, p. 379; cf. *C. I. L.*, 246 = *Sup.* 11395 *male lecta est*, qui la donne comme épitaphe.

79. — Henchir-el-Oust, à 1,500 mètres à l'O. N. O. des temples de Sbeitla. Le chemin qui conduit à Kasserine traverse les ruines. « Cette localité ne doit pas être confondue, m'écrit M. Bordier, avec le groupe de ruines placé plus au nord, de l'autre côté de l'Oued-Remel, et que MM. Cagnat et Saladin désignent à tort sous le même nom[1] : celui-ci porte le nom d'Henchir-Bridj. Le nom d'Henchir-Ghett, que lui donne M. Saladin[2], est aussi erroné. La partie la plus considérable des ruines est au sud de la route, en face du poteau télégraphique 313. Au centre se trouve un fortin carré de 20 mètres de côté. Débris d'une vingtaine de pressoirs à huile, corniches et soffites élégants, nombreuses colonnes, puits presque comblé. »

Cippe funéraire, découvert par M. Bordier. Lettres hautes de 0 m. 03 à 0 m. 04, gravées dans un encadrement haut de 1 mètre et large de 0 m. 60. Les quatre premières lignes sont à peu près illisibles.

SE

TRIO PAREN
TES PRO TERMI
NO DOLORIS
ARVLAM DEDE
RE SACRIS ANIS
XIII VIXIT

. . . parentes pro termino doloris arulam dedere sacris. Annis XIII vixit.

80. — Koudiat-Roumad. A 2,500 mètres au sud de Sbeitla. Ces ruines n'ont jamais été signalées et ne sont pas indiquées sur la carte de l'État-Major au 1/200,000e. Restes d'un fortin construit à la hâte, avec les débris les plus divers, fûts de colonnes, chapiteaux, morceaux de corniche, délicatement ciselés. Débris de pres-

[1] Carte de la région située au sud et à l'ouest de Kairouan, *Tour du Monde*, 1885, p. 386.

[2] *Mission archéologique en Tunisie*, I, p. 94, et fig. 161 à 166.

soirs à huile. Sur un cippe, en forme de caisson encastré dans un mur, M. Bordier a relevé l'inscription suivante, que je transcris, d'après sa copie. Encadrement de 0 m. 50 sur 0 m. 50. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

D·M·S
CECILIA·M·
VICTORIA
VIXIT·ANNIS
LXX

D(is) M(anibus) s(acrum). C[a]ecilia M(arci) [filia] Victoria, vixit a[n]nis LXX.

81. — **Kobbeur-el-Khadem**, près de la piste de Sbeïtla à Maktar, au S. E. de Sbiba.

Sur un linteau de pressoir, ancienne base honorifique retaillée; lettres en relief de 0 m. 15 à 0 m. 20, disposées de part et d'autre d'une croix pattée, avec l'ω et l'α, inscrite dans un cercle. Palme ou rameau d'olivier à gauche.

Photographie de M. Sadoux.

D D I ☧ H B O

82. — **Henchir-Gouma**, au nord de Henchir-Khadem.

Linteau de pressoir, encore en place, orné, ainsi que les deux montants, de stries en relief figurant des carrés, des triangles et des losanges. Au milieu du linteau, dans un carré ménagé en relief, chrisme inscrit dans un cercle, avec l'α et l'ω, au-dessus de la barre horizontale de la croix.

Henchir-Hemad, près d'Henchir-Gouma.

Nombreux moulins à huile, avec cuves intactes et montants de pressoirs encore en place; quelques-uns ornés du chrisme.

Environs de Sbeïtla.

M. Dubiez, géomètre du Service des domaines, chargé d'établir le plan à grande échelle de 25,000 hectares de terres acquis par l'État autour de Sbeïtla, a relevé avec le plus grand soin toutes les ruines existant à la surface du sol dans cette région.

Dans les 25.000 hectares qui environnent les ruines, au nord, à l'ouest et au sud, il a relevé les traces de soixante-dix ruines, pouvant se classer ainsi : 3 villes, 15 centres importants, 46 bourgades, 6 huileries. Le principal intérêt de ses observations, qui ne doivent d'ailleurs être prises ici qu'à titre d'indications, est de démontrer l'extension et la prospérité de la culture de l'olivier, dans toute la région de Sbeïtla, à l'époque chrétienne. M. Dubiez a relevé les traces de plus d'un millier de pressoirs. Pour alimenter tous ces moulins à huile, il fallait que le sol fût presque entièrement complanté d'oliviers, qui composaient la principale, sinon l'unique richesse agricole de la Byzacène centrale. Il est à remarquer, d'autre part, que le nombre des travaux hydrauliques signalés par M. Dubiez est extrêmement restreint, et que la plupart d'entre eux sont des citernes circulaires ou *majens* servant uniquement à l'alimentation des hommes et des bestiaux. On peut affirmer que dans toute la région de Sbeïtla, il n'y a jamais eu d'irrigations sérieuses des terres de culture. C'est un pays de terres sèches, où l'on ne cultivait guère que l'olivier à l'époque romaine.

83. — **Sbiba** (*Sufes*). Cippe carré, très mutilé à la partie supérieure, présentant sur la face principale une figure de femme drapée; sur les deux côtés, deux Amours funèbres appuyés sur des torches, et sur la face postérieure l'inscription suivante, en lettres hautes de 0 m. 055. Copie de M. Sadoux.

E RO
GATAE LV
CISCI FILIÆ
VXORI FIDE
LISSIMAE
V·A·LX

... *e Rogatae Lucisci filiae, uxori fidelissimae v(ixit) a(nnis) LX.*

84. — **Sbiba.** Fragment d'architrave. Lettres hautes de 0 m. 11. l'angle N. O. de la basilique.

GIO
TRO

Ce fragment est peut-être le même que celui qui est publié au *Corpus*, sous le n° 11,425 *a*.

85. — Sbiba. Fragment d'architrave. Lettres hautes de 0 m. 25.

CENA

86. — Sbiba. Dans la muraille du sud de la basilique; hauteur des lettres, 0 m. 08. Copie de M. Sadoux.

C O N
O
S·S·P·F

. . . [*Pro?*] *con*(*sule*). . . *s s*(*ua*) *p*(*ecunia*) *f*(*ecit*).

87. — Henchir-Meded. (*Mididi*, entre Sbiba et Maktar.) Piédestal haut de 2 mètres. Hauteur des lettres, 0 m. 10.

D E O
M A R T I
P A T R I O
A V G·

Deo Marti Patrio Aug(*usto*).

88. — Ksour-Ouerrah. Dans le Bled-Echeria, à 60 kilomètres au N. E. de Gafsa.

Mausolée en forme de temple, découvert par M. le lieutenant Labbé, du Service des renseignements. L'inscription dédicatoire, placée sur l'entablement de la façade, devait se composer de trois lignes gravées sur trois pierres différentes, longues chacune de 1 m. 50 environ. Les deux premières gisent à terre, ainsi que le commencement de la troisième; la fin de la troisième est restée en place sur la corniche du mausolée. Les lettres, de belle hauteur (0 m. 10), sont très effacées, et ma lecture n'est pas certaine.

DIAE SECVNDILLAE HONESTAE
FEMINAE MARITAE RA*rissimae*
AFRN FORTVMTINVS MARIT*us*

. . . *diae Secundillae, honestae feminae, maritae rarissimae,*
Afran(*ius*) *Fortunatianus marit*[*us*].

Croquis et estampage de M. le lieutenant Labbé.

A l'intérieur du mausolée se trouvent trois blocs superposés, avec sculptures en bas-relief. Le premier est un chapiteau de pilastre corinthien qui devait orner la façade. Les deux autres sont des *mensae*, la première présentant simplement deux carrés unis par un de leurs angles, la seconde une patère à queue, deux patères simples et trois coupes.

89. — Route de Gafsa à Tozeur.

Borne milliaire du 15e mille de la voie romaine, de Capsa à Tuzurus et Nepte, soit à 22 kilom. 200 de Gafsa. L'inscription a été inexactement publiée par Tissot [1]. Wilmanns prétend avoir vu la colonne sans pouvoir y trouver trace d'inscription, ce qui est impossible. Peut-être a-t-il vu la colonne précédente qui ne portait que quelques traces de lettres, au moment où elle fut étudiée par Berbrugger. Ses débris subsistaient encore, il y a quelques années, sur les bords de l'Oued-Chereïa, rive gauche. « C'étaient, m'écrit M. Tellier, inspecteur des forêts de Gafsa, deux tronçons de colonne que j'ai maudits assez souvent, car les arabatiers, après avoir gravi la berge de l'oued, s'en servaient pour caler les roues de leurs charrettes pendant que les bêtes reprenaient haleine, et repartaient ensuite en les laissant en travers de la route. Je les ai roulées plusieurs fois moi-même, et je n'y ai remarqué aucune trace d'inscription. Ces débris n'existent même plus. La portion de la berge où ils se trouvaient a été emportée par la crue de novembre 1894, et ils ont disparu avec elle. »

Quant à la borne milliaire 15, en voici le texte d'après un bon estampage que je dois à l'amitié de M. Tellier. Les lettres sont hautes de 0 m. 07 aux deux premières lignes, de 0 m. 06 aux suivantes. Le chiffre des milles est haut de 0 m. 09.

IMP·CAES·C·VALER
IO·DIOCLETIANO *pio feli*
ci INV·AVG·P·M·TRIB
POT·XVIIII·IMP·XVII
COS·VII·P·P·PROCOS ET
C·GALERIO·VALERIO·MA
XIMIANO·NOBILIS
SIMO·CAESARI
XIIIII

[1] *Revue africaine*, III, p. 10 (cf. *Corpus*, n° 10031 et p. 977).

Imp(eratori) Caes(ari) C(aio) Valerio Diocletiano [pio felici] inv(icto) Aug(usto) p(ontifici) m(aximo) trib(unicia) pot(estate) XVIIII, imp(eratori) XVII co(n)suli VII, p(atri) p(atriae) proco(n)s(uli), et C(aio) Galerio Valerio Maximiano nobilissimo Caesari. (Milia passuum) XV.

La dédicace est de l'année 302.

90. — **Sidi-bou-Teffaha.** Dans la vallée de l'Oued-Tine, sur la rive droite de la rivière. Stèle calcaire; dans un encadrement rectangulaire, haut de 0 m. 70 et large de 0 m. 38, en lettres hautes de 0 m. 05 à 0 m. 035.

D·M·S
MINERVALIS
HONORATI
ADMICARIS
VIXIT ANNIS
LXXXXV ☙ M ☙ IIII ☙
FIL·PATRI·FECER ☙

D(is) M(anibus) s(acrum). Minervalis Honorati Admicaris f(ilius) vixit annis VCV, m(ensibus) IV. Fil(ii) patri fecer(unt).

Épitaphe d'un indigène *Admicar*, variante du nom déjà connu *Ammicar*.

91. — **Béja.** Stèle trouvée dans des travaux de voirie et déposée dans la cour du contrôle. Forme grossièrement triangulaire, avec sommet arrondi. Hauteur, 0 m. 95; largeur, 0 m. 25 à 0 m. 50; épaisseur, 0 m. 15; hauteur des lettres, 0 m. 045 à 0 m. 04. Au sommet de la stèle, bas-relief barbare représentant un buste d'homme. Au-dessous, l'inscription suivante :

D·M·S·MA
IVS CERD
VBIS·VIX·A
N · LXXX

D(is) M(anibus) s(acrum). Mains Cerdubis (filius) vix(it) an(nis) LXXX.

92. — **Aïn-Fodda**, près de Béja. Stèle funéraire, à bas-relief figurant une femme debout, tenant un *unguentarium* sur sa poitrine; au-dessous, dans un cartouche à queues d'aronde, haut de 0 m. 20 et large de 0 m. 30, l'inscription suivante, en lettres hautes de 0 m. 045 :

CAECILIAL
F·FAVSTA
CASTA·PIA·V
A·XXXIII·H·S

Caecilia L. f(ilia?) Fausta; casta, pia v(ixit) a(nnis) XXIII, h(ic) s(ita).

La stèle a été donnée au musée du Bardo, par Si Mohamed-ben-Joudan.

93. — **Medjez-el-Bab.** Stèle funéraire en pierre calcaire, à fronton triangulaire, brisée en bas. Largeur, 0 m. 30; épaisseur, 0 m. 10; hauteur des lettres, 0 m. 04 à 0 m. 03. Déposée au contrôle civil.

D M S
MARCVS OL
LIVS·MARCI
ANVS·P·VIX
AN·LV·H·S·E

D(is) M(anibus) s(acrum). Marcus Ollius Marcianus, p(ius) vix(it) an(nis) LV h(ic) s(itus) e(st).

94. — **Medjez-el-Bab.** J'ai revu au contrôle civil l'inscription de Toukabeur, publiée au *Corpus inscr. lat.*, n° 14,860. A la première ligne, il y a bien D·M·S· et non D·M· seulement.

95. — **Sidi-Salah-el-Balthi.** — A 14 kilomètres au nord de Souk-el-Khemis. Ruines importantes[1] dans lesquelles a été découvert, par M. Chenel, alors contrôleur civil de Souk-el-Arba, un important bas-relief militaire que j'ai fait entrer au musée du Bardo[2].

[1] Cf. *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 149 et suiv., et pl. XIII.
[2] Cf. *Ibid.*, 1889, n° 366.

Grande frise brisée à la partie supérieure, ayant 1 m. 90 de longueur et 0 m. 55 dans sa plus grande hauteur. L'inscription, qui devait avoir quatre lignes, est gravée en belles lettres hautes de 0 m. 06, mais assez effacées. Estampage de M. Sadoux.

ECTVLI
EXCEPTARM · EX · SOLO · ERECTA CVR · R
FECTO · CVR · EIVSD · REIP · PERFECTA RES*titui*T CIT ET

D AETA
P · DESIGNATAE
D · D · S · P · FECIT ET *dedicavit*

Les mutilations de ce texte important sont d'autant plus regrettables que, dans la première partie de l'inscription, aujourd'hui détruite, se trouvait certainement énoncé le nom de la ville antique, encore inconnu actuellement.

96. — **Sidi-Salah-el-Balthi.** Fragment de frise, avec corniche attenante, haute de 0 m. 30, large de 0 m. 95; hauteur des lettres, 0 m. 12. Estampage de M. Sadoux.

M · FILI SVI X XXV · AIVFI
EIVS · AVRELIANVS OR

97. — **Sidi-Salah-el-Balthi.** Huit fragments d'une grande frise d'entablement. Hauteur des lettres, 0 m. 15.

a	*b*	*c*
S NOVIS	ET STRA	TVRA LA

d	*e*	*f*
PER AN	NORVM	SERIEM

g	*h*
DEDICA	NTE HERENNIO

98. — **Sidi-Salah-el-Balthi.** Stèle funéraire, brisée à gauche. Hauteur, 0 m. 38; plus grande largeur, 0 m. 40; hauteur des lettres, 0 m. 03, aux premières lignes et 0 m. 04 aux dernières.

d M S
IVS·VICTOR·MANILIAVS
VIR MEMORIAE PIAE
ANNIS LX
NCIT NATVRAE·DEBITVM
VO·NVNC·VIVIT·OPTIMA
NE QVIA TVLT BON
SESTO ET TERRA LEVIS
h. s. E · O · T · B · Q

[*D(is)*] *M(anibus) s(acrum)* . . . *ius Victor Manilianus* . . . *vir memoriae piae* [*vixit*] *annis LX* . . . *cit naturae debitum* . . . *nunc vivit optima* . . . *ne quia tulit bonum* . . . *esto et terra levis* [*H(ic) s(itus)*] *e(st) o(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant)*.

99. — **Henchir-Dougouana**, près de Souk-el-Khemis.

Cippe funéraire à bas-reliefs, haut de 1 m. 65. Sur la face principale, deux personnages drapés sont figurés debout, sous une arcade soutenue par deux pilastres corinthiens. A droite, un homme vêtu de la toge, tenant de la main gauche ramenée sur la poitrine une couronne, et posant sa main droite sur l'épaule droite de la femme qui se trouve placée à côté de lui; celle-ci est vêtue d'une longue tunique fixée à la taille par une ceinture, et d'un manteau tombant de l'épaule gauche, dont elle relève les plis de la main droite. Sur les faces latérales du cippe sont deux génies funèbres, l'un mâle, l'autre de sexe féminin, s'appuyant sur des torches renversées.

L'inscription est gravée en caractères hauts de 0 m. 025, dans un cadre rectangulaire, haut de 0 m. 22, placé sous le bas-relief de la face principale. En voici la transcription, d'après la lecture et la photographie de M. Sadoux. Un estampage permettrait certainement de lire l'inscription en entier.

D M S
T RON FELIX
ONI ANVS PIVS VI
X ANIS XXV S
ONIA HONORATA

100. — **Aïn-el-Henchir**, près de Souk-el-Khemis. Plaque tumulaire; hauteur des lettres, 0 m. 04. Lecture de M. Sadoux. Triple épitaphe.

SVLLIA PRIMA
SIICI FILIA PIA
VIXT ANIS XXXV
D·M·S D·M·S·
ABVIAZ AB[illegible]IAS
BASICV [illegible]DAS
[illegible]ETA

101. — **Aïn-Kasr-el-Hadid**, près de Souk-el-Khemis. Fragment d'épitaphe double. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

N
DV
V·PI I
VIXIT DO
*a*NNIS VIX*it annis*
LXX·O·T· LX
B·Q·T·T·L·S·
VICTOR

Lecture de M. Sadoux.

102. — **Tabarka**. Sarcophage en marbre blanc, décoré sur sa face antérieure d'une série de strigiles, disposés de part et d'autre d'un cartouche à queues d'aronde et présentant l'inscription suivante, en caractères de 0 m. 04 à 0 m. 03 de hauteur:

D . M . S
L·VIBIVS RECEPTVS
PLOTINIANVS · VIX
ANN· XII · M· IIII ·H·S·E

Les moulures supérieures du cartouche ont été retaillées après coup, et sur la surface plane ainsi obtenue a été gravée une seconde épitaphe, chrétienne celle-là, tandis que la première semble

païenne. Les caractères sont plus petits (hauteur, 0 m. 02) et gravés avec moins de soin.

A V R E L I V S H O N O
R A T V S I N P A C E
VIX·ANN·XXXIII·M·II·H·S·E

Bien que le commencement de la première ligne soit un peu endommagé, je crois pouvoir affirmer que le prénom manque; la lettre le représentant se serait trouvée d'ailleurs en marge de l'inscription, dont les caractères sont bien alignés.

Enfin, au bas du sarcophage, au-dessous du cartouche central, mais un peu à gauche, se trouve la signature du marbrier qui a sculpté le tombeau, suivant un usage dont j'ai déjà signalé un exemple à Cherchel (sarcophage signé ΛLOGI); hauteur des lettres, 0 m. 03.

MΛCARI

Ainsi ce tombeau, dû au ciseau du sculpteur Macarius, avait été utilisé deux fois et avait renfermé successivement la dépouille du païen Lucius Vibius Receptus Plotinianus et celle du chrétien Aurelius Honoratus[1].

Un autre sarcophage en marbre blanc, à peu près intact, a été découvert au mois de décembre 1896 par M. le curé Cassaigne. Il est décoré sur sa face antérieure d'une série de strigiles, avec deux génies funèbres, aux deux extrémités du tombeau. J'ai fait transporter ce sarcophage au musée du Bardo.

103. — **Ksar-Tir** (*Colonia Vallis*). Fouilles du grand temple dirigées par M. Sadoux en 1896. Sur un fragment de frise avec astragale, en lettres hautes de 0 m. 08, à la première ligne, et 0 m. 07, à la seconde :

RVMO·V·E·NOSTRORVM
*pro*CONSVLE PROVINCIAE AFR*icae*

. . . *rumo v(iro) e(gregio), nostrorum* . . . [*pro*] *consule provinciae Afr*[*icae*].

[1] Cf. *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 71 et suiv.

104. — **Ksar-Tir.** Monument aux grands piliers, à l'ouest des ruines, vers la rivière. Fragments nouveaux de la grande dédicace gravée sur l'entablement de l'édifice, et dont neuf fragments sont déjà publiés au *Corpus* n° 1273 *a-k*.

a P R O S A L V T E *imp.*

b R T H I C I L I
*au*TONINI·PII·AVG

a. Hauteur des lettres, 0 m. 14; la seconde ligne manque.
b. Hauteur des lettres, 0 m. 14; 0 m. 125.

105 à 112. — **Ksar-Tir.** Inscriptions découvertes en 1896, dans le voisinage du grand puits carré.

Colonne calcaire brisée en bas. Lettres hautes de 0 m. 08.

IMP · CAES
M·ANTONINVS
GORDIANVS · DIVI
GORDIANI · NEPOS
*d*IVI·GORDIANI
*sor*ORIS·FILIVS
pius FELIX AVG
ponti FEX
m a x i M *n s*

Imp(erator) Caesar M(arcus) Antoninus Gordianus, Divi Gordiani nepos, Divi Gordiani [sor]oris filius [pius] felix Aug(ustus) [ponti]fex [maxi]m[us]...

106. — **Ksar-Tir.** Fragment. Lettres hautes de 0 m. 06.

AVRELI·ANTONINI
AVG·FILIO·
VTRIVSQVE ORDINIS

107. — **Ksar-Tir.** Fragment de colonne calcaire. Lettres hautes de 0 m. 06.

IMPERATORI
DOMITIO
*a*VRELIANO

108. — **Ksar-Tir.** Grande colonne, haute de 1 m. 12, ayant 0 m. 60 de diamètre, brisée en bas. Lettres hautes de 0 m. 10, très bien gravées; à droite et à gauche de l'inscription, au milieu de la colonne, deux palmes.

PERPETVO
IMP · CAES ·
L · DOMITI
O · AVRELI
ANO · IN
VICTO
PIO · FELI
CI · AVG · CS III
X I

Perpetuo Imp(eratori) Caes(ari) L(ucio) Domitio Aureliano invicto pio felici Aug(usto) co(n)s(uli) III [millia p(assuum)]...XI...

Dédicace à l'empereur Aurélien, datée de l'année de sa mort, 275. Le chiffre des milles n'est pas certain, la colonne étant brisée à cet endroit.

109. — **Ksar-Tir.** Colonne calcaire. Hauteur des lettres, 0 m. 10. Brisée en bas.

T · FLAVIO VA
LERIO CONS
TANTIO NO
BILISSIMo
CAESARI
XXXX

T(ito) Flavio Valerio Constantio nobilissim[o] Caesari. (Milia passuum)
...XXXV...

Le chiffre des milles n'est pas certain, la colonne étant brisée à cet endroit.

Dédicace à Constance Chlore, entre 292 et 305. A remarquer le prénom erroné, *Titus*, au lieu de *Marcus*.

110. — **Ksar-Tir.** Colonne calcaire. Hauteur des lettres, 0 m. 05.

D D N N CONSTANTIO
MAXIMO AVG·ET
CONSTANTIO
NOBILISSIMO
CAESS

D(ominis) n(ostris) Constantio maximo Aug(usto) et Constantio nobilissimo Caes(are).

Dédicace à Constance II et à Gallus, remontant à la période qui s'étend entre 351 et 354.

111. — **Ksar-Tir.** Fragment de colonne calcaire. Hauteur des lettres, 0 m. 07.

POT *pr*O
COS I
XX

112. — **Ksar-Tir.** Fragment brisé en haut et à droite. Hauteur des lettres, 0 m. 03.

AD FINES *pro*
VINCIAE LONGA *ncuria*
CORRV TAM A*c di*
LABSAM RESTI*tuit*

. . . ad fines [. . .pro]vinciae, longa i[ncuria] corruptam a[c di] lapsam resti[tuit].

113. — **Henchir-Debbik**, près de Ksar-Tir. Base calcaire, très endommagée à la partie supérieure. Les dernières lignes de l'inscription, au contraire, sont intactes. Hauteur des lettres, 0 m. 07.

F
TETTIO
II VIR·AEDILI·IM VIR
M·TETTIVS·GALLICVS
CLODIANVS·EQ·ROM·
FL·PERP·II·VIR·AEDILIC·
FILIVS · EORVM ·

. . . Tetti [o. . .] II vir(o) aedili e(gregiae) m(emoriae) vir(o), M(arcus) Tettius Gallicus Clodianus, eq(ues) rom(anus), fl(amen) perp(etuus), II vir, aedilic(ius), filius eorum.

114 à 116. — **Ksar-Tir.** Fragments découverts au cours des fouilles dans les ruines du temple de Vallis.

Fragment de colonne. Hauteur des lettres, 0 m. 08.

*c*ONSTAN̄

Fragment d'architrave. Hauteur des lettres, 0 m. 12.

dedicu? N̄E

Autre fragment. Hauteur des lettres, 0 m. 09.

*m*MMA

117. — **Ksar-Tir.** Fragment de dédicace, découvert en 1895, aux environs de Ksar-Tir et transporté au contrôle civil de Medjez-el-Bab. Bloc de marbre, épais de 0 m. 40, brisé à droite, à gauche et en bas. Hauteur des lettres, 0 m. 08.

pro salute imp. CAES·DIVI·M·ANTONI*ni pii germanici, sarmatici f(ilii) l. Septimi Severi pii* PERTINACIS·AVG·ARAB

Dédicace à Septime Sévère probablement, postérieure à 195.

118. — **Mechta-el-Haouam.** — Henchir domanial Khouiridj, territoire du Goubellat, caïdat de Medjez-el-Bab.

Stèle votive à bas-relief, découverte par M. Girod, géomètre du Service des domaines, et qui m'a été communiquée par M. Hugon, directeur de ce service. La stèle est brisée en deux morceaux, se raccordant presque exactement. Le monument est haut de 0 m. 50 environ. A la partie supérieure, sous un fronton triangulaire, est figuré Mercure tenant le caducée. A sa droite, un bélier; à sa gauche, un coq. Au-dessous, l'inscription suivante :

MERCVRIO AVG · SACR ·
PRO SALVTE IMP · CAES
ARVM · M · AVRELI · ANTONI
NI ET L · AVRELI · VERI
AIVS · ARINIS · OCCONIS
FECIT ET DEDICAVIT · S · P ·
L · A ·

Mercurio Aug(usto) sacrum; pro salute Imp(eratorum) Caes(arum) M(arci)

Aureli(i) Antonini et L(ucii) Aureli(i) Veri. Aius(filius) Arinis(filii) Occonis fecit et dedicavit s(ua) p(ecunia) l(ibens) a(nimo).

119. — **Bou-Ftis** (*Avitta Bibba*). Cippe en forme d'autel, écorné à droite. Lettres hautes de 0 m. 07 à la première ligne, et de 0 m. 05 aux deux suivantes. Copie de M. Sadoux.

AZRVBAL ꝏ BAISILLIS
CHIAN·F·SATVRNINVs
V·A·XXXX·SATVRNIN

Azrabal, (filius) Baisillis (filii) Chian, Saturnin[s] v[ixit] a(nnis) XL Saturnin...

Noms indigènes[1].

121. — **Tlil-bou-Eukka.** Site très pittoresque, à une heure et demie de cheval, au N. E. de Medjez-es-Sfa, au cœur du Bou-Arada. Pays boisé et bien arrosé. Vestiges de nombreuses fermes romaines. M. le lieutenant Hilaire a relevé à cet endroit plusieurs inscriptions funéraires intéressantes, dont il a bien voulu me communiquer les copies, avec dessins ou photographies à l'appui.

Stèle plate d'un très beau calcaire blanc, engagée dans un des murs extérieurs du gourbi en ruines de feu Mohamed-ben-Amor. Elle était recouverte d'une épaisse couche de chaux qui a assuré sa parfaite conservation.

Le monument, haut de 1 mètre, se compose d'un fronton triangulaire au sommet, d'un bas-relief et d'une épitaphe. Dans le fronton est figurée une roue à huit rais, entre deux palmettes ou fleurs de lotus qui remplissent les écoinçons. Une rangée d'oves souligne le fronton. Le bas-relief représente un banquet funèbre avec trois personnages : le mari, couché sur le lit, devant lequel est un guéridon à trois pieds, lève une coupe de la main droite et tient un autre vase dans la main gauche; la femme, assise sur le bord du lit, tenant de la main droite une bouteille sur ses genoux et de la main gauche une coupe ou un fruit; l'enfant, debout de-

[1] Comparez le nom *Baisillis*, ou peut-être *Balsillis*, aux noms déjà connus, *Batsille* (*Corpus*, t. VIII. 4687), *Balsilech* (*Ibid.*, 16), *Basillec* (*Ibid.*, 5057), *Balsillec* (*Ibid.*, 1249), etc.; le nom CHIAN à *Chia* (*Ibid.*, 8123 et peut-être 5601), et aux noms indigènes commençant par le même radical, *Chinidial* (*Ibid.*, 5217) et *Chinitus* (*Ibid.*, 4807).

vant le lit, à côté du trépied. Au-dessous, l'épitaphe est gravée dans les deux compartiments d'un cartouche à queues d'aronde ornées d'un bouton. Lettres hautes de 0 m. 04, bien gravées, mais de forme peu régulière.

D·M·S
FAVSTA BA
RIBGALIS
FILIA PIA
VIXIT ANIS LXX
V

D·M·S
L · FILITERI
TAE·PI·VIXIT
ANIS LXX
LIBERIE PI VIX
ANIS II MESES VI

D(is) M(anibus) s(acrum). Fausta Baribgalis filia pia vixit a[n]nis LXXV.

D(is) M(anibus) s(acrum). L(ucii) Filiteritae? pi(us) vixit a[n]nis LXX; Liberi[a]e; pi(a) vix(it) a(n)nis II me(n)ses VI.

A remarquer la forme indigène *Baribgal* au lieu de *Barigbal*. Le nom *Filiterita*, probablement indigène, m'est inconnu.

122. — Tlil-bou-Eukka. — Cippe haut de 1 m. 30, à 300 mètres du gourbi en ruines de Mohammed-ben-Ahmor, dans un bois de pins.

Fronton triangulaire accosté de deux acrotères; dans le tympan, le croissant montant. Au-dessous, quatre épitaphes groupées par couples dans deux registres. Le premier registre a la forme d'un cartouche à larges queues d'aronde. Le second a un encadrement rectangulaire uni.

D M S

C·AVRELIVS	B E R E B
NAMPHAMO	G A L · P I A
NEBRIDIANVS	V I X I T · A N
PIVS·VIXIT AN	N I S Ñ
N I S · Ñ L X	H · S · E

C A R I N I V S	C·AVRELIVS
PALADIANVS	PALADIVS·PI
PIVS · VIXIT AN	VS VIXIT AN
N I S Ñ · X X V I	N I S Ñ V I I
H · S · E	H · S · E

D(is) M(anibus) s(acrum). C(aius) Aurelius Namphamo Nebridianus pius, vixi

annis n(umero) LX. — Berebgal pia vixit annis n(umero)... h(ic) s(ita) e(st). — C(aius) Arinius Paladianus pius vixit annis n(umero) XXVI; h(ic) s(itus) e(st). — C(aius) Aurelius Paladius pius vixit annis n(umero) ∤ II; h(ic) s(itus) e(st).

Sur la deuxième épitaphe, le nombre des années manque.

A remarquer les noms dérivés du grec *Paladius*, *Paladianus*, *Nebridianus*, accolés à des noms indigènes, *Namphamo*, *Berebgal*. *Berebgal*, nom de femme, est l'équivalent de Baribgal de l'inscription précédente, et dérive comme lui par corruption du mot composé connu *Baricbal* «don de Baal». La forme *Nebridianus*, dérivée de *Nebridius*, m'était inconnue.

122. — **Tlib-bou-Eukha.** A côté de la précédente.

Stèle à bas-relief, en marbre gris, brisé en haut. La partie supérieure, qui devait contenir l'épitaphe, n'a pu être retrouvée. Dans une niche rectangulaire, dont l'entablement, aujourd'hui brisé, était soutenu par deux pilastres, un homme à demi couché et accoudé sur un lit funèbre, devant lequel est un trépied, tient de la main droite un *flabellum* (?). Les pilastres sont creusés de deux cannelures; la baguette qui les sépare se termine en bas par un fer de lance.

124. — Au douar même de **Tlib-bou-Eukha**, formant le montant droit de la porte de la cour intérieure, dans la maison de Mohammed-bel-Hadj-Messaoud.

Cippe rectangulaire. En haut, une niche à entablement droit, soutenu par deux colonnes corinthiennes; dans la niche, trois personnages debout; à gauche, un homme; à droite, une femme tenant un fruit dans sa main droite levée; au milieu, un petit garçon. Sur la frise d'entablement, une épitaphe, assez difficile à déchiffrer; au-dessous de la niche, une autre épitaphe.

1

M·CAECILIVS·PERPETVS A

2

PAPIA · SVLPICIA · V · A · XXXV
Q·CAECILIVS·PERPETVS·V·A
CIII·Q·CAECILIVS·PAT
CONIVGI · OPTIMIS
PIIS · FECIT

Monument élevé par un certain *Q. Caecilius* à son père *Q. Caecilius Perpetu(u)s*, un centenaire, à sa femme *Papia Sulpicia*, et probablement à son fils *M. Caecilius Perpetu(us)*, dont l'épitaphe semble avoir été rajoutée après coup dans l'entablement.

A 250 mètres, au S. O. de ce gourbi, M. Hilaire signale un cippe haut de 1 m. 50, arrondi à la partie supérieure, et sur lequel est très grossièrement sculptée, dans un évidement en forme de niche, un personnage couvert de la *paenula*.

Au-dessous, dans un petit cartouche, une inscription latine devenue indéchiffrable.

125. — Dougga. (Temple de Caelestis.) Le déblaiement de ce monument a été commencé en 1894, à l'aide d'une subvention accordée par l'Académie des inscriptions à feu La Blanchère. Les travaux, dirigés par M. Pradère, conservateur du musée du Bardo, ont été arrêtés avant le complet dégagement du temple. Je les ai fait reprendre en 1896, pour arriver à nettoyer entièrement le portique demi-circulaire qui entourait le sanctuaire et à retrouver les fragments qui manquaient encore de la dédicace courant le long de l'entablement de ce portique. M. Hilaire, lieutenant au 4e bataillon d'Afrique, a bien voulu se charger de diriger ces recherches et de faire le relevé exact de tous les fragments épigraphiques existant actuellement dans l'enceinte du temple de Caelestis et se rapportant à la dédicace du portique. J'ai vérifié moi-même sur place ses lectures. Je donne ici la liste complète de tous ces fragments[1], en indiquant pour chacun d'eux l'époque de sa découverte. Il est à remarquer que, dans la première partie de l'inscription, à gauche de l'hémicycle, les T ne dépassent pas le niveau des autres lettres, tandis que dans la seconde partie, au contraire, ils sortent sensiblement de la ligne, les deux bras de la barre horizontale s'étendant à droite et à gauche au-dessus de la lettre qui précède et de celle qui suit. Cette anomalie me semble devoir s'expliquer ainsi : le lapicide avait mal calculé l'espace qu'il lui fallait pour graver la dédicace entière sur le portique. Arrivé au milieu de son travail et s'apercevant de son erreur, il a usé de subterfuge pour regagner un peu de la place qui lui manquait et a

[1] La copie des fragments découverts en 1894 avait été remise par La Blanchère à M. Cagnat, qui me les a communiqués.

remplacé les T ordinaires, très étalés, par des T sortant de la ligne et occupant un moindre espace; d'ailleurs le fait n'est pas constant; ainsi le fragment ζ a des T ordinaires, bien qu'il fasse suite au fragment ε qui a déjà des T sortant de la ligne.

1894	RIS EX
1894	VLIALGAB
1894	TAE MAT.
1894	M PARENTVM SV
1894	ITEMQ
1894	CATION
1896	*ob hon*ORE*m*
1894	*fl*AMO
1894	NII·PERP*etui*
1896	IS·Q·Q·REIP*ublicae*
1896	THVGG
1894	ENSIVM·ANTE
1894	DEAE·CA*elestis*
1894	POLLICITAT
1896	VM EST INLATI
1896	IS ~~HS~~ XXX MIL
1896	IS LX MIL N COEPT
1894	AT DEAS CAELESTES ARGENTE
1894	AS FABRICANDA*s*
1894	RATIS EX TESTAMENTO AVILLI
1894	ENVSTAE EX QVORVM RED.
1896	ꝑ DIEM DEDIC
1896	CATIONIS REIPN ME
Corp. inscr. lat., VIII, 1502 *d.*	LIX TESTAM
Ibid., 1502 *a.*	ENTO SVO AB HERE
Ibid., 1502 *b.*	DIBVS SVIS PRAESTARI VOLVIT
Ibid., 1502 *c.*	*sump*TV SPORTVLAE ET LVDI PRAES
1894	AE SVA LIBERALITATE CONSTI VIS
Corp. inscr. lat., VIII, 1502 *d.*	NTVR Q·GABINIVS RVFVS FELIX B
Ibid., 1501 *a.*	EATIANVS MVL
Ibid., 1501 *a.*	TIPLICATA A SE PEC*unia*
Ibid., 1501 *b.*	ER FECIT EX COLVIT ET CVM S A VIS CE E
Ibid., 1501 *c.*	RISQ SOLO PRIVATO DEDICAT*is*

ι. *Ibid.*, 1501 *d.* *adjec*TIS SPORTVLIS ET EPVLO ET GYMNASIO
κ. 1894 DED
λ. 1894 A LA[illegible]VRNIVS AVILLIVS

Je n'ai pu retrouver le dernier fragment λ; je n'ai pu m'assurer non plus si le fragment publié dans le *Corpus* (1505 = 1510) appartient à la même inscription. Cela me paraît probable.

125 à 130. — **Dougga.** Au-dessus de la frise d'entablement du portique sur laquelle était gravée la dédicace régnait une élégante corniche dentelée, dont on a retrouvé de nombreux fragments. Sur un certain nombre d'entre eux sont gravés bien en évidence, en caractères un peu grêles, variant de 0 m. 035 à 0 m. 05 de hauteur, des noms de provinces ou de villes.

1894 IVDAEA

Hauteur des lettres, 0 m. 05 [1].

1896 DALMATIA

Hauteur des lettres, 0 m. 04.

1894 *mes*OPOTAMIA

Hauteur des lettres, 0 m. 035 [2].

1896 *s*YRIA

Hauteur des lettres, 0 m. 04.

1894 THVGGA

Hauteur des lettres, 0 m. 04 [3]

1894 *l*AODICIA

Hauteur des lettres, 0 m. 04 [4].

J'ignore la signification qu'il faut attribuer à ces inscriptions. Peut-être se rapportent-elles à des bustes allégoriques de cités et de provinces de l'empire romain qui auraient couronné la corniche

[1] Cf. Cagnat, *Bull. archéol.*, 1894, p. 353, n° 48 *b*.
[2] Cf. Cagnat, *Ibid.*, 48 *c*.
[3] Cf. Cagnat, *Ibid.*, 48 *d*.
[4] Cf. Cagnat, *Ibid.*, 48 *a*.

du portique et relevé de distance en distance la monotonie des lignes horizontales de l'entablement.

131. — **Dougga.** Temple de Saturne. Sur une des bases de colonne en marbre blanc du vestibule, marque de tailleur de pierres en caractères hauts de 0 m. 05.

FOS

Fos[1].

133. — **Henchir-Mest** (*Musti*). Inscriptions découvertes au cours des travaux de la route de Tunis au Kef.

Borne milliaire découverte en place, encore encastrée dans sa base, entre les deux arcs de triomphe.

IMP · CAES ·
M· AVRELLIVS
ANTONINVS PIVS
FELIX · AVGVSTVS
PARTHIC·MAX·BRI
MAX· GERMA
TRIBVNIC·POTES
XVIIII · COS III
PATER PATRIAE
RESTITVIT
LXXXX

Colonne milliaire dédiée à Caracalla, érigée la même année que celle de la mosquée d'El-Houa à Tunis, en 216, et présentant la même erreur pour le chiffre des consulats qui devrait être IIII et non III.

135 à 136. — **Henchir-Mest.** Autel en pierre calcaire, haut de 0 m. 78; dimensions de la base et de la table, 0 m. 35 × 0 m. 30; du dé, 0 m. 28 × 0 m. 25. Les deux faces les plus larges de l'autel

[1] Cf. Carton, *Le sanctuaire de Baal-Saturne à Dougga*, p. 14, n° 1.

portent deux inscriptions bien gravées, en lettres hautes de 0 m. 04 à 0 m. 035.

a.

NVTRICI FRVGI
FERO·AVG·SA
CRVM

Nutrici, Frugifero Aug(usto) sacrum.

b.

ANI·PATRI·AVG (*sic*)
SACRVM PRO
SALVTE·DOMI
NORVM·N·N·N·
AVGGG·P·IVNIV
S·SOLVTORIVS
S·V·RELIGIONIS
CIT
ET D·

Jani (sic) *patri Aug(usto) sacrum. Pro salute dominorum nostrorum Aug(ustorum) trium, P(ublius) Junius Solutorius, s(oluto) v(oto) religionis [fe]cit et d(edicavit).*

L'inscription semble avoir été gravée au commencement du IIIe siècle, sous le règne simultané de Septime Sévère et de ses deux fils, Caracalla et Geta.

137. — **Henchir-Mest.** A peu de distance de cet autel votif a été découverte une petite stèle à fronton triangulaire, terminée à la base par une queue à peine dégrossie qui devait s'encastrer verticalement dans une dalle horizontale servant de base.

Le monument est en pierre calcaire du pays, haut de 0 m. 60, large de 0 m. 25, épais de 0 m. 10. Anépigraphe, il présente plusieurs figures en bas-relief, sculptées avec soin et bien conservées : dans le tympan, une couronne à lemniques, que becquetaient deux colombes; sur la stèle proprement dite, à la partie inférieure, un bélier broutant un palmier microscopique, bien caractérisé par ses régimes de dattes. Au-dessus, une pomme de pin et une sorte de ciste (?) à couvercle arrondi; plus haut encore, un gâteau de forme ovale, et un attribut indéterminé ayant l'apparence d'une lyre, dont les cordes seraient remplacées par un simple quadrillage.

Ces deux monuments votifs, que j'ai fait entrer au musée du

Bardo, grâce à l'obligeant concours de M. Vellard, colon à Bordj-Messaoudi, me paraissent se rapporter tous deux au culte des trois divinités agricoles par excellence, *Nutrix*, *Saturnus Frugifer* et *Janus pater*. Nous savons, par un fragment de dédicace gravée sur une architrave de temple[1], qu'il existait à Musti un sanctuaire consacré certainement à l'une d'elles et probablement aux trois, si l'on admet la restitution suivante, à laquelle le texte nouvellement découvert donne une grande vraisemblance.

[NVTRICI·FRVGIFERO] AVG·ET IANO·PATRI·AVG·

C'est probablement dans le temple de *Janus*, de *Saturne* et de *Nutrix* qu'avaient été déposés l'autel et la stèle. Le culte de *Nutrix* apparaît ici encore, de même que sur les inscriptions de Fedj-Meyala[2], comme étroitement associé à celui de Saturne, qui semble bien avoir été considéré comme son fils[3].

138. — **Henchir-Mest.** Fragments de dédicace sur un linteau de pierre calcaire. Hauteur des lettres, 0 m. 07.

a.

TITIS

b. *c.*

VS SPORTVLAS·POPVLO EPVLVM ET GYMNASIVm

139. — Entre **Bordj-Messaoudi** et l'**Oued-Tessaa.**
Linteau retaillé pour servir de seuil.

INSVM · S · P · F · ITEMQ *ue dedicavit*

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 15577.

(2) Cf. *ibid.*, n°s 8246, 8247 et surtout 8245.

(3) Cf. *ibid.*, n° 2664, avec bas-relief représentant une déesse-mère (Cagnat, *Musée de Lambèse*, p. 45, pl. III, 2) et une dédicace de Fedj-Mzala, récemment publiée par M. Gsell, dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 209, n° 161 : « *Nutrici Saturni* ».

140 et 141. — **Henchir-Mest.** Inscriptions funéraires découvertes dans les travaux de la route, avant d'arriver à Musti.

D·M·S
M · VALERI
VS·M·LIB·SAL
VIVS·P·VIXIT
AN · LVIII
H·S·E

D(is) M(anibus) s(acrum) M(arcus) Valerius, M(arci) lib(ertus), Salvius, p(ius) vixit an(nis) LVIII, h(ic) s(itus) e(st).

141. — **Henchir-Mest.**

D·M·S
VALERIVS
INGENVS
P·V·A·CV
H·S·E

D(is) M(anibus) s(acrum). Valerius Ingenu[u]s pius (vixit) a(nnis) CV; h(ic) s(itus) e(st).

Épitaphe d'un centenaire.

142. — **Ain-el-Gharsa**, entre **Henchir-Mest** et Bordj-Messaoudi. Colonne milliaire. Hauteur des lettres, 0 m. 05. Copie de MM. Hilaire et Vellard.

PACATISSIMO
IMP·L·DOMI
TIO AVRELIA
NO·INVICTO
PIO · FEL ·
A V G · N̄
LXXXXIIII

Cette inscription est peut-être la même que celle qui a été publiée par M. Poinssot[1], avec une erreur dans le chiffre des milles.

[1] *Bull. des antiquités africaines*, 1885, p. 106, n° 826.

Elle confirme la distance indiquée pour les mines d'Ain-el-Gharsa par un texte publié par M. Cagnat[1].

143. — **Henchir-Douameus** (*Uchi Majus*). Fragment de linteau de porte, avec dédicace. Hauteur des lettres, 0 m. 07, découvert par M. Hilaire.

*theod*OSII · P · P EI
*h*ONOREM ET M
*epulo decurioni*BVS BIS ET POPVLO DATO

. . . *T[heod]osii p(atris) p(atriae)* . . . *[h]onorem et m* . . . *[epulo decurioni]bus bis et populo dato.*

144. — **Henchir-Douameus.** Linteau de porte ou architrave. Hauteur des lettres, 0 m. 08.

SI QVADRATI FILIVS EQ *romanus*
dum VIRALICIVS IN HONORE *m*

145. — **Henchir-Aoud-ben-Dhaou.** Ruines agricoles situées à 6 kilomètres au N. O. du Kef, entre le Dir-el-Kef et le Djebel-bou-Ali.

Pierre découverte par M. le lieutenant Hilaire, à l'angle d'une construction romaine, encore reconnaissable sur tout son périmètre. La pierre mesure 0 m. 80 de hauteur, 0 m. 55 de largeur et 0 m. 30 d'épaisseur. La partie supérieure est taillée de manière à former deux demi-cylindres se coupant à angles droits. La pierre porte sur ses deux faces extérieures, en caractères hauts de 0 m. 05, les indications suivantes :

D'un côté, P XXX *P(edes) XXX;*
De l'autre, P XL *P(edes) XL.*

M. Hilaire, remarquant que les deux murs attenants aux deux faces de la pierre ont respectivement 9 et 12 mètres de longueur, c'est-à-dire 30 et 40 pieds romains environ, s'est demandé si ce n'était pas ces deux mesures que concernent les deux inscriptions.

[1] *Archives des missions*, 1888, XIV, p. 91, n° 62.

Je croirais plutôt qu'il s'agit ici d'une simple borne-limite qui fut plus tard utilisée comme pierre angulaire dans une construction de basse époque.

146 à 155. — Le Kef (*Sicca Veneria*).

Déblaiement de la basilique de Dar-el-Kouss, dirigé par M. l'abbé Giudicelli, aumônier militaire, avec l'aide et une subvention du Service des antiquités[1].

146. — Le Kef. Fragment d'une architrave (frise et soffite), provenant de la façade d'un temple païen et servant de linteau à la porte qui termine le bas côté Sud de la nef.

Longueur, 2 m. 30; épaisseur (largeur du soffite) = 0 m. 39. Hauteur de l'architrave proprement dite, 0 m. 29; la frise qui la surmonte et sur laquelle est gravée l'inscription est brisée à sa partie supérieure.

Le soffite représente, entre deux rangées de gousses, des palmettes et des bouquets d'acanthe d'un joli style, quoique un peu lourd. L'architrave comporte un chapelet d'oves et de perles et une rangée de feuilles d'eau. Voici l'inscription de la frise; il ne subsiste du texte que la dernière ligne et quelques traces des lettres de la ligne précédente. Hauteur des lettres, 0 m. 09.

S OND
LIO FLAVIANO AMPLISSIMO PROCON*sule*

Les plans et les relevés de la basilique de Dar-el-Kouss exécutés par la Direction des antiquités seront publiés dans l'ouvrage qu'elle prépare sur les *Monuments historiques de la Tunisie.*

Le proconsul d'Afrique mentionné sur cette inscription... *lius Flavianus* est inconnu. Car il ne peut être question ici du *Flavianus* qui gouvernait l'Afrique au milieu du IVe siècle (357)[1]. La forme des caractères et le style de l'ornementation ne permettent pas de dater le monument d'une époque postérieure au temps des Sévères. Il faut renoncer d'ailleurs à l'espoir de pouvoir jamais compléter cette inscription. Presque tous les autres fragments de l'architrave dont elle faisait partie ont été retrouvés dans la basilique elle-même ou

[1] *Fouilles pratiquées dans la basilique de Dar-el-Kouss.* Tunis, imprimerie rapide, 1897, in-8°, 34 pages.

[2] Tissot, *Fastes de la province romaine d'Afrique*, p. 240.

dans ses annexes. C'est d'abord un soffite représentant des dauphins entrelacés, alternant avec des coquilles et des palmettes. Ce soffite est brisé en deux fragments : l'un est encastré dans le coin du mur Sud de la basilique attenant à la porte ci-dessus mentionnée. L'autre a été retrouvé dans une maison arabe contiguë à la basilique; je l'ai fait transporter dans la basilique. J'ai découvert moi-même deux autres soffites appartenant au même ensemble, en faisant démolir un mur remanié qui bouchait la porte du mur Nord de la basilique, la plus rapprochée du chœur. Les deux soffites juxtaposés formaient le linteau de la porte. Le premier figure des imbrications encadrant au centre une tête de Méduse; le second, un canthare d'où s'échappent, à droite et à gauche, deux ceps de vigne formant d'élégants rinceaux. Tous ces fragments d'architrave ont été retaillés pour être adaptés à leur nouvelle destination, et l'inscription de la frise a été entièrement détruite.

Un autre fragment d'architrave, avec soffite représentant un cratère entre deux griffons et, sur la frise, l'inscription suivante : PIETA. avait été découvert autrefois par M. Roy, dans le voisinage de la basilique, et décrit par MM. Cagnat[1] et Saladin[2]. Il est tout à fait du même style et du même travail que les précédents; j'avais cru d'abord qu'il se rapportait au même ensemble; je l'ai fait transporter dans la basilique. Vérification faite, il n'en est rien, car les mesures ne coïncident pas exactement. L'inscription est formée d'une seule ligne, en lettres hautes de 0 m. 19; le soffite a 0 m. 43 de largeur, au lieu de 0 m. 39; l'architrave, 0 m. 29 au lieu de 0 m. 28. Ce n'est donc pas avec les débris d'un temple de la *Piété Auguste* que fut construite la basilique de Dar-el-Kouss, ainsi que je l'avais pensé tout d'abord, mais avec ceux d'un édifice religieux analogue, voisin et certainement contemporain du premier.

Il est à noter que les fragments d'architrave que je viens de décrire n'ont aucun rapport avec ceux qui sont encastrés un peu partout dans les murs de la basilique, notamment au-dessus des portes, dont ils forment les linteaux. Ces derniers sont très postérieurs en date, et les inscriptions qu'ils présentent semblent avoir été rajoutées après coup. Ils appartiennent eux-mêmes à deux séries distinctes[3].

(1) *Rapport II*, n° 76; et *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 15849.
(2) *Rapport II*, fig. 167.
(3) Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 1637 = *Sup.* 15832 et 1638 = *Sup.* 15859.

Le mur Sud de la basilique est percé de cinq portes communiquant avec l'extérieur et rebouchées après coup, à l'exception d'une seule. La première donne dans le narthex; les trois suivantes, dans le bas côté Sud de la nef; la dernière, la seule restée ouverte, dans la chambrette qui termine ce bas côté.

Le linteau de la cinquième porte est orné à l'extérieur, en son milieu, d'une croix grecque, inscrite dans une couronne et encadrée d'un rameau d'olivier et d'une branche de feuillage épineux, qui a déjà été signalée par M. Cagnat[1].

La quatrième porte n'a pas d'ornements.

Le linteau de la troisième porte présente en son milieu une croix grecque, enfermée dans une couronne et encadrée de deux rameaux d'olivier.

Dimensions de la croix, 0 m. 18 × 0 m. 18. Diamètre de la couronne, 0 m. 26.

Le linteau de la deuxième présente une croix grecque simple, de 0 m. 20 sur 0 m. 20, sans ornements accessoires.

J'ai découvert ces deux dernières croix, le 26 octobre 1895, en faisant gratter l'épaisse couche de chaux qui les dissimulait entièrement; les deux portes qu'elles ornent donnent, à l'heure actuelle, dans l'écurie d'une maison arabe, où l'on ne pénètre pas sans difficulté.

La clef de voûte de l'abside et celle de l'arceau central qui donne passage de la nef dans le narthex étaient toutes deux ornées également de croix en relief, qui présentent un intérêt tout particulier, en raison des sigles qui les accompagnent.

147. — Le Kef. La clef de voûte de l'abside est encore en place; le relief est assez endommagé, mais l'estampage que j'en ai fait prendre laisse cependant reconnaître toutes les lignes. En voici la reproduction.

En haut, en caractères byzantins, les quatre lettres suivantes : DMNS = *D(o)m(i)n(u)s*. Au milieu, dans un trapèze reproduisant la forme de la clef de voûte est inscrite une couronne; dans la couronne, une croix grecque, dont les quatre branches portent les lettres suivantes : PTRS = *P(e)tr(u)s*, dans les quatre coins du tra-

[1] *Rapport I.* dans les *Arch. miss.*, IX, p. 108, avec une figure qui ne reproduit pas très exactement la sculpture.

pèze sont figurés des S droits à gauche, retournés à droite = *S(anctus)*.

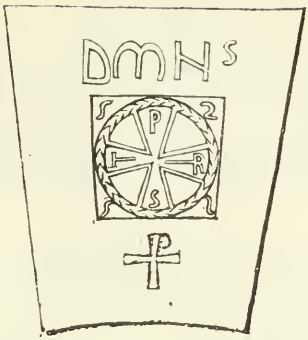

Enfin, à la partie inférieure et très effacée, est une petite croix grecque qui était peut-être munie du chrisme. Il faudrait donc interpréter ainsi les sigles de ce bas-relief :

D(o)m(i)n(u)s Chr(istus). S(anctus) P(e)tr(u)s.

148. — Le Kef. La clef de voûte de l'arc du narthex a été retrouvée dans les déblais. Elle présente un bas-relief disposé d'une manière un peu différente.

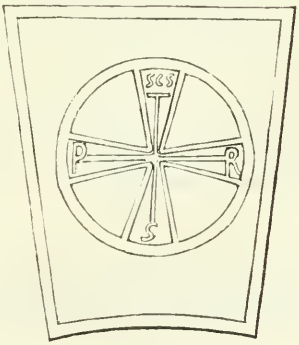

La clef de voûte est haute de 0 m. 50, large au sommet de 0 m. 40, à la base de 0 m. 25 et épaisse de 1 m. 12. La croix grecque, en relief de 0 m. 015, est inscrite dans une circonférence à double filet. La branche supérieure présente les lettres

suivantes : SCS = *S(an)c(tu)s*. La branche gauche un P, la branche droite un R, la branche inférieure un S.

S(an)c(tu)s P(e)tr(u)s.

De la présence du nom de saint Pierre sur les deux principales clefs de voûte de la basilique, j'ai cru pouvoir conclure que cet important monument chrétien était dédié à ce saint. C'est la première fois que l'on arrive à identifier ainsi une basilique africaine.

149. — **Le Kef.** Pierre de taille encastrée à l'angle et au niveau du seuil de la porte qui termine le bas côté Sud de la nef, du côté du chœur. Caractères grossièrement gravés, sans profondeur, hauts de 0 m. 16.

I ADDITOCVLTu

150. — **Le Kef.** Fragment brisé de partout, sauf à gauche. Lettres de basse époque, de forme très irrégulière, de hauteur très variable (0 m. 03 à 0 m. 06).

ATABI
QVE NVLLVM K
TVNC LAPSAS D
ONTANAEM
OMNIPO
AC

Ce fragment semble relatif à la construction de la basilique de Dar-el-Kouss, sur les restes d'un édifice en ruines. Il est malheureusement trop mutilé pour que l'on puisse en tirer aucun renseignement précis.

151. — **Le Kef.** Inscriptions funéraires trouvées dans les déblais. Plaque calcaire en forme de stèle. Hauteur des lettres, 0 m. 035.

CORNELIA
MARCELLA
VIXIT ANIS (*sic*)
LXXV
H · S · E

152. — **Le Kef.** Plaque calcaire. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

D M S
C · IVLIVS
LVPERCVS
VIX · AN
XXIII
H · S · E

153. — **Le Kef.** Stèle à fronton triangulaire. Hauteur des lettres. 0 m. 04.

BERECT · V · AN ·
LXIII
D · M · S

Berect; nom indigène connu sous les formes voisines : *Baric*, *Barih*, *Baricca*, *Berec*, *Berectinus*, *Berectinu*, *Byrycth*, *Birichi*, *Baricio*, *Bariciolus*, etc.

A remarquer la place insolite assignée aux sigles : *D(is) M(anibus) s(acrum)*.

154. — **Le Kef.** Dans la cour de la mosquée Sidi-Baccouch, fragment en lettres hautes de 0 m. 11.

ECANTE M

155. — **Le Kef.** Fragment trouvé dans un des tombeaux du sous-sol de la basilique, en même temps que d'autres débris épigraphiques absolument insignifiants et un assez joli torse de faunisque.

i n p a C E
e i XIT
a N N *is*
H · *s* · *e*

156. — **Le Kef.** Inscription encastrée dans le mur d'une maison arabe, près de la fontaine romaine. Longueur, 1 m. 10; hauteur, 0 m. 30; hauteur des lettres: 0 m. 08 à la première ligne, et 0 m. 06 à la seconde.

*si Deus pro nobi*S QVIS CONTRA NOS
FVNDATA LABORE

[Si Deus pro nobi]s quis contra nos . . . fundata labore.

Estampage de M. l'abbé Giudicelli.

L'inscription est coupée en son milieu par une croix latine pattée, aux branches de laquelle sont suspendus l'α et l'ω. Hauteur, 0 m. 23; largeur, 0 m. 13.

157. — **Le Kef.** Inscription communiquée par M. le lieutenant Hilaire.

Cippe à tête plate, découvert en décembre 1896, dans des travaux de terrassement.

D M S
ZOSIMA P·VIXIT
A N N I S V I I I
EVRYCLIA VI
XIT ANNIS III
VNA DIE ELA
T A E S V N T
H·S·S

D(is) M(anibus) s(acrum); Zosima p(ia) vixit annis VIII; Euryclia vixit annis III; una die elatae sunt; h(ic) s(itae) s(unt).

158-159. — **Le Kef.** Pierres tumulaires provenant de deux tombes voisines, découvertes par M. Hilaire dans un ravin, à l'extérieur des remparts, entre les deux portes de la route de Souk-el-Arba. Les tombes contenaient quelques vases en verre (*unguentaria*) et d'élégantes poteries.

P·CLODIVS·P·I
PHILETVS·VIX·
A N · L V I I
H·S·E·

P(ublius) Clodius, P(ublii) f(ilius), Philetus vix(it) an(nis) LVII; h(ic) s(itus) e(st).

D·M·S
L · CLODIVS
MARCELLVS
P · V · A · XLI

L(ucius) Clodius Marcellus p(ius) v(ixit) a(nnis) XLI.

Lettres enjolivées de boucles et de fourches.

160 et 161. — **Douar des Ouled-bou-Khaëli**, près du Kef[1]. Sur la face antérieure d'un cippe hexagonal, dans un encadrement large de 0 m. 17, et haut de 0 m. 44, surmonté d'une sorte de vase; épitaphe en lettres, pour la plupart onciales, hautes de 0 m. 02. Estampage de M. le lieutenant Hilaire.

d M S
SATVRNI
NA·SEMIT·
C·IULI·ROGA
TI·CALVI·FI
LIA·PAREN
TIbUS ET A
MICISEOR
NIMIAE KA (*sic*)
RA·PIA·V·A
UIIII·M·I·d·U
h S E

D(is) M(anibus) s(acrum); Saturuina Semit(a) C(aii) Juli(i) Rogati Calvi filia, parentibus et amicis eorum nimie kara, pia, v(ixit) a(nnis) VIII m(ense) I diebus V. H(ic) s(ita) e(st).

161. — Épitaphe du père de la précédente. Hauteur des lettres. 0 m. 03. Estampage de M. Hilaire.

D M S
C·IVLIVS
ROGAT
VS CAL
VVS DO
MESTIC
I FILIVS
VIXIT
ANNIS
LIII
H·S·E

D(is) M(anibus) s(acrum); C(aius) Julius Rogatus Calvus, Domestici filius, vixit annis LIII h(ic) s(itus) e(st).

[1] Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 16068.

162 à 164. — **Henchir-Zaafran**, près du kef. Propriété Laurent Chems. Ruines assez importantes. Nombreux pressoirs à huile, à un ou deux récipients : auges et sarcophages. Citernes. Inscriptions communiquées par M. Renault, adjoint du génie militaire.

Plaque tumulaire, haute de 1 mètre et large de 0 m. 47. Sur la pierre est figurée une stèle à fronton triangulaire. Dans le tympan, le croissant montant; au-dessous, l'épitaphe en lettres hautes de 0 m. 03 à 0 m. 04.

D M S
FVRIVS·MARTIS·PIVS
VIXIT ANNOS LIII
H·E·D

Furius Martis pius vixit annos LIII ; h(ic) e(st) d(epositus).

163. — **Henchir-Zaafran.** Stèle funéraire. Hauteur des lettres, 0 m. 03. Brisée à droite.

D M *s*
C · APINIVS
MANARILIVS *vix*
IT ANIS N·XX
H·S·E

D(is) M(anibus) s(acrum); C(aius) Apinius Manarilius [vix]it a(n)nis n(umero) XX ; h(ic) s(itus) e(st).

164. — **Henchir-Zaafran.** Plaque tumulaire haute de 0 m. 50; large de 0 m. 55. Hauteur des lettres, 0 m. 06.

D·M·S·
L · AELIVS
SATVRNI
NVS VOCONIA
NVS · PIVS · VI
XIT · AN · XII
H·S·E

D(is) M(anibus) s(acrum); L(ucius) Aelius Saturninus Voconianus pius vixit an(nis) XII : h(ic) s(itus) e(st).

165. — **Nebeur.** Plaque tumulaire. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

D·M·S
L·MVNATI
VS·HONO
RATVS·V·A·
LXVII
H·S·E

166. — **Aïn-Zouarin.** Plaque tumulaire, en pierre calcaire, encastrée dans le montant d'une porte du bordj Mouraud. Hauteur, 0 m. 90; largeur, 0 m. 50; brisée en bas. Au sommet, grand croissant montant; au-dessous, l'épitaphe en lettres hautes de 0 m. 05.

Croissant.

D·M·S
P·CREPIVS
PAP·RVSTICIA
NVS·VIX·ANNS
V V

D(is) M(anibus) s(acrum). P(ublius) Crepius, Pap(iria tribu) Rusticianus, vix(it) annis VV.

167. — **Aïn-Barchouch**, près de Ksour. Les fouilles que j'ai fait pratiquer en cet endroit, en 1895, par un agent indigène du Service des antiquités, Si-Abd-el-Hack, ont amené la découverte d'une canalisation romaine, s'enfonçant en tunnel dans la montagne, pour chercher les eaux d'une source captée à l'époque romaine (période chrétienne). Le conduit était formé de grandes dalles placées de champ sur les deux côtés, et horizontalement sur le dessus; ces dalles étaient presque toutes des stèles punico-romaines, qui feront l'objet d'une étude spéciale. Seules, deux d'entre elles portaient des caractères romains.

Plaque tumulaire en calcaire jaunâtre, large de 0 m. 30, épaisse de 0 m. 18, brisée en haut. Hauteur des lettres, 0 m. 035.

RIS
BARIHIS
FILIVS·VIXIT
ANNIS·XXXV
H·E·S

. . . ris, Barihis filius, vixit annis 35 h(ic) e(st) s(itus).

Barih, gén. *Barihis*; nom indigène très répandu dans la province d'Afrique[1].

168. — **Aïn-Barchouch.** Fragment chrétien, avec le chrisme, et l'α et l'ω.

Chrisme.

X
E
L
IT
A

Le principal intérêt de ce fragment est de nous fournir une indication, quelque vague qu'elle puisse être, sur la date de la canalisation d'où on l'a retiré; celle-ci ne peut guère être antérieure à la fin du IIIe siècle.

Les stèles d'Aïn-Barchouch les plus remarquables ont été transportées au musée du Bardo; les autres sont actuellement déposées au contrôle civil du Kef.

169. — **Medeina** (*Althiburus*). Fouilles de MM. Ordioni et Quoniam, lieutenants au 3e bataillon d'Afrique, en 1895. Dans un sondage pratiqué en avant du temple, a été découvert un fragment de frise d'entablement, brisé à gauche, se raccordant exactement à droite aux deux autres fragments déjà connus[2], et présentant une inscription de quatre lignes, en lettres hautes de 0 m. 115 à la première ligne, 0 m. 095 à la seconde, 0 m. 08 aux deux suivantes.

M I
MVNICIPI
OLIVM A SOLO EX
ITO

Ma lecture.

Ce fragment a une très grande importance; il m'a permis, en le rapprochant des deux autres fragments auxquels il se raccorde, et d'un autre débris déjà connu, mais mal interprété jusqu'ici[3], de reconstituer d'une façon approximative l'inscription gravée sur la

(1) Cf. plus haut *Berect*.
(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 1826 et 1831 = 16470.
(3) *Ibid.*, 1824.

frise d'entablement de la façade du temple et de prouver que ce monument religieux était un Capitole.

IVNoni MINERVAE
MVNICIPIVM AELIVM
alTHIBurITANVM PEC.publ. capitOLIVM A SOLO EXTRVCTVM
D·D·Posuit et dedicarIT

[*Jovi optimo maximo*], *Jun*[*oni Reginae*], *Minervae*. | *Pro salute Imp*(*eratoris*) (*Caesaris*...] *municipium Aelium* ...[*Al*]*thib*[*ur*]*itanum pec*(*unia*) [*pub*(*lica*) *Capit*]*olium a solo extructum*... *d*(*ecurionum*) *d*(*ecreto*) *p*(*osuit*) [*et dedicav*]*it*.

Le temple de Medeina a donc été dédié à la Triade capitoline, pour le salut d'un empereur dont le nom a été soigneusement martelé, par le *municipium Aelium*... *Althiburitanum*.

A mon avis, l'empereur dont le nom a été martelé ici, comme dans l'inscription du théâtre que je publierai plus loin est Commode; les principaux monuments de Medeina me paraissent avoir tous été construits dans le courant du IIe siècle.

170. — **Medeina.** Piédestal trouvé dans un sondage pratiqué au pied du portique, en avant du temple. Lettres hautes de 0 m. 055; la pierre est brisée en bas; hauteur, 0 m. 80; largeur, 0 m. 55.

IVLIAE AVG·CONIVGi
IMP·CAES·L·IVL·M·ANTONI
NI·PII·GERM·SARM·FIL·DIVI
COMMODI·FRATRIS·DIVI·AN
TONINI·NEPOTIS·DIVI HADRI
ANI·PRO NEPOTIS·DIVI·TRAIANI
PARTHICI·AB NEPOTIS·DIVI·NER
VAE AD NEPOTIS
L·SEPTIMI·SEVERI·PII·PERTINA
CIS·AVG·ARABICI·ADIABENICI
TRIB·POT·XII·IMP·XIII·COS·II
SANCTISSIMI

Iuliae Aug(*ustae*), *conjug*[*i*] *Imp*(*eratoris*) *Caesaris*, [*Divi*] *M*(*arci*) *Antonini pii Germ*(*anici*) *Sarm*(*atici*) *fili*(*i*), *Divi Commodi fratris*, *Divi Antonini nepotis*, *Divi Hadriani pronepotis*, *Divi Trajani Parthici abnepotis*, *Divi*

Nerrae adnepotis, L.(ucii) Septimi(i) Severi Pii Pertinacis Aug(usti) Arabici Adiabenici trib(unicia) pot(estate) XII, imp(eratoris) XIII co(n)s(ulis) III... sanctissim...

Dédicace à Julia Domna, femme de Septime Sévère, datée de 204.

171. — **Medeina.** Fragment de frise d'entablement découvert à 5 m. 80 de profondeur, dans un sondage fait sur l'emplacement de la scène du théâtre. Ce sondage a permis de reconnaître que la scène avait été profondément remaniée et transformée en réduit fortifié à l'époque byzantine. Dimensions de la pierre : longueur, 1 m. 10; hauteur, 0 m. 60; largeur, 0 m. 60. Hauteur des lettres, 0 m. 15 à la première ligne; 0 m. 13 à la seconde; 0 m. 12 à la troisième; la quatrième ligne a presque disparu.

*pii felic*IS GERM · SA*rmatici*
[illegible]ETERVCIA
I·SPORTVLAS ET
[illegible]

Ce fragment appartenait à une inscription qui semble avoir été dédiée à l'empereur Commode; la pierre, martelée, a été retaillée après coup, pour recevoir le nom d'un autre empereur.

172. — **Medeina.** Fragment d'épitaphe, près du temple.

Q·VIBIV*s*
[illegible]MERE*uti*
vixit AN*nis*

173 à 177. — **Medeina.** Épitaphes de la nécropole au sud du théâtre; d'après les copies de MM. Ordioni et Quoniam.

173.

D·M·S
P·VALERIVS
SVRVS·PI
VS·V*ixit annis*
LXXXX
H · S · E

174.

D·M·S
ARSIMA
PIVS
VIXIT AN
NIS XXXX
H·S·E

175.	176.
SECVNDINVS	A POR
PIVS VIXIT	*vix*IT · A*nnis*
ANNIS · LXXXXI	X ♡
H · S · E	

J'omets plusieurs autres épitaphes qui me paraissent de lecture très douteuse, et dont je n'ai pu vérifier les copies pendant mon séjour à Medeina.

177. — **Medeina.** Stèle néo-punique calcaire, trouvée entre le temple et le théâtre. Brisée en bas. Le sommet est arrondi. La stèle présente de nombreuses figures en bas-relief. En haut, le croissant montant, surmonté d'une hampe verticale terminée par un anneau, ce qui donne à l'ensemble de la figure l'aspect d'une ancre. Au-dessous, l'image symbolique divine, entre deux caducées; puis, dans un médaillon circulaire, le buste du dédicant; à droite et à gauche, deux cornes d'abondance; au-dessous, un registre rectangulaire, avec six rosaces. Enfin, à la partie inférieure, subsiste le sommet arrondi d'une niche, où devait être figurée l'image du dédicant lui-même, comme dans les stèles d'Aïn-Barchouch, auxquelles ce monument votif ressemble beaucoup. Dans les écoinçons, à droite et à gauche de la niche, sont dessinées deux palmes.

Sur un autre fragment de stèle est aussi figuré un croissant montant, surmonté d'une hampe à anneau, en forme d'ancre.

Je signalerai enfin, parmi les trouvailles intéressantes de MM. Ordioni et Quoniam, la découverte faite dans le théâtre de deux blocs de pierre sur lesquels sont figurés en bas-relief deux éléphants affrontés, représentés avec une grande exactitude et, certainement, d'après nature. Il est probable que lorsqu'on entreprendra dans le théâtre une fouille méthodique, l'on découvrira toute une série de bas-reliefs analogues qui devaient former une frise régnant au pourtour de l'édifice.

Maktar (*Mactaris*).

178. — Autel en pierre calcaire blanche, à grain très fin, dé-

couvert à une centaine de mètres, au nord de l'arc de Trajan et dans l'axe de ce monument, sur le trajet de la voie romaine, au cours des travaux de la nouvelle route de Maktar à la Kesra, qui suivra presque exactement le tracé de la grande voie antique de *Mactaris* à *Chusira*. Estampage de M. Poivre.

Hauteur, 1 m. 30; dimensions de la table et de la base, 0 m. 52 × 0 m. 52; du dé, 0 m. 40 × 0 m. 40. La dédicace est placée dans un cadre mouluré, large de 0 m. 28 et haut de 0 m. 67. Elle est intacte. Les noms des empereurs ont été martelés, mais demeurent néanmoins en partie lisibles. Hauteur des lettres, 0 m. 02, sauf à la première ligne, 0 m. 04; à la seconde, 0 m. 03; à la dernière, 0 m. 05.

M · D · M · I · AVG . SAC ·
PRO SALVTE IMPP · CAESS ·
C · VALERI · DIOCLE*tia*NI · PII · FEL ·
AVG · ET · M · AVRELI · VALERI M*axi*
sic *miani* PII · PII · FEL · AVG · TOTIVS Q
DIVINAE · DOMVS · EORVM ·
Q · MINTHONIVS · FORTVNA
TVS · SACERDOS · PERFECTIS
sic. RITAE SACRIS · CERNORVM
CRIOBOLI ET TAVRO · BOLI
SVFFRAGIO ORDINIS COL
SVAE · MACT · COMPROBATVS
ANTISTES · SVMTIBVS · SV
IS · TRADENTE · CLAVDIO BO
NO SACERDOTE VNA CVM
VNIVERSIS DENDRO
sic FORIIS ET SACRATIS
VTRIVSQVE SEXVS
V · S · L · A ·

M(atri) D(eum) M(agnae) I(deae) Aug(ustae) sac(rum). Pro salute Imp(eratorum) Caes(arum) C(aii) Valeri(i) Diocle[tia]ni pii felicis Augusti, et M(arci) Aureli(i) Valeri(i) M[aximiani] pii <pii> felicis Augusti, totiusque domus

divinae eorum, Q(uintus) Minthonius Fortunatus, sacerdos, perfectis rit<a>e sacris cernorum, crioboli(i) et tauroboli(i), suffragio ordinis col(oniae) suae Mact(aris) comprobatus antistes, sum[p]tibus suis, tradente Claudio Bono sacerdote, una cum universis dendroforî<i>s et sacratis utriusque sexus, v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).

C'est la troisième dédicace à la grande mère des dieux que l'on découvre à Maktar.

178 à 204. — **Maktar.** Toutes les inscriptions qui suivent ont été découvertes, sauf mention contraire, par M. Bordier, contrôleur civil de Maktar, et transportées par ses soins au musée local du contrôle.

178. — **Maktar.** Linteau de porte, haut de 0 m. 20; large de 0 m. 60. Lettres bien tracées, mais un peu maigres, hautes de 0 m. 07 à la première ligne, et de 0 m. 04 à la seconde. Estampage de M. Bordier.

NEPTVNO · AVG · SACR
D·D P·P

J'ai déjà publié cette inscription, mais d'une façon incomplète[1].

179. — **Maktar.** Autel en pierre calcaire, découvert le 17 avril 1895, par M. Masson, conducteur des ponts et chaussées. Lettres hautes de 0 m. 04 à la première et à la deuxième ligne, et de 0 m. 025 à 0 m. 02 aux suivantes[2].

G E N I O · V I C I ♡
V I C I N A L I B V S
E X P R O M I S S O · S E M P R O
N I · S A T V R N I N I · C V R A T
5 P·GEMINIO · MARTIALI ET CRITVO
P · G E M I N I V S · S A T V R N I N V S

Estampage de M. Bordier. Le dernier mot de la cinquième ligne est à peu près indéchiffrable.

180. — **Maktar.** Borne milliaire découverte dans les travaux

[1] Cf. *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 255, n° 51.
[2] Cf. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1895, p. 227.

des prestataires, à 3 kilomètres au S. O. de Maktar. Colonne de marbre blanc, cannelée, retaillée en partie pour ménager une surface plane destinée à l'inscription. La colonne a 1 m. 32 de hauteur et 0 m. 36 de diamètre. L'inscription est gravée dans un encadrement haut de 0 m. 82 et large de 0 m. 35, en caractères hauts de 0 m. 055 à 0 m. 04. Les premières lignes sont illisibles; elles semblent avoir été martelées.

D N
IVO
GALERIO
VALERIO
MAXIMia
NO NOBB
CAESs
I

D'après un estampage de M. Poivre. Le chiffre I n'est pas certain : c'est peut-être un L.

181. — **Maktar.** Base en pierre calcaire. Fragment découvert dans la basilique de Rutilius, à 20 mètres du mur où furent trouvées en 1889 six dédicaces impériales. Ce fragment complète la dédicace dont la fin a déjà été publiée dans le supplément du *Corpus*[1]; il a été trouvé à côté de la dédicace à Constantin datée de 306-308[2].

Lettres grossièrement tracées et irrégulières, hautes de 0 m. 06 à 0 m. 08.

D N D O
COSTATI
PIS
AVG
COL MAC
T A R I S
D N M E

D(omino) n(ostro) D(omin)o Co(n)sta(n)ti pi(i)s(simo) Au(gu)s(to) col(onia) Mac(taris) d(evota) n(umini) m(ajestatique) e(jus).

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 11809.
[2] *Ibid.*, n° 11804.

182. — **Maktar.** Fragments d'architrave découverts isolément aux abords de l'arc de Trajan. Belles lettres hautes de 0 m. 14.

a. Deux fragments se raccordant exactement; hauteur, 0 m. 50; largeur, 0 m. 70.

a. *pro salute et victoriï?* S·IMP·CAES·L·SEP *timi Severi*

b. *p* ERTINACIS·AVG·ARABICI·AD *iabenici*

c. INVIC *ti*

183. — **Maktar.** Fragment d'architrave brisée à droite et à gauche; caractères hauts de 0 m. 08 à la première ligne, et de 0 m. 06 à la seconde. Copie de M. Sadoux.

SACRVM
fun DAMEN

184. — **Maktar.** Petit fragment trouvé près de l'arc de Trajan. Copie de M. Bordier.

\ CAEO
INO·P
VCIO

185. — **Maktar.** Colonne en pierre calcaire trouvée dans la basilique de Rutilius. Brisée en haut; hauteur du fragment, 1 m. 22; diamètre à la base, 0 m. 44; au sommet, 0 m. 37. L'inscription est gravée dans un cartouche à queues d'aronde, en caractères très nets, hauts de 0 m. 022 à 0 m. 02. Leur forme indique une assez basse époque. Les lignes sont soulignées d'un trait[1]. Estampage de M. Bordier.

PER CARDELVM
NOVVM·SACER
DOTEM ARZV·GIV
CANT ˇ ET CET ˇ TEMP

Per Cardelum, novum sacerdotem, Arzugiu(m)?...

[1] Cf. *Bull. des Antiq.*, 1895, p. 228.

L'interprétation de la dernière ligne reste un problème.

186. — **Maktar.** Linteau calcaire large de 1 m. 25, haut de 0 m. 14. Lettres bien gravées et de jolie forme, hautes de 0 m. 04 et de 0 m. 02 à la seconde. Estampage de M. Bordier.

Q·VIBIVS·C·FIL·SALAGA·CONLATIS·OMNIBVS·IMPENSIS·IN.HVNC
IDVRIONE M MENSAM MIHI ET MEIS POSVI

Ligne 1 : *Salaga* et non *Saiaga*, comme j'avais lu d'abord [1].

187. — **Maktar.** Fragment de linteau, large de 1 m. 55; haut de 0 m. 22. Lettres hautes de 0 m. 12 à 0 m. 15.

HONORATI·F·

188. — **Maktar.** Stèle funéraire à sommet arrondi, haute de 0 m. 75, large de 0 m. 36. L'inscription est gravée en caractères hauts de 0 m. 03, dans un cartouche à queues d'aronde.

CECILIA · QV
SOLVTA
PIA VIXIT
AN·LXV
H·S·E

Ligne 1-2 : *Qu(inti) f(ilia)*.

189. — **Maktar.** Stèle funéraire brisée en haut et en bas, large de 0 m. 34 à la base et de 0 m. 21 au sommet. Hauteur des lettres, 0 m. 03.

d. m. s.
L·COELIVS
PIVS·VIX
ANNIS·LXXV
H·S·E·

[1] Pour l'interprétation de ce texte et notamment du mot IDVRIO, Cf. *Bull. des Antiq.*, 1895, p. 228 et suiv.; 1896, p. 251 et 256: *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1895, p. 293.

190. — **Maktar.** Stèle calcaire arrondie au sommet, brisée en bas; large de 0 m. 40, haute de 0 m. 70. En haut, des tenailles et une masse de sacrifice, en bas-relief. Au-dessous, dans un cadre rectangulaire, en lettres hautes de 0 m. 05, est gravée l'inscription suivante, dont il ne reste que les deux premières lignes :

D · M · SAC
GRANIA · PAV

191. — **Maktar.** Plaque tumulaire de 0 m. 48 sur 0 m. 43. Hauteur des lettres, 0 m. 08 à 0 m. 06. Estampage de M. Bordier.

D·M·S
IVLIVS·SYIRVS *sic*
TITTALVS · VIXIT
ANNIS ZV *sic*
M·I·D·XI

Ligne 2 : *Julius Syrus.*
Ligne 4 : *annis LXI ?*

192. — **Maktar.** Stèle calcaire brisée en haut, large de 0 m. 30, haut de 0 m. 60. Dans un cadre rectangulaire, l'inscription suivante en lettres hautes de 0 m. 03 :

NARSIDIVS
MVRRACIVS
PIE·VIXIT·ANNIS
· XXV · H · S · E

193. — **Maktar.** Stèle à sommet arrondi, haute de 0 m. 55, large de 0 m. 27; hauteur des lettres, 0 m. 02.

D M S
RAMIVS CICERO
VIXIT ANNIS
LXIII
RAMIVS VICTOR
PATRI COLOCAVIT
S · T · T · L

194. — **Maktar.** Stèle funéraire, brisée au sommet et à la base; haute de 0 m. 58; large de 0 m. 37. En haut, deux personnages figurés en bas-relief, un homme et une femme. Au-dessous, en lettres bien gravées, hautes de 0 m. 022, l'inscription suivante :

VLPIA VICTORIA	M·VLPIVS·PI
PIA ⊕ VIXIT ⊕ AN	R⊕RIC⊕PIVS
NIS ⊕ LX · H · S ·	VIXIT ⊕ ANN
	IS ⊕ LXX ⊕ H ⊕ S

L ⊕ BLOSSIVS LVPERCVS ⊕ OB
F·EOR·H·M·L·D·S· IN REM

Lignes 1 et 2 de la seconde épitaphe : *M(arcus) Ulpius Pirric.* Ligne 6 : les quatre premières lettres n'appartiennent pas au texte primitif. Elles ont été intercalées postérieurement. Peut-être faut-il lire : *L(ucius) Blossius Lupercus f(ilius) cor(um) ob h(orum) m(erita)* ou *ob h(onorem) merito l(ibens) d(e) s(uo) in rem.* Mais, de toute façon, le texte est mal rédigé.

195. — **Maktar.** Fragment brisé de partout, haut de 0 m. 45, large de 0 m. 24; hauteur des lettres, 0 m. 055.

IVS VIC

S·VIXIT

annis L XVII

*f*ORTVNA*tus*

*vi*XIT

196. — **Maktar.** Inscription funéraire, découverte par M. Poivre, à 200 mètres de l'arc de Trajan, dans le prolongement de l'axe du monument, et déposée au contrôle civil. Cippe en forme d'autel, haut de 1 mètre; large et épais de 0 m. 36. Hauteur des lettres, 0 m. 05, 0 m. 04, 0 m. 03; brisé en deux morceaux qui ne se raccordent pas exactement.

D M S

Q LICINIVS

AVRENTIVS

VICTORINVS

. . . . . RVS

. . . . . .

CON . . . . . .

ANTISS . . . .

VS VIXIT AN

XLVIIII · M · X ·

D · III

D(is) M(anibus) s(acrum); Q(uintus) Licinius Aurentius Victorinus . . . rus . . . con[jux aut]antiss[im]us vixit an(nis) XLIX, m(ensibus) X, d(iebus) III.

197. — **Maktar.** Inscriptions chrétiennes. Plaque tumulaire, haute de 0 m. 28; large de 0 m. 40. Hauteur des lettres, 0 m. 03. En haut, le chrisme surmonté de l'α et de l'ω, et au-dessous le *D(is) M(anibus) s(acrum).*

D M S

IN PACE VICSIT SO

RORG ANIS QVATVOR

MENSES XI DIES

VII · ORAS · V

198. — **Maktar.** Stèle funéraire à sommet arrondi, haut de 1 mètre et large de 0 m. 55, ayant été utilisée après coup pour servir de seuil. La trace de la porte coupe de haut en bas l'inscription gravée en caractères très irréguliers et mal alignés, de 0 m. 025.

Au-dessus, le chrisme, accosté de l'α et de l'ω, et enfermé dans un cercle entre deux colombes.

IANARIAM BXIT
A N S L V SXXII
REQLEZITS I T V S
I Y S E I U S

Ianuaria . . . b(i)xit an(ni)s LV, [d(iebu)]s XXII; req(u)ies(c)it s. . .itus iys ejus?

199. — **Maktar.** Plaque tumulaire de 0 m. 50 sur 0 m. 35. Hauteur des lettres, 0 m. 04. Au sommet, la croix pattée inscrite dans un cercle.

IVLIVS FORTVN
ATVS F*idel*IS VIX
IT IN PAC*ean*N*is*
S*ep*TEM DI·X

Julius Fortunatus, f[idel]is vixit in pac[e an]n[is] s[ep]tem [menses ..]di(ebus) X.

200. — **Maktar.** Plaque tumulaire de 0 m. 50 sur 0 m. 32. Hauteur des lettres, 0 m. 03. Au sommet, la croix pattée inscrite dans un cercle.

VABANA FI
*de*lIS VIXIT
in pACE AN
*ni*S ∪ MENSES
II·H·II

Urbana fi[del]is vixit [in p]ace an[no]s VI, menses II, h(oras) II.

201. — **Maktar.** Plaque tumulaire, haute de 0 m. 55; large de

0 m. 35. Au sommet, le chrisme inscrit dans un cercle, accosté de l'A et de l'Ω. Hauteur des lettres, 0 m. 045.

D M S
V O N I F A
T Z I A V I X
I T A N N I S
L X X M E N S E S
V

A remarquer, le *D(is) M(anibus) s(acrum)*, accompagnant le chrisme.

Ligne 3 : la seconde lettre est barrée, *Bonifatia.*

202. — **Maktar.** Plaque tumulaire. Fermant l'ouverture d'un puits romain à proximité de l'arc de Trajan. Hauteur, 0 m. 80; largeur, 0 m. 48. Hauteur des lettres, 0 m. 045. Estampage de M. Poivre.

D M S
T Y R A N V S F I
D E L I S I N P A
C E R E Q V I E V I
T A N N I S
G I N T A Q V I N
Q V E · M E N · I I I I
D I E S · X I I I · O R · X V

D(is) M(anibus) s(acrum); Tyranus fidelis in pace requievit, annis. . ginta quinque men(sibus) IIII, dies XIII, or(is) XV.

203. — **Maktar.** Fragments trouvés dans le voisinage de l'arc de Trajan. Hauteur des lettres, 0 m. 13.

R I S T R
X T R I

204. — **Maktar.** Hauteur des lettres, 0 m. 18.

SRIPVO

205. — **Ksour-Abd-el-Melek** (*Uzappa*), à 12 kilomètres au N. E. de Maktar. Fragment d'entablement découvert par M. Poivre, à 20 mètres environ au N. O. de la porte triomphale qui fermait la ville au sud, et dans l'axe même de ce monument, sur le dallage de la voie romaine. Longueur, 3 m. 50; hauteur, 0 m. 80; épaisseur, 0 m. 40. Ce fragment représente le premier tiers de l'architrave d'un temple tétrastyle. L'inscription est gravée sur la frise, en lettres hautes de 0 m. 11 à la première et à la deuxième ligne, et 0 m. 08 à la troisième, séparée des deux premières par une bande moulurée de 0 m. 03 et gravée sur l'architrave proprement dite.

PRO SALVTE ꝏ IMP ꝏ CAES ꝏ DIVI ꝏ ANT *onini pii f.*
AVG · GERMANICI ꝏ SARMATICI
VZAPPA TEMPLVM LIBERI PA *tris*

Pro salute imp(eratoris) Caes(aris). Divi Ant(onini) [Pii f(ilii), M. Aureli(i) Antonini] Aug(usti) Germanici Sarmatici... Uzappa templum Liberi pa[tris...]

Les titres de l'empereur descendant d'Antonin, auquel s'adresse cette dédicace, ne peuvent convenir qu'à Marc Aurèle, après l'année 175, époque à laquelle il prit le titre de *Sarmaticus*, tandis qu'il avait abandonné, à la mort de son frère, les titres d'*Armeniacus*, de *Parthicus maximus* et de *Medicus*, qu'il porte jusqu'en 169. Le monument est donc daté avec une approximation très suffisante de la période de temps qui s'étend entre 175 et 180, année de la mort de l'empereur.

Les recherches de M. Poivre, subventionnées par le Service des antiquités, ont amené la découverte, à côté de l'inscription, de l'une des colonnes qui la soutenaient et de divers fragments d'architecture, provenant du sanctuaire dont elle ornait la façade. Des fouilles méthodiques permettraient de retrouver le temple lui-même, actuellement enterré à 3 mètres de profondeur.

Il est à remarquer que l'inscription retrouvée par M. Poivre, bien qu'inédite, avait dû être signalée à Tissot, qui la mentionne.

très inexactement du reste, dans sa *Géographie de la province romaine d'Afrique*[1], sans indiquer d'où il la connaissait.

206. — **Bou-Maharez**, dans les Ouled-Ayar-Dahara. Inscription découverte par M. Poivre, le 28 juin 1896. Le texte est en deux morceaux qui ne se raccordent pas. Les lettres du premier fragment sont hautes de 0 m. 05; la pierre, brisée en haut, en bas et à droite, a 0 m. 26 de hauteur et 0 m. 85 de largeur.

MIIIPERPETVAM ▨VLO·OL
ADDITA · EVASI · MORTE · NS · DVRISSIM
VITAE · MVNERA · POSSIDEO · ORO · CVM
TIIVIO · TENVS · VNA · CVM · CONIVGI · CAR*issimae*
O C NAIAS I I D

Second fragment; lettres très effacées, hautes de 0 m. 07 à la première ligne et de 0 m. 08 à la seconde. Ma lecture, d'après un estampage de M. Poivre.

ASIIB▨ ▨
H O C M O N *umentum*

Les deux fragments semblent avoir appartenu à l'inscription funéraire d'un mausolée.

207. — **Henchir-Ghaïadha**, tribu des Ouled-Aoun, territoire des Assakra, au N. E. de la Hamada des Ouled-Ayar.

Fragment d'architrave, large de 1 m. 30 et haute de 0 m. 42. Hauteur des lettres, 0 m. 08.

DIVI·M·ANTONINI·PII·GERMANICI·SARMATICI
EM TEMPLVM·DEAE TELLVRIS·VETVSTATE

[*Pro salute Imp(eratoris) Caesaris L(ucii) Septimi(i) Severi etc...*] *Divi M. Antonini pii Germanici Sarmatici* [*f(ilii)...*] *em templum deae Telluris vetustate* [*collapsum*]...

[1] *Géographie de l'Afrique*. II, p. 575.

Estampage de M. Poivre.

La seconde moitié de cette inscription a déjà été publiée par M. Cagnat[1].

208. — **Djama** (*Zama major*). Plaque tumulaire brisée en haut, à droite et en bas; haute de 0 m. 20 et large de 0 m. 42. L'inscription est gravée en caractères anguleux et irréguliers, de très basse époque, hauts de 0 m. 025 à 0 m. 03. Les L ont la forme du lambda grec; les D sont des triangles rectangles. La boucle inférieure du B est aussi un triangle. Les lignes sont séparées par de doubles bandes horizontales.

ΔOMVS
MERVΛVS INNO*cens*
FIΔEΛIS BIXIT IN PΛ*ce*
ANNIS IC SP ΔIE X K F*ebruar*
IA INDICTIO SEPT*íma*

Domus... Merulus inno[cens] fidelis vixit in pa[ce] annis VII.
S(e)p(ultus) die decima kalendas f[ebruar]ia(s) indictio[ne] sept[ima].

Ligne 4. Je lis *annis VII*, avec un episéma et une petite haste verticale; sur la pierre, l'épiséma est suivi d'un petit cercle. Le sigle SP pour *s(e)p(ultus)* est très rare. Je ne crois pas cependant qu'il puisse y avoir doute sur son interprétation.

209. — **Tunis.** Sur une grande colonne calcaire, placée à gauche de la porte d'entrée intérieure de la mosquée d'El-Houa, place du Marché-aux-Moutons. Lettres bien gravées, hautes de 0 m. 10.

IMP·CAESAR
M·AVRELIVS
ΛNTONINVS
PIVS·FELIX·AVG.
BRITT·MAX·GER
MΛNICVS·MAX·
TRIBVNICIAE
POT·XVIIII·COS·III
RESTITVIT
XVIIII

[1] *Rapport IV*, n° 55. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 11686.

Colonne milliaire, de provenance inconnue, datée du règne de Caracalla en 216. A remarquer le chiffre inexact des consulats, III au lieu de IV.

210. — **Tunis.** Dans une maison de la rue Abd-es-Selam, fragment d'entablement encastré dans un mur et servant de banc. On ne peut lire qu'une partie de l'inscription, gravée au-dessus d'une bande d'oves et de rais de cœur, en beaux caractères hauts de 0 m. 055.

*vixit a*NN · XXIII · MENS · VIIII · DIEB · XXIIII

Cette épitaphe surmontait sans doute la porte d'un mausolée.

211. — **Carthage.** Fouilles du Service du génie pour l'établissement du fort de Bord-Djedid. Stèle funéraire en calcaire jaune, grossièrement arrondie au sommet. Lettres de basse époque et de forme irrégulière, hautes de 0 m. 06 à 0 m. 10.

D I MA N
ES SACR
IS VICTOR
VICXIT AN
NIS XVIII

Di Manes sacris; Victor vicxit annis XVIII.

212. — **Carthage.** Dans un champ, entre Bordj-Djedid et Damous-el-Karita. Base de colonne corinthienne, en marbre blanc, écornée à droite. Au revers, l'épitaphe suivante, en lettres négligées et gravées au trait, hautes de 0 m. 07 :

ƧECVNDVƧ
MARITVS

Secundus, maritus.

213. — **Bordj-Djedid.** Fouilles du Service de l'artillerie. Fragment d'épitaphe. Lettres hautes de 0 m. 03 0 m. 04.

VIX · ANN · XVIII
H · S · E

214 à 217. — **Douar-ech-Chott.** Travaux de la route exécutés au mois de mars 1896 par les prestataires du Service des travaux publics. Deux épitaphes se rapportant à des personnages de la même famille.

214. — **Douar-ech-Chott.** Plaque de marbre blanc, veiné de gris, haute de 0 m. 24, large de 0 m. 36, épaisse de 0 m. 035. Lettres hautes de 0 m. 025. La forme des lettres est à demi cursive.

DIS MANIB·SACR·
HERENNIAE FAVSTILLAE
CONIVGI OPTIMAE
M·TVRRANIVS·AMPLI
ATVS SIBI ET SVIS
H·S·E

Dis Manib(us) sacr(um). Herenniae Faustillae, conjugi optimae.
M. Turranius Ampliatus sibi et suis; h(ic) s(itus) e(st).

215. — **Douar-ech-Chott.** Plaque de marbre blanc, haute de 0 m. 22, large de 0 m. 24, épaisse de 0 m. 01. Lettres hautes de 0 m. 01.

D·M·S·
M·TVRRA·NIVS
TVRANNVS PIVS
VI·XIT·ANNIS
·XXXII·

D(is) M(anibus) s(acrum). M(arcus) Turranius Turannus, pius
vixit annis XXXII.

J'ai fait entrer ces deux inscriptions au musée du Bardo.

216. — **Douar-ech-Chott.** Fragment de marbre gris, épais de 0 m. 085, terminé au sommet par une moulure arrondie. Ce fragment présente les restes de trois inscriptions différentes : la plus ancienne, gravée en lettres hautes de 0 m. 16, et dont il ne reste que deux lettres, LI; une seconde inscription, gravée perpendiculairement à la première, en lettres hautes de 0 m. 10, TA; enfin, au revers, un autre texte en lettres hautes de 0 m. 09 à la première ligne, et 0 m. 10 à la seconde.

RIBA
C·C

217. — **Douar-el-Chott.** Fragment découvert dans le jardin de Hadj-Fredj. Fouilles du Service en mars 1896. Calcaire rougeâtre, épais de 0 m. 10. Lettres hautes de 0 m. 025.

SOLVIT

218. — **La Malga.** Fragment calcaire, brisé de partout, sauf à gauche. Lettres élégantes, hautes de 0 m. 025.

FRA
LIS

219 à 269. — Fouilles du Service des antiquités, dans un terrain situé immédiatement au sud de Damous-el-Karita, et où se trouvait une nécropole chrétienne, très bouleversée, des ve et vi^e^ siècles de notre ère. Les inscriptions qu'on y découvre sont réduites à l'état de fragments très mutilés; je ne publie ici cette poussière épigraphique que pour suivre l'exemple du R. P. Delattre, qui a recueilli dans cette même région, et fait paraître dans divers recueils, plusieurs milliers de débris analogues. Tous les textes qui suivent sont aujourd'hui conservés au musée du Bardo.

219. — Plaque de marbre, brisée de partout, sauf à gauche, opistographe. Au droit, en lettres hautes de 0 m. 02 à 0 m. 012, fragment d'une dédicace à *Tellus*.

TELLVRI *aug*
SOMA
FELIX

Au revers, en lettres hautes de 0 m. 03.

R·LOC·III
O·COS·

220. — Plaque tumulaire, brisée à gauche; haute de 0 m. 30, large de 0 m. 16, épaisse de 0 m. 05. Lettres bien gravées, hautes de 0 m. 025 à 0 m. 01, suivant les lignes (i^er^ ou iie siècle).

A · PVELL *a*
A · OMNIBVS
PROPTER MORES
TEM · ANNOS *v*
H · S · E

221. — Plaque de marbre blanc, brisée en haut et en bas; lettres bien gravées, mais de formes irrégulières, indiquant une très basse époque (vi^e siècle?); hautes de 0 m. 03 à 0 m. 05.

_ N L I B I
M·R A T I N O
ЧEM SVA PROGEN
IES · RESTVTI FRMAΔE *sic*
PINV IOREMPATR

222. — Grande dalle de calcaire, haute de 0 m. 30, large de 0 m. 50, épaisse de 0 m. 03; ornée d'abord de palmes et de guirlandes; utilisée après coup pour recevoir une épitaphe grecque. La dalle est brisée à droite; il manque la moitié de chaque ligne de l'inscription, facile à restituer d'ailleurs. Lettres hautes de 0 m. 10 à la première ligne, 0 m. 07 à la deuxième, 0 m. 08 à la troisième.

ΙΩΑΝΝΗC ΠΙCT*ος ἐν εἰρήνη*
A K A K*ος*
B O N I Φ A T I A ΠΙ*στὰ ἐν εἰρήνη*

Johannes fidelis in pace innocens; Bonifatia, fidelis in pace.

223. — Marbre blanc. Hauteur des lettres, 0 m. 03.

*seve*RINVS INNO*cens in pace*

224. — Calcaire. Hauteur des lettres, 0 m. 07. Épitaphe d'un sous-diacre.

*s*VBDIAC*onus*

225. — Calcaire. Hauteur des lettres, 0 m. 06. Épitaphe d'un évêque.

*e*PISCOP*us*

226. — Calcaire. Hauteur des lettres, 0 m. 07. Épitaphe d'un prêtre.

TIVS PRESB*yter*

227. — Calcaire. Épaisseur, 0 m. 03. Hauteur des lettres, 0 m. 07.

*i*N PACE
IITVS

228. — Calcaire. Épaisseur, 0 m. 03. Hauteur des lettres, 0 m. 08.

*in p*ACE VIX*it*

229. — Calcaire. Épaisseur, 0 m. 03. Hauteur des lettres, 0 m. 05.

N VEL FI*delis*
*vi*XIT A*nnis*

230. — Marbre blanc. Épaisseur, 0 m. 06. Hauteur des lettres, 0 m. 08.

S FIDEL*is*

231. — Marbre blanc. Épaisseur, 0 m. 02. Hauteur des lettres, 0 m. 07.

OSA FI*delis*

232. — Marbre blanc. Épaisseur, 0 m. 03. Hauteur des lettres, 0 m. 05.

*fi*ΔELIS IN PA*ce*

233. — Plaque de marbre de Chemtou, épaisse de 0 m. 05. Hauteur des lettres, 0 m. 015. Brisée à droite et en haut.

234. — Marbre gris. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

FID*elis in pace* — *e*T·VRB·
DEC*essit* — FECERVN·T
PAR*enti?*

235. — Marbre gris. Fragment brisé à gauche. Dans un cartouche à queues d'aronde, lettres hautes de 0 m. 01 à 0 m. 02.

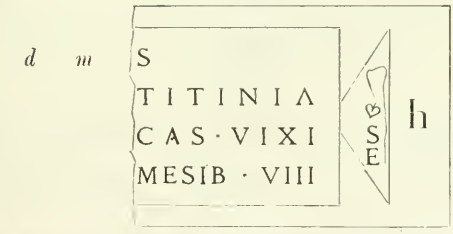

[*D*(*is*) *M*(*anibus*)] *s*(*acrum*) . . . *Titinia* . . . *cas? vixi* [*annis* . . .] *me*[*n*]*sib*(*us*) *VIII. S*(*itu*) *e*(*st*) *h*(*ic*).

H oncial en dehors de l'encadrement.

236. — Calcaire. Hauteur des lettres, 0 m. 07.

ΛRI

237. — Marbre blanc. Épaisseur, 0 m. 02. Hauteur des lettres, 0 m. 03.

VIXIT · AN*nis*

238. — Marbre blanc. Épaisseur, 0 m. 04. Hauteur des lettres, 0 m. 11.

IS
ΔIESI
ΓΛ

239. — Marbre blanc. Épaisseur, 0 m. 03. Hauteur des lettres, 0 m. 10.

*an*NIS

240. — Calcaire. Hauteur des lettres, 0 m. 08.

FVTA
VIB

241. — Calcaire. Lettres très grossières, hautes de 0 m. 10.

I F V
S E

242. — Marbre blanc. Épaisseur, 0 m. 05. Hauteur des lettres, 0 m. 09.

A N.V

243. — Calcaire. Épaisseur, 0 m. 035. Hauteur des lettres, 0 m. 08.

R E S T
TESIS

244. — Fragment de corniche en marbre blanc. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

O V A

245. — Fragment d'architrave en marbre blanc. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

R C
P C K

246. — Plaque de marbre blanc, retaillée au revers. Hauteur des lettres, 0 m. 08.

R I
I P

247. — Calcaire. Hauteur des lettres, 0 m. 07.

A C

248. — Marbre blanc. Épaisseur, 0 m. 04. Hauteur des lettres, 0 m. 02.

*vixit an*N · XLIII

249. — Épaisseur, 0 m. 02. Hauteur des lettres, 0 m. 025.

*v*IX · AN*nis*

250. — Épaisseur, 0 m. 03. Hauteur des lettres, 0 m. 02.

DIS · M*anibus*

251. — Épaisseur, 0 m. 02. Hauteur des lettres, 0 m. 01.

MA*rito*
PI*issimo*

252. — Épaisseur, 0 m. 03. Hauteur des lettres, 0 m. 02.

XXXXVII
FECIT ·

253. — Épaisseur, 0 m. 02. Hauteur des lettres, 0 m. 03.

VS
INVS
XXV

254. — Épaisseur, 0 m. 02. Hauteur des lettres. 0 m. 08.

AVR
VI

255. — Tuf coquillier. Hauteur des lettres, 0 m. 83.

RE
TA

256. — Fragment de plaquette de marbre blanc opistographe. Hauteur des lettres, 0 m. 03 et 0 m. 04.

Au droit :

X ω
*vict*ORIA

Au revers :

K
NI

257. — Marbre gris. Épaisseur, 0 m. 02. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

BV
ND

258. — Calcaire. Épaisseur, 0 m. 05. Hauteur des lettres, 0 m. 07.

DA
IR

259. — Marbre blanc opistographe. Hauteur des lettres, 0 m. 02 et 0 m. 03.

Au droit :

SV
TITV

Au revers :

CIO

260. — Marbre blanc. Épaisseur, 0 m. 05. Hauteur des lettres, 0 m. 05.

IIDP

261. — Marbre blanc. Épaisseur, 0 m. 04. Lettres de forme originale, hautes de 0 m. 08.

ORPIE
TI

262. — Marbre blanc. Épaisseur, 0 m. 03. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

DOLO
RAS

263. — Marbre blanc. Hauteur des lettres, 0 m. 08.

SIL
P

264. — Marbre blanc. Hauteur des lettres, 0 m. 06.

*d*IS · M*anibus*

VO

265. — Calcaire. Hauteur des lettres, 0 m. 02.

VIXIT · AN*nis*

266. — Marbre blanc. Hauteur des lettres, 0 m. 023.

IN PAC*e*

267. — Marbre blanc. Hauteur des lettres, 0 m. 03.

S QVI MELI

/VS · DEDIC

J'omets une trentaine d'autres fragments encore plus insignifiants.

268. — Plaque de marbre blanc, épaisse de 0 m. 04, brisée de partout, sauf en haut. Hauteur des lettres, 0 m. 08.

S · PATRIÆ TECE

269. — Fragment appartenant probablement à la même inscription que le n° 261. Plaque de marbre gris, épaisse de 0 m. 04. Lettres hautes de 0 m. 08.

N S I I

VIGRATI

270. — **La Soukra**, près de Carthage. Stèle votive à bas-reliefs, haute de 0 m. 36, large de 0 m. 18, épaisse de 0 m. 03. A la partie supérieure est figuré, dans un fronton triangulaire, le buste de Saturne voilé, entre la harpè à droite et une patère à ombilic à gauche. Dans les écoinçons, au-dessus du fronton, sont représentés Hélios avec le fouet, et Séléné avec la torche.

Au-dessous de ces reliefs est gravée la dédicace, en caractères hauts de 0 m. 025 :

SATVRNO PAL
MENSI · AQVEN
SI · AVG · SACR ·
L · IVLIVS · RVFI
sic ANVS · SACERDOS
V · L · A · FECIT

Saturno Palmensi Aquensi Aug(usto) sacr(um).
L(ucius) Julius Rufianus sacerdos v(otum) l(ibens) a(nimo) fecit.

J'ai déjà publié cette dédicace[1]. Il m'avait été impossible à ce moment de savoir la provenance exacte de la stèle que je venais de faire entrer au musée. J'avais conjecturé, d'après sa ressemblance avec les monuments votifs découverts au Bou-Kourneïn par M. Toutain, qu'elle provenait du temple de *Saturnus Baalcaranensis*. Il n'en est rien. J'ai acquis la preuve que la stèle a été trouvée à la Soukra même, avec divers morceaux d'architecture, colonnes ou chapiteaux, dans les ruines d'un petit édifice qui était situé près du rivage de la Sebkha-er-Riana. Tout à côté se trouve l'origine d'une importante installation hydraulique romaine, récemment découverte et dont je ferai l'objet d'une étude spéciale : celle-ci drainait les eaux douces de toute la plaine sablonneuse de la Soukra, et les dirigeait sur Carthage par deux larges canaux percés de nombreux puits et regards, qui devaient servir surtout à l'irrigation des jardins. Il me paraît probable que cette conduite d'eau avait contribué, autant que le voisinage de la Sebkha, à faire donner au village qui s'élevait, à l'époque romaine, sur l'emplacement de la Soukra et qui portait le nom de *Palmae*, l'épithète d'*Aquenses*.

En tous cas, il ne me semble plus possible de douter qu'il ne faille placer le bourg romain de *Palmae Aquenses* à la Soukra.

272-273. — Utique.

Deux fragments insignifiants d'épitaphes, trouvés dans la nécro-

[1] *Bull. de la Société des Antiquaires*, 1896, p. 187 et suiv.

pole de la vigne, voisine de l'amphithéâtre. Hauteur des lettres, 0 m. 02 et 9 m. 025.

M S R I S
A R A *nnni*S XXXX
X X V R

274. — Fouilles du mois de mars 1897, dans la nécropole chrétienne située au N. O. de Damous-el-Karita.

Mosaïque tombale en cubes d'émail, de brique de marbre et de pierre calcaire. Mutilée au sommet et à droite. A la première ligne, les lettres sont dessinées en cubes d'émail noir sur fond blanc; à la seconde, en cubes de brique sur calcaire jaune; à la troisième, en cubes verdâtres calcaires sur marbre blanc; à la quatrième, en cubes rouges sur calcaire jaune. La dernière ligne est terminée par une palme en cubes d'émail vert. Au-dessous, l'encadrement de la mosaïque est formé d'une torsade; puis vient une colombe figurée dans un encadrement formé d'une série de carreaux soulignée d'une rangée d'oves. Les lignes sont toutes soulignées d'un trait brun.

S GERNAE *fidel*
IS IN PACE VIXIT ANN
XS K FEBRV
A R I A S

S... gernae [...fidel]is in pace vixit ann[is ...deposita die] XVI K(alendas) Februarias.

275. — Mosaïque carrée; le centre est occupé par un grand cercle blanc, avec l'inscription suivante :

FLAVIVS
VALENS SENIOR
SODALICI MEMO
RIA HAC FECIT
SIC SEMPER

Flavius Valens senior, sodalicii memoria[m] ha[n]c fecit. Sic semper!

L'inscription est entourée d'une lourde couronne de feuilles. Les écoinçons sont ornés de fleurons.

276. — Fragment de stèle votive punique, trouvée pêle-mêle avec les débris romains et byzantins.

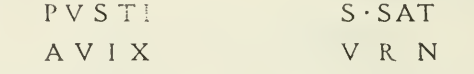

277 à 279. — **Aïn-el-Ouarghi.** Inscriptions découvertes au mois d'avril 1897, par M. le lieutenant Hilaire, à 5 kilomètres au nord du Kef, au pied des pentes occidentales du Djebel-Semch.

Petite source, aujourd'hui tarie, où l'on voit des traces de captation romaine, sur la rive gauche de l'Oued Kef-Ralma, à 1,500 mètres à l'ouest du douar Bou-Baker. Cippe à double cartouche :

DIS M	D·M·S
ANTRV	M·MV
S IVLIA	NATIV
PVSTI	S·SAT
AVIX	VRN
TANI	INVS
SLXV	VIXIT
COPOTI	ANNI
	SLI

Copie de M. Hilaire.

Il faut lire sans doute :

Dis Manibus Julia Pustia? vixit a[n]nis LXV; Copoti.
D(is) M(anibus) s(acrum). M(arcus) Munatius Saturninus vixit annis LI . . .

Capoti, sobriquet au génitif, à comparer à l'agnomen *Cucurri*, placé de la même manière sur une inscription de Cherchel[1]. Il faut sans doute sous-entendre (*signo*) *Copoti*, comme sur une autre inscription de même provenance[2] *signo Thaumanti*. Ce nom n'est d'ailleurs inconnu.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 9451.
[2] *Ibid.*, n° 9520.

278. — Au même endroit, autre cippe.

D·M·S
TRERIA
SATVRN
INA VIXI
T·ANNIS
LXXIII
H · S · E

D(is) M(anibus) s(acrum); Treria? Saturnina vixit annis LXXIII; h(ic) s(ita) e(st).

279. — Dans un autre ravin, à 200 mètres au S. O. du précédent, cippe à double cartouche.

D · M · S
CALPVR
NINVS
CVLA·VI
XIT·ANIS
X X X V
H·L·S·E·

D · M · S
C·GALLIVS
FELIX VI
XIT AN
NIS LXXXVII
H·S·E

D(is) M(anibus) s(acrum). Calpurninuscula? vixit an[n]is XXXV; h(oc) l(oco) s(epulta) e(st).

D(is) M(anibus) s(acrum). C(aius) Gallius Felix, vixit annis LXXXVII. H(ic) s(itus) e(st).

Lectures de M. Hilaire.

II

INSCRIPTIONS SUR INTAILLES, POTERIES, LAMPES, ETC.

280. — **Carthage.** Cornaline ovale, à bords en biseau; grand diamètre à la base, 0 m. 013; petit diamètre, 0 m. 09. Épaisseur, 0 m. 004. Hauteur des lettres, 0 m. 002.

PVL
VERI

Pulveri.

281. — **Carthage.** Intaille sur agate à veines, noires et blanches, de forme ovale, à bords en biseau. Grand diamètre à la base, 0 m. 023; petit diamètre, 0 m. 018. Epaisseur, 0 m. 005.

Diane-Séléné debout, la tête nimbée d'un croissant, vêtue d'une longue tunique relevée à la taille par une ceinture; la déesse tient à la main une longue torche allumée. Tout autour, les quatre lettres grecques suivantes, disposées en croix et retournées; hauteur, 0 m. 002.

Α
Ϊ Α
Θ

ἀγαθ[ῇ τύχῃ].

Ces deux intailles ont été trouvées, l'une à Sidi-bou-Saïd, l'autre dans mes fouilles de Damous-el-Karita. Je les ai fait entrer au musée du Bardo.

282 à 285. — **Carthage.** Amphore à deux anses, intacte, de forme élégante, trouvée dans la mer, près de la Marsa, par des pêcheurs italiens. Sur le col de l'amphore, estampille rectangulaire à lettres en relief; longueur, 0 m. 07; hauteur, 0 m. 015.

CÆSAI · LVCR ·

Caesati(i) Lucr(iani ou *etiani).*

Caesati(i), sans doute pour *Caeseti(i).*

283. — Anse d'amphore, trouvée dans mes fouilles de Douar-ech-Chott (avril 1896). Estampille avec lettres en relief, hautes de 0 m. 007.

C · PRO

C(aii) Pro[culi].

284. — Anse d'amphore en terre grise. Estampille de 0 m. 04 sur 0 m. 021, avec caractères grecs en relief hauts de 0 m. 03.

ΕΠΙ ΚΑΛΛΙ
ΚΡΑΤΟΥΣ
ΚΑΡΝΕΙΟΥ

ἐπὶ Κα[λλ]ι κράτ|ο|υς Καρνεί[ο]υ.

285. — Tesson. Fond de patère avec l'estampille

C·NA·A

Cu(eii) Atei Ar... [1].

Au revers, graffite.

I I V P

En même temps que ce fragment, a été découvert un dé à jouer, en ivoire, parfaitement conservé. Le cube est imparfait; deux faces sont carrées, ayant 0 m. 012 de côté; les quatre autres rectangulaires, 0 m. 012 sur 0 m. 016. Ce sont naturellement celles qui sortent le plus souvent.

286 et 287. — Carthage. Tuiles à estampilles circulaires. Fouilles de Douar-ech-Chott, 1896 (jardin de Hadj-Fredj).

Tuile épaisse de 0 m. 04. Fragment d'estampille, en forme de croissant.

FIG

Q·AB

Fig(linae)... Q(uinti) Ab...

287. — Tuile épaisse de 0 m. 032. Estampille circulaire, en forme de croissant à bouton central et trois circonférences concentriques ayant respectivement pour diamètre 0 m. 100, 0 m. 053, 0 m. 03. Inscription assez effacée, sur trois lignes concentriques [2].

*ex pr*ÆD FAVSTINÆS·AVG·OP·

DOL·EX·FICL

[*Ex pr*]*aed(iis) Faustinaes Aug(ustae) op(us) dol(iare) ex figl*[*inis...*]

288. — **Ksar-Tir.** Fouilles du temple de Vallis (M. Sadoux). Estampille circulaire à bouton central et trois circonférences concentriques, coupées toutes les trois par une quatrième circonférence

(1) Cf. Delattre, *Mélanges de Rome*, 1893, p. 41, n° 16.

(2) Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XV, 1, n° 723 et Descemet, *Marques doliaires*, note CXXX, n° 168.

tangente à la circonférence extérieure. Diamètres des trois premières, 0 m. 076, 0 m. 033, 0 m. 02; diamètre de la quatrième, 0 m. 02. L'inscription est disposée sur deux lignes circulaires concentriques.

Caractères très nets.

EX·PR·FLAVI·APRI·FIG·PVBLIL

OP·RVSTI·FELIC

Ex pr(aediis) Flavi(i) Apri ou *Apri(lis) fig(linae) Publil[iae]*
op(us) [*doliare*] *Rusti(cii) Felic(is).*

J'ai fait entrer ces trois estampilles au musée du Bardo[1].

289. — **La Malga.** Lampe à queue forée, ornée d'une guirlande de laurier sur le disque. Au revers :

AVGENDI

Cette lampe a été achetée par un marchand de la rue de l'Église, Chadli-ben-Mourad, en même temps qu'une autre de grandes dimensions (diamètre, 0 m. 10) et de forme élégante, sans queue, en terre jaune, représentant un écuyer debout devant un cheval qui se dresse sur ses jambes de derrière.

290. — Chez Ben-Nyss, marchand du souk du Dar-el-Bey. Lampe à queue forée, sans ornements.

R. Graffite aux lettres hautes de 0 m. 01.

FELI

CIS

Felicis.

29. — **Bou-Kournein.** Lampe acquise par M. Boucher, ministre du Commerce.

Terre grise, lourde; queue pleine. Sur le disque, en fort relief,

[1] Cf. une autre estampille sur brique, trouvée dans le radier des citernes de Bordj-Djedid à Carthage, et se rapportant au même propriétaire *Flavius Aper*. — Delattre, *Marques de vases grecs et romains* (*Mélanges de l'École de Rome*, XI, p. 54, n° 5).

tête de Cérès à gauche, couronnée d'épis, avec un flambeau allumé à côté d'elle. Au pourtour, guirlande de pampres.

Au revers, graffite dans un cercle, avec deux palmettes au-dessous de la signature.

D N V N *sic*
I N I

Nundini.

292. — **Kelibia.** Lampe appartenant à M. Mouline, inspecteur de l'agriculture. Disque à ombilic central, situé au centre et au pourtour. Au revers, dans un cercle :

SEM
EX·OFI·Q·

Ex of(f)i[cina] Q(uinti) Sem[proni(i)].

293. — **Le Kef.** Lampe analogue à la précédente, trouvée par M. Renault, adjoint du Service du génie dans la nécropole de Ben-Smida. La lampe était placée dans une urne cinéraire à l'intérieur d'une tombe maçonnée, recouverte d'un cippe en forme de caisson avec autel encastré, anépigraphe.

Terre grise, queue forée. Bouton central sur le disque, stries et strigiles au pourtour.

R. EM
EX OFI

Ex of(f)i[cina] [S]em[pronii].

L'S manque.

294. — **Musti.** Lampe chrétienne, découverte dans les travaux de la nouvelle route du Kef et envoyée par M. Vellard au musée du Bardo.

Le Christ, accosté de deux anges et tenant la croix, foule aux pieds le basilic et l'aspic, le lion et le dragon : *super aspidem et basiliscum ambulans et conculcans leonem et draconem*[1].

[1] *Psaumes*, XI 13.

Au pourtour, quatorze disques alternativement formés d'un annelet perlé, circonscrivant le chrisme constantinien, et d'un annelet uni entourant quatre croissants opposés, séparés par des globules et surmontés chacun d'un autre globule.

Le musée Saint-Louis de Carthage possède un petit fragment d'une lampe sortie du même moule[1].

295 à 304. — **Oudna.** Formes, moules, cachets, plats et lampes trouvés dans un atelier de potier chrétien qui s'était installé, au ve siècle de notre ère, dans les Thermes des *Laberii* abandonnés.

295. — Cachet conique en terre cuite. Longueur, 0 m. 055. A la base, l'estampille, en forme d'amande, représente une sorte de bec de canard souligné par un pointillé. Largeur, 0 m. 025. Sur le côté du cachet, graffite de trois lettres, hautes de 0 m. 01.

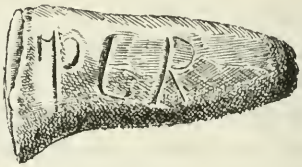

PER

Autre cachet conique, de même longueur, mais un peu plus arrondi. A la base, l'estampille, large de 0 m. 028, représente le dessin ci-dessous. Pas d'inscription sur le côté.

296. — Formes de potier. Outils ovales, en terre cuite, de di-

[1] Cf. Delattre, *Lampes et plats chrétiens de Carthage*, n° 903, p. 138.

mensions et de calibre variés, dont on ignorait jusqu'ici la destination; arrondis sur le côté, ils sont aplatis sur les deux faces, ordinairement concaves, parfois avec des godets marquant la place du pouce et des doigts de l'ouvrier qui tenait l'outil, et s'en servait pour donner une forme à la motte d'argile entraînée par le tour. La plupart de ces formes ne présentent ni inscription ni ornements. L'une d'elles, longue de 0 m. 08 et large de 0 m. 05, offre sur une face un chrisme en graffite; sur l'autre, une palmette et trois traits en triangle à la base.

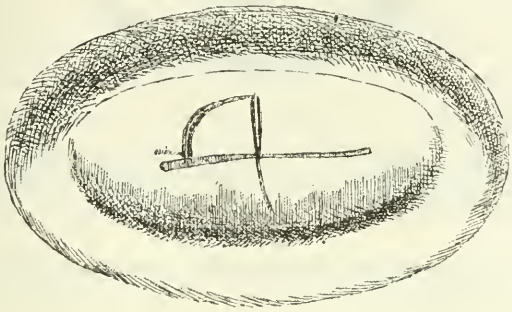

297. — Forme à demi brisée; largeur, 0 m. 04; longueur du fragment, 0 m. 045, soit 0 m. 09 pour la longueur totale. Graffite cursif.

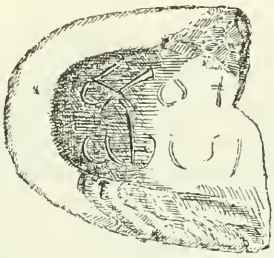

Ex of[ficina] Abis...

Cf. l'inscription d'un outil analogue conservé au musée Saint-Louis, de Carthage : *Ex oficina Abedonis*[1].

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10475, 4.

298. — Autre forme arrondie sur les bords. Longueur, 0 m. 065; largeur, 0 m. 045. Sur une face, graffite représentant une barre striée; sur l'autre, le graffite suivant assez effacé.

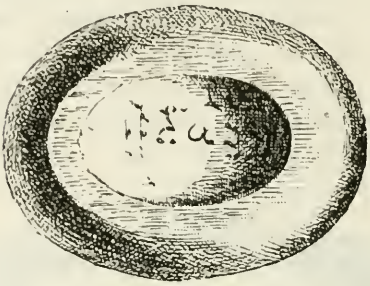

Rena...ti?

J'ai fait entrer huit outils semblables, mais de calibres différents, au musée du Bardo.

299. — Fragment de tuile en terre grise. Inscription cursive, difficile à déchiffrer.

300. — Fragment de plat en terre rouge. Sur le marbre, graffite de trois lettres hautes de 0 m. 02 à 0 m. 025.

DEO

J'ai recueilli dans les déblais des Thermes, plus de 300 estampilles entières, sur fonds de plats et de patères, sans compter d'innombrables tessons plus ou moins endommagés. Ces estampilles ont un caractère chrétien nettement accusé. Elles représentent le chrisme avec la boucle tournée tantôt à droite, tantôt à gauche, et plus ou moins orné, accompagné ou non de l'α et de l'ω; les diverses formes de la croix, surtout la croix latine et la croix grecque, simple, gemmée, divisée en triangles et en losanges, ornée de palmettes, puis la croix gammée ou swastika inscrite dans un carré; dix types différents de colombes, plusieurs coqs, trois types différents de l'agneau, deux du lièvre courant, des rosaces à six ou à huit pétales, des fleurons et des palmettes variées, des calices seuls ou réunis, quatre par quatre, autour d'un cercle central. Enfin, d'autres marques de fantaisie, plus difficiles à caractériser:

l'une d'elles, présentant dans un cœur une sorte de bec de canard, rappelle le dessin du cachet que j'ai décrit plus haut. (n° 295).

D'autres plats, sans estampille au centre, sont ornés, sur le marli, de rosaces, de quadrillages et de divers autres motifs.

Parmi les autres objets en terre cuite de même provenance, je citerai d'abord une intéressante figurine en terre cuite, dont la tête n'a malheureusement pu être retrouvée. Elle est d'un style très barbare et représente une femme debout, vêtue d'une longue tunique tombant jusqu'aux pieds et ornée de deux longues bandes brodées, traversant verticalement la robe. La femme applique sa main gauche sur la poitrine, et sa main droite sur son ventre, gonflé de telle sorte qu'on est amené à se demander si le coroplaste n'a pas voulu représenter une femme enceinte; la statuette aurait alors le caractère d'un ex-voto. A l'appui de cette hypothèse, je signalerai au musée Saint-Louis, de Carthage, l'existence de plusieurs statuettes chrétiennes analogues, où la saillie du ventre est aussi nettement accusée.

Plaquette de terre cuite hexagonale, brisée en bas; largeur, 0 m. 08; épaisseur, 0 m. 007. Sorte de patène, ou peut-être tout simplement garde-main de lampe chrétienne. Elle représente dans un cercle deux croix grecques en relief, séparées par un fer de lance.

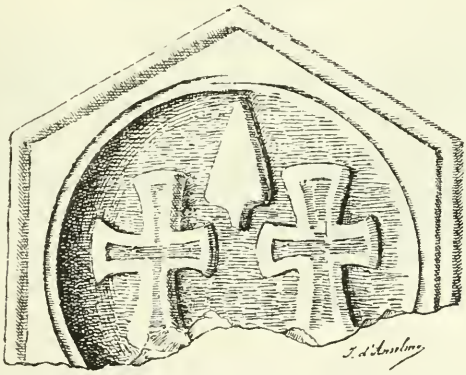

Deux moules de lampes chrétiennes, en plâtre, de grandes dimensions; longueur du premier, 0 m. 025; épaisseur, 0 m. 08. Le second est brisé; longueur du fragment, 0 m. 17.

Parmi les nombreuses lampes chrétiennes que j'ai trouvées dans

les Thermes des *Laberii*, je ne mentionnerai ici que les plus remarquables par leur sujet ou leur conservation.

Sur le disque, clerc (?) tenant des deux mains un calice; au pourtour, douze fers de lance.

Personnage debout, portant un lièvre dans ses bras (le Christ et l'âme fidèle?); au pourtour, ornements divers, disques formés d'annelets concentriques, colombes, carreaux gemmés, disques formés d'un annelet coupé d'une croix, et séparé d'un second annelet qui l'enveloppe par une rangée de globules.

Au revers :

Λ

Le Christ accosté de deux anges.

Saint-Michel (?), armé d'une lance et d'un bouclier rond, transperce le dragon. Au pourtour, cinq tigres courant, séparés par des fers de lance.

Carrés inscrits l'un dans l'autre; le second incliné à 45 degrés sur le premier; au pourtour, dix fleurons de deux sortes.

Chrisme gemmé, avec la boucle du P à gauche, et l'α et l'ω au-dessus de la branche horizontale de la croix. Au pourtour, six octogones alternant avec huit fleurons étoilés.

Chrisme gemmé, avec la boucle à gauche, chargé de deux disques à l'agneau, l'un au centre, l'autre en bas, séparés par un carreau cantonné de quatre globules. Sur les trois autres branches de la croix, disques à globule central entouré de huit annelets. Au pourtour, disques à l'agneau, masque humain, cœur, disque plein, anneaux concentriques accostés de quatre globules, trèfles.

Au revers, cinq globules en croix :

Tigre courant à droite; au pourtour, carré, rosace à quatre pétales, disque, colombe, rosace et disque, de chaque côté de la queue pleine de la lampe.

Rosace à seize pétales. Au pourtour, six fers de lance alternant avec six fleurons.

301. — Croix grecque gemmée. Au pourtour, quatre cœurs et deux colombes.

℞ A

L'agneau. Au pourtour, douze trèfles à quatre feuilles.

Quatre lampes en forme de tasses, munies d'un couvercle fixe avec goulot central, et un second trou pour la mèche.

D'autres lampes, païennes celles-là, ont été trouvées sur divers points dans les fouilles d'Oudna.

Dans les Thermes des *Laberii*, trois lampes représentant, l'une Caelestis assise sur un lion, les deux autres Diane chevauchant à califourchon sur un cerf lancé au galop.

302. — Dans la maison d'*Industrius*, lampe figurant un sphinx ailé, sur un rocher.

℞ R·A·S

303. — Lampe à queue forée; dauphin d'un joli style.

℞ PVLLAENI

304. — Lampe à queue forée, terre rouge lourde, type de transition.

℞ C·HEL.

305. — **Zaghouan.** Lampe acquise par M. Sadoux, pour le musée du Bardo.

Terre lourde, forme inélégante, queue pleine. Sur le disque, percé d'un trou au centre; Jonas couché à côté du monstre marin qui vient de le vomir. Au-dessus du groupe, une guirlande; au pourtour, rinceaux de vigne. Au revers, graffite assez effacé. Lettres grecques? disséminées sans ordre et entourées d'une torsade, d'un dessin enfantin.

Enfidaville.

La découverte la plus importante faite dans ces dernières années à Enfidaville est celle d'une tête féminine, en pierre calcaire, trouvée dans la vigne. Elle mesure, avec le cou, 0 m. 27 de hauteur. Le nez a été martelé. La tête est d'un bon travail; elle rap-

pelle beaucoup pour la disposition de la chevelure, la soi-disant Matidie, du musée du Bardo. Les cheveux, aplatis sur le crâne, disparaissent, sauf quelques mèches, près des tempes, sous une longue *vitta*, une bandelette qui fait quatre fois le tour de la tête, qu'elle ceint étroitement. Un voile recouvre l'occiput. Cette coiffure est analogue à celle des Vestales, dont les statues ont été retrouvées dans l'*Atrium Vestae*, à Rome.

De la vigne proviennent également un linteau de porte chrétien, avec une croix grecque inscrite dans une circonférence de 0 m. 17 de diamètre, et quelques lampes.

306. — Lampe oblongue, en terre rouge, présentant, à sa partie supérieure, l'apparence d'une coquille d'oursin débarrassée de ses piquants; elle était munie d'un *acus* en bronze, bien conservé.

℞ L·DOMITIA

Fer à cheval retourné, au-dessous de la signature.

307. — Lampe sans ornement.

℞ L·M·ADIEC

Lampe grise à queue forée. Cerf.

Coupe avec ornements délicats en pastillage : dauphins, langouste, deux amours dans un canot de pêche (deux fois); Hercule domptant le taureau de Crète.

Belle statuette de Vénus à la coquille, parfaitement conservée, avec des traces très visibles de peinture bleue, blanche, jaune et rouge. Trouvée aux environs de Monastir.

Masse d'armes vandale en bronze.

Deux bagues en bronze, avec larges chatons représentant, l'un deux lutteurs, l'autre un scorpion.

308 à 311. — Sousse.

Collection Dechizelle. Belle lampe circulaire sans queue, en terre rouge légère.

Grandes dimensions; diamètre, 0 m. 125. Chasseur ou berger assis au premier plan et dormant adossé à son rocher, dans une

pose abandonnée; il est vêtu d'un justaucorps en cuir, descendant au genou, de jambières et de brodequins protégeant les jambes nues. Dans le fond, un cerf passant à gauche, se retourne et semble narguer le dormeur. Le dessin est d'un excellent style.

℞ H
غا

309. — Petite lampe circulaire, sans queue.

℞ L·MVN·AVG

310. — Lampe à queue forée. Chevreuil agenouillé. Graffite incertain.

311. — Lampe à queue forée, en terre rouge assez lourde. Coq en gros relief. Trouvée dans un hypogée ouvert au camp Sabatier, par M. le capitaine Choppard.

℞. Deux épis grossièrement figurés.

Parmi les autres objets intéressants de cette collection, je signalerai encore un acrotère en terre rouge, à mufle de lion, trouvé à Sfax; une tête de statuette du dieu Bès, avec la langue pendante, un *unguentarium* en os ou en ivoire; une remarquable statuette de Vénus avec deux amours, trouvée à Sousse, dans un hypogée du camp Sabatier (et ayant fait partie autrefois de la collection Balzan).

La collection municipale s'est enrichie d'un assez grand nombre de statuettes intactes ou brisées très intéressantes, découvertes au cours des travaux de voirie.

Près du nouveau cimetière catholique, fragments représentant le taureau de Dircé maintenu à grand'peine par deux hommes et foulant aux pieds un troisième personnage gisant à terre.

Fragment; hauteur, 0 m. 10. Vieillard assis, le visage ridé, la barbe et les cheveux ras. Il est vêtu d'une courte tunique, relevée à la taille par une ceinture et laissant à nu l'épaule droite. Les yeux et les sourcils sont indiqués par quelques touches de peinture noire.

Tête de Bès coiffé du *calathos*, avec deux *uraeus* dressés et dardant leur tête en avant. Hauteur, 0 m. 68.

Trouvés près de l'abattoir (don de M. Bordj). Statue de Vénus diadémée se dépouillant de son manteau et tenant la pomme dans la main gauche.

Africain monté sur un chameau, réplique de la statuette conservée au musée du Bardo.

Jeune garçon vêtu d'une courte tunique et monté sur un cheval.

Vieille femme assise, avec deux enfants à côté d'elle (fragment).

Buste de Bacchus, la tête penchée en avant, le bras droit relevé en arrière. Joli style. Provenance, Lemta. Don de M. J. Marino.

Statuette de Vénus dans une niche cintrée, soutenue par deux colonnes torses. La déesse nue, debout sur un piédestal, abaisse la main droite et tient son manteau sur le bras gauche. Même provenance.

Statuette en terre grise, grossièrement modelée en quelques coups de pouce, rappelant, par son aspect barbare, les figurines trouvées à Chypre (Alambra), les terres cuites archaïques de la Béotie et de l'Attique; assez analogue à la statuette de la collection Schmitter, au musée de Cherchel[1].

Moule à estampille, avec deux matrices. Hauteur, 0 m. 048; l'une circulaire figurant une rosace (diamètre, 0 m. 075); l'autre rectangulaire (dimensions, 0 m. 03 × 0 m. 035); des objets analogues sont conservés au musée Saint-Louis, de Carthage.

312. — Lampes trouvées à Sousse. Lampe à queue forée, sans sujet.

℞ MVN·TREPT·

Lampe circulaire à queue forée. Sujet obscène.

℞ L·MVNA·MAR·

Lemta. — Collection municipale de Sousse.

Lièvre courant à droite; au revers, inscription sur deux lignes, illisible.

[1] Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 76 et figure.

Fragments : Corybante cannophore.

Gladiateur combattant.

Dauphin; au revers, rosace à six pétales.

Bige à droite.

Lampe circulaire sans queue. Amour tenant, d'une main, une bourse; de l'autre, une coquille.

Trois lampes circulaires, en terre légère, très élégantes, données par M. Petit.

Griffon ailé.

Sujet obscène.

Dircé attachée aux cornes du taureau que maintiennent Amphion et Zéthus. Très beau style et conservation parfaite.

En même temps que ces lampes, M. Petit a donné au musée une petite tête-applique en terre rouge vernissée, haute de 0 m. 065, un *unguentarium* en verre bleu et plusieurs pastilles de verre.

Trois lampes à queue forée, don de M. Gaudioz.

313. — Esclave soulevant une jarre de vin.

℞ C·IVN·ΛLE

314. — Tête de l'Afrique, coiffée d'une peau d'éléphant.

℞ C·IVN·ΛLE

Il existe dans la collection de M. le capitaine de Bray une lampe sortie du même moule, trouvée à Sousse.

315. — Centaure soufflant dans une conque marine.

℞ M N Ǝ I

316. — Lampes chrétiennes provenant également de Lemta, l'une avec une croix pattée sur le disque, l'autre avec un calice à une anse.

317. — **Sousse.** Collection de M. le colonel Goiran, à Tunis. Lampe à queue forée, ornée, sur le disque, d'une rosace à huit pétales.

℞ IVNI·ΛLEKI

Collection de M. le colonel Grandjean, à Tunis. Lampe(?) destinée à être accrochée contre un mur. Elle est munie au sommet d'un anneau de suspension, la face postérieure est aplatie et sans ornements. La face antérieure représente une tête de lion, la gueule ouverte et proéminente, formant bec. Terre grise. Hauteur, 0 m. 08. Provenance, emplacement du nouvel arsenal. Une lampe analogue, trouvée autrefois sur le même emplacement, fait partie de la collection Galea et Balzan, à Sousse.

318 à 321. — Sidi-el-Hani.

318. — Lampe à queue forée, donnée au musée du Bardo, par M. le capitaine d'artillerie Dupont. Terre grise à couverte noirâtre. Sur le disque, archer barbare nu, sauf un manteau jeté sur l'épaule gauche, tenant de la main gauche un arc et de la main droite un faisceau de flèches.

℞. Estampille; lettres en relief.

[L·CAPR.]

319. — Collection de M. le colonel Grandjean.

Deux cornes d'abondance.

℞ M·NOV·IVSTI

320. — Lion dévorant un crocodile.

℞ M·NOV·IVSTI

321. — Forme circulaire aplatie, avec petit bec peu proéminent, et deux boutons en relief, au pourtour. Trois petits masques de théâtre.

℞ L·MV·ADIEC

El-Alia (*Achulla*). — M. Dominique Novak, de Mahdia, a découvert, en 1895, à El-Alia, une nécropole phénicienne inédite, du même type que celles de Mahdia, de Lemta et de Salakta, mais paraissant cependant plus ancienne. Voici les renseignements qu'il a bien voulu me donner sur les résultats des fouilles qu'il a pratiquées en 1895-1896, dans cette nécropole.

Les tombeaux phéniciens d'El-Alia sont creusés en plein roc; ils se composent d'un puits d'accès et d'une chambre.

Le puits est souvent muni d'un escalier, de hauteur et de forme variées; parfois, l'escalier manque. Le fonds du puits est ordinairement horizontal et plan, parfois légèrement incliné vers la chambre.

Dans certains cas, le sol de la chambre est de niveau avec celui du puits; la chambre est alors précédée d'un petit corridor. Généralement, elle est plus basse que le puits.

La porte est fermée par un mur de moellons et d'argile, ou simplement de pierres sèches qui ont laissé la terre filtrer par leurs interstices. Deux portes seulement étaient fermées par de grandes dalles, appliquées contre la paroi extérieure.

Les chambres sont de simples caveaux rectangulaires, ayant les dimensions habituelles, larges de 1 m. 80 à 2 mètres, profondes de 2 mètres à 2 m. 20, hautes de 1 m. 60 environ. Une seule chambre présente une niche pour la lampe.

Les squelettes sont déposés sur le sol; les os des bras et des jambes sont réunis quatre par quatre. Beaucoup sont teints en rouge. Il en est de même d'un crâne assez bien conservé, recueilli par M. Novak. Il semble donc qu'il y ait eu incinération, ou tout au moins décharnement, avant la mise au tombeau.

Le mobilier funéraire est généralement très pauvre. Les poteries présentent des formes archaïques; elles se rapprochent beaucoup, comme façon et comme couleur, des poteries trouvées dans les *tumuli* qui abondent aux environs d'El-Alia. Les lampes sont du type protopunique, écuelle à bords relevés, ou du type rhodien, en terre grise, à couverte noire, vernissée, sans ornements, parmi ces

dernières, il en est qui atteignent de très grandes dimensions. Une douzaine d'amphores présentent des estampilles ou marques de fabrique; les plus simples se composent de un ou plusieurs cercles ou rectangles; d'autres offrent une ou deux lettres puniques en relief; les estampilles les plus curieuses, dont je donne ci-dessus les dessins calqués sur les originaux, reproduisent chacune en petit la forme d'une jarre. C'est là une série unique, dont je ne connais pas jusqu'ici d'analogue en Afrique.

D'autres amphores cinéraires découvertes dans des caveaux portent, sur le col et sur l'épaule, les marques suivantes tracées au pinceau :

1° col : F; épaule : A.
2° col : I Φ.

M. Novak a découvert, en outre, dans la nécropole qu'il a fouillée, quatre stèles puniques sur tuf, du type le plus barbare, ornées de dessins qui figurent :

1° Dans un encadrement rectangulaire, un homme nu, les bras abaissés, en relief sur le fond évidé;

2° Une femme figurée dans la même attitude, vêtue d'une longue tunique tombant jusqu'aux pieds;

3° La figure symbolique divine entre un caducée à droite et une hache(?) à gauche; au-dessus, le croissant montant. Largeur du fragment, 0 m. 18; hauteur, 0 m. 20;

4° La figure divine, entre un caducée et une haste verticale. La tête de l'image est un disque radié, ce qui prouve bien son caractère de pur symbole.

Enfin, dans un tombeau assez riche, dont le mobilier complet est exposé aujourd'hui dans une vitrine du musée du Bardo, M. Novak a découvert une curieuse idole en tuf, haute de 0 m. 15. C'est une pierre conique représentant un buste de divinité féminine, sans les bras, dont les traits grossièrement figurés sont cependant très reconnaissables.

M. Novak a découvert aussi à El-Alia un grand souterrain creusé dans le rocher et qui semble aller de la mer à la citadelle. La coupe de ce conduit est, à peu près, celle d'une carafe. La hauteur à la voûte est de 1 m. 65, la largeur à la base, de 1 m. 65 également. Il est éclairé de 5 en 5 mètres, par des regards percés à tra-

vers la couche supérieure de rocher, qui a une épaisseur de 1 m. 20 environ.

322. — **Henchir-Zouaouda**, près d'El-Alia. Inscriptions tracées au pinceau, sur des tessons d'amphores funéraires. Ces fragments sont conservés au musée du Bardo (don de M. Novak).

Hauteur des lettres, 0 m. 015.

ANNONIS ANNO
NIS MINTHONIS LVP
ANNORVM·LXXV·

Annonis, (*filii*) *Annonis* (*filii*) *Minthonis Lup*(*i*)? *annorum LXXV.*

Anno, *Mintho*, noms indigènes. Pour le premier, cf. plus haut n° 71, dédicace d'El-Aala. Pour le second, comparez au *Minthonius* de la dédicace de Maktar, n° 177.

323. — **Henchir-Zouaouda.** Hauteur des lettres, 0 m. 02.

MVRENAE
A·XXVII

Murenae [*v*(*ixit*)] *a*(*nnis*) *XXVII.*

Lemta (*Leptiminus*). — La nécropole la plus intéressante et la plus riche de Lemta est celle qui est située au sud de l'amphithéâtre, au lieu dit « Henchir-Meskral ».

Elle a été découverte en 1895, par MM. les capitaines Hannezo et Molins, du 4e tirailleurs, qui ont donné la liste des trouvailles qu'ils ont faites à cet endroit, dans le compte rendu de leurs fouilles à Lemta [1].

La nécropole d'Henchir-Meskral remonte aux premiers temps de l'occupation romaine; aucun indice extérieur, pierres ou pans de murs maçonnés, ne dévoile son existence dans les champs parsemés d'oliviers qui entourent le village de Lemta. Il n'y a pas de tombes, mais des couches superposées de cendres et d'ossements, auxquels est mélangé le mobilier funéraire; les objets recueillis dans cette nécropole sont tous d'une très bonne époque : ce sont des plats, coupes et tasses, en terre rouge foncée vernissée, avec estampille

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 290 et suiv.

au fond; des urnes à ossements, en terre cuite ou en plomb. Quelques objets de métal, miroirs ou annelets de plomb aplati, tels que ceux que l'on a découverts en grand nombre, au Kef et à Bulla Regia; une extraordinaire abondance de fioles à parfums, en terre ordinaire, souvent teintées de couleur rose ou bleu clair, quelques figurines, représentant Vénus ôtant son manteau ou tenant la pomme; enfin, des lampes rhodiennes et romaines.

Les lampes rhodiennes, en terre calcinée noire ou grisâtre à couverte vernissée noire, présentent des formes variées, souvent très ornées, s'éloignant plus ou moins du type habituel aux nécropoles punico-romaines d'Afrique.

Les lampes romaines remontent presque toutes aux premiers siècles avant et après notre ère. Elles se rattachent au type parfaitement circulaire, sans queue, le plus souvent. La terre, fine et légère, est grise à couverte brune, parfois noirâtre, ou rouge à couverte vernissée. Les sujets représentés sur le disque sont d'un joli style et sortent de la banalité des séries que l'on rencontre dans toute les nécropoles africaines.

A côté des spécimens découverts par MM. Hannezo et Molins, ci qui ont été décrits par eux [1], j'en citerai quelques autres trouvés depuis leurs fouilles et que j'ai fait entrer au musée du Bardo.

324. — Lampe à queue forée. L'Amour chargé des dépouilles d'Hercule, la lance, la massue et la peau de lion.

℞ C·CLO·SVC

Au-dessus et au-dessous, un annelet.

325. — Queue forée. Sans ornements.

℞ CAL·IVSTI

Au-dessous, empreinte de pied.

326. — Queue forée. Dauphin devant un gouvernail.

℞ L·DOMITIA

327. — Sans ornements. Même signature.

[1] *Bull. archéol. du Comité, loc. cit.*

328. — Queue forée. Dionysos appuyé sur le thyrse et tenant le canthare.

℞ IVSTI

329. — Sans queue. Gladiateur assis, armé de l'épée; à droite, un bouclier arrondi.

℞ L·M·AD·

330. — Queue forée. Autel dans un *lucus*.

℞ MVN·TREPT·

331. — Queue forée. Circulaire avec deux boutons en relief sur le marli. Même signature.

332. — Queue forée. Tête de l'Afrique.

℞ M·NOV·IVS·

333. — Queue forée. Masque de théâtre.

℞ M·NOV·IVSTI

334. — Queue forée. Bélier. Même signature. Trois annelets.

335. — Lampe en terre calcinée, sans queue, très élégante. Rinceaux, palmettes et fleurons de style grec.

VICTOR
I

Victori(i).

336. — Disques concentriques, et zone de globules au pourtour.

℞ VICTOR.

Centaure et Lapithe. ℞. Même signature. Lampe acquise par M. Boucher.

Lampes du Ier siècle, sans queue, sans signature.

Centaure tenant une amphore sur l'épaule gauche et tendant une coupe de la main droite.

Centaure jouant de la flûte double.

Silène sur son âne.

Le supplice de Marsyas.

Œdipe et le sphinx.

Cavalier romain tout armé, lancé au galop.

Combat de gladiateurs.

Chasseur armé d'une lance, courant avec un molosse à côté de lui. Réplique d'une lampe du musée de Constantine[1].

Pêcheur à la ligne.

Chouette.

Queue forée. Terre lourde. Cantharc.

Rosace à sept pétales; deux boutons en relief au pourtour et rangée d'oves sur le bord.

Rosace à quatre pétales bien détachés.

Disque de lampe, orné d'une rangée d'oves très élégante au pourtour; au centre, Ulysse et Polyphème.

Ce cyclope, nu, est assis à droite, tenant un des compagnons d'Ulysse, affaissé à ses pieds et qu'il s'apprête à dévorer. Le roi d'Ithaque, vêtu d'une courte tunique et coiffé du bonnet pointu traditionnel, s'approche avec précaution à gauche, tenant des deux mains une large coupe remplie de vin qu'il offre à Polyphème[2]. Ce sujet est assez rare sur les lampes, je n'en connais pas d'autre exemplaire en Afrique.

Figurines en terre cuite.

337. — Chat en terre cuite rouge, long de 0 m. 25 et haut de 0 m. 15, la bouche ouverte. Trou d'évent en arrière.

℞ VICTORIVS

Collection Padovani à Sfax.

Vieillard ventru, à demi nu, avec un simple pagne autour des reins, la main droite posée sur la tête; la main gauche tendue en avant manque; hauteur, 0 m. 14. En arrière et au-dessous, trous d'évent. La figurine repose sur un petit piédestal.

[1] Cf. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, pl. XI, 5.

[2] Cf. Overbeck, *Galleric heroïscher Bildwerke*, XXXI, 19, p. 765, n. 17, avec la bibliographie du sujet. — Carl Robert, *Die antiken Sarkophagenreliefs*, II, pl. LIII, p. 158 et suiv. — Helbig, *Musées de Rome*, p. 70 et suiv., n° 124, et p. 294 et suiv., fig. 8. — Perdrizet, Polyphème, *Revue archéol.*, 1897, XXXI, p. 35 et suiv.

Collection de M. H. Boucher.

338. — Patère plate à bords droits; ornements en pastillage, palmette, griffon, chèvre retournant la tête, empreinte de pied.

339. — Patère à bords droits. Estampille tréflée dans un cercle. Dans le lobe supérieur, une palmette; à droite et à gauche, la signature.

Cn(eii) Ate(i).

340. — Patère à bords droits. Estampille tréflée.

Zoili.

341. — Même signature dans une estampille rectangulaire. Très fréquente à Lemta.

ZOILI

342. — **El-Djem.** Lampe, terre grise, queue forée. Avant-corps de panthère enchaînée.

Collection Dybowski.

LVC
℞ M▒VR
ICI

Luc(ii) M[a]urici . . .

P. Gauckler.

LES CLOCHES

DE VI, DIT JOLY-VILLAGE

(SEINE-ET-OISE).

Communication de M. L. Plancouard, correspondant du Ministère.

Les récents travaux de nos confrères MM. Berthelé[1] et Louis Régnier[2] sur les cloches sont une révélation. Le champ de l'archéologie campanaire est vaste; comme toute la récolte n'a pas été, tant s'en faut, terminée, nous apportons, au Comité des travaux historiques, notre humble moisson.

« C'est le vent de galerme[3] qui amenait chez nous (Cléry-en-Vexin) les fondeurs de cloches », écrivait, il y a trente ans, Henri Runssel fils[4]. Par induction et d'après cette observation de notre arrière-grand-père, nous en concluons au passage et au travail des fondeurs lorrains, dans la paroisse de Cléry-en-Vexin, pour la cloche de 1747[5], jetée au creuset en 1793, et qui serait alors l'œuvre de J.-B. Brocard. Nous venons de découvrir une trace positive du passage, dans le Vexin français, de deux fondeurs lorrains qui ne sont pas mentionnés dans le classement par ordre chronologique de M. Régnier. On va le voir plus loin, ces fondeurs étaient bien amenés, selon l'expression aussi vieille que pittoresque, par le *vent de galerme*.

Le procès-verbal par « moy Dejardins, doyen de Magny des paroisses de notre doyenné, en vertu de l'ordre de Mgr l'Illustris-

(1) *Essai sur l'art campanaire en Poitou du XIIIe au VIIIe siècle*, par J. Berthelé. (*Bulletin archéologique*, année 1889, p. 300 et suiv.)

(2) *Cloches et fondeurs de cloches*, notes recueillies par Louis Régnier. (*Bulletin archéologique du Comité*, année 1895, p. 399 et suiv.)

(3) Le vent de « galerme » se dit, dans le Vexin, pour le vent de N.-E comme le vent du Sud est dit « de France ».

(4) Notes manuscrites sur Cléry.

(5) Cf. publiée par Léon Plancouard dans *Seine-et-Oise illustré*.

sime et Religiosissime coadjuteur de Rouen, en date du 4 mars 1686, donné à Gaillon[1]. . . », en ce qui concerne la paroisse de Vi dite Joli-Village, porte : « . . . . . Vuy, 332 communiants, église « ruinée par la chute du clocher qui abattit le chœur, une moitié « de la nef et trois chapelles. . . ». Le doyen rural aurait pu ajouter à son procès-verbal de visite que, des quatre cloches logées à l'intérieur de la cage du clocher[2], la grosse et une petite furent brisées. Après cet accident, dû à un feu marchef, la fabrique de Vi songea à reconstruire son église. Elle « fit venir tout exprès » des fondeurs pour la refonte de ses cloches. Ce furent les Lorrains Pierre Brocard et Jean de la Paix qui acceptèrent de refondre sur place les cloches et s'installèrent dans « le clos Saint-Romain[3] » près de la route de Guiry. Six années après l'accident, « l'église Nostre Dame de Vuy et Sainct-Romain du grand vicariat de Pontoise » se trouvait en mesure de faire installer une cloche dans son clocher neuf, mais non encore terminé[4]. Cette cloche reçut la bénédiction liturgique du curé de Vi : « Messire Robert Botty, curé de ladicte paroisse et, en cette qualité, chapelain honoraire de l'église primatiale de Rouen et de Messire Pierre Clément, grand vicaire et official de Mgr l'archevesque ».

L'acte de bénédiction est à lire; comme il est inédit, nous ne pouvons faire mieux que de l'insérer ici en entier.

Bénédiction de la troisième cloche. — Du dixiesme jour d'août 1692, bénédiction de la troisième cloche de cette paroisse faicte par moy, curé de Vuy, laquelle cloche pesant 1,400 livres ou environ a été faicte d'un métal d'une petite qui fut brisée quand le clocher ruina cette église, il y a environ neuf ou dix années, la nuict précédente la feste saint Thomas apostre, ainsy que d'une partie d'un métal de la grosse qui fut descendue et a été fondue par Pierre Brocard et Jean de la Paix lorrains, et bénitte par moy Robert Botty presbtre curé, a esté appelée Romain (*sic*) par Jean Lauvaul, bourgeois de Rouen, et Marie-Madeleine Vicque, fille de deffunct Charles Vicque et de Marie Bossu. Ledict Lauvaul ayant nommé au lieu et place de Messire Nicolas Carel, seigneur en partie de cette paroisse, chanoine en la cathédrale de Rouen, et ladicte Vicque au lieu et place de Madame la

(1) *Archives de la Seine-Inférieure*, G. 1820, liasse, 17 feuilles, papier.

(2) La plus ancienne mention de la paroisse de Vuy que nous ayons pu découvrir est de 1025; le clocher détruit au XVIIe siècle datait du XIIe siècle.

(3) Tradition locale.

(4) Mairie de Vi : registres de catholicité, année 1692, 3e page.

veuve Théroulde, mère de Messire David François Théroulde, aussi seigneur en partie de cette paroisse, à cause de son canonicat de la cathédrale de Rouen.

Cet acte est signé de : Robert Botty, Jean Lauvaul, Marie-Madeleine Vicque; la signature de Brocard est à la suite, en ronde bien lisible.

L'importante famille des De la Paix, dont on retrouve les œuvres dans toutes nos provinces septentrionales, a travaillé, dans notre région, à trois reprises différentes :

1° Avec Antoine, Edme et Étienne de la Paix, troisième du nom, de 1665 à 1679, aux environs de Clermont en Beauvaisis, en 1665 à Amblainville, en 1679 à Hérouville;

2° Avec Jean de la Paix, en 1692, à Vi dit Joli-Village;

3° Avec Antoine de la Paix, deuxième ou troisième du nom; c'est le dernier fondeur de ce nom rencontré en Vexin; nous disons le deuxième ou troisième du nom, car les filiations de ces artistes manquent absolument. Aux environs de Vi, Antoine de la Paix s'est associé avec J.-B. Brocard et Antoine Drouot pour la cloche de Moussy, 1719; avec J. Brocard, pour la fonte de deux cloches à Villette; on le trouve, le 3 juin 1729, passant contrat pour la fonte des trois cloches d'Avernes. C'est principalement au XVIIIe siècle que l'on trouve en abondance les célèbres Brocard auxquels on doit le bourdon de la cathédrale de Poitiers (1734), et qui ont travaillé à Saint-Lô, Bayeux, Rennes. Ils apparaissent maintenant, pour la première fois, dans le Vexin, en 1692, à Vi; comme les De la Paix, ils habitaient Breuvannes en Lorraine. Pierre Brocard est mentionné comme fondeur de cloches dans les anciens registres paroissiaux de Breuvannes (Haute-Marne), en 1680 et 1691. C'est en 1722 que Claude Brocard prend place dans l'histoire de l'art campanaire en Vexin; il travailla à six œuvres de fonte; à lui seul, Jean-Baptiste Brocard, mentionné pour la première fois en 1731, en a treize; en outre, il coopéra avec Nicolas Simonot, Breusson, Drouet, Quentin, Bollet, N. et J. Silva et Antoine de la Paix à la refonte de treize autres cloches. Jean de la Paix se trouve maintenant connu pour avoir deux cloches : celles de Vi, et pour avoir travaillé pour Gérosdot (Aube) en 1656. En 1656, un Pierre Brocard était maître d'hôtel du maréchal Fabert; en 1659, « Pierre Brocard » a travaillé pour le couvent des Ursu-

lines de Vendôme; ces détails nous ont été révélés par M. Joseph Berthelé[1]. En attendant la publication, relativement prochaine, du livre de M. Berthelé sur l'histoire de l'art campanaire, nos notes permettront d'ajouter une page aux contrats d'association entre les maîtres, car il y en a plus d'un entre les Brocard et les De la Paix; l'état civil de ces maîtres commence à être mieux connu; notre article pourra servir à la reconstitution de leurs *itinéraires*.

Ceci dit des artistes, parlons de l'œuvre de Vi, dont malheureusement la façon des lettres et la décoration de la cloche sont perdues; nous en savons le poids : environ 1,400 livres. On sait que les formules d'inscriptions campanaires offraient aux XVIe et XVIIe siècles une très grande variété; l'inscription de la cloche de Vi retrouvée par nous en septembre dernier mérite, au point de vue de la tournure originale et naïve, d'être conservée :

AU NOM DU SEIGNEUR SOUVERAIN.
DE MARIE ET DE SAINT ROMAIN,
POUR QUI M'A BRISÉE, RÉÉDIFIÉE
ET DE VUY BASTIE LE CLOCHER.
DE GROSSE DEVENUE PETITTE,
MON CURÉ BOTTY M'A BENITTE.
NICOLAS CARRÉ, DAVID THÉROULDE,
DEUX SEULS SEIGNEURS DE VUY SANS DOUTE[2],
PRESTRES DE ROUEN, NOBLES CHANOINES[3]
M'ONT DONNÉ LE NOM DE ROMAINE.

Pierre Brocard, Jean de la Paix
Furent mes fondeurs tout exprès
En charge estoit le Marguillier
Jean de Guiry cabartier[4].

[1] M. Berthelé vient de rencontrer les Voitier à Bourmont, les Gouvenot, les Farnies, Beaudouin et Jaussaud à Romain-sur-Meuse.

[2] Allusion à l'arrêt rendu contre «le sieur de Lainville, le comte de Senneterre, qui se prétendait seigneur de Vuy et être le parrain». (Archives de la mairie de Vi.)

[3] Pihan de la Forest, dans ses notes manuscrites intitulées : *Détails du Vexin*, écrit *verbo* Vi : «MM. du chapitre Notre Dame de Rouen en sont seigneurs selon les pouilliés, les deux chanoines de la cathédrale de Rouen dont les prébendes portent le nom de Vuy présentent à la cure. Il y aurait apparence que les seigneurs de Vuy auraient fondé cette prébende, lui auraient donné cette terre qui, par la suite, aura été remise au chapitre.» (Bibl. de Pontoise.)

[4] Ce marguillier cabaretier Jean, troisième du nom, bâtard de Guiry, était sieur de la Barre et de Beauregard. (Voir Registres de Vuy, au 22 avril 1677.)

En juillet 1698, une quatrième cloche, d'accord avec la précédente, a été installée à son côté; voici l'acte de sa bénédiction :

A la plus grande gloire de la Très Sainte Trinité, de la Vierge et de saint Romain, né en cette paroisse, et deuxième patron d'icelle, ce douziesme d'août 1698 après la sainte messe celebrée solennellement par Messire Louis Carré pretre, une quatrième cloche fondue par les lorrains et les soins de Messire Robert Botty, pretre curé de Notre-Dame de Sainct-Romain de Vuy, fabriqué de même métal provenant de la grosse cloche qui fut brisée avec le clocher et église et qui tomba sur le portail, à la prière dudict curé de Vuy a esté beniste par Messire Jean-Baptiste Canu, chanoine régulier et prètre prieur de Saint-Lucian d'Avernes, et dénommée Marie-Louise par Louis Canu prestre et demoiselle Marie Canu sa sœur, pour vénérable et discrète personne Jonas le Lièvre, prêtre curé de Guiry, pour noble homme Messire Pierre... docteur en Sorbonne, officier et grand vicaire de l'archidiacre de Rouen, et Nicolas Carré, aussi chanoine de Notre-Dame de Rouen, en cette qualité seigneurs indivis de Vuy, Jean Solier, marguillier en charge, et Gille Lephur, marguillier de la paroisse.

Nos recherches nous ont permis de déterminer la date des autres cloches de l'église de Joli-Village : la moyenne, nommée Charlotte-Marie, a été fondue avec la petite par Pierre Cartenet en 1817; la grosse vient de Dreux de chez Mahuet; elle a été nommée Émélie-Augustine en 1867.

Nous terminerons par la publication de deux documents que les archéologues vexinois nous sauront gré, croyons-nous, de publier, car ils donnent, outre quelques prix, les noms des entrepreneurs chargés de «rebâtir» l'église de Vi :

Au nom de Dieu, de la Sainte Vierge, patronne de cette église, et de saint Romain, archevêque de Rouen, primat de Normandie, issu et seigneur patron de Vuy, les deux principaux chanoines et patrons de Vuy ont nommé la personne d'honorable homme Sébastien Le Noir bienfaiteur de cette église receveur cy-devant pour en notre nom placer la première pierre de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, maintenant du Rosaire et du clocher qui sera bâti sur icelle, le tout au nom de l'archidiacre et en cette qualité, en son vivant, seigneur et patron de Vuy, qui laissa 500 livres pour reconstruire ou rebastir ceste dicte église, 10 à 12 livres pour le clocher, 4 livres pour les cloches qui sont brisées, lesquels sols seront remis à Messire Robert Bostry prêtre, chapelain de ladite église, pour ledict curé employer à rebastir ledict ouvrage par Jacques Guillaume Toussaux, père et fils aîné. En présence de dix-huict habitants de Vuy dont Jean de Guiry,

Michel Roussel, David Vauvray, Charles Vic, ledit syndic, Lefevre François, Jean-Michel Lecocq, tous laboureurs ou marguilliers de la paroisse de Vuy, Jean Bellanger, ancien marguillier, 1695.

La «Visite de l'église de Vuy en 1710» est une donnée fort utile pour l'histoire locale, et complète ce que nous avons dit pour les cloches. Le dimanche 9 novembre, à 2 heures après midi, le R. et J. Claude Maur d'Aubigny visite cette église Notre Dame de Vuy. De sa visite, il a fait reconnaissance des sommes reçues par messire Robert Bottry, prêtre qui a eu soin depuis vingt ans d'avoir rebasti l'église, enseigner luy-même; prêcher la vérité et combattre le vice.

. . . . . .

Léon Plancouard.

INDULGENCE DE QUARANTE JOURS

ACCORDÉE PAR L'ÉVÊQUE DE LIMOGES

AUX FIDÈLES QUI VISITERONT LA CHAPELLE SAINTE-MADELEINE DU PRIEURÉ DE VALEYS DÉPENDANT DE L'ABBAYE DES ALLOIX, ET QUI CONTRIBUERONT À SA RESTAURATION (20 JUILLET 1495).

(Communication de M. Alfred Leroux.)

L'intérêt de ce document est multiple.

En premier lieu, il fait mention de la destruction d'une chapelle par des gens de guerre à une date que les intéressés avaient déjà oubliée, mais qui ne saurait descendre plus bas que 1438, qui est celle de la dernière incursion de Rodrigues de Villandandro en Limousin.

Il témoigne aussi d'un projet de reconstruction en un temps où, par toute la France, les ruines de la guerre de Cent Ans étaient déjà réparées.

Ce même document fournit le plus ancien « mandement épiscopal », au sens moderne du mot, qui ait été signalé jusqu'ici dans le diocèse de Limoges.

Enfin, il est d'une langue très étudiée, d'un style très travaillé, qui annoncent la renaissance littéraire.

Il y a donc, pour toutes ces raisons, quelque utilité à le reproduire ici. A. L.

Johannes [1], Dei et sancte sedis apostolice gracia episcopus Lemovicensis, universis et singulis Christi fidelibus in civitate et dyocesi nostris ubilibet constitutis, salutem. In eo qui est omnium christianorum salus, ante tronum divine majestatis fideles sanctorum et sanctarum piis adducti suffragiis, ad eorum festiva solemnia eo debent ferventius incitari, quo talium patro-

[1] Jean II de Barthon.

norum suffulti presidiis, potiora retributionum premia valeant promereri. Unde nos, more pastoris vigilis, Christi fideles precipue nostro regimini commissos, quos cupimus in superna patria collocari, ad ipsorum sanctorum et sanctarum trahamus libenter obsequia ut in conspectu Domini eos devota veneratione collaudant. Cum, prout accepimus, capella monialis vulgariter *deu Valeys* [1], parrochie de Roserio [2] prope Mansum-Leonem [3] nostre dyocesis, nuncupata, sub nomine beate Marie Magdalenes fundata et a monasterio beate Marie de Allodiis [3], ordinis sancti Benedicti, predicte nostre dyocesis deppendens, propter guerrarum turbines, gentium armorum incursus, pestes, mortalitates et alios sinistros eventus, [qui], proh dolor! in partibus [istis], retroactis temporibus, viguerunt, tam in structuris quam jocalibus et ornamentis ecclesiasticis, magnis egeat reparationibus, et, licet venerabilis abbatissa dicte abbacie de Allodiis [4] eandem capellam relevare ceperit, tamen sine populi fidelis auxilio plene illud perficere non valeret, sit igitur opportunum, quin ymo necessarium, Christi fidelium super his nunc (?) elemosinas implorare. Ea propter, considerantes quod tunc digne credimus peragere dum Christi fideles antedictos ad illa caritatis opera adimplenda incitamus, per que salus acquiritur animarum, et quod particeps bonorum operum efficitur qui eorumdem se constituit adjutorem, vos omnes et singulos antedictos in Domino nostro Jhesu Christo exortamur et caritative monemus quathinus, pro restauratione et relevamento ac jocalium munitione capelle antedicte, manus vestras dignemini porrigere adjutrices; et ut circa premissa procliviores existatis quanto aliquo dono celestis gratie noveritis vos fore reffectos, vobis Christi fidelibus, corde contritis, vere penitentibus et ore confessis, qui die festivitatis ejusdem beate Marie Magdalenes, annis singulis, a primis vesperis usque ad secundas vesperas ipsius diei, causa devotionis [antedictam capellam] visitaveritis et de bonis vestris, tam die ipsa quam aliis diebus, elargiti fueritis, quotiens id feceritis, auctoritate ordinaria, merito sacratissime Passionis Domini nostri Jhesu Christi ac intercessionibus sanctorum et sanctarum Dei confisi, quadraginta dies de injunctis vobis penitenciis misericorditer in Domino re-

[1] Le Valeix, auj. hameau de la commune de Rosiers-Saint-Georges, canton de Châteauneuf, arr. de Limoges. — Ce petit prieuré comptait alors six religieuses. Daprès Roy-Pierrefitte, cité plus loin, il n'en subsiste plus la moindre trace.

[2] Rosiers-Saint-Georges et Masléon, auj. communes du canton de Châteauneuf, arrondissement de Limoges.

[3] Les Alloix, village de la commune de la Geneytouse, canton de Saint-Léonard, arrondissement de Limoges. — Le monastère de femmes qui s'y trouvait alors fut transféré à Limoges en 1750.

[4] C'était alors, depuis 1485, dame Marguerite de Marbolieyras (*al.* Nabolières et Lebolières), d'après Roy-Pierrefitte, *Monastères du Limousin : XIV, abbaye des Alloix.* Son véritable nom semble avoir été De las Bonlyeras (*Gallia christ.*, t. II, col. 618).

laxavimus et tenore presentium relaxamus, presentibus post decennium et minime valituris. Et interim ut sacerdotes in eadem capella cum altari viatico et portatili missas, donec altare consecratum extiterit, celebrare valeant et possint, eisdem harum serie licenciam concedimus, sine prejudicio tamen jurium parrochialium loci predicti, quibus, quoad oblationes et alia jura sibi debita, non intendimus derogare et dum aliud, non fuerit canonicum impedimentum quod obsistat. Datum sub sigillo nostro rotundo quo in talibus utimur, die vicesima mensis julii, anno Domini millesimo cccc^mo nonagesimo quinto[1].

De mandato domini : De Fonte[2].

[1] Cette date rectifie celle de 1498 donnée par Roy-Pierrefitte, qui cite cet acte dans la notice susdite.

[2] (Original en parchemin avec sceau pendant, aux Archives départementales de la Haute-Vienne, *Fonds de l'abbaye des Alloix*, n° prov. 3762.)

LES DERNIERS ARÉCOMIQUES.

TRACES

DE LA CIVILISATION CELTIQUE

DANS LA RÉGION DU BAS-RHÔNE, SPÉCIALEMENT DANS LE GARD,

PAR M. J. DE SAINT-VENANT.

Beaucoup d'auteurs ont parlé avec détail des Volkes Arécomiques, qui peuplaient une partie de la région du Bas-Rhône quand apparurent les légions romaines. Pourtant celui qui, plus curieux, se donne la peine de remonter aux sources, constate qu'on n'en a pas bien long à dire de certain sur leur compte et qu'on ne connaît guère ces peuples que par les récits trop concis, et souvent osbcurs, de quelques anciens auteurs ou par des exemplaires de leurs primitives monnaies parvenues jusqu'à nous.

Les archéologues du Gard et des régions voisines ont peut-être été trop influencés et tentés par les si nombreux et intéressants restes de monuments architecturaux et épigraphiques qu'y a laissés la civilisation romaine; aussi semblent-ils avoir concentré tous leurs efforts, et cela avec un succès incontesté, sur l'étude de l'unique et brillante époque qui les a produits et qui, dès lors, commence à être bien connue.

Pour être juste, il faut toutefois reconnaître que les temps préhistoriques ont inspiré quelques spécialistes, comme MM. Charvet, Jeanjean, O. de Marichard, Lombard-Dumas, Nicolas, Marignan, Rochetin, G. Carrière et, plus modestement aussi, nous-même.

Mais les époques intermédiaires, qu'on peut appeler celtiques [1], sont demeurées en réalité fort obscures, et si elles

[1] On s'accorde à les diviser en ancienne ou *Hallstatienne* et récente ou *Marnienne* pour nous, *de la Tène* pour l'étranger.

ont donné lieu à quelques découvertes fortuites, elles n'ont a peu près tenté aucun auteur. Nous ne connaissons guère en effet sur cette question que deux articles d'Éd. Flouest [1] et une étude de M. Pothier sur des trouvailles faites près de Nimes [2]. Surpris de cette pauvreté de renseignements dans une contrée où nous savions qu'un peuple celtique avait dû jouer un grand rôle, et désireux de savoir s'il fallait l'attribuer à la pénurie des reliques ou à celle des chercheurs, nous commençâmes à passer en revue, pour nous fixer un peu, les collections archéologiques locales publiques et privées. Nous y reconnûmes bientôt des antiquités de types marniens bien caractérisés, mais classées comme romaines ou franques ou, plus souvent encore, aucunement classées et à peu près dépourvues de tout renseignement sur leur provenance; nous en arrivions à nous demander ce qu'elles pourraient nous apprendre et renoncions déjà à en faire jaillir les éclaircissements cherchés quand le hasard a bien voulu nous servir en venant à notre rencontre. C'est la sépulture par incinération n° 1, avec mobilier marnien, dont nous donnons ci-après le détail, qui nous a rendu ce service.

Elle fut comme un trait de lumière qui nous éclaira, orienta nos recherches et nous permit de les développer.

Ces recherches, plus fructueuses que nous n'eussions osé l'espérer,

[1] 1° *L'oppidum de Nages* (*Mémoires de l'Académie de Nimes*, 1870, p. 244; 2° *Casques en fer et bouterolles d'épées* (*Revue archéologique*, mai 1880).

[2] *Sépultures préromaines des environs de Nimes* (*Mémoires de l'Académie de Nimes*, 1890, t. XII, p. 1).

L'auteur, peu familiarisé alors avec les caractères de la civilisation spéciale qui se manifestait à lui, n'a peut-être pas suffisamment saisi l'importance des découvertes fortuites qu'il a eu l'heureuse idée d'étudier et n'en a pas tiré toutes les conclusions qu'elles appelaient. Il ne s'est pas rendu compte, entre autres, de ce que pouvaient être certains restes, comme ceux des *umbos* qu'il n'a pas remarqués, ou qu'il a à peine cités comme *gantelets à main;* il n'a donné des épées que des figures schématiques, rendant compte inexactement de leurs vraies formes, notamment en ce qui concerne leurs petites extrémités, qu'il a représentées comme pointues et triangulaires, et il n'a pas figuré les courbes de raccordement de la soie avec la lame, disposition pourtant aussi constante que caractéristique. — Son travail n'en est pas moins consciencieux et précieux en ce qu'il constitue l'unique monument écrit sur ces reliques, qu'il a, à bon droit, qualifiées de *préromaines*, sans préciser davantage. Il n'a pas établi un rapprochement qui s'imposait entre les originaux et les objets mobiliers recueillis depuis peu d'années dans la Marne, à Alise, à la Tène, etc.

poursuivies à la fois dans le Gard, dans la région Ouest des Bouches-du-Rhône et en Vaucluse, furent interrompues à la fin de l'année 1894 par notre départ du Languedoc.

Nous regardons néanmoins nos matériaux comme suffisants pour être mis en œuvre avec quelque profit et nous en dressons le présent inventaire.

Quelque incomplet qu'il soit, il aura le mérite de porter sur des découvertes et des objets pour la plus grande part absolument inédits et dont plusieurs seraient difficilement retrouvés s'ils n'étaient notés.

Il présentera aussi l'avantage de permettre des comparaisons intéressantes et peut-être aussi d'attirer l'attention de quelques bonnes volontés en quête d'objectifs pour se dépenser. Celles-ci peuvent être assurées de faire œuvre utile et rémunératrice en poursuivant ces investigations sur une phase de l'histoire de la civilisation dont l'étude ne date ailleurs que d'hier, mais qui n'a été que trop négligée dans la contrée, curieuse à tant de titres, qui nous a servi de champ d'expériences [1].

A. — SÉPULTURES.

N° 1. Sépulture de Saint-Siffret, près Uzès.

(Planche I.)

A 5 kilomètres au nord-ouest d'Uzès, un peu avant de sortir du

[1] De sérieux écrivains locaux reconnaissent qu'il y a un vide archéologique à combler à propos des Volkes Arécomiques. L'un d'eux, M. Bazin, dans une bonne étude sur *Nimes gallo-romain*, parue en 1891, constate la pénurie des renseignements sur ce peuple : «Il faut espérer, dit-il à la page 3, que les découvertes archéologiques et *notamment l'observation des sépultures*, en apportant des documents nouveaux, permettront d'éclairer ce point d'histoire actuellement très ténébreux.» Ces vérités n'ont pas empêché des auteurs d'une autre catégorie de ne pas s'embarrasser pour si peu et de donner non pas l'histoire des Arécomiques, mais des histoires sur eux. Quoiqu'ils négligent de renvoyer à des sources, on ne devine que trop celles où ils ont puisé : quand ce n'est pas dans leur propre et fertile imagination, c'est dans celles de leurs pareils, dont ils reproduisent les dires fantaisistes.

territoire de la commune de Saint-Siffret et au lieu dit *le Grand-Camp*, l'ouverture de la route de Roquemaure à Flaux a donné lieu à des terrassements qui ont produit, sur le côté Sud, un talus très raide de 2 m. 50 de hauteur, où les pluies comme les gelées ont causé plusieurs éboulements successifs.

En septembre 1893, un de ces accidents mit au jour une face d'un grand vase, que MM. Germain Coulet et Joseph Roudier, menuisiers, qui passaient par cette route, remarquèrent et achevèrent de dégager avec leurs outils; mais ce vase leur échappa et tomba sur la route en se réduisant en miettes et entraînant plusieurs morceaux de fer rouillés, qu'ils nous apportèrent.

Le plus grand, qui fut pris d'abord pour un vieux ressort de voiture, et qui en avait en effet un peu la forme, n'était autre qu'une épée *marnienne* ou gauloise de forme bien typique, pliée en deux et présentant encore de nombreux morceaux de tôle adhérents par la rouille. (Pl. X, fig. 1.)

Les autres ferrailles se composaient surtout de plaques de tôle, plusieurs bombées, que nous complétâmes suffisamment, en allant visiter les lieux, pour arriver, non sans de patients tâtonnements, à reconstituer un grand *umbo* de bouclier, d'une forme gauloise non moins classique que l'épée. (Pl. X, fig. 2.)

Cette visite des lieux, bien qu'effectuée le plus tôt que nous pûmes, fut encore trop tardive, car le passage des voitures et des piétons avait achevé de mutiler et de disperser la plupart des débris tombés sur la chaussée.

Nous n'en ramassâmes pas moins tous les petits tessons de poterie, mais ils furent insuffisants pour reconstituer dans son entier l'urne funéraire, car c'est ainsi qu'il faut définir le vase.

Urne funéraire. — Ce vase avait laissé dans le talus une empreinte assez nette pour nous permettre de reconnaître qu'il avait la forme d'une amphore trapue, avec une panse rétrécie inférieurement en un petit cylindre plein, non pointu, mais patté; le bord ourlé, épais et largement ouvert, était réuni à la panse par deux anses; nous avons retrouvé des morceaux de ces anses et de l'ourlet, ainsi que la pointe mousse.

Comme signe particulier de cette amphore, un sillon circulaire régnait tout autour de sa panse, disposition à signaler, car nous retrouverons cet ornement d'une manière à peu près constante dans

toutes les autres amphores funéraires de cette époque que nous a livrées la région qui nous occupe.

Les formes et surtout les proportions varieront, mais la matière constitutive en sera assez fixe pour que nous ne laissions pas échapper l'occasion d'en donner les caractères à propos de cette première découverte.

C'est une terre rosâtre, tirant un peu sur le brun jaunâtre, mais tout à fait de couleur jaune ocreuse dans la couche superficielle, qui a subi le contact de l'air ou mieux l'influence de l'humidité inconstante de la terre calcaire[1]. La pâte en est très friable et homogène, sans traces très visibles de ces matières graveleuses ou de spath calcaire concassé qui sont mélangées aux grosses poteries gallo-romaines de la contrée, bien plus épaisses, plus dures et d'un rose vif.

L'épaisseur assez uniforme de ces vieilles amphores, dernières demeures des guerriers arécomiques, ne dépasse pas généralement 0 m. 007 à 0 m. 01.

Celle de Saint-Siffret ne semblait contenir, avec les objets de fer, qu'un peu de terreau noirâtre, et nos recherches ne nous ont fait découvrir dans son voisinage immédiat que quelques pierres disséminées.

Épée (pl. X, fig. 1). — L'épée, qui était repliée dans l'urne, a une longueur de lame de 0 m. 74 avec 0 m. 14 de soie, au total 0 m. 88 (et 0 m. 90 avec le fourreau). Cette soie, ténue, à section rectangulaire et terminée par un très léger bouton irrégulier réduit par la rouille, se raccorde avec la lame par deux arcs équivalant chacun à 1/5 d'une circonférence régulière de 0 m. 03 de rayon. Les deux bords, également coupants, sont rectilignes et très légèrement convergents, la largeur décroissant insensiblement de 0 m. 055 0 m. 040. Après le point où la lame arrive à cette dernière largeur, les deux bords convergent en formant une parabole, au lieu de constituer une pointe comme la plupart des épées; cette arme était faite pour la taille, et sa très faible épaisseur, que renforce à peine une légère arête médiane, la rendait bien certainement *faussante*.

[1] Nous avons remarqué ailleurs de la poterie identique provenant de milieux gaulois, comme des morceaux d'amphore de l'oppidum de Murcens (Lot); un vase rappelant un peu une amphore, mais avec pied large, de Mercey-sur-Saône (Haute-Saône), au Musée de Saint-Germain, etc.

Dans la moitié supérieure il y a, nous l'avons remarqué, quelques plaques de tôle adhérentes : ce sont les restes d'un mince fourreau métallique, qui se montre presque complet sur les deux faces de la moitié inférieure. Sur tout le tiers de sa longueur, à partir de la pointe, la lame est renforcée par deux légers bourrelets latéraux en gouttière, réunissant les valves du fourreau, en les emboîtant. Sur une des faces, l'orle se replie d'équerre pour traverser la largeur de la lame et réunir les tringles latérales en les consolidant; sur l'autre face, cette barre transversale n'existe pas, mais est remplacée par deux grosses têtes rondes de rivets de 0 m. 015 de diamètre, ornés de plusieurs cercles concentriques. L'extrémité du fourreau, qui n'a pas ici de bouterole bien distincte, était encore renforcée par quatre paires de crochets de 0 m. 01 de saillie, disposition assez spéciale dont le dessin rend mieux compte que les descriptions [1].

Ce type d'épée, sur lequel nous nous sommes assez longuement étendu parce que, avec de légères variantes, il est celui des autres glaives que nous mentionnerons dans ce travail, est bien de la famille de ceux des autres stations gauloises classiques, comme Alise, la Tène, Tiffenau, etc., mais il a aussi quelques caractères spéciaux.

Nous n'insisterons donc dans la description des autres que sur leurs particularités, telles que les formes spéciales des bouteroles et des belières porte-agrafes.

Comme nous l'avons remarqué, cette arme présentait des traces de son passage dans un feu violent, qui avait permis de la ployer complètement sans la rompre.

Umbo de fer (pl. X, fig. 2). — Cet appendice de bouclier, en forme de pont ou d'*oméga majuscule*, a 0 m. 35 de longueur et 0 m. 14 de largeur aux ailes, qui sont à bords parallèles; sa coquille, en forme de demi-ellipsoïde à bouts coupés, a 0 m. 135 de petit axe et environ 0 m. 065 de hauteur au milieu. Les deux ouvertures latérales sont bordées par un bourrelet de renforcement.

Les ailes, à 0 m. 045 de leurs extrémités, sont percées, sur leurs axes, chacune d'un trou de 0 m. 004 destiné au passage des clous qui fixaient l'objet au bois du bouclier.

Les morceaux de fer informes qui n'ont pu entrer dans sa res-

[1] Nous n'avons jusqu'ici remarqué dans aucun autre fourreau d'épée une bouterole affectant absolument cette disposition.

tauration ne nous fournissent aucune indication assez sûre pour en parler, et la trouvaille se trouve réduite à trois objets, dont deux sont bien caractéristiques et peuvent dater le troisième, l'amphore, qu'on est un peu surpris tout d'abord de trouver en leur société aussi intime [1].

Dans le champ dominant la route, on rencontre des tombes de plusieurs époques et des poteries anciennes de tout âge, un certain nombre nettement gallo-romaines, mais plusieurs aussi rappelant la matière de notre amphore; ce champ pourrait donc bien renfermer, à l'état encore latent, des sépultures analogues à celle qui nous occupe et qui s'est fortuitement offerte à notre étude.

N° 2. Sépulture d'Uzès, au château Bérard.

Un peu en amont du Château-Bérard (château situé dans une position pittoresque au fond du vallon rocheux si encaissé de la fontaine d'Eure et immédiatement dominé par la ville d'Uzès) se trouve un petit champ bordant en contre-bas les restes de l'aqueduc romain qui conduisait à Nîmes les eaux de l'abondante et limpide fontaine.

En 1887, en faisant défoncer ce champ, dit *de Préville*, pour le planter en vigne, M. Clément, régisseur de M. Bérard, vit exhumer, d'une profondeur de 0 m. 60 environ, plusieurs objets antiques qu'il recueillit. Ils consistaient en une grande amphore de près de 1 mètre, en un morceau de corne de cerf, une petite soucoupe en terre noirâtre faite au tour, servant sans doute de couvercle à l'amphore, une douille de lance en fer et une jolie fibule de bronze, présentement dans notre collection.

La nature de la culture du champ nous a interdit de reprendre les fouilles qui, probablement, fourniraient des objets en fer que les ouvriers ont dédaignés; néanmoins, nous croyons être autorisés à voir là les restes d'une sépulture contemporaine de celle de Saint-Siffret.

Fibule. — La fibule (fig. 1) est l'objet récolté le plus intéressant. Elle est du type à arc aplati, d'une seule pièce, avec aiguille adhérente et ressort en double spirale. Après s'être recourbée et

[1] On citera, à la fin du travail, d'autres sépultures gauloises qui ont également fourni des amphores. On en a trouvé également au Beuvray, à Murcens et dans d'autres stations de la même époque.

creusée en gouttière pour former l'agrafe, la tige se redresse en cou de cygne qui, avant de s'amortir en gracieux bouton terminal, s'épanouit en petit plateau ressemblant à un chapeau aplati et ayant pour axes 0 m. 023 et 0 m. 021. Tout le centre de ce plateau est, en effet, repoussé en calotte sphérique, de 0 m. 013 de largeur, perforée d'un trou central et de sept trous périphériques; deux de ces trous sont encore occupés chacun par une paire de très minces fils de bronze et deux autres traversés par des épingles assez grosses fixant de petits coins triangulaires d'un blanc mat et sale, de 0 m. 007 de longueur, 0 m. 006 de largeur, et 0 m. 002 de hauteur; le pourtour devait être entièrement garni par sept morceaux semblables, que nous avons reconnus être du corail.

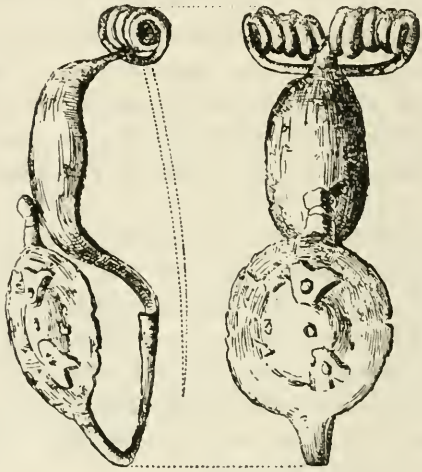

Fig. 1.

Cette forme gracieuse de fibule, sans être commune, a été rencontrée dans nombre de milieux marniens et elle caractérise assez cette époque; la Marne, l'Aisne, même le Beuvray, en ont livré un certain nombre d'analogues, dont on peut voir des exemplaires au Musée de Saint-Germain comme dans la collection Frédéric Moreau et d'autres. Mais c'est en Suisse, ou dans la région française voisine, qu'il faut aller pour en voir d'absolument identiques et en nombre relativement important; nous avons pu nous en convaincre en visitant les musées de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Schaffhouse et de Bâle... Le Valais semble particulièrement en avoir fourni[1].

[1] M. de Tröetsch en signale, non seulement en Suisse, mais en Alsace, dans

Nous savions, par un auteur latin, que les Gaulois prisaient fort le corail comme matière ornementale; l'archéologie nous le prouve donc et nous a montré ailleurs qu'ils savaient l'employer avec art, non seulement pour décorer leurs fibules, mais aussi leurs casques, leurs boucliers, couteaux et pendeloques, ainsi que l'attestent les belles récoltes de la Gorge-Meillet, de Somme-Tourbe, etc.

N° 3. Sépulture de Campagnac, commune de Sainte-Anastasie, canton et arrondissement d'Uzès.

Le fond obscur d'un rayon inférieur de vitrine, dans la Maison Carrée de Nimes, recelait [1], lors de nos visites, de vieux objets en fer peu propres à attirer l'attention du public et dans un état de lamentable promiscuité avec nombre d'autres de toutes époques comme de toutes provenances et surtout de provenance inconnue.

Nous découvrîmes qu'heureusement plusieurs, qui étaient de nature à nous intéresser plus spécialement, portaient des étiquettes dont nous copiâmes les mentions, après avoir pris des mensurations et croquis des objets. Parmi ceux-ci, il en est un fort extraordinaire qui provient de Campagnac, hameau de la commune de Sainte-Anastasie, près Uzès, et fut trouvé avec une urne contenant des restes brûlés, en compagnie d'autres objets. Nous pûmes, après quelques recherches, retrouver ces derniers dans le cabinet du conservateur à la mairie, pêle-mêle avec des monceaux de débris, la plupart romains.

Ces objets supplémentaires consistent en une épée et un fer de lance.

Epée. — L'épée, passée au feu et pliée en quatre pour entrer dans l'urne, est tout à fait du type de Saint-Siffret; elle mesure,

plusieurs États de l'Allemagne (Bavière, Würtemberg, Bade, Hesse, Westphalie), en Tyrol et en Italie (*Fund-Statistik der Vorrömischen Metallzeit in Rheingebiete*, 1884, p. 8).

[1] Nous employons l'imparfait parce que cette situation regrettable va cesser d'être une vérité; nous avons attiré sur cet état de choses l'attention du nouveau, jeune et intelligent conservateur du musée, qui est en voie de réorganiser l'intérieur de la Maison Carrée. Plus qu'aucun autre, M. Gabriel Carrière sait apprécier la valeur de ces débris, peu flatteurs pour l'œil, et il nous a promis de les traiter avec tout le respect qu'ils méritent, et surtout d'enrayer l'œuvre destructive de la rouille qui les ferait bientôt disparaître.

développée, environ 1 m. 05, dont 0 m. 13 pour la soie et 0 m. 92 pour la lame, avec une largeur variant de 0 m. 04 à 0 m. 05. Sa pointe est camarde et de nombreux morceaux de fourreau adhèrent encore à la lame. L'extrémité supérieure d'une des valves de ce fourreau brisé a conservé sa boucle de suspension carrée et verticalement disposée, comme c'est le cas ordinaire, pour recevoir le crochet de la chaîne-baudrier.

Lance (fig. 2). — La lance, en forme de losange, est très aiguë, avec une douille qui se prolonge sur toute la longueur sous forme

Fig. 2.

de nervure saillante pour venir mourir près de la pointe, qu'elle renforce; elle a 0 m. 41 de longueur et a subi, comme l'épée, l'action du feu.

Umbo (fig. 3). — La pièce capitale de cette découverte est celle qui se trouve à la Maison Carrée. C'est un demi-ellipsoïde en tôle

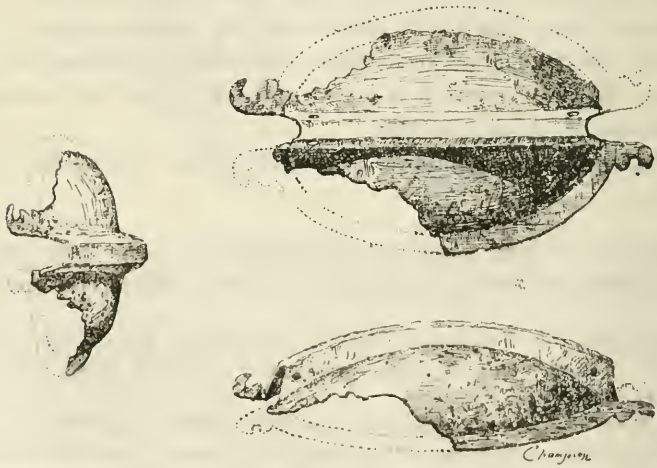

Fig. 3.

de fer, très détérioré, ayant 0 m. 22 et 0 m. 16 pour axes et 0 m. 051 de hauteur, avec une bordure plate de 0 m. 02, qui

n'existe plus que sur un quart du pourtour. Ce rebord, avant de s'interrompre aux extrémités du grand axe, s'épanouit en espèces de virgules ou de becs de perroquet, qui devaient servir à fixer cette calotte sur un corps plat.

Le long de son épine dorsale règne une gouttière arquée renversée et fixée par des rivets, qui donne à l'ovoïde l'aspect caréné. C'est certainement ce curieux objet que le général Pothier, dans son intéressante étude, avait remarqué en passant et baptisé *gantelet à main.*

En réalité, c'est un umbo, ou au moins une garniture de bouclier accompagnant un umbo. Les exemplaires de cette forme sont extrêmement rares et nous n'en connaissons même pas de tout à fait identiques.

On ne peut s'empêcher de regarder la nervure dorsale creuse comme destinée à loger le milieu d'une longue tige de fer renforçant un bouclier de bois dans sa longueur, comme on en voit sur le bouclier ovale de la célèbre statue du guerrier gaulois de Mondragon, au Musée Calvet à Avignon[1].

On remarque nettement sur cette statue qu'une garniture centrale carénée, qui porte une tringle arquée dirigée suivant le grand axe, est enveloppée par un umbo de type identique à celui de Saint-Siffret ou autres que nous signalerons dans cette étude et qui sont fort constants de forme.

Le Musée de Saint-Germain nous offre une pièce très analogue à notre ovoïde, sous le n° 18742 et indiquée comme trouvée dans une sépulture gauloise des environs du camp de Châlons; elle est en bronze et les quatre becs de perroquet y sont représentés par les extrémités arrondies et débordantes de deux bandes métalliques distinctes, qui enserrent et assujettissent la pièce, au moyen de clous terminaux.

Un objet du même genre rappelle encore davantage celui de Campagnac; il est en fer, provient de Saint-Rémy, dans la Marne, et figure sous le n° 4884 dans la même vitrine des umbos gaulois du même musée. Sa longueur est de 0 m. 155 et sa forme celle d'un demi-œuf caréné; il est inédit, veut bien nous écrire M. Salomon Reinach.

On a de cette sépulture également un morceau d'urne ornée de

[1] Moulage au Musée de Saint-Germain.

stries périphériques sur la panse et fermée d'un couvercle, ainsi qu'une plaque de bronze carrée de 0 m. 11 de côté, qu'on croirait avoir servi de miroir[1]?

N° 4. Sépulture double de l'octroi de Beaucaire à Nîmes.

En 1891, M. Vigne, capitaine en retraite, voulut construire une maison à Nîmes, juste à l'angle formé par la rencontre des deux rues de Nicot et de Beaucaire avec le boulevard du Viaduc, tout en face du bureau d'octroi dit *de Beaucaire*. Son terrain en cet endroit était précisément élevé de 2 mètres au-dessus du sol voisin, et le nivellement nécessita d'assez importants terrassements.

Ceux-ci mirent au jour, dans le milieu de l'éminence, une sépulture, par incinération, fort riche et d'autant plus intéressante qu'elle a été bien étudiée par le propriétaire et que les objets trouvés ont été tous pieusement recueillis et classés avec soin.

Quand nous fûmes appelés, en 1894, à aller les voir, nous n'hésitâmes pas un instant à y reconnaître des restes de l'époque marnienne.

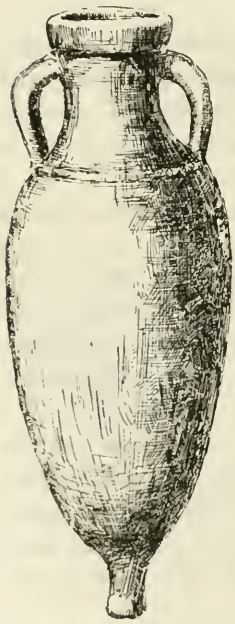

Fig. 4.

M. le capitaine Vigne, qui est un érudit et un curieux de science, a mis toute la bonne grâce possible pour nous faciliter l'étude de ces reliques, tombées en si heureuses mains, et pour nous fournir les renseignements les plus détaillés, que nous résumons ci-après :

A 0 m. 70 environ au-dessous de la plate-forme du tumulus, on rencontra une grande dalle de pierre, sous laquelle gisaient, couchées côte à côte, deux grandes amphores en terre jaune à la surface, rose pâle intérieurement, c'est-à-dire de matière identique à celle de Saint-Siffret, avec la rainure caractéristique sous l'arête de la panse; inférieurement, elles se terminent en pointe mousse pattée (fig. 4); elles ne contenaient que de la terre fine d'infiltration. Elles ont

[1] Cette plaque se trouve actuellement avec l'urne cinéraire, au nouveau Musée épigraphique de Nîmes.

respectivement 0 m. 75 et 0 m. 78 de hauteur totale, des diamètres de 0 m. 30 et des orifices de 0 m. 15.

Au-dessous de ces grands vaisseaux et à environ 1 m. 30 de profondeur, on rencontra des vases entiers et des armes ou débris de toutes sortes en fer, la plupart ayant dû subir l'action du feu; entre autres, une grande épée ployée en quatre, deux umbos en *oméga* détériorés, des boucles, anneaux, crochets, clous et surtout deux très intéressants fers de lance, bien conservés.

Lances (fig. 5). — Les tranchants des deux lances, qui ont respectivement 0 m. 34 et 0 m. 39 de longueur totale, avec de courtes douilles de 0 m. 07 et 0 m. 08, sont ondulés, avec des

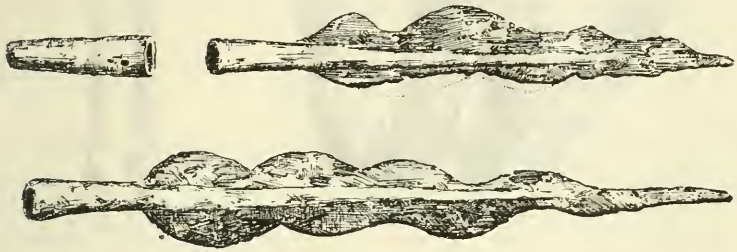

Fig. 5.

sinus alternant avec des lobes, autrement dit *flamboyants;* nous ne connaissons de cette époque de pertuisanes analogues, qu'on dirait des ancêtres de celles de la Renaissance, que certains fers provenant d'Alise-Sainte-Reine[1] et de la Tène, mais très rares.

On trouva à côté le talon de la hampe de l'une d'elles.

Epée (fig. 6). — L'épée est également des plus intéressantes, d'abord par sa longueur, *la plus grande à nous connue* et bien digne de ces Gaulois aux *prælongi gladii* de l'auteur latin : telle qu'elle est, cette longueur développée mesure, en effet, 1 m. 12, soie comprise pour 0 m. 15 : il reste donc 0 m. 97 pour la lame. Il est vrai de dire que tout le bout de celle-ci est masqué par l'extrémité du fourreau, qu'on n'a pu en séparer. En admettant 0 m. 03, 0 m. 05 même, d'espace vide à l'extrémité (ce qui est excessif),

[1] De Reffye, *Les armes d'Alise,* dans la *Revue archéologique,* 1864.

il n'en reste pas moins une arme de 1 m. 09 à 1 m. 07 de longueur; sa largeur n'est guère que de 0 m. 05.

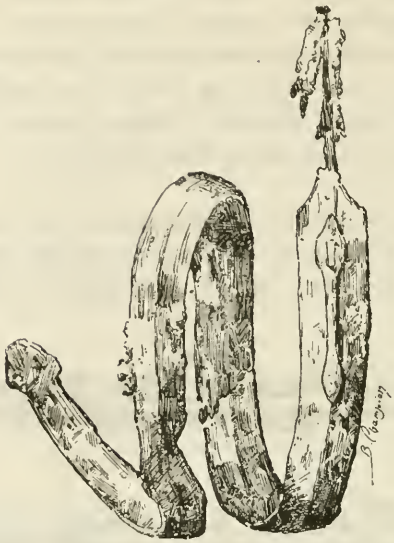

Fig. 6.

Fig. 7.

La soie, large à la base de 0 m. 015, s'amincit presque en pointe et se termine par des traces de rivure. On ne peut s'empêcher de penser qu'il a dû y avoir des rapports intimes entre cette extrémité effilée et un massif morceau cylindrique de fer, qui fait partie du lot recueilli (fig. 7). Il a 0 m. 03 de diamètre, 0 m. 02 de hauteur et est percé en son milieu d'un trou un peu tronconique qui n'a que 0 m. 003 ou 0 m. 004 quand il affleure une des bases, qui est convexe. N'est-il pas bien probable que nous avons là un pommeau appartenant à l'épée? La soie, fait unique dans tous nos relevés, porte, encore adhérents en haut, des morceaux fibreux très sensibles, épaves de la poignée de bois en partie pourrie.

Le fourreau est brisé en plusieurs morceaux, dont un nombre assez important est soudé par la rouille sur la lame: les autres ont été recueillis à côté. Ce fourreau se termine en bouterole élargie en espèces de lobes latéraux; la rouille ne permet pas de mieux préciser sa forme.

Supérieurement, il porte sa belière de suspension, à orifice rec-

tangulaire vertical, rivé à une assez longue tige de fer en forme de cuiller, modèle rencontré ailleurs et dont nous aurons l'occasion de signaler un autre spécimen.

Ce n'est pas tout ce que l'épée a livré d'accessoires.

On remarque, entre autres, deux espèces de crochets en crosse, l'un libre, l'autre collé par la rouille sur un umbo. Faut-il y voir un quillon en V renversé, brisé en deux, annexe de la base de la poignée dans nombre de glaives de cette époque?

Puis des morceaux, patiemment rapprochés par le capitaine Vigne, ont reconstitué un véritable crochet à belière, qu'on appellerait volontiers un *porte-mousqueton*.

Un autre crochet en crosse tout boursouflé de rouille, se termine inférieurement par une tige cylindrique; nous en ignorons la destination exacte. Probablement la tige droite était terminée par un anneau et nous aurions alors encore affaire à un crochet de chaîne[1].

Umbos. — Il y en a deux de forme marnienne presque identiques, avec des ouvertures de voûtes de 0 m. 13 et de 0 m. 11 et des ailes de 0 m. 4 et 0 m. 5 de longueur seulement, portant des clous rivés dans des trous.

Sauf l'épée, tous les objets figurent par paires et nous sommes vraisemblablement en présence d'une sépulture double.

Céramique. — Comme autres poteries trouvées dans la couche inférieure, on peut signaler une cruche en terre grise foncée et lissée, à panse turbinée, de 0 m. 37 de hauteur et 0 m. 20 de diamètre maximum.

En outre, un plat assez soigné de 0 m. 40 de diamètre et 0 m. 08 de hauteur, en même terre que les amphores, mais enduite d'une couverte noire lissée[2].

[1] Ce crochet rappellerait des crochets en bronze représentés sur la planche des chaînes d'épées, sous les figures 2 (fouille Le Laurain) et 4 (fouille Bertrand) du supplément du *Dictionnaire archéologique de la Gaule, Époque celtique* (1er fascicule du tome II, seul paru), et dont les originaux sont au Musée de Saint-Germain.

[2] Il en a été trouvé un tout à fait semblable près Dun-le-Roy en Berry par M. A. de La Chaussée, dans un tumulus authentiquement marnien, mais à inhumation : ce plat était également perforé de trous de suspension (*Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t. IV, 1870-1872, p. 51.)

Le fond de son intérieur porte quatre empreintes sigillées, représentant des rameaux, avec des feuilles opposées deux à deux, inscrits dans des ovales.

Le pied en est percé de deux trous pour la suspension de même que l'ourlet qui borde le pourtour comme nos plats artistiques modernes [1].

N° 5. Pont-Biais de la route de Montpellier, près Nimes.

Une étiquette accompagnant une épée marnienne et une lance à douille, trouvées avec une urne à Calvisson (toutes trois dans la collection E. Dumas, à Sommières, et que nous signalerons plus loin, indique qu'une épée et une lance semblables se trouvaient, en 1856, chez M. Maillet, notaire à Tarascon, et qu'elles auraient été trouvées au *Pont-Biais* de la route de Montpellier, tout près de Nimes [2]. Cette étiquette, dont M. Lombard-Dumas a bien voulu nous donner une copie textuelle, étant écrite de la main même d'Émilien Dumas, nous ne pouvons considérer les renseignements qu'elle contient que comme rigoureusement exacts.

Nous avouons cependant que nous n'avons pu voir ces objets et nous ignorons s'ils se trouvent encore à Tarascon. Avec l'épée de

[1] La surface du tumulus et ses environs immédiats ont fourni un nombre énorme de restes antiques d'un tout autre caractère, la plupart gallo-romains, surtout d'abondants tessons de poteries variées. Tout contre, il a été exhumé, entre autres, une riche sépulture romaine, avec mobilier contenu dans une grande pierre parallélépipédique creuse. La pièce principale était un très beau vase en forme de soupière d'albâtre avec son couvercle, tout rempli d'objets variés et curieux, notamment cinq objets sculptés en ambre rouge (miroir, lièvre, chien, scorpion, etc.) et autour deux vases en bronze dont un à anse mobile, une *toupie* d'albâtre, des vases de terre. Une autre sépulture voisine renfermait aussi des urnes de terre, du verre, un rasoir à manche d'ivoire, un couteau rappelant nos couteaux à papier, un charmant petit modèle de berceau d'enfant en os, des épingles, de petits boutons en bronze analogues à ceux de nos devants de chemise, etc.

On a trouvé également des cercueils antiques en plomb. Cet ensemble, que nous nous contentons de signaler, mérite une étude spéciale que fera, nous l'espérons, le capitaine Vigne.

[2] L'endroit a pris son nom d'un pont sur lequel la ligne de chemin de fer de Nimes à Cette traverse la route de Montpellier et qui est biais en effet; il se trouve à 200 mètres au sud de l'extrémité du Cours-Neuf ou boulevard de la République. Il est probable que c'est en construisant ce pont qu'on aura détruit un tumulus et mis au jour les armes signalées.

Pont-Ambrois [1], ce sont les seuls signalés dans ce travail que nous n'ayons pas personnellement étudiés sur nature.

N° 6. Sépulture de Complanier, près Nîmes.

Nous avons visité à Nîmes, chez M. Coulet, vérificateur des marchés de la ville, de nombreux objets en métal et terre cuite qui rentrent dans les types déjà décrits.

C'est en 1887 et 1889, en détruisant un tumulus de pierres dans sa propriété de Complanier, aux portes de Nîmes, et proche de la route d'Alais, que M. Coulet mit au jour deux coffres funéraires construits en grosses dalles brutes, et contenant ce mobilier, sans traces d'ossements humains autres que quelques résidus calcinés [1].

La plus grande sépulture, de forme parallélépipédique, dirigée Est-Ouest, avait pour dimensions 1 m. 95 sur 0 m. 65 de large et 0 m. 50 de hauteur.

La plus petite, destinée sans doute à un enfant, et située à 3 mètres de la précédente, contenait cinq vases en terre grise ou jaune et des ossements de porc.

Urne. — La grande a livré une belle urne funéraire ventrue de 0 m. 35, ornée de lignes incisées droites ou dentelées par pointillé, en cette même terre rose jaunâtre assez fine et friable précitée pour Saint-Siffret et semblant décidément la matière recherchée pour les vases cinéraires de cette époque, dans la région. Elle contenait des cendres et des restes d'ossements brûlés. Les armes, encore calcinées, étaient :

Épée (fig. 8). — 1° Une épée marnienne relativement assez pointue avec son fourreau de fer, réduit en morceaux, dont plusieurs restés adhérents à la lame par le fait de la rouille, et d'une longueur totale de 0 m. 87 dont 0 m. 74 pour la lame et 0 m. 13

[1] Voir plus loin, p. 506.

[2] Le général Pothier a signalé ces sépultures (*Sépultures préromaines des environs de Nîmes. Mémoires de l'Académie de Nîmes*, t. XII, 1890, p. 1). On peut consulter ce bon travail pour certains détails et notamment pour y voir les poteries qui y sont dessinées au trait. Nous reproduisons, d'après lui, les numéros 9 à 19 du tableau VI, en faisant remarquer de nouveau que ces figures sont un peu théoriques.

pour la soie à bouton. Elle était ployée en demi-cercle. La bouterolle du fourreau est assez spéciale et rappelle celle de nos sabres;

Fig. 8.

le haut a conservé son tenon vertical à ouverture en carré long faisant belière.

Umbo (fig. 9). — 2° Un umbo à pont de forme typique, dont

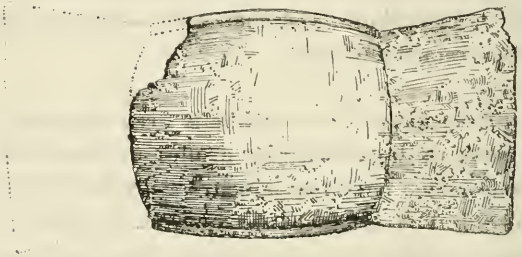

Fig. 9.

une aile a été brisée; entier il avait 0 m. 25 de longueur, 0 m. 12 de largeur et 0 m. 04 de hauteur.

Lance (fig. 10). — 3° Un fer de lance à douille, de 0 m. 22 de long, brûlé et dégradé intentionnellement.

Fig. 10.

Six cruches de formes et dimensions variables, deux plats creux, six bols accompagnaient la grande urne et contenaient divers autres objets, entre autres : des fusaïoles, des pendeloques-amulettes en

dents d'animaux, deux bracelets filiformes en argent de 0 m. 055 et 0 m. 045 de diamètre et 0 m. 0015 d'épaisseur, l'un à bouts simplement rapprochés; trois grosses perles, l'une en pâte de verre grise veinée de bleu et deux de couleur bleue très foncée de 0 m. 030 de diamètre, avec des ouvertures de trous de 0 m. 0010 à 0 m. 0015; elles étaient en forme de tore.

Trois petites perles trapues en verre, lisses ou cannelées, avec cercle d'émail blanc opaque à l'équateur, de 0 m. 012 de diamètre et 0 m. 003 pour les orifices.

Deux médailles en bronze, que nous n'avons pu voir, mais qui auraient été reconnues bien gauloises par M. Maruéjols, de Nimes[1].

Une petite rouelle de bronze à quatre rais, de 0 m. 020 de diamètre.

Une espèce de fléau de petite balance en bronze d'un travail soigné.

N° 7. Sépulture de Pissevin, près Nimes.

Parmi les ferrailles, corrodées par la rouille, signalées comme n'occupant rien moins qu'une place d'honneur dans la Maison Carrée, et au milieu desquelles nous avons déjà trié celles provenant de la sépulture de Campagnac, plusieurs armes, de types bien marniens également, portent écrit qu'elles proviennent de Pissevin et quelques autres renseignements.

Pissevin est un quartier de Nimes, près du Cadereau; c'est là, proche le chemin partant de l'abattoir pour se diriger au sud-ouest, que le creusement d'un fossé a entr'ouvert un *galgal* de pierrailles, qui renfermait encore une sépulture avec deux grandes urnes funéraires. On en a exhumé deux épées et deux fers de lance brulés, repliés ou tordus.

Épées. — Les épées sont toujours du même modèle plat et mince, à pointes camardes. L'une, pliée en trois, ne s'écarte du type de toutes les autres que par ce fait que sa soie, au lieu d'être étroite, à section rectangulaire, est aplatie et relativement large[2]; cette

[1] Nous croyons nous souvenir que M. Maruéjols n'était pas du tout convaincu que ces médailles vinssent de la sépulture même : en tout cas ses souvenirs ne lui ont malheureusement pas permis de nous préciser leurs caractères.

[2] M. Morel a signalé dans la sépulture gauloise de Montfercaut, à Marson (Marne), une soie d'épée marnienne qui était plate comme celle qui nous occupe

soie est incomplète : elle n'a que 0 m. 06 et la lame 0 m. 85 de longueur; la pointe est, comparée aux autres, assez aiguë. L'autre, légèrement courbée en arc, a 0 m. 95 de lame et seulement 0 m. 10 de soie, celle-ci étant également privée de son extrémité.

La lame de cette dernière est pointillée sur les deux faces de petits creux régulièrement disséminés, comme produits par le départ de légères écailles semi-lenticulaires de métal. Ce métal est-il d'une nature un peu différente de celui des autres armes rencontrées, ou bien l'épée en question s'est-elle trouvée dans des conditions spéciales qui l'ont amenée à cet état? ou encore faut-il y voir le résultat d'un travail particulier en vue de l'orner? Nous ne répondrons pas à ces questions que nous nous contentons de poser, nous bornant à constater que nous n'avons pas remarqué ces signes sur d'autres exemplaires.

Quant aux lances, l'une a environ 0 m. 34 et est toute faussée et repliée; l'autre, intacte et à ailes arrondies à leur base, a 0 m. 40 dont 0 m. 10 de douille. Cette sépulture devait être double, comme plusieurs autres [1].

N° 8. Sépulture de Calvisson, près Sommières.

(Planche XI.)

Nous avons remarqué, entre autres, dans la collection d'Émilien Dumas, à Sommières (mise plusieurs fois à contribution pour ce travail, grâce à la complaisance désintéressée de M. Lombard-Dumas, qui en est le possesseur actuel), une série d'objets en fer, groupés et fort bien classés. Une étiquette annexée, qui en fait un véritable inventaire, indique qu'ils ont été trouvés dans une tombe près de Calvisson avec une urne en terre commune, et les

(Lecture à la Sorbonne du 4 avril 1874 et rapport à la Société de la Marne, p. 181, et pl. I, fig. 2).

[1] M. Carrière nous signale un pont d'umbo qu'il vient de découvrir dans son cabinet de la mairie, où nous avons déjà reconnu, au milieu de tas de débris pêle-mêle, des lances et des épées qui complétaient des découvertes représentées partiellement à la Maison Carrée : cette pièce nous avait échappé. Elle porte sur son étiquette de simples initiales où on distingue un P : ne provient-elle pas de Pissevin et ne compléterait-elle pas ainsi l'épée et la lance de cette provenance, que nous avons relevée à la Maison Carrée? Nous aurions encore là une sépulture avec les trois armes. En tout cas cet objet est marnien et vient certainement des environs de Nîmes. Il a été aussi brûlé et tordu.

classe comme *Francs*, en raison de ce que l'épée en rappelle une autre du Musée d'artillerie ainsi désignée. Ils sont néanmoins bien réellement marniens; en voici le détail :

1° Une très belle épée (pl. XI, fig. 1 et 1[a]) pliée en deux et pareille à celle de Saint-Siffret, ayant juste 1 mètre de longueur totale : 0 m. 84 pour la lame, 0 m. 16 pour la soie.

Cette soie, entière et terminée par un bouton d'arrêt polyédrique, encore assez important (car l'objet est bien conservé), traverse une petite bague mobile repliée et contournée en profil de cloche, qu'on peut comparer à un *chapeau de commissaire*[1] ou un *V* renversé, accessoire que présentent ordinairement les épées les plus typiques de cette époque quand elles sont complètes; cette gaine servait d'amortissement à la poignée, en bois ou autre matière, et suivait le contour des arcs de cercle qui raccordent la lame à la soie, ainsi que le haut du fourreau, qui d'ordinaire a, lui aussi, cette forme.

2° et 3° Deux lances à douilles (pl. XI, fig. 2 et 3), toutes tordues au feu et si mutilées intentionnellement qu'on ne peut qu'approximativement fixer leurs dimensions à 0 m. 25 et 0 m. 30.

4° Un coutelas (pl. XI, fig. 4) privé de sa pointe, tout en fer, manche compris; ce manche est terminé par un anneau de 0 m. 02 d'ouverture, disposition rare : le tour de cet anneau est à section carré .

Nous n'avons remarqué au Musée de Saint-Germain qu'un exemplaire ayant cette particularité : il provient de Bavay; nous en pouvons citer un autre récolté au Beuvray; un troisième assez analogue au Musée Calvet à Avignon, mentionné plus loin; plus un tout à fait identique trouvé à la Tène[2].

5° La pièce la plus curieuse, parce qu'elle est unique dans les trouvailles que nous avons à signaler, est un outil de fer avec

[1] Nous avons vu donner ce nom par des ouvriers de l'Ariège, faisant des fouilles sous nos yeux dans des tas d'ossements quaternaires de la fameuse caverne de Lherm, près Foix, à la première vertèbre cervicale du grand ours, vertèbre qui a la forme d'un chapeau de gendarme; il convient encore mieux à la petite pièce accessoire des épées marniennes, qui a une forme plus aplatie, et nous n'en voyons pas qui rende mieux compte de sa figure.

[2] De la collection Al. Dardel. (Vouga, *Les Helvètes à la Tène*, pl. XI, fig. 8. Le rasoir représenté pl. XIII, fig. 15, et dont l'original est au Musée de Neufchâtel montre aussi cette disposition.)

manche du même métal, et normalement inséré dans son milieu, ayant 0 m. 19 de longueur, 0 m. 2 de largeur et 0 m. 005 d'épaisseur (pl. XI, fig. 5).

Comme le coutelas, cet outil est terminé en anneau, à bords arrondis, de 0 m. 02 d'évidement.

Dans son ensemble il rappelle nos marteaux de maçon, mais la pointe en est bifurquée et le tranchant a son profil en arc de cercle ramené inférieurement vers le manche; était-ce une hachette combinée avec ce que nous appellerions une *serfouette?* Était-ce une arme, malgré la brièveté du manche[1] ?

N° 9. Saint-Dionisy, canton de Sommières.

Nous avons remarqué, dans le musée épigraphique de Nimes, une épée de fer recourbée de forme bien marnienne et rappelant toutes les précédentes. Une étiquette indique qu'elle a été trouvée en 1884, à 1 m. 50 de profondeur dans le sol, en creusant la tranchée du chemin de fer du Vigan, en face du village de Saint-Dionisy. Sa longueur est de 0 m. 86, dont 0 m. 06 pour la soie qui est brisée.

La pointe en est ogivale et la largeur, à peu près constante de la lame, ne décroît que de 0 m. 05 à 0 m. 045.

L'épée est accompagnée, dans la vitrine, d'une très longue lance recourbée de la même manière, toujours du type constant des autres décrites; elle a 0 m. 52 de longueur (dont 0 m. 10 pour la douille), ce qui en fait la plus grande de celles que nous avons relevées[2].

[1] Nous ne connaissons d'outil ancien ainsi emmanché en fer, qu'une espèce de houe étroite, de 0 m. 24 de longueur sur 0 m. 055 de large, normalement traversée, non plus au milieu, mais à son extrémité opposée au tranchant par une tige en fer qui est brisée et dont il ne reste qu'un court tronçon; nous l'avons remarquée au musée de la Société archéologique d'Autun, sans pouvoir affirmer si elle a été trouvée dans un milieu gaulois. En tout cas, elle n'est pas dans la salle spécialement consacrée aux découvertes du Beuvray.

[2] De nouveaux renseignements qui nous arrivent au moment d'expédier ce travail, il semble résulter que cette lance ne provient peut-être pas de la même trouvaille et peut se rapporter à une autre sépulture.

Une vitrine voisine du même musée renferme une autre très belle épée marnienne inédite, qui ne provient pas du Gard, mais d'un dragage de la Saône, fait à 4 kilomètres en aval de Chalon-sur-Saône en 1886. Nous ne la mention-

C'est tout ce que nous savons de cette découverte; l'état de ces armes, leur aspect, la situation de leur gisement rappellent trop les autres trouvailles pour que nous ne croyions pas être bien osé en supposant qu'elles proviennent d'une sépulture de même nature.

N° 10. Sépulture de Lafoux, près Remoulins.

Épée. — Dans un bas de vitrine du Musée Calvet, à Avignon, nous avons aperçu, fixés sur une planche, une série de vieux objets en fer rappelant absolument ceux déjà plusieurs fois signalés. Parmi eux se faisait remarquer une belle épée, toujours du type de Saint-Siffret, un peu tordue, mais à peu près intacte et mesurant 0 m. 97, dont 0 m. 80 pour la lame et 0 m. 10 pour la soie.

L'extrémité ténue de cette soie traverse un petit bouton discoïde qu'elle maintient par rivure, disposition que nous n'avons constatée que pour l'épée décrite au numéro 4. On ne peut en conclure que cette disposition constituait une exception, car on sait avec quelle facilité peuvent disparaître les petites pièces rajoutées dans les objets en fer que la vétusté a rouillés.

Lance. — Les autres morceaux en fer, fort détériorés (et cela sûrement encore avec intention), appartiennent au fourreau, à un umbo et à un fer de lance; ce fer a la pointe ployée et tordue, la douille dégradée; il a 0 m. 27 de longueur, dont 0 m. 20 pour la lame.

Les morceaux du fourreau sont assez nombreux; sa bouterolle, rappellant celle de Saint-Siffret, est parabolique, avec deux paires de tenons symétriques arrondis, plus large que pour l'épée décrite au numéro 1. La belière, carrée, est bien conservée.

Umbo. — L'umbo, toujours en oméga majuscule, est représenté par ses ailettes, portant seulement les amorces du pont dont presque toute la voûte manque. Quatre trous en ligne droite, dont un conserve encore son clou à tête discoïde et tige carrée, perforent ces ailes.

Ces objets sont étiquetés sous le numéro 469 D, comme venant

nons qu'à cause de son extrême longueur, qui atteint 1 m. 10. Le bout de son fourreau est arrondi et garni d'une tringle creuse amplective sur 0 m. 14 de longueur.

de Lafoux, petite station balnéaire en face Remoulins, sur les bords du Gardon et non loin du Pont du Gard.

Cette localité est juste au pied d'un mamelon à peu près isolé où nous avons remarqué des restes de vieilles murailles en pierres sèches éboulées et des débris d'anciennes poteries.

C'est de cette petite enceinte, appelée quelquefois le *Mardieul* ou Sainte-Colombe, que proviennent des restes ayant le caractère gaulois et même grec, que nous avons vus dans la collection de M. Cazalis de Fondouce, à Montpellier[1].

Elle doit donc dater de la période qui a précédé la conquête romaine, comme nous le constaterons pour plusieurs semblables, et il n'y a rien de surprenant dans la rencontre de la série d'armes qui servaient à un guerrier gaulois, juste au pied de cette hauteur.

Néanmoins nous devons ajouter, pour ne rien affirmer que de certain, que M. Deloye, ancien conservateur du Musée Calvet, regarde comme erronée la provenance consignée à l'inventaire du Musée et croit que cet ensemble d'armes provient d'une sépulture à Rus, commune de Sainte-Cécile (Vaucluse).

Quoi qu'il en soit et même en admettant que les souvenirs de M. Deloye doivent prévaloir sur les renseignements du catalogue, cette découverte, faite non loin d'Orange, n'en devrait pas moins trouver encore place à côté de celles d'objets si identiques recueillis de l'autre côté du Rhône; en attendant des renseignements nouveaux, nous maintenons l'attribution à Lafoux donnée par le catalogue, sans y attacher autrement d'importance.

N° 11. Sépulture de la Catalane aux Baux, canton de Saint-Rémy, arrondissement d'Arles (Bouches-du-Rhône).

Un jeune habitant de la curieuse et fameuse petite ville des

[1] Il y a recueilli aussi des haches de pierre et des médailles gauloises. (*Matériaux*, t. VII, 1872, p. 282.) La tranchée du chemin de fer qui passe au pied de l'enceinte a fourni, en 1883, d'autres objets gaulois que nous avons relevés au Musée épigraphique de Nîmes, comme une fibule de bronze à arc, identique à celle des Baux ci-après décrite, et un fer de lance à douille rappelant des types de la Tène (Vouga, *loc. cit.*, pl. IX, fig. 2, 9 et surtout 10); autant de faits donnant à penser que les armes marniennes du musée d'Avignon peuvent bien réellement provenir de Lafoux.

Baux, près Arles, Louis Faure, qui a déployé un grand zèle à en fouiller les abords, nous y attira un jour pour nous montrer le petit musée où il avait rangé le produit de ses recherches. L'intérêt de cette collection réside moins dans la beauté des objets réunis, que dans leur scrupuleux et honnête classement topographique, et surtout dans ce fait qu'ils proviennent tous de la vieille cité ou de ses environs immédiats.

Nous y découvrîmes avec satisfaction d'assez nombreux restes gaulois, en fort mauvais état, il est vrai, mais tous récoltés dans un même endroit appelé le quartier de *la Catalane*, à quelques centaines de mètres à l'est du village; Louis Faure nous en céda plusieurs provenant à peu près tous d'une même sépulture.

C'est à une certaine profondeur que le sol de la Catalane lui montra des tombes en pierres plates contenant des vases pansus, et chacune fournit avec constance une ou deux grandes amphores à pointe pattée, toujours de même pâte que celles déjà décrites dans ce travail. Ces amphores, généralement étêtées, renfermaient des objets en métal; ceux en fer étaient brûlés et tout détériorés par la rouille.

Pour la sépulture dont nous avons spécialement étudié le mobilier, elle contenait les deux côtés du haut d'un fourreau à bord rectiligne, portant encore l'attache carrée verticale du crochet, fixée sur un long appendice en cuiller; des coutelas de forme marnienne, une fibule de bronze à arc et à ressort double, qu'on dirait une échappée de la station de la Tène (fig. 11).

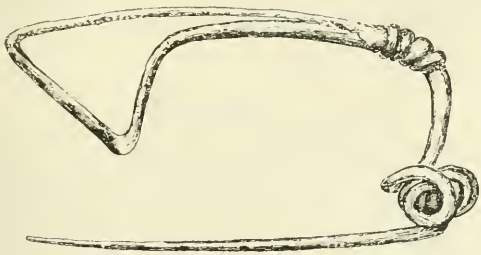

Fig. 11.

Puis des boutons en bronze ornés de cercles saillants concentriques (fig. 12 et 13), une pendeloque triangulaire décorée de trois triangles à périmètres saillants, inscrits les uns dans les autres

(fig. 14); une petite lampe en même terre que les amphores et trouvée dans l'une d'elles.

Fig. 12.

Fig. 13.

Fig. 14.

La sépulture qui contenait ces reliques a livré deux amphores semblables, toujours ornées d'une ligne périphérique gravée en creux un peu avant la naissance du col, et un vase sphérique.

Elle a fourni aussi un objet que l'inventeur a recueilli intact, mais tombé bientôt quasi en poussière et où il a cru reconnaître un casque; nous avons estimé que ces débris informes et ténus provenaient plutôt d'un umbo.

Toutes les civilisations, depuis celle des âges de la pierre jusqu'au moyen âge, ont laissé des traces dans ce sauvage et mélancolique petit coin de la Provence, et nous sommes heureux d'avoir pu découvrir, entre autres, qu'il n'y a pas de lacune pour celle qui a précédé immédiatement la grande conquête.

B. — ENCEINTES.

N° 12. Pont-Ambrois, près Gallargues, canton de Sommières.

Cet endroit tire son nom d'un vieux pont qui franchit le Vidourle, rivière séparant les départements du Gard et de l'Hérault. Ce pont, en ruine, se trouve sur le tracé de l'ancienne Voie domitienne qui, aussitôt après l'avoir franchi, contourne une hauteur portant une très vieille enceinte aux murailles éboulées, mais complètes.

Cette enceinte est déjà dans l'Hérault, commune de Saturargues,

mais touche au territoire de Gallargues, dans le Gard; nul doute qu'elle ne corresponde à l'antique *Ambrussum* ou *Ambrusium* de la Table théodosienne et d'autres itinéraires : notre lever lui donne 5 hectares.

Nous avons rencontré des tessons de poteries préromaines et des morceaux de meules anciennes, en roche caverneuse éruptive, tapissant le sol de la vieille forteresse; mais d'autres y ont recueilli des reliques plus caractéristiques [1].

C'est encore dans la collection d'Émilien Dumas que son gendre nous a montré une fibule en bronze très intéressante qui y a été recueillie. Elle est du type à arc et à large disque, avec agrafe serpentiforme, rappelant des formes italiennes, et dont le Gard n'a pas fourni d'autres exemplaires, au moins à nous connus; on peut la rapporter à l'époque celtique ancienne ou hallstattienne.

On doit en rapprocher des armes marniennes, représentées sur un dessin coté d'Émilien Dumas, et accompagnées d'une note écrite de sa main indiquant qu'elles ont été trouvées par M. Runel (vers 1850), à la tête du pont d'Ambrussum, *rive droite*, c'est-à-dire au pied même de l'escarpement que couronne l'enceinte.

On y voit une lance à douille de 0 m. 28 et une épée, toujours du type de Saint-Siffret, indiquée comme ayant 1 m. 02 de longueur, dont 0 m. 14 pour la soie.

Les extrémités supérieures des deux valves du fourreau sont représentées et montrent le V renversé terminal, ainsi que la belière d'attache ornée. Un semis de petits cercles dans cette région du fourreau semble rappeler un mode d'ornementation signalé, entre autres, dans la Marne, au cimetière gaulois des Varilles [2] et aussi à la Tène.

N° 13. Enceinte du Castellas ou des Castels, à Nages, canton de Sommières, arrondissement de Nîmes.

Quoiqu'il ait déjà paru une très bonne notice d'Édouard Flouest sur cette importante et extraordinaire enceinte [3], elle offre matière à

[1] Nous tenons de M. Thomas Meillerot, bibliothécaire de Lunel, que M. Dandrea, ferblantier, aurait vendu une épée avec deux fers de lance provenant de cette enceinte et peut-être d'autres objets aussi intéressants.

[2] Nicaise, *Époque gauloise dans la Marne*, 1884, page 46, et pl. IV, fig. 3.

[3] *Oppidum de Nages*, *loc. cit.*

des études supplémentaires; notamment elle mérite qu'un plan exact en soit levé et publié avant que les grands travaux de dégagement de ses murailles doubles accolées, travaux non terminés lorsque l'étudia Flouest, achèvent de se combler.

Flouest a publié les dessins de deux fibules de bronze rencontrées près des remparts, et d'une pendeloque triangulaire trouvée à 100 mètres en dehors, au Roque-de-Viou, où se trouvent également amoncelées des débris de poteries gauloises.

Nous ne pouvons donc négliger de faire figurer cette enceinte dans notre relevé.

Une des fibules que nous avons admirées dans la collection E. Dumas, à Sommières, et dont nous reproduisons le dessin un peu rectifié, est du type à plateau perforé, identique à l'échantillon de Château-Bérard décrit ci-dessus, quoique de dimensions plus grandes; il n'y manque que les petits coraux blanchis, qui certainement devaient l'orner aussi.

On a recueilli également des médailles gallo-grecques et coloniales de Nîmes; plusieurs fibules marniennes brisées en fer, que nous avons vues dans une vitrine plate de la Maison Carrée, avec nombre d'autres objets provenant pour la plupart des fouilles faites postérieurement à la publication de Flouest.

Il y a surtout des restes de poteries fort abondants dont nous avons personnellement recueilli nombre de débris dans l'enceinte même; elles ont à peu près toutes des caractères préromains, grecs ou gaulois, beaucoup à couverte noire lissée ou lustrée.

Leurs ornements sont géométriques : traits parallèles souvent en faisceaux faits au peigne dans tous les sens; dents ou chevrons incisés ou pointillés, impressions digitales sur le col, quelquefois sur les bords, etc.

Le musée de la Maison Carrée exhibe, dans la vitrine plate, une nombreuse série de ces morceaux et quelques beaux petits vases entiers en terre rosâtre noircie, rappelant par leur galbe, plus que les poteries fournies par les sépultures, la poterie marnienne du nord de la France; des anses en mamelons horizontaux, verticalement perforés, d'un modèle ancien; des fusaïoles, l'une d'elles ornée d'incisions curvilignes divergentes; un morceau de chaîne de baudrier en bronze, comme on en voit un entier à côté, provenant peut-être aussi de la même enceinte, mais on n'en a pas de preuves, etc.

N° 14. Enceinte de Vié-Cioutat, commune de Mons, canton d'Alais.

A quelques kilomètres au sud-est d'Alais, en un point où se rencontrent les territoires des trois communes de Mons, de Saint-Hilaire-de-Brethmas et de Monteils, on voit, sur une colline isolée, les restes d'un mur d'enceinte continu de forme polygonale qui suit la limite du plateau et des pentes. Cette muraille de pierres sèches est aujourd'hui en partie comme noyée sous les énormes rejets provenant de l'épierrement des champs, mais, par places, on voit émerger des pans de murs cyclopéens.

En en levant le plan, qui a fixé à 2 hect. 80 sa contenance, nous avons reconnu, parmi une grande quantité de morceaux de poteries romaines, des tessons plus anciens.

Nous n'en parlerions pas néanmoins si ce n'était de son intérieur qu'a été exhumé un casque de fer que nous avons vu encore dans la collection É. Dumas et que Flouest a décrit comme gaulois[1]. Ceci nous engage à réunir Vié-Cioutat aux autres localités qui ont fourni des épaves marniennes.

Ce casque, fabriqué d'une seule pièce en tôle, de 0 m. 002, se compose d'une calotte sphérique de 220/187/136 millimètres, terminée par un couvre-nuque et offrant, sur la région frontale, des nervures en saillie au repoussé avec bouton métallique à leur naissance. La même enceinte aurait fourni des débris d'un autre casque semblable d'après Flouest, qui regarde leur forme comme inspirée aux Arécomiques par l'art grec.

N° 15. Camp de César de Laudun, canton de Bagnols, arrondissement d'Uzès.

A 400 mètres au nord du village de Laudun, près Bagnols-sur-Cèze, émerge de la plaine un plateau calcaire fort élevé et limité par des crêtes escarpées d'un aspect imposant.

Deux tronçons de murailles rectilignes, faites d'énormes blocs posés sur leur lit sans mortier, barrent les parties les plus accessibles, complétant ainsi l'œuvre de la nature pour constituer une enceinte qu'on appelle le *Camp de César;* notre lever lui assigne environ 30 hectares.

[1] *Casques de fer et bouterolles d'épées* (*Revue archéologique*, mai 1880).

Nous y avons vu de nombreux tessons de poteries préromaines et des débris de vieilles meules jonchant le sol, surtout dans une espèce de réduit séparé au nord-est par une combe secondaire formant un puissant fossé naturel.

Une large tache centrale de ce réduit montre aussi, il est vrai, d'abondants débris romains : poteries *samiennes*, mosaïques, restes de construction. Mais rien n'indique un séjour militaire des Romains : ces restes sont tous de nature très pacifique et peuvent fort bien être simplement ceux d'un temple, comme il en a été exhumé un au sommet du Puy-de-Dôme [1].

Feu Léon Allègre, de Bagnols, y a recueilli des haches de pierre, des objets en bronze [2] et en verre, ainsi qu'un grand nombre de monnaies des Volkes Arécomiques, voire Tectosages [3].

La collection E. Dumas en possède une tige de fibule à arc de forme préromaine.

Le Musée d'Avignon a aussi du Camp de César une flèche en fer de type très ancien (n° 262[B]).

Nous connaissons de la même provenance une fusaïole en terre de forme bitronconique.

Nous avons toute raison de penser que cette enceinte est d'origine préromaine, que les Romains y ont édifié un temple, et les chrétiens du moyen âge un château fort et une chapelle : plusieurs des reliques qu'elle a livrées semblent faire remonter son établissement premier à la même époque que celle de Nages.

N° 16. Enceinte de la forêt de Chusclan, canton de Bagnols.

Au nord-est de Bagnols, le massif montagneux de Gicon s'avance comme un éperon entre le Rhône et la Cèze, près de réunir leurs

[1] On y remarque également d'importants restes de murailles et d'une tour revêtues d'appareil rectangulaire avec mortier, ainsi qu'une chapelle ruinée construite en mêmes moellons et qui doit dater du XIIe siècle. On a recueilli près de ces dernières fortifications une épée et une pendeloque de bronze quadrilobée, avec des rais fleurdelisés, sans doute du XIIIe siècle; mais tout ceci se rapporte à des temps bien postérieurs aux constructions primitives, les murailles cyclopéennes.

[2] Parmi ceux-ci des fibules à arc, comme celle des Baux, d'autres à disques traversés (Musée de Bagnols).

[3] M. Lumeau, pharmacien et numismatiste de Pont Saint-Esprit, possède aussi des monnaies de ces peuples ainsi que de Marseille, qui ont été recueillies dans la même enceinte.

eaux. Immédiatement au-dessus du village de Chusclan se dresse le point culminant dit la *Dent de Marcoule*, qui baigne presque son pied dans le Rhône. Toute cette partie est couverte par l'épaisse végétation de la forêt communale de Chusclan. Le plateau qui aboutit à la Dent de Marcoule est brusquement limité, tout le long de sa partie Sud, par une crête rocheuse continue et abrupte, comme au Camp de César; mais au nord il se raccorde avec la vallée par une pente assez douce sans ressaut. La ligne sinueuse par laquelle cette pente recoupe la plate-forme est toute dissimulée sous les énormes éboulis d'une vaste muraille artificiellement construite, pour compléter les escarpements du sud, de manière à former une enceinte fortifiée allongée dont nous avons dressé le plan.

Toute la partie Est du plateau ainsi délimitée a une surface de 40 hectares environ, mais plus à l'ouest on retrouve encore d'importants tronçons de murailles effondrées, et de ce côté il est malaisé de fixer quelle était la limite de ce que nous ne craignons point d'appeler un *oppidum;* peut-être allait-il jusqu'au piton prochain, qu'on nomme le *Roc* ou le *Mourre de la Folle?* En ce point, en effet, on voit émerger des sables de nouveaux pans de murailles sèches analogues.

A l'intérieur de cette enceinte, on remarque quelques galgals isolés et d'énormes étendues couvertes de pierres éboulées, où des buttes alternent avec des cavités coniques, épaves probables d'agglomérations de huttes, de hameaux. Cette vaste forteresse semble n'avoir jamais attiré d'autre attention que celle de l'érudit archiprêtre d'Uzès, l'abbé de Laville, qui en avait remarqué quelques parties émergeant des halliers touffus, lesquels masquent presque la totalité des retranchements, mais il ne se doutait pas de son importance.

Nous n'avons trouvé aucune relique à signaler dans son intérieur même; il faut aller jusqu'au Roc de la Folle pour que des clairières permettent d'en bien étudier le sol.

Au sud de cette deuxième éminence s'étend un terrain dénudé, repeuplé en partie en pins et appelé *Sablas de Peyrou*, où se voient les dernières traces de murailles signalées, qui sont appelées à disparaître ensablées, d'ici peu.

É. Dumas aurait recueilli en ce point, en 1885, de la poterie grossière et des débris d'objets en bronze.

Nous avons vu dans la collection de M. Allard, professeur à Avignon, une fibule brisée en bronze, de forme préromaine, qui en provient aussi.

Nous avons également admiré chez M. Léonce Granet, à Roquemaure, non seulement de nombreux et beaux objets de pierre ouvrée qui y ont été recueillis, mais aussi des morceaux de fibules à arc en bronze et un anneau perlé de fer rappelant des modèles fournis par des tumulus de l'Est; une flèche de fer à douille rappelant celle d'Alise; une fusaïole régulière, certainement plus récente que le néolithique; et surtout nombre de tessons de poterie assez caractéristiques. Ils sont de pâte rose, noire ou jaune, et plusieurs ont cette apparence rose sale des amphores de nos tombes. Un morceau est curieusement orné superficiellement d'un réseau de carrés creux réguliers, séparés par des boudins décorés de stries obliques faites avec l'ongle.

Comme autres ornements de cette céramique, on voit des séries d'empreintes digitales, ou autres, sur des bourrelets et des incisions obliques sur les bords, etc. Les anses, dont un échantillon doit avoir appartenu à une amphore, ne sont le plus souvent que des mamelons perforés ou non; bref une partie de cette céramique, certainement préromaine, serait prise pour néolithique n'étaient sa substance plus dure et sa couleur.

Frigoulet. — A l'autre extrémité de l'enceinte, au pied de la Dent de Marcoule, non loin du Rhône, le sieur Basset, de Chusclan, a trouvé des sépultures et des objets mis à découvert par l'érosion des eaux; ces objets consistaient en nombreux et minces bracelets de bronze fermés, à section rectangulaire ou semi-circulaire, ornés de séries variées de stries incisées, normales ou obliques, ainsi qu'en morceaux de poterie, le tout disséminé présentement dans le musée de Bagnols et diverses collections, dont la nôtre.

M. Granet possède de cet endroit huit petits bracelets, des bouts de fibules et des têtes d'épingles en forme de cônes, sur tiges brusquement courbées d'équerre ou retroussées (comme en ont fourni des stations de l'Est), et autres objets de bronze de types semblant intermédiaires entre ceux de l'âge du bronze et les romains.

On voit que cet *oppidum* (qu'on baptiserait volontiers *condate*, vu sa situation) doit remonter aussi aux époques celtiques.

RÉSUMÉ.

Nous venons de décrire au total seize découvertes faites par nous ou par d'autres sur lesquelles nous avons pu recueillir assez de détails précis pour les dater suffisamment.

En réalité, nos recherches locales se sont étendues bien davantage et nous ont fait relever d'autres objets mobiliers, voire des monuments probablement des mêmes époques; mais ces derniers ne nous sont pas encore apparus comme suffisamment caractérisés et pour les autres nous n'avons pu reconstituer la nature des gisements qui les ont fournis, ni les circonstances de leurs découvertes, ni parfois leur provenance exacte.

Nous avons consigné dans nos notes tous ceux qui nous ont paru provenir certainement de la région du Bas-Rhône et nous croyons devoir les faire figurer dans cette étude pour qu'elle soit aussi complète que possible, mais non dans le corps même de ce mémoire déjà trop long. Nous avons rejeté tous ces renseignements supplémentaires en appendice.

Résumons donc et discutons les seules données consignées ci-dessus qui se réfèrent, comme on voit, à onze sépultures prouvées ou très probables et à cinq enceintes; cela nous permettra d'en tirer des conclusions au moins provisoires, car il serait téméraire de demander plus à des observations encore trop peu nombreuses.

Sépultures. — Aucune des sépultures ne nous a montré la moindre trace de corps inhumés; au contraire, toutes les fois que nous avons pu vérifier le mode d'ensevelissement, et c'est un cas fréquent, nous avons eu des preuves de crémation. Ces tombes ont entre elles un réel lien de parenté et ont montré une constance dans les dispositions et la nature du mobilier qui n'échappera à aucun de ceux qui auront suivi nos descriptions.

Le type principal semble comporter des tumulus de pierres brutes amoncelées, dont le centre est occupé par de grossières dalles formant un coffre sommairement construit.

Les trouvailles ont fourni huit fois des urnes, généralement en forme d'amphores et parfois irrégulièrement brisées au sommet, comme pour en agrandir l'entrée.

Amphores. — Le type le plus répandu des amphores cinéraires

est à peu près celui que nous regardons comme romain du temps de la République, et seul un examen plus attentif permet de découvrir quelque divergence : pointe épatée, sillon circulairement creusé un peu au-dessous du haut de la panse, terre rosâtre, jaunie à la surface, dépourvue de grosses matières *dégraissantes* et relativement peu épaisse, peu résistante. Plusieurs fois des sépultures qui semblent avoir été doubles ont fourni deux de ces amphores.

Armes. — Toutes ont livré des armes de fer : cinq fois au moins épées, boucliers et lances réunies, six fois deux de ces trois armes, une fois une seule arme (deux fois peut-être au plus). On peut ajouter que quand il a été permis de bien observer la tombe et d'en recueillir le mobilier, la collection était complète.

Lances. — Il y a douze (ou treize[1]) fers de lance rencontrés dans neuf (ou dix[1]) sépultures. Ces armes sont de même type, en forme de feuilles allongées avec des douilles se prolongeant dans la lame; deux exemplaires seuls ont la forme flamboyante.

Umbos. — Dans au moins six des sépultures on a recueilli au moins sept[2] umbos, dont un a une figure de demi-ovoïde caréné, les autres en forme d'omégas majuscules, qu'on peut regarder comme le type habituel de l'époque; il en est de grandes dimensions, allant jusqu'à 0 m. 35 de longueur et 0 m. 14 de largeur, dimensions que nous n'avons encore observées nulle part ailleurs.

Épées. — Des épées se sont rencontrées partout, sauf dans un cas; une tombe en ayant fourni deux, nos études ont porté sur onze exemplaires, sans compter un douzième trouvé près d'une enceinte, dans des conditions que nous ignorons, mais sans doute encore dans une sépulture.

A peu près toutes ces épées semblent avoir été rougies dans un feu violent; les neuf échantillons que nous avons pu examiner sont plus ou moins ployés en arc ou en V, en S ou en quatre.

Soies. — Les soies sont en forme de prismes rectangulaires dé-

[1] En comptant celui du n° 9, Saint-Dionisy, dont la provenance n'est peut-être pas suffisamment certaine.

[2] Il y a, en outre, celui dont il est question au n° 7, trouvé aux environs de Nîmes, mais dont l'attribution à une de nos sépultures n'est que probable.

liés, sauf une aplatie. Toutes ont dû (comme deux fois le fait est apparu manifeste) se terminer supérieurement par un pommeau rivé et inférieurement par un *chapeau de commissaire* mobile qui maintenait la poignée.

Une fois, des restes importants d'une poignée de bois ont subsisté et il a fallu des circonstances bien spéciales pour qu'une matière aussi putrescible ait résisté aux agents de destruction.

Toutes les soies se raccordent avec les lames par deux arcs de cercle.

Lames. — Quant à ces lames elles-mêmes, elles sont à bords presque parallèles, minces et renforcées seulement d'une très légère arête centrale, souvent peu sensible.

Pointes. — Les pointes, non ou à peine acérées, sont généralement paraboliques. Les armes étaient destinées à frapper de taille et, vu leur peu d'épaisseur de 0 m. 003 à 0 m. 004 au plus, devaient se déformer par l'effet d'un choc tant soit peu violent.

Dimensions. — La moyenne des largeurs maxima, mesurées au début de la lame, est de 0 m. 527; celle des minima, correspondant aux points où les bords cessent d'être rectilignes, est d'un peu plus de 0 m. 041.

Voici du reste un tableau indiquant les largeurs ainsi que les longueurs des épées dont nous avons pu mesurer ou nous procurer les dimensions.

(Les chiffres entre parenthèses concernent des épées à soies brisées et incomplètes, ils n'ont pas compté pour les moyennes.)

NUMÉROS des TROUVAILLES.	PROVENANCES.	LONGUEURS.			LARGEURS.	
		LAMES.	SOIES.	TOTALES.	MAXIMUM.	MINIMUM.
		cent.	cent.	cent.	millim.	millim.
1	Saint-Siffret.....	74	14	88	55	40
3	Campagnac.....	92	13	105	48	40
4	Octroi de Beaucaire.	(1) 94	15	109	"	"

(1) Bout du fourreau vide étant évalué à 0 m. 03 sur la longueur totale de 1 m. 12.

NUMÉROS des TROUVAILLES.	PROVENANCES.	LONGUEURS.			LARGEURS.	
		LAMES.	SOIES.	TOTALES.	MAXIMUM.	MINIMUM.
		cent.	cent.	cent.	millim.	millim.
6	Complanier.....	74	12	86	50	35
7	Pissevin 1er.....	85	(10)	(95)	45	40
7 *bis*	Pissevin 2e.....	85	(6)	(91)	//	//
8	Calvisson.....	84	16	100	53	45
9	Saint-Dionisy.....	78	(8)	(86)	50	43
10	Lafoux.....	80	17	097	55	45
12	Pont-Ambrois.....	80	14	102	65	//
	TOTAUX....	834	101	687	421	288
	MOYENNES.....	83,4	14,4	98,4	52,8	41,1

MOYENNE DES LONGUEURS : Lames (10 épées), 834 millimètres. — Soies (7 épées), 144mm,4. — Totales (7 épées). 981mm,4. — Épée la plus longue, 1 m. 09. — Épée la plus courte, 0 m. 86.

On voit donc que ces épées sont fort grandes, bien plus que les semblables à nous connues, rencontrées dans d'autres pays, ainsi que semble le prouver le relevé ci-dessous des dimensions dont nous avons les éléments sous la main :

RÉGIONS.	LONGUEURS MOYENNES.			NOMBRE D'EXEMPLAIRES.	RÉFÉRENCES.
	LAMES.	SOIES.	TOTALES.		
	cent.	cent.	cent.		
La Tène...	74	14	88	très nombreuses.	Gross (*Oppidum de La Tène*).
Normandie.	78	12	90	5 (?)	A. Cochet (*Tombeau de Childéric*, n° 68 [1]).
Alise.....	//	//	77	//	Quicherat (*Armes d'Alise*, 1865).
Cher.....	11	11	77	4 épées.	*Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, pl. III, IV et XIII (sépultures de Dun-le-Roy et de Maubranche).
Gard.....	83,4	14,4	98,44	10 épées. (7 pour le total.)	Présent mémoire.

[1] Les épées que nous avons utilisées ici sont décrites comme franques, mais nous semblent bien gauloises par leurs formes.

Fourreaux. — La plupart des fourreaux ont été retrouvés, mais par morceaux. Ils étaient constitués par de minces lames de tôle légèrement incurvées en gouttières et réunies par des ourlets métalliques, que consolident deux fois de courts tenons, et une fois une traverse.

Sept fois la boucle ou belière porte-crochets a été conservée; deux fois elle était fixée sur une tige assez épaisse à section bombée et à plan en forme de cuiller.

On a retrouvé également des crochets de baudrier en forme de porte-mousqueton ou autre [1].

Couteaux. — Deux fois seulement il a été recueilli des couteaux ou coutelas bien marniens de forme. Ils n'ont pas de soie à rivets, mais le manche en fer; l'un de ces manches débute par un anneau fixe.

Divers. — Des perles de verre coloré ont été constatées dans un cas et des amulettes dans deux au moins. Ces petits objets ne peuvent être du reste retrouvés que lorsque la fouille est conduite avec soin et la terre tamisée. Une seule fois, on a ramassé des monnaies qui étaient préromaines : on peut faire la même remarque sur ce genre de reliques.

Fibules et bracelets. — On n'a recueilli de même que deux fois bien constatées une fibule et une seule fois des bracelets en argent, aucun en bronze et pas le moindre torque.

Poteries. — La céramique usuelle, en n'y comprenant pas les grandes urnes et amphores cinéraires, se compose de cruches et d'*ollae* en terre peu foncée, de coupes, souvent avec des anses, et de plats à engobe noirâtre lissée; une seule fois, une petite lampe en terre s'est rencontrée : elle est en même pâte que les amphores.

Cette céramique ne rappelle guère celle trouvée dans les autres

[1] Il n'a été retrouvé qu'une fois bien authentiquement une chaîne baudrier; elle était en bronze et brisée, mais c'est dans une enceinte, à Nages.

Une entière et fort belle a été trouvée à Nîmes, mais nous n'avons pas la preuve qu'elle provienne d'une de nos sépultures (ancienne collection Canonge, à Nîmes), quoique ce soit probable. Une autre entière peut en provenir également (Maison Carrée).

nécropoles gauloises, sauf peut-être pour quelques petites pièces. Les anses doubles, très rares ailleurs, semblent ici assez fréquentes pour les coupes. La plupart de ces vases auraient plutôt la forme des types gréco-romains, mais leur pâte est d'ordinaire plus claire, plus tendre, moins bien cuite. Les galbes sont rarement élégants.

ENCEINTES FORTIFIÉES.

Parmi les enceintes du Gard, à peu près toutes inconnues, dont nous sommes en train de tenter une étude un peu générale, nous n'en avons retenu ici que cinq. En effet, si beaucoup ont fourni une poterie qui nous semble contemporaine des sépultures décrites, cette nature de reliques ne nous a pas semblé susceptible à elle seule de les caractériser suffisamment. Mais les enceintes que nous avons ainsi triées ont fourni, non seulement des débris de semblables poteries, mais des objets en fer ou en bronze caractéristiques de la civilisation marnienne, et même une fois au moins de celle qui l'a précédée.

Trois d'entre elles (nos 12, 13 et 14) ont seules donné des armes en métal[1], quatre des fibules; celles-ci sont à ressort double spirale (quelquefois allongé, presque en arbalète, comme à Nages), avec des tiges en arc aplati, que terminent dans un échantillon d'élégants plateaux discoïdes convexes, destinés à recevoir des matières ornementales; une seule parmi ces fibules tranche par son ressort simple, son gros arc transversalement cannelé, son agrafe

[1] N° 12 (Pont-Ambrois), épée de fer et lance; n° 13 (Nages), chaînes de baudriers; n° 14 (Vié-Cioutat), 2 casques.

M. Granet, à Roquemaure, nous a bien montré une épée de fer très pointue, à un seul tranchant et avec une soie plate perforée de trous de rivets alignés qu'il a récoltée dans l'enceinte du Camp de César de Landun (n° 15): nous ne savons au juste à quelle époque l'attribuer, mais sûrement elle n'est ni gauloise ni même romaine, et doit remonter tout au plus au moyen âge, quoique sa forme nous semble assez difficile à classer.

Nous ne parlons pas des haches en pierre polie ramassées dans plusieurs de ces enceintes (Lafoux, n° 10; Camp de César, n° 15; Nages, n° 13), car elles ne nous apprennent ici rien de bien net; on en rencontre, en effet, non seulement dans des milieux néolithiques, mais souvent dans de plus récents, mêlées à des instruments de métal dont elles ont dû être souvent les compagnes entre les mains des anciennes populations.

serpentiforme et son large disque aplati : elle est de type hallstattien et rappelle les fibules italiques.

La poterie recueillie n'est plus néolithique et n'a pas encore les caractères, au moins tous les caractères de la céramique romaine.

Une seule enceinte a fourni des casques.

Du reste, il est bon de faire une remarque générale, c'est que, sauf pour Nages, on n'a pratiqué de véritables fouilles dans aucune : ce qui explique la pauvreté du mobilier qu'on y a recueilli jusqu'ici.

CONCLUSION.

Le rapprochement s'impose entre ces épées, ces umbos, ces couteaux, ces fibules, et ceux découverts dans le Nord et l'Est, en Champagne, etc.

Mais si la comparaison nous conduit à conclure à la contemporanéité relative des objets et aussi à la parenté des populations qui les ont laissés, on ne peut les attribuer absolument aux mêmes époques et au même peuple ; il se manifeste, en effet, dans les deux industries des divergences de détail trop constantes pour ne pas mériter quelque attention.

Dans le département de la Marne, ce centre si riche que les archéologues français appellent *marnienne* l'époque que caractérise le mobilier funéraire trouvé dans les tombes de ce pays, les incinérations sont tout à fait l'exception : pas d'urnes cinéraires, mais des corps sous le sol, qu'aucun tumulus ne décèle généralement à l'extérieur.

C'est tout au plus si quelques-unes de ces tombes, tout à fait exceptionnelles, portent la marque de la crémation [1].

On a trouvé dans les cimetières du Nord quelques sépultures *à char;* mais dans toutes les autres presque exclusivement des objets de parure, des torques, des bracelets et très peu d'armes relativement.

Dans notre *Gallia braccata*, aucune trace de chars, pas de torques

[1] Comme celle de Saint-Audebert (Aisne), qui a fourni des amphores à M. Fréd. Moreau (*Album Caranda*) ; celle de Saint-Étienne-du-Temple (Marne); celles de l'Eslette, près Rouen (Cochet)...

et on peut dire pas de bracelets marniens[1], mais, au contraire, toutes les sépultures y ont fourni des armes.

Les épées se distinguent par leur grande longueur, puisque plus de 50 p. 100 de celles qui y ont été trouvées entières atteignent ou dépassent 1 mètre.

Nos fourreaux ne semblent point avoir été pourvus, autant que leur état de dégradation permet de juger, de ces multiples tringles transversales de renfort, rencontrées si souvent ailleurs. Aucun ne semble s'être terminé en têtes de vipère plus ou moins ajourées, ou munies de tiges détachées; toutes nos bouterolles sont, au contraire, adhérentes et fort simples, épousant la forme de la pointe.

Les épées, comme du reste les autres armes de fer, ont été, par suite d'un rite passant pour rare en France, rougies au feu et ployées ou tordues de manière à en diminuer les longueurs et à les mettre hors d'usage, comme si on avait voulu qu'elles ne survécussent pas à leur maître.

Outre les amphores et grandes urnes cinéraires assez typiques, nos tombes ont livré des échantillons de poteries usuelles qui ne rappellent pas ou bien peu les types marniens et semblent plutôt avoir été influencés par des modèles romains ou grecs.

Ici pas de galbes à contours si brusquement anguleux, absence à peu près complète de ces ornements géométriques, fréquents dans le Nord : losanges, chevrons ou méandres.

Seuls, les plus petits vases les rappelleraient peut-être davantage en raison de leur engobe noirâtre et quelque peu aussi par leurs formes.

Si donc nous n'avions eu à notre service que de la poterie pour dater nos sépultures et enceintes, nous les eussions probablement classées comme gallo-romaines, au moins à première vue, bien que la seule poterie bien réellement typique, la samienne ou lustrée couleur corail, manque absolument : du reste, nous avons vu toujours classer cette céramique comme romaine dans les musées et collections du pays.

Faut-il en conclure que, malgré la présence d'objets en métal si caractéristiques, nos sépultures, nos enceintes sont postérieures

[1] On n'en a signalé que deux en argent dans les tombes, n° 6. Ceux recueillis dans ou près des enceintes, ou isolément ailleurs, sont plutôt de types de l'école précédente.

à la conquête? Sommes-nous en présence des restes de vaincus qui auraient adopté seulement une partie de l'industrie et des usages de leurs conquérants, entre autres le mode de l'incinération, ainsi que leurs amphores et leur poterie courante, tout en conservant intacts les modèles de leurs galgals ancestraux et de leurs armes personnelles?

Rien ne semble tout d'abord contrecarrer cette explication.

Les Arécomiques de la cité de Nîmes n'ont pas été conquis après lutte comme les autres peuples de la Gaule; ils se sont soumis à la République romaine, qui les a traités en amis, en alliés et, comme plus tard les premiers empereurs, leur laissa une certaine indépendance, leurs lois, leurs coutumes, leurs croyances : aussi on a remarqué que cette cité, bien que devenue de bonne heure province consulaire, resta plus longtemps gauloise en conservant de nombreux caractères de sa nationalité, tout en s'initiant graduellement aux arts romains.

Nos sépultures pourraient donc, à la rigueur, remonter à cette période de transition pendant laquelle les pays du Bas Rhône portaient déjà le nom de province romaine, mais pas encore celui de Narbonnaise, qui lui fut attribué quand le reste de la Gaule cessa d'être indépendant.

Mais cette première explication semble assez difficilement conciliable avec la présence d'armes indigènes dans nos monuments, d'armes n'ayant rien emprunté aux Romains. Si ces défunts avaient été de simples auxiliaires, ne devrait-on pas les trouver en compagnie d'épées, de boucliers rappelant davantage ceux des légions?

Quand un peuple en a conquis un autre, même pacifiquement, son premier soin est ordinairement de le désarmer : que s'il y recrute des auxiliaires, il les munit de ses propres armes, qu'il regarde comme d'autant meilleures qu'elles ont triomphé des autres.

Il paraîtrait peut-être plus logique d'admettre que ces tombes, ces forteresses, ont précédé de peu la conquête et datent du IIe siècle avant J.-C.; qu'elles seraient l'œuvre de populations indigènes qui ont dû, plus que leurs compatriotes moins rapprochés de l'Italie et de l'Espagne, subir l'influence du voisinage de la grande république, comme ils subissaient davantage aussi celle de Marseille.

Au Beuvray, le vieux Bibracte des Éduens (peuple plus tôt romanisé à cause de ses relations pacifiques avec l'Italie), on a constaté des faits analogues : une population encore gauloise, mais

industriellement moins pure, comme ayant beaucoup emprunté aux Romains. M. Bulliot n'y a-t-il pas reconnu clairement cet état de choses et entre autres que les sépultures, bien gauloises, comportaient à la fois des restes incinérés et des amphores, comme dans notre midi?

Ce n'est pas à tort que M. de Mortillet, qui fait volontiers des classifications qu'il base sur l'étude des mobiliers et baptise de noms de localités typiques, a proposé de créer une époque avec cette étape spéciale dans l'évolution industrielle, intermédiaire entre ses époques marnienne et lugdunienne (ou gallo-romaine ancienne[1]).

Ce serait sans doute à cette époque *breuvraysienne*, ou au moins à ce degré de civilisation de transformation pour la région qui devait bientôt être *la Province*, que se rapporteraient la plupart des découvertes signalées : elles remonteraient à la fin du *protohistorique*.

On a déjà remarqué que les poteries fournies par les oppidums de presque toute la France (nous entendons ceux incontestablement gaulois et caractérisés nettement par le triple emploi de la pierre, de la terre et de pièces de bois, réunis par des brochettes de fer dans la muraille) semblent, en général, plus récentes que celles des tombes des mêmes régions; on est conduit à admettre que ces oppidums ont précédé d'assez peu la conquête qui devait les laisser sans raison d'être.

Nous croyons que la plupart des enceintes relevées par nous dans le Gard peuvent bien en être contemporaines.

Si on n'y a constaté nulle part le caractère si net, qui seul puisse permettre une assimilation complète, cela doit moins tenir à des différences d'habitudes qu'à ce que les matériaux locaux ne se prêtaient, à ces époques lointaines pas plus qu'aujourd'hui, à ces constructions spéciales et compliquées.

Quoi qu'on en ait dit, notre conviction est que, du temps où les Arécomiques foulaient encore en hommes libres le sol du Languedoc, l'ingrate surface des hauteurs, toujours choisies par eux pour recevoir leurs travaux de défense, n'offrait guère plus de terre qu'actuellement, ni la contrée plus de grands bois de construction. En revanche, la nature fournissait spontanément, sur les crêtes

(1) *L'état du bronze au Caucase.*

abruptes qui couronnent ces masses calcaires, non seulement une grande partie de la ligne d'obstacle elle-même, mais avec profusion de bons moellons de formes immédiatement utilisables pour les défenses artificielles. Les constructeurs obviaient aux désavantages que présentent les murs en pierres sèches pour résister aux chocs du bélier, d'abord en employant d'énormes blocs allongés et parfois aussi en construisant deux murailles juxtaposées absolument distinctes, disposition que nous avons constatée plusieurs fois et qui ne s'explique guère que de cette manière.

Ainsi la presque totalité des découvertes signalées remonterait vraisemblablement à l'époque beuvraysienne, ou si l'on aime mieux à l'*état beuvraysien*, comme dirait M. J. de Morgan [1], et seraient des souvenirs laissés aux générations actuelles par les batailleuses populations Volkes du IIe siècle avant notre ère.

Mais ces considérations sont oiseuses et notre très modeste savoir nous oblige à limiter notre rôle à la recherche, à l'observation et au groupement de renseignements que nous pensons pouvoir être utiles aux érudits.

Nous espérons néanmoins que nos longues descriptions, trop arides pour être lues, pourront être consultées avec fruit par quelques-uns de ces derniers. Nous ne pouvons en dire que deux choses : c'est d'abord qu'elles ont la prétention d'être honnêtes et que les erreurs qui ont dû s'y glisser ne témoignent que de notre incompétence et de l'insuffisance des données que nous avons pu recueillir; c'est en outre que ces descriptions portent uniquement, sauf dans deux cas [2], sur des objets que nous avons vus et personnellement maniés.

[1] *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 1894-1895.

[2] Les épées et lances du Pont-Biais de Nîmes (n° 5) et de l'enceinte du Pont-Ambrois (n° 12).

APPENDICE.

OBJETS ISOLÉS DES ÉPOQUES CELTIQUES.

Outre les objets rencontrés groupés par trouvaille et décrits dans cette étude, nous en avons relevé d'autres provenant de la même région et qui nous ont semblé avoir semblable origine ou remonter aux mêmes époques; nous allons en signaler quelques-uns comme complément de notre travail.

MUSÉE DE LA MAISON CARRÉE, À NIMES.

Outre les objets provenant authentiquement de sépultures marniennes ou d'oppidums, une vitrine plate contient, entre autres, les objets suivants, qu'on nous a dit provenir des environs de Nîmes[1]; ils ont été offerts par M. Blanc, curé.

Bracelets de bronze, ronds, de 0 m. 10 de diamètre, striés ou lisses, à extrémités simplement rapprochées, d'autres crénelés ou bien perlés extérieurement; l'un d'eux n'est qu'une suite de perles en forme d'olives alternant avec d'autres petites hémisphériques.

Longue chaîne-baudrier de bronze, bien entière, rappelant les beaux types de la Marne.

Une autre identique est signalée par Flouest comme trouvée aux environs immédiats de Nîmes dans une sépulture. Serait-ce une des sépultures que nous avons décrites, dont les objets mobiliers en fer ornent la Maison Carrée? C'est fort probable. Elle était en 1870 dans la collection de M. Canonges, en compagnie d'une amulette triangulaire trouvée également à Nîmes et semblable à celle de Nages et des Baux. Nous n'avons pu savoir ce qu'est devenue cette collection depuis la mort de son propriétaire[2].

Le musée de la Maison Carrée possède aussi une belle et longue fibule triangulaire à ressort double et porte-agrafe prolongé, élégamment ajouré, dont la provenance n'est pas indiquée, mais qu'on croit locale.

[1] Opinion de feu M. Estève, précédent conservateur du Musée.

[2] Au Musée de Narbonne nous n'avons remarqué que les pièces céramiques de cette collection.

Ce type, qui se rapproche de certains classés parfois comme romains, rappelle encore davantage des exemplaires trouvés à Alise ou dans le tumulus de la Tour de Saxy[1] (Doubs) et aussi plusieurs autres en fer des sépultures gauloises à char d'Armentières et de Saint-Audebert (collection Caranda) ou des enceintes du Beuvray, de Saint-Pierre-la-Châtre, etc.

MUSÉE DE BAGNOLS-SUR-CÈZE (GARD).

Ce musée, formé par les soins de feu M. Léon Allègre, avec des objets à peu près uniquement recueillis dans la contrée, renferme, entre autres, des gaines de fibules à prolongements coudés d'équerre et terminés par des boutons coniques; une fibule entière du type de la Tène; une autre à arc ressort en spirale[2].

Un lot d'objets réunis trouvés au Mas-de-Favre près Bagnols en 1868, et composé de douze minces bracelets ronds et fermés, de formes semblables, mais variés quant aux fins ornements qui décorent leurs pourtours externes (groupes d'incisions, dents de loup hachurées, etc.), comprend également une calotte hémisphérique en bronze mince, ornée d'un rang de mamelons repoussés, qui peut, comme les précédents objets, être d'un type hallstattien (n° 671).

MUSÉE CALVET, À AVIGNON.

Un grand nombre d'objets en bronze et en fer hallstattiens ou marniens se voient dans ce musée, mais généralement sans indication précise de provenance. Beaucoup sont inscrits comme achetés, il y a en moyenne une vingtaine d'années, à un marchand qui battait le département de Vaucluse et les limitrophes en y faisant d'amples récoltes; plusieurs de ces objets, torques, bracelets, fibules à arc ou plateau, etc., sont fort beaux, mais leur état civil est trop peu net pour qu'ils méritent autre chose qu'une simple mention en bloc.

Le catalogue, peu aisé à consulter, nous a permis, non sans

[1] Musée de Besançon.

[2] Nous avons appris récemment de la bouche même de Mme Garidel-Allègre, fille du fondateur du Musée, et vérifié dans des notes qu'elles nous a communiquées, que ces fibules marniennes proviennent du Camp de César.

peine, de trouver les provenances de plusieurs autres que nous citerons par communes :

Apt. — Anneau de verre bleu, etc.

Avignon. — Anneau de verre bleu, etc.

Buoux. — Bracelets et pendeloques de bronze.

Carpentras. — Deux fibules de bronze.

Jonquières. — Belle épée à cran et soie plate en bronze avec sa bouterolle à longues ailes horizontales présentant 0 m. 235 d'écartement. Ce modèle, qu'on peut rapporter à l'époque de Hallstatt, ne figure qu'à l'état de moulage au musée, mais l'original est dans la collection Morel en Champagne [1].

Menerbe. — Pendeloque triangulaire de bronze à belière ornée de cercles concentriques.

Mondragon. — Bracelets d'apparence hallstattienne, lancé en fer à douille en forme de feuille et brisée à la pointe (n° 468 C), de 0 m. 20 de largeur, dont 0 m. 07 de douille, recueillie à Mondragon près de l'endroit où fut découverte la célèbre statue du Gaulois au bouclier et au paludamentum du même Musée Calvet.

A côté, dans la vitrine, se trouve un autre objet de fer (468 A) qui, tout porte à le croire, provient de la même trouvaille; c'est un coutelas courbe de 0 m. 33 de longueur, dont 0 m. 12 constituent un manche terminé en anneau de 0 m. 03 d'ouverture, comme celui décrit ci-dessus au n° 8 et trouvé à Calvison dans une sépulture incontestablement gauloise.

Mornas. — Fibule privée de son aiguille, avec traces d'émail.

Orange. — Anneau de verre bleu et quelques autres objets d'apparence préromaine.

Sainte-Cécile. — Les armes bien marniennes, désignées sur les étiquettes comme trouvées à Lafoux (Gard) et décrites au n° 10, proviennent peut-être de Sainte-Cécile.

Vaison. — Grosse fibule à panse renflée moulurée, trois crochets marniens, dont deux très minces; un torque terminé aux deux bouts par des enroulements. Bracelet à crochet-fermoir comme en ont souvent les torques et provenant d'une sépulture.

[1] Voir *Congrès archéologique de France* en 1882.

COLLECTION ROUSSET, À UZÈS.

Visan. — Rasoir double à lame demi-circulaire en bronze de type hallstattien.

MUSÉE D'ARLES.

Nous n'y avons vu de marnien qu'une fibule de bronze à ressort en spirale et dont la tige aplatie porte quatre cannelures; on la croit des environs d'Arles.

COLLECTION E. DUMAS, À SOMMIÈRES (GARD).

Bracelets minces en bronze, identiques à ceux trouvés près Bagnols et Chusclan, et ornés également de traits, de chevrons gravés, etc. Ils proviennent de la plaine de la Cadouillère, à Barron près Uzès.

Fibule de bronze de forme celtique, à arc aplati, orné d'une paire de nervures saillantes à ressort double boudin et à petit disque traversé. — Elle provient du *Jouffe*, hauteur dominant le vieux village de Montmirat (canton de Saint-Mamert), où a pu exister une vieille enceinte et où se montrent de très vieux tessons de poterie.

TUMULUS.

COLLECTION CAZALIS DE FONDOUCE, À MONTPELLIER.

Nous y avons vu des objets que leur propriétaire a trouvés dans des tumulus près du Vigan, entre autres un poignard de fer à antennes de 0 m. 37 de longueur, un rasoir en arc de cercle et une calotte hémisphérique de bronze ornée de perles repoussées et toute perforée de petits trous à la périphérie.

COLLECTION CAHOUS, À LA SALLE (GARD).

Nous avons pu examiner chez M. Lombard-Dumas une épée du même type et plus intéressante encore.

Elle a 0 m. 60 de longueur; sa poignée, terminée par deux antennes divergentes et renflée en boule au milieu, embrasse une

lame de fer à nervure centrale saucée avec du bronze, qui est en partie détaché par écailles.

D'après M. Lombard-Dumas, qui a bien voulu nous donner ces renseignements avec beaucoup d'autres, cette arme a été trouvée vers 1880 avec un bracelet de fer ovale ouvert et orné de profondes stries transversales, près de la gare de Saint-Hippolyte-du-Fort, très probablement dans un tumulus, par M. Durand, de qui la tient M. le pasteur Cahous.

Les tumulus proprement dits, j'entends les buttes funéraires artificielles qui n'ont rien de commun avec les éminences de pierre qui accompagnent ou ont accompagné tous les nombreux dolmens du Gard, sont rares dans ces pays.

Dans un intéressant relevé des monuments mégalithiques du Gard[1], M. Lombard-Dumas n'en cite qu'un très petit nombre, tous cantonnés dans la région montagneuse du Vigan.

Comme ceux cités plus haut, ils semblent appartenir à la période de Hallstatt et contiennent des sépultures par inhumation; plusieurs sont, du reste, encore à fouiller.

Nous ne parlerons pas de deux groupes de tumulus, les seuls situés en dehors de cette région montagneuse, à Calvisson près Nimes[2] et à Cavillargues près Uzès[3], parce que leurs mobiliers étaient franchement néolithiques, bien qu'aucun dolmen ne les ait accompagnés; les sépultures présentaient ce caractère aussi tranché qu'exceptionnel d'être des incinérations, ce qui les différencie de celles des dolmens comme des hallstattiennes, et même de celles de l'époque du bronze dans la contrée qui nous intéresse[4].

ENCEINTES.

Nos recherches, encore incomplètes, nous ont fait découvrir on

[1] *Mémoires de l'Académie de Nimes*, 1894.

[2] Dr Marignan, *Tumulus de Calvisson* (*Association française pour l'avancement des sciences*, Congrès de Marseille, 1891).

[3] J. de Saint-Venant, *Tumulus néolithiques par incinération, près Uzès* (*Mémoires de l'Académie de Nimes*, 1894). Ce sont les seules fois qu'il nous a été donné de rencontrer un mobilier de l'époque pur de la pierre polie accompagnant des cendres de défunts déposées dans des vases.

[4] Les seules que nous connaissions de cette époque ont été étudiées par nous et sont encore inédites.

au moins relever plus de vingt anciennes enceintes dans le Gard, entre le Rhône et les Cévennes. Ces enceintes, assez variées de forme et d'étendue, présentent comme caractères communs d'être limitées par des murailles en pierres brutes ou à peine dégrossies, superposées et assemblées sans mortier, et d'occuper toujours des hauteurs naturelles plus ou moins isolées. Ces murailles artificielles, d'apparence généralement cyclopéenne, ne font que compléter l'œuvre de la nature et continuent des escarpements rocheux infranchissables, en renforçant les points faibles, les cols, les isthmes.

Les tracés sont des courbes irrégulières, plus souvent des polygones épousant à peu près les contours des plateaux. Des murailles doubles accolées et complètement distinctes s'y sont montrées parfois, comme on en a signalé déjà à Murviel et à Nages.

Si nous mentionnons ici ce genre d'antiquités languedociennes, que nous comptons étudier spécialement un jour, c'est que la plupart nous semblent dater des mêmes périodes préromaines qui ont inspiré ce mémoire.

Nous en avons déjà cité cinq qui ont fourni des objets en métal de formes marniennes ou au moins hallstattiennes; la plupart des autres ont montré sur leurs plates-formes ou dans leurs murailles des débris de poteries préromaines, quelques-unes même des monnaies gauloises.

Nous citerons sommairement les suivantes, en indiquant les surfaces occupées par celles dont nous avons déjà levé les plans.

A. Enceintes ayant fourni des débris d'anciennes poteries d'apparence néolithique ou de l'époque du bronze :

1. *Paradas du Clastre*, à Collias (1 hect. 83).
2. *Goutte-Frache*, à Bouquet (1 hect. 60).
3. *Forêt de Saint-Laurent de Carnols* (0 hect. 25).
4. *Bosquet d'Auzigue*, à Cavillargues (1 hect. 10).

B. Enceintes ayant fourni des poteries d'apparence gauloise se rapprochant de celles citées dans ce travail et que le mélange avec des objets métalliques nous a permis de dater :

1. *Paradas Raymonde*, à Sanilhac (2 hect. 81).
2. *Forêt d'Euzet-les-Bains* (5 hectares).
3. *Dame de Brueys*, commune d'Aygalliers (0 hect. 88).
4. *Castel-Viel* de Russan, commune de Sainte-Anastasie.

Cette dernière, située dans la même commune que Campagnac, qui nous a fourni l'intéressante sépulture gauloise décrite au n° 3, a livré aussi une pendeloque de bronze à belière et de nombreuses médailles préromaines[1].

Le voisinage de la petite enceinte de *Castel de la Fontaine-aux-Loups* (0 hect. 80) près Bagnols, a fourni à M. Granet des fragments de minces bracelets de bronze et fer et aussi, croyons-nous, un morceau de fibule à arc.

Jusqu'ici, quatorze de nos enceintes ont donc livré de vieux restes et, dans ce nombre, au moins dix semblent avoir servi à des populations celtiques. Plusieurs renferment des buttes de pierre, dont un certain nombre peuvent bien ne représenter que des buttes effondrées; il y aurait lieu de les fouiller.

Dans tout ce travail, nous n'avons pas séparé des objets franchement marniens ceux présentant plutôt des caractères hallstattiens; c'est parce que d'abord ces deux industries se rapportent à des époques relativement voisines et sans doute aussi à des populations peu différentes; et puis certains types ne sont pas toujours si tranchés qu'on puisse avec certitude les attribuer à telle ou telle subdivision.

La civilisation franchement hallstattienne paraît, du reste, fort peu représentée dans le Gard, et ses reliques les plus typiques, comme les armes à antennes, les rasoirs... semblent cantonnées dans la région montagneuse du Vigan, comme on l'a remarqué plus haut; or nous n'avons entendu parler d'aucune découverte marnienne qui aurait été faite dans cette même région, et pourtant nous y connaissons de vrais chercheurs auxquels rien d'important n'a dû échapper.

A première vue, tout semblerait donc s'être passé comme si les Arécomiques de la plaine, fixés sur les routes d'Italie en Espagne et subissant davantage la double influence de Rome et de Marseille, avaient eu une industrie plus modernisée que leurs frères de la montagne, habitant des contrées éloignées des grands passages commerciaux ou autres, contrées ingrates et sans attrait pour l'étranger.

[1] Rochetin, *Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. XI, 1879, p. 248; très nombreuses monnaies autonomes de Nimes, des Arécomiques ou grecques de Marseille.

Mais, pour que cette remarque pût être moins hypothétique, il nous faudrait être moins pauvres en renseignements sur cette région occidentale du Gard. Dans l'état actuel des découvertes, on ne peut nier pourtant que les restes qu'on y exhume rappellent plus que ceux des plaines la région du Gers si bien étudiée par le général Pothier, avec le nom duquel nous avons commencé ce travail et que nous sommes heureux d'inscrire de nouveau en le terminant.

J. de Saint-Venant.

DÉCOUVERTES GALLO-ROMAINES

À LARCHANT (SEINE-ET-MARNE).

(Communication de M. Eugène Thoison.)

« Larchant, dit l'*Almanach de Sens*[1], est un bourg très ancien, dont la tradition du pays fait remonter l'origine jusqu'au IIe siècle. » On s'est longtemps contenté de cette tradition sans chercher à la vérifier, et, le premier peut-être, nous avons montré dans notre *Saint Mathurin*[2] qu'elle devait être fondée. Elle vient de recevoir, depuis quelques années, une confirmation éclatante d'une série de petites découvertes, dont je voudrais indiquer au moins les résultats au Comité.

On est même aujourd'hui, contrairement à ce qui arrive le plus souvent, porté à trouver cette tradition trop modeste et à reculer d'un siècle l'origine de Larchant, en tant que centre de population.

Je passerai sur les haches de pierre que, les connaissant maintenant, on ramasse un peu partout dans la plaine qui domine le bourg; je ne m'arrêterai pas davantage au squelette trouvé, en mars 1881, dans la fouille d'une cave, au centre du village : couché sur une grande dalle de grès, il portait au bras et au poignet des bracelets de bronze, dont l'un fondu autour d'une tige de fer et dont je n'ai pu malheureusement recueillir que des fragments.

Au mois d'avril 1896, des terrassements exécutés dans une maison voisine de la première mettaient au jour plusieurs squelettes accompagnés chacun, vers les pieds, d'un vase de terre cuite. Le plus caractéristique et le seul complet de ces vases est un petit bol

(1) *Almanach de Sens pour 1785*, pages 22 et suiv.
(2) Un volume in-8°. Paris, 1888.

de moins de 13 centimètres de diamètre intérieur, en terre rouge improprement dite *samienne*. Il porte sur la panse trois rangées d'ornements géométriques variés et alternés. Son origine gallo-romaine ne peut faire doute.

J'arrive au plus intéressant et plus probant ensemble de trouvailles. Il a été fait, et se poursuit, dans un canton bien délimité situé au nord de l'agglomération, à droite du chemin de Larchant à Fontainebleau par Recloses, et dit la *Haie-Fleurion* ou la *Croix d'or*. Il est impossible d'y remuer la terre sans y ramasser en abondance des fragments de poterie et même d'assez nombreuses monnaies impériales romaines. Toutes celles que j'ai examinées sont des bronzes, d'ailleurs communs, s'échelonnant du Ier au IVe siècle; Constantin et ses successeurs immédiats y dominent.

Encouragé par ces trouvailles et guidé par certaines défaillances ou certaines exagérations de végétation, un des propriétaires du canton, M. Billard, entreprit des sondages qui lui révélèrent l'existence de substructions d'aspect barbare et composées de grosses pierres et de blocs de grès placés sans ciment. Ces sondages isolés et de peu d'étendue ne fournirent d'abord que des quantités de tuiles à rebords, presque toutes brisées, de faîtières, de caniveaux et de morceaux de poteries très variées comme forme, comme matière et comme coloration, allant des plus grossières aux plus fines et aux plus élégantes.

Il faut cependant noter à part une sorte de puits (?) assez mal construit et de petit diamètre. Fouillé jusqu'à près de 4 mètres de profondeur, il n'a rien donné d'intéressant, si ce n'est une ou deux monnaies romaines; mais le déblaiement, interrompu par les travaux des champs, en doit être repris l'hiver prochain, et peut-être des surprises nous sont-elles réservées, car il semble que l'on se trouve plutôt en présence d'un puits funéraire que d'un puits à eau. S'il y a lieu, j'y reviendrai.

Pour le moment, j'insisterai seulement sur les plus productives de ces fouilles. C'est surtout par des fragments de belles poteries ornées que la première doit attirer l'attention.

Ces poteries sont décorées de personnages, d'animaux et d'attributs avec un goût et un soin qui indiquent une bonne époque de l'art. Elles affectent la forme connue de terrines à peu près cylindriques et mesurent en général 18 à 19 centimètres de diamètre extérieur. Elles sont pétries d'une terre très fine, d'un rouge

brun pour quelques-unes, d'un beau noir pour les autres, et recouvertes d'un enduit brillant.

Elles ont toutes subi l'action d'un feu violent, et leurs fragments gisaient au milieu d'une couche de cendres et de suie, avec une masse de débris d'autres objets de terre; un mur en pierres sèches semblait, d'un côté, limiter le dépôt.

A quelques mètres de ce dépôt, il a été trouvé des fondations solides et dont l'épaisseur atteint jusqu'à 6 pieds; elles ne sont pas complètement déblayées, mais on a déjà recueilli dans les terres qui les couvraient une portion presque informe d'un socle de statue et d'assez nombreux fragments de mortier couvert de peinture unie de divers tons.

On ne doit pas omettre dans ce rapide inventaire :

1° Un poinçon de bronze d'aspect élégant, décoré à sa partie supérieure de rinceaux et d'une petite frise en hachures obliques. La tête, qui manque en partie, était en forme d'anneau assez gracieusement contourné. Il a été ramassé dans le voisinage du champ fouillé;

2° Deux fragments de couvercles en poterie noire avec marque de potier; sur l'un : . . . . .AVIO; sur l'autre : MAR. . . . .M.

Il semble que l'on soit en droit de conclure des faits que je viens de rapporter qu'au 1er siècle de notre ère Larchant était déjà la résidence d'une population stable, parmi laquelle figurait au moins une famille assez riche pour posséder des objets de luxe et habiter une maison de quelque importance. Il y avait donc là autre chose qu'une station de nomades, et la carte de la Gaule romaine doit s'augmenter d'une localité dont malheureusement aucun document épigraphique ne nous a encore révélé le nom ancien. Ni l'une ni l'autre des deux formes latines de Larchant : *Lyricantus* et *Largus campus*, ne paraissent remonter à l'époque romaine.

Très incidemment, je signalerai que la légende de saint Mathurin le fait naître à Larchant, de parents occupant une haute situation; or saint Mathurin n'a pu vivre plus tard qu'au IIIe siècle.

J'ajouterai enfin que les traces d'un autre lieu anciennement habité ont été relevées, il y a peu de temps, à 12 kilomètres N. O.

de Larchant, sur le territoire du Vaudoué[1]. J'ai pu sauver de la destruction une belle tuile à rebords et les deux meules d'un moulin à bras gallo-romain. Plusieurs monnaies impériales de bronze accompagnaient ces objets.

Eug. Thoison,
Correspondant du Comité,
à Larchant (Seine-et-Marne).

[1] Canton de la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne)

INVENTAIRES
DES MONNAIES GAULOISES

QUI ONT ÉTÉ RECUEILLIES

DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOISSONS[1],

PAR M. OCTAVE VAUVILLÉ.

Le Comité a invité ses correspondants à dresser la statistique des trouvailles de monnaies gauloises faites dans les régions qu'ils habitent.

Ce n'est, en effet, que par des travaux de ce genre que l'on peut arriver à déterminer l'attribution des nombreuses pièces sur lesquelles manque l'indication du peuple qui les a émises.

Déférant au vœu du Comité, nous avons dressé l'inventaire de toutes les découvertes de monnaies gauloises faites à notre connaissance dans l'arrondissement de Soissons, et nous donnons ici le résumé de nos recherches.

Ire Partie.

Quatre-vingts monnaies déterminées, provenant des fouilles de M. Frédéric Moreau, sur les communes suivantes : Arcy-Sainte-Restitue, Villers-Agron (Aiguisy), Armentières, Breny, Cierges (Caranda), Chouy, Ciry-Salsogne, Chassemy, Fère-en-Tardenois[2] (Sablonnière), Maast-et-Violaine, Nanteuil-sous-Muret et Bruyères (Trugny).

En voici la description :

ABVDOS, n° 4154 du *Catalogue de la Bibl. nat.*, 1 ex.; genre 5267, pot. 1 ex.; 5401, pot. 1 ex.; 7417, pot. 2 ex.; 7433, pot. 1 ex.; 7434,

[1] Les numéros qui sont indiqués sans mention spéciale se rapportent à l'Atlas publié par M. H. de la Tour.

[2] Villers-Agron, Armentières, Cierges, Breny, Chouy et Fère-en-Tardenois sont de l'arrondissement de Château-Thierry.

pot. 1 ex.; analogue à 7447, pot. 1 ex.; 7458, pot. 6 ex.; 7493, br. 1 ex.; 7617, EPENOS, br. 2 ex.; 7862, pot. 3 ex.; 7870, pot. 3 ex.; 7873, pot. 2 ex.; 7905, pot. 2 ex.; CRICIRV, br. 7951, 11 ex.: tête de Janus. Ry. lion courant, 8106, 4 ex.; tête de Janus, Ry. lion barbare, 6 ex.; 8124, pot. 11 ex.; 8133 (?), pot. 1 ex.; 8145, pot. 2 ex.; 8351, pot. 1 ex.; 8569 (?), br. 1 ex.; 8584, br. 1 ex.; 9078 à 9147, pot. 8 ex.; 9180. pot. 2 ex.: 9194, pot. 1 ex.; ROVECA (?), br. 1 ex.; *Revue archéologique*, 1881, pl. VII, n° 44, pot. 2 ex.; 8661, pot. 1 ex.

La proportion de 11 CRICIRV sur 80 pièces est de 13.75 p. 100 près du territoire des Rèmes.

Celle des têtes de Janus au lion au revers (4 + 6) est de 12.50 p. 100.

IIe Partie.

(18 communes disséminées.)

	Tête de Janus.	CRICIRV.	Total.
	—	—	—
Arcy-Sainte-Restitue : 8124, pot. 1 ex.; type de l'oiseau, br. 1 ex. (*Dictionnaire archéologique de la Gaule*); chimère, Ry. sanglier, 1 ex. (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. IV, 1850, p. 85.).	"	"	3
Bazoches : 8040, br. 1 ex.; TVRONOS, br. 7005 1 ex. Deux chèvres dressées. Ry. sanglier et autre animal, pot. 1 ex. (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. XVII, 1863, p. 226.).....	"	"	3
Ambleny : *Revue de numismatique*, 1886 et 1893 (137 monnaies dont 53 CRICIRV).	1	53	137
Cuisy-en-Almont : guerrier au torques, pot. 8124, 1 ex. (Notre collection.)....	"	"	1
Chassemy : REMOS-ATISIOS, br. 1 ex. (Collection de M. Choron.).....	"	"	1
Bieuxy : 7859, pot. 1 ex. (Notre collection.)	"	"	1
Breuil (Saconin et Breuil) : statère d'or. (Musée de Soissons.).....	"	"	1

Buzancy : tête chevelue, Rv. cheval. (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. IV, 2e série, 1872, p. 206.).....	//	//	1
Fère-en-Tardenois : CRICIRV en br. (*Dictionnaire archéologique de la Gaule.*)....	//	1	1
Fontenoy : CRICIRV en br. (M. Déhu de Vic-sur-Aisne.).....	//	1	1
Grand-Rozoy : CRICIRV en or (M. Choron); statères d'or, 2 ex. (Collection de M. Brunchant.).....	//	1	3
Haramont : 8600, or, 1 ex. (A. Michaux, *Essai sur la numismatique soissonnaise.*).	//	//	1
Montigny-l'Engrain : 7458, pot. (M. Wattelet), 1 ex.; 7862, pot. 1 ex. (Musée des archives départementales de l'Aisne); CRICIRV en br. (A. Michaux, *Essai sur la numismatique soissonnaise*, p. 23.)....	//	1	3
Mortefontaine : 8593, or, 1 ex.; 8603, or, 1 ex. (M. Demoury de Vaubéron.).....	//	//	2
Parcy-Tigny : statère d'or. (Collection de M. de Laprairie.).....	//	//	1
Pleissier-Huleu : 35 monnaies dont 8 CRICIRV. (*Bulletin de la Société archéologique de Château-Thierry*, 1895, p. 106.) (Collection de M. Minouflet.).....	//	8	35
Soissons : 7862, pot. 1 ex. (Collection de M. de Laprairie, *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. II, 1848, p. 38); 8620, 1 ex. (Musée des archives départementales de l'Aisne); ROVECA en br. 7860, 1 ex. (A. Michaux, *Essai de numismatique soissonnaise*, p. 22); 8603, or, 1 ex. (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. IV, 1850, p. 85.).....	//	//	4
Total des monnaies des 18 communes.	1	65	199

199 pièces dont 65 de CRICIRV, soit 32.66 p. 100 avec cette légende.

IIIe Partie.

MONNAIES TROUVÉES ISOLÉMENT DANS L'ENCEINTE DE POMMIERS.

	Tête de Janus.	CRICIRV.	Total.
	—	—	—
1° Monnaies recueillies par nous :			
1er inventaire. (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1882, p. 80.).....	49	68	176
2e inventaire. (*Revue de numismatique*, 1886, p. 193.).....	21	270	366
3e inventaire. (*Revue de numismatique*, 1893, p. 305.).....	92	162	431

Non publiées par nous [1] :

Massilia, arg. 4 ex.; 2677, br. 1 ex.; Tectosages, arg. 1 ex.; TOGIRIX, 5550, arg. 2 ex.; 5611, pot. 1 ex.; 6088, br. 1 ex.; KONAT, 6137, br. 1 ex.; PIXTILOS, 7078, br. 1 ex.; 7137, br. 1 ex.; CALEDV, 7177, arg. 1 ex.; ATEVLA, arg. 1 ex.; 7458, pot. 1 ex.; 7493, br. 1 ex.; ROVECA, 7660, br. 3 ex.; DIVITIAC, br. 2 ex.; 8030, électr. 1 ex.; REMOS-ATISIOS, 8082, br. 3 ex.; NIDE, arg. 1 ex.; A·IIDIACI-R-HIR·IMP. 8036, br. 1 ex.; 8124, pot. 3 ex.; 8441, br. 1 ex.; VIIRICIV, 8541 et 8554, br. 2 ex.; 8620, pot. 2 ex.; ANDOBRV, 8671, br. 1 ex.; 9099, pot. 1 ex.; 9147, 1 ex.; 9180, pot. 1 ex.; *Revue archéologique*, 1881, pl. VII, n° 44, pot. 2 ex.; monnaies jadis attribuées à Galba, br. 5 ex.; tête de Ja-

[1] Une description plus complète de ces monnaies sera donnée ultérieurement dans la *Revue de numismatique*.

nus, Rv. lion courant, 8106, br. 4 ex.; tête de Janus, Rv. lion barbare, 40 ex.; CRICIRV - CRICIRONIS - CRICIR ND en br. 64 ex.; monnaies inédites et non indiquées, 22 ex.	40	64	177
Total des pièces que nous avons recueillies.	202	564	1150

2° Collection de M. Louis Brunchaut [1] :

Massilia, n°s 681 à 699, arg. 9 ex.; 1673, br. 1 ex.; 2228, br. 1 ex.; NEM COL, 2735, br. 2 ex.; DVRAT, 4478, arg. 1 ex.; ANORBO, 4972, arg. 2 ex.; Q DOCI, 5405, arg. 1 ex.; DVBNOREX, 5026, arg. 4 ex.; TOGIRIX, 5550, arg. 5 ex.; Sequani non gravée, arg. 2 ex.; CAM, 4143, arg. 1 ex.; 6088, br. 2 ex.; PIXTILOS, 7080, br. 4 ex.; CISIAMBOS, 7159, br. 1 ex.; ATEVLA, 7191, arg. 3 ex.; EIVICIAC, 7207, br. 1 ex.; homme courant, 7134, br. 2 ex.; même genre non gravé, br. 1 ex.; RATVMACOS, 7372, br. 1 ex.; 7458, pot. 4 ex.; 7471-7472, pot. 1 ex.; SENV, 7552, br. 2 ex.; SOSO, 7606, br. 2 ex.; 7608, br. 1 ex.; ROVECA, 7643-7646, br. 1 ex.; ROVECA, 7660, br. 3 ex.; ROVECA, 7691, br. 1 ex.; 7716, br. 1 ex.; DEIVICAC, 7729, br. 2 ex.; pièces précédemment attribuées à Galba, 7739, br. 8 ex.; 7820, pot. 1 ex.; 7859, pot. 1 ex.; 7862, pot. 1 ex.; 7870, pot. 3 ex.; 7905, pot. 1 ex.; genre 8030, électr. 5 ex.; REMOS - ATISIOS, 8054, br. 5 ex.; NIDE ALABR. . . , texte 8100, arg. 1 ex.; 8124, pot. 5 ex.;

[1] Même remarque qu'à la note de la page précédente.

8145, pot. 1 ex.; 8319, pot. 1 ex.; 8329, pot. 2 ex.; 8351, pot. 2 ex.; 8424, br. 2 ex.; 8449, br. 1 ex.; 8456, br. 1 ex.; 8487, br. 2 ex.; 8494, br. 2 ex.; 8498, br. 1 ex.; VIIRICIV, 8569, br. 1 ex.; 8577, br. 1 ex.; 8584, br. 1 ex.; 8620, pot. 7 ex.; texte 6864, 1 ex.; ANDOBRV, 8673, br. 1 ex.; AVAVCIA, genre 8881-8885, br. 1 ex.; HIRTIVS, 9235, br. 1 ex.; *Revue archéologique*, 1881, pl. VII, n° 44, pot. 4 ex.; monnaies à la tête de Janus et lion au revers, br. 73 ex.; pièces de CRICIRV : 223, dont 3 en or, 6 en arg. et 214 en br.; monnaies inédites et indéterminées, 34. . . . . 73 223 456

3° Musée de Soissons :

DIASVLOS, arg. 4871, 1 ex.; monnaies à la tête de Janus au lion au revers, br. 20 ex.; CRICIRV en br. 102 ex.; indéterminées, 7 ex. 20 102 130

4° Collection de M. Toulouze (47 monnaies déterminées) :

Massilia, arg. 1 ex.; Tectosages, arg. 1 ex.; 5550, arg. 4 ex.; SOSO, 7606, br. 2 ex.; ROVECA, br. 2 ex.; tête de bœuf de face, pot. 1 ex.; guerrier avec lance et torques, pot. 2 ex.; REMOSATISIOS, 8054, br. 2 ex.; GALIACIIS (?), 2 ex.; br. ATEVLA, arg. 1 ex.; PIXTILOS (1 au temple), br. 4 ex.; ANDOBRV, br. 1 ex. et une autre pièce des Ambiani; tête dégénérée, pot. 1 ex.; sanglier à droite, ℞. lisse, br. 1 ex.; petite monnaie en électrum, 1 ex.; pièce jadis attribuée à Galba, br. 1 ex.; tête de Janus, lion au revers, br. 7 ex.; CRICIRV en br. 12 ex. 7 12 47

5° Ancienne collection de M. E. Picard (probablement au général de Chauvenet actuellement) :			
COIOS, 4819, br. 1 ex.; TOGIRIX, arg. 2 ex.; DVBNOREX, 5026, arg. 4 ex.; TVRONOS, 7005, arg. 1 ex.; PIXTILOS, 7095, br. 1 ex.; monnaies indéterminées, 16 ex.; tête de Janus au lion barbare, br. 5 ex.; CRICIRV, 7 ex. en br. et 1 ex. en arg.	5	8	38
Total des monnaies déterminées de l'enceinte de Pommiers	307	909	1821

Sur 1821 monnaies, il y a 909 pièces de CRICIRV, soit la proportion de 49.80 p. 100, et 307 monnaies à la tête de Janus avec lion au revers, ou 16.85 p. 100.

On peut estimer au moins à 600 pièces celles qui ont été recueillies par diverses personnes et non comprises dans les inventaires qui précèdent, ce qui donne 2421 monnaies gauloises ayant été recueillies dans l'oppidum de Pommiers.

IVe Partie.

Monnaies gauloises du département de l'Oise ayant fait partie de l'ancien diocèse de Soissons, et de l'ancien territoire des Suessiones[1] :

	Tête de Janus.	CRICIRV.	Total.
Attichy : REMOS-ATISIOS, br. 1 ex.; PIXTILOS, 7064 et 7081, br. 2 ex.; CRICIRV, br. 3 ex.; bronze de Nimes, 2778, 1 ex.; 1 monnaie indéterminée. (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. III, 1849, p. 115.)	"	3	8

[1] En raison des très nombreuses monnaies de CRICIRV et de celles à la tête de Janus, trouvées dans l'arrondissement de Soissons, il nous a paru intéressant de rechercher si les mêmes pièces sont communes dans le département de l'Oise, ayant fait partie du pays des Suessiones, et ensuite de voir si elles se rencontrent fréquemment dans l'ancien pays des Bellovaci,

Berneuil-sur-Aisne : 8496, br. 1 ex. (Bibliothèque nationale.)	//	//	1
Chelles : statère d'or, genre 8698. (Note de M. A. de Barthélemy.)	//	//	1
Morienval : tête dégénérée, 8818, pot. (Bibliothèque nationale) : statère d'or des Trévires. (Note de M. A. de Barthélemy.).	//	//	2
Orrouy (Champlieu) : 39 monnaies dont 7 têtes de Janus et 7 CRICIRV en br. (Collection particulière.)	7	7	39
Pierrefonds : 39 monnaies, dont 6 CRICIRV (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. XIV, 1860, p. 116.)	//	6	39
Monnaies de la forêt de Compiègne (M. H. de La Tour); *Revue de numismatique*, 1894, 209 pièces, dont 15 à la tête de Janus, lion au revers; 24 de CRICIRV, dont 1 en arg., les autres en bronze	15	24	209
TOTAL	22	40	299

40 CRICIRV sur 299 donnent 13.37 p. 100.
22 têtes de Janus sur 299 donnent 7.35 p. 100.

RÉCAPITULATION

DES MONNAIES DE L'ANCIEN TERRITOIRE DES SUESSIONES.

	Tête de Janus.	CRICIRV.	TOTAL.
1° Fouilles de M. Frédéric Moreau	10	11	80
2° Sur 18 communes disséminées	1	65	199
3° De l'oppidum de Pommiers	307	909	1821
4° Du département de l'Oise	22	40	299
TOTAL général	340	1025	2399

La proportion de CRICIRV est de 42.79 p. 100.
La proportion de têtes de Janus est de 14.18 p. 100.

MONNAIES GAULOISES DE L'OISE, DE L'ANCIEN TERRITOIRE DES BELLOVACI.

(Ancien diocèse de Beauvais.)

	CRICIRV.	Total.
Belloy : genre de 7782, or, 1 ex.	//	1
Hermes : CRICIRV, br. 1 ex.; TOGIRIX, 1 ex.; Senones, pot. 1 ex.; Édnens, br. 4 ex., arg. 1 ex.; Bellovaci, pot. 1 ex.; Carnutes à l'aigle, 2 ex.; Caletes, coq sur tête humaine, 1 ex.; Leuci, 2 ex.; Catalauni, 1 ex.; 1/4 statère d'or. Veliocasses, br. 6 ex.	1	22
Longueil-Sainte-Marie : statère bellovaque, 1 ex.	//	1
Mello : bronze des Carnutes, 1 ex.	//	1
Pont-Sainte-Maxence : bronze des Veliocasses, 1 ex.	//	1
Saint-Just-en-Chaussée : demi-statère, 1 ex.	//	1
Vendeuil-Caply : TOVTOBOCCIO, br. 1 ex.; RATVMACOS, 1 ex.; Marseille, 2 ex.; ECCAIOS, 1 ex.[1]	//	5
Bailleul-sur-Thérain : (*Étude sur les monnaies gauloises du Mont-César*, par M. A. de Barthélemy.)	1	226
Beauvais : 6206, br. 1 ex.; 7912, pot. 1 ex.; VIIRICIV, 8563, br. 1 ex.; 8618, pot. 1 ex. (Bibliothèque nationale.)	//	4
Catenoy : ECCAIOS, 7473 et 7483, br. 2 ex. (Bibliothèque nationale.)	//	2
Clairoy : 7588, br. 1 ex. (Bibliothèque nationale.)	//	1
Compiègne : 7868, pot. 1 ex.; GERMANVS-INDVTILII, 9253, br. 1 ex. (Bibliothèque nationale.)	//	2
Vendeuil-Caply : 5700, pot. 1 ex.; 6210, br. 1 ex.; 7263, 7273, 7276, 7283, 7287, 7292, 7298, 7313, br. 8 ex.; EPENOS, 7625, br. 1 ex.; 7922, pot. 1 ex.; NIREIMVTINVS, 7976, br. 1 ex.; AOIIDIAC..., 8089 et 8090, br. 2 ex.; 8477, br. 1 ex.; 8517, br. 1 ex.; 8528, br. 1 ex.; 8531,		

[1] Les renseignements sur ces sept premières communes nous viennent de M. A. de Barthélemy.

br. 1 ex.; VIIRICIV, 8554, br. 1 ex.; 8631, pot. 1 ex.; 8654, pot. 1 ex.; 8659, pot. 1 ex.; SOLIMA, 9028, arg. 1 ex.; 9094, pot. 1 ex.; 9121, pot. 1 ex.; 9180, pot. 1 ex.; 9184, pot. 1 ex.; 9190, pot. 1 ex.; 10064, 1 ex. (Bibliothèque nationale.)	"	30
Total	2	297

2 CRICIRV sur 297 donnent une proportion de 0.67 p. 100.

CONCLUSIONS.

L'examen et la comparaison des inventaires qui précèdent permettent de conclure que :

1° *Les monnaies en bronze à la double tête confrontée, ou tête de Janus, au lion au revers, doivent être attribuées aux Suessions.*

Cette monnaie, qui a été attribuée aux Rèmes, se trouve assez rarement sur le territoire de cette peuplade. Au contraire, dans le pays des Suessions, elle est relativement commune, puisque sur l'ensemble de 2,399 monnaies elle est de 340, ou dans la proportion de plus de 14.18 p. 100.

Dans l'enceinte de Pommiers, sur 1,821 pièces on en a constaté 307 avec la double tête, ce qui donne une proportion de plus de 16.85 p. 100.

Ce fait permet donc d'attribuer avec certitude cette monnaie aux Suessions, attendu que dans les pièces provenant des fouilles faites par M. Frédéric Moreau, près du territoire des Rèmes, la proportion n'est que de 12.50 p. 100.

2° *Les monnaies de* CRICIRV *sont des Suessions.*

Comme on l'a vu, les 2,399 monnaies comprises dans les quatre inventaires des monnaies gauloises déterminées, recueillies sur le territoire des Suessions, ont fourni 1,025 pièces à la légende CRICIRV (57 en or, 19 en argent et 949 en bronze). On constate par nos divers inventaires que :

1° Les monnaies trouvées par M. Frédéric Moreau sur 12 communes qui se trouvent généralement près du pays des Rèmes, donnent 13.75 p. 100 de CRICIRV;

2° Les pièces trouvées dans le département de l'Oise ayant fait

partie de la cité des Suessions, ont fourni 13.37 p. 100 de monnaies à la même légende sur 299;

3° 199 monnaies trouvées sur 18 communes, éloignées les unes des autres, mais plus au centre du pays des Suessions que les deux groupes précédents, ont donné 65 pièces de CRICIRV, soit la proportion assez élevée de 32.66 p. 100;

4° Enfin l'enceinte de Pommiers a fourni 1,821 monnaies gauloises déterminées, dont 909 de CRICIRV, soit la proportion énorme de 49.80 p. 100.

Ce fait très concluant prouve évidemment que l'enceinte de Pommiers était bien le centre de circulation, on peut même dire d'émission, des monnaies à la légende CRICIRV.

3° *L'enceinte de Pommiers est bien l'emplacement du Noviodunum des Suessions.*

Les résultats des fouilles que nous avons faites, de concert avec le général de La Noë, avant 1887, nous avaient permis de conclure, avec preuves à l'appui, que la belle enceinte de Pommiers, d'une superficie de 40 hectares, était bien l'ancien *Noviodunum* des Suessions[1].

Les résultats de cette étude donnent donc une nouvelle preuve de nos conclusions précédentes. En effet, le numéraire relativement considérable qui a été recueilli isolément dans l'enceinte de Pommiers, prouve évidemment que c'était bien là le centre des populations ayant émis les monnaies à la légende de CRICIRV; de plus que les bronzes à la double tête, assez communs à Pommiers, mais moins nombreux que les monnaies de CRICIRV, doivent appartenir à la cité des Suessions.

Il reste à déterminer auquel des onze autres oppidum, mentionnés par César, ces bronzes peuvent être rattachés.

Les nombreuses monnaies gauloises étrangères au pays, telles que celles des *Massilii*, *Avenio*, *Segusiavi*, *Tectosages*, *Arverni*, *Bituriges*, *Aedui*, *Sequani*, *Carnutes*, *Eburovices*, *Lexovii*, *Caletes*, *Veliocasses*, *Senones*, *Meldi*, *Silvanectes*, *Bellovaci*, *Catalauni*, *Ambiani*, *Atrebates*, *Nervii*, *Treviri*, *Aduatici*, *Leuci*, etc., prouvent aussi que les habitants de Noviodunum avaient des relations assez importantes avec toutes ces peuplades bien avant la conquête romaine.

O. Vauvillé.

[1] *Compte rendu des Congrès archéologiques de France*, Soissons et Laon, 1887.

NOTE

SUR

UNE STATUE DU GRAND CONDÉ

CONSERVÉE DANS L'ÉGLISE DE SAULGES (MAYENNE),

PAR M. L'ABBÉ ANGOT.

La statue dont j'ai l'honneur d'adresser au Comité des travaux historiques la photographie (Pl. XII), avec celle du retable où elle est placée, n'est autre, à mon avis, que la statue du grand Condé.

Voici, très sèchement, les preuves que je donnerai de cette attribution :

L'autel est celui de Saulges (département de la Mayenne, canton de Meslay).

Saulges, par acquisition faite en 1558, dépendait de la seigneurie de Thévalle, dont le château est sur la commune de Chemeré-le-Roi, mais à moins de 2 kilomètres du bourg de Saulges.

Le dernier représentant de la famille de Thevalle, Jean de T..., capitaine de renom, neveu du maréchal de la Vieilleville, chevalier des deux ordres du Roi, ne laissa qu'une fille, mariée en 1597 à Charles de Maillé, père du maréchal de Maillé-Brezé.

Ce dernier épousa la sœur du cardinal de Richelieu, et le célèbre ministre eut l'ambitieuse et malencontreuse idée de marier sa nièce (1641) Claire-Clémence de Maillé-Brezé à Louis II de Bourbon, prince de Condé, qui remportait l'année suivante la victoire de Rocroy.

Ce mariage fut aussi malheureux pour Condé que pour la princesse Claire-Clémence, victime plutôt que complice des visées de son oncle. Mais il n'en résulta pas moins que l'illustre capitaine fut seigneur, du chef de sa femme, de Thévalle et de Saulges. Ces terres furent données à ferme le 14 janvier 1655 « par Jean Doujal, Nicolas Chevalier, Michel Perraut, commissaires députés pour la direction des biens qui ont appartenu au sieur prince de Condé, en

expédition de l'arrêt de la Cour du 27 mars dernier contre ledit prince», lit-on dans un dossier de la famille aux Archives nationales (R. 3, 82).

L'église et le prieuré de Saulges formaient deux bénéfices à la présentation de l'abbé de la Couture du Mans, et le titulaire de cette abbaye bénédictine était, en 1657-1693, Louis-Henri de Bourbon, bâtard légitimé, qui avait fait pourvoir de la cure de Saulges son propre aumônier André Chériotty, prêtre du diocèse de Carpentras (1678-1702).

En 1690, les habitants de Saulges firent reconstruire le maître-autel de leur église, et le travail, sauf les armoiries, était achevé en 1692, comme l'apprend le récit suivant que je transcris :

«Je soubsigné, procureur de la fabrice de Sauge, tiens quitte et décharge M. Langlois, m^e architecte, de la façon de notre autel au moyen qu'il parachève de graver les armes audit autel qu'il a encommencé, et reconnois à ce moyen qu'il est conforme au dessain sur lequel nous avions marchandé, sans préjudice de mes prétentions et à me faire rembourser du nommé Lemesle, aussi architecte, ouvrier dudit Langlois, de ce qu'il a reçu plus que je ne [de]bvois audit Langlois, ainsi que je voiré l'avoir affaire, dont il y a instance encommencée au siège de Sainte-Suzanne, qui demeure réservée contre ledit Lemesle. Fait ce dix septembre mil six cent quatre-vingt-douze.» (Pas de signature.)

La date 1692 se lit en effet au-dessous de la statue.

Langlois et Lemerle sont deux architectes de Laval.

Il n'y a plus, ce me semble, qu'à examiner la statue pour reconnaître qu'elle est celle non d'un saint, mais d'un grand officier de la cour. Le bâton tenu dans la main droite est non le bâton de maréchal, mais celui de grand maître de France; l'objet qu'on distingue dans la main gauche, une serviette, ne convient pas moins à la dignité longtemps héréditaire dans la maison de Condé : «Le grand maître, dit Moréri, a le commandement sur les officiers de la maison et de la bouche du Roi, qui lui prêtent leur serment de fidélité et dont il dispose d'une partie des charges.» Condé avait droit au bâton de grand maître et non à celui de maréchal de France. Le manteau fleurdelisé, les colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit et tous les autres détails de l'habillement conviennent également au grand dignitaire que fut Condé.

Au-dessus de sa statue on voit son écusson chargé des trois fleurs de lys et du bâton, accolé à celui de Thévalle dont les meubles sont trois annelets. On se demandera sans doute pourquoi on fait revivre ici les armoiries d'une famille éteinte depuis cent ans pour la substituer à celles de Maillé-Brezé (d'or à 3 fasces ondées de gueules), qui seraient celles de la femme de Condé. On verra, si l'on veut, dans ce fait un nouveau témoignage de l'aversion insurmontable que Condé et les siens eurent toujours pour l'alliance qui leur avait été imposée. Plus simplement on peut dire aussi que si le nom de Thévalle était éteint, le souvenir en était encore partout dans le pays et sur les murs mêmes de l'église dont les Condé étaient maintenant les patrons temporels, et qu'il était naturel d'unir les armes glorieuses de la maison de France à celles qu'on voyait sans doute sur l'autel remplacé par le nouveau retable. Quel que soit d'ailleurs le motif de ce choix, il est bien certain qu'il n'y eut jamais d'alliance directe des Thévalle aux Bourbons d'aucune branche.

La seule objection qu'on puisse faire contre ma thèse est que les insignes de la statue peuvent aussi bien convenir au fils du grand Condé, Henri de Bourbon, qu'à lui-même. Mais le fils vivait encore, et quoique les vivants comptent plus que les morts, la gloire ne l'avait pas tellement consacré qu'on pût avoir l'idée de le placer sur l'autel. La hardiesse est bien déjà un peu grande d'y installer le héros de la famille, mais enfin cela se comprend mieux pourtant, surtout avec l'ensemble des circonstances qui entourent la construction de cette œuvre d'architecture. Il faut remarquer en outre que du côté opposé se voient les armes de Bourbon-Condé encore, avec les deux colliers d'ordre qui conviennent bien à Henri de Bourbon.

Je ne suis point à même de juger si les traits donnés à la statue sont ceux de Condé. Le type est bourbonnien, je crois, mais un artiste de province peut bien n'avoir approché qu'imparfaitement de la ressemblance désirée sans que pour cela son intention soit douteuse.

La statue est en terre cuite et presque de grandeur naturelle.

A. Angot.

RAPPORT SUR LES FOUILLES

EXÉCUTÉES PAR LE LIEUTENANT HILAIRE

DANS LES THERMES DE NUMLULI (HENCHIR-MAÂTRIA)

(TUNISIE).

L'enceinte byzantine d'Henchir-Maâtria, à son saillant Sud-Ouest, contourne, en la serrant de près, une ruine rectangulaire mesurant 35 mètres sur 20 mètres environ.

Le docteur Carton [1] y a reconnu les ruines des thermes de Maâtria.

Avant la fouille, une pile de maçonnerie de petits moellons se dressait au-dessus d'une quantité d'énormes fragments de blocage, où l'on pouvait reconnaître facilement les débris de voûtes et ceux de piles semblables dessinant sensiblement les quatre faces d'un carré de 10 mètres environ de côté. C'est là qu'il fallait probablement chercher la salle principale de l'édifice. Une pile encore debout conserve le bandeau mouluré qui recevait la retombée des voûtes dont les enduits sont encore reconnaissables au-dessus de ce bandeau. Par conséquent, la salle située au milieu de ces quatre piliers était voûtée, probablement en voûtes d'arête. Néanmoins, des fouilles étaient nécessaires pour que l'on pût être fixé exactement sur les dispositions de cet édifice.

A 2 mètres de la pile, vers l'intérieur du monument, un fût de colonne émergeait de quelques centimètres au-dessus du sol. Un sondage de 4 mètres de profondeur démontra que cette colonne était encore en place et qu'elle reposait sur un sol de mosaïque. — Des fouilles furent alors entreprises pour dégager cette mosaïque, fouilles dans lesquelles nous avons rencontré de nombreux blocs

[1] *Découvertes épigraphiques et archéologique faites en Tunisie. — Région de Dougga.*

de maçonnerie, débris de voûtes écroulées. Une tranchée large de 5 mètres fut poussée dans la direction de la salle centrale. Au bout de vingt jours, le résultat atteint était le suivant:

Une première salle avait été mise à jour, renfermant de nombreux petits piliers d'hypocauste. Elle mesurait 5 m. 50 sur 4 mètres. On a trouvé dans cette fouille un grand nombre de tubes en poterie provenant des voûtes, des fragments de placage en marbre blanc, des restes de pavage en mosaïque blanche connu. L'hypocauste communiquait avec deux salles latérales par des portes cintrées.

On découvrit ensuite deux compartiments de dimensions plus restreintes, l'un profond de 1 mètre dans lequel on descendait par deux degrés (l'*alveus*), mesurant 2 mètres sur 1 m. 50. L'eau de ce bassin était évacuée par un petit canal souterrain. Nous croyons avoir découvert un *labrum;* on y a retrouvé en effet des fragments de vasque en marbre gris. Cette partie était dallée d'un pavage en mosaïque orné de compartiments géométriques (carrés posés sur leur diagonale).

La mosaïque qu'avait révélée le sondage effectué en premier pour retrouver le sol antique, fut alors atteinte. Elle constitue le pavage d'une sorte de dégagement long de 4 mètres et large de 1 m. 50, communiquant par deux portes avec des salles latérales et s'ouvrant en plein entre deux colonnes sur la grande salle centrale. Cette mosaïque est d'une grande richesse de composition et de couleurs; elle se compose de cercles reliés entre eux par une suite d'entrelacs.

Les bases des colonnes reposent directement sur les mosaïques. Entre ces deux colonnes se trouvent deux marches de 0 m. 35 par lesquelles on descend dans la salle centrale (probablement le *tepidarium*).

Cette salle est également pavée de mosaïque. Cette mosaïque en couleurs présente des dispositions plus riches que la précédente. Ce sont des étoiles circonscrites à des cercles; ces étoiles sont formées de bandes ornées de tresses comme celles de la mosaïque précédente. Les motifs circulaires sont composés d'un fleuron à plusieurs pétales entouré de rubans concentriques décorés l'un de triangles, l'autre de grecques allongées. Là se sont bornées mes fouilles. Le *tepidarium* était très probablement identique sur ses quatre faces.

Un premier bassin a été découvert le long de la façade.

Reprises nombreuses en cubes blancs des parties de mosaïque abîmées, surélévation des murs en blocage au moyen de pierres grossières formant parapets, un chapiteau et une base d'époque chrétienne. Les travaux de déblaiement ont mis à jour deux inscriptions, plusieurs fragments de colonnes et de colonnettes, trois chapiteaux, une base, un petit fragment de statue, des fragments de vasque en marbre gris, des débris de placage en marbre, des lampes en terre cuite dont une émaillée en vert; de nombreux objets en cuivre très oxydés, des tubes en poteries, de nombreux coquillages et notamment deux conques.

LA SÉPULTURE GAULOISE

À INCINÉRATION,

DE CERNON-SUR-COOLE (MARNE),

PAR M. AUGUSTE MICAISE.

Au commencement d'avril 1897, M. Brisson, cultivateur à Cernon (Marne), qui labourait une pièce de terre au lieu dit *le Moulin Brûlé*, sur les hauteurs qui dominent la rive droite de la rivière la Coole, à un kilomètre environ, au nord du village, remarqua que le pied de son cheval s'enfonçait à un certain endroit de ce terrain.

Il creusa le sol avec le coutre de sa charrue, et découvrit une excavation circulaire, profonde de 60 centimètres, renfermant un vase de grande dimension en terre cuite, mesurant 42 centimètres de hauteur, $1^{m}40$ dans sa plus grande largeur, et $1^{m}13$ à l'orifice. Ce vase contenait des ossements humains incinérés.

De chaque côté, et appuyées extérieurement contre ses parois à deux points diamétralement opposés, étaient placées, la pointe en bas, une longue épée, mesurant 73 centimètres, et une grande lance longue de 50 centimètres, et mesurant 8 centimètres et demi dans sa plus grande largeur.

Au pied du vase étaient aussi placés les deux morceaux d'une chaîne en fer, à mailles en forme de gourmette, et qui servait sans doute à suspendre l'épée.

Cette chaîne mesurait 47 centimètres.

Cette sépulture, de l'époque gauloise, offre un triple intérêt :

1° Par le mode de sépulture, l'*incinération* très rare dans notre région ;

2° Par la présence des armes et leur arrangement autour des parois extérieures du vase;

3° Enfin par les ornements que présente le fourreau en bronze de l'épée.

On a, en effet, jusqu'à présent rencontré peu d'incinérations gauloises dans le département de la Marne et dans l'Aisne. Elles y sont en infime proportion avec les inhumations de la même époque.

Les incinérations déjà découvertes n'ont point, si notre mémoire est fidèle, donné d'armes, mais seulement quelques parures, bracelets ou fibules, placés dans le vase, sur les ossements ou au milieu d'eux.

Ajoutons que cette découverte apporte un nouvel élément à l'étude de l'art gaulois, nous voulons parler des ornements gravés sur le fourreau de l'épée.

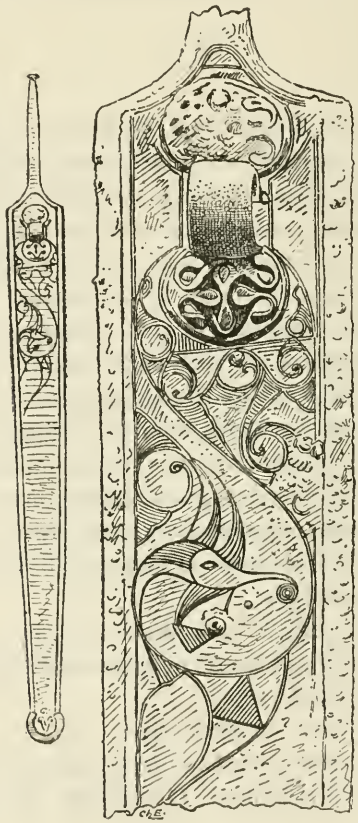

Ce fourreau est en bronze des deux côtés, tandis que le plus souvent la partie non visible du fourreau, quand la lame est suspendue à la ceinture, est seulement en fer, afin de ménager l'emploi du bronze, métal plus précieux.

L'épée de Cernon est bien l'épée gauloise marnienne avec sa bouterolle caractéristique.

L'ornementation du fourreau apparaît d'abord sur le passant ou anneau aplati placé à l'extrémité supérieure et qui sert à attacher l'arme au ceinturon. Elle consiste en quatre S entrelacés, combinaison familière à l'art gaulois. Ils sont en relief.

Les autres ornements du fourreau sont gravés.

Ils sont fort élégants et en forme d'enroulements foliacés qui rappellent aussi l'S très allongé.

Ils se rapprochent de certains ornements tracés sur des vases et sur quelques torques; mais combinés et évoluant sur une large surface, comme celle que présente un fourreau d'épée, ils offrent un aspect encore plus élégant.

Le vase et les autres objets de cette découverte sont entrés dans la collection de M. Schmitt, à Châlons-sur-Marne.

En apprenant cette découverte, je me suis rendu avec lui au lieu où elle a été faite et je me suis livré à un minutieux examen de l'excavation dans laquelle ces objets étaient placés et de la partie des ossements trouvés dans le vase et laissés sur ou dans le terrain; ce dernier a été sondé dans un périmètre de 50 à 60 mètres; mais cette exploration n'a révélé aucune autre sépulture, incinération ou inhumation.

Cette découverte s'est rencontrée sur la ligne de coteaux crétacés surmontant à pic le cours de la Coole, sur la rive droite; j'ai découvert sur cette même ligne de hauteurs le cimetière mérovingien de l'*Académie*, commune de Saint-Quentin, et le cimetière gaulois du *Mont-Coutault*, commune de Fontaine-sur-Coole.

Depuis Breuvery et Saint-Quentin-sur-Coole jusqu'à Vésigneul, c'est-à-dire sur une étendue de 16 kilomètres, la Coole est dominée, sur la rive droite, par une ligne de faîte, qui recèle certainement plusieurs cimetières mérovingiens ou gaulois, mais surtout gaulois. J'ai exploré depuis vingt ans la plus grande partie de cette ligne; je n'y ai rencontré de sépultures gallo-romaines que sur le côté gauche de la rivière, dans la vallée, autour des villages.

De ces crêtes élevées on découvre sur tous les points un vaste horizon convenant certainement aux rites funéraires de ces époques.

INSCRIPTIONS INÉDITES
DE L'ALGÉRIE,

PAR M. S. GSELL,

Professeur à l'École des lettres d'Alger.

---

1. — **Tébessa.** Autel, trouvé à un kilomètre au nord-ouest de la ville; maintenant dans la cour de l'église.

D · M · S
T · AELIO · AVG ·
LIB · PRINCPI
V · A · LXXVII
H · S · E
MARTIALIS

D(is) M(anibus) s(acrum). T(ito) Aelio, Aug(usti) lib(erto), Principi; v(ixit) a(nnis) LXVII. H(ic) s(itus) e(st). Martialis...

2. — **Tébessa.** Caisson, dans la cour de l'église.

D M S
ADAVCTA
V · A · XXI ·
II XV

D(is) M(anibus) s(acrum). Adaucta v(ixit) a(nnis) XXI, [h(oris)] XV.

3. — **Tébessa.** Caisson, dans la cour de l'église.

D M S
L APIVS MAX
IMVS SATVR
NINVS VIXIT
ANNIS XXXC
L APIVS SATVR
NINVS FRATRI
CARISSIMO
FECIT
H S E

D(is) M(anibus) s(acrum). L(ucius) Ap(p)ius Maximus Saturninus vixit annis LXX. L(ucius) Ap(p)ius Saturninus fratri carissimo fecit. H(ic) s(itus) e(st).

4. — **Tébessa.** Stèle, dans la cour de l'église. Au-dessus de l'inscription, buste de femme.

D · M · S ·
CAECILIA CINI
TIA · VIX · ANN · II
CAECILIVS F
TVNATVS LIB
ET VXORI CARIS
SIMAE MONIM
TVM · FEC · H · S · E

D(is) M(anibus) s(acrum). Caecilia Cinit(h)ia vix(it) ann(is) [L]I. Caecilius F[or]tunatus lib(ertae) et uxori carissimae monime[n]tum fec(it). H(ic) s(ita) e(st).

Le *cognomen* de cette femme est le nom d'une importante tribu africaine : « *Cinithios, haud spernendam nationem*[1] ».

5. — **Tébessa.** Caisson, dans la cour de l'église.

D ❧ M ❧ S ❧
FLA ❧ AEREGIA
V ❧ A ❧ XXXI ❧
M ❧ VIII ❧ H ❧ S ❧ E ❧
C ❧ CAE ❧ CINNAS
C ❧ K ❧ S ❧ F ❧

D(is) M(anibus) s(acrum). Fla(via) Aeregia v(ixit) a(nnis) XXXI, m(ensibus VIII. H(ic) s(ita) e(st). C(aius) Cae(cilius) Cinnas c(oniugi) k(arissimae) s(epulcrum ?) f(ecit).

6. — **Tébessa.** Caisson, dans la cour de l'église.

MINO
P IVLA
NA VI *sic omnia*
XII ANNNO

Mino(r) Iul(i)ana vixi(t) ann⟨n⟩o.

[1] Tacite, *Annales*, II, 52. D'après Ptolémée, cette tribu habitait sur le littoral de la Petite Syrte.

7. — **Tébessa.** Caisson, dans la cour de l'église.

D · M · S
(*sic*) ΔVLIVS · OCTA
VS · VIXIT · ANI
S QVADRAGINTA
TEVESTINA COIV
X DEDICAVIT

D(is) M(anibus) s(acrum). L(ucius ?) Iulius (?) Octa(v)us vixit an(n)is quadraginta. T(h)evestina co(n)iux dedicavit.

8. — **Tébessa.** Fragment de caisson, dans la cour de l'église. L'inscription est brisée à gauche et en bas.

D · M · S
[· VABERIVS · VIC ·

D(is) M(anibus) s(acrum)... Vaberius Vic[tor]...

9. — **Tébessa.** Autel, trouvé au nord-est de la ville, maintenant dans la cour de l'église.

D · M · S
VMBRIA · VIC
TORINA · V · A ·
XXXV · H · S · E
VMBRIVS ·
ADVENTVS ·
MATRI · CA
RISSIMAE ·
FEC

D(is) M(anibus) s(acrum). Umbria Victorina v(ixit) a(nnis) XXXV. H(ic) s(ita) e(st). Umbrius Adventus matri carissimae fec(it).

10. — **Tébessa.** Fragment de dalle, trouvé au marché, maintenant dans la cour de l'église.

✠ HIC REQ
MEMORIE
CE FIDELIV

Hic req[uiebit bon(a)e] memori(a)e, [in pa]ce fideliu[m]...

11. — **Le Kouif.** Borne milliaire, haute de 2 m. 70, découverte près du Kouif. Copie qui a été prise par M. Jacobsen, directeur de la Compagnie des phosphates du Kouif et qui m'a été remise par M. l'abbé Delapard, curé de Tébessa.

▨MP CAES
M AVRELIVS
ANTONINVS
PIVS AVGVSTVS
5 PARTHICVS MA
XIMVS BRITANNI
CVS MAXIMVS
GERMANICVS
MAXIMVS TRI
10 BVNICIAE PO▨E▨
TATIS XVIII CON
▨▨L IIII PATER PA
▨AE RE▨TITVIT
CIXXX[1]

[I]mp(erator) Caes(ar) M(arcus) Aurelius Antoninus Pius Augustus, Parthicus maximus, Britannicus maximus, Germanicus maximus, tribuniciae po-

[1] Ligne 10 : la copie de M. Jacobsen donne POE. Ligne 18 : elle donne MAERETIIVIT.

[t]e[s]tatis XVIII, cou[su]l IIII, pater pa[tri]ae re[s]tituit. (*Millia passuum*) *C[L]XXX.*

Borne milliaire de la grande voie de Carthage à Theveste, indiquant le cent quatre-vingtième mille à partir de Carthage. Elle date de l'année 216. On a trouvé fréquemment sur cette route des colonnes milliaires remontant à la même année et présentant la même rédaction[1].

12. — **Aïn-Chabrou.** Borne milliaire trouvée par M. Cambon et transportée par ses soins dans une de ses propriétés à Tébessa, en dehors de la porte de Constantine. Hauteur de ce qui reste, 1 m. 30 (le bas manque); hauteur des lettres, 0 m. 06.

DD N̄N̄
MAXS
IMINO
NOBILI
SSIMO
CESAR
ET

D(ominis) n(ostris) Max<s>imino. nobilissimo C(a)esar(i) et...

Le second nom a été martelé. C'était probablement celui de Flavius Severus, quoiqu'en règle le nom de Sévère doive précéder celui de Maximin.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 10102, 10105, 10107, 10113, etc. — On doit remarquer que les indications topographiques données au *Corpus*, au sujet des bornes milliaires découvertes entre la frontière tunisienne et Tébessa, ne sont pas toutes exactes. Les numéros 10104, 10105, 10106, qui portent les chiffres de milles CLXXVI, CLXXVII, CLXXVIII, ne peuvent pas avoir été découverts dans le voisinage de Ksar-Gourai. Ce lieu est à moins de 10 kilomètres de Tébessa, et Le Kouif, où a été trouvée notre borne, portant le chiffre CLXXX, en est distant de 18. Ksar-Gourai correspond au cent quatre-vingt-cinquième mille de la voie : voir le *Corpus*, n°s 10107-10108 et aussi 10114 (où Theveste est indiquée au cent quatre-vingt-onzième mille).

13. — **Canrobert**[1]. Épitaphe dont l'estampage m'a été envoyé par M. Dubouloz, ancien administrateur de la commune mixte d'Oum-el-Bouaghi.

D M S

FLAVIS INFA

NTIB REPEN

TINE VA VIIII PEQ

VARIVS VA III

D(is) M(anibus) s(acrum). Flavi(i)s infantib(us) : Repentin(a)e, v(ixit) a(nnis) VIIII; Pe(q)uarius v(ixit) a(nnis) III.

14. — **Sigus.** Image et inscription gravées sur un rocher, à 300 mètres environ au sud du village, en face de la maison cantonnière. Le personnage, enfermé dans un édicule, tient une lance et, autant qu'il semble, une couronne. Hauteur des lettres, 0 m. 035.

IOVI AVG SACRM

C ΛΛΛΛΛIVS A

RICANVS LO

CVM QVOD ASI

NAR COLVT DE

SVO FECT D D

Iovi Aug(usto) sacrum. C(aius) Mummius A[f]ricanus locum quod (sic) *asinar(ii) colunt de suo fecit d(e)d(icavit).*

Cet endroit était donc consacré à Jupiter et les ânier venaient en particulier y faire leurs dévotions. Il est à remarquer que la petite plaine qui s'étend au pied du rocher sert de pré communal : on y voit paître, comme jadis, les ânes de Sigus.

[1] Lieu appelé précédemment *Oum-el-Bouaghi.*

15. — **Sigus.** Épitaphe gravée sur un rocher, près de la dédicace précédente. Cette inscription est enfermée dans un cercle et accostée à droite d'une patère : peut-être y avait-il une aiguière à gauche, mais à cet endroit le rocher est fruste.

D M
C IVLI FABIA
NI V A XXX
V

D(is) M(anibus) C(aii) Juli(i) Fabiani; v(ixit) a(nnis) XXXV.

16. — **Sigus.** Nécropole méridionale. Stèle.

C ☙ IVLIVS ☙ FVS
CVS ☙ V ☙ A ☙
XLVII ☙ H ☙ S ☙ E ☙
MAGNIAE ☙
MAGNI ☙ F ☙
V ☙ A ☙ XXVII ☙
H ☙ S ☙
P ☙ SITTIVS ☙ FVSCVS ☙
V ☙ A ☙ LXXV ☙ H ☙ S ☙ E ☙

C(aius) Julius Fuscus v(ixit) a(nnis) XLVII. H(ic) s(itus) e(st). — (Dis Manibus) Magniae, Magni f(iliae); v(ixit) a(nnis XXVII. H(ic) s(ita). — P(ublius) Sittius Fuscus v(ixit) a(nnis) LXXV. H(ic) s(itus) e(st).

17. — **Sigus.** Près du cimetière français. Stèle.

DIS ☙ MAN
IBVS ☙ IVLI
A ☙ SATVR
NINA ☙ VIX
IT ☙ ANOS ☙ LX

Dis Manibus. Julia Saturnina vixit an(n)os LX.

18. — **Sigus.** Nécropole méridionale. Stèle

C · LOLLIVS · FE
LIX · V · A · LXXXXV
H · S · E ·
P LOLLIVS · FELIX · V · A
LV · H · S · E ·
D · M · S
ALFIA · LAETA
V A XLV H S E

C(aius) Lollius Felix v(ixit) a(nnis) LXXXXV. H(ic) s(itus) e(st). — Pu(blius) Lollius Felix v(ixit) a(nnis) LV. H(ic) s(itus) e(st). — D(is) M(anibus) s(acrum). Alfia Laeta vi(xit) a(nnis) XLV. H(ic) s(ita) e(st).

19. — **Sigus.** A l'est du village, près du chemin de fer. Grande stèle, haute de 1 m. 46.

D ☙ M ☙
SALLVSTIA
OPTATINA ☙ V ☙ A ☙ X ☙ IIX H ☙ S ☙ E
C · SALLVSTIVS · ANTE
ROS · V · A · LXX
D ☙ M ☙ CAELIA · OPTATA
V ☙ A ☙ LXXX ☙
H S E
C · SALLVSTIVS
ADARBAL ☙
V · A · LX
H · S · E
L · SALLVSTIVS · FAV
STINVS · V · A
L · H · S · E
C · SALLVSTIVS
CRISPVS · V · A ·
LX · H · S · E

D(is) M(anibus). Sallustia Optatina v(ixit) a(nnis) XVIII. H(ic) s(ita) e(st). — C(aius) Sallustius Anteros v(ixit) a(nnis) LXX. — D(is) M(anibus). Caelia Optata v(ixit) a(nnis) LXXX. H(ic) s(ita) e(st). — C(aius) Sallustius Adarbal v(ixit) a(nnis) LX. H(ic) s(itus) e(st). — Lu(cius) Sallustius Faustinus v(ixit) a(nnis) L. H(ic) s(itus) e(st). — C(aius) Sallustius Crispus v(ixit) a(nnis) LX. H(ic) s(itus) e(st).

20. — **Sigus.** Grande stèle, haute de 1 m. 50, à côté de la précédente.

C·SALLVSTIVS·VR
BANVS·V·A·XIIX·
H·S·E·
M SALLVSTIVS VA
LENS V A XVI H S·
O T B Q
LVCILIA ꝏ MAXI
MINA·V·A·L H·S·E
CECILIA·M·F·
VRBANILLA · V ·
·A·LXXXI·H·S·E ꝏ
D M
M · SALLVSTIVS
QVADRATVS
FIL V A XVIII
H S E

C(aius) Sallustius Urbanus v(ixit) a(nnis) XVIII. H(ic) s(itus) e(st). — *M(arcus) Sallustius Valens v(ixit) a(nnis) XVI. H(ic) s(itus). O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant).* — *Lucilia Maxima v(ixit) a(nnis) L. H(ic) sita e(st).* — *C(a)ecilia, M(arci) f(ilia), Urbanilla v(ixit) a(nnis) LXXXI. H(ic) s(ita) e(st).* — *D(is) M(anibus). M(arcus) Sallustius Quadratus, filius, v(ixit) a(nnis) XVIII. H(ic) s(itus) e(st).*

21. — **Sigus.** Près du cimetière français. Stèle, d'une mauvaise gravure.

DIS M
Q·VALERIV
S Q F QIR (*sic*)
CLARVS
V A LII
H S

Dis M(anibus). Q(uintus) Valerius, Q(uinti) f(ilius), Q(u)ir(ina), Clarus v(ixit) a(nnis) LII. H(ic) s(itus).

22. — **Sigus.** Au nord du village, contre la ligne de chemin de fer. Caisson.

D ⊲ M ⊲ S ⊲
L ⊳ VLPIVS
IANVARIVS ⊳
SE VIVO FECIT
IVLIA·PRIMOSA ⊳
CONIVGI·CARISSIME

D(is) M(anibus) s(acrum). L(ucius) Ulpius Ianuarius se vivo fecit; Iulia Primosa, conjugi carissim(a)e.

On voit que la rédaction de cette épitaphe est défectueuse; il faudrait : *sibi et Iulia(e) Primosa(e), conjugi carissim(a)e.*

23. — **Ksar-Mahidjiba**[1]. Petite stèle.

C · OCCIV
S · M · F · Q ·
BASILEVS
V · A · XXI
H·S·O·T·B·Q·

C(aius) Occius, M(arci) f(ilius), Q(uirina), Basileus v(ixit) a(nnis) XXI. O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant).

24. — Autel trouvé à 10 kilomètres environ du Kroub, contre la route d'El-Aria; maintenant devant l'hôtel Victoria, près de la gare du Khroub.

D M	D
ANTON	C
A MAXI	
MAVA	I I
HSEOTBQ	

D(is) M(anibus) [s(acrum)]. Antoni[a] Maxima v(ixit) a(nnis)...
H(ic) s(ita) e(st). O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant)...

25. — **Kheneg** (*Tiddis*). Petite stèle[2] (hauteur, 0 m. 57), à

[1] Sur cette ruine, conf. *Corp. inscr. lat.*, p. 1825.

[2] Je l'ai copiée, au cours d'une visite que j'ai faite à Tiddis, avec M. Vars, professeur au lycée de Constantine.

l'ouest de la ville antique. Au-dessus de l'inscription, bas-reliefs très frustes : dans une niche supportée par des piliers corinthiens, deux personnages debout, dont l'un tient un bélier et un vase (?), et l'autre une couronne.

C ꝏ I ꝏ VICTOR · V · S · L · A

C(aius) I(ulius) Victor v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).

26. — **Collo** (*Chullu*). Inscription gravée sur un piédouche, débris d'un buste en marbre, qui se trouve dans la collection municipale. Hauteur des lettres, 0 m. 055.

M · DOMITI
O MARTI
ALIA · MIL ·

M(arco) Domitio Martialia(no), mil(iti).

27. — **Collo.** Petite stèle en marbre, à la collection municipale.

D ꝏ M ꝏ S
SEIA
CATERVARIA
V ꝏ A ꝏ XXXV
H ꝏ S ꝏ E

D(is) M(anibus) s(acrum). Seia Catervaria v(ixit) a(nnis) XXXV.
H(ic) s(ita) e(st).

28. — **Mons.** Borne milliaire trouvée, en 1897, près des ruines de Mons, par M. Isnard, instituteur à Sillègue. La pierre est cassée à gauche et en bas. Ma copie, d'après l'estampage de M. Isnard :

IMPERATOR CA
ESAR L SEPTIMI
VS SEVERVS PE
TINAX AVG PP
NTIFEX MAX
S TRIBVNIC
ƆTEST III · IMP
OR IIII COS
ONSVL MIL

Imperator Caesar L(ucius) Septimius Severus Pe[r]tinax Aug(ustus), p(ater)

p(atriae), p[o]ntifex max[imu]s, tribunic[iae p]otest(atis) III, imp[erat]or III, co(n)s(ul) [II, proc]onsul, mil[iaria restituit per Cn(eium) Nunnium Martialem, proc(uratorem) suum. A Sitifi m(ilia) p(assuum)...].

Cette borne appartient sans doute à la voie de Sitifis à Cirta par Mons Cuicul et Milen. Elle peut être restituée à l'aide d'une autre borne de la même voie, trouvée à 1,500 mètres de Sétif et appartenant à la même année, 195 de notre ère.

29. — Ouled-Agla. Grande plaque de grès trouvée en faisant une route qui passe contre les restes de la basilique chrétienne. Longueur, 2 m. 65; hauteur, 0 m. 62. L'inscription est dans un cadre à queues d'aronde; les lettres mesurent 0 m. 04 et 0 m. 03. Ce texte important m'a été signalé par M. Dubouloz, administrateur de la commune mixte de Maadid. Ma copie :

SALVO·ET·PROPITIO· [illegible] INO·N·IMP·CAESARE
[illegible] PIO·FEL[illegible]E·AVG·ET·
FORTI[illegible]SIMO·AC·N [illegible] SSIMO·INVICTO·ET·
[illegible] ET·
5 SENA[illegible]VE·DOMO·I IVS·DIVINA ·RES·P·
MVNICIPI[illegible]D QVOD M VLP·DIOSCORVS·OB·HONO
REM DV[illegible]T[illegible]ENTI·E[illegible]VS·VSVRIS ADDI
TA·ETIAM·I[illegible]I[illegible]VS[illegible]VORE·PETRONI·RESTI
TVTI·V·E·PROC·AVG·PI[illegible]RFE[illegible] DEDICANTIBVS
10 Q·AEMILIO·SATVRNI[illegible]SATRIO·S[illegible]PO·DVVMVIRIS

Salvo et propitio [dom]ino n(ostro) Imp(eratore) Caesare [M(arco) Aurelio Severo Alexandro], Pio Fel[ic]e Aug(usto) et forti[s]simo ac n[obili]ssimo, invicto et [Iulia Mamaea Aug(usta), matre Aug(usti) et castrorum] et senat[us et patriae, totaq]ue domo [e]ius divina, res p(ublica) municipi(i)..... [opus(?)]..... a]d quod M(arcus) Ulp(ius) Dioscorus, ob honorem duu[m]viratus (sestertium)... m(ilia) n(ummum) promiserat(?), ex t[estam]enti e[i]us usuris, addita etiam....., [fa]vore Petroni(i) Restituti, v(iri e(gregii), proc(uratoris) Au(gusti), p[r(aesidi) prov(inciae) Maur(etaniae) Caesar(iensis) (?), pe]rfecit, dedicantibus Q(uinto) Aemilio Saturni[no et...] Satrio S.....o, duumviris.

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10351.

Aux lignes 2 et 4, les noms de l'empereur et de sa mère ont été martelés. Le gouverneur Petronius Restitutus, nommé lignes 8-9, ne figure pas dans les Fastes de la Maurétanie, dressés par M. Pallu de Lessert. Il est bien regrettable qu'à la ligne 6 le nom du municipe ait disparu, d'autant plus que la ville romaine qui s'élevait aux Ouled-Agla semble avoir été la plus importante et la plus riche de toute la plaine de la Medjana. Peut-être ce municipe s'appelait-il *Equizetum*. Une borne milliaire[1] trouvée à El-Guerria, à 3 kilomètres à l'ouest de la Medjana, indique une distance de 15 milles depuis le municipe d'Equizetum. Une autre borne[2], découverte 3 milles plus loin, dans la direction de l'est[3], porte le chiffre XII. En reportant ces distances sur la carte, on constate qu'il est possible qu'Equizetum ait correspondu au village actuel des Ouled-Agla. Mais il faut avouer que cette identification est bien précaire[4].

30. — Bougie (*Saldae*). Petite stèle, déposée à la mairie.

D M S
S I T I I A (*sic*)
I A N V A
R I A VIX
IT ANIS LXIII

D(is) M(anibus) s(acrum). Sit(t)ia Ianuaria vixit an(n)is LXIII.

31. — Tiklat (*Tupusuctu*). A la ferme Buticar.

D M
Æ VICTOR
VIX ANIS
XXV H S E

D(is) M(anibus). Ae(lius) Victor vix(it) an(n)is XXV. H(ic) s(itus) e(st).

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10340.

[2] *Idem*, n° 10429.

[3] Ou plutôt du sud-est : «Sur le côté du chemin arabe qui conduit à Bou-Arévidj», dit Payen.

[4] Voir ce que j'ai dit précédemment sur la position d'Equizetum, dans mes *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 283-285.

32. — **Tiklat.** Cippe en forme de base de colonne. Actuellement sur la place du village d'El-Kseur.

D ☙ M
P · CORNELI
VS · C · F · HoN
RATVS
XIT · A · X
H ☙ S ☙ E

D(is) M(anibus). P(ublius) Cornelius, C(aii) f(ilius), Ho[no]ratus, [vi]xit a(nnis) X... H(ic) s(itus) [e(st)]

33. — **Tiklat.** Cippe, dans le jardin de la ferme Clayton.

D · M · S ☙
Q · PAM
PVLIVS
ARNEN
CAECI
LIANVS
V · A · XLV ☙
☙ H S E

D(is) M(anibus) s(acrum). Q(uintus) Pampulius, Arnen(sis), Caecilianus, v(ixit) a(nnis) XLV. H(ic) s(itus) e(st).

34. — **Tigzirt.** Ma copie, d'après un estampage que m'a adressé M. Lehalle, colon à Tigzirt.

D M S
FLAVIAE IV
L VICTORINE ·
FQ · FILVA II M VI
D XX P CLXXXV
W · X K D

D(is) M(anibus) s(acrum). Flaviae Iul(iae) Victorin(a)e..... fil(iae); vixit a(nnis) II, m(ensibus) VI, diebus XX. (Anno) p(rovinciae) CLXXV (224 après J.-C.). *(Mortua) (?) X k(alendas) D(ecembres).*

35. — **Cap Matifou.** *(Rusguniae).* Colonne milliaire, trouvée

près des ruines de Rusguniae, dans le nouveau village de Lapérouse. Elle est actuellement devant le fort turc[1].

☧
DD NN
VALEN
TINIANO
ET VALENTI
5 PIIS FELICIBVS
SEMPER AVGG
L
P▨O RN
B R P N

D(ominis) n(ostris) Valentiniano et Valenti,
Piis Felicibus semper Aug(ustis)....., b(ono) r(ei) p(ublicae) n(atis).

Je ne vois pas ce que signifient les lettres R N à la ligne 7. Cette inscription, qui date de 364-367, a été gravée sur une autre inscription, dont il reste des vestiges, au-dessus et au-dessous de la ligne 7. Notre borne appartenait probablement à la grande route du littoral.

36. — **Cap Matifou.** Fragment d'une plaque de marbre, conservé au fort turc. Hauteur des lettres, 0 m. 02.

IANVARIAE
AVRELIV

37. — **Hammam-Righa** (*Aquae*). Caisson à 400 mètres environ à l'est de l'hôpital militaire.

D·M·S·
CL · SPES·
VIXIT · A · XVI
MEN · II · D · VIII
S·T·T·L

D(is) M(anibus) s(acrum). Cl(audia) Spes vixit a(nnis) XVI, men(sibus) II, d(iebus) VIII. S(it) t(ibi) t(erra) l(ecis).

[1] Cette borne a été mentionnée par M. Waille, *Revue africaine*, XLI, 1897, p. 287.

38. — **Amourah** (*Sufasar*)[1]. Table.

MESA · CVCCATI
S · QVOT · FECIT · IV
LIA · MARITA · EIIVS

Me(n)su Cuccatis quot (=quam) fecit Iulia marita ei<i>us.

39. — **Amourah.** Stèle.

D M S
T · FL · VIVILIS
VIXI · ANIS LXXII
FL · SOSIANVS
MAIOR NATVS
PATRI FLENS
FECIT

D(is) M(anibus) s(acrum). T(itus) Fl(avius) Vi[r]ilis vixi[t] an(n)is LXXII.
T(itus) Fl(avius) Sos[s]ianus, maior natus, patri flens fecit.

40. — **Amourah.** Partie supérieure d'un caisson.

D · M · S
M · IVLIVS · SA

D(is) M(anibus) s(acrum). M(arcus) Iulius Su[turninus?]...

41. — **Amourah.** Table.

MIMOSA M D
AIO FILIO SVVO
DILEITISSIMO *sic omnia*
MESAM PRO
SVVIT ☙ ☙

Mimosa M(arco?) Da[i]o filio su<u>o dileitissimo me(n)sam p<r>osu<u>it.

[1] Les inscriptions suivantes que j'ai vues à Amourah (Dollfusville) ont été réunies par les soins de M. Coste, directeur du domaine de la Compagnie algérienne.

42. — **Amourah.** Table.

ME Écuelle SA

TVTI
TAS F

F

ECI Écuelle T SEV
ERI ANVS

Me(n)sa Tutitas f(iliae?). Fecit Severianus.
Les lignes 2 et 3 sont enfermées dans un plat de forme allongée.

43. — **Amourah.** Table.

MESA
SORICAS
FECIT · M▒
MORIA ANNA

Me(n)sa Soricas. Fecit m[e]moria(m) Anna.

44. — **Amourah.** Cippe. L'inscription est brisée en haut, à droite et à gauche.

OCO
ΛARTIALIS
N · ⊂XXXV·M III
VOCONIVS C
ɔIOSVS QVI ET CA
I INNOCENTI

. . . [V]oco[nius] Martialis [v(ixit) a]n(nis) LXXXXV, m(ensibus) III . . .
Voconius [Gau]diosus, qui et Ca . . . [patr]i innocenti[ssimo].

45. — **Amourah.** Bas d'un caisson.

ARITO DVL
CISSIMO FLENS
▒ECIT ET D VIIII
▒D NOV A P CCEXII (*sic*)

. . [m]arito dulcissimo fleus [f]ecit et d(edicavit), VIIII [i]d(us) Nov(embres) a(nno) p(rovinciae) CC(L)XII (= 301 de notre ère).

46. — **Duperré** (*Oppidum Novum*). Caisson, à la ferme Hiard. Il est brisé en bas.

D M S

femme homme

AELIVS VIBIVS
VICXIT·AN·XLV
MESES·II·DIES·V
AELIA SATVRNI
NA·VIXIT·AN
VV·MESES

D(is) M(anibus) s(acrum). Aelius Vibius vi<c>xit an(nos) XLV, me(n)ses II, dies V. — Aelia Saturnina vixit an(n)[os] XV, me(n)ses.....

47. — **Duperré.** Ferme Hiard. Petite table; hauteur des lettres, 0 m. 04.

FIORAS
VITA
Écuelle LIO Écuelle
NIS
TIPASI MAR
CIAE ET CESALIAE

Floras, Vitalionis, Tipasi(i), Marciae et C(a)esel(l)iae.

Il est vraisemblable que cette table, d'apparence grossière, recouvrait des reliques de saints. Nous avons la liste de ces saints. Le martyrologe dit *de saint Jérôme* donne, pour l'Afrique, le nom de *Marcia* au 8 des ides de mai, au 16 des calendes de juillet et au 18 des calendes de janvier. *Tipasius* est sans doute le martyr maurétanien Typasius, dont les Actes ont été publiés récemment par les Bollandistes[1]; il fut décapité dans la ville voisine de Tigava, au temps de Dioclétien.

Stéphane Gsell.

[1] *Analecta Bollandiana*, IX, p. 116.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

Arzac (D'). De la survivance des dolmens en Limousin, p. XLII-XLIII.

Aïn-Barchouch (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 420. — Inscription romaine, p. 419.

Aïn-Charrou (Algérie). Borne milliaire, p. 560.

Aïn-el-Gharsa (Tunisie). Inscription romaine, p. 408.

Aïn-el-Henchir (Tunisie). Inscription romaine, p. 393.

Aïn-el-Ouarghi (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 448-449.

Aïn-Faouar (Tunisie). Inscription romaine, p. 369.

Aïn-Fodda (Tunisie). Inscription romaine, p. 390.

Aïn-Ghechil (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 370.

Aïn-Kasr-el-Hadid (Tunisie). Inscription romaine, p. 393.

Aïn-Snob (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 284, 285.

Aïn-Zouarin (Tunisie). Inscription romaine, p. 419.

Aïoun-el-Arra (Tunisie). Inscription romaine, p. 283.

Albanès (Le chanoine). Les arts à Toulon au moyen âge, p. 17 à 47.

Albi (Tarn). Inventaire des armes et munitions de cette ville en 1595, p. 108 à 115.

Alger (Algérie). Inscription hébraïque, p. 216-217.

Allée couverte, découverte aux Boutards, p. XXIII-XXIV.

Altimirium. — Voir Murviel.

Amboise (Indre-et-Loire). Comptes du château, p. XLVI.

Amourah (Algérie). Inscriptions romaines, p. 571-572.

André (Désiré), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. LXXXV.

Angers (Maine-et-Loire). Inscription hébraïque, p. 215.

Angot (L'abbé). Statue du Grand Condé conservée dans l'église de Saulges, p. CI, CX-CXI, et 547 à 549.

Anglilcourt-le-Sart (Oise). Cimetière franc, p. 218, 223 à 231.

Antibes (Var). Démolition des murs antiques, p. LIV.

Apremont (Maison d'). Plaque de cheminée à ses armes, p. 338.

Arabo-berbère (Manuscrit), p. 246 à 249.

Arbellot (L'abbé) offre un ouvrage au Comité, p. XXVIII, XXXIII, XCVIII.

Arécomiques (Les derniers), p. 481 à 531.

Arles (Bouches-du-Rhône). Inscriptions hébraïques, p. 179, 180 à 182.

Arlot de Saint-Saud (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXXVII.

Armes de l'époque marnienne découvertes dans le midi de la France, p. 481 à 528. — Armes et munitions de la ville d'Albi en 1595, p. 108 à 115. — Armes italiennes consignées à Lyon en 1561, p. 53 à 62. — Armes recueillies dans la Loire, p. XXV.

Auch (Gers). Inscriptions hébraïques, p. 180.
Audiat (M.) envoie une communication, p. xcviii, cii.
Aumale (Seine-Inférieure). Inscription de dédicace du cimetière, p. xxix.
Auvray (Lucien), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii.
Aveneau de la Grancière (M.) offre un ouvrage au Comité, p. ci.
Avraga (Ténériffe). Inscription libyque, p. xxiv-xxv.

B

Babelon (Ernest), chargé d'un rapport, lxxxix, xcix; — élu membre de l'Institut, p. cvi.
—— Discours au Congrès de la Sorbonne, p. lxiii à lxxviii. — Rapports sur une bague trouvée à Thérouanne, p. xxii-xxiii; — sur une demande de subvention, p. xciii; — sur les fouilles de Berthouville, p. xxii.
Bague du xviie siècle trouvée à Thérouanne, p. xxii-xxiii.
Bantarès (Hérault). Cachette de fondeur, p. xxxiii, et 48 à 52.
Baratte (Gustave), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxvi.
Barbier de Montault (L'abbé) offre un ouvrage au Comité, p. xxviii.
Barcelone (Espagne). Annonce d'un concours, p. xcvi-xcvii.
Bardy (H.), auteur d'une communication, p. cvi.
Barrière-Flavy (M.), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii.
Barthélemy (Anatole de), chargé de divers rapports, p. xxxiii, c, ci, cvi; — nommé membre d'une commission, p. cvi; — présente une observation, p. liv; — présente divers rapports, p. xxiii, xxix, xcix, cvii-cviii, cxi.
Batalha (Portugal). Construction de l'abbaye, p. xlix, et 1 à 16.
Bataves (Les) ont-ils reçu le titre de *fratres et amici populi Romani*, p. 234 à 238.
Batiffol (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii.
Battaria (Tunisie). Stèles puniques, p. 370 à 376.
Bauffremont (Maison de). Plaque de foyer à ses armes, p. 335.
Baux (Les) [Bouches-du-Rhône]. Inscriptions antiques, p. lxxxix, xciv. — Sépulture gauloise, p. 504 à 506.
Béatrix, veuve de Gui le Champenois, fait une donation à l'abbaye de Saint-Paul de Besançon, p. 70.
Beaune (Henri). Tapisserie représentant Charles le Téméraire, p. ciii-civ.
Beaurepaire (M. de). Observations sur les puits funéraires, p. xlviii. — Les peintures murales de Benouville, p. c, et 116 à 122.
Beauvois (E.) offre un ouvrage au Comité, p. ci.
Bégon (Scipion-Jérôme), évêque de Toul. Plaque de foyer à ses armes, p. 330.
Béja (Tunisie). Inscription romaine, p. 389.
Belleperche (Abbaye de). Inscription du xiiie siècle, p. xlviii.
Belliguat (Ain). Découverte d'une sépulture gauloise, p. xliii.
Benouville (Calvados). Peintures murales, p. l, et 116 à 122.
Berger (Philippe), chargé de divers rapports, p. c; — lit divers rapports, p. cii, cviii, cxi. — Note sur l'inscription d'Avraga, p. xxiv-xxv.
Bermundi (Martin), chanoine de Toulon, fait peindre un crucifix à la cathédrale de Toulon, p. 30-31.
Besançon (Doubs). Abbaye de Saint-Paul, p. 69-70. — Les deux cathédrales, p. lviii-lix, et 128 à 138. — Le temple de la Fortune, p. l, et 63 à 70.

Berthaud (Michel), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxvi.
Berthelé (Joseph), auteur d'une communication, p. xxi; — nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxvi.
Berthouville (Eure). Ruines romaines, p. xxii, xl-xli, et 71 à 78.
Bertrand (Alexandre), chargé d'un rapport, p. xcii; — fait diverses observations, p. xli, xliii; — fait divers rapports, p. xciii, xcv, xcix.
—— Sépulture préhistorique découverte aux Boutards, p. xxiii à xxiv.
Béthune (Hippolyte de), évêque de Verdun. Plaque de cheminée à ses armes, p. 330.
Beuvray (Mont). Fouilles, p. lv.
Béziers (Aude). Inscriptions hébraïques, p. 187-188.
Bija. — Voir Battaria.
Bitre (Guillaume de), peintre, p. 34.
Blanzy-sur-Bresle (Seine-Inférieure). Inscription du moyen âge, p. xxx.
Bled (L'abbé). Bague trouvée à Thérouanne, p. xxii-xxiii. — Offre un ouvrage au Comité, p. xxxiii, xcviii.
Bléville (Seine-Inférieure). Sépulture gallo-romaine, p. l-li.
Blois (Loir-et-Cher). Chapelle du château, p. lx. — Notre-Dame de Bourg-moyen, p. lx.
Blouet de Camilly, évêque de Toul. Plaque de foyer à ses armes, p. 330.
Bollens (Mathieu), imagier, p. 35-36.
Bonno (L'abbé), auteur de diverses communications, p. xci, c, cvii, cix. — Les *aggeres* de la forêt de Chenoise, p. lvii. — L'église Saint-Pierre de Provins d'après un inventaire de 1782, p. xxxiii, et 123 à 127.
Bordier (M.) envoie une note sur l'inscription d'Avraga, p. xxiv-xxv; — envoie des copies d'inscriptions, p. 383, 384, 385, 425, 427.
Bordj-Djedid (Tunisie). Inscription romaine, p. 437.
Bordj-Messaoudi (Tunisie). Inscription romaine, p. 407.
Bordj-Mrira (Tunisie). Inscription romaine, p. 366.
Bosco (Guillaume de), prieur des Dominicains de Toulon, p. 46.
Bosseboeuf (L'abbé). Comptes du château d'Amboise, p. xlvi. — L'étole de Saint-Pol-de-Léon, p. xlvi. — Observation sur les piles romaines, p. xlv-xlvi.
Bou-Ftis (Tunisie). Inscription romaine, p. 399.
Bougie (Algérie). Inscription romaine, p. 568.
Bou-Kournein (Tunisie). Inscription romaine sur une lampe, p. 453.
Bou-Mahrez (Tunisie). Inscription romaine, p. 435.
Bou-Reria (Tunisie). Inscription romaine, p. 367.
Bourges (Gaspard de). Plaque de foyer à ses armes, p. 342.
Bourges (Musée de). Œnochoé de bronze, p. xxvi, 146 à 149.
Bousrez (M.). Étude sur les monuments mégalithiques de Maine-et-Loire, p. xl.
Boutards (Les) [Seine-et-Oise]. Découverte d'une sépulture préhistorique, p. xxiii-xxiv.
Bovis (Petrus), peintre d'Aix, p. 22, 23, 24, 25, 26.
Brassempouy (Aisne). Statuette préhistorique, p. xlvii.
Briçonet (Denys), évêque de Toulon, fait construire une chapelle à la cathédrale, p. 31-32.
Brocard (Les), fondeurs de cloches, p. 474-475.
Brune (L'abbé). Le château du Pin, p. lix, et 321 à 327.
Bulliot (M.). Fouilles du mont Beuvray, p. lv.
Bussy (Pierre-Antoine). Plaque de foyer à ses armes, p. 344.

C

Cachedenier de Vassimont (Famille). Plaque de foyer à ses armes, p. 340.
Cachette de fondeur, à Bantarès, p. 48 à 52.
Cagnat (R.), chargé de divers rapports, p. lxxxix, xcviii, ci. — Rapports divers, p. xciii-xciv, cii, cviii; — sur une inscription trouvée à Castillo de Gibalbin, p. xxv.
Calvisson (Gard). Sépulture gauloise, p. 500 à 502.
Cambrai (Nord). Démolition des remparts, p. lviii.
Campagnac (Gard). Sépulture gauloise, p. 489 à 492.
Canetonum. Fouilles, p. xxii.
Canrobert (Algérie). Inscription romaine, p. 561.
Cap Matifou (Algérie). Inscriptions romaines, p. 569-570.
Capion (Pierre), peintre ou brodeur, p. 42.
Carbon (Philippe de), architecte à Toulon, p. 19, 28.
Carpentras (Vaucluse). Inscriptions hébraïques, p. 195.
Cardaillac (M.), demande une subvention, p. xcii.
Carthage (Tunisie). Inscriptions chrétiennes, p. 440, 441-445, 447; — puniques, p. 448; — romaines, p. 437, 439 à 445, 447, 449 à 451. — Lampe chrétienne, p. 287 à 289.
Casati (M.), auteur d'une communication, p. cvi.
Castanier (M.) offre un ouvrage au Comité, p. xcii.
Castellos (Le) [Gard]. Enceinte gauloise, p. 507-508.
Castilho (Antonio de), architecte de Batalha, p. 14.
Castillo de Gibalbin (Espagne). Inscription romaine, p. xxv.
Châtelier de Criquebeuf (Le), p. lvii.
Cazalis de Fondouce (M.). Cachette de fondeur à Bantarès, p. xxxiii, xci, et 48 à 52.
Chagnon (Loire). Inscription romaine, p. c.
Chagnon-Villepouge (Charente-Inférieure). Pile romaine, p. 79 à 83.
Champion (Eug.-Alf.), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii.
Champvert (Nièvre). Découverte d'une villa romaine, p. xxxiii, et 313 à 320.
Charles le Téméraire (Portraits de), p. ciii-cv.
Cheminées (Plaques de), p. 328 à 361.
Chenel (M.) découvre un bas-relief, p. 390.
Chenoise (Les *aggeres* de la forêt de), p. lvii.
Chenoise (Seine-et-Marne). Découverte d'une monnaie gauloise, p. cviii.
Chevallier (L'abbé) offre un ouvrage au Comité, p. ci.
Christophe (Saint). Statuette d'argent à Saint-Christophe-de-Lasbordes, p. xlviii, 240 à 243; — provenant de Saint-Nicolas de Toulouse, p. 243 à 245.
Chusclan (Gard). Enceinte gauloise, p. 510-512.
Chypre (Île de). Mission de M. Enlart, p. xxviii-xxix.
Cimetière gallo-romain à Saint-Martin du Mas-d'Agenais, p. 84 à 95.
Cimiez (Alpes-Maritimes). Œuvres d'art conservées au couvent des Franciscains, p. xxxiii.
Clermont-Ganneau (M.) offre un ouvrage au Comité, p. cvi.
Clèves (François de), abbé du Tréport, p. xxx.
Cloches de Blangy-sur-Bresle, p. xxx; — de Vi, p. 472 à 477.
Cluse (Honoré de), imagier, p. 44.
Colla (Antoine de), architecte toulonnais, p. 18, 19, 20.

Collo (Algérie). Inscriptions romaines, p. 566.
Comité des travaux historiques.
—— Demandes de souscriptions, p. xxvii, xxxi, xxxiv, xcv, xcix, cxi.
—— Demandes de subventions, p. xxi, xxvi, xxxii, lxxxix, xcii, xciii, xcv, c, cv, cvi, cviii.
—— Liste des membres, p. i à xvii.
—— Ouvrages offerts, p. xxi-xxii, xxviii, xxxi, xxxiii, xxxiv, xcii-xciii, xcviii, ci, cvi-cvii.
—— Présentation de candidats, p. cvii.
—— Projet de publication, p. xxiii.
—— Séances du Comité : du 11 janvier 1897, p. i à xxvii; — du 8 février, p. xxviii à xxx; — du 15 mars, p. xxxi-xxxii : — du 12 avril, p. xxxiii-xxxiv; — du 10 mai, p. lxxxix à xci; — du 21 juin, p. xcii à xcv : — du 12 juillet, p. xcviii à xcix; — du 15 novembre, p. c à cv; — du 13 décembre, p. cvi à cxi.
—— Cf. Congrès de la Sorbonne.
Complanier (Gard). Sépulture gauloise, p. 497 à 499.
Condé (Statue de), dans l'église de Saulges, p. cx-cxi, et 547 à 549.
Congrès de la Sorbonne. Séance d'ouverture, p. xxxv à xxxix; — du 20 avril soir, p. xl à xliii : — du 21 avril matin, p. xliv à xlvi; — du 21 avril soir, p. xlvii à li; — du 22 avril matin, p. lii à lv; — du 22 avril soir, p. lvi à lxi; — du 24 avril, p. lxii à lxxxviii.
Corot (Henri), auteur d'une communication, p. xcviii; — offre un ouvrage au Comité, p. cvii.
Coste (M.) recueille des inscriptions, p. 571.
Cournault (Charles). Les enseignes de métiers sur les bas-reliefs gallo-romains, p. liv.
Cousances (Fonderie de), p. 352 à 357.
Coutil (Léon) adresse une demande de subvention, p. xxxii; — signale une sépulture romaine trouvée à Bléville, p. l-li.
Criquebeuf (Le Câtelier de), p. lvii.
Cuissard (Charles), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxvi.
Cure (Grottes préhistoriques de la), p. xxvi.
Cuzorn (Bertrand de). Son épitaphe à l'abbaye de Belleperche, p. xlviii.

D

Delapard (L'abbé) envoie copie d'une inscription, p. 559.
Delattre (Le P.). Fragment de lampe chrétienne, p. 287 à 289.
Delisle (Léopold). Discours à l'ouverture du Congrès des sociétés savantes, p. xxxvi à xxxix.
Delorme (Em.) offre un ouvrage au Comité, p. ci.
Delort (M.). Découverte d'une sépulture gauloise à Bellignat, p. xliii.
Demeulbre (Amé) offre divers ouvrages au Comité, p. xc.
Denys (Pierre), ménétrier à Toulon, p. 43.
Dergny (M.). Inscriptions du moyen âge de la Seine-Inférieure, p. xxix-xxx. — Projet de publication, p. xxiii.
Des Méloizes (Albert). Œnochoé de bronze du musée de Bourges, p. xxvi, 146 à 149. — Offre un ouvrage au Comité, p. xxxi.
Desnoyers (L'abbé) offre un ouvrage au Comité, p. xxviii.
Destandeau (M.), auteur d'une communication, p. lxxxix, xciv.
Dict des trois morts et des trois vifs (Le), peint dans l'église de Benouville, p. 117.
Dijon (Côte-d'Or). Inscriptions hébraïques, p. 186-187.
Djama (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 436.
Djerba (Tunisie). Manuscrit arabo-berbère, p. 246 à 249.

Dominguez (Alfonso), architecte de Batalha, p. 7, 10, 12.
Dorez (Léon), nommé officier d'Académie, p. LXXXVII.
Douar-ech-Chott (Tunisie). Inscription romaine, p. 438-439.
Doubles (Fabrication de), à Rouen, p. XLIX, et 96 à 105.
Dougga (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 402 à 405.
Drouas de Boussey (Claude), évêque de Toul. Plaque de foyer à ses armes, p. 330.
Durouloz (M.) envoie copie d'une inscription, p. 561, 567.
Duchâtelet (Famille). Plaque de foyer à ses armes, p. 336.
Ducroquet (M.) découvre des inscriptions romaines, p. 363.
Du Hautoy (Famille). Plaque de foyer à ses armes, p. 336-337.
Duperré (Algérie). Inscription chrétienne, p. 573. — Inscription romaine, p. 573.
Dupont (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. LXXXVII.

E

El-Alia (Tunisie). Nécropole phénicienne, p. 464 à 467.
El-Ania (Tunisie). Inscription romaine, p. 382.
El-Djem (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 376 à 378. — Lampe antique avec inscription, p. 471. — Mosaïque romaine, p. 376.
Enceintes gauloises, p. 506 à 512, 518-519, 528-530; — du Castellos, p. 507-508; — de Chuselan, p. 510-512; — de Laudun, 509-510; — de Pont-Ambroix, p. 506-507; — de Vié-Cioutat, p. 509.
Enfer (L'), peint dans l'église de Benouville, p. 118 à 120.
Enfidaville (Tunisie). Statue de femme, p. 459-460. — Lampes antiques, p. 460.
Enlart (Camille). Mission en Chypre, p. XXVIII-XXIX.
Enseignes de métiers figurées sur des bas-reliefs gallo-romains, p. LIV.
Épraves (Belgique). Coupe de verre orné, p. 228.
Eu (Abbaye d'), p. XXX.
Eude (Émile). Maître Huguet et les influences françaises dans les constructions de l'abbaye de Batalha, p. XLIX-L, et 1 à 16.
Évaux-en-Ornois (Abbaye de). Plaque de foyer à ses armes, p. 331.

F

Fabius Maximus Africanus, proconsul d'Afrique. Monnaie inédite, p. 250 à 259.
Fage (René) offre un ouvrage au Comité, p. XXXI, XXXIV.
Fassilis (Jean) fait faire un retable, p. 35; — une statue, p. 35-36.
Fedj-es-Siouda (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 283.
Fedj-Mzaoui (Tunisie). — Inscription romaine, p. 284.
Fernandez (Matheus), architecte de Batalha, p. 8, 13, 14.
Ferté-Gaucher (La). Découverte de figurines en bronze, p. CIX.
Fêtes votives (Les) en Limousin, p. 158 à 160.
Figeyrolis (Johannes de), prieur des Dominicains de Toulon, p. 27.
Finot (Jules), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. LXXXV.

Flaubelli (Marsallus), serrurier à Toulon, p. 31-32.
Fleury (Famille). Plaque de foyer à ses armes, p. 340.
Florainville (Maison de). Plaques de cheminées, p. 337-338.
Fontaines (Les) en Limousin, p. 150 à 177; — en Vexin, p. xliii-xliv.
Fontevrault (Abbaye de), p. lix-lx.
Forest (Jean), fabricant de doubles à Rouen, p. 100 à 104.
Formule magique trouvée à Villepouge, p. xlv.
Foyer (L'ornementation du), p. 328 à 361.
Furno (Marcus de), peintre, p. 30, 31.

G

Garneri (Pierre), organiste à Toulon, p. 46.
Gauckler (P.). Rapport épigraphique sur les découvertes faites en Tunisie, p. 362 à 471.
Gauthier (Gaston). Les fouilles de Champvert, p. xxxiii, xci, et 313 à 320.
Gauthier (Jules). Les deux cathédrales de Besançon, p. lviii, lix, et 128 à 138; — Le Temple de la Fortune à Besançon, p. l, et 63 à 70.
Gaveau (Mme Ve), donne divers objets au Comité, p. xcviii.
Genoud (Amé), marchand d'armes à Lyon, p. 53 à 62.
Geoffroy (Salvador), maître maçon à Toulon, p. 47.
Giraud (J.-B.). Consignation d'armes italiennes à Lyon en 1561, p. 53 à 62.
Girod (M.) découvre une inscription, p. 398.
Glandèves (Gaspard de), prévôt du chapitre de Toulon, p. 38-39.
Godard (Ch.-A.), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii.
Gomez (Antoine), architecte de Batalha, p. 8, 14.
Grandmaison (Louis de). Jean Papin, maître de l'œuvre de la cathédrale de Tours, p. xxv-xxvi, et p. 106-107.
Grandselve (Abbaye de). Son trésor, p. xlviii et 239.
Gsell. Inscriptions inédites de l'Algérie, p. 556 à 573.
Guibeaudi (Jean), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii.
Guibert (Louis) offre un ouvrage au Comité, p. xxviii.
Guiffrey (Jules), chargé de divers rapports, p. lxxxix, c; — fit divers rapports, p. xxvii, xci, xciv, cii, ciii à cv, cviii.
Guignard (Ludovic). Ville préhistorique trouvée près d'Averdon, p. lxi.
Guiramandi (Johannes), imagier à Toulon, p. 26-27, 35, 37-38.
Guyot (M.). Notice sur les ruines de La Mothe, p. liv-lv.

H

Hachettes de métal ornées de figures, p. xliii.
Hadjer-el-Aïoun (Tunisie), p. 383.
Hamard (L'abbé). Nécropole de Mouy-Bury, p. lv.
Hammam-Righa (Algérie). Inscription romaine, p. 570.
Hannezo (Le capitaine) découvre une inscription, p. 383. — Notes archéologiques sur Lemta, p. 290 à 312. — Sceau de François Ier, p. xxix.
Hardel (L'abbé). Note sur la chapelle du château de Blois, p. lx. — Note

sur l'église de Notre-Dame de Bourg-moyen à Blois, p. LX.
HENCHIR-AÏN-KERMA (Tunisie). Inscription romaine, p. 280-281.
HENCHIR-AÏN-KESKES (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 284.
HENCHIR-ALI-BOU-DERBEL (Tunisie). Inscription romaine, p. 284.
HENCHIR-AOUD-BEN-DHAOU (Tunisie). Inscription romaine, p. 409.
HENCHIR-BIR-BOU-AMAR (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 282.
HENCHIR-BIR-EL-ASKARIA (Tunisie). Inscription romaine, p. 280.
HENCHIR-CHERAGRAG (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 285, 286.
HENCHIR-DERBIK (Tunisie). Inscription romaine, p. 397.
HENCHIR-DEDECH (Tunisie). Inscription romaine, p. 369.
HENCHIR-DOUAMEUS (Tunisie). Inscription romaine, p. 409.
HENCHIR-DOUGOUANA (Tunisie). Inscription romaine, p. 392.
HENCHIR-EL-OUST (Tunisie). Inscription romaine, p. 384.
HENCHIR-GHAÏADHA (Tunisie). Inscription romaine, p. 435.
HENCHIR-MAÂTRIA. — Voir NUMLULI.
HENCHIR-MEBDOUA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 282.
HENCHIR-MEDED (Tunisie). Inscription romaine, p. 387.
HENCHIR-MEST (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 405 à 407, 408.
HENCHIR-MJAR-ALLAH (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 281.
HENCHIR-OUESSAH (Tunisie). Inscription romaine, p. 282.
HENCHIR-OUM-EL-ARTAIEN (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 282.
HENCHIR-TINA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 379.
HENCHIR-ZAAFRAN (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 418.
HENCHIR-ZOUAOUDA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 467.
HERMES (Oise). Découverte d'une statue équestre, p. LV.
HERMET (L'abbé) demande une subvention, p. XXXII. — Recherches entreprises à l'Hospitalet, p. XXVI.
HÉRON (A.). Une fabrication privée de doubles à Rouen, en 1639, p. XLIX, et 96 à 105.
HÉRON DE VILLEFOSSE (A.), chargé de rapports, p. XXXIII, LXXXIX, C, CVI; — nommé d'une commission, p. CVI; — présente une observation, p. LV; — présente divers rapports, p. XCI, CV, CIX.
—— Inscription romaine découverte aux Baux, p. XCIV.
HILAIRE (Le lieutenant) communique des inscriptions, p. 409, 416, 417, 448, 449.
—— Fouilles de Numluli, p. 550 à 552.
HIPPO-DIARRHYTUS. Monnaie inédite, p. 250 à 259.
HOSPITALET (L') [Aveyron]. Recherches de M. l'abbé Hermet, p. XXVI.
HUET (Jean), évêque de Toulon, fait réparer son palais épiscopal, p. 19-20.
HUGON (M.) communique une inscription, p. 398.
HUGUET (Maître), constructeur de Batalha, p. 1 à 16.
HURLUS (Marne). Sépulture gauloise, p. LII.

I

IMBERT (Martial). Observations diverses, p. XLII, LVII.
INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES à Aïn-Barcouch, p. 420; — Carthage, p. 440, 441, 445, 447; — Djama, p. 436; — Duperré, p. 573; — El-Djem, p. 377, 378; — au Kef, p. 413; — à Maktar, p. 431-433; — Sousse, p. 381; — Tabarka, p. 394; — Tébessa, p. 559.

Inscriptions grecques à Carthage, p. 450.
Inscriptions hébraïques en France du VIIe au XVe siècle, p. LII, et 178 à 217.
—— trouvées à Arles, p. 181; — Carpentras, p. 195; — Issoudun, p. 207 à 213; — Limay, p. 201; — Mantes, p. 202, 203; — Montreuil-Bonnin, p. 214; — Narbonne, p. 191, 192, 193, 194; — Nimes, p. 188, 189; — Saint-Paul-Trois-Châteaux, p. 216; — Sennevillc, p. 205; — Toulouse, p. 189; — Vienne, p. 182.
Inscriptions libyques aux Canaries, p. XXIV-XXV.
Inscription moderne trouvée à Jumelles, p. CIII.
Inscriptions modernes sur des plaques de foyer, p. 329, 331, 334, 337, 338, 347, 348 à 351, 356, 357, 361.
Inscriptions du moyen âge, à Aumale, p. XXIX; — Belleperche, p. XLVIII; — Besançon, p. 134, 136; — Blanzy-sur-Bresle, p. XXX; — Saint-Martin-Gaillard, p. XXX.
Inscriptions puniques à Carthage, p. 448.
Inscriptions romaines à Aïn-Barchouch, p. 419; — Aïn-Chabrou, p. 560; — Aïn-el-Gharsa, p. 408; — Aïn-el-Henchir, p. 393; — Aïn-el-Ouarghi, p. 448, 449; — Aïn-Faouar, p. 369; — Aïn-Fodda, p. 390; — Aïn-Ghechil, p. 370; — Aïn-Hasr-el-Hadid, p. 393; — Aïn-Snob, p. 284, 285; — Aïn-Zouarin, p. 419; — Aïoun-el-Arba, p. 283; — Amourah, p. 571-572; — Battaria, p. 372, 373; — aux Baux, p. XCIV; — à Béja, p. 389; — Bordj-Djedid, p. 437; — Bordj-Messaoudi, p. 407; — Bou-Ftis, p. 399; — Bougie, p. 568; — Bou-Kournein, p. 453; — Bou-Maharez, p. 435; — Bou-Rebia, p. 367; — Camobert, p. 561; — au Cap Matifou, p. 569-570; — à Carthage, p. 437, 439 à 445, 447, 449 à 451; — Castillo de Gibalbin, p. XXV; — Collo, p. 566; — au Douar des Ouled-bou-Khaëli, p. 417; — au Douar-ech-chott, p. 438-439; — à Dougga, p. 403-405; — Duperré, p. 573; — El-Ania, p. 382; — El-Djem, p. 376 à 378, 471; — Fedj-es-Sionda, p. 283; — Fedj-Mzaoui, p. 284; — Hadjeb-el-Aïoun, p. 383; — Hammam-Righa, p. 570; — Henchir-Aïn-Kerma, p. 280-281; — Henchir-Aïn-Keskès, p. 284; — Henchir-Ali-bou-Derbel, p. 284; — Henchir-Aoud-ben-Dhaou, p. 409; — Henchir-Bir-bou-Amar, p. 282; — Henchir-Bir-el-Askaria, p. 280; — Henchir-Cheragrag, p. 285, 286; — Henchir-Debbik, p. 397; — Henchir-Dedech, p. 369; — Henchir-Douamens, p. 409; — Henchir-Dougouana, p. 392; — Henchir-el-Oust, p. 384; — Henchir-Ghaïadha, p. 435; — Henchir-Mebdoua, p. 282; — Henchir-Meded, p. 387; — Henchir-Mest, p. 405 à 407, 408; — Henchir-Mjar-Allah, p. 281; — Henchir-Ouessah, p. 282; — Henchir-Oum-el-Abtaïen, p. 282; Henchir-Tina, p. 379; — Henchir-Zaafran, p. 418; — Henchir-Zouaouda, p. 467; — au Kef, p. 410, 414, 415, 416, 453; — à Kelibia, p. 453; — Kheneg, p. 565; — Kobbeur-el-Khadem, p. 385; — Koudiat-Roumad, p. 385; — au Kouif, p. 559; — à Ksar-el-Hammar, p. 269; — Ksar-Mahidjiba, p. 565; — Ksar-Sbehi, p. 285; — Ksar-Tir, 394 à 397, 398, 452; — Ksour-Abd-el-Melek, 434; — Ksour-Ouerrah, p. 387; — La Malga, p. 452; — La Soukra, p. 446; — Lemta, p. 380, 468 à 471; — au Mas-d'Agenais, p. 85; — à Maktar, p. 422, 423, 424 à 430; — Mechta-el-Haouam, p. 398; — Mechta-Tahar-ben-Mohamed, p. 281; — Medeina, p. 420 à 423; — Medjez-el-Bab, p. 390; — Mous, p. 566; — Nebeur, p. 419;

— Nefidhet-el-Mecid, p. 382; — Oudna, p. 362 à 366, 459; — Ouled-Agla, p. 567; — Oum-el-Abouab, p. 369: — Rdir-es-Sollan, p. 368; — Saint-Martin, p. 91; — Sbeitla, p. 383; — Sbiba, p. 386-387; — Sidi-Aouidat, p. 369; — Sidi-bou-Teffaha, p. 389; — Sidi-el-Hani, p. 464; — Sidi-Khalifa, p. 368; — Sidi-Salah-el-Balthi, p. 391, 392; — Sigus, p. 561-565: — Sousse, p. 380, 381: — Tabarka, p. 393; — Tébessa, p. 556 à 558; — Tifech, p. 285; — Tigzirt, p. 569; — Tiklat, p. 568 à 569; — Tlib-bou-Eukka, p. 400, 401; — Tunis, p. 436, 437; — Utique, p. 447: — Villepouge, p. 81.

Isnard (M.) découvre une inscription romaine, p. 563.

Issoudun (Indre). Inscriptions hébraïques, p. 207 à 214.

J

Jacobsen (M.) estampe une inscription, p. 556.

Jacques (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii.

Jacqueton (Gilbert), nommé officier d'Académie, p. lxxxviii.

Jadart (M.) offre un ouvrage au Comité p. xciii.

Jacquini (Vital), architecte à Toulon, p. 18, 24-25.

Joigny (Yonne). Tableau du xvie siècle, p. xxxi-xxxii, xxxiv.

Jonas sortant du ventre du monstre, p. 377.

Jumelles (Maine-et-Loire). Inscription du xviiie siècle, p. cii-ciii.

K

Kef (Le) [Tunisie]. Basilique chrétienne, p. 410 à 414. — Inscriptions chrétiennes, p. 413. — Inscriptions romaines, p. 410, 414, 415. — Lampe romaine avec inscription, p. 453.

Kelibia (Tunisie). Lampe romaine avec inscription, p. 453.

Kheneg (Algérie). Inscription romaine, p. 565-566.

Kobbeur-el-Khadem (Tunisie). Inscription romaine, p. 385.

Koudiat-Roumad (Tunisie). Inscription romaine, p. 385.

Kouif (Le) [Algérie]. Inscription romaine, p. 559.

Ksar-el-Hammar (Tunisie). Ruines romaines, p. 269.

Ksar-Mahidjiba (Algérie). Inscriptions romaines, p. 565.

Ksar-mta-el-Guerra (Tunisie). — Voir Henchir-Mebdoua.

Ksar-Sbehi (Tunisie). Inscription romaine, p. 285.

Ksar-Tir (Tunisie). Inscriptions romaines p. 394 à 397, 398, 452.

Ksour-Abd-el-Melek (Tunisie). Inscription romaine, p. 434.

Ksour-Ouerrah (Tunisie). Inscription romaine, p. 387.

L

Labande (M.) communique des sceaux, p. xxxiii, xcix.

Labbé (Le lieutenant) découvre une inscription, p. 387, 388.

La Cour (Famille). Plaque de foyer à ses armes, p. 342.

La Croix (P. de). Fouilles de Berthouville, p. xxii, xl-xli, 71 à 78.

La Fontayne (Famille). Plaque de foyer à ses armes, p. 346.
Lafoux (Gard). Sépulture gauloise, p. 503 à 504.
Laigue (M. de), auteur de diverses communications, p. xxv, lxxxix, xcii, xcviii, cv. — Note sur les *fratres et amici populi Romani*, p. xciii, et 234 à 238.
La Malga. — Voir Malga (La).
La Martinière (Henri de), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxvi.
Lambert de Ballyhier (Famille). Plaque de foyer à ses armes, p. 341.
La Mothe (Haute-Marne). Note sur ses ruines, p. liv-lv.
Lampes antiques découvertes à Bou-Kourneïn, p. 452-458; — El-Djem p. 471; — Enfidaville, p. 460; — Kelebia, p. 453; — Lemta, p. 301 à 312, 462, 463, 468 à 470; — à la Malga, p. 452; — à Oudna, p. 459; — Sidi-El-Hani, p. 464; — Sousse, p. 460 à 464; — Zaghouan, p. 459.
Lampes chrétiennes trouvées à Carthage, p. 287 à 289; — à Lemta, p. 463; — à Musti, p. 453-454; — à Oudna p. 457-458.
La Paix (De), fondeur de cloches, p. 474-475.
La Porte (Didier de), peintre, p. 36-37, 40-41.
Larchant (Seine-et-Marne). Découvertes gallo-romaines, p. 532 à 535.
Largentière (Hautes-Alpes). Église, p. xliv.
Larminat (De), nommé officier d'Académie, p. lxxxviii.
Lasbordes (Tarn-et-Garonne). Statue de saint Christophe, p. xlviii.
Lasteyrie (Robert de), chargé d'un rapport, p. lxxxix. — Rapports divers, p. xxv, xxviii-xxix, xxxi-xxxii, xciv-xcv, xcix.
La Tour (Henri de), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxvii.
Laudun (Gard). Enceinte gauloise, p. 509-510.
Laveille (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. lxxxviii.
Leblanc de Lespinasse (René), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxvii.
Le Clert (M.) offre un ouvrage au Comité, p. ci.
Léglise (Famille). Plaque de foyer à ses armes, p. 342.
Lehalle (M.) envoie une inscription, p. 566.
Lemta (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 379-380. — Lampes antiques, p. 462-463, 468 à 470. — Lampes chrétiennes, p. 463. — Nécropole antique, p. 467. — Poteries antiques, p. 470-471. — Ruines antiques, p. 290 à 312.
Leonis (Alexandre) fait faire des travaux à l'église des Dominicains de Toulon, p. 27-29.
Lepage (J.), curé de Nant-le-Grand. Plaque de foyer à ses armes, p. 531.
Leptis minus. — Voyez Lemta.
Leroux (Alfred). Acte relatif au prieuré de Valeys en Limousin, p. c, cviii, et 478 à 480.
Leroy (G.), auteur d'une communication, p. xxxiii; — offre un ouvrage au Comité, p. xxi.
Lescamoussier (Famille). Plaque de foyer à ses armes, p. 345.
Lespinasse. — V. Leblanc de Lespinasse.
Lespron (Jean-Baptiste). Plaque de foyer à ses armes, p. 345.
Licosse (Bertrand), fait faire une chapelle aux Dominicains de Toulon, p. 24-25; — fait faire un retable à la cathédrale de Toulon, p. 26-27, 29-30; — fait construire le chevet des Dominicains de Toulon, p. 27-29; — fait faire une grille à la cathédrale de Toulon, p. 31-32; — fait faire une croix au cimetière Saint-Michel, p. 34-35.

Lièvre (M.). Observations sur les piles romaines, p. xlvi.
Limay (Seine-et-Oise). Inscriptions hébraïques, p. 200 à 202.
L'Isle (Pitre de). Découvertes faites dans le lit de la Loire, p. xxv.
Loire (Armes recueillies dans la), p. xxv.
Longnon (Auguste), chargé d'un rapport p. xcii.
Louis (Le lieutenant) copie une inscription, p. 284.
Lucas (Charles) présente une observation au Congrès de la Sorbonne, p. lviii.
Luguet (M.). Hachettes ornées de figures p. xliii.
Luxembourg (Maison de). Plaque de foyer à ses armes, p. 332-333.
Lyon (Rhône). Consignation d'armes italiennes, p. 53 à 62.

M

Machuel (V.) envoie un estampage, p. 368.
Mâcon (Saône-et-Loire). Inscriptions hébraïques, p. 187.
Magne (Charles). Étude sur le mur de Philippe Auguste à Paris, p. lx-lxi, et 139 à 145.
Magny-Lambert (Tumulus de), p. xcviii.
Maillet (Jean). Plaques de foyer à ses armes, p. 343-344.
Maine-et-Loire. Monuments mégalithiques, p. xl.
Maktar (Tunisie). Inscriptions romaines p. 422 à 430, 434. — Inscriptions chrétiennes, p. 431-433.
Malga (La) [Tunisie]. Inscription romaine, p. 439. — Lampes avec inscriptions, p. 452.
Maltalent (Jean) fait une donation à l'abbaye de Saint-Paul de Besançon, p. 69-70.
Mantes (Seine-et-Oise). Inscriptions hébraïques, p. 202 à 204.
Manuscrit arabo-berbère, p. 246 à 249.
Marini (Honoré) commande un arbre de Jessé, p. 36-37.
Marini (Nicolas) fait faire des travaux à la cathédrale de Toulon, p. 21.
Marques de potiers trouvées à Lemta, p. 302 à 305, 307 à 312.
Marsy (A. de). Démolition des murs d'Antibes, p. liv; — offre un ouvrage au Comité, p. xxi, ci; — présente une observation, p. lvii.
Martres-Tolosanes (Haute-Garonne). Fouilles, p. xxi, xxxii.
Marville (Famille de). Plaque de foyer à ses armes, p. 348.
Mas-d'Agenais (Le) [Lot-et-Garonne]. Inscriptions romaines, p. 85. — Puits funéraires, p. xlvii-xlviii, et 84-85.
Masfrand (M.) offre un ouvrage au Comité, p. xciii.
Maspéro (M.). Rapports divers, p. xxvii, xcix, cv.
Massenbach (Nicolas de). Plaque de foyer à ses armes, p. 346.
Massereau (M.) demande une subvention, p. c, cviii.
Maudemain (M.). Fouilles aux Boutards, p. xxiii-xxiv.
Mauléon (Yvonnet de), maître maçon, p. xxvi, 106-107.
Maxe-Werly (Léon), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. lxxxv; — offre un ouvrage au Comité, p. xxxi. — L'ornementation du foyer depuis la Renaissance, p. lxi, 328 à 361.
Mayot (Aisne). Cimetière franc, p. 218 à 223, 225, 230, 231. — Coupe de verre à emblème chrétien, p. 230. — Tiers de sou d'or du temps de Clovis, p. 221.
Mechta-el-Haouam (Tunisie). Inscription romaine, p. 398.
Mechta-Tahar-ben-Mohamed (Tunisie). Inscription romaine, p. 281.

Medeina (Tunisie). Inscriptions romaines p. 420 à 423. — Stèles puniques, p. 423.
Medjez-el-Bab (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 390.
Mendez (Antoine), architecte de Bathalha, p. 8.
Ménétriers (Contrats avec des), p. 43, 44, 45.
Méron (Maine-et-Loire). Découverte de ruines antiques, p. xciii-xciv.
Meschinet de Richemond (M.), auteur d'une communication, p. cvi.
Messereb el-Anech. — Voir Henchir-Aïn-Kerma.
Métiers (Enseignes de) dans les bas-reliefs gallo-romains, p. liv.
Michaud (G.). Tableau du xvie siècle dans l'église de Joigny, p. xxxi-xxxii, xxxiv.
Molins (L.). Notes archéologiques sur Lemta, p. 290 à 312; — envoie copie d'une inscription, p. 383.
Monnaies gauloises trouvées à Chenoise, p. cviii; — dans l'arrondissement de Soissons, p. 536 à 546.
—— trouvées dans des tombes franques, p. 218 à 224.
Monnaies puniques trouvées à Lemta, p. 307, 312.
Mons (Algérie). Borne milliaire, p. 566.
Montagne (Antoine), architecte, p. 18, 21.
Montagnon (Lieutenant). Notes archéologiques sur Lemta, p. 290 à 312.
Montarlot (Famille). Plaque de foyer à ses armes, p. 341.
Montlahuc (Louis) demande une subvention, p. xciii.
Montpellé (Jean de), abbé d'Eu, p. xxx.
Montpellier (La Société archéologique de) demande une subvention, p. lxxxix, xciii.
Montreuil-Bonin (Vienne). Inscription hébraïque, p. 214-215.
Monuments mégalithiques de Maine-et-Loire, p. xl.
Monuments préhistoriques à Pouzauges, p. xliii.
Morel (M.). Sculptures gauloises trouvées à Hurlus et à Saint-Jean-sur-Tourbe, p. lii.
Mortery (Seine-et-Marne). Objets antiques, p. cviii.
Mosaïques romaines trouvées à Champvert, p. 315-316; — à El-Djem, p. 376.
Motylinski (M.). Note sur un manuscrit arabo-berbère, p. 246 à 249.
Moustiers (Jacques de), orfèvre à Marseille, p. 39.
Mouy-Bury (Oise). Nécropole gallo-romaine, p. lv.
Mucio (Stefano), marchand d'armes, p. 53-62.
Muller (L'abbé). Nomenclature des monuments anciens de l'arrondissement de Senlis, p. lvi.
Müntz (Eugène), chargé de rapports divers, p. xxxi, xxxii, xxxiii, lxxxix, xcviii, ci; — nommé d'une commission, p. cvi; — présente une observation, p. xxi; — présente divers rapports, p. xxv-xxvi, xxxiv, xcv, civ, cxi.
Murviel (Hérault). Puits gallo-romain, p. xc.
Musset (Georges). Fouilles de la pile de Chagnon-Villepouge, p. xlv, et 79 à 83.
Mussiz (Étienne de). — Voir Mucio (Stefano).
Musti (Tunisie). Lampe chrétienne, p. 453-454.

N

Namur (Belgique). Coupe de verre ornée du chrisme, p. 229.
Narbonne (Aude). Inscriptions hébraïques, p. 179, 190 à 194.

Nebeur (Tunisie). Inscription romaine, p. 419.
Nécropole gallo-romaine de Bury, p. LV.
Nécropole phénicienne de El-Alia, p. 464 à 467.
Nefidhet-el-Mecid (Tunisie). Inscription romaine, p. 382.
Nermont (Grotte de) [Yonne], p. CIX.
Nettancourt (Maison de). Plaque de foyer à ses armes, p. 333-334.
Névache (Hautes-Alpes). Église, p. XLIV.
Nicaise (Auguste), auteur d'une communication, p. XCII.
Nicq-Doutheligne (M.). Les vieux remparts de Cambrai, p. LVIII.
Nicolaï (Alexandre) offre divers ouvrages au Comité, p. XC; — présente diverses observations, p. XLV, XLVII, LVII. Le cimetière gallo-romain de Saint-Martin près du Mas-d'Agenais, p. 84 à 95.
Nîmes (Gard). Inscriptions hébraïques, p. 188-189. — Sépulture gauloise, p. 492 à 497.
Novak (Dominique) découvre une nécropole phénicienne, p. 464; — recueille des inscriptions, p. 467.
Numismatique. Son utilité pour l'étude de l'histoire, p. LXIII à LXXVIII.
Numluli (Fouilles de), p. 550 à 552.
Nussac (M. de). Étude sur les fontaines en Limousin, p. XLII, et 150 à 177.

O

Œnochoé de bronze trouvée dans le département du Cher, p. XXVI, et 146 à 149.
Ordioni (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. LXXXVIII; — relève des inscriptions, p. 420, 422, 423.
Orfèvrerie toulousaine, p. 239 à 245.
Oriot (Famille). Plaque de foyer à ses armes, p. 344.
Orléans (Loiret). Inscriptions hébraïques, p. 206.
Ossuna (Manuel de). L'inscription d'Avraga, p. XXIV-XXV.
Oudna (Tunisie). Estampilles de potiers, p. 454 à 459. — Inscriptions romaines p. 362 à 366.
Ouled-Agla (Algérie). Inscription romaine, p. 567-568.
Ouled-bou-Khaeli (Douar des) [Tunisie]. Inscriptions romaines, p. 417.
Oum-el-Abouab (Tunisie). Inscription romaine, p. 369.

P

Papin (Jean), maître de l'œuvre de la cathédrale de Tours, p. 106-107.
Parat (L'abbé). Exploration des grottes de la Cure, p. XXVI, XXXII, C, CIX-CX.
Paris (Seine). Enceinte de Philippe Auguste, p. LX-LXI, et 139 à 145. — Inscriptions hébraïques, p. 195 à 200.
Peintures murales à Benouville, p. L.
Pellot (Paul) offre un ouvrage au Comité, p. CVII.
Perrot (Georges), chargé d'un rapport, p. XXXI.
Philippe-Christophe, archevêque de Trèves. — Plaque de cheminée à ses armes, p. 329.
Pichot, nommé officier d'Académie, p. LXXXVIII.
Piette (Édouard), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXVII. — Statuette trouvée à Brassempouy, p. XLVII.
Pile romaine de Villepouge, p. XLV, et 79 à 83.
Pilloy (Jules). Les verres francs à emblèmes chrétiens, p. LII, et 218 à 233.

Pin (Le) [Jura]. Château, p. LIX, et 321 à 327.
Pirelonge (Charente-Inférieure). Pile romaine, p. 79, 80, 81.
Pissevin (Gard). Sépulture gauloise, p. 499-500.
Pitres (Eure). Fouilles projetées, p. LI.
Plancouard (Léon), auteur de diverses communications, p. XLIV, XCVIII, CI, CV; — offre un ouvrage au Comité, p. XCIII, CVII. — Note sur les cloches de Vi, dit Joly-Village, p. CIX, et 472 à 477.
Plaques de cheminées, p. 328 à 361.
Poivre (M.) envoie un estampage, p. 424, 426, 427, 433 à 436.
Pol de Léon (Saint). Son étole à Batz, p. XLVI.
Pons (Adrien). Fouille d'un puits gallo-romain à Murviel, p. XC.
Pont-Ambrois (Gard). Enceinte gauloise, p. 506-507.
Pont-à-Mousson (Abbaye de Sainte-Marie-Majeure de). Plaque de foyer à ses armes, p. 331-332.
Port (Célestin), chargé d'un rapport, p. XCV.
Portugal (Études d'architecture en), p. 1 à 16.
Poteries découvertes à Lemta, p. 301 à 312.
Pottier (Le chanoine), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXVII. — Inscription de Belleperche, p. XLVIII-XLIX. — L'orfèvrerie toulousaine dans le passé, p. 239 à 245. — Reliquaires de Granselve, p. XLVIII.
Poupart (Jean). Plaque de foyer à ses armes, p. 340,
Pouzauges (Vendée). Monuments préhistoriques, p. XLIII.
Préhistoriques (Monuments), p. XL, XLIII. — Statuette trouvée à Brassempouy, p. XLVII.
Prévost (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. LXXXVIII.
Primel (Cher). Puits funéraire, p. XLVIII.
Prou (Maurice), nommé membre du Comité, p. XXVI; — chargé d'un rapport, p. XXX; — rapports divers, p. XXXIX, CXI.
Provins (Seine-et-Marne). Église Saint-Jacques, p. CVII-CVIII. — Église Saint-Pierre, p. XXXIII, et 123 à 127.
Puits funéraires du Mas-d'Agenais, p. XLVII-XLVIII; — de Primel, p. XLVIII; — de Saint-Martin du Mas-d'Agenais, p. 87 à 95.

Q

Quesné (M.). Monnaies découvertes au câtelier de Criquebeuf, p. LVII.
Quoniam (M.) relève des inscriptions, p. 420, 422, 423.

R

Rambaud (M.). Discours au Congrès de la Sorbonne, p. LXXIX à LXXXVI.
Rapin (Jean), maître de l'œuvre de la cathédrale de Tours, p. XXVI.
Rarécourt de la Vallée-Pimodan (Famille). Plaques de cheminée à ses armes, p. 337.
Rdir-es-Soltan (Tunisie). Inscription romaine, p. 368.
Régnier (Louis) offre divers ouvrages au Comité, p. CVII.
Reinach (Salomon), chargé de divers rapports, p. XXXIII, LXXXIX, XCVIII, C. — Rapport divers, p. XXVI, XXXII, XCI, XCV, XCIX, CV, CIX.
Renault (H.) communique des inscriptons, p. 418. — Monnaie inédite d'Hippo-Diarrhytus, p. 250 à 259.

Revenac (Lot-et-Garonne). Cimetière gallo-romain, p. 86 à 95.
Ridel (M.). Notice sur l'abbaye de Fontevrault, p. lix-lx.
Rivières (Baron de). Inventaire des armes et munitions de la ville d'Albi en 1595, p. 108 à 115.
Rodouan (Famille). Plaque de foyer à ses armes, p. 343.
Roman (Joseph). Églises des Hautes-Alpes, p. xliv.
Rondot (Natalis) offre un ouvrage au Comité, p. xciii.
Rougaute (M.) offre un ouvrage au Comité, p. xxxiv, xcviii.
Roue de fortune (La), peinte dans l'église de Benouville, p. 120-121.
Rouen (Seine-Inférieure). Fabrication de doubles, p. 96 à 105.
Rouillac (Tarn-et-Garonne). Reliquaire provenant de l'abbaye de Grandselve, p. xlviii.
Rouvet (Michel). Plaque de foyer à ses armes, p. 339.
Rousset (M.). Vases antiques trouvés à Saint-Quentin-la-Poterie, p. lxxxix, xcix.
Rouvier (Le docteur), auteur d'une communication, p. xcix, ci, cviii; — offre un ouvrage au Comité, p. xciii.
Rouyn (Famille de). Plaque de cheminée à ses armes, p. 339.

S

Sablonnières (Aisne). Coupe de verre de l'époque franque, p. 230.
Sadoux (M.) envoie des estampages, p. 369, 385, 386, 387, 391, 392, 393, 394, 427, 450.
Saglio (M.), nommé membre du Comité, p. xxxi; — chargé de divers rapports, p. xcii, xcviii, ci, cvi. — Rapports divers, p. cv; — sur une statue de Condé conservée à Saulges, p. cx-cxi.
Saint-Baussan (Famille de). Plaque de foyer à ses armes, p. 347.
Saint-Christophe de Lasbordes (Aude). Statuette de saint Christophe, p. 241.
Saint-Dionisy (Gard). Sépulture gauloise, p. 502-503.
Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne). Sépulture gauloise, p. lii.
Saint-Germain (Musée de). Don d'objets provenant des tumulus de Magny-Lambert, p. xcviii.
Saint-Martin du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne). Cimetière gallo-romain, p. 84 à 95. — Marques de potiers, p. 91.
Saint-Martin-Gaillard (Seine-Inférieure). Inscription du moyen âge, p. xxx.
Saint-Mori (Yonne). Grottes préhistoriques, p. cix.
Saint-Siffret (Gard). Sépulture gauloise, p. 483 à 487.
Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme). Inscription hébraïque, p. 215-216.
Saint-Quintin-la-Poterie (Gard). Découverte de vases antiques, p. xcix.
Saint-Venant (J. de). Les derniers Arécomiques, p. xli-xlii, et 481 à 531.
Saint-Vincent (Famille de). Plaque de foyer à ses armes, p. 347.
Salles (Maison des). Plaque de foyer à ses armes, p. 335-336.
Saulges (Mayenne). Statue du Grand Condé, p. cx-cxi, et 547 à 549.
Saurel (Le chanoine), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxvii.
Sausseau (Paul). Découvertes à Méron, p. lxxxix, xciv-xcv.
Savary (Jean-François). Plaque de foyer à ses armes, p. 331.
Savigny-Laymont (Famille de). Plaque de cheminée à ses armes, p. 338.
Sbeitla (Tunisie). Inscription romaine, p. 383.
Sbiba (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 386-387.

Scherdlin (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. lxxxviii.
Schlumberger (Gustave). Rapport sur une communication, p. xxix.
Schwab (M.). Inscriptions hébraïques en France du viie au xve siècle, p. lii, et 178 à 217.
Selhani (Étienne) fait peindre un retable aux Dominicains de Toulon, p. 23-24, 25-26; — fait faire une horloge pour la ville de Toulon, p. 32-34.
Senelle (François), peintre, p. 34.
Senneville (Seine-et-Oise). Inscriptions hébraïques, p. 204 à 206.
Sépultures gauloises aux Baux, p. 504-506; — à Calvisson, p. 500-502; — à Campagnac, p. 489-492; — à Complanier, p. 497-499; — à Lafoux, p. 503-504; — à Nîmes, p. 492-497; — à Pissevin, p. 499-500; — à Saint-Dionisy, p. 502-503; — à Saint-Siffret, p. 483-487; — à Uzès, 487-489.
Sépultures préhistoriques aux Boutards (Seine-et-Oise), p. xxiii-xxiv.
Serissita. — Voir Oum-el-Abouab.
Sidi-Aouidat (Tunisie). Inscription romaine, p. 369.
Sidi-bou-Teffaha (Tunisie). Inscription romaine, p. 389.
Sidi-el-Hani (Tunisie). Lampes avec estampilles, p. 464.
Sidi-Khalifa (Tunisie). Inscription romaine, p. 367-368.
Sidi-Salah-el-Balthi (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 390 à 392.
Sigus (Algérie). Inscriptions romaines, p. 561 à 565.
Société archéologique du Midi de la France (La) demande une subvention, p. xxi, xxxii.
Société archéologique de Montpellier (La) demande une subvention. p. lxxxix, xciii.
Société belfortaine d'émulation (La) demande une subvention, p. xcv.
Société édueane (La) demande une subvention, p. cv.
Société historique et archéologique de la Charente (La) demande une subvention, p. xcii.
Société nivernaise des sciences, lettres et arts (La) demande une subvention, p. cvi.
Soissons (Monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de), p. 536 à 546.
Soukra (La) [Tunisie]. Inscription romaine, p. 446.
Sousse (Tunisie). Inscriptions chrétiennes, p. 381; — Inscriptions romaines, p. 380, 381; — Lampes antiques, p. 460 à 462, 463, 464.
Spire (Allemagne). Inscriptions hébraïques, p. 184-185.
Spont (Alfred), nommé officier d'Académie, p. lxxxviii.
Stainville (Maison de). Plaque de foyer à ses armes, p. 334, 335.
Stèles puniques trouvées à Battaria, p. 370 à 376; — à Medeinah, p. 423.
Sufes. — Voir Sbiba.
Sufetula. — Voir Sbeitla.

T

Tabarka (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 394; — Inscription romaine, p. 393.
Tableau du xvie siècle à Joigny, p. xxxi-xxxii, xxxiv.
Tambourin (Joueurs de), p. 43-44, 45.
Tapisserie, du musée de Berne, avec le portrait de Charles le Téméraire, p. civ.
Tavoillot (E.). Sépulture préhistorique découverte aux Boutards, p. xxiii-xxiv.

Tébessa (Algérie). Inscription chrétienne, p. 559. — Inscriptions romaines, p. 556 à 558.
Tellier (M.) envoie un estampage, p. 388.
Thédenat (L'abbé), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxvii.
Thenae. — Voir Henchir-Tina.
Thermes de Numluli, p. 550 à 552.
Thérouanne (Pas-de-Calais). Découverte d'une bague, p. xxii-xxiii.
Thoison (Eugène). Découvertes gallo-romaines à Larchant, p. ci, cviii, et 532 à 535. — Offre un ouvrage au Comité, p. ci.
Tholin (Georges), auteur d'une communication, p. lxxxix, xcv.
Thysdrus. — Voir El-Djem.
Tifech (Tunisie). Inscription romaine, p. 285.
Tigzirt (Algérie). Inscription romaine, p. 569.
Tiklat (Algérie). Inscriptions romaines, p. 568-569.
Tlib-bou-Eukka (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 399 à 402.
Toulon (Var). Les arts à Toulon au moyen âge, p. 17 à 47.
—— Cathédrale de Toulon : Bannière de la Confrérie du Saint-Sacrement, p. 42. — Confréries de la Conception, p. 36-37; de Saint-Cyprien, p. 39; du Saint-Sacrement, p. 42. — Construction de la chapelle de la Conception, p. 21; de la chapelle Saint-Joseph, p. 24-25. — Croix du cimetière Saint-Michel, p. 34-35. — Grille de la chapelle Briçonnet, p. 31-32. — Peinture du crucifix, p. 30-31; du retable de la Conception, p. 29-30; de l'orgue, p. 22. — Portes sculptées, p. 44. — Retable de Notre-Dame, p. 26-27.
Toulon (Var). Chapitre, p. 38 à 40, 44.
—— Chapelle Notre-Dame-d'Humilité, p. 46-47. — Confrérie des Battus, p. 46-47.
—— Dominicains de Toulon : Construction du chevet, p. 27-29. — Confrérie de Saint-Crépin et Saint-Crépinien, p. 37-38 et 40-41. — Peinture d'un retable, p. 23-24, 25-26. — Orgues, p. 45-46. — Retable de Sainte-Catherine, p. 35; — de Saint-Crépin, p. 40-41. — Statue de Sainte-Catherine, p. 35-36.
—— Palais épiscopal, p. 18-20.
Toulouse (Haute-Garonne). Inscriptions hébraïques, p. 189-190. — Église Saint-Nicolas : Statuette de Saint-Christophe, p. 243 à 245.
Tours (Indre-et-Loire). Document relatif à la construction de la cathédrale, p. xxv-xxvi, et 106-107.
Toussaint (Le capitaine). Étude du réseau routier et des principales ruines de la région de Khamissa, Mdaourouch, Tifech, Ksar-Sbehi, p. 260 à 286.
Toutain (M.), nommé officier d'Académie, p. lxxxviii.
Travers (Émile) offre un ouvrage au Comité, p. xxviii.
Tréport (Abbaye du), p. xxx.
Trèves (Famille de). Plaque de foyer à ses armes, p. 341, 342.
Tunis. Inscription romaine, p. 436-437.

U

Urseau (L'abbé), auteur d'une communication, p. lxxxix, xciv; — demande à rouvrir le tombeau d'Ulger, p. xciii; — offre un ouvrage au Comité, p. ci. — Note sur une inscription du xviiie siècle, p. cii.
Uthina. — Voir Oudna.
Utique (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 447.
Uzès (Gard). Sépulture gauloise, p. 487-489.

V

Valeys (Indulgence accordée en faveur du prieuré de), p. 478 à 480.
Vallée (Claude). Plaque de cheminée à ses armes, p. 346.
Vasquez (Martin), architecte de Batalha, p. 8.
Vassart (Famille de). Plaque de foyer à ses armes, p. 345.
Vauloger de Beaupré (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. lxxxviii.
Vauvillé (Octave). Inventaire des monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Soissons, p. liii-liv, et 536 à 546.
Verres francs à emblèmes chrétiens, p. liii, et 218 à 233.
Vesly (De). Fouilles du câtelier de Criquebeuf, p. lvii.
Vi (Seine-et-Oise). Cloches, p. 472 à 477.
Vibert (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. lxxxviii.
Vié-Cioutat (Gard). Enceinte gauloise, p. 509.
Vienne (Isère). Inscriptions hébraïques, p. 182 à 183.
Villepouge (Charente-Inférieure). Fouilles, p. xiv.
Villevallouise (Hautes-Alpes). Église, p. xliv.
Voies romaines de Carthage à Cirta, p. 261 à 263; — de Carthage à Sitifis, p. 263 à 266; — de Gafsa à Tozeur, p. 388; — de Théveste à Cirta, p. 266 à 267. — de Théveste à Hippo-Regius, p. 267 à 269.
Voies romaines de la région de Khamissa, Mdaourouch, Tifech, Ksar-Sbehi, p. 260 à 286.
Volkes arécomiques, p. xli-xlii.

W

Wiener (Lucien), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxvii.
Worms (Allemagne). Inscriptions hébraïques, p. 184-185.

Z

Zaghouan (Tunisie). Lampe chrétienne, p. 459.
Zamavia (M.), auteur d'une communication, p. cii.

LISTE DES PLANCHES.

Planche I. Temples et théâtre de Berthouville (Eure), p. 73.
Planche II. Peintures murales de l'église de Bénouville (Calvados), p. 118.
Planche III. Peintures murales de l'église de Bénouville (Calvados), p. 119.
Planche IV. L'enclos capitulaire et les deux cathédrales de Besançon, p. 129.
Planche V. Plan des dépendances de Saint-Jean de Besançon (1563), p. 133.
Planche VI. Plan des fouilles de Champvert (Nièvre), p. 313.
Planche VII. Mosaïque de Champvert (Nièvre), p. 315.
Planche VIII. Estampilles de potiers recueillies à Oudna, p. 456.
Planche IX. Estampilles de potiers recueillies à Oudna, p. 456.
Planche X. Armes recueillies dans la sépulture gauloise de Saint-Siffret, p. 485.
Planche XI. Armes recueillies dans la sépulture gauloise de Calvisson, p. 501.
Planche XII. Statue du Grand Condé, conservée dans l'église de Saulges (Mayenne), p. 547.

LISTE DES VIGNETTES.

Inscription de 1766 trouvée à Jumelles (Maine-et-Loire), p. cii.
Tête de déesse trouvée à Villepouge, p. 81.
Fosse funéraire à Saint-Martin du Mas-d'Agenais, p. 88.
Fosse funéraire à Saint-Martin du Mas-d'Agenais, p. 89.
Puits funéraire à Saint-Martin du Mas-d'Agenais, p. 90.
Plan d'une partie de l'enceinte de Philippe Auguste à Paris, p. 140.
Œnochoé de bronze conservée au Musée de Bourges, p. 147.
Détails d'ornementation de l'œnochoé du Musée de Bourges, p. 148.
Fac-similé d'une inscription hébraïque trouvée à Narbonne, p. 191.
Fac-similé d'une autre inscription hébraïque de Narbonne, p. 192.
Fragment d'inscription hébraïque au Musée de Narbonne, p. 193.
Graffites en langue hébraïque, relevés dans la tour d'Issoudun, p. 310.
Autres graffites hébraïques de même provenance, p. 211.
Tiers de sou d'or trouvé dans le cimetière franc de Mayet, p. 221.
Monnaies d'argent trouvées dans le cimetière franc de Mayet, p. 222.
Cornet de verre trouvé dans le cimetière franc de Mayet, p. 225.
Bague d'argent trouvée dans un cimetière franc, p. 227.
Coupe de verre de l'époque chrétienne trouvée à Namur, p. 229.
Coupe de verre de l'époque chrétienne trouvée à Sablonnières, p. 230.
Lentille de verre ornée du chrisme, p. 230.
Coupe de verre de l'époque chrétienne trouvée à Mayet, p. 231.
Statuette de saint Christophe provenant de Lasbordes, p. 241.
Monnaie inédite d'Hippo-Diarrhytus, p. 250.
Voies romaines entre Sigus et Khamissa, p. 268.
Fragment de lampe chrétienne trouvée à Carthage, p. 287.

Armoiries relevées sur des plaques de foyer, p. 330 à 348.
Plaque de foyer conservée au musée de Troyes, p. 332.
Ornements pour la fabrication des plaques de foyer, p. 333.
Plaque de foyer de la collection Clairier, p. 359.
Jonas sortant du ventre du monstre, marbre trouvé à El-Djem, p. 377.
Clef de voûte de l'abside à la basilique du Kef, p. 413.
Clef de l'arc du northex à la basilique du Kef, p. 413.
Estampilles de potier provenant d'Oudna, p. 454.
Formes de potier provenant d'Oudna, p. 455-456.
Plaque de terre cuite trouvée à Oudna, p. 457.
Estampilles relevées sur des poteries puniques provenant d'El-Alia, p. 465.
Fibule gauloise recueillie au Château Bérard, près Uzès, p. 487.
Lance et umbo trouvés dans une sépulture gauloise à Campagnac, p. 490.
Amphore trouvée dans une sépulture gauloise à Nimes, p. 492.
Lances trouvées dans une sépulture gauloise à Nimes, p. 493.
Épée trouvée dans une sépulture gauloise à Nimes, p. 494.
Épée trouvée dans une sépulture gauloise à Complanier, p. 498.
Umbo et lance trouvés dans une sépulture gauloise à Complanier, p. 498.
Fibule trouvée dans une sépulture gauloise aux Baux, p. 505.
Boutons et pendeloques trouvés dans une sépulture gauloise aux Baux, p. 506.
Ornementation d'une épée gauloise trouvée à Cernon-sur-Coole, p. 554.

TABLE DES MATIÈRES.

Liste des membres de la Section d'archéologie, des membres non résidants du Comité, des correspondants honoraires et des correspondants du Ministère pour les travaux historiques, p. 1 à xvii.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 11 janvier 1897.

Rapport de M. Babelon sur les fouilles du R. P. de La Croix, à Berthouville (Eure), p. xxii.

Rapport de M. Babelon sur une bague en bronze dorée communiquée par M. l'abbé Bled, p. xxii.

Rapport de M. de Barthélemy sur les inscriptions gothiques de Grandcourt (Seine-Inférieure), p. xxiii.

Rapport de M. Alexandre Bertrand sur une sépulture préhistorique des Boutards (Seine-et-Oise), p. xxiii.

Rapport de M. Berger sur la traduction d'un travail de Don Manuel de Ossuna relatif à l'inscription de Avraja (Ténériffe), p. xxiv.

Rapport de M. Cagnat sur une inscription de Gibalbin, p. xxv.

Rapport de M. Müntz sur un contrat relatif à la cathédrale de Tours, en 1473, p. xxvi.

Rapports de M. Salomon Reinach sur une œnochoé du Musée de Bourges et sur trois grottes préhistoriques de la vallée de la Cure, p. xxvi.

Séance du 8 février 1897.

Rapport de M. Schlumberger sur un sceau de François Ier, p. xxix.

Rapport de M. de Barthélemy sur des inscriptions du moyen âge communiquées par M. Dergny, p. xxix à xxx.

Séance du 15 mars 1897.

Rapport de M. de Lasteyrie sur un tableau conservé dans l'église Saint-Jean à Joigny, p. xxxi.

Séance du 12 avril 1897.

Rapport de M. Müntz sur un tableau du xvie siècle conservé dans l'église Saint-Jean à Joigny, p. xxxiv.

Réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. xxxv à lxxxviii.

Séance générale d'ouverture, p. xxxv à xxxix.

Discours de M. Léopold Delisle, p. xxxvi à xxxix.

Séance du 20 avril 1897.

Communication de M. Bousrez sur les monuments mégalithiques de Maine-et-Loire, p. xl.

Communication du R. P. de la Croix sur les fouilles de Berthouville, p. xli.

Communication de M. de Saint-Venant sur les Volkes Arécomiques, p. xli et xlii.

Communication de M. de Nussac sur les fontaines du Limousin, p. xlii.
Note de M. d'Arzac sur la survivance des dolmens en Limousin, p. xlii.
Communication de M. Delort sur une sépulture gauloise de Belligna, p. xliii.
Communication de M. Lugpet sur des hachettes en fer et en bronze et sur un monument préhistorique de la Vendée, p. xliii.

Séance du 21 avril 1897, matin.

Communication de M. Roman sur trois églises des Hautes-Alpes, p. xliv.
Communication de M. Plancouard sur les fontaines sacrées, les pèlerinages et les superstitions du Vexin, p. xliv.
Communication de M. Musset sur les fouilles exécutées autour de la pile romaine de Villepouge, p. xlv.
Notes de M. l'abbé Bossebœuf sur l'étole de saint Pol de Léon, conservée dans l'île de Batz, et sur des fragments inédits des comptes du château d'Amboise, p. xlvi.

Séance du 21 avril 1897, soir.

Communication de M. Piette sur une statuette en ivoire découverte à Brassempouy, p. xlvii.
Communication de M. Nicolaï sur les puits funéraires du Mas-d'Agenais, p. xlvii.
Communication de M. le chanoine Pottier sur le trésor de Granselve, à Rouillac, et sur une inscription du xiiie siècle provenant de l'abbaye de Belleperche, p. xlvii.
Note de M. Héron sur une fabrication privée de doubles à Rouen, en 1639, p. xlix.
Communication de M. Eudes sur maître Huguet et les influences françaises dans les constructions de Batalha, en Portugal, p. xlix.
Communications de M. Eug. de Beaurepaire sur les peintures murales de l'église de Bénouville, p. l.
Communication de M. J. Gauthier sur le temple de la Fortune à Besançon, p. l.
Note de M. L. Coutil sur une sépulture gallo-romaine de Bléville, p. l.

Séance du 22 avril 1897, matin.

Communication de M. Schwab sur les épitaphes hébraïques de France, p. lii.
Communication de M. Morel sur deux sépultures gauloises, p. lii.
Communication de M. Pilloy sur les verres francs à emblèmes chrétiens, p. liii.
Inventaire des monnaies gauloises de l'arrondissement de Soissons, p. liii.
Communication de M. Cournault sur les enseignes de métiers dans les stèles funéraires et les bas-reliefs gallo-romains, p. liv.
Communication de M. Guyot sur les ruines de La Mothe, p. liv et lv.
Communication de M. l'abbé Hamard sur la nécropole gallo-romaine de Mouy-Bury, p. lv.

Séance du 24 avril 1897, soir.

Communication de M. le chanoine Müller sur les autels, fonts baptismaux, pierres tombales, statues, verrières de l'arrondissement de Senlis, p. lvi et lvii.
Communication de M. de Vesly sur les fouilles entreprises au câtelier de Criquebœuf, p. lvii.
Note de M. l'abbé Bonno sur les *aggeres* de la forêt de Chenoise, p. lvii.
Communication de M. Nicq-Doutreligne sur les vieux remparts de Cambrai, p. lviii.
Communication de M. J. Gauthier sur les deux cathédrales de Besançon, p. lviii et lix.
Communication de M. l'abbé Brune sur le château du Pin, p. lix.
Communication de M. Ridel sur l'histoire de l'abbaye de Fontevrault, p. lix et lx.
Communication de M. l'abbé Hardel sur la Sainte-Chapelle du château de Blois et sur les fondations de l'ancienne église de l'abbaye de Notre-Dame de Bourgmoyen, à Blois, p. lx.
Communication de M. Ch. Magne sur les fouilles faites, en 1896, au pied du mur d'enceinte de Philippe Auguste, à Paris, p. lx.

Communication de M. Maxe-Werly sur l'ornementation du foyer depuis la Renaissance, p. LXI.
Communication de M. Guignard sur une ville préhistorique découverte près d'Averdon, p. LXI.

Séance générale du 24 avril 1897, p. LXII à LXXXVIII.
Discours de M. Babelon, p. XXIII à LXXVIII.
Discours de M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, p. LXXIX à LXXXI.

Séance du 10 mai 1897.
Rapport de M. Babelon sur des trouvailles faites dans un puits gallo-romain à Altimurium, p. XC.
Rapport de M. Guiffrey sur un inventaire de 1782, p. XCI.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur les fouilles de Champvert, p. XCI.
Rapport de M. Salomon Reinach sur une cachette de fondeur découverte à Bantarès, p. XCI.

Séance du 21 juin 1897.
Rapport de M. Cagnat sur une communication de M. de Laigue relative aux Bataves, p. XCIII et XCIV.
Rapport de M. Guiffrey sur une inscription du XVIIIe siècle gravée sur ardoise, p. XCIV.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur une inscription romaine des Baux, p. XCIV.
Rapport de M. de Lasteyrie sur des restes romains découverts à Méron, p. XCIV.
Rapport de M. Müntz sur des tableaux conservés au couvent des franciscains de Cimiez, p. XCV.
Programme d'un concours ouvert à Barcelone, en 1901, sur un ouvrage relatif à l'archéologie espagnole, p. XCVI.

Séance du 12 juillet 1897, p. XCVIII à XCIX.
Rapport de M. Salomon Reinach sur une communication de M. Rousset, relative à des vases gallo-romains découverts à Saint-Quentin-la-Poterie (Gard), p. XCIX.

Séance du 15 novembre 1897, p. C à CV.
Rapport de M. Guiffrey sur une inscription du XVIIIe siècle communiquée par M. l'abbé Urseau, p. CII-CIII.
Rapport de M. Guiffrey sur une communication de M. Henri Beaune, relative à un portrait de Charles le Téméraire, p. CIII à CV.

Séance du 13 décembre 1897, p. CVI à CXI.
Rapport de M. Saglio sur une communication de M. l'abbé Angot relative à une statue du Grand Condé, conservée à Saulges (Mayenne), p. CX-CXI.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS.

Études d'architecture en Portugal. Maître Huguet et les influences françaises dans les constructions de Batalha, par M. E. Eudes, p. 3 à 16.
Les arts à Toulon au moyen âge, notes recueillies par M. le chanoine Albanès, p. 17 à 47.
Cachette de fondeur de l'âge de bronze, communication de M. Cazalis de Fondouce, p. 48 à 52.
Consignation d'armes italiennes à Lyon, en 1561, communication de M. J.-B. Giraud, p. 53 à 62.
Le temple de la Fortune à Vesontio, par M. J. Gauthier, p. 63 à 70.

Le trésor et les substructions gallo-romaines de Berthouville (Eure), par le R. P. de la Croix, p. 71 à 78. (*Planche I.*)
Fouilles de Chagnon-Villepouge, par M. G. Musset, p. 79 à 83.
Le cimetière gallo-romain de Saint-Martin du Ier au IIIe siècle, par M. Nicolaï, p. 84 à 95.
Une fabrication privée de doubles à Rouen, en 1639, par M. Héron, p. 96 à 105.
Jean Papin, maître de l'œuvre de la cathédrale de Tours, communication de M. Louis de Grandmaison, p. 106 à 107.
Inventaire des armes et munitions de la ville d'Albi, en 1595, communication de M. le baron de Rivières, p. 108 à 115.
Les peintures murales de l'église de Bénouville (Calvados), par M. Eug. de Beaurepaire, p. 116 à 127. (*Planches II et III.*)
Les deux cathédrales de Besançon, par M. J. Gauthier, p. 128 à 138. (*Planches IV et V.*)
Fouilles et découvertes au pied du mur d'enceinte de Philippe Auguste, par M. Ch. Magne, p. 139 à 145.
OEnochoé en bronze du Musée de Bourges, par M. des Méloizes, p. 146 à 149.
Les fontaines en Limousin; culte, pratiques, légendes, par M. Louis de Nussac, p. 150 à 177.
Inscriptions hébraïques en France du VIIe au XVe siècle, par M. Schwab, p. 178 à 217.
Les verres francs à emblèmes chrétiens, par M. Pilloy, p. 218 à 233.
Du titre de *Fratres et amici populi romani* attribué aux Bataves, par M. de Laigue, p. 234 à 238.
L'orfèvrerie de Toulouse dans le passé, par M. le chanoine Pottier, p. 239 à 245.
Note sur un manuscrit arabo-berbère découvert à Djerba, par M. Motylinski, p. 246 à 249.
Monnaie inédite d'Hippo-Diarrhytus, par M. H. Renault, p. 250 à 259.
Le réseau routier et les principales ruines de la région de Khamissa, Mdaourouch, Tifech, Ksar-Sbehi, par M. le capitaine Toussaint, p. 260 à 286.
Fragment de lampe chrétienne, par le R. P. Delattre, p. 287 à 289.
Notes archéologiques sur Lemta, par MM. les capitaines G. Hannezo et L. Molins et M. le lieutenant Montagnon, p. 290 à 312.
Fouilles gallo-romaines de Champvert (Nièvre), par M. G. Gauthier, p. 313 à 320. (*Planches VI et VII.*)
Le Château du Pin, par M. l'abbé Brune, p. 321 à 327.
L'ornementation du foyer depuis l'époque de la Renaissance, par M. L. Maxe-Werly, p. 328 à 361.
Découvertes faites en Tunisie dans le cours des cinq dernières années, par M. Gauckler, p. 361 à 471. (*Planches VIII et IX.*)
Les cloches de Vi, dit Joly-Village (Seine-et-Oise), communication de M. Plancouard, p. 472 à 477.
Indulgence accordée par l'évêque de Limoges en faveur du prieuré de Valeys, communication de M. Alfred Leroux, p. 478 à 480.
Les derniers Arécomiques, par M. J. de Saint-Venant, p. 481 à 531. (*Planches X et XI.*)
Découvertes gallo-romaines à Larchant (Seine-et-Marne), communication de M. Eugène Thoison, p. 532 à 535.

Inventaire des monnaies gauloises qui ont été recueillies dans l'arrondissement de Soissons, par M. Octave Vauvillé, p. 536 à 546.

Note sur une statue du Grand Condé, conservée dans l'église de Saulges (Mayenne), par M. l'abbé Angot, p. 547 à 549. (*Planche XII.*)

Rapport sur les fouilles exécutées par le lieutenant Hilaire dans les thermes de Numluli, p. 550 à 552.

La sépulture gauloise à incinération de Cernon-sur-Coole (Marne), par M. Nicaise, p. 553 à 555.

Inscriptions inédites de l'Algérie par M. Gsell, p. 556 à 573.

Table alphabétique, p. 574 à 592.

Table des planches, p. 593.

Table des vignettes, p. 593-594.

Table générale des matières, p. 595 à 599.

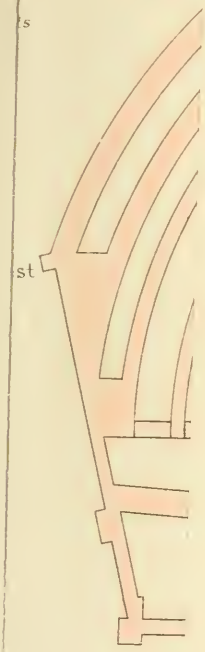

HOUVIL

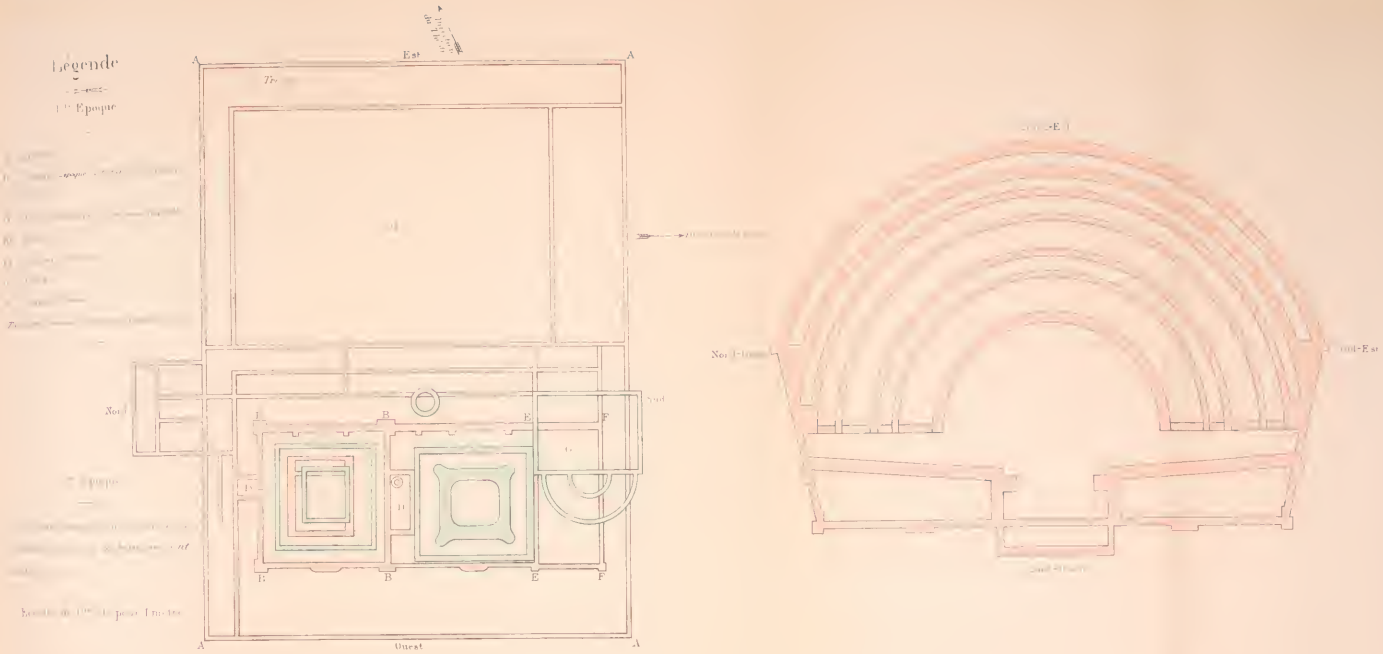

TEMPLES ET THÉÂTRE DE BERTHOUVILLE (Eure)

PEINTURES MURALES DE L'ÉGLISE DE BÉNOUVILLE (CALVADOS).

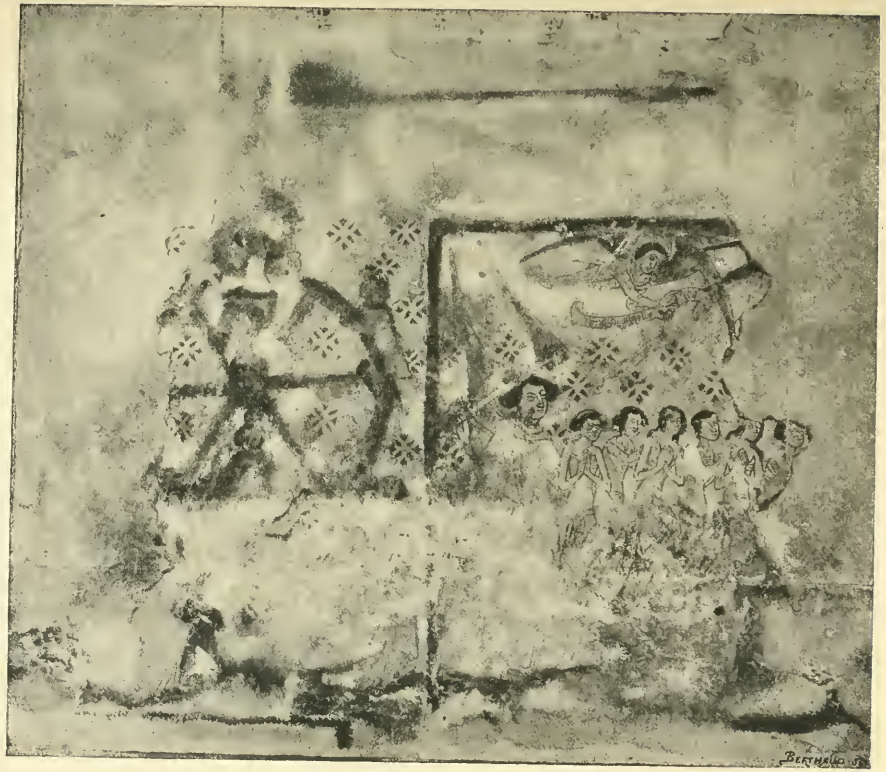

PEINTURES MURALES DE L'ÉGLISE DE BÉNOUVILLE (CALVADOS).

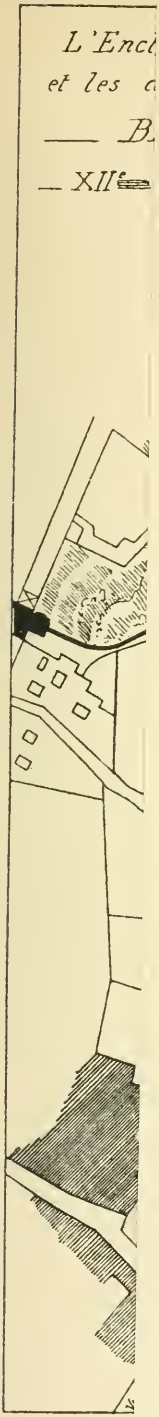
L'Encl
et les c
B.
XII

L'Enclos Capitulaire
et les deux Cathédrales de
BESANÇON.
XIIe — XVIIème Siècles
Arx Montis Celio
Fanum Antiquum
S. Stephanus
S. Michael
Inclusus
Stockhard
S. Joannes
Palatium
Vicus Magnus
Vicus Clausi

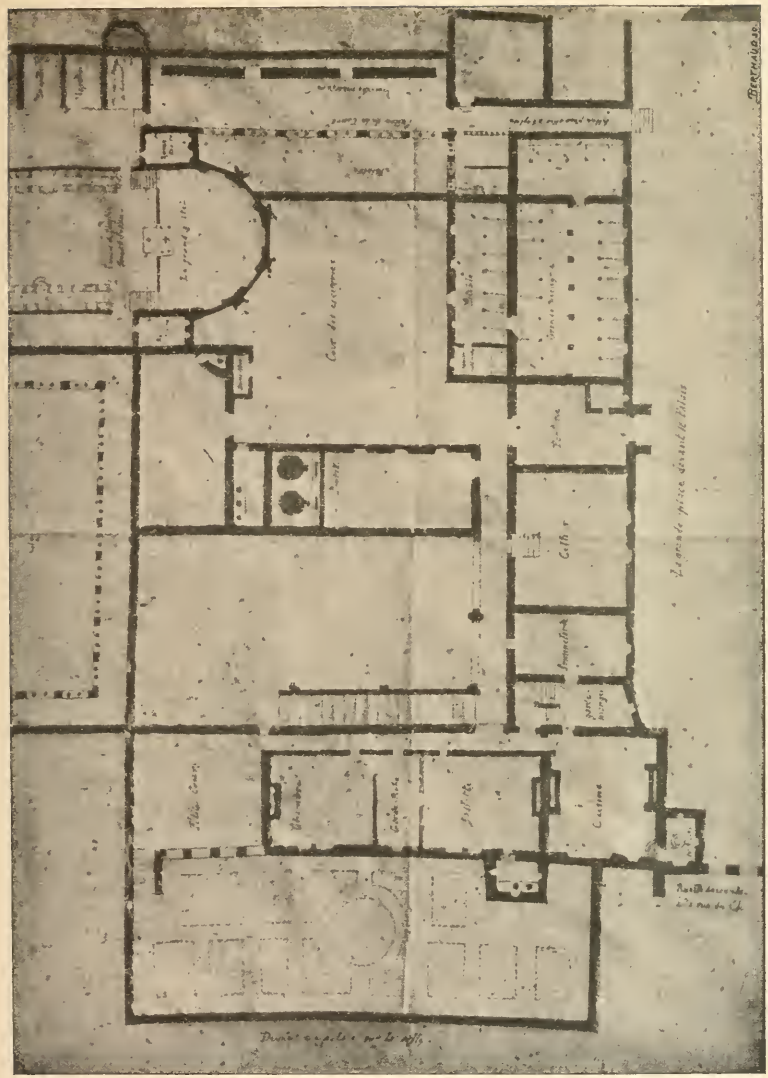

PLAN DES DÉPENDANCES
DE SAINT-JEAN DE BESANÇON (1563).

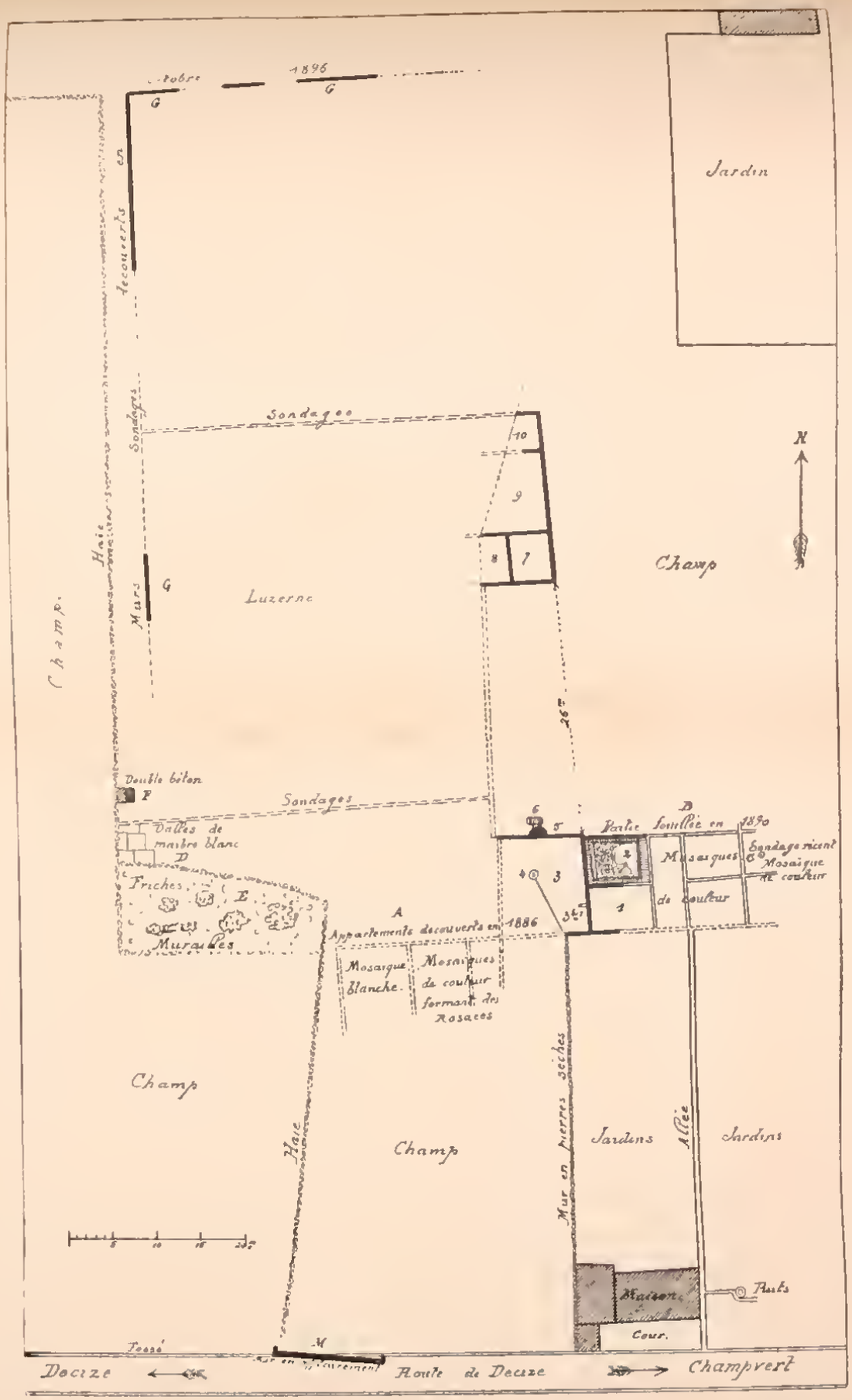

PLAN DES FOUILLES DE CHAMPVERT NIÈVRE

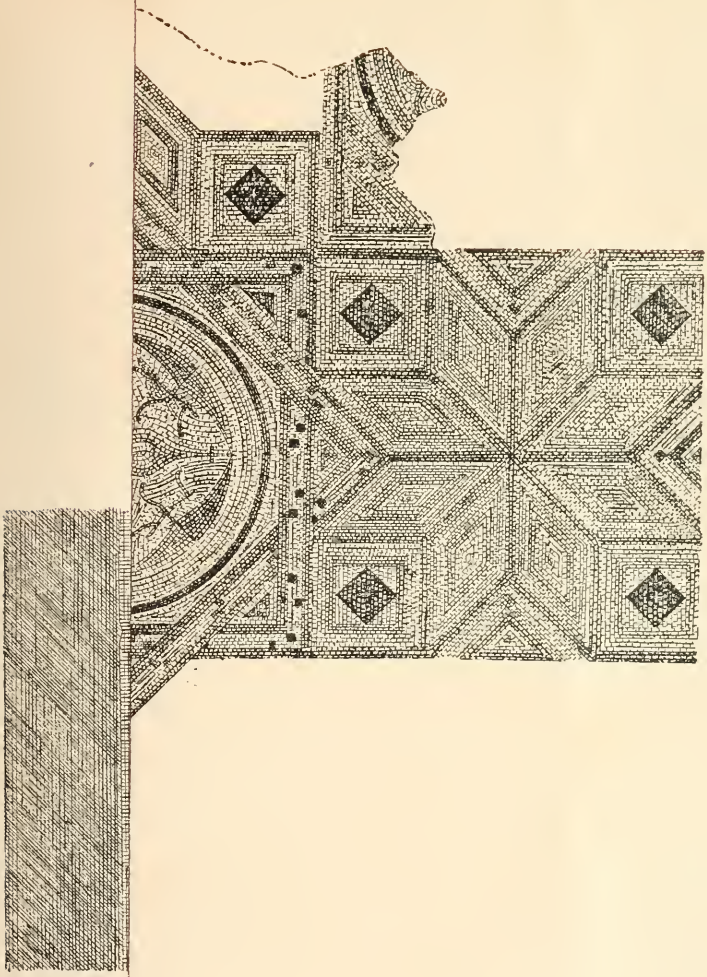

E).

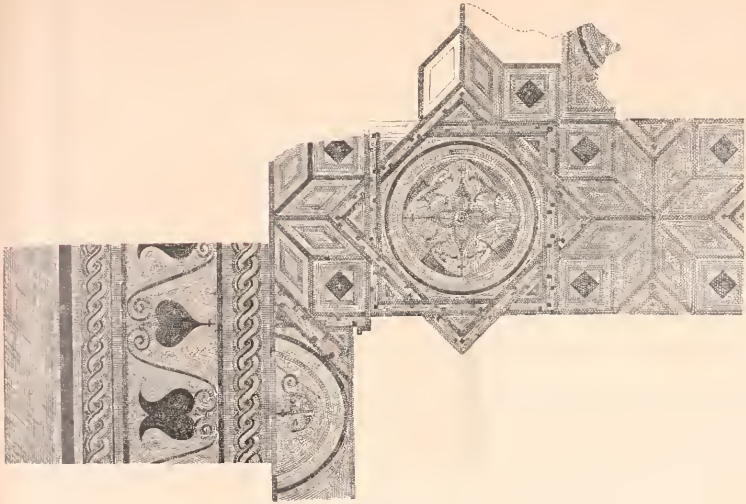

PLAFOND DE CHAMPVERT (NIÈVRE)

ESTAMPILLES SUR POTERIES TROUVÉES À JULIA.

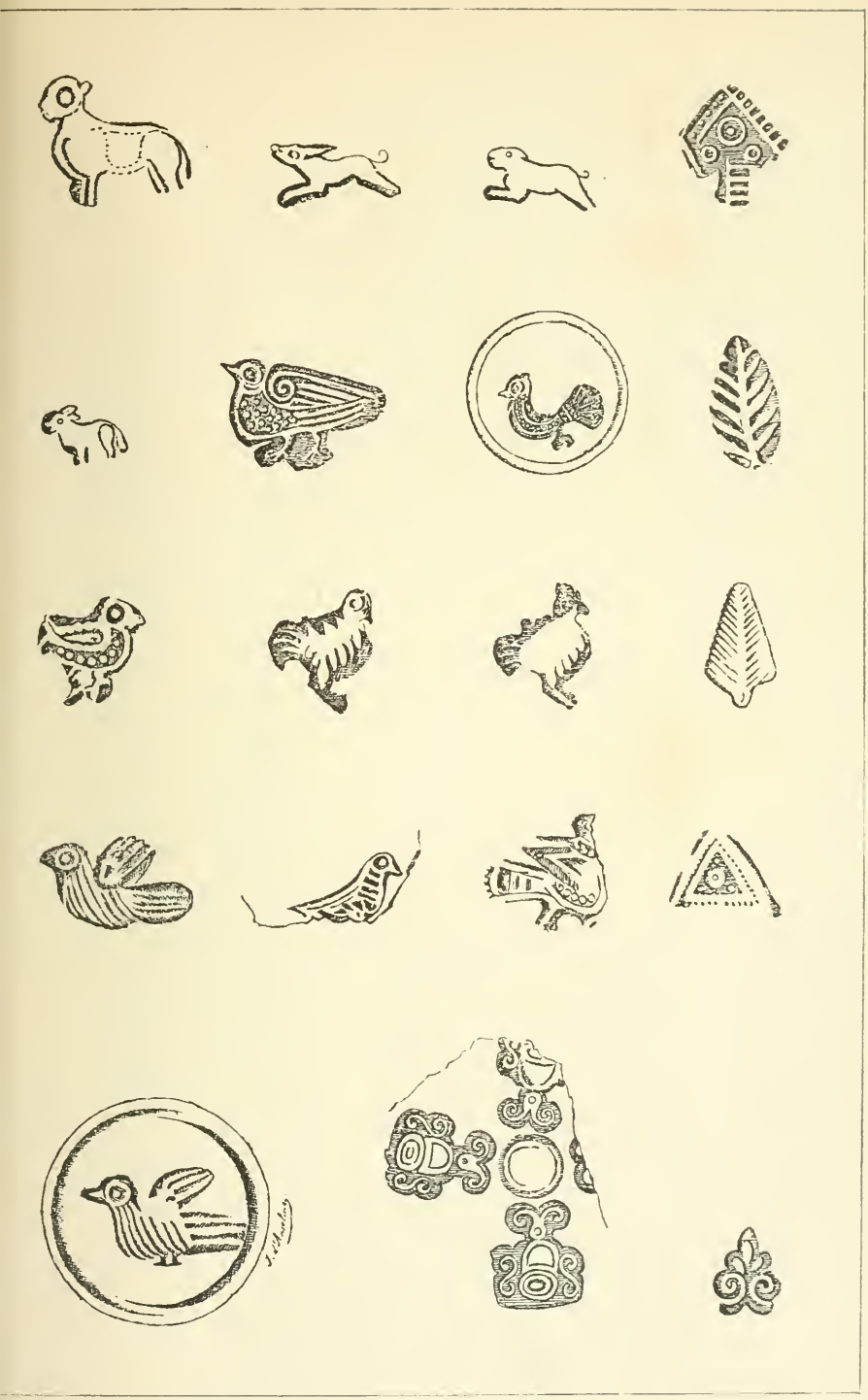

ESTAMPILLES SUR POTERIES TROUVÉES A OUDNA.

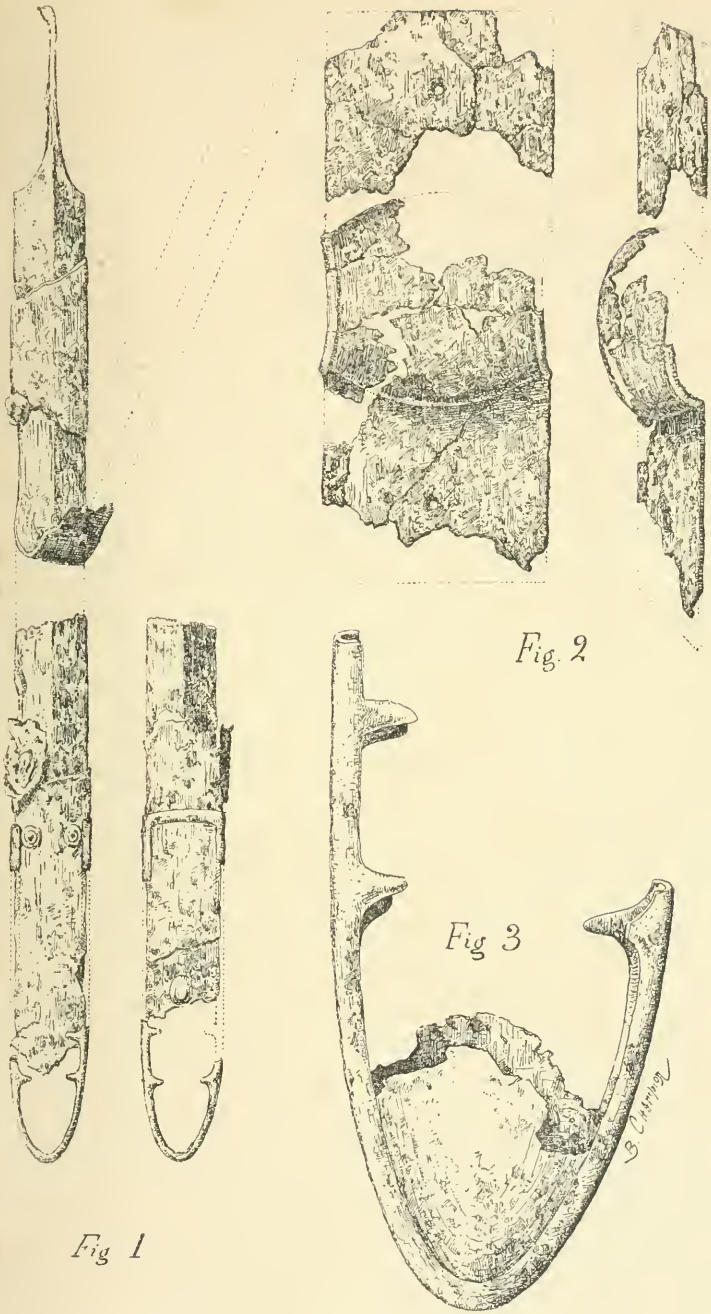

SÉPULTURE DE SAINT-SIFFRET PRÈS UZÈS (GARD).

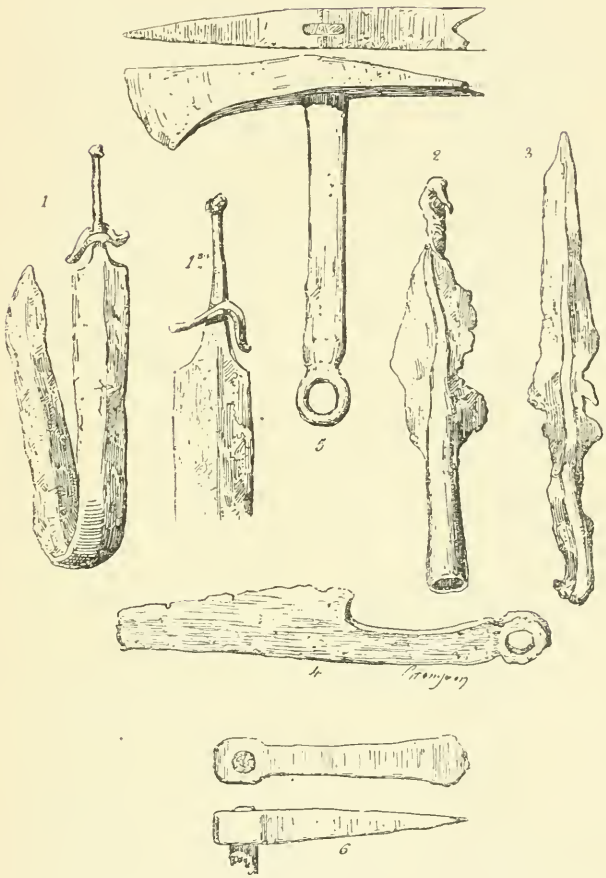

SÉPULTURE DE CALVISSON PRES SOMMIÈRES (GARD).

STATUE DU GRAND CONDÉ
DANS L'ÉGLISE DE SAULGES (MAYENNE)

Phototypie Berthaud, Paris.
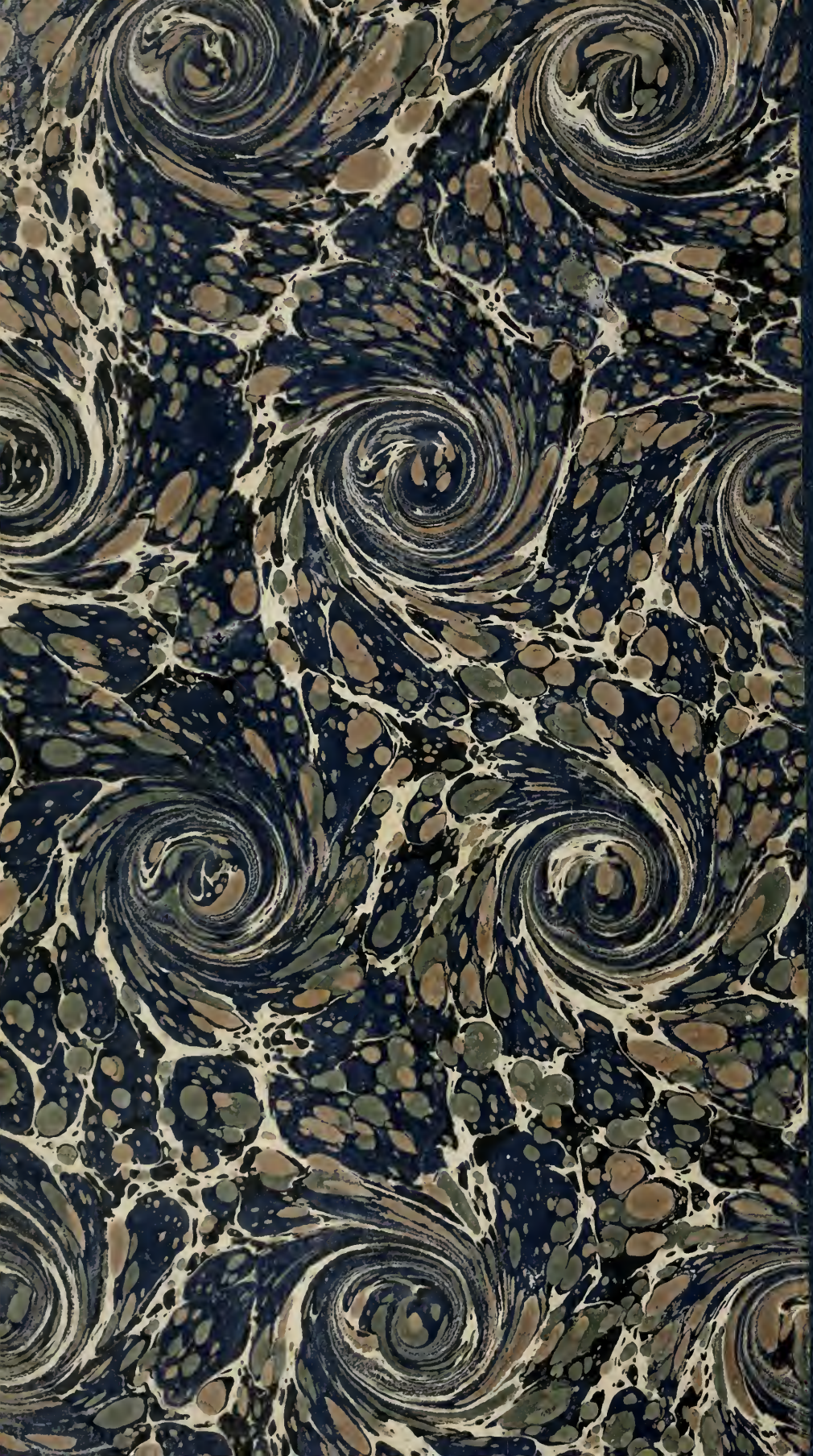
GETTY CENTER LIBRARY